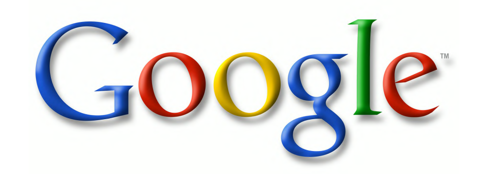

Google




LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JOURNAL DES SAVANS,

POUR

L'Année M. DCC.

TOME VINGT ET HUITIE'ME.

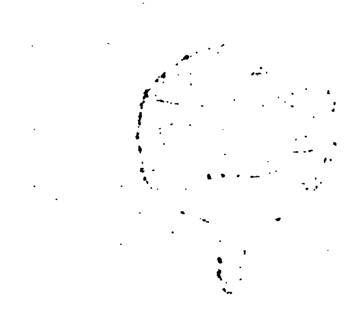


A AMSTERDAM;

Chez WAESBERGE, BOOM, & GOETHALS.

M. DCCI.





[redacted]

I.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 4. Janvier. M.DCC.

Histoire en Abregé de Louis le Grand, Quatorziéme du nom, Roy de France; par le Comte de Bussy Rabutin, adressée à ses Enfans. *In* 12. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne, ruë saint Jaques. 1699.

LA réputation de M. le Comte de Bussy Rabutin s'est étenduë à tous ses ouvrages; & les agrémens qu'il a repandus dans ses Mémoires & dans ses Letres, les ont fait lire avec plaisir. Cet abregé est du même caractere. Il l'a adressé à Mess. ses Enfans, dans la créance que les vertus qu'il y celebre, leur pouroient servir de modele, nonobstant la disproportion qui se trouve entre la condition des particuliers, & celle d'un Souverain. Un autre motif l'a encore porté à en user de la sorte. C'est qu'il a jugé qu'en parlant à eux dans tout le cours de son ouvrage, il seroit délivré de la con-

trainte où sont d'ordinaire les H
de n'oser dire que les faits ; & qu'i
liberté d'y mêler des reflexions qui
geassent à en faire eux-mêmes.

Il touche legerement les afaires d
gence, & seulement pour faire re
les prosperitez du regne dans la Min
Roi, pendant laquelle il n'avoit pas
la gloire des bons succés. Dans la
décrit la bonne fortune de ce grand Pri
accompagné d'autant de sagesse & de mo
ration, qu'en peuvent avoir les autres ho
mes dans le malheur. Il raporte les cho
come il les a vûës par lui-même à la Cou
à la guerre dans les tems où il a eu de l'emp
ou come il les a aprises des persones les mieux informées depuis son exil. Il continuë son Histoire jusqu'en 1693. & fait par tout des reflexions sur la constante prosperité des desseins du Roi, & sur les moyens par lesquels il a sû la fixer.

Elevation des Eaux par toute sorte de machines, reduite à la mesure, au poids, & à la balance, par le moyen d'un nouveau piston & corps de pompe, & d'un nouveau mouvement cyclo-eliptique, en rejettant l'usage de toute sorte de manivelles ordinaires ; par le Chevalier Morland. In 4. à Paris chez Jean Jombert, Quai des Augustins. 1699.

LE Chevalier Morland, dont le merite est conu de tous les Savans, a composé ce Livre

vre pendant le sejour qu'il a fait à [illegible] s de-
puis quelques anées au service de S[illegible] esté,
pour les machines hidrauliques, o[illegible] avoit
une très-grande experience. Co[illegible] e Li-
vre est recherché à présent plus qu[illegible] ais,
on a fait venir d'Angleterre les ex[illegible] aires
qui y étoient restez aprés la mort [illegible] l'Au-
teur, qui n'avoit rien epargné pou[illegible] mbel-
lissement de son ouvrage. Outre [illegible] gran-
de quantité de b[illegible] rvent à
l'Hidrostatique, [illegible] autres
qui servent à l'Arit[illegible] metrie.
Il y a en une quin[illegible] prati-
quer facilement l[illegible] plica-
tion; & une autr[illegible] gence
des fractions à ceu[illegible] u ver-
sez. Il y en a de[illegible] remie-
re fait conoître se[illegible] quatre nom-
bres plans, dont un quarré parfait est com-
posé; & la deuxiéme montre les huit nom-
bres solides, dont un cube parfait est com-
posé; ce qui sert de fondement & de dé-
monstration pour l'extraction de la racine
quarrée, & de la racine cubique. Il y a d'au-
tres figures pour la proportion Geometrique,
pour la generation des nombres poligones,
& de plusieurs especes diferentes de triangles
rectangles en nombres rationnels, pour la dé-
monstration de la seconde proposition du Li-
vre douziéme des Elemens d'Euclide, pour
la Quadrature du Cercle, &c. Il y a de plus
un grand nombre de Tables exactement su-
putees, qui sont d'un tres-grand usage pour

 ceux

ceux qui reduisent en pratique la conduite & l'élevation des eaux, que par les principes de l'Auteur on peut élever au-dessus des plus hautes montagnes. Ces Tables sont suivies de plusieurs beaux Theorêmes touchant la proportion continuë; & l'Auteur finit son Livre par huit problêmes curieux qu'il propose aux plus habiles sans en doner aucune resolution.

Lycophronis Chalcidensis Alexandra, cum Græcis Isaaci Tzetzis Commentariis. Accedunt Versiones, variantes lectiones, emendationes, annotationes, & indices necessarii. Curâ & operâ Joh. Poteri. In fol. Oxonii. 1698.

LIcofron qui a vécu au tems de Ptolomée Filadelfe a écrit plusieurs Satires & vint Tragedies, dont il ne nous reste que celle d'Alexandra. Le sujet de cette piéce est qu'un Prêtre d'Apollon ayant conçû de la passion pour Alexandra ou Cassandra, car elle avoit ces deux noms, & la lui ayant témoignée, elle promit d'y répondre pourvû qu'il lui aprît l'art de conoître l'avenir. Quand il le lui eut apris, elle refusa de satisfaire à sa promesse; en haine de quoi, le Prêtre fit en sorte que Priam Roi de Troye, ni les Troyens n'ajouterent aucune foi aux prédictions que faisoit Cassandre sur le ravissement d'Helene, sur les preparatifs de guerre d'Agamemnon, sur le siege de Troye, & sur tous les malheurs qui en devoient naître.

JOURNAL DES SAVANS,

POUR

L'Année M. DCC.

TOME VINGT ET HUITIE'ME.



A AMSTERDAM,

Chez WAESBERGE, BOOM, & GOETHALS.

M. DCCI.

Fasciculus Sextus opusculorum quæ ad Historian ac Philologiam sacram spectant, in quo continentur de cultu divino ex R. Maiemonidæ secundæ legis, seu manus fortis Libro VIII tractatus priores sex. (Cæteri tres fasciculum VII. complebunt) quorum de domo selectâ, &c. In 8. Roterodami; & se trouve à Paris chez Jean Anisson, ruë de la Harpe. 1696.

L'Extrait des cinq premiers Tomes contenant divers Traitez sur l'Ecriture sainte, a paru dans les Journaux de l'anée 1695. Depuis ce tems-là l'on a imprimé sur le même sujet trois autres Tomes, dont il me reste à parler.

Le sixiéme Tome renferme six Traitez de Maimonides traduits de l'Hebreu en Latin par M. de Compiegne. Le premier Traité divisé en huit Chapitres, est une description du Temple de Jerusalem. Maimonides y remarque d'abord que Dieu ayant ordoné de lui élever un Sanctuaire, Moïse obéït à ce comandement en faisant le Tabernacle que les Israëlites poserent à Galgalis, aussi-tôt aprés qu'ils furent entrez dans la Terre Sainte. Il y demeura 14 ans, puis fut transporté à Silo, où il demeura 369 ans; delà il le fut à Naba, & enfin à Gabaa, & subsista 57 ans dans ces deux Villes. Aprés ce tems-là Salomon fit bâtir le Temple dans Jerusalem. Il avoit trois

[redacted]

trois parties ; le Saint, le Saint des Saints, & le Vestibule

Le second chapitre contient les dimensions du l'Autel eleve par Salomon sur la Montagne de Moria, au même endroit où Abraham avoit reçû comandement d'immoler Isac son fils, où Noé éleva un Autel au sortir de l'Arche, où Caïn & Abel, & Adam même ofrirent leurs sacrifices.

Le 3. Chapitre traite du Chandelier, de la Table, de l'Autel des Parfums, & du Bassin où les Prêtres se lavoient les pieds & les mains.

Le 4 est sur l'Arche d'Alliance, où étoit enfermée la Manne & la Verge d'Aron. Cette arche fut posée sur une pierre dans le Temple. Sous le regne de Josias elle fut cachée par son ordre dans un lieu souterrain preparé à cet éfet par Salomon. Elle ne fut point remise dans le second Temple, non plus que l'Oracle du d'Urim & de Tummim.

Le 5. Chapitre décrit l'étenduë de la Montagne de Moria, qui avoit cinq cent coudées en longueur, & autant en largeur. Il y avoit plusieurs voûtes sous le mur dont elle étoit ceinte.

Le 6. décrit la situation du Temple, qui n'étoit pas elevé sur un terrain uni & égal, mais sur la pente de la colline ; de sorte qu'il y avoit plusieurs rangs de degrez pour monter de bas en haut.

Dans le 7. il est parlé de la crainte religieuse

se avec laquelle il étoit ordoné dans Chap. du Lev. d'aprocher du Te On y entroit sans baton, sans so sans ceinture, sans argent. Avant q entrer il faloit secoüer la poussiere d pieds. Il n'étoit pas permis d'y cra & pas même dans l'étenduë de la tagne. Ceux qui sortoient du Temple n'y tournoient pas le dos., mais se ret roient en reculant, & ayant toujours l visage tourné vers le Temple.

Le dernier Chapitre est des Levites qu gardoient le Temple, & de leurs stations

Le second traité est des vases & de ustensiles & des autres choses qui servoient au Temple. Dans le 1. Chap. il est perlé des drogues dont étoit composée l'huile a-vec laquelle le Grand-Prêtre, & le Roi devoient être oints. Cette huile ne fut point en usage dans le second Temple.

Le Prêtre étoit oint à la tête un peu au des-sus des yeux en forme de Diadême. Il n'étoit pas permis d'y employer beaucoup d'huile. Si le Roi étoit fils de Roi, il n'étoit point sa-cré, à moins que la dignité ne luy fût contestée. Ainsi Salomon fils de David fut sacré à cause des pretentions d'Adonias.

Il est traité dans le 2. Chap. de la com-position des parfums, & dans le 8. de deux fonctions des Levites; l'une de garder les portes du Temple, & l'autre de chanter. Ils ne chantoient que pendant que l'on ofroit les Holocaustes, & les Sacrifices pa-
ci-

cifiques. Ceux qui chantoient ne jouoient d'aucun instrument. Cela apartenoit à d'autres. Les Levites ne faisoient point les fonctions des Prêtres, ni les Prêtres celles des Levites.

Les huit classes dans lesquelles Moïse distribua les Prêtres sont raportées au chap. 4. Samuel & David les distribuerent en 24. Chaque jour de Sabat une des classes entroit en fonction, pour servir toute la Semaine, & elles se succedoient tour à tour.

Le Chap. suivant est destiné à marquer certaines particularitez qui regardoient le Grand Prêtre. Il ne se laissoit jamais voir nud dans le bain, n'assistoit à aucun festin public, n'alloit pas aux enterremens, ne dechiroit point ses habits, & n'épousoit point de Veuve.

Le 6. Chap. est sur la presence de ceux qui ofroient les Sacrifices. Si c'étoit un particulier il y devoit assister, & si c'étoit l'Eglise entiere, des homes choisis y assistoient en son nom. On les apeloit les homes de la station. Ils étoient distribuez en 24. stations, dont chacune entroit en fonction à son tour chaque jour de Sabat. Ils jeûnoient le 2. le 3. le 4. & le 5. jour de leur Semaine, & non la veille du Sabat ni le jour du Sabat, ni le lendemain. Chaque jour de leur Semaine ils faisoient 4. prieres, & il ne leur étoit permis de se laver, & de couper leur barbe & leurs cheveux, que le 5. jour.

Le 7. Chap. traite de 15. homes pre
posez à 15. fonctions diferentes. Chacu
d'eux avoit plusieurs autres homes sous lu
Le premier observoit le tems des Sacrifi
ces, & crioit à haute voix, *Sacerdotes a*
Sacrificia. Le 2. commandoit d'ouvrir, o
de fermer les portes. Le 3. presidoit au
Levites qui faisoient la garde pendant l
nuit, & quand il en trouvoit quelqu'un en
dormi, il le frapoit de son bâton, & lu
bruloit ses habits. Et ainsi des autres.

Le 8. Chap. prescrit les habits des Prê
tres. Il y en avoit de trois sortes. Les com
muns & ordinaires, les habits d'or, & le
habits blancs. Les comuns étoient la tu
nique, l'habillement qui ceignoit les rein
jusqu'au bas des cuisses, la Mître & le bau
drier. Les habits d'or du Souverain Pontif
étoient 8 en nombre. Les habits blancs é
toient les 4 comuns. Le Grand Prêtre a
voit sur le front une lame d'or large de deu
doits, qui s'étendoit d'une oreille à l'autre
l'Ephod & le Rational sur lequel étoien
4 rangs de pierres. On voit dans le der
nier chap. l'ordre que les Prêtres gardoien
en metant leurs habits, avec la maniere de
consulter le Rational.

Le troisiéme traité est de la maniere d'al
ler au Temple. Il n'étoit pas permis au Prê
tre d'y entrer quand il avoit bû du vin
quand il avoit les cheveux longs, quand se
habits étoient salés, ou déchirez. Le Granc
Prêtre n'entoit dans le Saint des Saints, que
le

le jour des Expiations. Les autres Prêtres entroient tous les jours dans le Temple pour y faire des ſacrifices.

L'entrée du Temple étoit défenduë à tous ceux qui étoient ſoüillez & impurs. Les Lepreux étoient chaſſez hors la Ville. Ceux qui avoient un flux de ſemence, & les femmes qui avoient leur incomodité ordinaire étoient chaſſez hors du ſecond Camp.

Si un Prêtre étant ſoüillé faiſoit ſes fonctions, il meritoit que Dieu le punît de mort. Le Senat ne le condanoit cependant qu'à être batu.

Si un Prêtre ofroit un ſacrifice ſans avoir lavé ſes mains & ſes pieds, il meritoit que Dieu le punît de mort. Quand il s'étoit lavé le matin il pouvoit exercer ſes fonctions tout le jour & toute la nuit, pourvû qu'il ne fût point ſorti du Temple, qu'il n'eût point dormi, & qu'il n'eût point laché d'eau. S'il avoit fait quelqu'une de ces choſes, il étoit obligé à ſe laver de nouveau. Quand un Prêtre avoit quelque defaut corporel, ou perpetuel, come la fracture du pied & de la main, ou à tems come la gale, il ne lui étoit pas permis d'entrer dans le Temple plus avant que l'Autel.

Le Grand Conſeil aſſemblé dans le Cabinet de Pierre quarrée, s'ocupoit à examiner les defauts des Prêtres. Celui dans qui ils avoient découvert un defaut, prenoit un habit noir & ſortoit du Temple.

Il y avoit cinquante defauts comuns aux homes

homes & aux bêtes, & quatre-vint-dix particuliers aux homes.

Le quatriéme traité eſt des choſes qu'il n'étoit pas permis d'ofrir. Outre les cinquante defauts comuns aux bêtes & aux homes, il y avoit vint trois particuliers aux bêtes. Si une bête avoit un de ces defauts, elle étoit rejetée, & celui qui l'avoit oferte étoit puni. Il n'étoit pas permis d'ofrir la récompenſe de la Proſtituée; ni le prix du chien. Cela s'entendoit des choſes qui étoient propres à être ſacrifiées, come une bête ſans tache, du vin ou de l'huile. Car ſi on avoit doné à une femme proſtituée de l'argent, & qu'elle en eût acheté un mouton, ou qu'on lui eût doné des olives, & qu'elle en eût fait de l'huile, il étoit permis de ſacrifier l'huile & le mouton.

Il n'étoit pas permis d'ofrir une bête qui avoit tué un home, qui avoit été deſtinée au culte des Idoles, ou qui avoit été adorée come un Dieu. Si une montagne avoit été adorée, il n'étoit pas permis d'en tirer des pierres pour conſtruire un Autel. Si une fontaine l'avoit été; ſon eau n'étoit pas bone pour faire des libations. Il n'étoit pas permis d'ofrir du miel à cauſe peut-être, que les abeilles ſont immondes. Il ne l'étoit pas non plus d'ofrir du levain.

Les liqueurs dont ſe faiſoient les libations ne devoient avoir aucun defaut; le vin ne devoit pas être éventé, ni l'huile gâtée, ni même le bois brûlé ſur l'Autel ne devoit pas

être

[redacted]

être pouri. Le vin & le bled qui devoient servir aux sacrifices étoient préparez avec grand soin. Ce qui a été autrefois imité dans l'Ordre de saint Benoît.

Le cinquiéme Traité est de l'ordre des Sacrifices. Il y est parlé de cinq sortes d'animaux qui pouvoient être immolez, de quatre sortes de Sacrifices, tant publics que particuliers, savoir l'Holocauste, l'Hostie pour le peché, l'Hostie pour la faute d'ignorance, & l'Hostie pacifique. Il y avoit outre cela trois sortes de Sacrifices particuliers, l'Agneau Pascal, les premices des animaux, & les décimes.

Les Sacrifices publics n'étoient que deux; l'Holocauste, & l'Hostie pour le peché. Maimonides explique toutes ces choses en détail, marque & l'âge & le sexe des Victimes, distingue celles que l'on mangeoit, celles sur lesquelles on faisoit des libations. Il parle des sacrifices que les Juifs faisoient d'Hosties ofertes par les Payens; de ceux qui se faisoient la nuit des Hosties que les Prêtres mangeoient seuls, & de celles que mangeoient leurs femmes & leurs enfans. Il parle encore de ceux qui faisoient vœu d'ofrir des sacrifices, de la formule de ces vœus, & de la peine de ceux qui manquoient à les acomplir.

Le sixiéme Traité est des sacrifices continuels & extraordinaires; tel étoit le sacrifice des deux Agneaux qui étoient immolez chaque jour; l'un le matin, & l'autre le soir. Il

eſt traité du feu qui brûloit tou
Autel des parfums, des pains de
on, qui n'étoient changez que le
bat. Com plusieurs ſacrifices dif
eux, concouroient quelquefo
e jour, & qu'il y avoit un ordr
t être garde entre eux, cet ord
mé fort exactement à la fin c
, avec les raiſons ſur leſquelles il
.



Nº I.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 11. Janvier. M. DCC.

Fasciculus septimus Opusculorum quæ ad Historiam ac Philologiam sacram spectant, in quo continentur R. M. Majemonidæ syntagmata de sacris temeratis, de ratione faciendi rem divinam die solemni Expiationum, de Sacrorum abusu, de Jejunio, de solennitate Expiationum, de solennitate Paschatis, &c. In 8. Roterodami; & se trouve à Paris chez Jean Anisson, ruë de la Harpe. 1696.

CE Recueil de même que le precedent contient six Traitez de Maimonides, traduits de l'Hebreu en Latin par M. de Compiegne. Le premier a pour titre : *De sacris temeratis*. L'auteur y propose quantité de cas dans lesquels le sacrifice étoit défectueux ; come quand la victime étoit égorgée par un autre que celui qui la devoit égorger ; quand elle étoit égorgée dans un autre lieu que celui prescrit par la Loi ;

Loi ; quand le ſang étoit reçû
vaſe que celui qui étoit ordoné ;
ſe étoit tenu d'une autre main
il devoit être tenu ; quand l'a
faite ailleurs qu'où elle le devoit
la victime étoit égarée ; quand
lée avec d'autres bêtes.

Il y avoit des cas où le ſacrifi
né par la ſeule penſée, ſoit du
celui par qui il étoit ofert. Il y
leſquels de ſeul changement d
crifice, ou du nom du Particul
le rendoit illicite ; come quan
qui devoit être oferte ſous le
cauſte, étoit oferte ſous le no
pour le peché, ou quand une
voit être oferte au nom de Rub
nom de Simeon.

Dans le ſecond Traité qui
des Expiations qui ſe celebr
Septembre, ſont raportées t
monies qui s'y obſervoient.
paravant le ſouverain Ponti
hors de ſa Maiſon, enfermé d
du Temple, & s'y ocupoit au
ſon miniſtere. Le 2. & le 7.
une aſperſion avec les cendr
rouſſe. Come il faiſoit le jour
15. ſortes de ſacrifices, il me
d'habits, & en les changeant
le cors. Il faiſoit à Dieu troi
feſſions ; une pour ſoi, une pou
autres Pretres, & une pour t

On jetoit le sort sur deux boucs tournez vers l'Occident. Un des boucs étoit ensuite sacrifié, & l'autre étoit envoyé au desert. Depuis la Ville de Jerusalem jusques au desert, il y avoit des cabanes dressées d'espace en espace. Les homes qui étoient dedans recevoient celui qui avoit eté choisi pour conduire le bouc, & lui ofroient de quoi manger & de quoi boire, de peur que les forces ne lui manquassent; & jamais il n'est arivé qu'elles lui ayant manqué, ni qu'il ait eu besoin de rien prendre.

Les homes qui étoient à la derniere cabane, s'arétoient quand ils avoient fait autant de chemin qu'il étoit permis d'en faire le jour du Sabat, & observoient de loin ce que feroit celui qui conduisoit le bouc. Il atachoit une pierre aux cornes du bouc, & le precipitoit du haut d'une montagne, sur laquelle il se brisoit tout le cors. Alors l'home qui l'avoit conduit retournoit à la derniere cabane, au haut de laquelle on atachoit un drapeau blanc; & ensuite aux autres cabanes pour faire conoitre que le bouc avoit été mené au desert.

Le troisieme Traité est un recueil de plusieurs cas dans lesquels il survenoit de l'abus à la celebration des sacrifices, come quand les particuliers qui les ofroient s'en reservoient quelque portion, & se proposoient d'en tirer du profit. Il leur étoit pourtant permis de manger une partie de la victime immolée pour le peuple, & de la

victi-

victime immolée pour la faute; &
la ils ne cometoient aucune prévari

Le quatriéme Traité est des Jeûne
n'étoient pas comandez au peuple pe
plusieurs jours consecutifs, mais seule
le 2. & le 5. de la semaine, &
toient continuez ces deux jours des se
nes suivantes, jusqu'à ce que la coler
Dieu fût apaisée.

Les Jeûnes se faisoient ou pour une a
tion particuliere, ou pour une calamité
blique. Quand un Juif avoit un proche
rent malade, c'étoit une afliction pour
quelle il jeûnoit. Quand pendant son so
meil il avoit eu un mauvais songe, il jeûno
le jour suivant, & le passoit à examiner
consience. Les jours de jeûnes il n'éto
permis de prendre aucun divertissement.

Les calamitez publiques pour lesquell
on jeûnoit, étoient la guerre, la peste, l'in
cursion des bêtes sauvages, la nieille, l
sterilité, la trop grande secheresse, les pluye
excessives.

Si le jour auquel on jeûnoit pour obteni
de la pluye, il en tomboit avant midi, o
n'achevoit pas le jeûne, mais on mangeoi
& on chantoit une Himne en action de gra
ces. Si elle ne tomboit qu'aprés midi, o
achevoit le jeûne.

Quand la secheresse étoit si grande qu
le premier jour de Novembre arivoit sa
qu'il fût tombé de pluyé, alors les Juges o
donoient au peuple un jeûne de trois jours;

étoit pas observé par les Pré-
nt en fonction.
boit point de pluye, les Juges
n jeûne de trois autres jours,
si le peuple n'avoit pas été
ges en ordonoient un autre de
jeûne là étoit gardé par les
s, & par les nourices. Pen-
jours l'Arche d'Alliance étoit
a grande place, où tout le
voit couvert d'un sac. On
ndre sur l'Arche, & sur le Li-
sur la tête du Chef du Senat,
la tête de tout le peuple. En-
ard venerable par sa sagesse,
semblée à une serieuse peni-
ant de ces paroles : *Déchirez*
non vos habits. Cette exhor-
ivie de plusieurs prieres, a-
on sonnoit de la trompete.
bservoient encore d'autres jeû-
par la Loi. Il est parlé dans le
acarie de quatre jeûnes qui se
emoire de quatre grandes per-
ent soufertes.
é dans le 5. Traité que des pre-
voient être observez le jour de
ele des Expiations. L'un é-
nir de tout travail, de même
a Sabat ; l'unique diference é-
qui par desobeïssance avoit tra-
du Sabat, *étoit lapidé* ; & que
ir travaillé le jour des Expia-
tions,

tions, étoit sujet à l'excusion, c'est
meritoit que Dieu le punît de mort.
precepte étoit de jeûner. La Loi dé
de manger, ni de boire. Celui qu
mangé aussi gros que le doit, ou
gorgée étoit sujet à la peine. Par Tr
il étoit défendu de se baigner, de s
mer, de metre des souliez; & ceux
voient fait quelqu'une de ces choses,
batus. Le jeûne començoit le soir du
de Septembre, & ne finissoit qu'à
d'aprés le 10.

Le dernier Traité comprend les c
nies prescrites dans la celebration de
de Pâque. Il étoit défendu de man
pain levé depuis le comencement
jour du mois de Nisan, jusques à la
21. Il ne faloit pas qu'il en restât la
dre miete dans la maison. On le ch
avec une scrupuleuse exactitude.
cherche se començoit le 14. jour ava
di. On amassoit tout ce qu'on en avoi
vé, & on le bruloit. Quand le Sab
voit le 14. jour du mois de Nisan,
loit chercher le pain levé la nuit du 12.

La nuit qui precede le 15. jour de
il n'étoit pas permis de manger d'aut
que du pain sans levain; & il y avoit
tion d'en manger cette nuit-là, au m
la grosseur d'une olive. La même n
Peres racontoient à leurs enfans les m
les que Dieu avoit faites en faveur de l
tion, pour la délivrer de la servitu

gularitez d'Architecture, Peintu-
ure, & Graveure, ou Introdu-
nnoiſſance des plus beaux arts, ſi-
les tableaux, les ſtatues & les
Par Flor. le Cente Sculpteur &
Tom. II. In 12. à Paris chez
Clerc, ruë ſaint Jaques. 1699.

Tome comence par les Pein-
res de l'Academie de Florence,
ceux de Rome, de Veniſe, &
, & finit par ceux de Flandre,
e.

ſimo Eleve de Refeili ſe diſtin-
niere de faire le Gouteſque, &
iple André de Sarte, & mourut
ce de delire à l'âge de 80. ans,

e Gheilandai eut pour Eleves
, André Verochio, Pierre Pe-
onard de Vinci.

. Pinturrichio etudia ſous Pierre
Raphael. C'eſt lui qui a peint
ie de la Librairie de Sienne l'hi-
e Pie II.

B La

Le Baccio, ou Frere Bartelemi imita
maniere de Vinci. Il n'a jamais fait qu'u
tableau de figure nuë, representant un
Sebastien qui fut vendu au Roi Louis XII.
entra à Florence dans l'Ordre de saint Do
minique.

Baltazar Peruzzi Siennois excella en Ar
chitecture. Jules II. & Leon X. se servi
rent de lui pour achever l'Eglise de saint Pie
re, dont il fit un nouveau modele qui fu
suivi. Au Siege de Rome les Espagnols l'o
bligerent à faire le portrait de Charles d
Bourbon qui venoit d'être tué à l'assaut;
mourut à 36. ans, & fut enterré dans l
Rotonde auprés de Raphaël. On tient qu'
fut empoisoné par ses enemis. Sebastie
Serlio acheta ses desseins & ses écrits don
il s'est servi dans les Livres d'Architectur
qu'il a donez au public. Il eut pour Elev
Daniel Dicciarelli natif de Volterre. O
voit dans l'Eglise de la Trinité du Mont, de
Tableaux qu'il peignit sur l'histoire de sai
Heleine, mere de l'Empereur Constan
& sur l'Invention de la Croix de N. S
fut lui qui jeta en bronze le cheval
été depuis aporté à la Place Royale
ris. Il étoit destiné pour faire la f
Roi Henri II. Mais prevenu par la m
la put achever.

Jean de Boulogne Sculpteur,
Doüai, s'établit à Florence, & fit
de bronze sur lequel est Henri IV.
du Pont neuf.

Daniel de Volterre eut pour [illegible] ſciples Marc de Sienne, qui fit à Rome [illegible] à Naples pluſieurs plans de bâtimens, [illegible] Pelegrin de Boulogne ou Thibaldi qui [illegible] adona auſſi à l'Architecture, & bâtit l'Egli[illegible] de Milan.

André de Sarte fut atiré en Fr[illegible]ce par les liberalitez de François I. Il en fut rapelé par ſa femme, & à ſon dépa[illegible]t reçut du Roi des ſomes [illegible] r lui acheter en Italie d[illegible] les ſtatuës. Mais il fit [illegible] l'argent de ce Prince, [illegible] rence, où abandoné de ſa [illegible] amis, il perit de peſte à [illegible] Ce fut lui qui copia le p[illegible] que Raphael avoit pein[illegible] en que Vaſari & Jule Romain le [illegible] pour l'original.

Michel Ange nâquit en 1474. & fut excellent Peintre, Sculpteur, & Architecte. Il eut la conduite du bâtiment de ſaint Pierre de Rome; & dit à ceux qui admiroient la Rotonde, qu'il feroit un bâtiment de même grandeur, & éleveroit le ſien en l'air; ce qu'il executa en élevant ſur quatre piliers la Coupole de ſaint Pierre. Il finit ſa vie comblé d'honeurs à l'âge de 90. ans. Le Grand Duc de Toſcane fit enlever ſon cors pour le metre dans l'Egliſe de ſainte Croix de Florence.

Raphaël Santes prit naiſſance dans la Ville d'Urbin en 1483. Jean de Santi ſon pere

it sous Pierre Perugin qu'il
ucoup en peu de tems, é façon
cademie de Florence, & con
Rome. Il fit quantité d'ouv
'il n'ait vécu que 37. ans.

Jule Romain a parfaitement in
iere de Raphael, par qui il fut em
s Loges de Leon X. dans la saint
aite pour François I. & dans la sainte
uerite de Fontainebleau. Il eut la co
d'un Palais hors de Rome, & apelé la
Madame, & acheva avec Il Fattore les
que Raphael avoit disposez dans la Grand
Salle du Vatican.

Jean Francisque sur-nomé Il Fattore, a
prit sous Raphael les principes de son art, &
demeura toujours chez lui avec Jule Romain.
Il travailloit à fresque, à huile, & en détram-
pe, & ne vécut que 40. ans.

Luca Penni son frere travailla à Gennes & à Luques, ensuite de quoi il alla en Angleterre, & vint aussi en France. Il peignit à Londres pour Henri VIII. & à Fontainebleau pour François I.

Polidore de Caravagio fut de l'Ecole de Lombardie. Il servoit aux Peintres qui travailloient au Vatican sous Raphael lors que Maturin de Florence le prit en amitié. Son Maître étant mort de peste en 1527. il fit un voyage à Naples, où à peine trouva-t-il de quoi subsister. De-là il passa en Sicile où il fut mieux reçu, & où il fit des arcs de triomfe pour Charles-Quint, lors qu'au retour de

Tu-

Tunis il descendit à Messine. Co e il étoit prêt de retourner à Rome il fut t par son valet qui vouloit profiter de son a nt. Il fut enterré dans la Catedrale de M ine en 1543.

Pierre Joconde de Verone s'étai t fait non Dominicain, come dit notre auteur, mais Cordelier, se rendit habile en toute sorte de siences, enseigna la Langue G reque, la Filosofie, & la T Maître de Jules Scaliger, & nentaires de Cesar. Il poss hitecture qu'il fut choisi po de Verone, bâtit à Paris Dame, & le Petit-Pont. E ome il eut la conduite de l'I ierre avec Raphael d'Urbin.

Michel Ange Caravage fit plusieurs ouvrages à Rome, à Naples & à Malte, où il fut reçu Chevalier servant.

François Barbieri surnomé le Guerchin, fut un des premiers de ses Eleves. Il y a de ses peintures à Paris dans le Palais Mazarin.

Bartelemi Manfrede Mantouan suivit sa maniere, & mourut de débauche dans la fleur de son âge.

Le Valentin originaire de Colomiers imita aussi la maniere du Caravage. Il y a de lui quatre grans tableaux dans la Galerie du Roi, representant les quatre Evangelistes. S'etant indiscretement plongé dans un bassin d'eau froide pour se rafrîchir, il

il fut enlevé du monde dans ſa jeuneſſe.

Joſeph Ribera de Valence, ſurnomé l'Eſpagnolet, reüſſit merveilleuſement bien à imiter le Caravage, & fit dans le cloître des Chartreux de Naples plus de cent tableaux en huile.

Joſeph Pin, ou Joſeph Ceſar Arpinas fut placé fort jeune parmi ceux qui travailloient aux loges du Vatican. Le premier ouvrage qu'il fit ,eſt un Samſon qui enleve les portes de la Ville de Gaza. Aprés cela il travailla au cloître de la Trinité du Mont, & peignit au Capitole la bataille donée entre les Romains & les Sabins. Il vint en France avec le Cardinal Aldobrandin, & preſenta à Henri IV. deux tableaux, l'un de ſaint George à cheval, & l'autre de ſaint Michel terraſſant le demon, & en récompenſe fut honoré du Colier de l'Ordre de ſaint Michel. De retour à Rome il travailla dans l'Egliſe de ſaint Jean de Latran, & fit quantité d'autres ouvrages. Il mourut à l'age de 80 ans, en 1640.

Jean & Gentil Belin freres, ſont les premiers qui ont aquis de la reputation dans l'Academie de Lombardie, ou de Veniſe. Pour reprendre les choſes de plus haut, il faut ſavoir que Gentil Fabriano que Martin V. fit travailler à ſaint Jean de Latran, eut pour Diſciple Jaques Belin originaire de Veniſe, qui vivoit en 1470. Il eut deux fils, Gentil, & Jean.

Gentil alla à Conſtantinople de la part de

ler un esclave en sa presence. Gentil à qui ce spectacle n'avoit pas plû, ne demeura pas long-tems à Constantinople, & retourna à Venise, où il fut fait Chevalier, & employé avec Jean son frere à la suite de l'histoire du Pape Alexandre III. que les Venitiens avoient reçu au tems de ses diferens avec l'Empereur Frederic. Gentil & Jean vécurent jusques à une extrême vieillesse, le premier n'étant mort qu'en 1501. à l'age de 80. ans, & le second qu'en 1512. à l'age de 90.

Le Georgion leur succeda, & surpassa Jean Belin son Maitre. Le portrait qu'il fit de Gaston de Foix passe pour le plus excellent de ses ouvrages. Il étoit dans le cabinet de M. Jaback.

Jean Antoine Regillo étudia sous lui, &

gion ombrageux de son naturel, lui cher-
querele pour le renvoyer. Il se retira don
Padouë où il representa trois miracles de S.
Antoine. A Venise il acheva quelques ta-
bleaux comencez par le Georgion mort de
peste. Quelque tems aprés il fit le portrait de
François I. avant qu'il partît d'Italie. Aprés
cela il acheva la Bacanale comencée par Jean
Belin, & fit un grand nombre d'ouvrages
tant pour la Grande Sale de Venise que pour
le cabinet du Duc d'Urbin. Il fit à Rome le
portrait de Paul III. & le tableau de Venus,
& d'Adonis.

Quand il fut retourné à Venise, Marie
d'Autriche Reine de Hongrie, voulut avoir
de lui un Prometée ataché au Mont Caucase,
un Sisife roulant sa pierre, un Titie dechiré
par un Vautour, un Tantale & d'autres pié-
ces. Il peignit Charles Quint en grand armé
de toutes piéces, & une Annonciation dont ce
Prince lui paya deux mile ecus.

Lambert Zustrus Flamand, Eleve de Ti-
tien, fit un Batême de saint Jean qui est dans
le Cabinet du Roi.

Girolamo Mutiano s'atacha à la maniere du
Titien, & fit des portraits & des paysages qui
furent admirez. On voit à sainte Marie Ma-
jeure de Rome une resurection du Lazare,
qui est de sa main, & à Lorete plusieurs pié-
ces extremement estimées.

Girolamo di Titionno imita aussi le Titien,
vint en France en 1538. & y fit les portraits
des principales Dames de la Cour, y fut em-
ployé

ployé par le Duc de Guise, & par le Cardinal de Loraine. Il travailla ensuite beaucoup à Venise, à Milan, & à Ausbourg.

Antoine Corege naquit à Modene en 1472. On voit de lui dans le Cabinet du Roi un tableau de la vertu heroïque, qui aprés la mort du Roi Charles I. fut acheté en Angleterre par M. Joback. Corege a gravé lui même quantité de ses piéces.

Paul Cailliari, ou Paul Veronese fils d'un Sculpteur de Vorone, se perfectiona en peu de tems dans la peinture sous Antoine Bodillo son oncle. Ses ouvrages sont en si grand nombre que je ne puis me resoudre à en faire le dénombrement. Il y en a quatre dans le Cabinet du Roi. Le premier represente Judith & Holoferne. Le second est l'histoire de Susane. Le troisiéme est Rachel qui done à boire aux chameaux du serviteur d'Isac; & le quatrieme est une Ester qui paroît devant Assuerus. Celui que la Republique de Venise dona au Roi en 1665. est de 15. pieds de haut sur 30. de large, & represente N. S. à table chez Simon le Lepreux. Il étoit auparavant dans le Refectoire des Servites. On peut voir les autres ouvrages de Paul Veronese dans l'original dont je fais l'extrait. Il laissa deux fils heritiers de ses heureux talens, Charles & Gabriel.

Jaques Robusti, dit le Tintoret à cause qu'il étoit fils d'un Teinturier de Venise, fut mis chez le Titien, qui jugeant par ses comen-

[redacted]

mencemens du progrés qu'il feroit un jour, ſe défit de lui depeur d'avoir un concurrent qui pouroit le ſurpaſſer.

Robuſti bien loin de ſe rebuter, prit pour modele le deſſein de Michel Ange, & le coloris du Titien, & fit proviſion de bas reliefs par le moyen deſquels il continua ſes études, & ſe rendit ſi habile que les plus grans ouvrages ne lui coutoient preſque rien. M. le Comte marque les principaux dont il remplit les Egliſes & les Palais de Veniſe. Marietta Tintorella ſa fille reüſſit admirablement bien dans les portraits. Elle fut mariée à un riche Alemand. Mais le pere eut le déplaiſir de la voir mourir avant lui.

Paul Franceſqui Flamand fut un de ceux qui imiterent le plus heureuſement la maniere de Robuſti.

Giacomo da Ponte né en 1510. fut envoyé à Veniſe, où il imita le Titien & le Parmeſan. Aprés la mort de ſon pere il retourna à Baſſano Ville de ſa naiſſance, où il fit pour l'Empereur douze tableaux repreſentant les douze mois. Il fit auſſi les quatre élemens, & deux fois les quatre ſaiſons. Parvenu à l'âge de 82. ans il ne put reſiſter aux rigueurs de l'Hiver de 1592. Il laiſſa quatre fils qui excelerent dans ſa profeſſion.

Le reſte de cet Extrait paroîtra au comencement du Journal prochain.

Abre-

Abregé de la vie de saint François de Sales. In 12. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne, ruë saint Jaques. 1699.

JE ne m'étendrai pas ici sur les actions de saint François de Sales; j'en ai parlé assez au long dans le IX. Journal de l'anée 1690. où j'ai doné l'extrait de sa vie écrite sur d'amples memoires par M. Cotolendi. Je transcrirai seulement quelques endroits d'une Letre qui est à la fin de cet abregé. Elle fut écrite par le Pape Alexandre VII. n'étant encore alors qu'Evêque de Nardo à M. Chigi son neveu qu'il fit depuis Cardinal.

Je vous conjure, lui dit-il, *mon cher neveu, de faire votre principale étude des œuvres de M. de Sales, d'être son lecteur assidu, son fils obeissant, & son imitateur fidele. C'est à sa Philothée qui est la meilleure guide que l'on puisse prendre pour se conduire dans le chemin de la vertu, à qui je dois, depuis vint ans aprés Dieu, la corection de mes mœurs; & s'il y a en moi quelque chose de bon, je lui en ai l'obligation.*

Il ajoute un peu plus bas: *Ce que j'ai dit de sa Philothée, je le dis de Theotime, ce Livre tout d'or de l'amour divin, & de tous les ouvrages de ce grand home. Je vous avoüe que les lisant le jour & la nuit, je me suis fait come une idée en moi-même, & un recueil de ses plus beaux sentimens, & des principaux points de sa doctrine que je rumine toujours, que je*

goûte, & que je fais passer, si j'ose parler ainsi, dans mon estomach, afin de le transformer en mon sang, & en ma substance.

Traité de la veritable Oraison, ou les erreurs des Quietistes sont refutées, & les Maximes des Saints sur la vie interieure, sont expliquées selon les principes de saint Thomas; par le R. P. Antonin Massoulié, Docteur en Theologie, Exprovincial de la province de Thoulouse, & Assistant du Reverendiss. P. General de l'Ordre des FF. Prêcheurs. In 12. à Paris chez Edme Couterot, ruë saint Jaques. 1699.

LE P. Massoulié Assistant du P. General de l'Ordre de saint Dominique expose les defauts & les erreurs que les Quietistes ont mêlées dans l'Oraison, & les refute solidement par les principes de l'école de saint Thomas. Il dedie son Livre à M. l'Archevêque de Paris, qui par l'Ordonance qu'il a faite sur ce sujet, done des regles tres sages & tres pures, pour la pratique de la priere, & pour éviter deux extremitez dangereuses, dont l'une jete les ames dans l'illusion par une fausse spiritualité; & l'autre les détourne de ce saint exercice, sous pretexte de les éloigner des pieges du Quietisme.

Il loüe aussi ce grand Prelat de l'Ordonance qu'il a publiée au sujet de la Grace & de la Predestination, & temoin de l'aprobation qu'elle a reçuë à Rome, il releve le ze-

le & la lumiere que M. l'Archevêque y a fait paroître en condanant les erreurs à y expliquer d'une maniere claire & précise, les veritez que saint Augustin a enseignees, & que le saint Siege, & toute l'Eglise ont toujours conservees, come un sacré dépôt. Le P. Massoulié ne manque pas de remarquer, que M. l'Archevêque de Paris se conformant au sage temperament pris par le Pape dans son Bref adresse aux Evêques de Flandre, sur les disputes presentes, à ouvert une voye pour terminer en France toutes ces contestations, & pour y établir une paix solide.

Eruditissimis Regiæ Scientiarum Academiæ Sociis, ut in suam Societatem artem Typorum cooptent In 4. Typis Cl. Thiboust. 1699.

LA demande que l'Imprimerie fait d'être reçue dans l'Academie des Siences avec les autres Arts, est fondée sur le raport qu'elle a avec elles, sur les graces qu'elle en reçoit, & sur la reconoissance qu'elle leur en rend. Les Siences lui confient leurs ouvrages pour les publier, & elle les preserve des injures du tems, & les fait passer par le moyen de ses caracteres à la posterite la plus reculee.

Le Poeme que l'Imprimerie adresse à l'Academie des Siences explique l'usage de tous les instrumens dont se servent les Im-

Imprimeurs ; ce qui étoit sans d
ficile à executer, come l'auteur l'
re, avec l'élegance que demande
sie.



JOURNAL
DES SAVANS,

Du Lundy 18. Janvier. M. DCC.

Cabinet des singularitez d'Architecture, Peinture, Sculpture, & Gravure, ou Introduction à la connoissance des plus beaux arts, figurés sous les tableaux, les statues & les estampes. Par Flor. le Comte Sculpteur & Peintre. Tom. II. In 12. à Paris chez Nicolas le Clerc, ruë saint Jaques. 1699.

JE comencerai cet Extrait par l'Ecole de Boulogne. Annibal Carache prit naissance dans cette Ville en 1560. & fut destiné au metier d'Orfévre. Mais atiré par Louis Carache son cousin, il s'apliqua à la Peinture, & visita avec Augustin son frere aîné toutes les Villes de Lombardie pour y prendre les manieres du Corege, & du Titien.

Annibal s'arêta à Parme, & y peignit le tableau du grand Autel des Capucins, qui represente un Christ étendu sur un linceul.

De-là il alla à Venise, où il trouv
son frere, qui començoit à grave
Annibal retourné à Boulogne
le Batême de N. S. l'Assompt on
Vierge; & y entreprit beaucoup d ut
vrages avec Augustin & Louis Ca
Le Cardinal Farnese atira Annibal à R
& le fit travailler dans la Galerie de so
lais, à plusieurs sujets de la fable, & de
stoire. La mort qui le surprit à la quar
neuviéme anée de son âge, mit fin à se
vaux. Le Dominiquin, le Guide, l'
ne, Lanfranc, & Antoine Carache son co
sin, furent ses principaux Eleves

Notre auteur aprés avoir parlé des Peintr
des Ecoles d'Italie, vient aux Alemans, au
Flamans, & aux Holandois. On a obliga
tion de la peinture à huile aux Flamans. Hu
bert Vanheic, né à Maseich en 1366. fi
plusieurs ouvrages avec Jean de Bruges so
frere, pour Filipe le Bon, Duc de Bour
gogne; & entre autres l'agneau de l'Apoca
lipse, qui est dans une Chapele de l'Eglise d
saint Jean de Gand.

On voit dans l'un des côtez la deso
bëissance d'Adam qui mange du fruit défen
du; & on compte dans ce tableau jusques
trois cent têtes bien diversifiées. Filipe Se
cond Roi d'Espagne en voulut avoir une co
pie qui lui couta plus de deux mil ducats
Hubert finit ses jours avant que cette piece
fût achevée; de sorte que Jean la continu
seul.

Quin

Quintin Mesius, ou Metsis, marêchal de profession, aprés une maladie dangereuse s'adona à faire de petis tableaux. Lors que sa santé fut entierement retablie, il fit des balustrades de fer qui furent regardées come des chef-d'œuvres. Devenu amoureux de la fille d'un Peintre, il quita le metier de marêchal, se mit à la peinture, & y réüssit si bien, qu'il obtint en Mariage la persone qu'il aimoit. Il peignit une descente de Croix qui passe pour une merveille. Dans un des volets de ce tableau, est representé le martire de saint Jean l'Evangeliste; & dans l'autre, Herodiade qui tient la tête de saint Jean Batiste. Il y avoit autrefois dans le Cabinet de Charles I. Roi d'Angleterre, Erasme & Egidius representez à demi cors. On voit de lui dans une sale de la Maison Professe des Jesuites de Paris, une descente de Croix. Aprés avoir passé sa vie avec honeur dans le travail, il la finit en 1529. à Anvers, ville de sa naissance, & fut inhumé dans l'Eglise des Chartreux, d'où cent ans aprés ses ossemens furent transferez à la Catedrale, où l'on éleva sur un tombeau un buste de marbre blanc, avec une Inscription. Il laissa un fils qui suivit sa profession.

Theodore de Harlem fit beaucoup d'honeur à cette Ville qui l'avoit vû naître. L'excellence de ses ouvrages fait detester la fureur des guerres dans lesquelles ils sont peris. Le seul qui s'est conservé est un

un tableau de la ſainte face qu
Leiden.

Ne pouvant parler de tous les
aquirent de la reputation dans la
cole, je dirai que Jean Mayo
Vermeyen ſuivit Charles-Quint dan
peditions militaires, & fit le plan
mée Navale qui aſſiegeoit Tunis.
piſſeries de l'Eſcurial qui repreſent
principales actions de cet Empereur ſont
prés Mayo. On dit que ſa barbe étoit
longue, qu'il pouvoit marcher deſſus
ſe baiſſer. Auſſi fut-il ſurnomé Jean le
Barbu.

Antoine Moro, natif d'Utrecht, s'étant atiré l'eſtime du Cardinal de Grandvelle, entra au ſervice de Charles-Quint qui l'envoya en Eſpagne. Il fit à Madrid le portrait de Filipe II. à Lisbone celui de l'Infante, à Londres celui de la Reine Marie; & à Utrecht ceux des Dames que le Duc d'Albe aimoit; & obtint de lui la Charge de Receveur General de Flandre, qu'il dona à ſon gendre.

Pierre-Paul Rubens nâquit à Cologne en 1577. Ayant quelque comencement de peinture il entreprit un voyage en Italie pour ſe perfectioner dans cet art, & fit quelques ouvrages à Mantouë. S'étant depuis établi à Anvers, il y fit pluſieurs ouvrages, & deux entre autres pour l'Egliſe des Jeſuites, dont le premier repreſente ſainte *Ignace*, & le ſecond ſaint François Xavier.

Il

Il peignit à Paris la Galerie du P[illegible]lais de Luxembourg, & l'acheva en deux a[illegible]s. Ce sont les actions du Roi Henri IV. [illegible]ns des emblêmes enigmatiques. On assu[illegible]u'il savoit sept Langues. Il étoit si in[illegible]ent dans les afaires que l'Infante Elisab[illegible] l'envoya en Espagne pour déveloper au Roi des secrets d'importance. Il dessina à l'Escurial quelques piéces d'aprés le Titien. Il fit aussi un voyage en Angleterre, où il negocia la paix entre l[illegible]. Son dernier travail fut [illegible]es de trionfe pour le Car[illegible] goute lui causa la mort en [illegible]

Antoine Vandick [illegible]xcelcella en portraits. [illegible]ation de voyager, avant [illegible]ndre il fit le portrait de la [illegible]mme de Rubens, qui lui dona en récompense un des meilleurs chevaux de son écurie. Etant arivé à Brusselles, il conçut de l'amour pour une paysane, & y fit pour l'Eglise du village d'où elle étoit, un tableau de saint Martin à cheval, dont la tête representoit parfaitement bien le visage de sa Maîtresse. Rubens voulant le détourner de cet engagement, lui conseilla de partir pour l'Italie. Passant par la Sicile, il comença quelques peintures à Palerme, & les laissa imparfaites à cause de la contagion qui regnoit alors dans cette Ville. Quand il fut revenu au pays-bas on s'aperçut qu'il avoit bien pris les airs du Titien, & de Paul Veronese. Le Prince d'O-

range

range l'apela en Holande pour y fa
portrait. Il peignit pour les Capu
Ruremonde un Crucifix qui n'a point
Etant retourné en Angleterre, il y
les principales maisons d'un grand
d'excellentes piéces ; en considerat
quoi le Roi le fit Chevalier, & lui don
chaîne d'or, avec son portrait garni de
mans.

On voit dans une des Chapeles de l'A
de saint Germain des Prez de Paris,
saint Casimir Roi de Pologne ; & sur un
cheminées du Palais de Luxembourg, le
trait de la Reine Marie de Medicis. S
fin de sa vie, il se mêla de soufler, & m
rut à Londres en 1641.

Thomas Vuillebots Boschaerts, à p
eut ateint l'âge de douze ans, que sans
eu de Maître il entreprit de faire son
pre portrait, en se regardant dans un mi
ce qui fut cause que ses parens le m
sous un Peintre. Quelques anées aprés
la à Anvers, où il fit quelques ouvrages.
1642. le Prince d'Orange l'envoya dan
Palais de la Haye.

François Vander Meulen naquit en 1
d'une bone famille de Brusselles. M. Co
l'atira en France, & le logea aux Gobe
avec deux mille écus d'apointement.
principaux ouvrages ornent les aparter
de Marli ; le grand escalier de Versaille
embelli de quelques-uns de ses sujets.
nit ses travaux & sa vie en 1690.

Aprés ces diferentes Academies, il ne reste
ıs ce Tome que l'explication des chifres
nt les principaux Maîtres se sont servis
ır marquer leurs ouvrages, & d'amples
talogues des piéces qui ont été gravées
ıt d'aprés eux, que d'aprés M. Poussin,
d'apres d'autres Peintres dont il n'est point
lé dans ce Tome. Le troisiéme paroîtra
effamment.

ciculus Octavus Opusculorum quæ ad Historiam ac Philologiam sacram spectant in quo continentur J. M. Dilherri Farrago rituum sacrorum & secularium, Joannis Capelli Thematismi epocharum illustrium, Magius de Gigantibus. In 8. Roterodami; & se trouve à Paris chez Jean Anisson, ruë de la Harpe. 1697.

. n'y a que trois Traitez dans ce Recueil.
.e premier est un mélange confus de dirses coutumes, dont les unes étoient reës par les Payens; & les autres le sont par Cretiens. Dans leur grand nombre je ne oisirai qu'une petite partie de celles qui ont ıs de raport à l'Ecriture Sainte, & qui peunt servir à la bien entendre

Saint Pierre dit dans le cinquiéme chapi: des Actes, Qu'il faut obéir à Dieu plut qu'aux homes. Socrate avoit ~~dit~~ aux heniens dans son Apologie : *Je vous aime, vous respecte; mais j'obéirai à Dieu plutôt 'à vous.*

Saint

Saint Paul dit dans le 17. cha
Actes, en haranguant en presenc
ges de l'Areopage : *Dieu n'est p*
chacun de nous. Car c'est par lui q
vons la vie, le mouvement, & l'étr
te avoit avancé quelque chose d
ble dans le 5. chap. du 2. Livre
ties des animaux. Aprés avoi
qu'Heraclite étant un jour sur un
voyant que quelques-uns faisoien
d'y entrer, il leur dit que les Die
daignoient pas d'y être presens ;
cette parole de ce Filosofe à l'étud
ses natureles, pour faire voir que p
doit avoir honte de rechercher l
de la nature ; parce que la Puissan
sprit de Dieu y paroissent avec écla

Saint Pierre dit dans le 5. ch
premiere Epître, que Dieu resist
perbes, & done sa grace aux humb
pe avoit avancé la même chose da
clusion de la 145 de ses fables.

Saint Paul écrivant aux Colossi
parle en ces termes dans le 3. ch
que vous fassiez, ou en parlant, o
sant, faites tout au nom du Seigneur
avoit écrit dans sa 8. Epître, Que
que sujet que l'on meditât, & qu
discours que l'on tint, on devoi
comencer par les Dieux.

Les payens de leur côté ont
quantité de pensées & d'expres
Cretiens. Jacob se sentant pro

fin, dit à ses enfans dans le 49. chap. de la Genese : *Je vas être réüni à mon peuple.* Les Payens pour diminuer l'aprehension de la mort, qu'ils regardoient come la chose du monde la plus terrible, évitoient d'en prononcer le nom, & usoient de circumlocution pour se faire entendre. Au lieu de dire, Si je meurs, ils disoient, S'il m'arive quelque chose de ce qui peut ariver aux homes, ou se servoient de quelque façon de parler semblable

Eusebe assure dans le 18. Chap. du 3. Livre de son histoire, que saint Mathieu a écrit son Evangile en Hebreu. Munster l'a fait Imprimer. Mais Dilherrus auteur du mélange dont je fais l'Extrait, doute qu'il ait doné au public le veritable original de cet Apôtre, parce qu'il y trouve beaucoup de fautes contre la Langue Hebraïque.

L'estime que les Juifs font du Talmud, paroît en ce qu'ils disent comunément, que chacun doit diviser le tems de sa vie en trois parties; en employer une à lire la Bible; une à lire la Mischne; & une à lire la Gemare. Cependant si le Talmud contient beaucoup de choses utiles, il en contient aussi beaucoup d'inutiles, que Buxtorf a pris un grand soin de distingeur.

Dilherrus a employé quelques chapitres du second Livre de ce mélange à décrire la discipline que l'Eglise des premiers siecles gardoit à l'égard des Penitens, & des Catecumes.

cumes. Il fait le dénombrement des de grez par lesquels ceux qui avoient com mis des pechez considerables depuis leu Batême, devoient necessairement passe avant que d'être admis à la grace de l reconciliation, & de la comunion Ecle siastique, & des exercices laborieux aus quels ils y étoient obligez dans chaque de gré.

Il décrit de la mesme sorte l'ordre qu tenoient les Prelats dans l'instruction d ceux qui demandoient le Batême. Ils le partagerent en trois Classes. Dans la pre miere étoient ceux ausquels ils començoien à expliquer les veritez de la Religion. La seconde étoit celle des *Competens*, qui étan déja instruits témoignoient un ardent desi de recevoir les Sacremens ; & la troisiéme comprenoit ceux ausquels on permetoit d'as sister à la celebration des Misteres, & que l'on nomoit pour cela Epoptors, c'est-à-dire Spectateurs.

Dans le 4. chapitre il traite des baisers se lon les Payens, & selon les Cretiens. I observe que les Payens en ont distingué trois sortes : des baisers de civilité, des baisers d'afection honête, & des baisers de débauche. Les Scolastiques parmi les Cre tiens en ont trouvé jusques à six especes. Le premier est d'amitié, le second d'amour, le troisiéme de respect, le quatriéme de paix, le cinquiéme de trahison ; & le sixié me de lasciveté.

Da

:r aux infideles le pretexte qu'ils en
at de les calomnier.

le chapitre ſuivant, Dilherrus
par le témoignage de Plutarque
neque, que par les diferens noms
onoient ſouvent à leurs Dieux,
endoient ſouvent qu'un Etre Inde-
& Souverain, qui gouvernoit l'Uni-

xpliquant dans le Chapitre 6. le
Payens, ſous lequel nous com-
ordinairement les nations qui n'ont
conoiſſance du vrai Dieu, il re-
que les Juifs les apeloient ſimple-
tions; & qu'ils donoient même ce
Chretiens. Dans le Nouveau Te-
eux qui ne conoiſſoient point Dieu,
lquefois apelez Nations, & quel-
Grecs. Oroſe rend raiſon de ce

fendu à nos premiers parens ét
me? Il raporte les passages des
écrit que c'etoit une figue ; & ap
nion par le sufrage des Docteu
apeloient les figues, les filles d
cause qu'elles avoient été une oc
te à Eve & à Adam.

Dans le 4. Chapitre il fait v
çons de parler figurées, ne so
frequentes dans l'Ecriture que
vres des Payens ; & parce qu'
plus grand nombre dans le Can
lomon que dans aucun autre en
te sacré, il en recherche & en
sens spirituel. Quelque curieus
les autres observations de notr
les passerai sous silence pour
chose des deux autres Traitez qu
dans ce Recueil.

Le premier est de Jaques Cap
te des plus fameuses Epoques,
nologistes se servent dans la su
tems.

Le second est de Magius,
ce qui se trouve dans les Livres
chant les geans. Le 6. chapitre
se nous aprend qu'il y en avoit a
ge. Les Espions de Moïse lui
qu'ils avoient vû des homes qui
des monstres, des fils d'Enoc,
geans. Ces paroles sont du 13.
Nombres.

Il est aussi parlé des Geans da

lu premier Livre des Rois, & dans le
e celui de Judit.

s auteurs Profanes en ont raconté
ité d'hiſtoires. Magius cite Herodo-
'line, Pauſanias, Solin, & Plutar-
& ajoute quelques Modernes aux An-

*rs & Harangues de M. Hebert, Tre-
er de France, de l'Academie de Soiſſons.*
12. *à Soiſſons*, & ſe trouvent à Paris
:z Michel Brunet, dans la Grand' Sale
Palais. 1699.

a dans ces Diſcours une grande diver-
de ſujets. Les uns ſont des éloges
oi, des Princes, des Princeſſes, des
s Seigneurs de la Cour; des Cardinaux
Prelats. Dans les uns notre invinci-
onarque eſt felicité de l'heureux ſuc-
ſes armes; dans les autres, les Ge-
x d'armées ſont louez de la prudence
r conduite, & de leur valeur. Dans
es-uns les Magiſtrats ſont inſtruits de
devoirs, & avertis de la fidelité qu'ils
nt au Souverain, & de la protection
doivent aux Peuples. Mais par tout
it la même delicateſſe de penſées, la
elegance d'expreſſions, la même
de langage.

Nouveau Voyage d'Italie, contenant une scription exacte de toutes les provinces, les, & lieux considerables, & des qui en dependent, avec les routes & mins publics pour y parvenir; la dis des lieux, & les choses remarquables q y rencontre. L'origine & fondation des les, les raretez qu'on y voit dans les Eg Convens, Colleges, Hôpitaux, Palais blics & particuliers, Cabinets, Bibli ques, Tresors; le Gouvernement poli des diferens Estats, les noms des hoi illustres nez en chaque lieu, & des fa principales qui y font leur sejour. In 1: *Lyon*; & se trouve à Paris chez Anisson. 1696.

QUoi qu'il y ait quantité de Livres so titre de Voyage d'Italie, M. de S qui done celui-ci au public, se promet sera trouvé plus ample, & plus utile que les autres; parce qu'il a pris un soin particulier de s'informer des choses do le devoit composer; & qu'il a été plusi fois sur les mêmes lieux pour rendre ses scriptions plus exactes.

Il marque toutes les routes, la distanc lieux, la situation des places. Rien d qui peut instruire les Voyageurs n'est c dans la description des grandes Villes. en aprenent l'antiquité, la fondation gouvernement; & sont avertis de tou

[redacted]

qu'ils y doivent voir de plus curieux pour l'Architecture, pour la Sculpture, la Peinture, & les autres arts. Il y est dit, par exemple, de la ville de Milan qu'elle a été assiegée quarante fois, & prise vint deux; que les Eglises contenuës dans son enceinte, montent jusques au nombre de 230. que la Catedrale est la plus belle d'Italie, aprés saint Pierre de Rome; & qu'elle est ornée de plus de six cent statues de marbre, dont chacun a coûté mile ecus.

M. de Seine conduit son Voyageur du Duché de Milan dans l'Etat de Terre ferme des Venitiens; ainsi apelé pour le distinguer des autres Etats qu'ils possedent en Dalmatie, en Grece, & dans les Isles de la mer Adriatique; & lui fait remarquer ce qu'il y a de plus singulier dans Bergame, dans Crema, dans Brescia, dans Verone, dans Padouë, & dans les autres Villes. Mais il s'arête particulierement à décrire la situation de Venise, bâtie dans les Marêts de la Basse-mer, & à raporter les divers changemens arivez à cette Republique avant qu'elle soit parvenuë au point de grandeur ou elle se maintient par la sagesse de sa politique, & par l'equité de ses Loix. Il fait un long dénombrement des Magistrats, de leurs fonctions, & de leurs droits; & n'oublie rien de la police & de la discipline Eclesiastique de cet Etat.

Le Patriarche est Noble Venitien, élû par le Senat, Primat de Dalmatie, & Me-

tropolitain des Archevêques de Candie, & de Corfou; & des Evêques de Chiozza, & de Torcello. Ce Patriarche n'eſt point ſujet à l'examen des Evêques, & a peu d'autorité ſur ſon Clergé, ce qui eſt cauſe que les mœurs en ſont peu reglées.

Tous les Ecleſiaſtiques de l'Etat ſoit Nobles ou Citadins ſont exclus des Charges de la Republique, & de l'entrée du Grand Conſeil, & du Senat, les Venitiens étant trop jaloux de leur liberté pour faire part de ſes ſecrets à des gens qui reconoiſſent un autre Prince, bien que ce ne ſoit qu'au ſpirituel. Quand un Noble Venitien eſt fait Cardinal, même a la nomination du Senat, ſes parens ſont exclus du Grand Conſeil.

L'Inquiſition fut introduite à Veniſe en 1289. Elle eſt compoſée d'Ecleſiaſtiques, & de Seculiers. Trois Senateurs aſſiſtent à toutes les procedures, & avertiſſent la Republique de tout ce qui s'y paſſe. Les Juifs ne ſont point Juſticiables de ce Tribunal, non plus que les Grecs, ni ceux qui ont épouſé deux femmes, ni les blasfemateurs, ni les Magiciens. Ce Tribunal ne conoît que de l'hereſie, & de l'abus de Sacremens. La confiſcation des biens des condanez pour hereſie, doit aller aux legitimes heritiers à condition de n'en faire aucune part aux condanez.

La Nobleſſe Venitienne eſt diviſée en quatre ou cinq claſſes ſoudiviſées en familles, dont

iement les quartiers, les ponts au
le 450. ses Places, ses Palais, ses
'ec tous leurs ornemens.
Etat de Venise M. de Seine passe à
l'Eglise, & fait observer ce qu il
is remarquable à Ferrare, à Raven-
logne, & ailleurs. Au comence-
la seconde Partie il parle de la Mai-
Vierge de Lorete, & de son trans-
par les Anges, come du miracle le
veré qu'il y ait jamais eu. Il dit
ransport fut fait en 1291. le se-
r de Mai; que le Mecredi ou le Sa-
prés l'Ascension, cette sainte Mai-
a sur une petite colline dans l'Escla-
atre les villes de Fiume, & de Ther-
au bout de trois ans & demi les An-
verent une seconde fois, & la trans-
de l'autre côté de la mer Adriati-
un bois proche de Recanati, Vil-
Marche d'Ancone. Il dit enco-
iit mois apres la sainte Maison fut
e une troisiéme fois, jusqu'à un
loin, sur une terre qui apartenoit



Notre auteur apuye ce recit du témoignage de Baronius, & de ses Continuateurs, de celui d'Erasme, & des Bulles des Papes; & enfin du consentement des peuples, & même des Mahometans qui ont souvent invoqué la sainte Vierge de Lorette dans le danger du naufrage, en ont reçu du secours, & lui ont témoigné leur reconoissance par leurs presens.

Il est vrai que Baronius en parle dans ses Annales sur la neuviéme anée de N. S. à l'ocasion du mistere de l'Anonciation, & dit que persone ne doutera de la verité de ce fait, pour peu qu'il se souvienne de ce que l'Ange dit à la Vierge, Que rien n'étoit impossible à Dieu; & de ce que N. S. a assuré lui-même à ses Disciples dans son Evangile, Que s'ils avoient de la foi, ils transporteroient les montagnes.

Odoricus Rainaldus qui a continué les Annales de Baronius, copie sur l'anée 1291. Nombre 98. Turcelic qui raconte ce miracle en ces termes: *Alexandre Evêque de Thersats, étant ataqué d'une dangereuse maladie, & implorant le secours du Ciel, la Ste Vierge lui aparut durant la nuit, acompagnée d'une grande troupe d'Esprits Celestes, & lui dit, Ayez bon courage, mon fils. Je viens aporter le secours que vous demandez, & vous anoncer une agreable nouvelle. Sachez que la maison qui a été aportée depuis peu de tems sur vos terres, est la même que celle, où j'ai pris naissance, & où j'ai été éle-*

élevée. C'est-là où j'ai reçu la visite de l'Arcange Gabriel, où par l'operation du Saint Esprit, j'ai conçu le Fils de Dieu, & où le Verbe s'est fait chair. Aprés ma mort les Apôtres ont sacré cette Maison, & y ont celebré les saints Misteres. L'Autel qui a été transporté avec la Maison, est le même qui a été beni par Pierre Apôtre. Le crucifix que l'on y voit, y a été mis par les Apostres. Le tableau de cedre est mon portrait fait par S. Luc l'Evangeliste, qu'il m'a tiré aussi fidellement qu'il étoit possible. Cette Maison si cherie du ciel aprés avoir été consacrée durant plusieurs siecles par la pieté des Fideles de Galilée; maintenant que leur devotion est refroidie, a été transferée en votre pays. Ne doutez point du fait. Dieu qui peut tout en est l'Auteur. Soyez le temoin & le Predicateur de ce miracle; votre prompte guerison d'une longue maladie, en sera la preuve. Aprés que la sainte Vierge eut parlé de la sorte, elle remonta au Ciel. L'Evêque se leva en parfaite santé, & rendit graces à Dieu, & à la Vierge du double miracle. Pour ce qui est d'Erasme il composa à la priere d'un Curé du Diocese de Besançon, une Messe & un Sermon pour le jour de la fête de Notre-Dame de Lorete; & l'Archevêque de cette Ville permit de se servir de cette Messe dans son Diocese, & acorda 40. jours d'Indulgence à ceux qui y assisteroient. Mais ni dans la permission de ce Prelat, ni dans le Sermon, ni dans les prieres de la Messe qui

font à la fin du 5. Tome des œuvres d'Erafme, il n'y a pas un feul mot d'où l'on puiffe conjecturer que l'Archevêque de Befançon ou Erafmo ayent crû ce tranfport miraculeux de la Maifon de la fainte Mere de Dieu.



JOUR-

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 25. Janvier. M. DCC.

De Græcæ Ecclesiæ hodierno statu Epistola, Auctore Thoma Smitho, sacræ Theologiæ Doctore, & Ecclesiæ Anglicanæ Presbytero. Editio nova, auctior, & emendatior. In 8. Trajecti ad Rhenum; & se trouve à Paris chez Antoine Dezallier, ruë saint Jaques. 1698.

M. Smith n'entreprend pas d'écrire l'Histoire de l'Eglise Greque; il ne se propose que d'en rapor- [...]er la doctrine & les ceremonies. Reduite [...] l'obéissance des Turcs, & oprimée par [...]ar violence, elle a conservé la foi par sa [...]nstance à observer les Fêtes & les Jeû- [...]s.

[...]Les Grecs comencent l'anée en Septem- [...], & celebrent dans ce mois les Fêtes de [...] Nativité de la sainte Vierge, de l'Exalta- [...] de la Croix, & de saint Jean l'Evan- [...]te. Ils raportent l'institution de l'Exal-

tation.

tation de la Croix au tems de Constantin, & d'Heleine; & confondent l'Exaltation avec l'Invention. Macaire Patriarche de Jerusalem, fut le premier qui ordona que la Croix seroit mise dans un lieu fort élevé de l'Eglise, & d'où elle pût être vuë de tout le peuple. Les Latins celebrent avec plus de raison cette fête en mémoire de la Croix que l'Empereur Heraclius raporta de Perse en 628. aprés avoir vaincu Cosroez, bien que l'origine de la fête soit en éfet plus anciene.

Ils celebrent ainsi plusieurs fêtes dans les autres mois; & outre il n'y a presqu'aucun jour de l'anée, auquel ils n'honorent la mémoire de quelque Martir, ou de quelque Confesseur, selon l'ordre de leurs Menologes. Leur Ofice est extrêmement long, & l'auteur de cette Letre y a quelquefois assisté durant plus de cinq heures dans Constantinople. On y lit l'Ecriture sainte, les Histoires & les vies des Saints, & les homelies des Peres, & ensuite on celebre les sacrez Misteres.

Chaque fidele y porte du pain, du vin, de l'huile, de l'encens, & d'autres ofrandes; & ils joignent à la priere des aumônes plus abondantes que ne semblent permetre l'état de leur pauvreté. Ils font la fête de Paque le Dimanche, & s'y preparent par le grand Carême qui dure quarante-huit jours sans y comprendre les Dimanches. Les jours de l'Annonciation, & du Dimanche des Ra-

meaux

meaux ils mangent du poiſſon dont ils s'abſtiennent les autres jours, & auſquels ils prennent pourtant des poiſſons qui n'ont point de ſang, come ſont les huitres. En certains jours ils s'abſtiennent d'œufs, de fromage, & de laitages. Les Samedis & les Dimanches ils boivent du vin, & mangent de l'huile : & il n'y a que les Prêtres & les Religieux qui ne veulent pas ſe ſervir de cette indulgence.

Outre ce grand Carême ils en obſervent encore d'autres. Celui qui precede la Nativité de N. S. eſt de quarant jours. Les Grecs ſe diſpoſent par ce long jeûne à recevoir l'Auteur de la Loi Nouvele, à l'imitation de Moïſe, qui par un jeûne d'autant de jours ſe diſpoſa à recevoir des mains de Dieu les Tables de l'anciene Loi.

Leur troiſiéme Carême n'eſt que de quatorze jours avant la fête de l'Aſſomption de la ſainte Vierge. Le quatriéme precede la fête des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & eſt tantôt plus long & tantôt plus court. Cela dépend du jour auquel la fête de Paque arive. Ils comptent combien il y a de jours entre Paque & le ſecond de Mai, & en jeûnent autant avant la fête des ſaints Apôtres.

Les anciens Cretiens jeûnoient les Mecredis & les Vendredis, ſelon la coutume des plus devots d'entre les Juifs, qui jeûnoient deux fois la ſemaine. Les Grecs retiennent encore cet uſage que les Latins ont laiſſé abolir.

Les Grecs jeûnent encore les ve
fêtes de l'Epifanie, de la Pentecôt
Transfiguration, de l'Exaltation de l
& de la décolation de saint Jean-Batis
ne jeûnent point les Samedis, si ce
Samedi de Pâque.

Il n'y a plus de richesses dans les
d'Orient. Les Turcs les ont enlevé
Eglises qui leur restent sont pour la
basses & obscures. Lors qu'elles s
truites par des tremblemens de terr
qu'elles tombent en ruine de vieille
Cretiens n'obtiennent qu'à force d'
la permission de les rebâtir. Il ne l
reste que vint-six à Constantinople,
en avoient autrefois un grand nor
magnifiques. Les plus celebres ont ét
gées en Mosquées.

Entre celles qui subsistent, il y e
ont un dôme; d'autres sont faites e
me de croix; d'autres sont quarées.
ont ordinairement trois parties. L
miere est reservée aux Prêtres, & a
nistres. La seconde est pour les hom
la derniere pour les femmes, separé
des bareaux, par lesquels elles voy
sacrez Misteres, sans être vuës. Les
tens, les Catecumenes, & les Energu
demeurent dans un portique qui est au b
en dehors.

La plupart des Eglises Metropolitai
des Episcopales, qui étoient autrefoi
mises au Patriarche de Constantinople

été ruinées par les guerres. Entre quelques-unes qui restent, il y en a dont les Metropolitains n'ont plus aucuns Sufragans. Il y a de même des Evêques qui n'ont plus de Metropolitain, & qui ne reconoissent plus que le Patriarche au-dessus d'eux.

Les Evêchez sont de petit revenu, & ne consistent gueres qu'en casuel. Les Prêtres sont mariez; mais ils ne peuvent se marier aprés leur Ordination. Si un Prêtre aprés la mort de sa femme en prenoit une seconde, il seroit déposé, & reduit au rang des Laïques, tant les secondes Noces sont en horreur parmi les Grecs.

Les Prêtres & les Religieux sont en grande veneration. Rien ne se peut ajouter au respect que l'on y rend à la dignité des Evêques, quoi que dépouillez des richessez, dont ceux d'Occident sont si fort relevez.

M. Smith étant à Constantinople souhaita avec passion de visiter les Moines du Mont Athos, & d'acheter d'eux des Manuscrits, bien qu'il leur soit défendu, sous peine d'excomunication, d'en vendre aucun. Il a apris qu'il y avoit sur cette montagne environ vint Monasteres, dans quelques-uns desquels on compte jusqu'à cent Religieux, sous la conduite d'un Abé. On les tire souvent malgré eux de leur solitude pour les charger du Gouvernement des Eglises. Ils menent une vie aussi austere que les anciens Anacoretes. Aucun d'eux ne s'abandone à l'oisiveté. Ils employent au travail le tems

qui

qui leur reste aprés leurs prieres. Ils fon eux-mémes tout ce qui leur est necessai re, sans avoir recours ni aux Marchans ni aux artisans. Ceux qui ne sont pa dans les saints Ordres cultivent leurs jar dins & leurs terres, taillent leurs vignes font des étofes, des bas, & des souliez construisent des bateaux, & s'adonent à l pêche. Ceux qui sont dans les Ordres tran scrivent des manuscrits.

Dans les anées steriles auxquelles ils n'on pû rien recueillir de leur travail, ils ont re cours à la charité des Laiques; mais ce n'es que dans une pressante necessité qu'ils im plorent ce secours. Ayant renoncé au plaisirs du siecle, ils se contentent de peu & ne se metent gueres en peine de leur sub sistance. Ils vivent de poisson seché au so leil, de féves, d'oignon, & de semblable legumes.

Ils jeûnent les Lundis, les Mecredis, & les Vendredis, & ne mangent qu'à trois heu res aprés midi. Le soir ils ne prenent qu'un petite croûte de pain, & un peu d'eau. Le autres jours ils mangent du poisson & des lai tages, & boivent un peu de vin pour conser ver leur estomach. Pendant le grand Carê me, quelques-uns passent deux, & mêm trois jours sans manger.

Les Grecs ont sept Sacremens. M. Smith les acuse de s'atacher trop scrupuleuse ment au mistere de ce nombre, à l'imi tation des Latins, ou par complaisanc pou

ſtance ; à moins qu'il n'y ait danger
; & alors il eſt permis aux Laïques
nferer. Hors de ce cas l'enfant eſt
u Batiſtere ; l'eau eſt tenuë aupa-
& de peur que la froideur n'incom-
enfant, ils y jetent des fleurs & des
doriferantes. Le Prêtre souffle ſur
it deſſus le ſigne de la croix, & y
l'huile conſacrée, delaquelle il oint
ors, en prononçant ces paroles: *Le
de Dieu N. eſt batizé au nom du Pere,
& du Saint Eſprit*, & en le plongeant
dedans. Quelquefois il ſe contente
l'eau ſur l'enfant, & les Grecs tien-
te maniere de batizer auſſi valable
premiere. Ils ne ſeparent point la
ation du Batême, & auſſi-tôt que l'en-
te revêtu de ſes habits, le Prêtre lui
onctions ſur douze parties du cors
it : *Le ſeau du don du ſaint Eſprit*,
La conſecration du créme ne ſe

qu'ils ne conoiſſent point la Tranſubſtantiation, & que jamais ils n'ont entrepris d'expliquer la maniere dont ſe fait la converſion du pain & du vin au cors, & au ſang de J. C.

Ils ne diſent au même jour qu'une Meſſe à un Autel, & il n'y en avoit qu'un anciennement dans leurs Egliſes, come il ſe prouve par le ſermon de ſaint Paulin, Evêque de Tir, raporté dans le dixiéme Livre d'Euſebe.

La Meſſe ſe dit toutes les Fêtes & tous les Dimanches, & ne ſe dit les autres jours que lors qu'il y a un enterrement, ou que les fideles la font dire ou pour entreprendre un voyage, ou pour demander quelque grace.

La coutume eſt que les Laïques comunient quatre fois l'anee, & toujours à jeun. Avant que de le faire ils ſe reconcilient enſemble, & ſe demandent mutuelement pardon. Ils ſe confeſſent auſſi quatre fois l'anee de leurs pechez, ſans ſe mettre beaucoup en peine d'en expliquer les circonſtances.

Ils ſe plaignent de l'addition faite par les Latins au Simbole, & rejetent toutes les raiſons qu'on employe pour la défendre. Ils ſemblent n'admetre point le Purgatoire, & prient neanmoins pour les morts. Ils n'ont point d'images en boſſe; mais ils en ont en plâte peinture, & leur rendent un grand reſpect. Dans tout le cours de cet ou-

vrage

[illegible] [illegible] plus remar- [illegible] [illegible] deux Vo- Paris chez Urbain Coustelier, rue [illegible]ques. 1699.

[illegible] qui a donné plusieurs autres [illegible] au public, entreprend dans ce- [illegible] des personnes les plus remar- [illegible] tous les siecles, & de toucher par [illegible] origine des Empires, le progrès [illegible] & des arts, les auteurs les plus [illegible] les évenemens les plus im- Les deux Volumes qui paroi- [illegible] en forme de Lettres qui ont [illegible] adressées à un homme de merite, [illegible] entretient, depuis long-tems, [illegible] d'erudition. Le premier en [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

du lieu où il mourut, & de celui où il fut enterré.

La ſeptiéme eſt ſur Eve, & ſe trouve mêlée de quantité d'imaginations, & de contes des Rabins.

La huitiéme agite quelques queſtions au ſujet de Caïn, s'il fut le premier qui bâtit des Villes, & qui mit des bornes aux terres.

Dans la neuviéme M. Bordelon parle d'Abel, & examine s'il fut marié. La dixiéme eſt de Seth. L'onziéme eſt de Lamech qui épouſa deux femmes, à propos de quoi il eſt traité de la Poligamie, & de pluſieurs Livres compoſez pour la defendre, par un Saxon nomé Liſerus. Ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'il n'a point uſé de la liberté qu'il vouloit atribuer aux autres homes d'avoir pluſieurs femmes, & qu'il n'en a jamais pris aucune.

La douziéme Letre eſt d'Enos fils de Seth; & la treiziéme d'Henoch fils de Jared. Saint Jude cite un Livre de lui; mais celui que nous avons n'eſt pas le veritable. Auſſi a-t-il été rejeté come rempli d'erreurs, dont quelques unes n'ont pas laiſſé d'être ſuivies par des Ecrivains. Il y a dans cette Letre une ſavante digreſſion ſur les Oracles des Payens.

La derniere Letre de ce premier Tome contient les réponſes à pluſieurs queſtions faites par celui à qui elle eſt adreſſée.

Le ſecond Tome renferme douze Letres

[illegible] extravagantes [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

pour lesquelles Noé prononça [illegible] contre Cham, mais [illegible] montre que cette malédiction [illegible] sur la postérité de Ch[illegible] [illegible] de Moïse [illegible] dans la même

[illegible]

[illegible]



huitiéme, qui est mêlée de quelques digressions sur l'origine de l'idolatrie, sur la construction de la Tour de Babilone, & sur la confusion des Langues.

Les quatre autres persones dont il est parlé dans la neuviéme sont, Nacor, Egialée, Tharé, & Europs. Egialée & Europs qui furent les deux premiers Rois des Sicioniens, donent lieu á M. Bordelon de s'étendre sur l'histoire des Rois qui comanderent dans le Peloponese, & même sur la division de l'Europe, à laquelle quelques-uns croyent qu'Europs dona son nom.

Les cinq qui se presentent dans la dixiéme Letre, savoir, Assur, Aran, Telchin, Zoroastre, & Semiramis fournissent une ample matiere à notre auteur. Ce qu'il y dit de l'Astrologie & de la Magie, merite d'être lû avec une atention particuliere.

L'onziéme Letre ne parle que de Nacor Second, fils de Tharé, & frere d'Abraham, d'Apis, de Telxien, & de Ninus le jeune, & ne dit que peu de chose de chacun d'eux.

La derniere Letre contient des réponses à plusieurs questions. Il y est montré que l'aumône exigée pour l'Hôpital General de ceux qui vont aux spectacles, ne justifie en rien l'Opera, ni la Comedie. Il y est aussi prouvé que la pratique de tirer beaucoup de sang, & de faire boire beaucoup

d'eau

Vulgatâ cum paraphrasi & adnotationibus Henrici Hammondi: ex Anglicâ Linguâ nam translata, suisque animadversionibus illustravit, castigavit, auxit Joh. Clericus. In fol. duobus Tomis. Amstelodami 1698.

environ quinze ans que M. le Clerc ça de traduire d'Anglois en Latin entaire d'Hammond sur le Nouestament. Ses autres ocupations bligé à interompre ce travail, il l'a achevé depuis peu de tems ; & e l'Anglois d'Hammond est obscur, trassé, rempli de repetitions en-, M. le Clerc en a retranché quel-s, y a corigé des fautes ; & y a propres observations pour éclaircir roits auxquels Hammond n'avoit uché.

[illegible]

qui a conſervé ſa faveu
pour la terre, ni pour le
parle des cendres qui ſerv
qui ont des particules de ſ
fades & inſipides, quand
lées, & ne peuvent plus
ni au fumier, & ne ſont pl
tre jetées.

Hammond expliquant c
mier-chap. de l'Epit. aux
perſones ſont inexcuſables, p
Dieu, ils ne lui ont point rendu
ſe ſont égarez dans leurs vains
leur cœur deſtitué d'intelligence
tenebres, a crû que ſaint P
Gnoſtiques qui s'imaginoient
Simon le Magicien étoit Dieu
a parlé ſur la montagne de S
qui a paru dans la chair; & le
a été promis. Que cette perni
ne avoit été répanduë dans Rom
ſaint Paul eût écrit aux Romains
mon avoit vû dans cette Ville un
levée à ſon honeur.

Hammond dit que les Gnoſti
éviter la perſécution que les Juif
aux Cretiens, feignirent un g
la Loi ancienne, & pour la
[illegible] l'afecti
l'au[illegible] de dific
de [illegible] qu'il conf
en rien [illegible] écrit
auſſi pr[illegible] Hiſt
coup de
[illegible]

[redacted]

fut l'auteur de la premiere herefie ; & que ceux qui firent profeſſion de ſa Secte, tomberent dans l'idolatrie, en ſe proſternant devant ſes images, & devant celles d'Helene, & en leur preſentant de l encens, & des ſacrifices.

Hammond ſuivant ce préjugé aplique aux Gnoſtiques ces paroles ſuivantes de ſaint Paul : *Ils ont transferé la gloire qui n'eſt duë qu'au Dieu incorruptible, à des figures d'oiſeaux, & de beſtes à quatre pieds, & de ſerpens*, & s'eſt perſuade que ſaint Paul faiſoit allusion à ce qui ſe lit dans le 24. chap. de l'Exode, que *La gloire du Seigneur repoſera ſur Sinaï* En continuant cette aplication aux Gnoſtiques, il done un nouveau ſens au mot de πλεονεξία qui ſe trouve au vint-neuviéme verſet ; & au lieu que les Interpretes l'ont rendu par le mot d'avarice, il l'entend des plaiſirs qui ſont contre la nature, & entaſſe des autoritez pour apuyer cette nouvelle explication.

M. le Clerc rejete toute cette hipoteſe d'Hammond. En premier lieu il ne croit pas que ces paroles : *Ont conu Dieu*, ſoient reſtreintes aux Gnoſtiques, ni qu'elles puiſſent ſervir d'un fondement ſufiſant pour avancer que ſaint Paul ne parle que d'eux. En ſecond lieu il s'étone de la facilité avec laquelle Hammond a reçu come vrai le recit que fait ſaint Juſtin de la ſtatuë élevée dans Rome en l'honeur de Simon. De plus, bien qu'il avouë que les Gnoſti-

ques ont flaté les Payens, & les ont en plusieurs de leurs superstitions; il tient que ce n'est point d'eux en particulier, mais des Filosofes Payens en general que parle saint Paul. Enfin il ne reconnoît point que saint Paul ait fait allusion à la gloire dont il est parlé dans l'Exode, ni à la lumiere qui éclata sur la montagne de Sinaï, lors que Dieu y dona la Loi à Moïse; & il se persuade que l'Apôtre avoit plutôt en vuë ce passage du Pseaume 105. *Ils substituerent à Dieu qui étoit leur gloire, la ressemblance d'un veau qui mange de l'herbe.*

Hammond expliquant ces paroles de l'onziéme chap. de la premiere Epitre aux Corintiens: *La femme doit porter sur sa téte, à cause des Anges, la marque de la puissance que l'home a sur elle*, les entend à la létre des saints Anges qui assistent invisiblement dans nos Temples à la celebration des sacrez Misteres. M. le Clerc propose une autre explication de ce passage, & la soumet au jugement des Savans. Sa premiere remarque est qu'il ne s'agit pas en cet endroit des assemblées publiques des fideles, où se celebroient les divins Misteres, & où il n'étoit pas permis aux femmes d'ouvrir la bouche; & qu'il ne s'y agit que des conferences particulieres qui se faisoient dans les maisons, dans lesquelles les femmes se trouvoient avec les homes, & pouvoient parler, & decouvrir ce qui leur avoit été reve-

lé.

'e n'eſt que dans ces lieux-là, ſe-
penſée de M. le Clerc, que ſaint
ur défend de parler ſans avoir leur
ur leur tête; & il auroit été inutile de
doner de l'avoir dans les aſſemblées
ues, puis qu'elles n'y paroiſſoient ja-
ſans avoir la tête voilée. Le ſens de
Paul, ſelon M. le Clerc, eſt qu'elles
roient jamais prier, ni parler dans les
ts, ſans avoir leur voile ſur leur tête.
iculté de ce paſſage conſiſte dans la
qui eſt renduë de cette défenſe, ſe-
Leçon ordinaire du texte, *à cauſe*
ges. M. le Clerc ſoupçone le texte
été alteré par les Copiſtes qui ont
ſά τȣς ἀγγέλȣς à cauſe des Anges;
qu'il y avoit dans l'original *διὰ τ*
ως au tems qu'elle prononce ce qui lui
evelé.

e de Michel de Ruiter, Duc, Chevalier,
tenant Amiral General de Hollande, &
Weſt-Friſe, où eſt compriſe l'Hiſtoire Ma-
e des Provinces Unies, depuis l'an 1652,
ues à 1676. traduite du Hollandois de
ard Brandt, & enrichie de figures. In
à Amſterdam; & ſe trouve à Paris
z Antoine Dezallier, ruë ſaint Jaques.
9.

'y a rien que de bas & d'obſcur dans
iſſance de Ruiter. Michel ſon ayeul
voit porté quelque tems les armes, vi-

voit dans une Metairie à Goot, proche
Bergopſoom, avec ſa femme & une ſervan
en quoi conſiſtoit toute ſa famille. D
chevaux qui faiſoient preſque tout ſon bi
luy ayant été enlevez par des gens de gu
re, il eut l'adreſſe de les reprendre dans
pré où ils paiſſoient. Les ſoldats qui le
voient volez, allerent à ſa maiſon pour
voler une ſeconde fois, & ne les y ayant
trouvez, mirent le feu à ſa maiſon. P
dant que ſa maiſon brûloit, la femme eu
courage de monter au grenier, au travers
la flâme, pour ſauver ſon enfant, nomé
drien, qui dormoit dans ſon berceau. I
le prit, & le jeta par une fenêtre dans u
couverture que le pere & la ſervante tenoi
étenduë. Elle ſe jeta apres lui, & tomb
terre ſans ſe bleſſer.

Quand Adrien, que le Ciel avoit ai
délivré du danger, fut pervenu à l'age
raiſon, il s'établit à Fleſſingue, & y epo
deux femmes ſucceſſivement. Il eut d
premiere une fille; & de la ſeconde cinq f
& ſix filles. Michel fut le quatriéme
fils, qui de tels comencemens monta
degrez au plus haut point des Charges,
des honeurs. De fileur de corde & de M
telot, il devint Pilote; & enſuite Maî
de Vaiſſeau, Contreamiral d'Eſcadre,
cecomandeur de l'armée Navale, Vi
amiral de Holande, & de Oueſtfriſe;
enfin Lieutenant Amiral General.
ſignala ſa prudence & ſa valeur ſur tou

[illegible]

[illegible]

ſert à la faire entendre, & à diſſiper les d
tes qui auroient pû ſe preſenter à l'éſprit.

Le Livre de l'Anatomie du cors hum
& de ſes maladies, compoſé par M. de ſ
Hilaire, duquel j'ai parlé ailleurs, ſe tro
chez le même Libraire.



JOU

[redacted]

V.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundy 1. Fevrier. M. DCC.

La Vie d'un Solitaire inconnu, mort en Anjou en odeur de sainteté, le 24. Decembre 1691. In 12. à Paris chez Urbain Coustelier, ruë saint Jaques. 1699.

ON ne sait au vrai en quelle anée est né le Solitaire de qui M. Grandet à écrit la Vie. Le Langage Bearnois qui lui etoit naturel, a fait conoître son pays; & on lui a souvent ouï dire qu'il avoit demeuré entre Pau & Toulouze, & qu'il se souvenoit de l'expulsion des Mores, & de leur passage par la Gascogne.

Il aprit la Filosofie de M Dupleix. Il parloit quatre Langues; la Françoise, l'Espagnole, l'Italiene, & la Latine; savoit la Geografie & l'Histoire, & principalement celle de France. Il a porté les armes, & entendoit l'art de ranger une armee, & celui de fortifier les Places.

M. Thomas, Prêtre de Saumur, qui a de-

demeuré en Bourgogne un an avec lui, r-
conte l'ocasion qui lui fit quiter le monde,
assure qu'ayant un jour fait tomber la conver-
sation sur la bataille de Castelnaudari, don-
née en 1632. le Solitaire lui en déclara plu-
sieurs particularitez, qui n'ont point été ra-
portées par les Historiens, & lui dit qu'é-
tant entré dans le parti de feu M. le Duc
d'Orleans, il se trouva à trente pas de M. le
Duc de Montmorenci, lors que son cheval
s'abatit sous lui, & qu'il fut arêté prisonier.
Il avoua à M. Thomas que cette disgrace de
M. de Montmorenci le détermina à re-
noncer au monde; & qu'aprés avoir reçu
la nouvele de son Arrêt, & de sa mort, il
executa sa resolution, & choisit la condition
d'Hermite pour demeurer entierement inco-
nu.

On n'a pû découvrir le lieu où il a reçu
l'habit. On a sû seulement que ce fut un
Prêtre du Diocese de Paris qui le lui dona.
On conjecture qu'il a fait son Noviciat sous
le P. Desplans qui avoit resigné le Prieu-
ré de Lonjumeau, & un Canonicat de
l'Eglise Colegiale de Giguns pour embras-
ser la vie des Anacoretes. Peut-être que
c'est dans l'Hermitage de saint Aquiterre,
proche de Cahors qu'ils ont demeuré en-
semble. Il reçut avec l'habit le nom de
Frere Jean-Jaques, qu'il n'a changé en celui
de Jean Batiste que parce que M. Arnaud
Evêque d'Angers en écrivant à M. Tho-
mas, prit le nom de sa Congregation pour
ce-

celui de sa Profession, & l'apele Frere Jean Batiste.

Peu aprés qu'il eut pris l'habit, il se retira dans l'Hermitage de saint Bodile, au Diocese de Vienne en Daufiné, & y demeura vint ans, jusques à ce qu'il fut atiré à Anessi par Charles Auguste de Sales, Evêque de Geneve, qui le chargea du soin de reformer les Hermites de son Diocese.

En 1657, il reçut une comission de Mess. les Archevêques de Lion & de Vienne, & de M. l'Evêque Dupui pour visiter les Hermitages de leurs Dioceses, & s'en aquita avec tant de zele, qu'en peu de tems, il y abolit plusieurs abus par ses conseils, & par ses exemples. Les Hermites de ces trois Dioceses voyant que la regularité començoit à fleurir parmi eux, furent tentez de se soustraire à la Jurisdiction des Evêques. Frere Jean Jaques s'oposa avec force à leur dessein, & trouva tant de contradictions de leur part, qu'il se démit de sa Charge de Visiteur.

Déchargé de ce penible emploi, il alla à Turin avec un autre Hermite, nomé Frere Elisee, pour visiter le saint Suaire; & à Rome pour s'y entretenir avec un Solitaire d'une eminente vertu, duquel il avoit entendu parler. En revenant par l'Etat de Venise, ils s'arêterent dans une forêt, où pendant quelques jours ils ne vécurent que de racines, & de fruits sauvages. Les gardes de la forêt ayant doné avis aux Magistrats

de leur venuë, ils furent visitez de tant c
sones qui leur aportoient des presens
frere Jean-Jaques qui fuyoit les honeur
voulut demeurer qu'un an dans cette
& en partit secretement avec son Con
non.

Au retour d'Italie, il crut qu'il po
se cacher en Lorraine, & ayant tr
l'hermitage de Martemont vacant, i
plaça avec la permission de M. l'Evêqu
Toul. Il en fut chassé bien-tôt apres
le bruit des armes, & contraint de se r
rer à Doulevan, sur les confins du Dioc
de Langres, puis à l'hermitage de sa
Quinefort au Diocese de Reims, d'où il
rapelé par les Grans-Vicaires de Langres
1664 pour établir la discipline parmi l
Hermites du pays.

Frere Jean-Jaques choisit une caverne sou
un rocher, dans le forêt de Grand-Champ
à quatre lieuës de Dijon, & y soufrit pen-
dant deux mois de grandes incomoditez,
avec le Frere Hilarion, son compagnon,
jusqu'à ce que M. Dizilli, Seigneur de la
Paroisse eut la bonté de lui ofrir un terrain
plus spacieux, & de lui envoyer des vi-
vres. Les paysans d'alentour aporterent
aux Hermites des outils pour couper du bois,
& pour travailler à la terre, & en peu de
tems ils batirent des Cellules, & une Cha-
pele.

Le bruit d'une vie si extraordinaire, s'é-
tant répandu dans le Diocese, plusieurs jeu-
nes

[redacted]

nes gens vinrent s'ofrir à Frere Jean-Jaques pour se metre sous sa conduite. Il en reçut d'abord treize qu'il menoit tous les Dimanches à la Paroisse, & qu'il instruisoit de tous les devoirs de la vie solitaire. Les honeurs qu'il recevoit dans ce lieu lui firent croire qu'il n'étoit pas assez caché, & prendre la resolution de se retirer en Espagne, où il seroit entierement inconu. Il distribua aux pauvres ses petis meubles, démolit ses Cellules, & partit avec un autre Hermite nomé Frere Arsene.

Quand ils furent arivez au Royaume de Valence, ils trouverent que les François s'y étoient rendus odieux, par le meurtre d'un Grand d'Espagne, de sorte que persone ne les pouvoit soufrir. Apres six mois de voyage les deux Hermites revinrent au Diocese de Langres, dont les Grans-Vicaires inviterent Frere Jean-Jaques à entreprendre la reforme des Hermites de Bourgogne. Entre les Hermitages vacans il choisit celui de saint Peregrin à quatre lieuës de Langres, & comença en 1670. à y bâtir des Cellules. En quatre ou cinq ans il y reçut plus de soixante Novices qui perseverent tous dans leur vocation. Jamais il ne voulut consentir que ses Novices fissent des vœus; il les exhorta à les garder sans les faire, & soutint que quand ils manqueroient aux devoirs de leur profession, il n'y avoit point d'autre moyen de les coriger, que de leur ôter l'habit. Il les acoutuma au-

travail, & leur fit aprendre des metie
vendoient leurs petis ouvrages au marc
en aportoient les provisions necessair
ne questoient que rarement, dans un e
sante necessité, & qu'avec permission d
l'Evêque de Langres. Quand le Frere J
Jaques y alloit, c'etoit plutôt pour faire
mône, que pour la recevoir. S'il trou
des paysans dans le besoin, il tiroit de
gent de sa poche, & du bled de son sac,
leur donoit.

Dans un Sinode tenu par les Hermites
1673. Frere Jean-Jaques fut confirmé
M. l'Evêque de Langres, en la Charg
Visiteur. Il visitoit chaque anée quatre
Hermitages, & demeuroit dans chacun
jours pour en conoître l'état, & pour y
ner les ordres necessaires. Etant agé de
de quatrevints ans il demanda avec inst
d'être dechargé de ce penible Emploi
d'avoir la liberté de se retirer ailleurs. D
choses lui firent prendre cette resolution
bruit qui s'étoit répandu qu'il étoit le C
te de Moret, & les guerres de la Fran
Comté qui troubloient le repos des Sol
res.

Quand il eut obtenu son congé, il
tit en 1676. avec Frere Macaire, à de
de se retirer au Diocese de saint Malo.
trouva à Saumur M. Thomas qui avoit au
fois passé un an avec lui, dans l'Hermi
d'Oizilli, & lui proposa de s'établir en
jou, où l'air est plus doux, & plus sain q
M

Jean Batiste qu'il a toujours retenu depuis, & en consequence M. l'Abe Regulier d'Asnieres, lui fit don d'une piéce de terre scise aux Gardelles. Au tems que Frere Jean Batiste songeoit à bâtir son Hermitage. Frere Macaire son compagnon tomba malade, ce qui fut cause qu'il le renvoya en Bourgogne, & en manda deux autres Hermites, Frere Dorothée, & Frere Arsene. Avec ce secours Frere Jean Batiste éleva des Cellules, & une Chape'e, & dés que ces petis bâtimens furent achevez il comença à pratiquer les Régles de sa Congregation. Plusieurs jeunes homes se presenterent pour se metre sous sa conduite; & pendant un Carême plus de trente lui demanderent l'habit. Mais il ne le dona qu'à six, parce qu'il les vouloit bien éprouver. Son age & ses infirmitez ne lui permetant plus d'assister à tous les exercices de la Comunauté, il se démit de sa Charge, & suplia M. l'Eveque d'Angers de metre Frere Dorothée en sa place. Sa grande réputation excita en Anjou la curiosité de conoître sa naissance. Plusieurs persones ayant publie qu'il étoit le Comte de Moret, & ce bruit-là ayant passé jusques à la Cour, M. le Marquis

de Châteauneuf en écrivit le 30. Oc
1687. à M. l'Abé d'Asnieres, & le p
lui mander ce qu'il savoit de la naissar
Frere Jean Batiste.

M. l'Abé d'Asnieres lui fit reponse
étoit vrai qu'il avoit couru un br
Bourgogne, & en Anjou, que Frere
Batiste étoit fils naturel de Henri IV.
qu'il n'en avoit jamais rien découv
certain, & que l'Hermite gardoit to
un profond silence sur tout ce qui
voit le faire conoître. Cette réponse
tient toute la maniere de vivre des
mites, & elle fut luë au Roi par feu M
cine.

M. l'Abé d'Asnieres ayant depuis m
à Frere Jean Batiste la Letre de M. le
quis de Chateauneuf, avec la ré
qu'il lui avoit faite, ce bon Solitaire
put entendre sans verser des larme
s'écria en suite : *Que je suis malheure
m'être arêté en Anjou; lors que j'y suis
mon dessein étoit d'aller en Portugal; si j'y
on ne s'informeroit point presentement de mo
y a long-tems que je me serois balafré le v
pour éfacer les traits qui me font ressem
Henri IV. si je n'avois pas eu peur d'ofenser*

M. l'Abé d'Asnieres l'ayant pressé
la suite de l'entretien de lui dire si le
çon qu'on avoit qu'il fût fils de Henr
étoit bien fondé; Il lui répondit: *Cela p
tre; je ne le nie, ni ne l'assure; Qu'on me
come je suis.*

M. Grandet examine en cet endroit, s'il est vrai semblable que le Solitaire, dont il écrit la Vie, soit le Comte de Moret. D'un côté il raporte le témoignage des Historiens qui assurent que le Comte de Moret mourut des blessures qu'il avoit reçuës à la bataille de Castelnaudari; & de l'autre il leur opose deux persones dignes de foi, qui soutienent que le Comte de Moret ne fut point tué à cette bataille. L'un de ces témoins est M. Thomas qui dit que Frere Jean Batiste lui avoua un jour, que quelques anées aprés sa retraite, il fut reconu par un Seigneur de la Cour, qui en dona avis au Roi Louis XIII. que Sa Majesté le manda, & lui ofrit des Benefices; mais que l'Hermite le suplia de le laisser au rang des morts, parmi lesquels on l'avoit comté.

Au comencement de l'Avent de l'anée 1691. Frere Jean Batiste étant allé conduire les Novices à la Paroisse, il en revint avec une fluxion sur la poitrine, qui l'avertit de se preparer à la mort. Il reçut les Sacremens avec de grans sentimens de pieté; & pendant que les Hermites faisoient les prieres des Agonisans, il rendit doucement l'esprit.

M. Grandet employe le reste de cet ouvrage à décrire l'état present de l'Hermitage de Gardelles, & la vie sainte qu'y menent les compagnons & les imitateurs de Frere Jean Batiste.

Ob-

Observations sur la maniere de Tailler dans les deux sexes, pour l'extraction de la pierre, pratiquée par Frere Jacques.

Nouveau Systeme de la circulation du sang par le trou ovale dans le fétus humain; avec les réponses aux objections qui ont été faites contre cette hypotese; par Jean Mery, Chirurgien de la feue Reine, & Anatomiste de l'Academie Royale des Sciences. In 12. à Paris chez Jean Boudot, ruë saint Jaques. 1700.

IL y a deux traitez dans ce Volume: l'un de la maniere de tailler; & l'autre de la circulation du sang dans le fœtus. Pour ce qui regarde le premier, il est certain qu'au comencement du siecle precedent il n'y avoit à Paris aucun Chirurgien qui osât entreprendre de tirer la piere de la vessie. La Faculté de Medecine eut recours au Parlement pour obtenir la permission de tenter cette operation sur un home condané à mort. Elle reüssit, & le malade fut gueri. Il seroit à souhaiter que l'on fit presentement une semblable epreuve sur des condanez qui auroient dans les reins des pierres trop grosses pour passer par les uretaires.

Depuis l'épreuve de l'extraction de la piere par la vessie, Paris n'a point manqué d'habiles operateurs, qui ont constament suivi la même metode, jusqu'à ce qu'un nouvel Operateur parut premierement à

1003. & à Paris l'anée suivan-

.t à Bordeaux est raporté par
elouzeaux Medecin de cette
24. *Juillet*, dit-il, un nomé
d'aupr.:s de Castres, en Lan-
:esenta pour pratiquer l'opera-
re. Il faisoit placer le mala-
iit dans le petit apareil, sur les
ilet; puis il introduisoit le doit
elui du milieu dans le fonde-
ussant le col de la vessie avec
aisoit de la main droite une in-
bistouri au Perinée, dans l'en-
e, un peu à gauche, & ou-
vec les tegumens qui se trou-
& en même tems poussant la
doits il la faisoit sortir dehors.
it de tenir le col de la vessie en
ôté gauche, ce col reprenoit
a place naturele; & il se trou-
ye du col de la vessie ne repon-
aye des tegumens; mais en é-
& le malade ne rendoit point
la playe qui se refermoit tres-

succés qu'eut Raoux d'abord
:. lui aquit la confiance de



toucher à la vessie. Quand il vit que tout le monde començoit à murmurer contre lui, il quita Bordeaux au mois de Novembre, & se retira à Paris.

M. Drelincourt Medecin Ordinaire du Roi, raporte dans un Livre intitulé: La Legende du Gascon, que Raoux parut à Paris sur la fin de Juin de l'anée 1664. & qu'il n'y tailla que neuf persones, entre lesquelles il se trouva un laquais, & une Demoiselle bien taillée. Dans les autres l'operation fut mal faite, ou sans necessité. Entre ceux à qui il fit l'incision, il s'en trouva qui avoient encore leur piere dans la vessie. Ce fut Jerôme Collot qui découvrit la tromperie, & qui, lui voyant tailler un vieillard, s'aperçut qu'il suposoit une piere. Collot tailla le vieillard, & lui tira plusieurs pieres de la vessie.

Raoux s'enfuit le 24. Août, & n'eut point de Sectateurs, si ce n'est qu'on veuille reconoître pour tel Frere Jaque Beaulieu, du Tiers-Ordre de saint François, natif du Comté de Bourgogne, venu à Paris en 1697

M. Mery convient qu'il a la main assurée, & qu'il paroît honête home; mais pour le faire conoître il raconte les operations qu'il lui a vû faire dans l'Hôtel-Dieu de Paris sur des cadavres; fait des reflexions sur sa metode, & conclut qu'elle est acompagnée d'un plus grand nombre d'acciden[s] que celle des autres Operateurs; ce qu'i[l]

[illegible]
[illegible] aussi autrement percées dans le
[illegible]ns qu'il est encore dans le sein de
, que depuis qu'il en est sorti.
a naissance il y a dans le fœtus
il de communication du tronc de
du poumon au tronc de l'aorte
[illegible]te ; & à l'entrée du cœur pro-
la base, il y a un trou ovale qui
e la veine cave dans la veine du
, mais depuis que l'enfant est né,
de communication se dessèche &
ovale se bouche, de sorte qu'il y
[illegible]s de communication entre l'arté-
[illegible]mon, & l'aorte descendante,
la veine cave & la veine du pou-
[illegible] faut necessairement que le sang
[illegible]ant des veines dans le cœur.
la veine cave dans le ventricule
[illegible] cœur, & de là dans l'artère du
[illegible] & qu'après être repassé dans
[illegible]

ventricule droit du cœur du fétus, dan
l'artere du poumon, une partie se de
charge dans le tronc inferieur de l'aor
te, par le canal de comunication, san
circuler dans le poumon. La second
consequence est, que dans le fétus un
partie du sang qui rentre dans le cœu
par la veine cave, se decharge par l
trou ovale dans la veine du poumon ; &
que de là elle entre dans le ventricul
gauche du cœur, sans passer par le ven
tricule droit. La premiere consequenc
est jugée vrai-semblable par M. Mery
parce que le chemin est droit & natur
par ce canal. La seconde ne lui paroi
pas si bien fondée, parce que come le
veines du poumon gauche, reponden
directement au trou ovale, il sembl
qu'une partie du sang qui coule dans ce
veines, est determinée par cette direc
tion à passer par le trou ovale dans la vei
ne cave, & de là dans le ventricule dro
du cœur, nonobstant la valvule de l'em
bouchure du trou ovale, laquelle ne peu
empêcher l'entrée du sang dans la vein
cave.

M. Mery a trouvé de quoi confirme
son opinion, en dissequant une tortuë d
mer. Car il a reconu qu'entre le ventri
cule gauche du cœur de cet animal, il y
a une cloison au milieu de laquelle est u
trou ovale, semblable à celui qui se trou
ve dans le fétus, entre la veine cave & l
veir

u poumon. A l'embouchure de
font deux valvules qui n'empê-
oint que les deux ventricules ne
quent ensemble. De cette decou-
otre Auteur a infere qu'il y avoit
croire que dans le fetus, une par-
sang qui va au ventricule gauche
ır par la veine du poumon, se rend
ns la veine cave par le trou ovale,
ant la valvule qui est à l'entree de ce

urs Anatomistes s'étant déclarez
cette decouverte, M. Mery s'est
ige a la défendre. Il a donc doné
s figures du cœur du fetus dans sa
n; & a propose plusieurs faits, qui
te examinez par Mrs. Dodart, Mo-
Tournefort, de l'ordre de l'Aca-
ont ete certifiez veritables; & en-
a repondu aux objections faites par
Verney, Tauvry, Sylvestre, Ver-
& Buissiere. Les reponses se trou-
la fin de ce Voulume, où elles ont
es suivant le jugement de l'Acade-
qui a declaré que les faits qui y sont
es sont vrais, & les consequences
sont tirées justes & dignes d'être don-
public.

Defense de l'Ancien sentiment de l'Eglise touchant l'Office de sainte Madeleine, te de la Dissertation Latine sur le m jet, Imprimée dans le Commentaire vangile; par le P. Bernard l'Amy, de l'Oratoire. Eclaircissemens de points importans pour l'intelligence de ture. In 12. à Roüen; & se trouv ris chez Jean Anisson, ruë de la 1699.

CEtte Défense est comprise en deu tres du P. l'Amy Prêtre de l'Or qui continuë à soutenir que la femme resse, Madeleine possedée autrefois demons, & Marie sœur de Marte n qu'une même persone. La premiere L divisée en plusieurs articles. Dans le p il examine la veritable idée du mot de *resse*, qui signifie aujourd'hui une Co ne; & qui a été pris en ce sens depuis d'Origene. Mais le P. l'Amy prete saint Luc ne l'a point employé en ce se que pour reconoître le sens auquel il ploye, il faut remonter jusques au te quel il vivoit, & rechercher quel éto l'usage des Hebreux & des Grecs.

La Langue Hebraïque & la Langu que, ont des termes propres pour si une Courtisane. Saint Luc ne s'est servi de ces termes-là. Il s'est servi d de pecheresse, qui est plus general.

e chercher dans les coutumes des Juifs,
ns qu'ils ont doné au terme de peche-
, & celui que les Evangelistes lui ont
é come eux. Or dans la bouche d'un
le terme de pecheresse signifioit autre
e qu'une Courtisane. Si on ne vouloit
e les Rabins, le passage du Talmud
le P. l'Amy a cité dans sa Dissertation
ne, décideroit la question. Ils donent
coup plus d'étenduë au terme de pe-
esse, que nous ne lui en donons main-
nt. Selon eux une femme qui auroit
é à manger à son mari une chose dont
me n'auroit pas été payée, auroit meri-
être apelée pecheresse. Mais parce que
Rabins sont suspects, le P. l'Amy se sert
Ecriture pour etablir la veritable signifi-
on de ce terme.
ieu fit aux Israëlites dans l'onziéme
itre du Levitique, un Comandement
re Saints. En quoi consiste cette sain-
? C'est a observer certaines ceremo-
, come à s'abstenir de certaines vian-
, come à ne point toucher un cors
t. Dans le Langage de l'ancien Testa-
it, saint est opose à ce qui est souillé, &
narque qu'une pureté exterieure. De
nême sorte le mot de pecheresse a une
opposee à celle de saint; & come le
de saintete s'étend souvent a ce qui ne
ifie point l'ame; celui de peche s'etend
qui ne la peut souiller. Tout ceci est
nce par le P. Lamy pour faire conoître
en

en quel sens saint Luc apele cette fem
cheresse.

Dans l'article second il fait voir qu
Luc n'ayant point exprimé le peché c
qu'il apele pecheresse, il ne le faut p
terminer par nos idées ordinaires,
notre usage ; mais en juger par les
& par l'usage des Juifs. Leur usag
de comprendre sous ce terme, tou
qui avoient quelque impureté legal
saint Luc l'a pris en ce sens, & s'en
vi pour faire concevoir la raison q
le Pharisien de s'étoner que N. S.
mît que cette femme le touchât, & d
re que ses atouchemens étoient ca
de le souiller, selon la Loi, à cause
étoit peu exacte à en observer les ce
nies.

L'article suivant ne sert qu'à montrer
témoignage des Rabins ne doit pas ê
solument rejeté, & qu'ils meritent d'ét
quand ils parlent des coutumes de le
tion.

Dans le 4. article le P. Lamy entre
de faire voir que l'opinion que la F
pecheresse, la Madeleine, & Marie
de Marte, ne sont qu'une même pe
est conforme à l'Ecriture prise dans l
le plus naturel ; ce qui sufit pour
trer de quel côté est la plus grande vr
blance.

L'Ecriture peut avoir plusieurs sens
plus naturel est celui qui a eu jusques

Le P. Lamy soutient que le sens qu'il done à ce terme est naturel, & fondé sur l'usage des Juifs. Il propose ensuite son sistême selon ce sens, & le confirme dans le reste de l'article.

Dans l'article suivant il examine le sistême de M. Anquetin, & soutient que le sentiment qui distingue trois persones, est le moins probable; qu'il n'a aucune preuve positive; & qu'il n'est apuyé que sur des supositions, & des conjectures peu conformes à l'Ecriture.

Dans la seconde Letre le P. Lamy refute les dificultez que l'on a oposées à son sistême. On lui objecte que S. Luc qui étoit Grec n'a pû prendre le mot de pecheresse que come le prenoient les Grecs & les Payens.

Il repond que S. Luc avoit apris la science des Juifs; & qu'en parlant de la femme qui lava les pieds de N. S. il l'apele pecheresse, & fait allusion à la coutume qu'avoient les Juifs d'eviter tout ce qui pouvoit les souiller suivant leur loi. On lui objecte encore qu'il prend le mot de peche-

reſſe autrement que tous les Peres qui l'
pris pour une proſtituée.

Le P. Lamy répond qu'il a pû pr
dre ce mot autrement que les Peres, d
une queſtion où il ne s'agit ni de la
ni des mœurs, & qu'il ne lui a doné
nouvele explication, que pour metre d
un beau jour le fait, que l'Egliſe Latin
tenu come veritable juſques ici, que
Femme pechereſſe, la Madeleine, & M
rie ſœur de Marte n'étoient qu'une ſe
perſone.

Il ajoute que ceux qui ſoutienent que
ſont trois perſones diferentes ſont plus co
traires que lui à la tradition des SS. Per
M. Anquetin a raporté les témoigna
des Peres qui forment cette tradition.
s'agit de voir lequel des deux ſentime
eſt le plus ancien, ou celui d'Origene
diſtingue la pechereſſe de Marie ſœur
Marte, ou Tertullien qui ne les diſting
pas.

M. Anquetin cite pour la diſtinction
conſtitutions Apoſtoliques. Mais elles ſo
d'un impoſteur, dont on ne ſait pas le tem
Il cite encore Teofile d'Antioche qu'il m
dans le 2. ſiecle. Mais il ne prouve p
qu'il en ait été; & tout ce qui eſt certain e
qu'il a été plus ancien que ſaint Jerôme.

Ainſi puiſque Tertullien a vécu avant O
rigene, le P. Lamy a eu raiſon de dire q
ce dernier a innové; & dans le doute il ſo
tie

tient que la queſtion doit être décidée par l'ancien uſage ; & c'eſt pour le confirmer qu'il a avancé que le mot de pechereſſe ne ſignifie point une courtiſane dans le langage des Juifs, que S. Luc a ſuivi.



VI.

JOURNAL DES SAVANS

Du Lundi 8. Fevrier. M.DCC.

Lettres écrites au R. P. l'Amy, Prestre l'Oratoire, sur le sujet de la Femme Pecl resse de l'Evangile, par lesquelles on fait v que le mot de Pechereſſe *a toujours été e tendu dans l'Eglise d'une femme prostitu Ce qui sert d'éclaircissement à la Dissertation M. Anquetin, Curé de Lyons, sur sai Marie Magdeleine. In* 12. à Rouën. 169

L'Auteur de ces trois Letres eſt un Ec ſiaſtique du Dioceſe de Rouën co du P. l'Ami, qui lui propoſe ſes di cultez contre l'unité de la Femme Peck reſſe, de la Magdeleine, & de Marie ſœ de Marte.

Vous convenez, lui dit-il dans la prem re Letre, que votre ſiſtême n'eſt pas ſc tenable, ſi par le mot de *Pechereſſe* il f: entendre une femme difamée d'impure Voici le raiſonement que l'on fait con: vous. Selon vous-même, dans votre Ti

ne en ce point [illegible] Donc [illegible]
es Peres Grecs. [illegible]
pes, le mot de Pecheresse a
tendu dans l'Eglise d'une fem-
l'impureté; ce qui, selon nous
venir ni à la Madeleine, ni à
de Marte.
que c'est en vain que le P. l'A-
prouver par les Rabins, & par les
cs, que le mot de pecheresse ne
une femme difamée d'impureté,
nent une femme peu exacte à ob-
oi. Le P. l'Amine prétend pas
oir la force des termes Grecs qu'O-
ue les Peres Grecs, & l'Auteur de
Version Latine, qui n'ont point eu
ée de ce mot, que celle que nous en
Il faut donc l'entendre come eux, &

mi demeure d'acord que depuis Origene les Peres Grecs & Latins ont entendu ce mot come nous l'entendons. Mais il soutient qu'ils se sont trompez, & qu'il faut l'entendre come les Juifs l'entendoient. L'unique preuve qu'il en raporte est, qu'au tems de la Loi, une seule impureté legale sufisoit pour faire doner le nom de Pecheur. Cependant on ne peut montrer par aucun passage de l'ancien Testament que l'immondicité legale sans mépris du comandement soit apelé peché. Quant au nouveau Testament, il est certain que le mot de peché n'y est employé que pour signifier une souillure interieure de l'ame.

Origene a pris le mot de pecheresse come on le prenoit en son tems, pour signifier une impudique. Saint Irenée & Tertullien l'ont entendu au même sens; & on peut croire que les Apôtres l'entendoient de la même sorte.

Albert le Grand dans son Comentaire sur le 7 chap. de saint Luc, dit que l'Eglise Greque suit Origene & saint Crisostome, qui ont distingué la Pecheresse de la Madeleine, & de Marie sœur de Marte; & que l'Eglise Latine suit saint Gregoire Pape, qui des trois ne fait qu'une seule persone. Mais il assure que les uns & les autres ont entendu au même sens le mot de Pecheresse. Le sistême du P. l'Ami n'est donc pas le même que celui de l'Eglise Romaine; puisqu par le mot de Pecheresse elle entend u

[illegible] dans le [illegible] chap. à la coutume [illegible]
[illegible] une personne immonde,
[illegible] la Loi, n'en pouvoit toucher une autre
[illegible] sans la souiller, & [illegible] que de
[illegible] cette coutume, il seroit [illegible] encore
[illegible] la raison de la surprise que témoigna
[illegible] le Pharisien, de ce que N. S. permit que la femme pechereſſe le touchât.
[illegible] notre auteur répond que le P. l'Ami suppose deux choſes également fauſſes. La
[illegible] premiere, que Simon n'avoit pas su et [illegible] que la pechereſſe touchât N. S. à
[illegible] ce que ſelon la Loi, l'attouchement d'une pechereſſe n'en souillât une autre. La
[illegible] seconde, que ſelon la Loi une pechereſſe souilloit ce qu'elle touchoit. Ce qui n'eſt
[illegible] pas vrai, ſoit que par le mot de pechereſſe on entende une impudique, ou ſeulement une perſonne peu exacte à garder la
Car, celui qui avoit [illegible]
[illegible]

trouvé que les Septante ne se servent du mot de pecheresse que pour exprimer plusieurs noms Hebreux qui n'ont que l'idée d'une malice generale, come ceux-ci, Mechant, injuste, inique, & qui ne sont point particuliers au vice d'impureté.

Notre auteur répond que l'on a trouvé que les Septante ne se servent point du mot de pecheresse, pour exprimer une immondicité legale, mais pour signifier les veritables pechez qui souillent l'ame ; ce que l'on a particulierement remarqué dans leur Traduction du 20. Chap. de la Genese.

Pour satisfaire entierement le P. l'Ami sur la signification de pecheur & de pecheresse, l'auteur le renvoye au grand Dictionaire de Buxtorf, & à ceux du P. Thomassin, & de Robertson.

Pour finir il le renvoye encore au Chap. onziéme du Livre de la Pudicité, de Tertullien, qui par le mot de pecheresse y entend une femme impudique ; ce qui prouve qu'Origene n'a point inventé une nouvele explication de ce terme.

Man-

ment de Monseigneur l'Illustriss. & Re-ndissime Evêque Comte de Noyon, Pair France, pour la publication de la Con-tion de notre saint Pere Innocent XII. 12. jour de Mars 1699. portant con-nation & deffense du Livre intitulé : Ex-ation des maximes des Saints sur la Interieure, &c. *In* 4 à Paris chez re Esclassan, vis-à-vis le Colege yal. 1699.

Mandement de M. l'Evêque Comte Noyon, Pair de France, pour la ation de la Constitution d'Innocent contre le Livre des Maximes des, montre le moyen assuré de marcher es voyes de la vie interieure, & d'évi-illusions des Nouveaux Mistiques, en nt les actes de la Foi, de l'Esperance, a Charité, en croyant ce qu'on ne voit en atendant ce qu'on n'a pas, & en ai-ce qu'on aura.

e si les clauses du Bref qui n'est point é aux Evêques de France, paroissent elque sorte contraires aux libertez de se Gallicane, M. l'Evêque Comte de n juge que le defaut de la forme est par le merite du fond. Il auroit été naiter que cette contestation qui a fait de bruit, eût été terminée dans le ume où elle étoit née, selon l'anciene line. Mais le Bref qui a condané

les erreurs des Quietiſtes a été accepté pa
Evêques de France, avec des aclamati
ſemblables à celles avec leſquelles les Le
des Papes Celeſtin & Leon furent autre
aprouvées par les Conciles d'Epheſe, &
Calcedoine. La foi de l'Egliſe a conco
avec celle de ſon Chef; & l'unité de l'Epi
pat ſolidairement comun, a jugé ſouverai
ment avec le ſaint Eſprit.

Claudii Joly, Præcentoris ac Canonici, nec Officialis Pariſienſis laudatio, Auctore dovico le Gendre Cononico Pariſienſi. I à Paris chez Jean Guignard, ruë ſ Jaques. 1700.

IL n'y eut jamais d'éloge plus juſte que lui qui M. l'Abé le Gendre, Chanc de l'Egliſe de Paris vient de conſacrer mémoire de M. Joly, Chanoine, Char & Oficial de la même Egliſe.

Il nâquit à Paris le ſecond Fevrier de l' née 1607. d'une famille dans laquelle il tr va d'illuſtres exemples d'erudition, & pieté.

Dés l'anée 1631. il fut pourvû d'un Ca nicat ſur la reſignation de M. Loiſel, C ſeiller au Parlement, ſon oncle mater Son excelent naturel, ſecondé d'une b éducation, l'avoit diſpoſé aux vertus demande la perfection de cet état, & aplication continuele jointe à un travail in

tigable, les lui fit aquerir dans un éminent degré.

La lecture & la meditation des Livres Sacrez, & des ouvrages des Peres, le remplit des plus pures maximes, de notre Religion, qui furent depuis la Regle constante & invariable de sa conduite. Il donoit le reste du tems aux fonctions de son ministere, assistant à l'Ofice du jour & de la nuit, jusqu'à l'extremité de sa vie; & passant dans l'Hôtel-Dieu plusieurs heures de chaque jour à l'instruction, & à la consolation des Religieuses, qui y sont employées au service des malades.

Il fut mené à Munster par M. le Duc de Longueville, Plenipotentiaire pour la Paix generale de l'Europe, & l'assista fidelement de ses avis & de ses conseils.

Pendant les troubles de Paris il fit un voyage à Rome, & y conserva la tranquilité que la chaleur des partis avoit ôtée à toute la France. Dés qu'il eut la liberté d'y revenir, il reprit ses emplois avec son zele ordinaire.

Il fut chargé en divers tems de l'Oficialité sans l'avoir jamais recherchée: la premiere fois par M. le Cardinal de Rets, aprés la mort de M. l'Archevêque, Jean-François de Gondi; depuis par le Chapitre durant la vacance du Siege; & enfin par M. l'Archevêque d'aujourd'hui; & en tous ces tems il y fit paroître un amour sincere pour la justice, & une parfaite integrité.

Rien ne peut mieux faire conoître son caractere que les Livres qu'il a composez. Ce sont des miroirs qui representent sans déguisement la penetration de son esprit, la solidité de son jugement, la droiture de son cœur, la pureté de son intention, qui ne tendoit qu'à éclaircir la verité, à maintenir la discipline, & à édifier l'Eglise.

Les ocasions qui l'ont engagé à écrire ne lui ont fourni que des sujets importans; come l'obligation de reciter en particulier les Heures Canoniales, la réformation du Breviaire, l'état du Mariage, l'Institution des enfans, les devoirs des Princes & des grans Seigneurs. En les traitant il a constament suivi les guides les plus seurs, & les plus fideles, & preferé les anciens aux modernes; persuadé que pour ne se point égarer il faut s'atacher à la tradition, & éviter les prejugez de la passion, & de l'interêt.

Le dernier ouvrage auquel il a travaillé, contient quantité de particularitez singulieres touchant la vie d'Erasme, & les écrits des Savans du siecle passé. Il mourut le 15. Janvier dernier, & fut enterré dans l'Eglise de Paris, en presence d'un grand nombre de persones considerables en toute sorte de conditions. M. l'Abé le Gendre lui a dressé une Epitafe, qui au jugement des Savans auroit été aussi-bien que tout l'Eloge estimée pour la belle La-

tinité,

[redacted]

ité, digne d'avoir été faite dans les illeurs siecles de la Langue Latine. Je ri que le public sera bien aise de la trou- : ici.

HIC jacet
Claudius Joly.
Præcentor ac Canonicus
Necnon
Officialis Parisiensis.
Vir egregiè probus.
Ingenio alacri, gravi prudentiâ temperato,
Rerum omnium eruditâ notitiâ,
Vrbanitate, modestiâ, æquabilitate
Clarissimus.
Vitæ innocentiâ,
Hilaris frugalitatis præsidio,
Ad summam senectutem pervenit,
Nulli morbo obnoxius;
Sensibus integerrimis,
Vegetâ memoriâ,
ivinæ rei, noctu, diuque indesinenter assiduus,
Senio confectus obiit
Die 15. Januarii,
Ann. salut. M. DCC. ætatis XCIII.
Canonic. LXIX. Præcent. XXIX.
Official. V.

Histoire de la Decouverte & de la Conqueste du Perou, traduite de l'Espagnol d'Augustin de Zarate; par S. D. C. Deux Tomes in 12. à Amsterdam; & se trouve à Paris chez Jean Boudot, ruë saint Jaques. 1700.

CRetofe Colomb découvrit quelque chose du Nouveau Monde dés l'anée 1442. Cinq ans aprés Americ Vespuce découvrit le grand continent, qui prit de lui le nom d'Amerique. Mais les plus considerables parties ne furent bien connuës qu'au comencement du siecle suivant. Le Mexique, où l'Amerique Septentrionale fut conquise en peu d'anées par Fernand Cortés avec un petit nombre d'Espagnols; & le Perou, où l'Amerique Meridionale le fut par François Pizare.

Il n'y a pas long-tems que l'on dona au public une traduction Françoise de la Conquête du Mexique, écrite en Espagnol par Antoine Solis. En voici une de la Conquête du Perou, composée aussi en Espagnol par Augustin de Zarate, d'un stile simple, & naturel.

Cet Augustin Zarate fut envoyé au Perou par l'Empereur Charle-Quint, sur la fin de l'anée 1543. pour y exercer la Charge de Tresorier General, dont la fonction consistoit à recevoir les revenus de Sa Majesté, & à payer les gages de ses Oficiers. Quand il

[redacted]

t arivé, il y vit tant d'évenemens rdinaires, qu'il se resolut de les écrire; uite il crut devoir comencer sa Relan remontant à la découverte du pays, rendre plus intelligible ce qui s'y est depuis.

l s'en falut que son entreprise ne lui couvie. Un Mestre de Camp de Gonzaare menaçoit de tuer quiconque osecrire ce qui se faisoit au Perou; ce qui use que tant que Zarate y demeura, il ntenta de faire des memoires sur lesdepuis son retour en Europe, il a osé sa Relation Imprimée à Anvers le tems qu'il y avoit la direction de la oye.

1525. trois Habitans de Panama, Vili a un port sur la mer du Sud, dans la nce de Terre Ferme, nomée la CastilOr, formerent ensemble une societé aller découvrir la Côte Orientale de la Ferme, qui a depuis été apelée le Pe-

Le premier étoit Dom François Pizala Ville de Truxillo; l'autre Dom Die'Almagro, de la Ville de Malagon; & isiéme un Eclesiastique nomé Fernand que.

nçois Pizare partit le premier avec cent rze homes. Découvrit à cinquante de Panama, une petite province nome Perou; ce qui depuis a fait doner imement le nom du Perou à tout le pays 'étend le long de cette Côte, l'espace

de

de plus de douze cent lieuës. Les Indiens lui tuerent une partie de ſon monde, & le contraignirent de ſe retirer en deſordre.

Dom Diegue d'Almagro qui étoit demeuré à Panama, y équipa cependant un Vaiſſeau monté de 70. Eſpagnols, & alla chercher Pizare qu'il rencontra le long de la côte, à cent lieuës de Panama. Les Indiens qui avoient chaſſé Pizare l'ataquerent vigoureuſement, & forcerent ſes retranchemens, de ſorte qu'il fut contraint de remonter ſur ſon vaiſſeau, aprés avoir perdu un œil dans le combat. François Pizare, & Dom Diegue d'Almagro ayant joint leurs troupes, & levé de nouveaux ſoldats, juſqu'au nombre de 200. recomencerent à voguer ſur la côte avec deux Navires, & trois canots. Aprés avoir beaucoup fatigué ſur cette mer, & perdu quelques-uns de leurs gens, par la diſete des vivres, & par les ataques des Indiens, ils convinrent que Dom Diegue d'Almagro retourneroit à Panama pour y faire des recruës ; & Dom Fr. Pizare alla juſqu'au pays nomé Catamez qui eſt au delà des Manglates, où il trouva des vivres en abondance, & paſſa à une petite Iſle qu'il noma l'Iſle du Coq.

Dans cet entretems Dom Pedro de los Rios, nouvelement pourvû du Gouvernement de Panama, ayant permis aux ſoldats ennuyez de leurs fatigues, d'y retour-

[redacted]

ier, ils abandonerent François Piza- reduit à se retirer avec douze homes ment à l'Isle de Gorgone, où ils se nou- t d'écrevisses, de chancres marins, & uleuvres.

. fermeté de ce petit nombre fut cause découverte du Perou. Ils voguerent e les vens, & les courans avec un extrê- langer, & ariverent à une province apele Mostripe. Pizare n'osa passer avant, & retourna à Panama. De là il ile en Espagne, où ayant doné conois- du pays qu'il avoit découvert, & de ce- l'il esperoit de découvrir, il en obtint le ernement.

pays du Perou comence à la ligne oxiale, & s'étend du côté du Mi- Il est amplement décrit dans la suite du ier Livre, où se trouvent quantité de ularitez surprenantes. On y voit des iens de gens d'une grandeur extraordi-

second Livre contient le recit des iétes que François Pizare fit au Pe- rançois Pizare s'embarqua avec ses qua- eres au comencement de l'anée 1531. orda à un lieu nomé Coaque, d'où il a un vaisseau à Panama, & un autre aragua avec plus de trente mile pieces & quantité de fines émeraudes. De assa à la province qu'il noma Puerto , dont il s'empara sans beaucoup de . Il se rendit ensuite au port de Tum- bés

bés à dessein de traverser dans l'Isle de
qui est vis-à-vis.

Quand il y fut arivé les Habitans lu
manderent la paix, & lui tendirent un
pour le massacrer avec ses gens. Mais
découvert leur dessein il les ataqua,
défit. Desesperant neanmoins de le
sujétir à cause de leur grand nombre,
tourna a Tumbés, d'où aprés quelque
tites expeditions il partit pour Caxam
où comandoit Atabaliba Prince puissant
avoit des troupes nombreuses, & qui ne
lut recevoir l'ofre de l'amitie des Espa
qu'à condition qu'ils rendroient à ses S
tout l'or qu'ils leur avoient pris.

Le lendemain de leur arivée, les de
mées se preparerent au combat, &
qu'elles furent en presence, un Evêque
mé François de Valverde, s'avança v
tabaliba pour lui anoncer les veritez
Religion, & pour lui dire que J. C
montant au Ciel avoit laissé saint Pierre
Vicaire, sur la terre; Que les Papes
successeurs, avoient partagé tous les
du monde entre les Princes Cretiens,
le Perou étoit échu à l'Empereur, qui
envoyé François Pizare en sa place, p
prendre possession: Que s'il vouloit ob
l'Empereur, & recevoir le Batême il
roit protegé; sinon que les Espagno
loient l'ataquer, & metre les Etats à fe
sang.

Atabaliba répondit, que le pays qu'i

t avoit apartenu à ses ayeux ; qu'il ne sa-
coment saint Pierre l'avoit pû doner à
pereur ; & qu'en tout cas il n'avoit point
:ati a cette donation ; Qu'à l'égard du
qui avoit creé le Ciel & la Terre, il
: conoissoit point, & lui demanda com-
il lui prouveroit que tout ce qu'il di-
a-dessus etoit veritable. Alors l'Evê-
ui montrant son Breviaire, lui dit que
cela étoit contenu dedans. Atabaliba
emanda à le voir ; l'ouvrit, tourna les
ets, lui disant, que ce Livre ne lui a-
oit rien, le jeta à terre. L'Evêque se
ıant vers les Espagnols, leur cria, Aux
:s. Au même tems François Pizare
le signal de l'ataque ; & s'étant avan-
squ'à la litiere d'Atabaliba, le prit aux
eux, & le fit son prisonier ; ce qui
es Indiens dans une si grande conster-
ın, qu'ils prirent la fuite. Le jour sui-
les Espagnols allerent piller son camp,
s trouverent une prodigieuse quantité
temens, d'etofes, de vaisseaux d'or &
ent. Atabaliba suplia Pizare de le
traiter, & lui promit pour sa ran-
:ant de richesses qu'il en seroit surpris.
s cet heureux succés François Pizare
tra plus avant dans le pays ; & pen-
qu'il étoit dans la province de Poe-
il reçut des Letres par lesquelles il
que Dom Diegue d'Almagro faisoit
ans preparatifs pour se metre en pos-
n du Gouvernement qui lui avoit été
dond

doné par l'Empereur, au delà de celui de Pizare.

Tandis que Pizare étoit dans la province de Poecho, les autres Espagnols entreprirent de faire mourir Atabaliba. Avant que d'être executé il reçut le Batême.

On voit dans le troisiéme Livre comment Dom Pedro d'Almagro entreprit la conquête du Chili. Il fit une route de 250. lieuës, poussa jusqu'à la province de Chicoana, & ensuite jusqu'à Chili, qui est à 350. lieuës plus loin. Pendant qu'il fut à Chili, il eut beaucoup à souffrir de la faim & de la soif, & fut obligé à être tous les jours aux mains avec des Indiens d'une taille prodigieuse. Plusieurs de ses soldats furent transis de froid sur des montagnes couvertes de neige, sans que leurs habits les en pussent garantir.

Lors que Dom Diegue d'Almagro eut reçu les provisions d'un Gouvernement au delà de celui de François Pizare, les principaux de ceux qui étoient auprés de lui, le presserent de s'en metre en possession, & lui firent acroire que François Pizare avoit été tué au Perou par les Indiens revoltez. Sur cette supposition il partit, & s'avança jusqu'à six lieuës de Cusco, à dessein de s'en rendre maître, sans avertir de son arivée Fernand Pizare qui étoit dedans.

Dom

[redacted]

Diegue d'Almagro envoya ses
ıs au Conseil Royal de Cusco, le
e le recevoir pour Gouverneur,
: le Gouvernement de François Pi-
s'étendoit pas jusques là. Le Con-
ıt répondre qu'il faloit regler les li-
:s deux Gouvernemens ; & que si
: trouvoit dans le sien il seroit prêt de
oir.

ravailla aux limites sans en pou-
ıvenir ; ce qui fut cause que Dom
d'Almagro ataqua la Ville la nuit
. Fernand & Gonzale Pizare é-
ıu bruit se mirent en défense, mais
yant été mis à leur maison ils firent
de se rendre le jour suivant ; Dom
d'Almagro fut reconu par le Conseil,
etre en prison Fernand & Gonzale

;ois Pizare envoya divers secours à
mais chacun étant de peu d'hom-
ls furent tous tuez par les Indiens
; passages des montagnes. François
amassa d'autres secours, & partit
ller au secours de ses freres. Dans
; Gonzale Pizare s'échapa de pri-
: l'alla trouver. Quand Dom Die-
Almagro sut les preparatifs qu'avoit
ınçois Pizare, il lui fit proposer un
lement. Aprés quelques negocia-
s convinrent d'en passer par l'avis de
is Bonadilla, Provincial des Reli-
e la Merci, qui rendit Sentence por-
tant

tant qu'avant toutes choses, Fernand f
mis en liberté ; Que la Ville de Cusco
soit remise sous la puissance de François
zare, qu'on separeroit les armées, &
les deux Gouverneurs confereroient ens
ble sur l'état de leurs afaires. L'entr
se fit au village de Mala, où Dom Di
d'Almagro reçut avis qu'on le voulo
rêter ; ce qu'il crut veritable, & f
tira. Depuis il mit Fernand Pizare
berté, à condition que les deux
demeureroient en paix, jusques à ce
eussent recu de nouveaux ordres de l'
reur.

Aussi-tôt que cet acord eut été
ariverent des ordres de Sa Majesté,
toient que chacun des Gouvern
meureroit dans le pays qu'il avoit
vert. Dom Diegue d'Almagro
d'obéïr, & de se contenter de ce q
sedoit. François Pizare repliqua
voit le premier ocupé la ville de
& les terres d'alentour ; & que si D
gue ne s'en retiroit, il l'en chasse
force. Dom Diegue n'en voulant
re, François Pizare fit marcher f
pes sous la conduite de Fernand &
zale ses freres. Le combat fut rud
enfin les gens de Dom Diegue d'
tournerent le dos, & il se retira l
dans la Citadelle de Cusco, où
prisonier. Aprés cette victoire
Pizare fit ce qu'il put pour gagner

[redacted]

nes de Dom Diegue d'Almagro ; & per-
dé que l'état des afaires ne seroit jamais
nquile tant que cet enemi vivroit, il le
ıdana à la mort.



VII.

JOURNA

DES SAVA

Du Lundi 15. Fevrier. M.

Histoire de la Découverte & de du Perou, traduite de l'Espagnol de Zarate ; par S. D. C. L in 12. à Amsterdam ; & se Paris chez Jean Boudot, ru ques. 1700.

LA conquête du pays de la décrite dans le Livre suiva çois Pizare ayant apris qu de Quito en tirant vers l'Orient, un pays où la canele croissoit en a envoya Gonzale son frere, pou parer. Il partit avec deux cens & plus de quatre mile Indiens. I avec beaucoup de peine & de province de Zumaco, où ils tro grans arbres qui portent la can feuille ressemble à celle du laurier vient par grapes enfermées dans L'écorce & la racine ont l'odeur &

nblerent en la maison, & y for-
efſein de venger ſa mort. Ayant
armes ils alerent a la maiſon de
zare, le ſuprirent au ſortir de ta-
ercerent de pluſieurs coups. Les
rent monter au même inſtant le
n Diegue d'Almagro à cheval, &
nt par toute la Ville, en publiant
roit plus d'autre maître que lui.
utres Villes le reconurent pour
r. Celle de Cuſco bien loin de le
ſe declara pour Sa Majeſté, &
a Pedro Alvarez Holguin Capitai-
d.

pas ſi-tôt accepté cette Charge,
ra la guerre à Dom Diegue d'Al-
ui de ſon côté n'oublia rien pour
es enemis. Aprés pluſieurs mar-
rent les deux partis, ſoit pour en-
pour éviter le combat, ils en vin-
nains, & ſe porterent, les uns &



ſaiſit de ſa perſone, & le mit ſous
de. Peu de jours aprés ſon proc
ſtruit, & il eut la tête tranchée. I
dont je viens de parler, fut doné l
ptembre 1542.

L'anée ſuivante l'Empereur nc
Viceroi du Perou Blaſco Nugnés V
borda heureuſement au port de Tu
fut reconu nonobſtant les plainte
les donnoit lieu la rigueur dont il
l'execution des nouveles Ordonar

Gonzale Pizare étoit en ſa maiſo
pagne, lors qu'il aprit l'arivée du
& les reglemens qu'il avoit aporte
gne. Au même tems Gonzale I
preſſé par les principaux du pays d
l'interêt comun, & de demander
ſeance à l'execution de ces Re
Gonzale Pizare écouta volontiers
cours qui flatoient ſon ambition,
dit à Cuſco, où il fut élû Procure
ral, & reſolu qu'il iroit à los Reiés
troupes. Le Viceroi ſe prepara de
à la guerre. Mais voyant que tou
de lui témoignoit du mécontente
entra en défiance; & bien loin
Gonzale Pizare à los Reiés, il ſe r
ſe retirer à Truxillo. Les principau
aprehendant d'y être emmenez p
convinrent enſemble de ſe défer
de ſe maintenir dans leur Ville.
roi averti de leur deſſein prit les arm
ayant été abandoné d'un grand nc

, il alla trouver les Auditeurs qui
ne pouvoir rien faire de mieux, que
oyer en Espagne.
le Licencié Alvarez, qui étoit char-
conduite du Viceroi, eut mis à la
lui dit qu'il n'avoit accepté cette
que pour lui rendre sa liberté, &
aux homes de l'equipage de lui
Le Viceroi prit donc le comande-
'aisseau, & ils voguerent le long de
qu'à Truxillo.
le Pizare voyant que le Viceroi se
de jour en jour, marcha contre lui
la diligence possible; mais le Vice-
sentoit le plus foible, hâte sa fuite,
it à Quito. Dans cette marche de
ent cinquante lieuës, les poursui-
s poursuivis suporterent des fati-
oyables. Gonzale Pizare reçut à
puissans renforts, s'empara des de-
'Empereur, & se trouva dans l'a-
de toutes choses.
eroi s'étoit retiré à la Ville de Pasto,
e quarante lieuës. Gonzale Piza-
de l'y aller joindre. Le Viceroi en
mptement, & Gonzale Pizare le
jusqu'à vint lieuës au delà de Pasto;
e que le pays qu'il faloit passer etoit

[redacted]

ſoit le nombre de ſes enemis, & ſe fioit à la valeur des ſiens, & parut fort aiſe de ſe voir en état d'en venir aux mains.

Les deux Generaux étoient chacun à l'avantgarde de leur armée. Le Viceroi combatant courageuſement, renverſa un Cavalier; & en même tems reçut un coup de hache ſur la tête. Sa chûte abatit le cœur de ſes gens, ſi bien qu'ils furent vaincus. Ce combat eſt le dernier évenement raporté dans le cinquiéme Livre.

Le ſixiéme Livre comence par les avantages que le Capitaine Carvajal remporta ſur ſes enemis; mais la découverte des mines de Potoſi le rendirent plus illuſtre que ſes victoires n'auroient pû faire. Des Indiens trouverent à dix-huit lieuës de la ville de Plata, une haute montagne au milieu d'une plaine, & reconurent qu'il y avoit des mines d'argent. Ils en tirerent, en firent l'eſſai, & reconurent que la mine étoit tres-bone. Le grand profit que les Indiens en tiroient pour leurs maîtres, outre ce qu'ils en gardoient pour eux mêmes, fut cauſe que quand ils y étoient une fois entrez, ils n'en vouloient plus ſortir. Ceux qui ſe conoiſſent aux mines, remarquent en celle-ci des ſignes par leſquels ils jugent qu'elle ne s'épuiſera pas aiſement.

L'Empereur ayant apris ce qui ſe paſſoit au Perou, y envoya Pierre de la Gaſca, home d'une prudence éprouvée en pluſieurs afaires importantes. Il lui dona le titre de

Pre-

[redacted]

President de l'Audiance Royale, avec un plein pouvoir pour le Gouvernement du pays.

Le Président s'embarqua au mois de Mai de l'anée 1546. Quand il fut arivé à sainte Marthe il fit savoir sa venue à Gonzale Pizare, & lui envoya une lettre de Sa Majesté, qui lui ordonoit d'obeïr au President, & de l'assister de toutes ses forces, dans l'execution des ordres qu'il lui avoit donez. Cependant les Navires du President ariverent à Truxillo, où Dom Diegue de Mora se déclara pour l'Empereur.

Gonzale Pizare, & ceux de son parti, prirent alors de nouveles mesures pour justifier leur conduite, & pour persuader aux soldats & au peuple que le President s'étoit rendu criminel en entrant main armée dans le pays, contre les termes de sa Comission; & qu'il meritoit que l'on procedât Juridiquement contre lui. Les Jurisconsultes qui n'osoient s'oposer à la volonté de Gonzale Pizare, instruisirent le procés du President, & de ses Capitaines, & le condanerent à avoir la tête coupée; & Lorenzo d'Aldana, & Hinoiosa a être écartelez. D'autres Comandans furent condanez à divers suplices. Un Licencié nomé Polo Hondegardo eut le courage d'aller remontrer a Gonzale Pizare, que le President étoit Prêtre; & que ceux qui signeroient cette Sentence contre lui, encourroient l'excomu-

nication Majeure. Ces raiſons empêcherent de paſſer outre, & de publier la Sentence.

Gonzale Pizare envoya Antoine de Robles à Cuſco pour y comander en ſa place. Quand de Robles y fut arivé, & qu'il y eut amaſſé des homes & de l'argent, il aprit que Diegue Centeno, aprés avoir été plus d'un an caché dans une caverne, en étoit ſorti, & aſſembloit quelques gens pour ſoutenir le parti du Preſident. En éfet Centeno uſa d'une telle diligence, que la nuit de la Fête-Dieu de l'an 1547. il fondit à l'improviſte ſur les troupes d'Antoine de Robles, les chargea en flanc, les défit, & ſe rendit maître de Cuſco. Le lendemain il fit trancher la tête à Antoine de Robles.

Gonzale Pizare ayant apris ce qui étoit arivé à Cuſco, envoya Jean d'Acoſta contre Centeno. Son deſſein étoit de le ſuivre avec toutes ſes forces, pour tâcher de ramener le pays à ſon obeïſſance. Quelques-uns de ceux qui acompagnoient Jean Acoſta, l'ayant abandoné, il fit couper la tête à Lorenzo Mexia, pour tenir les autres dans le devoir; & retourna à los Reiés. Peu de jours avant qu'il y arivât, Gonzale Pizare fit arêter Antoine Altamirano, ſur de ſimples ſoupçons, & étrangler la nuit.

Dans le même tems Gonzale Pizare ayant eu avis que les Navires du Preſident aprochoient du port de los Reiés, il jugea à propos de ſortir de la Ville avec toutes ſes troupes,

pes, & de s'aller poster sur le bord de la mer. Gonzale Pizare ne se fut pas plutôt éloigné de los Reiés, que les principaux habitans se déclarerent pour Sa Majesté; ce qui obligea Gonzale Pizare à se retirer bien avant dans le pays.

Cependant le President prit terre au port le Tumbez, & dona les ordres necessaires pour joindre toutes ses forces. Quand il ut composé un cors, & qu'il se fut avané, Gonzale Pizare lui envoya un Prêtre pur le suplier de ne faire aucun acte d'hostié, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ôres. Le President de son côté lui enva copie de l'amnistie, & le conjura de cepter. Ces propositions n'ayant eu une suite, les deux armees escarmouchedeux ou trois jours. Come les deux ars étoient prêtes d'en venir à un combat ral, la plupart des gens de Gonzale Pil'abandonerent, & se rendirent au lent. Pizare surpris d'une desertion si ine, & si generale, se rendit lui mê-t peu de jours aprés fut condané à atête tranchée. Les plus coupables du aincu furent punis de divers suplices; de l'armée du President, qui avoient t servi, reçurent de glorieuses récom-

Calcul fait de tout toisé de superficies solid[es] & bois quarris, avec six methodes pour [le] faire; par Desenne. In 12. à Paris ch[ez] Nicolas Gosselin, dans la Grande Salle [du] Palais. 1699.

LE toisé est l'art de mesure, toute sor[te] de grandeurs. La grandeur est u[ne] quantité considerée de trois manière[s] come ligne, come superficie, & com[me] solide. Par la grandeur d'une ch[o]se, on entend la proportion qu'elle a av[ec] certaines mesures de même genre conu[ës] par l'usage. La grandeur des lignes e[st] comparée à la toise de long; & ainsi d[es] autres.

On trouve dans ce livre tous les ca[l]culs possibles des toisez, depuis un po[u]ce jusqu'à dix mile toises. Chaque feüi[l]let, est une table divisée en quatre c[o]lones; la suite des nombres qui sont [au] comencement de chaque ligne, fait v[oir] l'ordre de ces tables, qui ont chacun[e] un titre particulier. Ces titres comence[nt] par un pouce, & finissent par dix mi[le] toises.

Le calcul des toisez se reduit à deux à celui des superficies, qui se fait p[ar] deux dimensions, longueur & largeur; [&] à celui des solides qui se fait par trois longeur, largeur, & profondeur.

L'auteur a mis à la fin des tables six me-

tod[es]

todes de calculer les toifez par lignes & par parties de ligne.

Traité des droits Honorifiques des Seigneurs dans les Eglises; par feu M. Marechal, Avocat. Avec un Traité du droit de Patronage, de la presentation aux Benefices, &c. Arrêtez servans de decisions pour les droits Honorifiques, & un Traité des Dixmes par M. Simon. Augmenté en cette derniere Edition de nouvelles observations, & de plusieurs nouveaux Arrests & Reglemens concernant lesdites matieres; par M. Danty Avocat. In 12. deux Tomes. à Paris chez Jean Guignard, rue saint Jaques. 1700.

N'Ayant rien de nouveau à dire de tous les Traitez compris dans ces deux Volumes, aprés ce que j'en dis dans l'onziéme Journal de l'anée 1697. il ne me reste plus qu'à avertir ceux qui remarqueront quelque faute dans cette Edition, qu'ils feront plaisir à ceux qui l'ont procurée, de leur en doner avis, & d'envoyer les remarques chez le Libraire. Come aussi de leur comuniquer leurs observations, & même les Arrêts rendus depuis peu de tems sur les matieres traitées dans ces deux Volumes.

Histoire de France, contenant le regne Rois des deux premieres Races; par Louis le Gendre, Chanoine de l'Eglis Paris. Trois Tomes in 12. à Paris c Jean Guignard, ruë saint Jaques. 17

LEs gens de Letres se plaignent, il long-tems, que nous n'avons p d'Historiens qu'on lise avec plaisir, & aprochent du bon goût & de la perfect des Historiens Grecs & Latins. La p part des nôtres ne sont point exacts, te d'avoir été aux sources. D'autres n'ay pensé qu'à grossir leurs Volumes, les remplis de fables, de digressions f dieuses, & d'un grand nombre de p faits qui pouroient avoir place dans Journal; mais qui ne doivent pas ent dans une Histoire generale. D'autres n' fait que des Annales, racontant les é nemens sans liaison ni arangement. P sieurs ont été acusez d'être grossiers, de n'avoir ni stile ni art. Pour ven la nation de cet injurieux reproche, il roit fort à souhaiter que sous un reg aussi florissant qu'est celui de Sa Majes les persones qui savent écrire s'apliquass à notre Histoire. On peut dire que le Gendre a tous les talens pour le fa avec succés; & si le reste de son ouvr ge est d'une aussi grande beauté que deux premieres Races qu'il vient de dor

[redacted]

ı public, on n'aura rien à desirer à cet
ȝard. Son ſtile eſt pur, & il ſeroit di-
:ile de mieux écrire en notre Langue.
es originaux qu'il a citez en marge, ſont
ıtant de garans de ſon exactitude. Ses
ɔrtraits ſont d'aprés nature ; & on voit
ı'il s'eſt ataché à démêler dans les actions,
caractere & l'humeur des perſones prin-
pales dont notre Hiſtoire fait mention.
creuſe dans les évenémens, afin qu'en
:couvrant les cauſes on puiſſe aprendre
s miſteres de la politique, & à regler ſa
e par l'exemple de celle des autres.
ome c'eſt le public qui décide ſouverai-
ement de la perfection des ouvrages, &
ue c'eſt pour lui qu'on travaille, l'Au-
:ur atend ſes avis pour en profiter.

lobes Celeſte & Terreſtre, dedié A. S. A. R. Monſeigneur le Duc de Chartres, par De l'iſle Geographe. à Paris chez l'Auteur ruë des Canettes. 1700.

SI la juſteſſe exacte ſe rencontroit ſur les cartes Geografiques & ſur les Globes, lle ſeroit ſans doute d'une grande utilité : nais il eſt ſi dificile d'y parvenir, que juſ- ju'ici on a peu fait de cartes, où il n'y ait u beaucoup de choſes à coriger.

Pluſieurs perſonnes ont déja travaillé à :ette corection, & Mrs. de l'Academie Roya- e des Siences s'y ſont particulierement ata- :hez.

Il y a deux routes par lesquelles on peut avancer dans ce dessein, celle des observations & celle des distances, & pour faire quelque chose de raisonable en matiere de cartes, il faudroit sans doute se servir de toutes les deux : mais aujourd'hui on y trouve tant de dificultez, qu'il semble que les distances soient oposées aux observations, & les observations contraires aux distances ; ce qui a fait que ceux qui ont embrassé ces diferens moyens pour perfectioner les cartes, quoi qu'ils ayent tous visé au même but, se sont neanmoins trouvé fort éloignez les uns des autres. Mrs. de l'Academie Royale assurent que l'on a trop étendu les Pays dans les cartes, & que Siam par exemple doit être raproché de 20. degrez du Meridien de Paris: & M. Vossius a pretendu au contraire, qu'il faut encore étendre les Pays davantage, & que bien loin de raprocher Siam de 20. degrez, il faut le reculer de dix autres degrez plus qu'il ne l'est dans nos cartes.

Ces deux opinions qui sont si oposées ont leurs partisans, & toutes les deux paroissent apuyées de bones raisons. Les Astronomes & leurs Sectateurs, se fondent sur les observations, qui sont des voyes sures & démonstratives, & prétendent que les distances qui sont marquées dans les Itineraires, ou n'y sont pas exactement raportées, ou se détruisent les unes les autres, & que d'ailleurs les chemins ayant quanti-

té

[redacted]

le détours, sont peu propres à mesurer distances, & ils ont décrié M. Vossius, ne s'est servi que de ces distances, & qui oit éfectivement n'avoir pas assez com- s la certitude qui resulte des observa- ns.

Les mesureurs répondent à cela, qu'il peut n y avoir des distances négligemment irquées dans quelques auteurs, mais qu'il en a d'autres qui le sont avec un soin, qui laisse pas la liberté de les rejeter ; ils pré- ndent sur tout, qu'il n'est pas probable que lles qui sont autorisées par des peuples en- rs & par des voyageurs publics, come sont messagers, les couriers, & les carava- s, ne soient pas veritables. Ils convien- nt qu'il ne faut pas s'en raporter à la rela- n d'un home seul, mais confronter plu- urs relations les unes avec les autres, em- oyer les Itineraires de terre & de mer, a- ir égard autant que de raison, à l'obliqui- des chemins, & que quand on trouve que ut cela convient, & se raporte bien, on ne oit pas que l'on puisse rejeter les dépositions plusieurs persones de diferentes nations, qui ont vêcu dans des tems diferens, par- qu'ils ne peuvent s'être acordez pour nous omper.

Ils ajoutent qu'une observation peut être al faite, parce qu'il est aisé de s'y trom- er, & que pour peu que l'on s'y trompe, ette petite erreur en cause de fort grandes ir les cartes, au lieu qu'on ne se trompe pas

ſi notablement dans les voyages ;
y a des diſtances qui ſemblent ſe
les unes les autres, il y a auſſi d
vations qui ne ſauroient ſubſiſter
avec les autres : enfin ils ſoutiene
obſervations ſeules, ne ſont pas
pour la reformation de la Geografi
les donent bien à la verité quelqu
fixes & quelques poſitions certain
que ce n'eſt pas aſſez que cela p
des cartes ; que les exemples que
certains ouvrages qui ont été faits ſ
de memoires, font voir évidemme
ceſſité de recourir aux diſtances ;
faloit atendre que l'on eût aſſez d
tions pour rendre toutes les poſitio
teſtables, on ne pourroit s'aſſure
des cartes raiſonables, que dans
ſiecles, lors que par un grand nombr
vations pluſieurs fois reiterées & c
entre elles, on ſe ſeroit aſſuré de la

Ces raiſons de ceux qui ſont pou
ſtances ſont fort probables ; & dans
on aura de la peine à ſe perſuad
dans une ſience où il s'agit de chem
voyages, on ne doive avoir aucun é
voyageurs : mais il eſt certain d'
côté, que les voyages ne ſufiſent
plus pour faire des cartes ; car qu
en puiſſe dreſſer d'aſſez raiſonable
ſeules diſtances parce que l'on e
plus que l'on n'a d'obſervations
moins il y aura toujours lieu de

iques-unes des principales positions.
.l faut donc employer & les observa-
ıs & les distances ; & si l'on ne s'est
servi jusqu'ici assez utilement de l'un &
l'autre, c'est que l'on a trouvé trop de
culté à les acorder ensemble, ou qu'on
s'y est pas assez apliqué. L'on a refu-
en un point, le sistême de M. Vos-
;, en ce qu'il s'en prenoit aux observa-
ns, qui sont d'elles mêmes des choses
es & infaillibles, mais on n'a rien dit
: raisons qu'il a aportées pour soutenir
. opinion par le moyen des distances,
ɔi qu'elles meritassent bien d'être exa-
nées. Ainsi les uns se sont servis des
ervations, pour rendre les distances
ɔectes, & les autres se sont servis des
ances pour faire douter des observa-
ıs, au lieu que les deux partis devoient
her de faire concourir ces deux choses à
: dessein, puis qu'elles ont toutes deux
r genre de certitude.
:e diferent est encore indecis, & tant
il subsistera, il sera mal-aisé de pro-
ıcer sur la valeur des cartes ; car si les
ervations ne s'acordent pas avec les di-
ıces raisonablement examinées, on pou-
oujours douter que ces observations ayent
bien faites ; & si les Itineraires ne re-
ıent pas à des observations bien faites,
era évident que ces Itineraires seront
:ifs, & l'on ne poura conter sur la bon-
té

té des Cartes & des Globes, que quand
ſervations & les diſtances itineraires ſ
deront enſemble.

C'eſt donc une neceſſité de cherc
maniere de concilier ces deux choſes ;
rien déroger à la ſureté des obſerva
qu'il n'eſt pas neceſſaire de prouver,
voir pareillement la certitude des Iti
res, afin que les diſtances puiſſent ſupl
defaut des obſervations, & que quand
ra des obſervations, elles ſervent au
à en examiner la valeur.

C'eſt à cela que M. de l'Iſle a travaill
dant pluſieurs anées, & qu'il a tâché d
tre en pratique ſur les Globes qu'il dc
public. On y voit les choſes bien di
tes de ce qu'elles ſont ſur les cartes
naires. La mer Mediteranée eſt rac
de 15. degrez, qui font 300. lieües d
parallele, par où il eſt aiſé de voir co
toutes les parties de l'Europe en genera
vent être changées. L'Aſie a auſſi
d'étendue d'Orient en Occident que
nos meilleures cartes : & il ne faudr
s'imaginer que pour remedier à cela,
ait eu qu'à faire une diminution égale c
portionelle ſur toutes les parties de l
car elles ne ſont pas toutes diminué
celles qui le ſont, ne le ſont pas égale
L'Aſie Mineure eſt preſque racourcie
moitié ; la Perſe d'une 5. partie ; les
d'au-deça du Gange, & la Chine on
prés la même étendue que dans les

[redacted]

a même des pays augmentez, savoir
menie, le Courdistan, & la Babilonie
ont dans ce Globe une fois plus d'éten-
que dans les cartes ordinaires; & les pays
sont au delà du Gange, ausquels on donc
ci environ cent lieües de plus qu'on ne
en done ordinairement. La Perse est
ussée de deux degrez; les Indes sont ra-
ées de trois au deça du Gange, & de
coup plus au delà. Il ne faut que jetter
eux sur la Tartarie, pour voir qu'elle ne
nble en rien à celles qui ont été faites
a'ici.

n peut juger de l'étrecissement de l'A-
e, par celui de la mer Mediteranée : au
ju'elle est augmentée en hauteur, la cô-
'Alger est raprochée de celles de Fran-
: 60. lieües. Celle de Tunis n'est é-
ée que de 30. lieües des Isles de Sicile
Sardagne, au lieu que dans nos car-
lle est en distance de l'Isle de Sicile de
ieües, & de celle de Sardagne de 90.
st tripler l'éloignement. Il y a aussi
rans changemens dans l'interieur du
Le cours du Niger y est fort diferent
: qu'il est ailleurs. Plusieurs Royau-
jui sont sur cette Riviere, y sont trans-
: du Septentrion au Midi, & du Midi
ptentrion. La Bithinie à qui on avoit
ci-devant une si grande étenduë, est
duite à ses bornes natureles; & quoi
quelques Geografes ayent déja fait
ue correction, ils ne l'ont faite qu'im-
par-

parfaitement. Enfin la figure du p
toute diferente, & la division en e
nouvele.

L'Amerique est aussi corigée en p
endroits: la côte de Guaiane est raco
prés de la moitié; & cette grande p
monde est si fort retrecie dans sa p
plus Meridionale, qu'il n'y a que
grez & demi de la ville de Bonair, au
tieres de Chili, quoi que l'on y mar
degrez; ce qui fait une diference
lieuës.

Les terres inconues n'ont pas été ne
La nouvele Holande, la terre de Die
la nouvele Zelande y sont raproch
Cap de bone Esperance, la prem
15. degrez; la seconde de 20. & la
me de 25.

A l'égard des changemens qui s
les mers, outre ce que l'on a dit ci-
la mer Mediteranée, la mer Baltique
ve ici un peu moins large qu'on ne
la mer Rouge l'est de la moitié moins
Caspienne n'a aucune des diferente
que les autres auteurs lui ont donée.
des Indes & la mer du Nord, entre
pe, l'Afrique, & l'Amerique est ra
& au contraire la grande mer du Sud
l'Amerique & l'Asie, est ici beaucou
tenduë que dans les cartes, & se v
chie de plusieurs Isles que l'on n'y
pas ordinairement; & à l'égard de
Salomon qui ne sont ignorées de per

[redacted]

:erence est si notable sur ce Globe, qu'elles
' trouvent mile lieuës plus prés du Perou,
e dans les cartes ordinaires. Enfin gene-
ement parlant, les mers sont fixées par
antite de routes qui en marquent l'éten-
ë, ou sont embellies de quelques particu-
itez qui ne se trouvent pas ailleurs.

On n'entre pas dans le détail des moin-
:s changemens qui acompagnent necessai-
nent ces grandes corections. Come tous
pays tienent les uns aux autres, on ne
ut raprocher ou reculer les uns, les éten-
: ou les retrecir, que tous les autres ne
ticipent aussi aux changemens que l'on y
:, soit pour leur étenduë, soit pour l'é-
gnement des Villes les unes des autres,
: pour le raport des points du Ciel à ceux
la Terre. Or quoi qu'il y ait plusieurs
ıngemens qui paroîtront sans doute peu
ısiderables en particulier, & peut-être
me des minuties à plusieurs persones;
ıamoins de toutes ces choses ensemble, il
ılte une tres-grande diference dans le cors
l'ouvrage.

L'Auteur fera voir dans le Journal suivant;
ju'il a fait pour tâcher de perfectioner le
ɔbe Celeste; & comuniquera bien-tôt au
ɔlic les raisons qu'il a euës pour faire tous
changemens sur les globes & sur les car-
qui paroîtront en même tems.

JOUR-

VIII.

JOURNAL
DES SAVA

Du Lundy 22. Fevrier. M. D

Globes Celeste & Terrestre, dedié R. Monseigneur le Duc de Cha Delisle Geographe. à Paris che: ruë des Canettes. 1700.

ON a parlé dans le Journal du Globe Terrestre, & l'« vé à celui-ci à parler du parce que le même Journal ne p porter tout ce qu'on avoit à dire jet.

Come dans le Globe Terrestre plusieurs choses autrement qu'elle sur les autres Globes : aussi a-t- dans le Celeste de ne pas faire un ceux qui ont paru jusqu'ici.

La premiere chose à quoi l'on a a été de metre les étoiles dans la p les doivent avoir les unes à l'égar tres. Plusieurs persones ont don bles de leur longitude, & de leur

& d'autres sur la foi de ces Tables ont fait des Planispheres, ou des Globes Celestes : mais on s'est plaint que ces Cartes n'avoient pas encore ateint le degré de perfection auquel il seroit à souhaiter qu'elles pussent parvenir; & que les Globes ne representoient pas es choses come elles sont dans le Ciel. Cependant ce seroit une des choses des plus utis que l'on pût faire pour l'Astronomie. 'Auteur pour travailler avec plus de succés à n dessein, s'est servi des Tables de Ticho, de celles de Riccioli, & des Planisphe- de Bayer, du P. Pardyes, & de M. ssini.

a 2. chose que l'on a faite, a été de re les étoiles à la longitude, & à la lati- qu'elles ont en la presente anée; c'est- e l'anée 1700. de l'Ere Cretiene. On ue toutes les étoiles changent conti- ment de longitude, à cause d'un mou- nt lent qu'elles ont d'Occident en O- outre celui qu'elles ont du premier : qui les porte tous les jours d'Orient cident. Cela fait que les globes qui its les derniers, si l'on a eu soin de fai- calculs necessaires, representent les dans une situation plus aprochante veritable lieu, que ceux qui sont uis plusieurs anées. Il est vrai que ement des étoiles est si lent, qu'el- nt pas une minute par an : mais teur n'empêche pas qu'il ne faille quand les globes sont un peu vieux.

Ce-

Celui-ci eſt calculé come l'on a dit p
1700. & ce ne ſera que dans 70.
environ que les étoiles ſeront éloign
degré de l'endroit où elles ſont pr
ment.

La 3. choſe à laquelle l'Auteur a
voir travailler avec aplication, a été
gure des ſignes ou des conſtellations;
bien entendre ce qu'il a fait ſur ce ſ
faut remarquer:

1. Que ces figures que l'on imagi
le Ciel, & que l'on apele des Conſtell
come le Belier, le Taureau, la V
l'Ourſe, le Verſeau, le Cigne, & pl
autres ont toutes leur fondement d
fable, & dans la fauſſe Teologie des an
qui pour rendre les actions de leurs
ou de leurs Heros plus éclatantes, on
que ces mêmes Dieux avoient tra
dans le Ciel certaines choſes qui avoi
port à ces actions, afin d'en conſa
mémoire; ainſi l'Autel, le Dragon,
pricorne, le Poiſſon auſtral ſont des
mens de la guerre des Titans, & de c
Geans; & come ils n'ont point eu d
te de faire paroître dans ce lieu émine
marques ſenſibles leurs dereglemens,
ter y mit un Taureau, parce que ſou
figure il avoit ſurpris Europe; un
parce que cet animal l'avoit ſervi à
per Leda. Tout le monde ſait que la
Ourſe n'eſt autre que Calliſton, fille
caon, laquelle ayant été changée en

[redacted]

par Diane, fut mise au Ciel par le même Jupiter, avec son fils Arcas, pour lui servir de Gardiens; ce qui lui a fait donèr le nom d'Arctophilax.

Voila ce qui a engagé les anciens à feindre dans le Ciel un Taureau plutôt qu'un Chameau; une Ourse plutôt qu'une Biche; un Cigne plutôt qu'un Oison; & ainsi des autres; car de la maniere que les étoiles qui representent ces figures, sont disposées, on en auroit fait tout ce qu'on auroit voulu; & en éfet il s'est trouvé un auteur, qui du Belier & du Taureau, a fait saint Pierre & saint Paul; & qui a imaginé d'autres pieuses figures, à la place de toutes les autres constellations.

Il faut remarquer en 2. lieu qu'il y a beaucoup d'étoiles qui n'entrent point dans la composition d'aucune figure, & qui pour cela sont apelées informes, quoi qu'on ne laisse pas de les raporter à ces mêmes constellations; si bien que chaque constellation est composée d'un certain nombre d'étoiles qui entrent dans sa figure, & de quelques autres que l'on y raporte: ainsi la grande Ourse est composée de 27. étoiles, & il y en a 8. informes aux environs qui font avec les 27. le nombre de 35. Les Gemeaux en ont 18. qui entrent dans leur figure, & 7. informes qui font 25. en tout. Toutes les étoiles qui composent les figures, sont au nombre de 695. & les informes de 326. ce qui fait en tout le nombre de 1022.

3. Les

plus avancez du côté du Midi, ...
ric Vespuce, André Corsal, Pierre
dine, & quelques autres, ont d
d'autres étoiles aux environs du p
tarctique; & Frideric Houtman H
qui a travaillé long-tems à observe
toiles dans l'Isle de Sumatra, en a
noveles constellations, qui join
50. des anciens, font en tout le
de 62.

4. Depuis que l'on a l'usage des
de Longue-vûë, l'on a découvert u
nombre d'étoiles, que l'on ne voit
cela; & c'est ce qui a doné ocasion
teurs posterieurs de metre ces nouvel
les, les unes dans les figures des c
tions, les autres dans les informes
sont atribuées. Ainsi les anciens
tant que 35. étoiles dans la grande
il y a des modernes qui y en trouv
qu'à 57. Les anciens n'en metant
dans les Gemeaux, les modernes y
tent 30. En un mot les anciens
tent que 1022. étoiles dans les 50.
lations; Kepler y en met 1392. &
1709. Mais si l'on vouloit marque
les etoiles qui paroissent à la faveur

inſtrumens, il en faudroit conter bien d'autres : car parmi les Pleyades qui ne paroiſſent preſque jamais qu'au nombre de 6. Galilée en a conté plus de 40. toutes enfermées dans un tres-petit eſpace du ciel ; & dans la conſtellation d'Orion, dans l'étenduë d'un degré ou deux, il en a conté plus de 500. ce qui me fait croire qu'il y a 50. fois plus d'étoiles qui ne paroiſſent pas, qu'il n'y en a qui paroiſſent.

5. Il y a des auteurs qui des étoiles informes ont fait de nouveles conſtellations ; ſavoir celles de la Licorne, de la Giraffe, du Jourdain, du Tigre, du Sceptre, de la Fleur de Lis, &c. Halley auteur Anglois en a ajouté une aux conſtellations auſtrales, qu'il apele Robur Carolinum, le Cheſne Carolin, pour conſerver la mémoire de ce Cheſne, dans lequel Charles II. Roi d'Angleterre ſe cacha lors qu'il fuyoit devant ſes Sujets revoltez. Enfin il y a des auteurs qui ont fait entrer beaucoup d'étoiles informes dans le cors, & la formation des ſignes, & n'en ont laiſſé que le moins qu'ils ont pû hors de ces mêmes ſignes, nonobſtant la diſpoſition & l'uſage des anciens.

Ces choſes étant ſupoſées, il ſera aiſé de concevoir ce que l'auteur a fait touchant les figures des conſtellations.

1. Il n'a pas crû devoir marquer les conſtellations de la Licorne, de la Giraffe, & autres dont nous venons de parler ; & s'eſt contenté de mettre *celles* qui ont été reconnuës

par les anciens, & qui par un long usage, ont été pour ainsi dire, consacrées parmi les Astronomes; en quoi il a imité Bayer, le P. Pardyes, & M. Cassini dans leurs Tables ou Planispheres. Il sait bien que les Astronomes modernes sont en droit d'ajouter des constellations si bon leur semble, comme les anciens en ont usé eux-mêmes du tems de Ptolomée Evergetes, dans la chevelûre de Berenice; & du tems de l'Empereur Adrien, dans la constellation d'Antinoüs, qu'ils ont formée des étoiles informes, qui étoient aux environs de l'Aigle; mais il faut que ces constellations soient ajoutées par un consentement general; ce qui n'arivera peut-être jamais, à cause de la dificulté qu'il y a de changer un langage, auquel on est acoutumé depuis si long-tems. Neanmoins pour contenter en quelque maniere ceux qui seroient d'une opinion contraire, on indique sur le globe les endroits où l'on a mis ces nouveles constellations.

2. On a mis toutes les constellations australes, à cause qu'elles sont autorisées par l'usage; mais non le Chesne Carolin pour la même raison que ci-dessus; & à l'égard de la position des étoiles, come on pretend que Frideric Houtman qui les a observées, n'a pas eu assez d'usage, ni d'experience pour le bien faire; & que les globes de Blaeu qui ont été corigez sur ces observations, ne sont pas assez exacts dans ces endroits; l'auteur s'est servi des Tables faites par Hal-

[redacted]

ley, qui eſt allé exprés dans l'Iſle de ſainte Helene pour obſerver ces étoiles, & qui y eſt reſté aſſez long-tems pour cela; profitant, come il le dit lui-même, de tous les bons momens qu'il a eus pour obſerver. Le catalogue de cet auteur eſt pour l'an 1677. acheve; mais on l'a calculé pour l'année 1700. & l'on a avancé les étoiles en Orient, d'environ un tiers de degré plus qu'il n'a fait. Neanmoins come les RR. PP. Jeſuites qui ſont allez à la Chine, en qualité de Matematiciens du Roi, ont encore corigé & augmenté le Catalogue de Halley; on a auſſi employé ſur le globe les remarques qu'ils ont faites, pour ne rien ómetre de ce qui pouvoit contribuer à ſa perfection.

3. L'auteur n'a pas crû devoir imiter ceux qui ont fait entrer les étoiles informes dans le cors des conſtellations, parce que cela rend le langage des anciens inconu; & il eſt dans cette opinion, qu'il ne faut rien changer dans les choſes que l'on trouve établies, quand il n'y a point de neceſſité. Et en cela il n'a fait que ſuivre l'exemple des grans Maîtres, de Ticho-Brahé, de Bayer, de M. Caſſini, du P. Riccioli, du P. Pardyes, & de Blaeu. D'ailleurs cela ne ſe peut faire ſans embaraſſer les figures les unes dans les autres; & l'auteur a crû tout au contraire, qu'il faloit qu'il déchargeât le globe le plus qu'il pouroit, pour rendre les étoiles plus viſibles. C'eſt pour cela

qu'il a dégagé toutes les figures les unes des autres avec beaucoup de neteté; si ce n'est en quelques endroits, où c'étoit une necessité de les faire toucher, à cause qu'il y a quelques étoiles qui sont comunes à deux constellations, come on sait.

4. On s'est apliqué à representer les figures conformément à la maniere dont les Astronomes s'énoncent; c'est-à-dire à metre à l'épaule droite d'Orion, l'étoile qu'ils noment l'épaule droite; & à la gauche celles qu'ils noment de la sorte; & ainsi des autres, les plaçant toutes dans les endroits de la figure, où les Astronomes les ont placées. Cela n'étoit pas aisé. Les Astronomes qui ont doné les noms à ces étoiles, ne se sont pas mis en peine du dessein, & de la regularité de la figure; & ceux qui ont voulu faire les figures conformément à l'énoncé des Astronomes, se sont trouvez fort embarassez, & tellement genez par les étoiles, qu'ils se sont crus dans la necessité, ou de faire des figures estropiées & monstrueuses, ou de ne pas doner aux étoiles la place qu'elles doivent avoir dans les figures. Et certes il y a bien des persones, qui pour faire de belles figures, & même de beaux portraits, ne se sont pas mis fort en peine si les Astronomes y trouvoient leur conte. Les 4. étoiles que tous les Astronomes disent être dans le pied gauche du Serpentaire, sont mises dans la jambe par tout le monde: les mêmes Astronomes noment

aussi quatre étoiles dans le Bouclier du Centaure ; & cependant persone ne represente le Centaure avec un Bouclier. On nome une étoile à la queuë de l'Ecrevisse, & une informe prés de cette même queuë ; & neanmoins on represente communément cette Ecrevisse sans queuë. Les deux étoiles que les Astronomes apelent le pied droit, & le pied gauche de Cephée, sont mises par quelques-uns dans le Genoux ; & par d'autres vers la ceinture du même Cephée. Les deux bassins de la Balance qui sont apelez par les Astronomes le Bassin Boreal ; & le Bassin Austral sont situez dans tous les Globes à l'Orient & à l'Occident l'un de l'autre. On pouroit raporter bien d'autres exemples de cette irregularité ; mais on se contente de ceux-là, pour faire voir que les figures étoient encore fort défectueuses en ce point-là. On sait que Bayer est celui qui s'est le plus ataché à faire les figures conformes à l'énoncé des Astronomes : & cependant il est aisé de voir qu'il y a bien des endroits où il n'a pas réüssi non plus que les autres. L'auteur s'est donc beaucoup apliqué à la réforme des figures ; & il a été assez heureux pour leur doner de l'agrément, avec la regularité Astronomique, s'étant servi pour cela de M. Simonneau, Graveur & Dessinateur du Roi, que l'on sait être un des plus habiles homes de sa profession, & qui a sû malgré la gêne & la contrainte où il étoit, à

cause des étoiles, doner des atitudes aux figures qui n'ont rien de contraire au dessein, & qui cependant sont dans la regularité que les Astronomes peuvent souhaiter; & c'est ce que l'auteur croit n'avoir encore été executé par persone avant lui. On a plus fait que cela; car on a doné aux animaux les figures que la nature elle-même leur a données, & sous lesquelles on est acoutumé de les voir, come on le peut remarquer dans la Balene, dans le Daufin, dans l'Ecrevisse, &c. qui ne se trouvent pas sur les autres globes de cette maniere-là. On n'a mis que le simple trait aux figures, & si l'on avoit pû les faire encore plus simples, on l'auroit fait; & l'on a suivi en cela l'exemple de M. Cassini dans son Planisphere, & les avis qu'il a bien voulu doner là dessus, aussi-bien que le R. P. Gouye. Cependant le Peintre qui les enlumine ne laisse pas de faire paroître le clair & le sombre pour doner aux mêmes figures l'agrément dont elles manqueroient sans cela. Il y a certains animaux dans les constellations australes pour la figure & le coloris desquels on a suivi les avis du R. P. Plumier, & les modeles qu'il a bien voulu comuniquer.

5. Il y a sur ce globe beaucoup plus d'étoiles qu'il n'y en a sur d'autres qui sont plus grans, puis qu'il y en a prés de 190[illegible] y en ayant plusieurs que l'on ne voit qu[illegible] vec le Telescope; mais on n'a pas jug[illegible] propos d'ajouter un chifre à chaque éto[illegible]

: voir quelle est sa grandeur, par-
t eu peur de trop charger le globe ;
:st contenté de marquer dans un
: la grandeur des étoiles, & la ma-
it on represente les nébuleuses, &
i que cela suffisoit ; car on a fait des
diferens pour toutes les grandeurs,
-fait fraper avec beaucoup d'exacti-
n n'a pas crû non plus devoir a-
caracteres des Planetes à ces étoi-
à-dire marquer les Joviales, les Sa-
les Solaires, les Martiales, &c. parce
û qu'il n'y avoit pas assez de certitu-
es choses-là. Enfin on n'a pas mis
les noms Grecs, ni les Latins, ni
, à la reserve de quelques-uns qui
usage tres-comun parmi les Astro-

ne il y a des étoiles qui croissent
ainuënt, d'autres qui paroissent &
oissent de tems en tems, & qu'il
ême qui ont disparu tout à fait,
s qui ont parû dont on n'avoit pas
; l'auteur a marqué la plupart de
d'étoiles extraordinaires qui sont
sa conoissance, croyant bien que ce-
laisir à ceux qui ne savent pas ces
par leurs propres observations. Il a
ajouter ce qu'on apele les nuées
llan, & les 2. taches noires ob-
par le P. Richaud à Ponticheri,
).
oi qu'il n'y ait rien de si conu que les

la voye lactée que le vulgaire apele le chemin de S. Jaques ; cependant on ne s'est pas assez apliqué à la bien representer. Et comme de l'aveu du P. Riccioli, Ptolomée est celui qui s'en est le mieux aquité ; on a suivi pied à pied ce qu'il en a dit ; & l'on a marqué exactement sa diferente largeur, & les endroits où elle se partage, & où elle se réünit. Enfin l'auteur croit n'avoir rien ômis de ce qui peut contenter la curiosité du public, & doner de l'agrément à ses globes ; & il a lieu d'esperer que l'on en sera content.

Judicium Ecclesiæ Catholicæ trium primorum seculorum de necessitate credendi quod Dominus noster Jesus Christus sit verus Deus, assertum contra M. Simonem Episcopium aliosque : authore Georgio Bullo S. S. T. P. Presbytero Anglicano in 8. Amstelodami ; & se trouvent à Paris chez Ant. Dezaillier, ruë saint Jaques. 1697.

QUelque constant qu'ait toujours été le Dogme de la generation éternelle du Fils de Dieu, Episcopius a osé le revoquer en doute dans ses Institutions Teologiques ; en avançant que pendant les trois premiers siecles de l'Eglise, ce n'étoit pas un article que chaque fidele fût obligé de croire, pour être sauvé.

M. Bullus, Prêtre de l'Eglise Anglicane, refute solidement tous les argumens dont les

Sociniens de ce siecle se servent pour apuyer cette heresie pernicieuse, qui ebranle le fondement de la Religion Cretiene.

Dans le premier chapitre il raporte les témoignages formels des Peres des premiers siecles, qui établissent la necessité indispensable de croire la divinité de J. C unique Mediateur entre Dieu & les Homes, & la verité de ses deux natures, & de ses deux volontez. Il comence par saint Ignace Martir, Disciple des Apôtres; & finit par saint Atanase. A la fin du chapitre il examine l'idee basse & grossiere, que le comun des Juifs avoit conçuë du Messie qui leur avoit été promis, & qu'ils atendoient; & montre que les Profetes l'avoient representé come un veritable Dieu, & un veritable Home: come Fils de Dieu selon sa naissance éternelle, qui avoit precedé tous les siecles; & come fils de David, selon sa naissance temporelle.

Dans le second chapitre il prouve par l'histoire des trois premiers siecles que l'Eglise a crû si constamment la filiation eternelle de J. C. qu'elle a prononcé anatême contre ceux qui osoient la nier, les a rejetez de son sein, & ne les y a jamais reçus qu'aprés qu'ils ont abjuré solennellement leur erreur. Il raporte l'exemple de Cerinte, & d'Ebion, contre lesquels saint Jean fut prié de composer son Evangile, au comencement duquel il explique d'une maniere admirable la naissance divine du Sauveur.

Le comencement de la premiere Epître du même Apôtre, répond parfaitement au comencement de son Evangile; & contient si manifestement la même doctrine, de l'existence éternelle du Verbe revêtu de notre chair, que ceux qui en doutoient y sont nommez Antechrists.

Notre Auteur joint au témoignage de saint Jean, celui des quinze premiers Evêques de Jerusalem, qui étant Juifs d'origine, ont reconu la divinité de N. S.

Il parle dans le chapitre suivant, de ceux qui dans le second & le troisiéme siecle, ont nié la divinité de J. C. Theodote de Bizance, surnomé le Coroyeur, fut le premier qui ayant été converti d'entre les Payens, soutint cette heresie, qui jusques alors n'avoit été défenduë que par des gens convertis d'entre les Juifs. Ce Theodote fut excomunié par le Pape Victor. Artemon, & Paul de Samosate qui suivirent la même erreur, subirent un pareil châtiment, & furent chassez de l'Eglise.

Episcopius ayant pretendu que les anciens simboles que prononçoient ceux qui recevoient le Batême, ne contenoient que la confession du Pere, du Fils, & du saint Esprit, & ne contenoient point la confession de la divinité du Fils; M. Bullus prouve dans le quatriéme chapitre la fausseté de cette explication, & fait voir que le nom de Dieu s'étendoit dans le Simbole, au Fils, & au saint Esprit, aussi-bien qu'au Pere; & s'éten-

tendoit également aux trois Persones ; ce qu'il fait voir par ces paroles de Tertullien: *Et Pater Deus, & Filius Deus, & Spiritus Sanctus Deus, & Deus unusquisque.* Il cite ensuite d'autres Peres qui ont doné la même explication au Simbole.

Le 5. Chap. contient l'exposition du Simbole atribué aux Apôtres ; surquoi M. Bullus fait quatre choses. Il fait voir 1. Que ce Simbole étoit propre à l'Eglise Romaine ; & qu'il ne reçut sa derniere forme qu'aprés le 4. siecle. 2. Que l'Eglise Romaine exente de l'heresie des Ariens, s'est servie d'un simbole plus court que les Eglises d'Orient. 3. Que ce Simbole de l'Eglise Romaine ne laisse pas de contenir la confession de la divinité de J. C. 4. Que le simbole des Eglises d'Orient la contienent expressement. Il employe tout le sixiéme chapitre à confirmer de plus en plus ce dernier point d'un grand nombre de preuves.

Dans le dernier chapitre il examine un passage de saint Justin Martir, contre Trifon ; & fait voir que ni saint Justin, ni l'Eglise de son tems n'a jamais douté de la divinité de J. C.

Josephus Fratres agnoscens. Tragoedia. A ludis solennibus in Regio Ludovici M. Collegio apud Patres Societatis Jesu. A ctore Gabriele Francisco le Jay, ejus Societatis Sacerdote. In 12. à Paris ch la Veuve Simon Benard, ruë saint Jaqu 1699.

IL y a plusieurs persones qui sont pers dées qu'il n'y a point de sujets plus p pres à la Tragedie que ceux qui sont tirez Histoires Profanes, & qui inspirent de mour Cependant M. Racine a fait voi contraire par les dernieres pièces qu'il a do nées au Teâtre.

Sofocle & Euripide ont fait d'excelen Tragedies sans y faire entrer d'amour. S neque a represente dans les siennes les ef de la colere, de la vengeance, de l'envie, l'ambition, & de la douleur; & n'y a presq jamais laissé paroître les furieux mouvem qui agitent ceux qui aiment. Que si dans qu ques Tragedies du grand Corneille, il se tro ve des avantures amoureuses, c'est moins les touchant legerement, come il a fa qu'en traitant à fond les autres passions q s'est aquis tant de gloire.

D'ailleurs il est certain que la fin princip de la Tragedie est d'exciter la crainte & la p tié dans le cœur des Spectateurs; ce qui ne fait point en representant sur la Scene d persones transportées d'amour.

L

Les ſujets que l'hiſtoire ſainte fournit, produiſent plus heureuſement cet éfet, que ceux que fournit l'hiſtoire profane. Les Juifs & les Cretiens ont eu parmi eux de plus illuſtres heros, que n'en ont eu ni les Romains ni les Grecs, & qui ont doné de plus grans exemples de generoſité & de grandeur d'ame.

La vie ſeule de Joſeph ſufit pour convaincre qu'on trouve dans l'Ecriture de plus beaux ſujets de Tragedie que dans tous les Livres des Payens. Le P. le Jay en a fait trois qui ont été repreſentées avec ſuccés dans le Colege de Louis le Grand.

La premiere eſt Joſeph qui reconoît ſes freres ſans être reconu par eux. La ſeconde eſt Joſeph vendu par leur jalouſie ; & la troiſiéme le même Joſeph prepoſé à l'Egipte en qualité de Gouverneur, pour preſerver le Royaume de la famine, & pour preparer par là l'entrée aux Juifs dans la terre de Canaan, & l'établiſſement de l'Egliſe.

Manethones Apoteleſmaticorum libri ſex : nunc primùm ex Bibliothecâ Mediceâ editi, curâ Jacobi Gronovii, qui etiam Latine vertit, ac notas adjecit. In 4. Lugduni Batavorum. 1698.

LEs Poëſies de Maneton avoient été inconuës juſqu'à ce tems-ci, & ceux même qui avoient recherché avec le plus de ſoin, le nom & les ouvrages des

Poëtes, n'en avoient point fait de mention. On voit qu'il n'y en a point d'autre Manuſcrit que celui du Grand Duc de Toſcane. M. Gronovius étant à Florence en prit une copie qu'il vient de comuniquer au public avec ſes notes.

Maneton traite dans les ſix livres qui compoſent ſon Poëme, du pouvoir que les aſtres qui preſident à la naiſſance des homes, ont ſur les actions de leur vie. C'eſt un ſujet fort obſcur, & ſur lequel on ne peut gueres rien dire de certain ni de ſolide.

Joannis Jenſii Lectiones Lucianeæ, accedit ad J. G. Grævium, ſuper aliquot Diodori Siculi locis Epiſtola. In 8. Hagæ Comitis: & ſe trouve à Paris chez Ant. Dezallier, ruë ſaint Jaques. 1699.

M. Jens s'étant apliqué dés ſa jeuneſſe à la lecture des Auteurs Grecs, à trouvé qu'Ariſtofane & Lucien, avoient été extremement maltraitez par les Copiſtes, par les Imprimeurs, & par les Traducteurs; & que Lucien l'avoit été beaucoup plus que nul autre. En conferant les diferentes éditions de Lucien, il a reconu que les habiles gens qui ont travaillé à la derniere édition d'Amſterdam, en avoient retranché un grand nombre, & y en avoient encore laiſſé un grand nombre. Celle de Florence lui a paru la moins défectueuſe de toutes, & il a jugé que ſi les traducteurs s'en étoient ſervis, au lieu

n de se servir de celles d'Alde, & de Bâ-
ils auroient beaucoup mieux reüssi,
t-être qu'il auroit été plus expedient de
re une nouvele édition de cet excelent au-
r : mais les exemplaires d'Amsterdam
tant pas entierement debitez, l'interêt
s Libraires ne leur a pas permis de faire une
grande dépense; & M. Jens s'est vû re-
t à mettre ses corections, & ses restitu-
ns sur le papier, & à en composer ce Vo-
ne à part. Il y a mêlé ses Remarques sur
s passages de quantité d'autres Auteurs
ecs, qui servent à faire voir le genie de la
ngue Grecque, & son raport avec la La-
e.



JOUR-

IX.

JOURNAL
DES SAVAN

Du Lundi 1. Mars. M.DCC.

Continuation du I. Traité des écritures; où répond aux difficultez qu'on a faites ce même traité, & où l'on défend la de saint Jerôme contre la critique de M mon, ci-devant Prêtre de l'Oratoire. Dom Jean Martianay, Religieux Bene de la Congregation de saint Maur. In Paris chez Guillaume Huart, sur le des Augustins. 1699.

LE Pere Dom Jean Martianay a reçû plusieurs letres de ses amis ses confreres, qui lui ont fait ques dificultez touchant l'inspiration d vre de la Genese, & touchant ses preuv la divinité de J. C. par les miracle crû qu'il étoit obligé d'éclaircir ces di tez avant que de continuer ses autres tez de la verité & de la conoissance d vres sacrez : ayant été aussi attaque d Simon, il a fait une réponse solide à l

que de son adversaire, qui tâchoit de dé-
ier la *Bible, ou Bibliotheque divine de*
nt Ierôme, donée depuis peu au public,
r les soins du même Dom Jean Martia-
y.

La premiere partie de cette continuation,
mence donc par les letres du Pere Dom
bert Chevalier, qui veut prouver que
oïse n'avoit pas besoin d'une inspiration
rticuliere du saint Esprit, pour écrire le
re de la Genese; parce qu'il ne fait que
us y raconter l'histoire des premiers Pa-
arches, & raporter les Profeties de Jacob,
nt Moïse pouvoit être instruit par la tra-
ion de ses ancêtres, sans avoir recours à
s moyens surnaturels.

Pour répondre à cette objection, Dom
an Martianay fait une démonstration
rticuliere de l'inspiration du livre de la
enese, en suivant toujours la même me-
le qu'il s'est prescrite dans le premier
ité de la verité, & de l'inspiration des
res de la sainte Ecriture. En efet, il pro-
se d'abord trois principes certains & incon-
tables, sur lesquels il apuye son raisone-
nt, pour faire en suite l'aplication de ces
êmes principes au livre de la Genese,
nt il veut montrer la divinité & l'inspira-
n.

Le premier de ces principes est celui-ci:
Profetie s'étend à tous les tems, & elle peut
arder aussi bien le tems passé & le present,
le tems futur, & les choses à venir.

Car,

Car, dit-il, quand la memoire de
ſes dont on veut parler exactement, e
à-fait abolie dans l'eſprit des homes,
n'en reſte aucun ſouvenir, ni dans l
tion, ni dans les anciens monumens
beſoin alors d'être inſtruit des choſes p
par une inſpiration du ſaint Eſprit &
moyens ſurnaturels.

Pour ſecond principe, il avanc
propoſition, qui eſt tres veritable : *L
mes ne peuvent conoître ce que Dieu a
le comencement du monde, que par rev
ou par tradition.* La raiſon de ce prin
fondée ſur l'ignorance avec laquelle n
nons au monde : car ne ſachant ri
nous-mêmes des choſes paſſées, nous
beſoin d'en être inſtruits, ou par les
nos ſemblables, ou par la revelation d
& de ſes Anges.

Le dernier des principes que notre
établit, eſt que *les Profetes inſpirez d
ne peuvent parler conformement aux parc
ne hiſtoire écrite avant eux, ſi cette hiſto
tres veritable*; parce qu'il n'eſt pas
qu'un home inſpiré du ſaint Eſprit,
choſes qui ne ſoient pas conformes à la
ou qui autoriſent le menſonge.

Aprés avoir établi tous ces principes
Jean Martianay en fait l'aplication
de la Geneſe, & montre clairemen
Moïſe n'a pû écrire l'hiſtoire de la c
du monde, ſans une revelation par
re du ſaint Eſprit. Car il fait voir

assages formels de la sainte Ecriture, que
epuis le déluge, la tradition & le culte de
ieu ont été interompus parmi les homes,
iême parmi les ancêtres de Moïse, qui se
nt abandonez come tous les autres hom-
es, au culte des Idoles, & qui ont mis
s creatures, à la place du creature. D'où
otre Auteur conclut que Moïse n'a pû ti-
r de la tradition aucune lumiere, ni au-
ne conoissance de ce qui s'est passé dés
comencement du monde; & que sans
ie revelation particuliere de Dieu, il n'au-
it jamais pû nous aprendre toutes les cir-
nstances de la creation, & ce que Dieu
en formant le premier home. Enfin a-
és avoir fait en détail l'aplication de cha-
ie principe, il en forme la démonstration
ivante. Moïse n'a pû écrire l'histoire de
Genese, qu'aprés l'avoir aprise par tradi-
on, par quelque ancien monument, ou
r une revelation particuliere & par une lu-
iere Profetique.

Or il est clair qu'il ne l'a point aprise par
icune tradition de ses ancêtres, ni par
icun ancien monument. Donc Moïse
'a pû écrire la Genese, que par une revela-
on particuliere & par une lumiere Profeti-
ie.

Dans les derniers Paragrafes du 1. chapi-
e, notre Auteur prévient les objections
l'on pouroit faire contre cette démonstra-
on; & fait voir clairement, que le préjugé
i l'on est en faveur de la tradition des pre-
miers

miers Patriarches, n'eſt apuyé que ſur des conjectures, qui ne doivent pas être reçuës en matiere d'argumens & de preuves demonſtratives, come ſont celles dont on ſe ſert dans tout le 1. traité de la verité & de l'inſpiration des Ecritures. Il ne veut donc point qu'Iſaac ait apris du Patriarche Sem, ce qui s'eſt paſſé dés le comencement du monde; mais il prétend au contraire qu'il y a plus d'aparence qu'Iſaac n'a jamais vû ſon ayeul au dixiéme degré, puis que l'Ecriture nous aprend, qu'il a paſſé ſa vie dans un pays étranger, & qu'il n'eſt jamais allé voir le pays de ſon pere Abraham. Ainſi la connoiſſance de la creation du monde & de l'hiſtoire d'Adam ne doit pas être regardée come une tradition hereditaire & domeſtique des Patriarches; non pas même depuis Abraham juſqu'à Moïſe: parce qu'il paroît par des témoignages formels de la ſainte Ecriture, que Dieu a revelé des choſes à Moïſe, qu'il avoit cachées aux plus grans Patriarches. Sur quoi Dom Jean Martianay fait admirer la ſage conduite de la Providence, qui n'ayant point deſtiné Abraham, ni Jacob, ni Iſaac, pour être les Legiſlateurs de leur poſterité, mais ſeulement pour être les dépoſitaires des promeſſes que Dieu faiſoit à leurs deſcendans; elle s'eſt auſſi reſervé de faire connoître à Moïſe la raiſon & les fondemens de la loi du Sabat, qui ſont expliquez dés le comencement de la Geneſe. Tout

fone ne les a faites avant notre Au-

econd Chapitre qui eſt deſtiné à
oir la diference des miracles de l'an-
e de la nouvele loi, eſt diviſé com-
premier en quatre Sections. Dans
x premieres on parle aſſez au long
racles que l'Ange qui tenoit la pla-
Seigneur, fit devant Moïſe, & de
e Moïſe fit devant les Iſraëlites; &
ontre par pluſieurs remarques que ces
lles n'ont rien qui ait du raport avec
ection de Lazare, dont notre auteur
rvi pour démontrer la divinité de J.
remarque donc une diference eſſen-
ntre les miracles dont nous parlons;
te diference paroit particulierement
a maniere que ces prodiges ont é-
s: car d'un côté l'Ange qui faiſoit
iracles devant Moïſe, ne s'eſt ja-
diſtingué perſonellement de celui
l tenoit la place. Il a toujours par-
e s'il étoit le Seigneur lui-même, ſans
onoître ſon miniſtere, ou ſon in-
tion: *Je ſuis celui qui eſt.* On ne
s non plus que Moïſe ait jamais détour-
uë de la perſone du Seigneur, qui l'en-
vers le Roi d'Egipte; & ſoit qu'il
u, ou qu'il n'ait pas conu que Dieu
oit d'un Ange, il n'a jamais été dans
r, ni en danger d'atribuer à la Creatu-
qui n'eſt propre qu'au Createur; par-
ce

ce qu'il a tout raporté au culte mediat ou immediat de la persone du Seigneur, Dieu de ses peres, Abraham, Isaac, & Jacob. Au contraire quand J. C. en presence des Juifs, ressuscita le Lazare, il se distingua personellement de son Pere, & il se dit son Envoyé; & aprés cette distinction, il se dit lui-même *la vie & la resurection des morts*. Ce qu'il n'auroit pû faire sans impieté, & sans un horrible blasfême, suposé qu'il n'eût pas été Dieu, & tout égal à son pere.

Aprés avoir bien établi cette diference entre les miracles de l'anciene Loi, & ceux de la nouvele, Dom Jean Martianay fait voir dans tout le reste du second chapitre, qu'il n'y a aucune parité entre ses raisonemens, & ceux de Dom Robert Chevalier, qui croyoit qu'on pouvoit prouver la divinité de l'Ange du buisson ardent, en se servant des mémes preuves que notre auteur a employées pour prouver la divinité du Fils de Dieu par les miracles qu'il a faits lui-même, ou par ceux qui ses Apôtres ont faits en son nom.

Outre les lettres dont je viens de parler, il y en a une autre que l'auteur de ce I. Traité des Ecritures, regarde come un modele achevé d'érudition, de charité, & d'une sainte rigueur, qui est beaucoup plus douce à ceux qui aiment sincerement la verité, que toutes les flateries des amis trompeurs, ou trop complaisans. Il a donc reser-

nspiration des livres de la sainte
& le P. Dom G. Roussel ne veut
puisse prouver par ce même prin-
le Livre de la Genese ait été é-
mouvement particulier de l'E-
ieu. Au contraire il pretend que
e n'est pas universel, qu'il ne s'é-
t à tous les livres de la sainte Ecri-
qu'on pouroit même en conclure
urs livres qui n'ont qu'une autorité
humaine, sont des livres divins,
s par un mouvement particulier du
t, come pouroit être l'histoire de la
t Benoît, écrite par saint Gregoire

ean Martianay fait deux répon-
dificulté. Il montre dans la pre-
le propre aveu de son confrere,

Auteurs, qui ſont eux-mêmes des pre
tions des choſes à venir. Or come les
tendus Eſprits forts combatent en ger
l'inſpiration de tous les livres de l'Ecriture
eſt clair qu'on ne ſauroit mieux faire pou
confondre, que d'établir un principe inc
teſtable par lequel on puiſſe démontrer
ſpiration du plus grand nombre des Livre
l'Ecriture. C'eſt ce que Dom Jean Ma
nay a fait de l'aveu même du P. Rouſ
& de là il s'enſuit que n'ayant eu deſ
dans le premier Traité de la Verité & de l
ſpiration des Livres de la ſainte Ecriture,
de combatre les Eſprits forts, les Spinoſi
& les Impies; ſon principe eſt inconte
ble dans l'aplication qu'il en a faite, en pr
vant l'inſpiration des Livres Sacrez. Il
roit pû ſe contenter de cette réponſe: r
pour faire honeur aux objections de
Confrere, il en ajoute une ſeconde, d
laquelle il nous fait remarquer que les Li
de la ſainte Ecriture peuvent être regar
come divins en trois manieres diferen
Premierement en ce qu'ils contienent
veritables profeties, faites par les aut
de ces mêmes Livres. Secondement
ce qu'ils contienent de veritables prédicti
des choſes à venir, qui ne ſont arivées
pluſieurs ſiecles aprés que ces Livres on
compoſez, & conus de tout le monde.
fin les Livres de l'Ecriture doivent pa
pour profetiques & divins, à cauſe que
hiſtoires & les actions particulieres qui y

[redacted]

racontées sont des images & des predictions figuratives d'autres faits, & d'autres persones qui ne pouvoient être conuës que de Dieu, lors qu'on a écrit les histoires de l'ancien Testament.

Aprés ces remarques il est facile de reconoître que le principe sur lequel Dom Jean *Martianay* a établi la divinité & l'inspiration des Livres de l'Ecriture, est un principe universel; puis qu'il n'y a point de Livre dans l'ancien, ni dans le nouveau Testament, qui ne contiene des predictions de l'avenir, en quelqu'une des trois manieres dont je viens de parler. Ainsi encore que les auteurs des Livres de la Genese, d'Ester, de Judith, & de plusieurs autres, ne fassent pas eux-mêmes des predictions des choses à venir, il est pourtant vrai que leurs Livres doivent être regardez come des Livres vraiment divins, & inspirez du saint Esprit; puis qu'ils contienent ou des profeties expresses, ou des predictions figuratives des choses à venir, dont Dieu seul pouvoit avoir la conoissance.

Ce qu'on dit ensuite touchant les miracles des Magiciens de Pharaon, & touchant ceux de J. C. merite d'être lû dans sa source.

Histoire du Monde ; par M. Chevreau. Seconde Edition, reveue, corrigée, & augmentée de l'Histoire des Empereurs d'Occident, & de plusieurs autres additions considerables dans le corps de l'Ouvrage. Cinq Tomes in 12. à la Haye ; & se trouve a Paris chez Antoine Dezallier, ruë saint Jaques. 1699.

LA premiere Edition de l'Histoire du Monde de M. Chevreau, parut à Paris en deux Tomes in 4. en 1686 & fut reçuë du public avec l'aplaudissement que meritoit la grande capacité de son Auteur. Elle fut bien-tôt aprés suivie de deux autres, dont l'une fut faite in 12. à Paris ; & l'autre en Holande, augmentée d'un Livre entier qui comprend l'Histoire des Empereurs d'Occident.

M. Chevreau n'étant pas encore tout à fait content de son travail, il y a fait depuis des changemens à presque toutes les pages, & des additions dans le cors de l'Ouvrage, telles que sont l'histoire de la Sicile, l'histoire du grand Gustave, Roi de Suede, l'histoire de la derniere revolution de Portugal, & diverses autres.

C'est sur l'Exemplaire augmenté de la sorte que cette derniere a été faite en cinq Tomes. Les quatre premiers contienent chacun deux Livres ; & le cinquiéme n'en contient qu'un. Chaque Livre est divisé en Chapitres.

On

On voit dans le premier chapitre du I. ivre la creation du monde, & la formaon de l'home, que les Rabins ont mêlée 'une infinité de fables. Quelques-uns 'eux ont avancé qu'Adam avoit eu les deux exes; & Platon semble avoir adopté cette aine imagination. D'autres ont inventé diersses opinions sur l'arbre du bien & du mal, ur la grandeur & la figure du serpent qui rompa Eve, sur la nature du fruit défendu, ont goûterent tous les animaux.

Quelques-uns assurent que Caïn nâquit premiere anée du monde; & Abel la seonde; & chacun avec sa jumelle: Que elle de Caïn fut nomée Calmanna; & celle 'Abel, Lesura, ou Delbora.

Dans la suite de ce chapitre M. Chevreau xplique les principes sur lesquels il a établi Cronologie, & décrit dans le suivant l'ét de la République des Hebreux. Avant desobéissance d'Adam, Dieu lui fit conoître en quoi consistoit son devoir. Deuis son peché, & lors que ses enfans s'aandonerent à leurs passions, Dieu leur dona des Loix pour les ramener à lui. Les plus ncienes regardoient les sacrifices, le discerement des animaux purs & impurs, & la anctification du Sabat.

La Royauté fut jointe au Sacerdoce sous le Gouvernement qui preceda le tems de Nimrod, & sous celui qui le suivit. Le Chef ui exerçoit un pouvoir absolu dans sa famille, *prenoit aussi le soin de la Religion.*

Villes. Babilone fut fondée par Nimbrod; & sa tour fut bâtie 130. ans aprés le deluge. Babilone fut prise l'an du monde 3363. par Nabucodonosor, l'an 3434. par Cirus, l'an 3462. par Darius; & en divers tems par d'autres Princes, qui n'y laisserent aucune maison. A l'ocasion de la tour de Babilone notre auteur fait une belle digression sur la confusion des Langues; & raporte les diferentes manieres selon lesquelles les Savans ont conçu qu'elle avoit pû ariver.

Ninive fut aussi bâtie par Nimbrod selon la plus comune opinion. Quelques-uns disent qu'Assur fils de Sem, ne pouvant soufrir la tiranie de Nimbrod, s'éloigna du lieu où il étoit; & qu'il fonda le Royaume d'Assirie.

Quelques-uns croyent que Jerusalem fut bâtie par Melchisedech. M. Chevreau en fait une exacte description, à laquelle il joint une table de ses Rois. Ensuite il parle des principales Villes de Phenicie, qui sont Ptolemaïde, Tir, Sidon, Rosos, Sarepte, Tripoli, & Botris. De là il passe en Sicione, & à Argos; décrit les Isles de Crete, de Cipre, & de Sicile. Il s'étend fort au long sur la fortune de Troye, sur celles de Cartage, d'Atenes, de Lacedemone, de Corinte, de Numance, & de Rome.

Tout le huitiéme Livre décrit amplement les merveilles du monde, que les auteurs reduisent ordinairement à sept.

[redacted]

Le neuviéme renferme en abregé ce que liferens auteurs ont écrit de plus remarqua-le touchant la découverte de l'Amerique, & e qui se trouve dans les Relations des Indes)rientales, & de la Chine.

Lettere di Gregorio Leti sopra differenti materie, con le proposte, & Risposte da lui o vero à lui scritte nel corso di molti anni, da ò à Principi, Titolati Ambasciatori, Ministri di stato, Nobili, Consiglieri, Cardinali, Arcivescovi, Vescovi, Abbati, Religiosi d'ogni grado, & ordine, Academie, Letterati, Mercanti, Cittadini, Principesse, Dame, Monache, & altre persone che la discretione permette, che siano publicate. In 12. *due tomi Amsterdamo*; & se trouvent à Paris chez Ant. Dezalier. 1700.

DEpuis quarante ans M. Leti a publié une infinité de Livres qui sont répandus ans toute l'Europe. Les deux Volumes u'il vient de doner contienent des Letres u'il a écrites à des persones de toute sorte e conditions, avec les réponses qu'il en a eçuës; & assure qu'il les a chosies avec la recaution necessaire pour ne reveler le seret de qui que ce soit, & pour ne blesser en ien, ni la mémoire des morts, ni la réputaion des vivans.

Quoi qu'elles soient toutes en Italien, lusieurs d'entre elles ont été écrites en 'rançois, & traduites par M. Leti, qui

fait esperer de les metre sous la presse dans leur Langue originale ; come aussi de comuniquer au public deux autres Vol. de Letres.

Entre celles qui paroissent au I. Vol. il y en a une que M. l'Evêque d'Acqua pendente son oncle lui écrivit quelque tems âprés qu'il se fut retiré de son Palais Episcopal, & qu'il adressa à Chamberi à M. l'Evêque de Geneve pour la lui faire tenir.

Par cette Letre M. l'Evêque d'Acqua pendente lui manda qu'il avoit apris le mois de Septembre de l'anée 1658. qu'il étoit parti d'Italie, avoit couru de Ville en Ville, avoit renoncé à la Religion Catolique, & étoit sur le point d'épouser la fille d'un Medecin. Il le fait souvenir des soins qu'il avoit pris de son éducation pendant le tems qu'il l'avoit eu sous sa conduite, lui reproche qu'il avoit travaillé inutilement, & qu'en l'instruisant il avoit jeté la semence de la verité sur une terre sterile & ingrate. Puis lui dit-il, Vous êtes à Geneve, la mere des Heresiarques, le siege de l'erreur, & l'égout de tous les vices. Enfin il le conjure de considerer le deshoneur que son apostasie fait à leur famille, l'exhorte à r'entrer dans le sein de l'Eglise, & lui promet de lui donner à l'avenir toutes les marques d'une veritable tendresse. La Letre est du 13. Août 1660.

Rien ne pouvoit être plus frivole que ce

que

dans un cloître !

Un Religieux de l'Ordre de saint François ayant prié M. Leti de lui mander ce qu'il savoit de plus particulier de Calvin, il lui fit en sept letres un abregé de sa vie, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Son caractere étoit une severité inflexible, qui le rendoit incapable de suporter dans les autres le moindre defaut. De jeunes Damoiselles s'étant presentées un jour à la ceremonie de la Cene avec des habits contraires à la modestie, il les chassa avec une dureté qui scandalisa toute la Ville de Geneve, & qui porta le Conseil des deux cent à rendre Sentence contre lui, & contre Farel, par laquelle ils furent banis, pour avoir voulu exercer une tiranie dans une Ville libre.

Calvin mourut le 27. Mai 1564. & ne laissa que deux cens écus, qui furent employez à payer ses detes, de sorte qu'il ne resta à son heritier qu'une seule tasse d'argent. Le lieu de sa sepulture fut tenu secret, de peur qu'il ne prît envie aux Cato-

toliques d'enlever ſon cors, ou que les plus ſimples d'entre les gens de ſa ſecte ne lui rendiſſent des honeurs ſuperſtitieux.

Entre les Lettres qui composent ces deux Tomes, il y en a deux du M. Leti à l'Academie Françoiſe. Par l'une, qui eſt la derniere du I. Tome, il dedie à cette Compagnie un Ceremonial hiſtorique & politique, & lui declare le deſſein qu'il avoit formé d'écrire les actions des plus illuſtres de ce ſiecle qui vivoient encore. L'autre, qui eſt la 183. du ſecond Tome, eſt un grand éloge du Roi.

La 92. Letre du premier Tome, eſt une Letre du P. Noris, Religieux de l'Ordre de ſaint Auguſtin, & maintenant Cardinal, à M. Leti, par laquelle il ſe plaint de ce que lui ayant écrit à la priere de M. l'Evêque d'Acqua pendente ſon oncle, il avoit brulé ſa Letre, & ne lui avoit pas fait l'honeur d'y répondre. Lors que M. Leti eut reçu cette ſeconde Letre, il fit réponſe au P. Noris, & lui manda qu'il étoit vrai qu'il avoit dit à M. Pagni, Medecin de Piſe, que pour ſe délivrer des remontrances qui lui venoient de toutes parts, ſur ſon changement de Religion, il bruloit tout ce qu'on lui écrivoit ſur ce ſujet; mais qu'il n'avoit pas neanmoins brulé ſa premiere Letre; & pour l'en convaincre il lui en renvoye l'original. Il l'aſſure au reſte de la profonde venera-

tion

[redacted]

a qu'il a pour ses éminentes qualitez, digne d'être honorées; non seulement la Pourpre, mais même de la Tiare ntificale.



X.

JOURNAL

DES SAVANS,

Du Lundy 8. Mars. M. DCC.

Histoire des mouvemens arrivez dans l'Eglise au sujet d'Origene, & de sa doctrine. In 12. à Paris chez Nicolas le Clerc, ruë saint Jaques. 1700.

IL n'y a peut-être jamais eu d'auteur Eclesiastique dont on ait tant parle dans tous les siecles, & de qui l'on ait dit, & plus de bien & plus de mal que d'Origene. Cependant persone n'avoit encore entrepris de doner une histoire complete de ce qui est arivé dans l'Eglise pendant quatre cens ans, au sujet de sa doctrine, & de ses Sectateurs. C'est ce que l'on s'est proposé dans cet ouvrage, que l'on peut justement apeler l'histoire de l'Origenisme, & qui renferme un grand nombre des plus beaux morceaux de l'histoire Eclesiastique.

On raporte dans les deux premiers Livres tout ce qui regarde la persone d'Origene, ses bones & ses mauvaises qualitez, le détail

combien peu il s'en falut qu'il ne mourût enfin pour J. C. Sa conduite apres que les Evêques eurent condané ſa doctrine ; l'apologie qu'il publia ſans neanmoins ſe retracter ; les raiſons que l'on a de craindre qu'il ne ſoit mort dans l'hereſie : les conteſtations qui s'éleverent dés lors entre pluſieurs auteurs ſur ſon ſujet. Tout cela fournit au Lecteur un grand nombre d'évenemens dignes de ſa curioſité.

On voit dans le troiſiéme Livre de quelle maniere la Secte des Origeniſtes comença à ſe former ; coment les Livres d'Origene devinrent à la mode ; ce que firent les premiers homes de ce tems-là pour leur doner vogue, l'ardeur des Solitaires à les lire & à les repandre dans le monde, combien peu de perſones previrent le mal qui en ariveroit ; le zele & la fermeté de ſaint Pacome à s'opoſer preſque ſeul à ces fatales lectures ; ce que Dieu lui avoit revelé à cet égard. On y voit encore les ſoins de

ſaint Atanaſe pour aracher Origene
riens; l'artifice avec lequel ceux-ci
rerent ſes Diſciples afin d'aquerir pa
créance dans les Eſprits.

Dans le quatriéme Livre on trou
ariva lors que les Origeniſtes ſe fur
tumez à ne plus regarder la chair q
me la priſon de l'eſprit, & nullem
me une partie de nous-mêmes,
par l'union qu'elle a avec J. C. &
à regner avec lui dans la gloire.
crurent pouvoir conclure que les
de la chair n'étoient pas capables
l'eſprit ſa pureté, ni de le priv
grace du Createur. On voit aſſez
abominations conduit ce déteſtabl
pe, qui forma dans l'Orient une
Secte d'Origeniſtes, ſi décriez p
deſordres, qu'on leur dona le no
mes & de debordez. Ce double
me, l'un charnel & l'autre ſpi
pour témoin ſaint Epifane, qui ſ
voir peint dans l'un & dans l'autre
eſt arivé de nos jours à l'égard du
me. 1. On y remarque encore
rigeniſme charnel dura tres-peu, &
horré de tout le monde; ceux mê
en étoient infectez, n'oſant prod
yeux des homes une doctrine ſi
au lieu que l'Origeniſme ſpirituel,
Sectateurs, ſelon ſaint Epifane, é
reprochables du côté de la pureté,
tre eteint que deux cens ans aprés

rai qu'une herefie charnele eſt ſouvent
s à craindre pour l'Egliſe, que celles où
n'aperçoit rien que de tres-reglé dans les
rs.
idime qui paſſoit pour un home à reve-
ns, & qui étoit d'ailleurs un prodige de
ce, devint le Chef des Origeniſtes de
ſiecle. Rufin Prêtre d'Aquilee, d'un
te extraordinaire, entra dans ſes ſenti-
s, & y engagea Melanie, dont il étoit
cteur. Cette Dame des plus ancienes
ons de Rome, que des actions d'une
peu comune avoient miſe dans un tres-
degré de réputation, conſacra tout
bien & ſon credit à l'avancement de ce
i : Jean Evêque de Jeruſalem voulut
la Paleſtine en fût come le centre; tou-
s neanmoins avec dépendance des Mo-
eres d'Egipte, qu'une auſterité ſans exem-
rendoit plus propres à perſuader la nou-
uté. Saint Jerôme & ſaint Epifane s'é-
rent contre les erreurs d'Origene. On
opoſa l'autorité des ſaints Atenodore,
goire Taumaturge, Denis d'Alexan-
, Pierius, Teognoſte, Pamfile, Ata-
e, Hilaire, Gregoire de Niſſe, Baſile,
broiſe, Euſebe de Verceil, qui tous fai-
nt gloire, les uns d'être Diſciples d'Ori-
e, les autres d'être ſes traducteurs & ſes
irateurs. Rome & l'Occident entra dans
e conteſtation, beaucoup moins écla-
e par la qualité des perſones, que par les
fices dont les Origeniſtes ſe ſervirent
pour

pour oprimer les deux premiers homes qui fussent alors dans l'Eglise ; l'un dans la Greque, & l'autre dans la Latine.

Teofile Evêque d'Alexandrie comence à paroître en cet endroit. D'abord il semble ne vouloir prendre aucun parti, & puis il panche du côté de Jean de Jerusalem, trompé qu'il est par le perfide Isidore, dont il ignore les liaisons secretes avec les Origenistes. Enfin il les découvre, & il éclate contre eux. L'Egipte se remuë tandis que Rome se déclare presque toute en faveur d'Origene & de Rufin son Traducteur. Tout conspire à corompre la foi de cette premiere Eglise, lors que Dieu suscite une femme pour la soutenir. Marcelle découvre les impostures de Rufin. Atanase si tôt qu'il est elevé sur le trône de saint Pierre, les frape d'Anatême. Les Eglises d'Alexandrie, de Cipre, d'Aquilée, de Milan, conspirent à foudroyer Origene, & à le declarer heretique. Melanie se convertit ; Rufin est obligé de se cacher, & tandis qu'il cherche à se rétablir il meurt plus Origeniste que jamais.

Mais avant que de mourir il reüssit à cometre l'un avec l'autre ces incomparables Docteurs saint Jerôme & saint Augustin. L'histoire de leur diferent termine le Livre quatrième, & elle est écrite d'une maniere aussi propre à édifier qu'à instruire.

Le cinquiéme Livre comence par les contestations de Teofile & de saint Jean Crisosto-

mo

au sujet des Origenistes. Cet évenement a été raconté diversement, soit par les anciens soit par les modernes, est ici raporté sans passion sur des témoignages qui ne paroissent pas suspects.

Aprés cela vienent les liaisons de Vigilantius & de Pelage avec les Origenistes : Les derniers combats de saint Jerôme contre ces deux Heresiarques, la mort & l'éloge de cet infatigable Ecrivain, les avantures de Sinesius qu'on fit Evêque malgré lui, quoi qu'il publiât hautement qu'il ne renonceroit jamais aux erreurs d'Origene, non plus qu'à sa femme, à son jeu & à son équipage de chasse; les soins qu'il se dona depuis pour détruire ces mêmes erreurs, qui subsisterent neanmoins fort paisiblement durant prés de cent ans, par la diversion que firent Nestorius & Eutiche, dont les diferentes factions, divisées en cinq ou six branches, déchirerent si longtems l'Eglise.

A peine sont elles dissipées que l'Origenisme reparoît. L'admirable saint Sabas arme tous ses enfans contre cette hidre renaissante ; mais il a le déplaisir de la voir se glisser jusques dans ses Monasteres ; d'où étant parvenuë à la Cour, plus l'Empereur Justinien fait d'éforts pour la détruire, plus un Evêque, son Ministre, la soutient habilement à son insu. Cela dure douze ans entiers, pendant lesquels le courage des Défenseurs de la foi est mis à d'étranges épreuves. Mais ce qui paroît impossible aux

homes,

homes, le bras de Dieu le fait, & tout d'un coup une Secte qui étoit l'œuvre de plus de trois cens ans, est dissipée lors qu'on y pensoit le moins.

On trouve à la fin de cet ouvrage deux piéces dignes de la curiosité des Savans. La premiere est le plan de la doctrine d'Origene, dont les erreurs avoient paru jusqu'ici, n'avoit nulle liaison l'une avec l'autre. Or on démontre par ce plan qu'elles vienent toutes d'un même principe, qui n'est autre chose que la maniere outrée dont Origene concevoit l'immutabilité de Dieu.

L'autre piéce est un éclaircissement sur ce que les anciens ont dit de la condanation d'Origene, & de ses Disciples dans le V. Concile General, ce qu'on fait voir ne pouvoir convenir au Concile tenu en 653. & en même tems on prouve que le V. Concile General, suivant l'idée des anciens, étoit composé des Assemblées tenuës en trois tems diferens; savoir en 536. contre Antime, en 541. contre Origene; & en 553. contre les trois articles, de même que le Concile de Trente est composé de celles qui ont été tenuës à diverses reprises, sous trois Papes, dans l'espace de dix-huit ans.

es ; *Par le ſieur de l'Iſle Geo-*
ris chez l'Auteur, ruë des Ca-
s de S. Sulpice. 1700.

dans les deux Journaux pre-
Globes de l'Auteur, tant du
Terreſtre, & il eſt bien aiſe
oit averti dans celui-ci, de
s principaux qui regardent la
e ſes Cartes.

vans, tant anciens que mo-
ont écrit de la Geografie, le
ſuite de Boulogne, auteur aſ-
le monde, eſt celui qui a
s utilement ſur cette ſience
d ouvrage de la Geografie,
rafie reformée. Ce Pere au-
pouvoir ajouter des Cartes à
& ſavantes recherches qu'il a
eût ſans doute été facile de
que l'on trouve toujours beau-
dificulté dans l'execution des
s'en preſente dans la ſpecula-
lit lui-même que la dépenſe
re pour cela, jointe au peu
oit, & à la dificulté de trou-
urs, l'ont empêché de l'exe-

ur de l'Iſle, auteur des Glo-
veles Cartes qui paroiſſent,
ie ſupléer à ce defaut, il croi-
uelque plaiſir au public: mais
il

il espere que l'on trouvera dans ses
tes les choses encore plus corectes
dans celles que l'on auroit faites
ment & simplement sur les ouvrages
Riccioli; parce qu'outre qu'on s'est
vi de ses ouvrages, on a encore en
d'autres memoires dont il ne s'est pas
savoir,

1. L'auteur a consulté les Arabes
lesquels il est dificile de faire quelque
de raisonable pour les pays Orientaux,
autres d'Aulfeda qui est à la Bibliotec
Roi, traduit en partie par Schilkard
des notes, & dont les autres parties
été obligeamment comuniquées, ou
quées par des persones habiles en cette
gue.

2. Il a été secouru de plusieurs autr
sones savantes & curieuses, qui lui on
ni des voyages Espagnols, Portugais
glois, Holandois, & autres, traduits
tre Langue, par eux ou par leurs soin
cartes imprimées ou manuscrites, des
rares ou nouveaux, en un mot quan
bons memoires; & il avouë que s'i
quelque progrés dans l'étude de la Geo
& qu'il y ait quelque chose de tolerabl
ses cartes, il en doit une bone partie a
vans qui l'ont assisté.

3. Depuis que l'ouvrage du P. Ric
paru, Mess. de l'Academie Royale de
ces, entre autres M. Cassini, dont
re fait l'éloge en plusieurs endroits de

es obſervations plus preciſes
l a raportees ; & l'auteur a tâ-
e lui échapât de ce qui eſt ſor-
mpagnie, au moins en ce qui
graſie ; & il avouë que ce ſont
ns qui ont ſervi de baſe à ſon
ımoins il ne les a pas toutes
dé qu'il y en a quelques-unes
d'être reïterées, parce que
ſes diſtances n'ont pû s'y a-
ſi dans la ſuite ces obſerva-
ent avoir été bien faites, ce ſe-
ıer dans ſes diſtances celles qui
é...
arût il y a quelques anées de
es des principales parties du
ıême du monde entier, l'au-
i etoit ocupé à la conſtruction
quelles il travailloit depuis plu-
conſiderant les tenans & les
s places fixées par les obſerva-
nant ſi cela pouvoit compatir
ſtances qu'il avoit aquiſes d'ail-
ls étoient les endroits qu'il
ıer là deſſus : & quoique dans
; des cartes qui paroiſſent on
les mêmes obſervations dont
il ne crut pas devoir aban-
ein, & il a mieux aimé travail-
ue de ne pas travailler, voyant
matiere n'étoit pas épui-
même perſuadé que ſi l'on ſe
d'examiner & de confronter
ſes

ſes cartes avec celles qui ont
& d'examiner en détail le plan
te, la poſition des places, la figu
& les diſtances, on y remarqu
grande diference, que peut-être
ra-t-on pas deux choſes qui ſoien
ſemblables.

Quoi que dans ſes cartes il y ai
nombre de choſes nouveles; nean
n'y eſt pas diferent de ce qui ſe tr
autres cartes; & il n'a pas crû de
certaines perſonnes, qui dans l
qu'ils ont voulu faire des cartes
profeſſion de ne rien metre ſu
de la maniere qu'ils le trouvoien
les qu'ils vouloient réformer.
ſeroit bien déplorable s'il n'y
de bon; & s'il y a quelque cho
il ne le faut pas changer. Au re
re qu'on lui ſaura bon gré m
les choſes qu'il n'a pas changé
que c'eſt une marque qu'il n'y a
vé à redire, quoi qu'il ne preten
l'on regarde ces endroits, ni dan
ni dans celles des autres, come i
bles.

Il n'a marqué ſur ſes cartes & f
bes, que les choſes dont il a une
ce raiſonable. Il y en a même
pas miſes quoi qu'il ait eu des ra
bables pour les y marquer. Plu
que quand les Geografes ſont ariv
tremitez des pays au delà deſquels

ueur, ou du froid ou chaud; des
acées, ou au moins innavigables
de la vaſe dont elles ſont remplies,
choſes ſemblables. L'auteur pour
reproche, s'eſt contenté de ne rien
r dans les endroits dont il ne ſait rien,
uer par des traits legers les choſes
loute; & par des traits fermes celles
it être poſitives.
ere doner au public un cors entier de
fie; car il n'y a point d'endroit con-
le monde, ſur lequel il n'ait raiſona-
travaillé; & de doner ce Cors dans
s de cartes qu'il lui ſera poſſible,
pas multiplier les êtres ſans neceſſi-
prie ceux qui aiment le bien public,
ire part des choſes qu'ils croiront lui
eſſaires pour rendre ſes cartes plus u-
ous la promeſſe qu'il leur fait de faire
e à tout le monde l'obligation qu'on
a.
auſſi dans le deſſein de doner des car-

comencer par la Geografie moderne, dont on a beaucoup plus de memoires que de l'anciene; afin que la conoissance que l'on auroit de certaines choses, menât plus doucement, & plus seurement à la conoissance de celles que l'on ne sait pas, ou que l'on ne sait qu'imparfaitement.

Il a comencé par les cartes generales, savoir par la Mappemonde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, & l'Amerique en deux feuilles, dont la premiere est de la Septentrionale; & l'autre de l'Amerique Meridionale. On poura par le moyen de ces six cartes avoir une conoissance raisonable de la terre & de la mer; & si l'on a de la curiosité pour un plus grand détail, on poura acheter les autres à mesure qu'on les metra au jour; à quoi l'auteur va travailler incessament, y en ayant déja quelques-unes entre les mains des Graveurs.

Il a fait sa Mappemonde d'un pied de diametre aussi-bien que les Globes qu'il a mis au jour, afin que ceux qui auront l'un & l'autre puissent conoître plus sensiblement la diference qu'il y a d'un Globe & d'un Planisphere, & de quelle maniere il y a des parties dans la Mappemonde qui soufrent de la diminution pendant que les autres sont trop à leur aise; au lieu que sur le Globe toutes les parties sont sans contrainte, & dans leur étenduë naturele.

Dans cette Mappemonde qu'il a fait graver, il n'a pas representé le Zodiaque; & il

veut bien que l'on sache que cela s'est fait à
ssein, la Mappemonde n'étant pas pro-
e à expliquer le mouvement du Soleil; &
a suivi en cela le conseil de quelques per-
nes qui l'ont jugé inutile come lui, & qui
t crû qu'il sufisoit de marquer les Tro-
ques pour terminer la Zone Torride, &
re voir les bornes de la déclinaison du So-
l.

L'auteur a resolu de ne rien faire paroître
nouveau sur ses cartes, dont il ne done
s preuves prises des principes de la Geo-
afie, & du fond de l'histoire: mais à l'é-
rd des Globes & des Cartes qu'il done pre-
itement, il a été contraint d'en user au-
ment. Quoi qu'il y eût long-tems que
ouvrages fussent en état de paroître, ce-
ndant ferme dans la resolution de ne vou-
r pas les metre au jour, avant que sa
uvele introduction à la Geografie fût
primée, dans laquelle il rend conte au pu-
c des raisons qu'il a euës de metre les cho-
autrement qu'il ne les a trouvées. Mais
ux choses l'ont déterminé à les doner a-
nt que son Livre parût, auquel ses gran-
ocupations l'ont empêché de travailler a-
c l'assiduité que demandent ces sortes d'ou-
ges.

La premiere, que quelques persones ja-
ses, ou mal intentionnées, ont pris de
casion de décrier ses ouvrages come s'il
soit les faire paroître; & la seconde
'une autre persone qui n'en jugeoit peut-

être pas de la même maniere, ay
vé moyen d'avoir un Globe manus
façon de l'auteur qui étoit dans l
teque d'une persone illustre, y a
sieurs choses singulieres, & en fait u
pemonde.

A l'égard du premier point, l'
voue ingenument qu'il ne done ses
qu'en tremblant, quoi qu'il y ait
sperer que le public aura quelque i
ce pour lui, aprés la peine qu'il s'e
pour tâcher de le contenter, & qu'i
graver ses cartes qu'aprés les avoir r
à plusieurs persones habiles dans le
qui lui ont doné courage, & l'ont exh
faire. Il a fait tout son possible
pas abuser de la curiosité que l'on
les choses nouveles : mais avec c
bien éloigné de croire que ses ouvrag
aquis le degré de perfection où il
bien qu'ils pussent ariver. Que si c
la grace de l'avertir de ses fautes, il r
ra tant, qu'il parviendra peut-être
quelque chose de bon.

Pour ce qui est de la nouvele Map
de qui a paru, come on a agi dans c
casion contre la bone foi & l'honê
blique, & qu'il est raisonable de m
bornes à cette licence, le sieur de
spere de faire voir clairement que c
est l'auteur de cette Mappemonde
mauvais Copiste; que pour ne pas
plagiaire il a gâté plusieurs choses qu'

[redacted]

'é bien faites ; & que ce qui est de bon dans à carte ne peut-être parti de lui ; & il pre-end prouver ce qu'il avance par l'examen & 'analise de cette carte, & des autres que cet luteur a mises au jour.

e Theatre Espagnol, ou les meilleures Comedies des plus fameux Auteurs Espagnols, Traduites en François. *In* 12. à Paris chez Jean Moreau, ruë Galande. 1700.

LEs Espagnols ont mieux réüssi que les autres nations à bien imaginer, & à bien onduire une intrigue, qui est l'ame de tou-: l'action dramatique. Ils exposent leur su-t avec un art infini, & y joignent des cidens surprenans. Leurs piéces sont rem-es de contre-tems ingenieux, & de mile x de Teâtre qui réveillent à tout moment ention du Spectateur.

'est ce qui a fait entreprendre la tra-ion des deux Comedies qui se trou-dans ce Volume. La premiere est om Francisco de Rojas ; & a pour titre : 'raître puni. La seconde de Lope de Carpio ; & a pour titre : Garder, & se :r.

Traducteur n'a pas crû devoir suivre ;inaux à la letre. Ils ont des figures ıtrées, & trop éloignées de notre usa-

e les Espagnols n'observent ni l'uni-:u, ni la regle des vint-quatre heu-

res, le Traducteur a pris un milieu,
liberté de leur Teâtre, & la severite
tre. Si ces deux piéces sont favorab
reçuës, il en sera incessamment im
d'autres dans le même dessein, & du
goût.

*Mylord*** ou le Paysan de qualité.*
*velle galante : par M*** In* 12.
chez Martin & George Jouvenel,
la Vieille Bouclerie. 1700.

L'Histoire du Paysan de qualité re
des exemples de reconoissance &
spect envers ceux de qui l'on a reçu
de tendresse & de fidelité envers
pour qui l'on a conçu de l'estime.
teur les propose aux jeunes gens, &
horte à les prendre pour des modeles,
corompre leur cœur serviront à poli
meurs.

Pensées ingenieuses des Peres de l'Egli
12. à Paris chez Louis Josse, ru
Jaques. 1700.

IL est certain que parmi les Peres de
se il y a eu d'excellens Esprits qui n'
moins bien pensé que les plus celeb
teurs du Paganisme. L'avantage que
res ont sur ces auteurs, est qu'ils ont tr
sujets necessaires & solides, qui renf
les veritez de la Religion; au lieu

ns en ont souvent traité d'inutiles & de ...reux, & qui ne contienent que des fa... ou des erreurs.

P. Bouhours a lû toute sa vie les saints ..., & en a recueilli les plus beaux endroits. ... le Recueil qu'il en done, il ne s'est ata... ...i à l'ordre du tems, ni à celui des ma... . Sans s'assujétir à traduire fidelement ...ssages, il en a suivi le sens, & l'a expri... ...vec plus d'élegance qu'il ne l'est dans la ...ue originale.

... sur la Peinture & pour apprendre la ...rie & se perfectionner dans la pratique, ...tenant, &c. par M. Bernard du Puy des ...z Avocat au Parlement. In 4. à Paris ...ez Florentin & Pierre Delaulne, ruë ...t Jaques. 1700.

...oi que depuis peu de tems d'excelens ...omes ayent écrit de la peinture avec ...oup d'élegance, ils n'ont pas entiere... épuisé la matiere, & n'ont pas empê... ...ue M. du Puy du Grez n'ait cru en pou... ...omposer un nouveau traité, sans dimi... ...a reputation de leurs ouvrages. Il a tiré ...zari & de Lomasse, les principales cho... ...'il a dites, & a pris le reste des Peintres ...ui il avoit lié amitié. Il espere que l'on ...era quelque chose de singulier & de ...au dans l'ordre qu'il a suivi, & princi... ...ent dans le discours de l'Optique, qui ...t de son invention.

Son ouvrage eſt renfermé en quatre
ſertations, dont la premiere explique la
ture & les eſpeces de la peinture par des i
claires & diſtinctes. Enſuite il fait le par
le de la peinture & de la ſculpture, auqu
a joint un abregé de l'hiſtoire des anc
Peintres. Puis venant aux reſtaurateurs
ce bel art dans les derniers ſiecles, il parl
toutes les écoles modernes, & de ceux qu
on ſoutenu la reputation.

La ſeconde diſſertation eſt ſur le Deſſ
auquel l'auteur done une metode aiſée
reüſſir. Come le Deſſein conſiſte dan
proportion, il y parle de la ſtructure du
humain, & y explique l'opinion de Vitru
& celles d'Albert Durer, de Filander,
Gauric, de Barbaro Patriarche d'Aqui
& de Lomaſſe.

La troiſiéme diſſertation traite du colo
de la lumiere & des ombres. M. du Pu
grez y remarque la diſtribution qui doit
faite des lumieres ſuivant l'ordonance du
bleau, explique ce que c'eſt que leur ru
re, leurs tons, & leurs éfets. Il propoſ
qualitez d'un bon coloris, touche quel
choſe des fameux maitres qui ont tra
lé aux meilleures piéces qui ſe voyer
Toulouze. Cette diſſertation eſt ſu
d'un ſuplement, où aprés avoir parlé de
verſes manieres ancienes de peindre, &
voir diſtingué celles qui ſe ſont conſerv
de celles qui ſe ſont perduëes, il en prop
d'autres qui étoient inconuës aux anci

ui ont été inventées par les modernes. Il
arqne celles qui sont propres à peindre à
sque, en détrempe, en huile, & en mi-
ture.

La derniere dissertation comprend tout ce
concerne la composition, qui renferme
vention, l'ordonance & la convenance,
lesquelles l'auteur s'étend fort au long. Il
pose aprés cela des regles pour la conduite
jeunes Peintres, & ajoute un catalogue
peut passer pour une Biblioteque de cet

Côme il n'est pas possible de bien compo-
un tableau d'histoire sans entendre l'Opti-
, l'auteur en done des preceptes, qui
ront paroître nouveaux, mais qu'il tient
s dans la pratique.



XI.

JOURNAL
DES SAVAN

Du Lundi 15. Mars. M.DCC.

Histoire de tous les Archeveschez & E de l'univers, par Tables Geographiq Chronologiques, où l'on voit dans un metodique & succint, &c. Par M. bé de Commanville. In 8. à Paris ch rentin & Pierre Delaulne, ruë sai ques. 1700.

IL n'y a que trois Auteurs qui entrepris de traiter de la Geogra raport à l'état de l'Eglise; M. C dans sa Police Eclesiastique, Aub Mire dans sa Geografie Episcopale, P. Charles de saint Paul Feuillant, mé à l'Evêché d'Auvranches, da Geografie sacrée. Mais les deux pr outre qu'ils ont marché sans ordr ont ômis plus de la moitié; & l mier n'a touché que la Geografie d premiers siecles. Voilà ce qui a c M. l'Abé de Commanville à en fai

acts.

Le cors de son ouvrage imprimé en plus gros caractéres, contient trois parties : Le Discours préliminaire, la Table Geografique, & la Table Cronologique. Dans le Discours préliminaire il a doné une idée claire & distincte du pays distribué en Archevêchez & en Evêchez. Dans la Table Geografique il a mis devant les yeux de ses Lecteurs, un plan du pays & des provinces Eclesiastiques qui le composent. Les deux premieres colones qui sont en Italique, contienent la division établie dés les premiers siecles : Les deux autres qui sont en caractere Romain, contienent les divisions qui ont eté faites dans les siecles suivans.

Dans la Table Chronologique il done un état des provinces Ecclesiastiques qui fait conoître, sans confusion, les changemens qui y sont survenus. Pour la bien entendre il faut remarquer qu'il y a plusieurs Evêchez dont l'origine est incertaine, & presqu'inconuë, à la reserve de ceux qui ont été érigez par des

Bulles expresses des Papes. L'Auteur p
prendre parti dans cette incertitude n
pas entre en de longues Dissertations;
briéveté qu'il s'est prescrite ne le lui p
metoit pas. Il s'est contenté de fixer
une courte Remarque, le point auque
jugeoit à propos de s'arêter pour eviter
Traditions, ou fausses ou douteuses.

Aprés le Cors de l'ouvrage vienent
Tables alfabetiques en plus petis carac
res. Les noms des Archevêchez &
Evéchez y sont en Latin. Les noms v
gaires se trouvent ensuite, lors qu'on
est assuré; puis la situation de la Ville
qualité, si elle est grande ou mediocre
elle subsiste encore, ou si elle a été ruin
La Table des noms vulgaires est moins
ple que celle des noms Latins. L'auteu
a ajoûté les revenus des Evêchez sur la
de ceux qui en ont écrit, & sans s'en r
dre garand.

Extrait d'une Lettre de M. Silvestre du Co des Medecins de Londres, où l'on examin sentiment de M. Mery, publié dans les moires de Matematique & de Phisiqu l'Academie Royale des Sciences, du moi Mars 1692. sur le mouvement du sang le trou ovale. à Paris chez Laur D'Houry, ruë saint Jaques. 1700.

LE sentiment de M. Mery est qu'une p
tie du sang qui a circulé dans le p
m

le paller dans le ventricule gau-
lans l'aorte, revient par le trou
reillete droite. Mais come la
e être un obſtacle à ce reflux,
'abord que l'éfort du ſang étoit
forcer. Dans ſon dernier é-
'enu à nier poſitivement que
de la valvule ſoit telle qu'elle
er le retour du ſang ; voici
plique lui-même ſa penſée:
tere du poumon ſe diviſe en trois
le groſſeur dans le fetus. La
qui fait le canal de comunica-
metre preſque égal à celui de
bouche avec ſa branche inferieu-
tres vont ſe rendre aux poumons.
é du ſang qui ſort du ventricule
dans l'artere du poumon s'y par-
rties; la plus grande s'écoule par
nunication dans la branche infe-
e; les deux autres qui circulent
revienent par les veines du pou-
'lete gauche, pour prendre le che-
Mais parce que ſon tronc a en-
iametre que les deux branches de
mon qui vont aux poumons unies
ſt viſible que l'aorte ne peut don-
toute la quantité du ſang, qui cir-
poumons revient dans l'orcillete
r. Cela étant le ſurplus que l'aor-
r, doit neceſſairement repaſſer de
ar le trou ovale dans le ventricule
trer dans le ventricule gauche, ni

dans le tronc de l'aorte. Il est donc évidemment faux qu'une partie du sang de la veine cave, puisse passer par le trou ovale dans le tronc de la veine du poumon, come l'on cru jusqu'ici tous les modernes. Sans m'arêter, Monsieur, à chicaner sur des faits de peu d'importance, il est aisé, ce me semble, de faire voir que ce raisonement prouve trop; & que n'ayant d'ailleurs pour tout fondement qu'une fausse suposition, il ne prouve rien moins que ce que M Mery se propose d'établir. Je dis 1. Que son raisonement prouve trop, puis qu'il s'ensuivroit de là que le trou ovale ne devroit point se former aprés la naissance, & qu'il seroit même d'une plus grande utilité dans les adultes que dans le *fetus.* En voici la preuve. Si le trou ovale n'est ouvert que pour faciliter le reflux d'une partie du sang qui a circulé dans les poumons, & qui ne sauroit passer par l'aorte, à cause que *son tronc a encore moins de diametre que les deux branches de l'artere du poumon qui vont aux poumons unies ensemble*; si, dis-je, il n'est ouvert que pour cela; plus il reviendra de sang par la veine pulmonaire, & plus il y aura de necessité que le trou ovale soit ouvert, pour servir à l'usage auquel M. Mery le destine. Or qu'il reviéne beaucoup plus de sang par la veine du poumon aprés que l'enfant est né; c'est ce qu'on ne sauroit nier. Le canal arteriel a bien plus du tiers de l'ouverture qu'à l'artere pulmonaire; ainsi il charie plus d'un tiers du sang

[redacted]

mmediatement dans l'aorte ; il en revient lonc moins des deux tiers dans l'oreillete auche, pendant tout le tems que le canal de omunication est ouvert. Et si cette quanité de sang ne peut pas passer par le tronc de 'aorte, s'il a falu pratiquer dans le *fetus* un onduit pour en raporter une partie dans l'oeillete droite ; à plus forte raison aura-t-on esoin de ce conduit dans les adultes, où le anal *arteriel* étant bouché, il faut necessaiement que tout le sang qui passe par l'artere lu poumon reviene dans l'oreillete gauhe. Consequence tres fausse, & que M. Mery ne manquera pas de desavouer, quoi u'elle suive tres-naturelement de ses *premisses*.

Je dis en second lieu, que tout ce raisonement est fondé sur une fausse supoition, & qu'il ne prouve rien moins que ce ue M. Mery se propose d'établir, pour netre la chose dans un plus grand jour. Permetez moi, Monsieur, de traiter ceci à a maniere des Geometres. Je comencerai par poser quelques principes en forme de proositions.

I. Proposition. *La force mouvante immediate des animaux, consiste dans la contracion des fibres charnues, dont ces muscles sont composez ; & le plus ou le moins de force mouvante des muscles dépend de ce qu'ils ont plus ou moins de fibres, supofant tout le reste gal.*

II. Prop. *Dans toute impulsion des liqueurs*, il

il est necessaire que la force mouvante soit proportionée au degré de resistance qu'il faut surmonter.

III. Prop. Soient deux tuyaux B & C, dont B a deux fois plus d'ouverture que C. Si les forces mouvantes apliquées à B & à C, sont telles que la vitesse de la liqueur en C, soit deux fois plus *grande que la vitesse de la liqueur en B; il s'ensuit qu'il passera dans le même tems une égale quantité de liqueur par les deux tuyaux, malgré l'inégalité de leurs diametres.* Si les vitesses des liqueurs dans ces deux tuyaux étoient égales, n'est-il pas vrai qu'il passeroit dans le même intervale de tems, deux fois plus de liqueur par B que par C? Mais si j'augmente du double la vitesse dans le tuyau C. toutes choses étant d'ailleurs égales, j'y ferai passer deux fois plus de liqueur, que si la vitesse étoit simple. Donc en suposant que la force mouvante apliquée à C, est telle que la vitesse y soit deux fois plus grande que dans le tuyau B; il s'ensuit qu'il passera dans le même tems autant de liqueur par C que par B. Ce qu'il faloit prouver.

Vous allez voir presentement, Monsieur, les consequences que je pretens tirer de ces propositions. Quoi que M. Mery puisse dire de l'inégalité des diametres de l'artere pulmonaire, & de l'aorte, je suis seur qu'il ne voudroit pas avancer, que l'aorte a la moitié moins d'ouverture que l'artere du poumon. Il sufit de jeter les yeux sur la bosse

du cœur pour être convaincu que la disproportion entre les deux gros vaisseaux, n'est pas à beaucoup prés si grande. Mais je veux bien lui acorder pour un moment cette suposition que l'ouverture de l'aorte est de la moitié plus petite. Je dis que si la force mouvante, apliquée à l'aorte, y produit une vitesse deux fois plus grande que celle du sang dans l'artere pulmonaire, il s'ensuivra par la troisiéme proposition que malgré l'inégalité de leurs diametres, l'impulsion de la même quantité de sang, se fera en même tems par les deux tuyaux. Or que la force mouvante du ventricule gauche, soit telle qu'elle puisse produire une vitesse double, & peut-être triple de celle que peut produire le ventricule droit; c'est ce qu'on ne sauroit contester. On n'a qu'à examiner la diference qui se trouve entre les parois des deux ventricules, & le nombre inégal des fibres qui les composent : la paroi du ventricule droit est pour le moins de la moitié plus mince que celle du ventricule gauche, & en dévelopant les fibres de l'un & de l'autre, on trouve que celles du droit n'ont à celles du gauche gueres plus de la proportion de deux à trois : marque évidente que le plus grand éfort de la pression étoit reservé pour le ventricule gauche. Etant donc prouvé par la structure du cœur qu'il y a une notable diference entre les forces mouvantes des deux ventricules, il est aisé de concevoir que le sang qui coule dans l'aorte, est poussé

poussé avec bien plus de rapidité que celui qui circule dans le poumon. D'où il s'ensuit qu'il n'est nullement necessaire que le surplus que l'aorte ne peut porter, repasse de l'oreillete gauche par le trou ovale dans le ventricule droit, sans entrer dans le ventricule gauche, ni dans le tronc de l'aorte, ainsi que M. Mery le pretend.

Nouveau sisteme du monde; dedié à son Altesse Serenissime Madame la Princesse de Conty Douairiere. *In* 4. à Paris chez Jean Moreau, ruë Galande. 1700.

CE qu'il y a de plus singulier dans ce nouveau sisteme, c'est ce que son auteur en a apris dans la conversation des habitans des Planetes. Un habitant de Mercure lui dit, que cette planete étoit trois fois plus prés du Soleil que nous, que ses habitans le voyoient aussi trois fois plus grand, qu'ils sentoient sa chaleur neuf fois plus fort que l'on ne la sent sur la terre, & que cette chaleur bien loin de les incomoder, leur étoit tres agreable. Il témoigna un grand étonement de voir que nous avions autant ou plus d'esprit qu'eux, croyant que sans cette chaleur, il n'y avoit ni vigueur, ni esprit. Il l'assura que l'anée n'y étoit que de trois mois, qu'à peine s'apercevoient-ils de la nuit, parce-qu'ils étoient toujours éclairez par la reflexion des rayons du Soleil que Venus & la Terre leur renvoyoient, qu'ils voyoient Ve-

nus six fois plus grande & plus éclatante que nous ne la voyons, & qu'ils se passoient aisément de la Lune.

L'Habitant de Venus lui dit que son année étoit de sept mois & demi; qu'ils voyoient le Soleil une fois & demi plus grand que nous ne le voyons; que pendant la nuit, dans les lieux oposez au Soleil, la terre leur paroissoit beaucoup plus lumineuse que Venus ne nous paroît; & qu'ils voyoient toujours la terre aussi grande que nous voyons Venus.

L'Habitant de Mars lui avoua qu'ils ne voyoient point la Lune; que Mars bien plus élevé que Venus, étoit plus petit; que les jours & les nuits y revenoient presque dans les mêmes intervalles que chez nous; qu'ils n'y sentoient qu'une legere diference entre le chaud & le froid, parce que son axe ne baissoit que fort peu sur la circonference de sa Planete; & que son anée étoit de deux des nôtres.

L'Habitant de Jupiter lui releva la grandeur de son Globe, & le train des quatre Lunes aussi grosses que la terre qui l'environent. Il lui dit qu'ils voyoient le Soleil cinq fois plus petit que nous ne le voyons, & ressentoient sa chaleur & sa lumiere, vint-cinq fois moindre que nous; que les jours & les nuits n'y étoient que de cinq heures; & que son anée étoit de douze des nôtres.

L'Habitant de Saturne eut plus de peine à s'expliquer à lui que les autres, & lui décla-

ra neanmoins que sa Planete étoit au-d
de Jupiter par ses cinq Lunes, & par l'a
qui lui fournissoient chaque jour d'agre
spectacles; qu'ils voyoient les étoiles
distinctement les unes des autres, & de
tes les Planetes le seul Jupiter, que son
étoit de vint-neuf des nôtres.

Il ne vit aucun Habitant de la Lune
qui le fit douter qu'elle en ait, ou croir
moins que si elle en a, ils sont diferen
Habitans de notre terre. Si elle en
voyent en vint-sept jours toutes les Reg
de la terre; & les deux Poles que nous
noissons encore si peu. Ils joüissent
Equinoxe perpetuel: le Soleil ne s'y le
ne s'y couche qu'une fois le mois. Les j
& les nuits sont de quinze des nôtres.
anée est la mesme que chez nous.

La Fontaine de Goussainville; Poëme. I
à Paris chez la Veuve Claude Mazuel,
le Pont saint Michel. 1699.

IL y a quelques anées que M. Petit c
par un grand nombre d'excelens ouvra
composa un Poëme Latin sur la Fontain
Goussainville, lequel M. Moreau de Mou
vient de traduire en notre Langue. Bien
sa modestie lui fasse douter si la traduct
conservé toutes les beautez & toute la f
de l'Original, ceux qui la liront en pou
porter un jugement plus avantageux.

i Machiavelli Florentini Princeps, Inter-e Casparo Langenhert Philosopho, qui sua Commentaria adjecit. In 8. *Amstelæda-* 1699.

ui qui done au public cette nouvele tra-ıction en Latin, ne l'a entreprise que que celle que nous avions auparavant, aru défectueuse. Il a rendu plus fidele-le sens de l'original, & n'en aprouve ur cela tous les sentimens.

chiavel considerant les homes, non tels sont ordinairement, scelerats, perfi-injustes, veut que le Prince qui a à trai-c eux ne consulte que son interêt, & ucun égard à la justice. S'il en usoit nent, il croit qu'il ruineroit ses afaires, rroit risque de perdre son Etat. Il faut, ui, qu'il traite durement ses Sujets, & ompe, s'il peut, les étrangers: Qu'il e home de bien; mais qu'il ne le soit à son préjudice: Qu'il n'ait de foi & ole qu'autant qu'il lui est utile d'en a-& qu'il viole ses promesses & ses ser-sans scrupule, toutes les fois qu'il y son avantage. Le Traducteur est oigné d'autoriser de si pernicieuses nes; & ne manque pas d'insinuer dans tes, avec combien d'horreur elles doi-tre rejetées.

Disser-

Dissertationes Historicæ, Criticæ, Chronologicæ in Scripturam sacram Veteris Testamenti, Authore D. Mathæo Petitdidier, Presbytero & Monacho Benedictino è Congregatione SS. Vitoni, & Hydulphi. In 4. Tulli Leucorum. à Paris chez Pierre Emery, sur le Quay des Augustins. 1699.

CEs Dissertations n'avoient été composées par le P. D. Petitdidier que pour les jeunes Religieux de sa Congregation qui avoient achevé leur cours de Teologie. Mais ses amis qui les ont luës ont jugé qu'elles meritoient d'être publiées, & que leur sujet, quoi que déja traité par un grand nombre de savans homes, y étant regardé d'un diferent point de vuë, en pouroit recevoir un nouveau jour.

Il les comence par les questions préliminaires qui regardent l'intelligence de l'Ecriture sainte, parle en general des Langues & des Letres ; prouve l'antiquité de la Langue Hebraïque sur toutes les autres par les noms qu'elle a donez aux lieux & aux hommes du pays de Canaan. Il montre ensuite que le texte Hebreu n'a jamais été corompu par les Juifs, ni avant ni depuis l'incarnation de N. S.

Venant ensuite au Pentateuque Samaritain, il propose les sentimens d'Usserius, & du P. Morin, dont l'un assure qu'il a été tellement changé par Dositée, que ce n'est plus

[redacted]

plus qu'un mélange confus du texte original, & de la version Greque, de sorte que l'on n'y peut plus distinguer les anées des Patriarches ; & l'autre soutient que c'est le veritable exemplaire de Moïse, incomparablement plus pur que toutes les copies des Juifs. Le P. Petitdidier choisit un milieu entre ces deux extremitez, qui consiste à dire que le texte Samaritain est presque en tout conforme à l'Hebreu, & ne lui doit pas neanmoins être préferé. Aprés cela il s'étend assez au long sur l'origine & sur le schisme des Samaritains.

Il traite aprés cela des deux Editions les plus celebres du texte Hebreu. L'une est celle que fit Esdras au retour de la captivité, en changeant les caracteres Hebreux en Caldaïques. L'autre est la Masore à laquelle les Juifs de Tiberiade travaillerent environ cinq cens ans depuis la venuë de N. S. en comptant les lignes de chaque Livre, & les letres de chaque ligne, & en marquant les diverses leçons pour conserver le texte dans sa pureté. Quelques-uns se sont moquez de ce travail, & entre autres le P. Morin qui le rejete come un amusement de gens oisifs. D'autres l'ont admiré, come Buxtorfe qui l'apele avec les Juifs, la sureté de la Loi.

Les Juifs se sont contentez de leur texte original, tant qu'ils ont conservé leur liberté ; mais depuis que reduits en servitude ils ont oublié leur Langue, & apris celle

de leurs vainqueurs, ils ont eu besoin qu'aprés que l'Ecriture leur avoit été luë en Hebreu dans la Sinagogue, elle leur fût expliquée en Caldeen; & c'est ce qui a obligé à faire les parafrases que nous avons. Les plus ancienes sont celle de la Loi atribuée à Onxelos, & celle des Profetes atribuée à Jonatan. Le silence des Peres a fait douter de cette antiquité. Les autres parafrases Caldaïques sont beaucoup moins exactes.

Quand les Juifs ont été transportez en Egipte, & qu'ils n'y ont plus entendu ni l'Hebreu, ni le Caldeen, ils ont été réduits à ne plus lire les Livres sacrez, ou à s'en procurer des traductions en Langues étrangeres. La premiere apelée des Septante, a été faite en Grec. L'histoire que nous en avons sous le nom d'Aristée paroît entierement fabuleuse à notre Auteur. Il croit que c'est la même qui a été si fort celebrée par Philon & par Josephe, & par laquelle la plupart des anciens Peres ont été trompez. Persuadé que presque toutes les circonstances ont été inventées à plaisir, il n'en reçoit rien comme certain, si ce n'est que la version Greque a été faite vers le tems de Ptolomée Filadelfe.

Elle fut reçuë avec un grand aplaudissement par les Juifs d'Egipte; de là vienent les grandes louanges que Philon & Josephe lui donerent, de là l'histoire d'Aristée, le

nom-

nombre des septante Interpretes, formé su
celui des septante Juges du Sanedrin; de là l
choix de six homes de chaque Tribu; de l
leurs cellules separées.

Lors que les Cretiens comencerent à se
servir de cette version pour établir la verité
de la naissance & de la mort du Messie, les
Juifs changerent de sentiment & de langage,
& se firent faire d'autres versions par Aquila,
par Theodotion, & par Simmaque.

A l'égard des Cretiens des quatre premiers
siecles, ils estimerent beaucoup la version des
Septante; & la plupart des Peres crûrent
qu'ils avoient été inspirez de Dieu pour la
composer. Saint Jerôme au contraire bien
oin de les croire inspirez de Dieu, n'a point
outé qu'ils n'ayent fait beaucoup de fau-
s.

Si l'on descend aux Auteurs des derniers
ns, on trouve entre eux une merveilleuse
ersité de sentimens. Les uns encheris-
sur les louanges que les anciens Peres ont
ées à la version des Septante, jusqu'à la
rer au texte original. Les autres la mé-
nt come remplie de fautes; & les autres
respectant son antiquité, ne la reçoi-
as come un ouvrage où il n'y ait point
ut.

re Auteur demande en cet endroit, si
N. S. & les Apôtres ont cité les pas-
e l'ancien Testament, ils se sont ser-
texte Hebreu, ou de la version des
e. Son sentiment est qu'ils n'en
ont

ont pas tous usé de la même so
S. n'ayant prêché que dans la
té l'ancien Testament qu'en
Siriaque; au lieu que les Ap
voient en Grec à des Grecs, s
la version Greque; si ce
quand ils ont cité quelque pa
exprimé plus fortement dans
dans le Grec.

Le nombre des Versions d
toutes les Langues est presqu
P. Petitdidier ne s'engage p
Il s'étend seulement sur la V
le Canon des Juifs qui ne cont
deux Livres, & excluoit ceux
Judith, de la Sagesse, l'Eclesi
Macabées. Il traite ensuite d
de l'Ecriture, & des regles n
la bien entendre.

Il traite aprés cela de l'Aut
teuque; refute amplement H
sa qui ont entrepris de l'ôter à M
mine les preuves particuliere
mon s'est servi dans sa critiq
Testament pour apuyer leur op

Il supose qu'il y a toujours
qui avoient le don de Profetie,
députez par le Senat des Juifs p
Histoire; que ce qu'ils avoient
miné & conservé dans les archi
ouvrage a depuis été abregé par
vains; & que ce n'est que cet al
reste, & que nous prenons pou

dier croit qu'il n'y a rien de
enverser cette hipotese, qui
ement ni dans les livres sa-
s monumens de la tradition.
ent on peut prouver que ces
par le Senat pour écrire l'Hif-
nspirez de Dieu ; & com-
rouver que d'autres homes
gez defectueux, qui sont les
stent?
ire le sistême des Preadami-
qu'il n'est établi que sur un
ap. de l'Epître aux Romains
Il raporte les diferentes opi-
pretes touchant la situation
estre ; & en parlant du Ser-
a Eve, il avertit d'éviter
z dangereuses, dont l'une
r avec Josephe que les ser-
n ce tems là, & n'avoient
& qu'il n'y eut que le ser-
la premiere femme ; & l'au-
suader que ce fut le Demon
pa, sous une figure de ser-
rise.
nᵃme les diferentes opinions
rubin preposé à la garde du
ques-uns ont entendu par le
in la Zone Torride ; saint
rgatoire situé sur une monta-
t des figures terribles de tou-
ux.
r touche immediatement a-
K prés

prés diverses questions touchant les alimens dont les homes userent avant le deluge, touchant les mariages des enfans de Dieu avec les filles des homes, touchant le premier culte des Idoles, touchant Enoch, touchant Noé, l'arche qu'il construisit, & le deluge qu'il évita. Il traite fort au long de la Profetie de Jacob, & fait voir coment elle a été acomplie en la persone de J. C. Il traite aussi des femmes des Patriarches; & aprés avoir raporté deux opinions, dont l'une est d'Estius & de Bellarmin qui ont pensé que la Poligamie, quoique non contraire à la procreation, & à l'éducation des enfans, étoit neanmoins défenduë par le droit naturel, come oposée au devoir mutuel du mari & de la femme; & l'autre est de Tostat & de Gerson, qui ont soutenu qu'elle n'étoit point défenduë par le droit naturel, il se déclare pour cette derniere.

Enfin il refute amplement les Thalmudistes qui ont osé revoquer en doute l'existence de Job, & avancer que son histoire n'avoit été inventée que pour proposer aux hommes un modele de la constance avec laquelle ils doivent suporter les plus terribles disgraces. Il leur opose le témoignage d'Ezechiel, qui ayant raporté dans 14. Chap. de sa profetie les menaces que Dieu fait d'étendre sa main sur le pays qui aura violé ses Comandemens, ajoute: *Que si trois homes, Noé, Daniel, & Job se trouvent au milieu de ce pays-là, ils délivreront leurs ames par leur propre justice.*

No-

Notre Auteur demande si Job auroit été joint à Noé & à Daniel par un Profete, si Job n'avoit jamais été au monde. Saint Jaques celebre aussi sa patience dans le 5. Chap. de son Epître Canonique. Saint Crisostome, saint Augustin, & Theodoret ont écrit qu'il étoit fils de Zara, & arriere petit-fils d'Esaü.



XII.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 22. Mars. M.DCC.

Dissertationes Historicæ, Criticæ, Chronologicæ in Scripturam sacram Veteris Testamenti, Authore D. Mathæo Petitdidier, Presbytero & Monacho Benedictino è Congregatione SS. Vitoni, & Hydulphi. In 4. Tulli Leucorum. à Paris chez Pierre Emery, sur le Quay des Augustins. 1699.

Ce que j'ai dit jusques ici des Dissertations du P. Petitdidier tend à éclaircir les dificultez qui naissent de la lecture du Livre de la Genese. Les quatre Livres suivans de l'ancien Testament en fournissent un moindre nombre dans les évenemens qu'ils racontent, & dans les ceremonies qu'ils prescrivent. Il est neanmoins necessaire pour les bien entendre, d'avoir quelque teinture de la forme du gouvernement des Juifs, tant au temporel qu'au spirituel.

A l'égard du temporel ils ont d'abord été conduits par des Juges; puis par des Rois: Au

[redacted]

Au tems de leur captivité ils ont obéï à des Princes; ensuite à des Capitaines, aux Souverains Pontifes; & enfin aux derniers Rois. Sous ces six Etats ils ont eu un Senat qui jugeoit les afaires les plus importantes, & qui prenoit conoissance des jugemens rendus par les Tribunaux Subalternes. Outre cela chaque Tribu, chaque Ville, & chaque famille avoit ses Magistrats, ausquels elle avoit recours.

I. Quant au Spirituel & à la Religion, il y a principalement quatre choses à considerer: Les lieux où ils rendoient à Dieu leur culte, les jours de leurs fêtes, les ceremonies qu'il y faloit observer, & les persones destinées aux fonctions saintes.

Les lieux ont été le Tabernacle, le Temple, & les Sinagogues. Le nombre des fêtes étoit fort grand. Le dernier jour de chaque semaine étoit le jour du Sabat, ou du repos auquel ils s'abstenoient de tout travail. Le premier jour de chaque mois ils celebroient la fête de la nouvele Lune. Le quatorziéme du mois Nisan étoit destiné à la fête de Pâque, en mémoire de leur sortie d'Egipte. La fête de la Pentecôte se celebroit le cinquantiéme jour d'aprés l'ofrande des premiers fruits de la terre. Le premier jour du septiéme mois étoit consacré à la fête des Trompetes, en mémoire de la Loi donée à Moïse sur la montagne de Sinai. Le dixiéme jour du même mois étoit la fête des Expiations, en laquelle

les Juifs étoient obligez à jeûner. Le quinziéme étoit la fête des Tentes qui duroient sept jours, en mémoire des Tentes sous lesquelles les Israëlites avoient demeuré dans le desert.

Enfin les Juifs observoient religieusement les fêtes de la Dédicace du Temple. La premiere Dédicace se fit au septiéme mois sous le regne de Salomon. La seconde au mois de Fevrier, auquel le Temple fut reparé par Zorébabel. La troisiéme au mois de Novembre auquel Judas Macabée détruisit l'autel qui avoit été profané, & en éleva un nouveau; & la quatriéme, lors que le Roi Herode eut bâti un nouveau Temple. Outre cela les Juifs avoient deux anées: La septiéme & la cinquantiéme qui étoient des anées de fête. Dans la septiéme ils ne cultivoient point la terre, & n'en recueilloient point de fruit; remetoient leurs detes, & donoient la liberté aux esclaves. Dans la cinquantiéme non seulement les esclaves étoient afranchis, mais ceux qui avoient aliené leurs terres, en reprenoient la possession.

A toutes ces fêtes ordonées par la Loi, les Juifs en ajouterent depuis quelques autres; savoir celle du dueil de Jephté, au mois de Fevrier; celle du feu ralumé qui se celebroit le 2. Novembre; celle de la défaite d'Holoferne, au 25. du même mois; celle de la victoire d'Ester, au 13. du mois Adar; & celle de la victoire rempor-

[redacted]

tée sur Nicanor, au 14. du même is.

...es ceremonies qui s'observoient en touces fêtes étoient en si grand nombre, il ne seroit pas aisé de les raporter. C'est ...rquoi notre auteur se contente de remar...r seulement quelque chose des sacrifi...

...e principal étoit l'Holocauste, où la vi...ne étoit entierement consumée. Les ...s faisoient aussi des oblations de farine sur ...elle ils répandoient de l'huile & de l'en...s. Ils ofroient des hosties pacifiques, ...t la graisse étoit brûlée sur l'autel. Ils ...froient aussi pour les pechez d'ignoran... & pour les pechez volontaires. Enfin Juifs payoient de l'argent pour les repara...s du Temple. Quant aux persones con...ées aux fonctions saintes, le Grand Prê...tenoit le premier rang. Il devoit être ...a Tribu de Levi, & de la famille d'Aron. ...a avoit sous lui au nombre de plus de cinq ...le, qui furent distribuez par David en ...t-quatre Classes qui servoient par semai..., chacune à leur tour.

...es Levites étoient aprés les Prêtres. Il ...n a eu deux Ordres : l'un institué par ...ïse pour servir au Tabernacle ; & l'autre David. Parmi ces derniers il y en avoit ...ablis pour aider les Prêtres ; & ceux-ci é...nt au nombre de vint-quatre mille. Il ...n avoit d'autres dont la fonction étoit de ...nter, & de jouer des instrumens de Mu-

 sique.

fique. D'autres gardoient les portes du Temple. Outre tous ces Miniſtres il y avoit d'autres perſones particulierement conſacrées au culte de Dieu, come les Nazaréens, les Scribes, les Docteurs, & les Profetes. Notre auteur parle en peu de mots de chacun de ces derniers en començant à Moïſe, & finiſſant à Melanique; & enfin remarque quelque choſe de ce que Joſephe raconte amplement touchant les ſept ſectes qui ont été parmi les Juifs.

Il entreprend enſuite contre l'auteur du Livre des Preadamites la défenſe des deux miracles arivez au Soleil: l'un au tems de Joſué, & l'autre au tems d'Ezechias; traite du veu de Jephté, de l'aparition de Samuel, & des auteurs des Livres des Juges, des Rois, des Paralipomenes, d'Eſdras, des Macabées, de Judith, de Tobie, d'Eſter, des Proverbes, de l'Ecleſiaſte, du Cantique des Cantiques, de la Sageſſe, de l'Ecleſiaſtique, & des Pſeaumes.

Aprés que le P. Petitdidier a reſolu les dificultez qui ſe preſentent dans l'hiſtoire de l'ancien Teſtament, il comence à aplanir celles qui peuvent ſurvenir dans la forme de la même hiſtoire, qui conſiſte en la Cronologie. Pour en doner une idée generale, il raporte les diferentes manieres dont les Payens, les Juifs & les Crétiens ont diviſé le tems.

Entre les Payens les Poëtes ont feint quatre âges, qu'ils ont deſignez par les noms de

de quatre metaux ; & les Historiens ont
tagé tous les tems en l inconu, le fabul
& l'historique.

Les Juifs en ont fait trois parties, à cha
ne desquelles ils ont doné deux mille a
Ils ont apelé les deux premiers mille ans
vuide ; parce qu'alors la plus grande p
tie de la terre étoit vuide d'habitans.
ont apelé les deux secons mille ans le ten
de la Loi ; c'est-à-dire de la Loi de la Ci
concision, donée à Abraham ; & les deu
derniers mille ans, le tems du Messie. A
prés quoi ils se persuadoient que le monde
devoit finir.

Les Cretiens ont divisé les tems en dife-
rentes façons. Notre Auteur divise en six
âges tout celui qui s'est écoulé depuis la crea-
tion du monde jusqu'à la naissance de N.
S. Mais avant que d'expliquer les dificul-
tez qui se presentent dans chaque âge, il
traite des anées, des mois, des cicles, des
ndictions, de la periode Juliene, & de son
sage.

Il prouve ensuite que les anées des Patriar-
hes ont été aussi longues que les nô-
es, & non des anées de trente-six jours,
des anées de trois ou de quatre mois com-
e quelques-uns l'ont pretendu. Sa preu-
est tirée de l'Ecriture, qui témoigne que
alaléel & Enoch eurent des enfans à
ge de 65. ans. Or si ces ans là n'avoient
que de trente-six jours, il s'ensuivroit
ls auroient eu des enfans à cinq ou à

 six.

six de nos ans; ce qui est évidemment absurde. La même Ecriture assure dans l'histoire du deluge, que le 27. jour du septiéme mois, l'arche se reposa sur les montagnes d'Armenie; & que les eaux diminuerent jusqu'au dixiéme mois. Il est donc clair que ces anées étoient semblables aux nôtres, & non de trois ou de quatre mois.

Pour ce qui est des anées des Juifs, le livre de l'Exode nous aprend qu'elles avoient la même étenduë que les nôtres, qu'elles començoient, & finissoient constament en la même saison, en laquelle se pratiquoit ce qui fut bien-tôt aprés prescrit par la Loi.

Avant la sortie d'Egipte, ces anées commençoient au mois de Tisri, qui répond à notre mois de Septembre, ou d'Octobre: depuis la sortie elles comencerent au mois de Nisan, qui répond à notre mois de Mars, ou d'Avril. Ce changement doit être entendu seulement de l'anée Sainte, qui regloit les fêtes & les devoirs de la religion, l'anée civile ayant toujours comencé au mois de Tisri.

Notre Auteur venant au premier âge du monde, qui s'étend depuis la creation jusques au deluge, examine les principales dificultez qui s'y presentent. La premiere regarde la durée de l'état d'innocence. Il est probable que nos premiers Peres desobeïrent à Dieu le 13. jour du monde, qui étoit le 6. de la 2. semaine, y ayant peu d'aparence de mettre leur desobeïssance

au

au 6. jour de la premiere semaine, qui étoit celui auquel ils avoient été creez. Il y a aussi peu d'aparence de metre leur deso[illegible]issance plus tard, parce qu'ils demeurerer[illegible]rges dans le Paradis terrestre, & que s'ils [illegible]oient engendré Caïn, il auroit été conçu [illegible]ns peché.

La seconde dificulté est sur l'an[illegible]e de la naissance de Caïn & d'Abel. L[illegible] P. Petitdidier fixe celle de Caïn à la [illegible] de la premiere anée; [illegible] la seconde. Sa mor[illegible] anée de son âge, qui [illegible] ce de Seth.

La plus grande [illegible]er âge du monde, naît [illegible] calcul du texte Hebreu, [illegible]ptante. Notre auteur prefere celui du texte Hebreu, & repond à tous les argumens du savant Abé de la Charmoye.

Dans l'examen du second âge du monde, qui s'étend depuis le déluge jusqu'à la vocation d'Abraham, il rejète les cent ans que la version des Septante done à la plupart des Patriarches, plus que le texte Hebreu; & rejete pareillement Cainam que les Septante metent entre Arphaxad, & Zalé, & dont le texte Hebreu de la Genese, ni les Paralipomenes, ni Josephe ne font aucune mention. Ainsi il ne compte que 426. dans ce second âge, en quoi il suit Usserius.

Le troisiéme âge qui s'étend depuis la vo-

vocation d'Abraham, jusques à la Loi donée à Moïse, est selon saint Paul, dans le 3. Chap. de l'Epître aux Galates de 430. ans.

Le quatriéme âge depuis la sortie d'Egipte jusqu'à la construction du Temple, a été de 479. selon ce qui est dit dans le 6. Chap. du 3. Livre des Rois. Cependant ce que saint Paul avance dans le 13. Chap. des Actes, Que le gouvernement des Juges, depuis la mort de Josué jusques à Samuel, a été de 450. ans, a doné lieu à quelques Cronologistes d'étendre davantage cet âge. Notre auteur tâche de concilier le passage du 3. Liv. des Rois, avec celui des Actes, en començant à compter les 450. ans de celui des Actes; non du tems où les Juges prirent le Gouvernement du peuple; mais d'un peu plus haut: de sorte que le sens de saint Paul soit, Que depuis la naissance d'Isac Dieu protegea les Israëlites dans l'Egipte; les délivra de la servitude; & les mit en possession de la Terre promise, aprés 450. ans.

Le cinquiéme âge, depuis la construction du Temple jusques à sa destruction, est, selon notre auteur, de 424. ans. Il traite en cet endroit la question de la durée du regne de Salomon; & soutient qu'il y a quelque sorte de temerité à l'étendre jusques à 80. ans, come fait M. l'Abé de la Charmoye, contre les termes formels de l'Ecriture, qui ne lui en done que 40.

Le

Le sixiéme âge s'étend depuis la destruction du Temple jusques à la naissance de N. S. Le P. Petitdidier suivant toujours Usserius, tire ce qu'il en dit des auteurs profanes, plûtôt que de l'Ecriture, dont l'Histoire finit vers ce tems là.

Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Gap, aux Nouveaux Catholiques de son Diocese. In 12. à Paris chez Jean & Michel Guignard, ruë saint Jaques, 1700.

LA paix n'a pas plutôt été renduë à l'Europe, que plusieurs Nouveaux Catoliques ont témoigné à M. l'Evêque de Gap, qu'il leur restoit encore des doutes, sur lesquels les troubles d'une longue guerre ne leur avoient pas permis de s'éclaircir entierement; ce qui l'a obligé à leur adresser cette Lettre.

Il leur prouve par cinq raisons dans la premiere partie, Que la Religion Prétenduë Reformée n'est pas celle de J. C. parce qu'elle n'a pas l'unité de la foi, ni la sainteté des mœurs, ni l'ancieneté, ni l'autorité de l'Ecriture sainte, ni la doctrine que les Apôtres & les Peres des premiers siecles ont enseignée.

Dans la seconde partie il entreprend de leur expliquer les principaux points qui leur font encore quelque peine : come sont la Realité du Cors de N. S. dans l'Eucaristie, la comunion sous une espece, le

ſacrifice de la Meſſe, la confeſſion, & le purgatoire.

Les Prétendus Réformez croyent ne poſſeder le Cors de J. C. que ſpirituellement, & par la foi; les Catoliques au contraire ſoutienent qu'ils le poſſedent réellement. Les uns & les autres convienent de décider ce diferent par l'autorité de l'Ecriture.

Les quatre Evangeliſtes, & ſaint Paul prononcent en faveur des Catoliques. Saint Jean dit que N. S. a promis ſon Cors; ſaint Mathieu, ſaint Marc, & ſaint Luc aſſurent qu'il l'a doné; & ſaint Paul explique coment il l'a doné. Cependant les Prétendus Réformez pretendent que N. S. a fait entendre que ſon Cors n'etoit que ſpirituellement dans l'Eucariſtie, ſous pretexte qu'il a ajouté: *Les paroles que je vous ai dites ſont eſprit & vie, la chair ne profite de rien.* Ces paroles ne diſent pas clairement que le Cors de J. C. n'eſt que ſpirituellement dans l'Eucariſtie, au lieu que ces autres paroles que les Catoliques y opoſent: *Le pain que je donerai eſt ma chair*, diſent clairement qu'il y eſt réellement.

C'eſt une maxime inconteſtable, dans l'interpretation de l'Ecriture, que quand il s'y rencontre deux paſſages, dont l'un eſt obſcur, & ne ſe peut entendre que dans un ſens figuré; & l'autre eſt clair, & ſe peut entendre dans un ſens propre; il eſt plus juſte d'expliquer l'obſcur par le clair, que

le

[redacted]

te clair par l'obſcur. M. l'Evêque de Gap montre qu'il en faut uſer ainſi dans cette ocaſion ; & le confirme par le témoignage des plus anciens Peres de l'Egliſe, qui ont expliqué dans un ſens propre ces paroles de N. S. *Le pain que je donerai eſt ma chair*, aprés quoi il répond aux principales objeƈtions.

Le ſecond doute des Nouveaux Catoliques eſt ſur la comunion ſous les deux eſpeces, & avancent que comunier ſous une ſeule, eſt changer l'ordre de l'inſtitution, & priver injuſtement les peuples d'un avantage qui leur a été acordé par le Sauveur.

M. L'Evêque de Gap répond que bien que N. S. ait comandé de prendre ſon Cors & ſon Sang, il n'a pas comandé de le prendre ſous les deux eſpeces plûtôt que ſous une.. Au 6. Chap. de ſaint Jean, il dit ſans parler de la coupe : *Qui mange ce pain vivra éternellement*. S'il y avoit obligation de prendre la coupe, on ne pouroit vivre éternellement, en mangeant le ſeul pain. L'uſage de tous les ſiecles nous enſeigne que la coupe, quoi que quelquefois permiſe, n'a jamais été d'obligation. Il eſt écrit au 2. Chap. des Aƈtes, qu'au tems des Apôtres les fideles perſeveroient en la comunion, & au briſement du pain. Tertullien parlant de la comunion d'une femme mariée à un Payen, ne fait mention que de l'eſpece du pain. Saint Leon témoigne

temoigne qu'en son tems il étoit lib
comunier sous les deux especes, ou sou
seule. L'Eglise a justement ordoné d
suite des tems que le peuple ne comuniâ
sous les deux especes, parce qu'elle er
voyoit les inconveniens. Il est etrang
les Pretendus Réformez insistent si for
ce Point, puis qu'il est marqué dans leur
cipline, Chap. 12. art 7. Qu'on doit a
nistrer le pain de la Cene à ceux qui ne
vent boire de vin.

Rien ne leur tient tant au cœur que
crifice de la Messe. Ils ne trouvent dans
criture que le sacrifice de louange; puis
saint Paul nous assure qu'il n'y a point n
tenant d'hostie pour les pechez. M. l'
que de Gap, pour instruire les Nouveau
toliques sur cette dificulté, leur fait re
quer que saint Paul reconoit un Autel,
Prêtres dans la Loi nouvele; & écrit
le 7. Chap. de l'Ep. aux Hebreux, Que
avons une nouvele Sacrificature, dont l
crificateur est selon l'ordre de Melc
dech. Il est évident qu'en cet endroit i
le non du sacrifice de la Croix, mais d
lui du pain & du vin. M. l'Evêque de
cite les Peres de l'Eglise qui ont expliqu
paroles de l'Apôtre, du sacrifice de la
se.

Pour prouver que la confession fai
Prêtre, est d'institution divine, & ab
ment necessaire pour obtenir la remissio
pechez, il se sert de ce raisonement.

a doné aux Prêtres le pouvoir de remettre l
pechez. Il a donc imposé aux fideles l'obli
gation de les confesser. Il montre qu'il n'
a point de proposition dans ce raisonement
qui ne soit apuyée de l'Ecriture sainte, & de
l'interpretation des Peres.

La derniere dificulté que M. l'Evêque de
Gap éclaircit dans la seconde partie de sa Let-
tre, regarde le Purgatoire, dont il trouve
des preuves dans l'un & l'autre Testament.
Judas Macabée ayant apris la mort de plu-
sieurs de ses soldats envoya de l'argent à Je-
rusalem pour faire prier Dieu pour eux, afin
qu'ils fussent delivrez de leurs pechez. Saint
Augustin dans le Livre du Soin des Morts, é-
crit ce qui suit. *Nous lisons dans les Livres des
Macabées le sacrifice pour les Morts; & quand
ne l'aurois pas lû dans l'ancien Testament,
coutume de toute l'Eglise me le persuaderoit
sez.*

Ce seul passage fournit la preuve du 2. Li-
e des Macabées, & du Purgatoire.

Le Nouveau Testament s'acorde avec
ncien, puis que saint Paul dit dans le 3.
p. de la 1. Ep. aux Corintiens, *Que le
prouvera quel sera l'œuvre d'un chacun.*
int Augustin explique ce passage dans sa
Homelie, par ces paroles: *Ceux qui au-
ut des choses dignes des peines temporelles, des-
parle l'Apôtre, quand il dit,* Il sera sau-
ome par le feu; *Ceux-là passeront par un
de feu, où ils demeureront autant de tems
r peché aura été grief.*

M. l'Evêque de Gap répond aux objections que les pretendus réformez proposent sur le Purgatoire, & touche legerement les Images, l'invocation des Saints, l'usage des viandes, les jeûnes, les Indulgences, & la primauté du Pape.

Oraison funebre de tres-haut & puissant Seigneur Messire Louis Boucherat, Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, Commandeur des Ordres du Roy, prononcée dans l'Eglise de saint Gervais sa Paroisse, par le R. P. de la Roche, Prêtre de l'Oratoire. In 4. à Paris chez Jean Boudot, ruë saint Jaques. 1700.

LE P. de la Roche a fondé l'éloge de feu M. le Chancelier sur l'idée que ses Auditeurs s'en étoient formée; & l'a representé come un Magistrat élevé par la justice à la grandeur; soutenu & consommé dans la grandeur par la justice. Sa naissance distinguée par une noblesse de trois siecles, illustre par des alliances considerables; une ame noble, des inclinations genereuses, un air grave, une juste ardeur de meriter les dignitez sans empressement de les obtenir, jeta les fondemens de son élevation. Il y monta par les degrez d'une éducation Cretiene qui forma son cœur, d'une étude solide qui éclaira son esprit, des amitiez glorieuses qui reglerent ses senti-

[redacted]

timens, des emplois distinguez qui signalerent son integrité.

Aidé des sages conseils du celebre Edmond Richer, il aquiert par une forte aplication, une profonde conoissance des droits du Royaume, & des libertez de l'Eglise Gallicane, cherche dans une agreable societé d'amis choisis, des loix vivantes qui l'instruisent. Il entre dans le sanctuaire de la Justice en qualité de Conseiller du Parlement ; & y prend tous les traits d'un parfait Magistrat, grandeur d'ame, fermeté, vigueur, desinteressement, amour constant de la justice.

Pourvu bien-tôt aprés d'une Charge de Maître des Requêtes il entra dans le Conseil, & y fait admirer la pénetration de son esprit, l'étenduë de son genie, la pureté de ses lumieres, la solidité de son jugement, & la droiture de son cœur. Envoyé dans les provinces en qualité d'Intendant, il y maintient l'autorité du Roi, & y ménage l'interêt du peuple. Nomé Conseiller d'Etat Ordinaire il assiste trois fois aux Etats de Languedoc, & dix fois à ceux de Bretagne ; il mesure les éforts de leur zele sur l'etenduë de leurs forces ; toujours prêt à faire valoir leurs desirs autant que leurs dons.

La justice qui l'a élevé le soutient dans la Charge de Chancelier, & lui fait éviter les trois écueils qui environent les dignitez, l'éclat, l'abondance, & l'autorité.

Il

Il sut temperer l'éclat de la dignité par la modestie, & prendre un juste milieu entre le faste & la bassesse. Tout change autour de lui, & il ne change point lui-même.

S'il ne se laisse pas éblouïr à la gloire, il ne se laisse pas corompre aux richesses, & évite également l'avarice & la profusion.

Il n'usa de son autorité que pour maintenir la justice; & pesa toujours au poids du sanctuaire ses arrêts, ses conseils, & ses graces mêmes.

Enfin la justice qui l'a élevé & soutenu consome sa grandeur dans la derniere anée de sa vie, pendant laquelle il ne s'occupe que de la pensée de sa mort. Il s'y prepare par des sentimens de pieté envers Dieu de reconoissance envers le Roi, d'équité envers sa famille, de charité envers les pauvres.

TAPHIUM.

C in pace quiescit,
u ducem omnium [illegible] e [illegible]t,
ia & prudentiâ promotus.
Romanis ne scires,
, de quo, ceteris ignotis & silu,
ceret [illegible] Deus notus.
is [illegible] luceret. [illegible] pasceret,
[illegible] dicen, [illegible]
Ciero, Laicus celebs vixit,
omni sacerdotum
, prudentiâ, oratione, charitate.
vis docuit, moribus expressit,
e diem lucem scholiis dedit,
divinus [illegible] lex fuit,
ventes hostes tenebrosi insidias
[illegible] sede pergeret ad patriam.
orem [illegible] sic passus est,
pec non [illegible] :
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] en François.

Re-

Reflexions sur la nouvelle interpretation que R. P. l'Amy, Prêtre de l'Oratoire, do ne au mot de Pecheresse, *contre la traditi universelle de l'Eglise, pour servir d'éclairci ment à la Dissertation de M. Anquetin, C de Lyons, sur sainte Marie Magdeleine.* 12. à *Rouën*; & se trouve à Paris ch Jean Anisson, ruë de la Harpe. 1699.

J'Ai parlé tant de fois dans le Journal de fameuse question de la distinction, ou l'unité de la femme Pecheresse, de Mar sœur de Marte, & de Marie Madeleine, q je dois aprehender de rebuter les Lecteur & éviter les redites.

Je me contenterai donc de marquer en p de paroles le sujet de ces reflexions. L'A teur s'y propose d'aprofondir la nouvele e plication que le P. l'Amy done au mot *Pecheresse*; & d'examiner s'il signifie da saint Luc, non une femme impudique, ma seulement une femme peu exacte à observ la Loi, & qui n'évite pas avec assez de so les impuretez legales. Il tire toutes ses ra sons des deux Letres du P. l'Amy, & mo tre l'obligation qu'il y a de preferer aux im ginations des Talmudistes, la tradition ét blie par le consentement unanime de tous l Peres dans le sens qu'ils ont doné au mot *Pecheresse*,

JOUR

JOURNAL
DES SAVANS,
Du Lundy 29. Mars. M. DCC.

Historia Flagellantium, de recto & perverso Flagellorum usu apud Christianos, ex antiquis Scripturæ, Patrum, Pontificum, Conciliorum, & Scriptorum profanorum Monumentis, cum curâ & fide expressa. In 12. à Paris chez Jean Anisson, ruë de la Harpe, 1700.

E dessein de l'Auteur n'est pas de blâmer les mortifications & les austeritez ; au contraire de crainte qu'on ne soupçonât, il comence par déclamer contre les Luteriens & les Calvinistes qui en ont blâmé l'usage. Le but qu'il se propose, est d'examiner en Historien & en Critique, l'origine & l'usage des flagellations & des disciplines, qui sont aussi comunes à present, qu'elles etoient inconuës dans les premiers siecles de l'Eglise. Il remonte jusqu'aux tems de l'anciene Loi, & parcourant exactement tous les passages de l'ancien Te-

ſtament, où il eſt parlé de la peine du
il fait voir que ces flagellations n'étoie
des mortifications volontaires que les
mes s'impoſoient, mais des peines orc
par la Loi & par des Juges contre ceux
voient comis quelque crime, & qu'ils
ſoient malgré eux par la main d'un
La Loi même défendoit que cette pei
cedât le nombre de quarante coups;
ſemble condaner les flagellations excel
par leſquelles on ſe déchire cruellement.
Loi eſt fondée ſur le droit naturel; &
ſon qu'elle rend de cette défenſe eſt, D
que votre frere ne ſorte de devant vo
chiré d'une maniere honteuſe: *Ne ſa
ceratus ante oculos tuos abeat frater tuus.*
ne faut pas faire à autrui ce qu'on ne vo
pas ſe faire à ſoi-même; il ne faut pa
plus ſe faire à ſoi-même ce qu'il eſt de
de faire à ſon prochain. Ainſi puis
loi, la raiſon, & l'humanité défendent
chirer cruellement ſon prochain, il doi
défendu de ſe faire à ſoi-même le même
tement. On objecte quelques paſſage
Pſeaumes, come le Verſet 18 du Pſe
37. *Ego autem in flagella paratus ſum*; &
le Pſeaume 7. *Et fui flagellatus totâ die*
endroits ne doivent point s'entendre à
tre, d'une flagellation veritable; mais
me Auguſtin les explique, de la peine
tribulation. Les Eſſeens quelque auſter
fût leur vie; n'ayant jamais uſé de fla
tions volontaires, c'eſt une marque év

[redacted]

te qu'elles étoient inconuës parmi les anciens Juifs. Il y a neanmoins dans le Talmud de Babilone, une espece de flagellation volontaire, qui s'execute de la maniere suivante. Deux Juifs se retirent dans un coin de la Sinagogue; & l'un des deux s'étant prosterné, reçoit en confessant ses pechez, un certain nombre de coups de nerf de beuf, de la main de son compagnon, qui prend ensuite sa place pour subir la même peine. Mais cet usage n'etant point fondé sur la Loi, ne peut passer que pour une superstition Juive.

On tâche de trouver dans le Nouveau Testament quelques passages favorables à la discipline; & on ne manque pas d'aleguer principalement ce passage de l'Apôtre saint Paul, dans la premiere Epître aux Corintiens: *Je châtie mon cors, & le reduis en servitude.* Gretser pretend que le mot Grec ὑπωπιάζειν dont l'Apôtre s'est servi, signifie *fouëter, se faire des playes & des cicatrices.* L'auteur de cette Histoire fait voir au contraire, que ce mot en saint Luc, Chap. 18. vers. 5. signifie *importuner, incommoder.* Il ajoute que Robert Estienne a vû un Manuscrit des Epîtres de saint Paul, où il y avoit ὑποπιέζω qui signifie *presser de la faim.* Quoi qu'il en soit, si l'on a recours à la tradition des Peres, qui est la regle suivant laquelle on doit interpreter l'Ecriture sainte, il ne se trouvera pas qu'aucun auteur ancien ait expliqué ce passage de



ſaint Paul, de la diſcipline. Ils
au contraire entendu des travaux
frances de ſaint Paul, dont le co
nué par les jeûnes, par la faim,
& par les autres peines qu'il étoit
porter pour la foi. L'auteur cite
paſſages des Peres Grecs & La
prouver.

Parmi les Payens les flagellati
la punition ordinaire des Eſclaves.
tres d'Ecole ſe ſervoient auſſi de
coriger les enfans. Quintilien
uſage, qui eſt neanmoins autoi
Proverbes de Salomon. A Lace
certain jour de l'anée, les jeu
preſentoient volontairement de
de Diane, pour y être fouëtez
ſoient une gloire de ſoufrir ſans
d'être déchirez de la maniere d
plus cruelle. Ceux qui ſoufroi
tement le plus long tems, & a
conſtance, paſſoient pour les
reux. Les Prêtres de la Déeſſe
chiroient la chair à coups de foi
il s'eſt trouvé des gens qui ſe fo
ſe faiſoient fouëter volontaire
s'exciter au plaiſir. L'auteur r
ſieurs paſſages curieux ſur ces diſe
tumes.

L'uſage des diſciplines ou des f
volontaires, a été inconu aux Cr
dant plus de mile ans. Il n'y a
veſtige dans l'antiquité; & parm

mortifications & les austeritez dont il est fait mention dans les ouvrages des Peres, il ne s'en trouve pas un seul qui ait parlé de la discipline. Les Evêques ordonoient quelquefois la peine du fouët pour punir les fautes griéves. L'auteur en raporte quelques exemples. Les Abez s'en servoient pour punir leurs Moines; mais on ne voit pas qu'aucun se donât volontairement la discipline par mortification. On cite un passage de saint Jean Climaque, où il est dit, selon la version de Raderus, que quelques-uns des Solitaires, renfermez dans le Monastere de la prison, se batoient eux-mêmes; mais le mot Grec κατάκοπτον ne signifie pas toujours *se fraper ou se déchirer* Il en est de même d'un ›assage de saint Cirille où l'on a traduit le erbe αἰκίζω par celui de *flagellare*, quoi u'il signifie en cet endroit simplement *affli-r*. Saint Jerôme & Theodoret dans les ies qu'ils ont faites des Solitaires d'Orient, ›ortent avec exactitude toutes les austeri- : dont ils se servoient; ils ne disent pas un l mot de la discipline. N'est-ce pas une uve évidente qu'elle n'étoit pas en usa- ›armi ces saints Hermites? Il est dit, à :rité, dans la vie de saint Pardulfe, A- enedictin, qui vivoit du tems de Char- lartel, qu'il se faisoit fouëter pendant ›rême : mais cette vie a été écrite plus 'ux cens ans aprés la mort de cet Abé; · consequent ne peut pas être alequée ıne *preuve* de l'antiquité de l'usage de la

la discipline; outre que ce seroit tout au pl
un seul exemple qui n'auroit pas été suivi
imité, non plus que ce qui est dit du mên
Saint dans la mesme vie, Qu'avant que
se metre dans le bain, il se faisoit des inc
sions sur le cors. Les passages du Prêtre I
chius ne sont pas plus forts; & come on n
que le Latin de l'ouvrage d'où ils sont tire
& qu'il n'est pas certain qu'il soit de ce Pr
tre de Jerusalem, qui vivoit du tems de sai
Gregoire le Grand, qu'il y a mesme bie
plus d'aparence qu'il est d'un auteur plus r
cent & Latin; on ne doit pas s'arester à
témoignage. Haëften cite la vie de Gui
laume d'Aquitaine, composée par Ardc
Smaragdus, dans laquelle il est dit que
saint home qui vivoit du tems de Loüis le D
bonaire, couchoit sur la dure, & se déch
roit le cors à coups de fouët. Mais quoiqu
le P. Menard ait cité ce passage, cela n
se trouve point dans la vie de Guillaume d'A
quitaine, composée par Smaragdus, & don
née par le P. Mabillon. Il y est dit seule
ment que quelques-uns avoient fait courir
bruit, qu'il se faisoit fouëter pour l'amour c
J C.

Une des plus fortes preuves, pour mon
trer que la discipline volontaire n'a point e
en usage jusqu'à l'onzième siecle, c'est qu'e
le n'est prescrite dans aucune Regle Mona
stique, d'Orient ni d'Occident. Il est pa
lé dans plusieurs des flagellations imposée
par les Superieurs, pour punition des fau

[redacted]

tes comises par les Moines, elles sont ordonées dans la plûpart des Regles; mais les flagellations ou les disciplines volontaires qu'on se done soi-mesme, ne sont recomandées en aucun endroit. Elles n'ont comencé à être en usage que vers le milieu de l'onziéme siecle, du tems de Pierre Damien; & il faut avouer qu'elles ont ete en ce tems-là, poussées à un excés qui n'a point eu d'exemple dans les siecles suivans. Ce que Pierre Damien nous raporte de la quantité de coups de fouët que le Moine Rodolfe, ensuite Evesque d'Eugubio, & Dominique, surnomé *Loricatus*, parce qu'il portoit un casque, se donoient, est presqu'incroyable. Ils recitoient tous les jours un Pseautier entier, & se fouëtoient cruellement pendant tout ce tems-là, croyant que par vint Pseautiers ils rachetoient cent ans de penitences. Cet excés fut repris fortement par Pierre Cerebrosus, & defendu assez foiblement par Pierre Damien, qui se sert des flagellations qu'on impose par penition, pour justifier celles que l'on se done volontairement par mortification. Au reste toutes les actions des Saints ne sont pas à imiter. L'Auteur de cette Histoire en raporte quelques-unes que l'on ne pouroit faire sans une extrême impudence. Car qui est le Religieux qui voudroit fouëter une feme qui le soliciteroit à cometre le crime? C'est pourtant ce que fit saint Bernardin de Sienne; c'est ce qu'a fait long-tems aprés

lui un Capucin nommé Mathieu d'Avignon, en 1564. C'est ainsi que dix ans aprés un Cordelier de Bruges foüetoit ses Devotes.

Il a été un tems que c'étoit un usage commun dans l'Eglise, que les Penitens, aprés s'être confessez, recevoient la discipline de la main de leur Confesseur. Les Rois n'en étoient pas exemts, puis que Guillaume de Nangis raporte que saint Louis subissoit cette mortification ; & que Henri II. Roi d'Angleterre s'y soumit pour expier la mort de saint Thomas de Cantorbie. La pudeur n'en exemtoit pas même les femmes ; & notre auteur raporte la dessus une histoire tirée de la Table Filosofique de Michel Scot, & inserée dans le Glossaire de M. du Cange, Qu'un mari jaloux ayant suivi sa femme qui alloit à confesse, & voyant que le confesseur la menoit derriere l'autel, pour lui doner la discipline, s'écria *Mon Dieu, ma pauvre femme est trop délicate, j'aime mieux recevoir la discipline pour elle* ; & que s'étant mis a genoux pour être fustigé, la femme dit au Confesseur : *Frapez fort, mon Pere, car je suis une grande Pecheresse.* Quelque austere que soit la Regle de saint Bruno, il n'a prescrit aucune discipline à ses Religieux ; au contraire dans les Constitutions de Guigne, il leur est defendu de se servir de la discipline, sans la permission du Superieur.

L'auteur raporte ensuite plusieurs histoi-

res

[redacted]

res merveilleuses, mais incroyables. Il y en a une dans Vincent de Beauvais qui ne se peut soutenir, Qu'un home dané, qu'on portoit en terre, s'etant levé de son cercueil, & ayant declaré qu'il étoit en Enfer pour un peché de fornication qu'il avoit commis, les Moines qui étoient presens, avoient obtenu sa conversion & son salut, à force de se doner la discipline. Rien n'est plus ridicule, en ce genre, que ce que Bernardin de Bustis conte dans un de ses sermons sur la Vierge, qu'un Cordelier ayant entrepris un Docteur en Teologie, qui avoit avancé quelque chose dans sa prédication, contre l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, lui dona le fouët en public avec ses mains, pendant que les Devotes qui assistoient à cette execution, crioient de redoubler les coups; cela est raporté en des termes si ridicules, qu'il est surprenant coment un Prêtre & un Religieux a pû avancer de telles impertinences, dans des sermons dediez au Pape Alexandre VI. Ce qu'il y a de plus etrange, c'est qu'il ose avancer que ce Cordelier avoit fait cette action par l'inspiration de la Vierge, & qu'elle l'avoit relevé des censures Ecclesiastiques qu'il auroit pû encourir en frapant un Clerc.

La fureur des flagellations a doné l'origine à la secte des Flagellans. Elle comença en 1260. Ce fut alors qu'on vit des troupes de gens de toutes sortes d'âges, de sexes,

de conditions, courir nuds par les villes & par les campagnes, se foüetant cruellement. Ces premiers Flagellans ne sont acusez d'aucune erreur; on ne peut leur reprocher que ces flagellations excessives & volontaires, qui furent blâmées generalement de tous les gens de bon sens. Cette Secte se renouvela en Orient & en Occident dans le quatorziéme siecle. Ces derniers Flagellans sont acusez de quelques erreurs : il n'est pas neanmoins certain qu'ils fussent tous dans les erreurs qu'on leur impute; & d'ailleurs on n'a pas seulement condané leur doctrine, on a aussi repris leur conduite. Trois Auteurs ont écrit contre eux : Herman de Schilde, de l'Ordre des Hermites de saint Augustin, Jean de Hagen Chartreux, & le savant Gerson. Les ouvrages des deux premiers sont perdus; mais on a celui de Gerson, où les disciplines qu'on se done volontairement, sont condanées come contraires à la Loi du Deuteronome, qui défend aux Israëlites de se faire des incisions, ou de se déchirer la chair. La flagellation ne peut être permise, selon lui, qu'aux trois conditions suivantes. 1. Qu'elle soit imposée par le Superieur pour quelque faute. 2. Qu'elle soit donée par un autre. 3. Qu'elle se fasse sans effusion de sang. Ces trois conditions ne se trouvent point dans les disciplines qu'on se done ordinairement.

Dans les derniers siecles on a introduit des

[redacted]

des Confreries & des processions de Flagellans, qui étoient fort à la mode en France sous le regne de Henri III. & qui sont encore en usage en Italie & en d'autres pays. Le Parlement de Paris les défendit en 1601. par un Arrêt rendu sur les Conclusions de M. l'Avocat General Servin. C'est le dernier fait raporté par l'auteur de l'histoire des Flagellans. Il examine ensuite en Fisicien les éfets de la discipline, & pretend que les flagellations sur les épaules sont dangereuses, & qu'elles causent des fluxions sur les yeux : Que celles que l'on se done sur d'autres parties, que la pudeur ne permet pas de nomer, sont sujetes à d'autres inconveniens; qu'elles peuvent exciter la concupiscence; & qu'on ne peut les pratiquer sans blesser les regles de l'honêteté. Il finit par ce passage des Proverbes : *Flagellum equo & camus asino, & virga in dorso imprudentium.*

Histoire des Isles Marianes nouvellement converties à la Religion Chrestienne; & de la mort glorieuse des premiers Missionnaires qui y ont prêché la foi, par le P. Charles le Gobien, de la Compagnie de Jesus. In 12: à Paris chez Nicolas Pepie, ruë saint Jaques. 1700.

LEs Isles Marianes sont à l'extremité de l'Orient, dans cette grande étenduë de mer, qui est entre le Japon, les Filipines, &

le Mexique, que les Espagnols apelent la nouvele Espagne. Magellan les decouvrit en 1521. dans le voyage qu'il fit autour de la terre. Il ne s'y arrêta pas, & se contenta de doner le nom d'Archipel de S. Lazare à cette multitude d'Isles qu'il entrevit, & passa aux Filipines où il mourut. Sur le raport qu'en firent ses compagnons, l'Empereur Charlequint entreprit de les conquerir, & envoya Ruy Lopez de Villalobos qui ne put executer son dessein. Filipe II. dona ordre à Dom Louis de Velasca, Viceroi de la nouvele Espagne de le continuer.

Dom Michel Lopez chargé de cette importante comission partit du Mexique au comencement de l'anée 1563. & rencontra ces Isles qui n'ont été apelées Marianes, que depuis que Marie Anne d'Autriche, Reine d'Espagne, y envoya des Predicateurs.

Legaspé se rendit Maître des Isles en peu de tems, & les Espagnols y envoyerent depuis chaque anée des Missionaires pour anoncer aux habitans les veritez de la Religion Cretiene. Le P. Diego, Loüis de Sanvitores d'une des plus illustres Maisons de Burgos, capitale de la vieille Castille, fut choisi par la Providence pour cet emploi. Elle lui avoit doné un grand atrait pour les Missions. Le P. Jerôme Lopez Missionaire fameux d'Espagne, charmé de ses talens, l'apliqua aux travaux de cette vie Apostolique,

[redacted]

que, & l'associa au P. Thyrse Gonzalez de Santalla, qui est maintenant General de la Compagnie.

Le P. de Sanvitores avoit souvent souhaité d'être employé à l'instruction des infideles, & l'avoit demandé à ses Superieurs. Dans une dangereuse maladie il fit vœu avec leur permission de s'y consacrer. Gueri en peu de tems, il se rendit à Cadis, & s'y embarqua le 15. Mai 1660. Il arriva au Mexique sur la fin de Juillet, & se disposa à passer aux Filipines. Le 5. Avril 1662. il s'embarqua avec 14. Missionaires dont il étoit Superieur, & ariva aux Filipines le 10. Juillet. En passant il avoit vû les Isles Marianes, & considerant la déplorable condition des habitans, ensevelis dans les tenebres de l'idolatrie, il avoit eu la pensée de les soulager; au lieu qu'auparavant il avoit cru que Dieu l'apeloit au Japon

Prêchant un jour à Manile, capitale des Filipines, il déclara l'entreprise qu'il méditoit depuis si long-tems, & l'alla proposer incontinent aprés à Dom Diego Salcedo, Gouverneur des Filipines, en écrivit en Espagne au P. Nitard, obtint du Roi Filipe IV. les ordres necessaires pour l'execution; & le 15. Juin 1668. ariva avec quelques Peres de sa Compagnie à l'Isle de Zarpane, qu'il apela l'Isle de saint Anne. L'Isle de Guahan parut ensuite.

Entre plusieurs de ces Isles qui com-

posent l'Archipel de S. Lazare, il n'y en a que 14. qui soient bien conuës. Elles ont le Japon au Nord; & la nouvele Guinée au Midi, ocupent environ 150. lieües de mer, depuis Guahan qui est la plus Meridionale, jusqu'à Vrac qui est la plus proche du Tropique. Peu s'en faut qu'elles ne soient à 400. lieües des Filipines. Bien qu'elles soient sous la Zone Torride, les habitans ne laissent pas de jouïr d'un air tres pur sans être incomodez de la chaleur. Avant que les Espagnols y eussent parû les habitans y vivoient dans une entiere liberté, & sans loix. Ils manquoient de presque toutes les choses que nous croyons le plus necessaires, & n'avoient jamais vû de feu. La premiere fois que Magellan en aluma, ils le regarderent come un terrible animal qui mordoit le bois, & s'en éloignerent de peur d'en être devorez.

On ne sait quand ces Isles comencerent à être habitées. On croit que les premiers qui s'en emparerent venoient du Japon éloigné de six journées seulement, parce qu'ils ont les mesmes coutumes. Leur tein & leur langue font juger à quelques autres qu'ils sont originaires des Filipines. La seule Isle de Gahan qui n'a que quarante lieües de tour, contient plus de trente mile habitans. Quoi qu'ils ne mangent que des fruits & des racines, ils sont plus forts & plus robustes que les peuples de l'Europe; & il est ordinaire parmi eux de vivre plus de cent ans.

Les

[redacted]

Les homes ſont entierement nuds ; au lieu que les femmes couvrent une partie de leur cors, ſe piquent de beauté, & la font conſiſter à avoir les dens noires, & les cheveux blancs. N'ayant aucun goût des ſiences ni des arts, ils ne laiſſent pas d'aimer la Poëſie, & d'eſtimer les Poëtes. Plongez dans une profonde ignorance, ils ont la vanité de ſe tenir les plus ſages & les plus polis de tous les peuples, & de regarder les autres avec mépris.

La pêche eſt leur ocupation ordinaire, & ils nagent come des poiſſons. Leur independance eſt telle, que chacun dés qu'il comence à ſe conoître, eſt maître abſolu de ſes actions ; & que les enfans n'ont aucun reſpect pour leurs peres. S'ils ont quelques diferens ils les terminent par la force. Ils n'ont pourtant ni arcs, ni fleches, ni épées. Leurs ſeules armes ſont des bâtons dont ils ſe ſervent come de lances ou de traits, au bout duquel ils metent non du fer, dont ils ne ſavent point l'uſage, mais l'os de la jambe ou de la cuiſſe d'un homme mort. Leurs traits ſont empoiſonez, & ne font point de bleſſure qui ne ſoit mortele.

La vengeance eſt la plus forte de leurs paſſions. Jamais ils n'oublient une injure, mais ils en diſſimulent profondement le reſſentiment juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé l'ocaſion de ſe ſatisfaire.

Les homes peuvent avoir autant de fem-

quoient. Ces noires calomnies firent une profonde impreſſion ſur les eſprits credules des Inſulaires. On vit un promt & étrange changement. Ces peuples qui un peu auparavant écoutoient avec reſpect les Predicateurs de l'Evangile, n'eurent plus pour eux que de l'horreur. Les meres prevenuës par ces faux bruits emporterent leurs enfans dans les montagnes, de peur qu'ils ne reçuſſent le Baptême. Le P. de Sanvitores entreprit la converſion de Choro, l'alla trouver, diſputa trois jours publiquement avec lui, le convainquit d'impoſture, & le reduiſit à ſe jeter à ſes pieds, & à lui demander le Batême; mais il n'en conſerva pas la grace, & devint bien-tôt apoſtat, & perſecuteur de l'Egliſe.

Les habitans de l'Iſle de Tinian, naturelement inconſtans & inquiets, avoient doné dans les diſcours de Choro, & s'etoient portez aux dernieres violences contre les Miſſionaires. Le P. de Sanvitores leur écrivit pour les conſoler, & promit de les aller ſecourir. Il ariva à Tinian avec le P. Moralez ſur la fin d'Octobre de l'anée 1668. diſſipa les craintes de ces barbares & rétablit la paix. Il paſſa enſuite à l'Iſle de Saypan pour en faire la viſite, & envoya le P. de Moralés aux Iſles du Nord, qui n'avoient jamais entendu parler de J. C. Ce Pere y fit en peu de tems de grans fruits, & à ſon re-

[redacted]

ir le P. de Sanvitores resolut de les al-
visiter. Il partit au mois de Juillet de
iée 1669. Non content de pourvoir au be-
n des Isles qui avoient été découvertes, il
decouvrit deux autres, celle d'Assonsong,
:elle de Maug.

Ayant passé à son retour par l'Isle d'Ana-
in il en parcourut les villages, & envoya
uelques autres un Catechiste nomé Lau-
t, qui y trouva la courone du martire.
ıdant qu'il batisoit une petite fille, les bar-
es outrez d'avoir perdu un enfant peu de
rs aprés son Batême; & persuadez que le.
:ême l'avoit fait mourir, se jeterent sur lui
c leurs lances, & le percerent de plusieurs
ıps. Pendant que les PP. de Medina &
Casanova travailloient avec zele dans
:e de Tinian, deux bourgades, Sungha-
& Marpo eurent querelle ensemble, &
'ent les armes. Elles étoient prétes d'en
iir aux mains, lors que le P. de Sanvito-
ariva, & se mit entre deux pour les arê-
. Les barbares au lieu de l'écouter lui je-
:nt des pierres qui tomberent à ses pieds
s l'incomoder.

ıussi-tôt que ces troubles furent apaisez, le
le Medina retourna à l'Isle de Saypan. A
ne y fut-il arivé qu'une troupe insolente se
à le suivre, & à le charger d'injures.
ne il étoit au village de Cao il entendit les
d'un enfant malade. Il voulut le batiser.
ıs ce moment, il se trouva entouré de plus
50. de ces furieux qui le percerent de
coups.

coups. Il expira sur le champ le 29. J
Le P. le Gobien fait en cet endro
ge, acompagné des principales cir
de sa vie & de ses travaux.

Le P. Sanvitores finit bien tô
jours par un semblable Martire.
tré dans la maison d'un habitant d
Tumham à dessein de doner le l
fille, le Pere nomé Matapang n'y
mais consentir, quoi qu'il eût a
batisé lui-même, le P. de Sanvi
sa cependant la fille dont Matapa
une si furieuse colere, qu'avec le s
de ses amis il tua sur le champ le sa
naire & un Catechiste qui l'acomp

Les Cretiens prirent les armes
ger sa mort, brûlerent environ 1
& entre autres celle de Matapang.
dat Espagnol lui dona un coup de
dans le bras. Cette petite exped
vanta les barbares qui demandere
On la leur acorda à condition qu'i
roient leurs enfans au Catechisme
truiroient les lieux de débauche
n'empêcheroient plus les Cretien
à la Messe, ni à l'Ofice divin.

[redacted]

XIV.

JOURNAL
ES SAVANS,

Du Lundi 5. Avril. M.DCC.

---

ire des Isles Marianes nouvellement converties la Religion Chrestienne ; & de la mort glo-euse des premiers Missionnaires qui y ont pré-é la foi, par le P. Charles, le Gobien de Compagnie de Jesus. In 12. à Paris chez icolas Pepie, ruë saint Jaques. 1700.

E P. Solano succeda au P. de San-vitores, & imita son zele ; mais il ne lui survécut pas long-tems, & mou-e 13. Juin. Le P. Ezquerra substitué P. Solano dans le gouvernement de la ion, fit un établissement considerable à , Bourgade de l'Isle de Guahan, assis he d'un rocher, que les habitans regar-come une merveille du monde. Avant vée des Européens ils croyoient qu'il n'y t point d'autres terres que leurs Isles, ni tres homes que ceux de leur nation. Ils oient que les premiers homes avoient e-rmez de cette pierre qui devoit être re-

gar-

gardée comme le berceau du genre humain. Les Missionaires proposerent aux Insulaires le dessein qu'ils avoient de s'établir en cet endroit. Ils y consentirent sans peine, & travaillerent eux-mesmes avec les Cretiens au bâtiment de l'Eglise. Le P. Ezquerra voulut aller à la nouvele Chapele de Funa pour y celebrer la Messe. En chemin il trouva une femme en travail d'enfant, entendit sa confession, & se mit en devoir de lui administrer le Sacrement de l'Onction des malades. Les Barbares prevenus que cette Onction faisoit mourir ceux qui la recevoient s'y oposerent, & apelerent du secours à dessein de tuer le Missionaire & ses compagnons. Il n'en avoit que quatre qui furent massacrez en diferentes manieres ; & aprés eux le P. Ezquerra reçut tant de coups qu'il en mourut. François Gonzalez, le Frere Dias, & Antoine Basile reçurent bien-tôt aprés un semblable traitement. Leurs soufrances & leurs vertus sont raportées dans la suite du 6. Livre.

On voit dans le septiéme l'extremité où les Missionaires se trouverent reduits par la violence des Barbares, qui devenant de jour en jour plus insolens, resolurent de se délivrer de tout ce qui restoit de Predicateurs de l'Evangile. Ils choisirent pour cet éfet le jour de la fête de sainte Rose, que les Cretiens celebroient avec une grande solemnité, brulerent l'Eglise &

[redacted]

on des Missionaires, & se saisirent du
uroi qu'ils mirent sur un canot avec
e ses compagnons. Ils tomberent
ns la mer. Le P. Mauroi n'avoit de
ue jusqu'aux épaules, & exhortoit ses
gnons à faire à Dieu un sacrifice de
:. Un de ces Barbares lui ayant cas-
ras, les autres se jeterent sur lui avec
, & l'acablerent de coups. Il n'a-
le vint-six ans.
Barbares témoignerent autant de joye
massacré ces huit persones, que s'ils
: remporte une celebre victoire. Ils
:irent d'assieger la forteresse d'A-
Il y eut diferens combats pendant
e qui dura six mois, les Missionaires
erent les Espagnols à metre leur con-
:n Dieu, & à se defendre avec coura-
.es Barbares rebutez de leurs pertes se
:nt.
ı Juan de Vargas Hurtado, Gouver-
:s Filipines, ariva en ce tems-là, pro-
protection aux Missionaires, & en
: pour les Filipines, leur laissa Dom
Antonio de Solas avec trente soldats.
uveau Gouverneur se mit en campa-
it diverses expeditions, brula des vil-
detruisit des lieux de debauche. Ces
es pacifierent l'Isle de Guahan; la plu-
:s habitans devinrent amis des Espa-
& livrerent les meurtriers des PP.
rra & Mouroi desquels le Gouverneur
ı propos de faire un exemple.

Par

Par cet heureux changement, la Miſſion des Iſles Marianes devint floriſſante. Le P. Emanuel Solouzano en étoit alors Superieur. Il eut la conſolation d'être ſoutenu dans ſes travaux Apoſtoliques, par l'autorité de Dom Joſeph de Quiroga, iſſu d'une des plus illuſtres maiſons de Galice. Cet Oficier aprés s'être ſignalé dans les guerres de Flandre, retourna en ſon pays pour ne plus ſonger qu'à ſon ſalut. En liſant les vies des anciens Anacoretes il reſolut de les imiter, & ſe retira à l'Hermitage de ſainte Cecile à deux miles de Salamanque. Ne s'y trouvant pas aſſez ſolitaire il le quita pour s'aller enfermer dans une cellule qu'il creuſa ſous un rocher du voiſinage, & d'où il ne ſortoit que pour queſter un peu de pain, & pour conſulter le P. Thyrſe Gonzalez ſon directeur, qui eſt maintenant General des Jeſuites. La nouvele de la mort du P. de Sanvitores ayant été aportée en ce tems-là en Eſpagne, le P. Thyrſe Gonzalez repreſenta à Dom Quiroga le beſoin que les Iſles Marianes avoient d'un home habile dans l'art de la guerre, & zelé pour le ſuccés des Miſſions, & lui propoſa de ſe charger de cet emploi. Aprés pluſieurs conferences avec ſon directeur, il quita l'habit d'Hermite, monta ſur mer, & ariva aux Iſles Marianes au mois de Juin de l'anée 1679. & y prit la place de Dom Juan Antoine de Solas. D'abord il exhorta les ſeditieux à ſe tenir en repos. Mais quand *il vit* qu'ils ſe croyoient imprenables dans le

[redacted]

creux des rochers où ils faiſoient leur retraite, il les pourſuivit & en prit quelques-uns qu'il châtia comme ils le meritoient, ce qui porta les autres à ſe ſoumetre, & à demander la paix.

Le nombre des Cretiens augmentoit, & les Miſſionaires remercioient Dieu des benedictions qu'il répandoit ſur leurs travaux. Leur ſeule peine étoit de voir que l'Iſle de Zarpane, ſervoit d'azile aux ſeditieux, qui de tems en tems paſſoient à celle de Guahau pour en pervertir les habitans.

Dom Joſeph de Quiroga pour arêter le cours de ce mal, paſſa à l'Iſle de Zarpane, & fit chercher les ſéditieux. On en arêta pluſieurs, on leur fit leur procés, & on les executa avec tout l'apareil qui pouvoit inſpirer de la crainte à leurs complices. Les habitans de l'Iſle de Zarpane, contens du Gouverneur rechercherent eux-meſmes les coupables qui avoient échapé aux Eſpagnols. Ils trouverent Matapang qui avoit maſſacré le P. de Sanvitores, & n'ayant pû ſe ſaiſir de lui à cauſe de la vigueur avec laquelle il ſe défendoit, ils le percerent de pluſieurs coups, dont il mourut ſur le champ. Dom Antoine de Saravia que le Roi d'Eſpagne avoit nomé Gouverneur de toutes les Iſles Marianes y ariva au meſme tems & propoſa aux Chamoris de ſe ſoumetre à la domination Eſpagnole; ce qu'ils firent par un acte ſolennel. Cependant quelques-uns d'entre eux qui regardoient la religion Cretiene come un joug

in-

insuportable, & soupiroient aprés leur a
ciene liberté, crurent avoir ocasion de
recouvrer quand ils aprirent le dessein qu'
voient les Espagnols d'assujetir les Isles
Nord, & alors un nomé Pura du Villa
d'Apergan assembla soixante hommes,
mit à leur tête à dessein de surprendre l
Espagnols. Le 23. Juillet il attaque Do
Damien d'Esplana, & lui porte plusieu
coups; les autres conjurez se répandent
tous côtés, entrent dans la maison des Missi
naires, tuent le P. Emanuel de Solouzan
& le Frere du Bois, & blessent les autres.

Pura fut tué par deux soldats du Gouve
neur, & un autre Chamoris se mit à la tê
des conjurez: son premier exploit fut
faire massacrer le P. de Angelis. Il éto
d'une maison distinguée dans la Toscan
avoit été destiné à la Prelature, & étoit e
tré à Naples dans la compagnie des Jesuite
& n'étoit arivé aux Isles Marianes qu'e
1681. Il ne faisoit chaque jour qu'un repa
& ne s'y nourissoit que de racines.

Le P. Ferobach fut traité de la mesm
sorte. Il s'étoit mis sur un canot pour po
ter une letre à Quiroga, les Barbares le tra
nerent à terre, & le chargerent de cou
dont il expira. Le P. Charles Baranga e
le mesme sort. Come il travailloit ave
succés dans l'Isle de Zarpane, les rebelles n
le purent soufrir, & le firent massacrer.

Le P. Camanes fut envelopé dans un
conjuration formée pour faire perir l
Espa-

[redacted]

Espagnols qui s'en retournoient à Saypan. Ils firent tourner les canots. Le P. Commans échapa de ce danger en se saisissant de son pilote, & en le forçant de relâcher à Alamagan, d'où il passa l'Isle de Zappan. A peine y fut-il arivé que les Barbares l'atacherent à un arbre, l'acablerent de pieres, & le percerent de traits.

Les Missionaires esperoient de joüir de quelque repos aprés tant de troubles, lors qu'il s'éleva un furieux Ouragan qui enfla les flots de telle maniere qu'ils se répandirent dans les plaines, & emporterent les arbres, & les maisons. Les Missionaires ne se sauverent que par une protection particuliere du ciel. Aussi-tôt que l'Ouragan fut passé, on s'apliqua à reparer le domage.

Le Gouverneur Quiroga prit tous les soins ossibles pour rétablir les afaires, & se prépa-1 à la conquête des Isles du Nord. Il s'em-rqua pour cet éfet l'onziéme Juillet 1695. aprés avoir couru d'extremes perils, il sou-it enfin les insulaires, qui se sont rendus ciles aux instructions du P. Gerard Bou-is, & à celles de ses fervens compagnons. éleve presentement par tout des Eglises, s peuples y acourent en foule. Un nou-1 champ s'ouvre à la prédication de l'E-gile. On vient de découvrir du côté de plus de trente Isles tres peuplées. La écrite au General des Jesuites le 10. 1697. par le P. Paul Clain nous aprend nt s'est fait cette découverte.

Traité Elementaire de Mechanique & de Phisique, où l'on donne Geometriquement les principes du choq & des équilibres entre toutes sortes de corps, avec l'explication naturelle des machines fondamentales. In 12. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne ruë S. Jaques. 1700.

C'Est le premier ouvrage de Matematique qui soit sorti de l'Academie Royale des Siences depuis sa reformation; & c'est en partie ce qui a déterminé l'auteur, M. **. de le doner au public, à cause des principes nouveaux & feconds qu'il contient: afin que come il n'est point de sujets dans la nature qui ne se trouvent compris dans l'étude que l'on y professe, on eût aussi des principes & des metodes generales qu'on pût apliquer à toutes sortes de matieres.

Ce traité roule donc principalement sur trois principes, dont le premier est general à toutes sortes de choqs sur des lignes droites paraleles; le second autour d'un centre fixe; & le troisiéme sur des lignes droites obliques.

Au moyen de ces trois principes, l'auteur a trouvé à propos de distribuer tout son sujet en quatre parties. Dans la premiere aprés avoir établi les diferentes especes de mouvemens & de repos, la nature de la vitesse du tems, de la force tant sur les lignes droites, qu'autour d'un point fixe, & des équilibres;

les

erentes especes de cors dont il doit trai-
avoir les durs, les mols, les liquides
des; & leurs diferentes especes de ress-
parfaits, imparfaits & nuls, il done
incipes, ou axiomes de Mecanique &
sique à la maniere des Geometres. Il
en suite des principes tirez des mou-
ns reciproques; ce qui lui done par oc-
la decision de la cause d'entre Co-
& Ticho, telle qu'il l'a déja publiée.
ite de quoi il done le raport de toutes
eces de choqs directs avec l'équilibre,
lique le centre de masse; il done les
choq des cors sans ressort en quelque
re & proportion que ce soit, avec la
e de leur choq; en suite celles des cors
le ressort est parfait: De là il passe au
des cors pour toutes sortes de ressorts,
s toutes sortes de circonstances. En-
démontre dans cette premiere partie,
un mesme principe, qu'entre les ma-
homogenes la vitesse du centre de Mas-
change jamais, non plus que la force
e totale, mais que la force totale ab-
augmente ou diminue pour l'ordinaire:
entre les matieres éterogenes, tout
e par le choq.
is la seconde partie, l'Auteur ayant
mesme chose pour le choq autour d'un
ou d'un axe fixe, que dans la premiere
ard des lignes droites paraleles, il éta-
s centres de force; il done le cho
us les points d'un cors; les centres

tems & d'ocillation ; la nature de la p
teur tirée de ces centres, avec des me
generales pour les trouver ; & une nou
pour conoître la nature autour d'un
fixe.

Dans la troisiéme partie il explique l
ture des mouvemens derivez, compo
& composez, leur convenance & leu
ference ; la composition naturelle du
vement directe & circulaire ; la natu
reflexions des lieux virtuels. Il do
choq de tant de cors que ce soit qui vie
de toutes parts se rencontrer sur une
droite. Il découvre les proprietés du c
de masse & de la ligne de force, devant
prés le choq oblique. Il démontre le
d'un cors par tant d'autres que ce soit à
fini, où reciproquement il fait voir, q
tre les matieres homogénes le centre de
se ni la force relative totale ne changen
core jamais, mais que l'absolue augm
ou diminue, & qu'entre les éterogenes
change. Il done le raport des mome
des mouvemens composés ; en suite il e
que le choq oblique autour d'un axe
d'un point fixe ; & le raport de la percu
successive & de la momentanée. De
passe aux équilibres des cors pliables dans
leurs cas ; ensuite à ceux des leviers,
rouës, des poulies simples & compo
il done la disposition la plus avantag
de la force motrice, & du poids ; la
ture des plans inclinés, des vis & des c

ſimples & poliedres dans tous leurs cas, avec les compenſations de toutes ces machines.

Enfin dans la quatriéme partie, il détermine le choq directe, circulaire & oblique des fluides entre eux, & dans les cas les plus avantageux. Il paſſe en ſuite au choq des fluides avec des ſolides, & aux courbes qui en réſultent. Il démontre les équilibres des liqueurs par trois principes, tant entre elles qu'avec des cors ſolides ou d'autres liqueurs dans tous les cas, & cherche leur plus grand éfet pour des hauteurs donées. Il traite enſuite des differentes forces des animaux qui tirent avec des rouës & des directions diferentes; des courbes que forment les cors pliables inextenſibles; de là il examine les forces des figures, pour ſoutenir des poids avec des Rétés de toutes ſortes de figures. Il done enſuite les ſituations des figures planes tirées par un point dans des liqueurs, avec les principes des centres de converſion, & les routes des meſmes figures par toutes ſortes de metodes; enſuite de quoi il examine les poids des diferentes colones de l'air priſes à quelque hauteur que ce ſoit pour le nivellement, & done par occaſion la maniere la plus parfaite de niveller. Enfin il donne l'explication de deux machines, dont l'une ſert à faire les experiences, & l'autre les experiences & la démonſtration en meſme tems de toutes ſortes de percuſſions.

Au reſte l'auteur done des metodes pour apliquer l'Algebre aux plus belles & plus utiles queſtions des mécaniques; mais il avertit en meſme tems que cela ne doit point dégouter les perſones qui ont une averſion naturelle pour cette ſience, à cauſe qu'ils ne l'entendent pas, parce que les principes étant démontrés indépendemment de cette ſience, ils peuvent paſſer aiſément les endroits où il s'en trouve ſans que cela faſſe aucun tort au reſte; principalement dans les trois premieres parties, auſquelles s'ils joignent le cinquiéme Chap. de la quatriéme partie, ils ſauront tout ce qui a plus de raport à l'uſage.

Enfin l'auteur avertit encore que cet ouvrage n'a été compoſé qu'en faveur de ceux qui ont une bone teinture de Geometrie, & qui voudront l'étudier de bone foi, pour s'inſtruire dans la ſience univerſelle des mécaniques; qu'à l'égard de ceux-là, l'experience journaliere lui a fait conoître qu'il n'a rien d'obſcur; mais qu'à l'égard de ceux qui le liront dans un autre eſprit, il en ſera au contraire.

Si ce traité eſt bien reçu du public, l'auteur eſpere qu'il ſera ſuivi d'une ſeconde partie qui contiendra les éléments du reſte de la Fiſique.

Extrait de la letre d'un Docteur en Teologie de la Faculté de Paris du 20. Mars 1700.

MEcredi dernier M. l'Abé de Louvois soutint en Sorbone son dernier acte de Teologie, que nous apelons Vesperie, qui precede la ceremonie de priser le Bonet de Docteur, où il dona des preuves de sa profonde erudition dans l'intelligence de l'Ecriture, & des Saints Peres de l'Eglise. Cette dispute fut terminée par le discours que lui fit M. l'Abé Boileau, ancien Docteur de la Maison de Sorbone & Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, qui avoit été son Grand Maître pendant sa licence, où il represента d'une maniere vive & éloquente, tous les devoirs ausquels s'engagent les Docteurs de la Faculté de Teologie, lors qu'ils reçoivent le bonet, & qu'ils font serment sur l'Autel des Martirs dans l'Eglise Metropolitaine, entre les mains du Chancelier, de défendre la verité jusqu'à l'effusion de leur sang. Il lui remit devant les yeux un grand nombre de Docteurs tres illustres par leur naissance & par leur sience, qui pour satisfaire à ce serment, ont refusé les plus grandes dignitez de l'Eglise, & sont morts dans un âge avancé, sans que la crainte des maux, ni l'esperance des biens temporels ait jamais pû les ébranler. Ce discours fut suivi de l'aplaudissement d'un grand auditoire composé de plusieurs Prélats & de plusieurs per-

ſones diſtinguées. Il peut ſervir de conſolation à ceux que l'amour de la vertu & de la verité éloigne ſouvent des honeurs & des dignitez, & faire de la confuſion à ceux qui ne s'efforcent de les obtenir que par la faveur des grans du ſiecle, & par d'autres moyens indignes.

Diſſertation ſur l'Utilité des Colleges, ou les avantages de l'éducation publique comparée avec l'éducation particuliere. Par M. P. P. In 12. à Paris chez Nicolas le Clerc, ruë ſaint Jaques. 1700.

ON ne peut douter que l'éducation des enfans ne ſoit la choſe du monde la plus neceſſaire & la plus importante à l'Etat & à la vie civile. Auſſi a-t-on compoſé ſur cette matiere quantité de bons Livres; mais aucun Auteur de notre tems n'a traité du lieu où ſe doit donner cette bonne éducation, en examinant ſi c'eſt dans des Colleges bien reglez, ou dans les maiſons particulieres. Cela même a toujours formé une grande diſpute parmi les Savans, quoi que Quintilien aprés avoir bien peſé les avantages & les inconveniens de ces deux éducations, ſe ſoit hautement declaré pour les Ecoles publiques. Dans cette diſſertation l'auteur decide la queſtion en faveur du même ſentiment. Les Peres & les Meres y trouveront de quoi ſe ſatisfaire, & de quoi s'inſtruire ſur le choix qu'ils auront à faire pour doner à leurs

leurs enfans une bone & cretiene éducation, qui est sans doute le plus riche heritage qu'ils puissent leur laisser.

Pro quatuor Gordianorum Historia Vindiciæ. *In* 12. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne, ruë saint Jaques. 1700.

IL y a cinq ans que M. l'Abé du Bos mit au jour l'histoire des quatre Gordiens prouvée par les medailles. Je ne répeterai rien de ce que je raportai dans le quatriéme Journal de l'anée 1696. des preuves par lesquelles il établit l'existence d'un quatriéme Gordien fait Cesar au mois de Juillet de l'anée 990. de la fondation de Rome, lors que Pupien & Balbin furent élus Empereurs.

Incontinent aprés que l'histoire de M. l'Abé du Bos eut paru, un home d'une érudition conuë, entreprit de faire voir par une letre imprimée à Paris que les autoritez qu'il avoit citées ne servoient de rien pour établir l'existence d'un quatriéme Gordien.

En 1697. M. Cuper publia en Latin l'histoire des trois Gordiens, & la dédia à M. Spanheim. M. l'Abé du Bos répond dans cette défense à toutes les dificultez que ces deux celebres écrivains ont proposées contre son sisteme, & proteste qu'il ne le fait par aucune jalousie de son sentiment, mais par le seul desir de chercher la verité.

Mandement de Monseigneur l'Illustriss. & Reverendiss. Evesque Comte de Noyon, Pair de France, pour l'execution de la déclaration du feu Roi Louïs XIII, & des ordres nouveaux de S. M. en faveur du culte de la sainte Vierge, & specialement de la solennité & décence de la procession publique & annuelle de la fête de l'Assomption. In 4. à Paris chez Pierre Esclassan vis à vis le college Royal. 1700.

M. L'Evêque Comte de Noyon, Pair de France, suivant les justes intentions du Roi, ordone que la Procession publique du jour de la Fête de l'Assomption de la sainte Vierge, continuëra de se faire dans son Eglise Catedrale, & dans toutes les autres de son Diocese avec le respect, la solennité, & la decence convenables; & que les Fideles seront exhortez à y assister & à y doner de nouveles marques de leur devotion pour la sainte Vierge, & en même tems à signaler leur zele par leurs ferventes prieres pour la conservation de la persone sacrée de sa Majesté, la prosperité de son regne, & l'heureux succés de ses desseins.

Ce savant Prelat établit solidement sur l'autorité de l'Ecriture, la distinction du culte absolu de la Religion qui regarde Dieu, du culte relatif de la devotion à la sainte Vierge, & enseigne aux Fideles que la Pro-

vidence a soumis à sa conduite, que comme la priere de Jesus-Christ est toujours exaucée, parce qu'il est le Fils de Dieu, la priere de Marie l'est souvent parce qu'elle en est la Mere, & la priere des Saints l'est quelquefois, parce qu'ils en sont les Ministres & les amis.

Dictionarium Antiquitatum Romanarum & Græcarum, in usum Serenissimi Delfini, & Serenissimorum Principum, Burgundiæ, Andium, Biturigum. Collegit, digessit, & sermone Gallico reddidit jussu Regis Christianissimi M. Petrus Danetius Academicus, Abbas sancti Nicolai Virdunensis. In 4. à Paris chez la Veuve Claude Thibouſt, & Pierre Esclassan vis à vis le college Royal. 1698.

LE desir de faciliter à la jeunesse l'intelligence des auteurs Latins, tira il y a quelques anées de la plume de M. Danet les racines Latines & le dictionaire de cette langue; mais parce qu'il ne sufit pas de conoître la force des mots, & qu'il faut encore entendre les beautez des expressions qui sont souvent cachées sous les fables & sous les allusions aux coutumes & aux ceremonies, il vient de doner au public un dictionaire des antiquitez Greques, & Romaines; dans lequel il explique toutes ces choses. Ce n'est pas assez, par exemple, de savoir que *volumen* vient de *volvo*, qu'il signifie propre-

ment les plis du ſerpent, & figurement un livre, ſi l'on ne ſavoit que les anciens écrivoient ſur des écorces qu'ils rouloient à meſure qu'ils écrivoient deſſus. On n'entendra pas cette autre expreſſion *ad umbilicum ducere opus*, pour dire achever un ouvrage, ſi l'on n'aprend en même tems, que la coutume des Romains étoit de rouler ces écorces, lors qu'elles étoient écrites, & de les fermer aux deux extremitez avec des boſſetes en forme de nombril.

Par ces exemples & par une infinité d'autres qu'il ſeroit aiſé de raporter, on voit qu'on ne ſauroit entendre les auteurs ſans ſavoir les antiquitez Greques & Romaines, ſur leſquelles pluſieurs de leurs expreſſions ſont fondées, & combien ce travail de M. Danet ſera avantageux aux jeunes gens.

Les œuvres de Pieté de la Venerable Mere Louiſe Blanche Thereſe de Ballon, fondatrice & prémiere Superieure des Religieuſes Bernardines réformées de Savoye & de France, recueillies de ſes propres écrits par le R. P. Jean Groſſi, Prêtre de la Congregation de l'Oratoire de J. N. S. In 8. à Paris chez Nicolas Couterot, ruë ſaint Jaques. 1700.

LA Mere de Ballon réçut un jour ordre de ſon Directeur de metre par écrit, les mauvaiſes inclinations qu'elle avoit eues dés ſon enfance, & les pratiques de pieté qu'elle avoit faites pour les ſurmonter. Elle execu-

ta

[redacted]

cet ordre par obeïssance, mais elle ne pût empêcher de s'en plaindre à Dieu.

Ses écrits furent mis par son Directeur en e les mains de Mad. de la Coste Superieure s Bernardines réformées de Grenoble, ui les a confiez au P. Grossi Prêtre de l'Oatoire pour les publier. Il n'a fait que mete les matieres en ordre, sans rien changer u stile. Toutes ces œuvres sont divisées en eux parties. La premiere contient sept aitez. Le premier est des pratiques de la lere de Ballon contre les principaux vices; second les principaux moyens de la réforiation interieure; le troisiéme la pratique de mort spirituele & du noviciat; le quatriée les principaux moyens de la perfection ligieuse; le cinquiéme les graces que Mere de Ballon a reçuës de Dieu. Le tiéme quelques-unes de ses vertus, & le ptiéme quelques-unes de ses devotions. a seconde partie contient deux entretiens r la simplicité religieuse, quatre retraites dix jours, & six letres. Il y a dans la seonde retraite une digression historique du , Grossi, sur la naissance du Roi.

XV.

JOURNAL

DES SAVAN

Du Lundy 19. Avril. M. DCC.

S. Cæcilii Cypriani Opera recognita, & il ta à Joanne Fello, Oxoniensi Episcopo. cedunt Annales Cypriani sive tredeci norum, quibus S. Cyprianus inter Chri versatus est, brevis historia chronologic lineata à Joanne Pearsonio, Cestriensi E po. Editio tertia, cui additæ sunt disse nes Cyprianicæ Henrici Dodwelli. Oxonii, & se trouvent à Paris chez Guerin, & Jean Boudot. 1700.

LE premier soin qu'a pris le Préla glois qui a doné cette édition a blic, a été de separer les ouvrag sont veritablement de S. Ciprien, de qui lui sont faussement atribuez, & de imprimer à part les uns & les autres. à l'ordre qu'il leur a doné, il est difer celui des éditions precedentes. Dans ques unes toutes les épitres étoient e ble. Dans d'autres elles étoient divis

divers livres; & dans d'autres elles étoient mélées avec les traitez. Il a tâché de ranger chaque traité selon l'ordre auquel il a eté écrit, come Pamelius avoit fait; mais parce qu'il a jugé que Pamelius n'avoit pas toujours été exact dans sa Cronologie, il en a suivi une nouvelle.

Dans ces notes, il n'a songé qu'à éclaircir les sentimens de saint Ciprien à l'imitation de M. Rigault, dont il a souvent copié les propres paroles, & ne s'est jamais éloigné de l'intention de son auteur, come a fait Pamelius.

Pour doner le texte dans toute la pureté possible, il s'est servi des anciennes éditions, & de plusieurs manuscrits d'Angleterre, de France, & d'Italie.

Les dissertations de M. Dodwel, qui n'avoient paru que séparément, & qui ne sont point dans les deux précedentes éditions du S. Ciprien d'Angleterre, ont été mises à la fin de celles-ci. Come elles traitent quantité de belles questions, & qu'elles sont remplies d'une érudition fort profonde, elles me fourniront le sujet du reste de ces extraits.

La premiere est contre M. Rigault sur le titre de la seconde Epitre, qui est une épitre du clergé de Rome au clergé de Cartage. La dificulté consiste à savoir quelle étoit l'idée atachée au mot de Clergé avant le tems de S. Ciprien. M. Rigault prétend qu'en ce tems-là les Laïques étoient compris aussi-

bien

bien que les Ecleſiaſtiques ſous le mot
gé, de même que ſous le mot d'Egliſe
le mot de Troupeau ; l'aſſemblée ent
Cretiens a été apelée troupeau par
veur, qui a doné à ce troupeau des I
dont il eſt le chef, de ſorte que les I
mêmes ſont des ouailles qu'il cond
qu'il nourit. La même aſſemblée d
tiens a été apelée Egliſe, qui a J. C
chef principal & inviſible ; & enfin
été apelée clergé, ou ſort, & heritag
mots de Troupeau, d'Egliſe, & de
comprenoient des parties diferente
Ecleſiaſtiques, & des Laïques ; m
parties diferentes ne faiſoient qu'un ſe
un même troupeau, une même Egli
même clergé.

S. Pierre les comprend toutes ſous
me mot dans le 5. chapitre de la 1.
quand écrivant aux Prêtres du Pon
la Bithinie, & de l'Aſie, il leur dit
*ſez le troupeau de Dieu qui vous eſt c
veillant ſur ſa conduite non par une n
forcée, mais par une afection toute vol
qui ſoit ſelon Dieu ; non par un honteu
du gain, mais par une charité deſint
non en dominant ſur l'heritage du Seigneur
en vous rendant les modeles du troupeau.*

Selon la penſée de M. Rigault le n
Clergé qui avoit été comun à tous le
les, devint propre & particulier aux
Ecleſiaſtiques, qui ne laiſſerent aux L
que celui de Peuples. M. Dotwel ti

[redacted]

ſentiment de M. Rigault tres dangereux, & aprehende que ſi l'on acordoit que le nom de clergé eût été comun aux Laïques & aux Ecleſiaſtiques, dans le tems qui a précedé S. Ciprien, on en tirât cette conſequence, que l'autorité de gouverner l'Egliſe & d'adminiſtrer les Sacremens leur auroit auſſi été comune. Il ſoutient donc que dés le ſiécle des Apôtres, le nom de clergé a été propre & particulier aux Ecleſiaſtiques de même que l'autorité, & que la diference des deux états a été reconuë du conſentement unanime des anciens auteurs, dont il raporte le témoignage.

Il entreprend enſuite de faire voir que le paſſage de S. Pierre ne favoriſe en rien la prétention de M. Rigault. Saint Pierre adreſſant ſa parole aux Prêtres de Pont, de Bithinie, & de Capadoce les apele ſes confreres, & ſes colegues dans le Sacerdoce; & quand il les exhorte à gouverner le clergé avec une charité & une douceur deſintereſſée & éloignée de tout eſprit de domination, il entend par le mot de Clergé, les Ecleſiaſtiques & non les Laïques. Il ajoute qu'il y a lieu de croire que S. Pierre entend plutôt parler des Comunautez que des perſones, quand il défend aux Prêtres ſes collegues de dominer ſur l'heritage du Seigneur. Les Laïques n'étoient point diſtribuez en diferentes Comunautez, mais les Ecleſiaſtiques étoient diſtribuez en Comunautez ſous ces Prêtres confreres

de

de saint Pierre, & ses collegues dans le S
doce.

La seconde dissertation est sur la form
letres que les Eglises s'écrivoient pour se
muniquer les afaires Eclesiastiques.
Ciprien répondant au clergé de Rome
témoigne qu'il avoit douté de la verite
letre, & que l'écriture, le papier,
sens la lui avoient renduë suspecte.
loit donc que dans l'écriture, dans le pa
& dans le sens des letres que les Eglise
crivoient en ce tems-là, il y eût des
ques ausquelles on pût distinguer les v
bles d'avec les suposées, & éviter les f
ses. La troisiéme dissertation est sur d
les qui avoient couché avec des Clercs,
prétendoient neanmoins avoir conserv
chasteté. S. Cyprien pour empêcher c
ordre, defendit aux Clercs d'avoir de
mes, ou des filles dans leurs maisons;
a été depuis si étroitement défendu p
grand nombre de Conciles.

Les revelations & les visions qui é
frequentes dans les premiers siecles, f
sujet de la suivante dissertation. Les
tanistes se vantoient d'avoir le don de
noître les pensées cachées, & de p
l'avenir. Les Catoliques qui rejetoien
prédictions, soutenoient qu'il n'y avo
les fideles qui dussent joüir de ces do
jusqu'à la fin du monde.

La cinquiéme dissertation contient
tité de remarques sur les diptiques. Da

premiers tems on y metoit les noms de tous ceux qui étoient morts dans la comunion de l'Eglise, & même de tous les vivans. Dans le quatriéme & le cinquiéme siecle, on n'y faisoit mention que des vivans qui avoient fait des ofrandes. M. Dodwel recherche avec beaucoup de soin l'origine de cette coutume, & y fait quantité de savantes observations.

Dans la sixiéme dissertation, il traite des Prêtres qui avoient la qualité de Docteurs, & dont il est fait mention en plusieurs endroits du nouveau Testament. Tous les Prêtres n'étoient pas Docteurs, ni employez à enseigner. Saint Paul les exhorte dans le 12. Chapitre de l'épitre aux Romains, de s'apliquer aux fonctions pour lesquelles ils avoient reçu des talens; mais il préfere ceux qui avoient le don de la parole, & de la prédication.

La septiéme dissertation est sur une grande contestation émuë à Cartage touchant le veritable principe de l'unité Eclesiastique. Quelques-uns qui vaincus par la violence des tourmens, avoient sacrifié aux Idoles, eurent recours à un Martir nomé Lucien, & obtinrent de lui & de quelques Prêtres la paix, & la comunion. Les Evêques qui n'avoient point consenti à leur reconciliation, refuserent de les recevoir; & de là naquit une grande division. Les Schismatiques eurent la hardiesse de soutenir que ceux qui avoient extorqué cette grace des Martirs, &

de quelques Prêtres, étoient legitin
reconciliez. Leur insolence alla jus
re que S. Ciprien qui ne vouloit pas
cevoir se séparoit des Martirs qui étoi
à Dieu, & se metoit en danger de
rer de Dieu même. Le plus fort
dont se servirent les Evêques, fut de
nir que l'Eveque est le centre de l'uni
siastique, & par consequent que pour
rer dans l'unité de l'Eglise, il faloit
à l'Evêque. Or il ne s'agissoit alors
l'unité de l'Eglise de Cartage, & no
nité de l'Eglise universelle.

Les dissertations suivantes, sont
torité des Martirs, sur celle des Evê
des Prêtres. Dans la huitiéme M.
montre que ceux qui avoient obten
des Martirs, n'en pouvoient joüir,
les Evêques en examinant leur afai
conoissoient qu'ils avoient usé de
& qu'ils devoient être reduits à la pe
Dans la neuviéme, il traite du pouv
voient les Prêtres pendant la vacance
Episcopal, & fait voir qu'ils dem
toujours dans la dépendance des E
de mesme que selon le droit Rom
femmes demeuroient sous la tutele
époux.

Dans la dixiéme, il établit par l
gnage des auteurs des premiers sie
distinction des Evêques & des Prê
remarque que S. Ciprien a toujours
premiers ses colegues dans le

[redacted]

e, & les a toujours opofez aux fecons.
Dans l'onziéme, & dans la douziéme
lissertation, il s'étend fort au long fur l'é-
at des Martirs, qui foufroient conftament
oute forte de perfecutions pour la défenfe
e la foi. Dans l'une il entreprend de prou-
er que le nombre des Martirs n'a pas été
ussi grand qu'on le croit comunement. Il
aporte les liftes des Martirs dont Eufebe a
ait mention, les Martirologes qui ont con-
ervé la memoire de leurs foufrances & de
eur mort, & parcourt toutes les perfecu-
ions depuis Neron jufques à Diocletien,
our examiner le tems qu'elles ont duré,
& les Pays où elles fe font étenduës. Dans
l'autre il releve le courage qu'ils ont eu de
efifter aux careffes, & aux menaces des
erfecuteurs, & de méprifer la cruauté des
uplices. Il ajoute une dérniere differta-
ion, fur l'honeur que les premiers Cre-
iens ont fait au Martire de le confiderer
ome une efpece de Batême, d'autant plus
xcelent, que ceux qui avoient lavé leurs
echez dans leur fang, n'étoient plus expo-
ez au danger d'en cometre de nouveaux,
ome le font ceux qui n'ont reçu que le Batê-
me de l'eau.

Ia

La Vie de Messire Benigne Joly, Pretre, Docteur de la faculté de Paris, de la maison & société de Navare, Chanoine de l'Eglise Abbatiale & Collegiale de S. Etienne de Dijon, instituteur des Religieuses Hospitalieres de la mesme ville, où l'on le nommoit le pere des pauvres; où l'on voit l'idée d'un saint Chanoine, & le modele d'un parfait Ecclesiastique. Par un Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. In 8. à Paris chez Louis Guerin, ruë saint Jaques. 1700.

CEtte vie a été écrite sur les memoires de quantité de persones considerables, qui ont conu particulièrement M. Joly, & entre autres sur le témoignage avantageux qu'en a rendu M. le Cardinal le Camus. L'auteur sans s'arêter beaucoup à relever la Noblesse de la famille de M. Joly, qui quoi que considerable dés le tems des Ducs de Bourgogne, & distinguée depuis par ses services dans le Parlement de Dijon, & dans celui de Paris ausquels elle a doné des Conseillers & des Presidens, il comence le premier livre par les bones inclinations qu'il fit paroître dés son enfance; il décrit le progrés de ses études jusques à sa promotion aux Ordres sacrez, & jusqu'au degré de Docteur, & son aplication continuele à l'instruction des jeunes Eclesiastiques, & au soulagement des pauvres.

Dan

Dans le second livre, il represente l'ardeur du zele de M. Joly contre le libertinage & l'impieté qui lui fait entreprendre divers établissemens, come celui de la maison du Bon Pasteur, celui de la chambre de la Providence en faveur des servantes sans condition, celui des Religieuses Hospitalieres, & sa charité envers les malades, & envers les criminels condanez qu'il assiste au dernier suplice.

Dans le troisiéme, il parle de son soin pour le salut des persones qu'il avoit sous sa direction, & particulierement des Religieuses Benedictines de l'Abaye de Pradon. Il y raporte l'établissement du Seminaire de S. Etienne, pour l'éducation des pauvres Clercs destinez au service des Eglises de la campagne, & celui des Missionaires de saint Lazare, fait par ses pieux empressemens, & presqu'entierement à ses dépens. Il y décrit la desolation causée à Dijon par des fievres pourprées, & par la famine, en l'anée 1694. sur la fin de laquelle ce charitable Eclesiastique fut ataqué de la maladie, dont il mourut sur un lit emprunté, aprés avoir doné plusieurs fois le sien aux pauvres.

Dans le dernier livre il traite de l'esprit qui a animé M. Joly en tant de bones œuvres dans tout le cours de sa vie, remarque les principales vertus qui firent son caractere.

Idée Generale de l'Histoire Universelle contenant tout ce qui s'est passé depuis la creation du monde jusqu'à la prise de Troye, arrivée l'an du monde 2820. Par M. A. D. C. Prêtre. In 12. à Paris chez Pierre Emery, quay des Augustins. 1700.

NUl dessein ne pouvoit être plus vaste que celui de cet ouvrage, qui comprend tout ce qui s'est passé dans le monde depuis sa creation jusqu'à la paix de Riswich. L'auteur qui le done au public ne l'avoit composé que pour sa propre instruction. La multitude des faits cause de la confusion & de l'obscurité qui ne peuvent être dissipées que par des persones qui ont de la memoire & du discernement pour distinguer les lieux, les persones & les évenemens de plus de cinq siecles.

Le premier Tome qui paroit seul, finit à la prise de Troye & renferme quatre Epoques de 2820. ans. Les autres Tomes viendront dans la suite. L'auteur a fait des reflexions aux faits, pour aider ceux qui ne sont pas encore capables d'en faire, & pour rendre son travail utile à un plus grand nombre de persones. Il a écrit par demandes & par réponses, pour éclaircir plus aisément ce qui pouvoit être obscur dans les évenemens que l'histoire propose.

[redacted]

Le Sort de l'honneste homme & du scelerat, deux tomes. In 12. à Paris chez Michel Brunet Grand-Salle du Palais. 1700.

LE premier de ces deux tomes parut l'anée derniere sous un titre un peu diferent de celui-ci; & les Interlocuteurs y agitoient la question, savoir si pour parvenir dans le monde, il faut être honête home, ou scelerat. Ils ont depuis continué leurs entretiens, qui se trouvent dans le second tome, & décide en faveur de la probité, en faisant voir l'honête home récompensé, & le scelerat puni.

*Les qualitez necessaires au Juge avec la resolution des questions les plus importantes sur les devoirs de sa profession. Par M***. Conseiller au Parlement. Seconde édition revuë, corrigée & augmentée. In 12.* à Paris chez Pierre Emery, Quai des Augustins. 1700.

LOrs que la premiere édition de ce livre parut, j'en donai l'extrait dans le x. Iournal de l'anée derniere. Il a été augmenté dans cette seconde de plusieurs chapitres, & de plusieurs questions, qui le rendent de moitié plus ample.

Cabinet des singularitez d'Architecture, I re, Sculpture, & Graveure, ou Introdu la connoissance des plus beaux arts, sous les Tableaux, les Statuës, & les pes. Par Florent le Comte 3. & dern lume. In 12. a Paris chez Estienne & Nicolas le Clerc, ruë saint I 1700.

CE troisiéme Volume comence p plus illustres Peintres qui ont fleu France sous le regne de François I. çois Primatrice d'une des plus nobles les de Boulogne, aprit de Iules Rom principes de son art. Le Duc de M l'envoya en 1531. à François I. po vailler dans les maisons Royales. L le renvoya en Italie pour en tirer ce trouveroit de plus curieux. Il fit n à Rome les plus belles Antiques, q porta à Paris avec Vignole, & à leur ils se determinerent à jeter en bron Statuës dont ils avoient les moules, placerent dans le jardin de la Reine à tainebleau. Il y acheva la galerie Rosso avoit comencée, en considerat quoi François I. le gratifia d'une char son Valet de chambre. Il travailla tems à Meudon en qualité de Peintre, chitecte, & de Sculpteur.

Le Roi pour le récompenser des orn dont il avoit enrichi ce superbe basti

e noma à l'Abaye de S. Martin de Troye. Henri II. François II. & Charles IX. lui donerent successivement l'Intendance de leurs bâtimens. Aprés leur mort, Caterine de Medicis l'employa au monument que l'on voit à saint Denis sous le nom de Chapele des Valois.

Quelques anées avant sa mort arivée en 1570. il atira en France Vignole Milanois, qui y travailla avec succés à plusieurs bâtimens. De retour à Rome il bâtit la vigne Jule, & dona le dessein des quatre petits Domes qui acompagnent le grand de l'Eglise de saint Pierre. Il batit la maison Professe des Jesuites, & dona le dessein du Portail de leur Eglise Il mourut en 1573. Le Rosso natif de Florence vint en France, eut la conduite de la petite galerie sur la Cour de Fontainebleau, peignit quatorze grans Tableaux qui representent les principales actions de François I. & fit divers autres ouvrages. Il fut pourvu d'un Canonicat de la sainte Chapele de Paris. Ayant perdu une some considerable, il acusa François Pelegrin son ami de la lui avoir volée, & le poursuivit en justice. L'acusation se trouva fausse, & le Rosso eut un si violent regret de l'avoir intentée qu'il s'empoisona.

Entre les éleves qui ont travaillé sous lui, on a principalement remarqué Dominique del Barbidri Florentin, Claude Baldoin qui fit le dessein des vitres de la sainte chapele de *Vincennes*, Charles Carmoi qui en a peint

Cabinet des singularitez d'Architecture, Peinture, Sculpture, & Graveure, ou Introduction à la connoissance des plus beaux arts, figurez sous les Tableaux, les Statuës, & les Estampes. Par Florent le Comte 3. & dernier Volume. In 12. à Paris chez Estienne Picart & Nicolas le Clerc, ruë saint Iaques. 1700.

CE troisiéme Volume comence par les plus illustres Peintres qui ont fleuri en France sous le regne de François I. François Primatrice d'une des plus nobles familles de Boulogne, aprit de Iules Romain les principes de son art. Le Duc de Mantouë l'envoya en 1531. à François I. pour travailler dans les maisons Royales. Le Roy le renvoya en Italie pour en tirer ce qu'il y trouveroit de plus curieux. Il fit mouler à Rome les plus belles Antiques, qu'il raporta à Paris avec Vignole, & à leur arivée ils se determinerent à jeter en bronze les Statuës dont ils avoient les moules, & les placerent dans le jardin de la Reine à Fontainebleau. Il y acheva la galerie que le Rosso avoit comencée, en consideration de quoi François I. le gratifia d'une charge de son Valet de chambre. Il travailla longtems à Meudon en qualité de Peintre, d'Architecte, & de Sculpteur.

Le Roi pour le récompenser des ornemens dont il avoit enrichi ce superbe bastiment

Aprés leur mort, Cateri-
mploya au monument que
Denis sous le nom de Cha-

s avant sa mort arivée en
France Vignole Milanois,
ec succés à plusieurs bâti-
r à Rome il bâtit la vigne
essein des quatre petits Do-
nent le grand de l'Eglise de
âtit la maison Professe des
e dessein du Portail de leur
t en 1573. Le Rosso natif
n France, eut la conduite
sur la Cour de Fontaine-
atorze grans Tableaux qui
incipales actions de Fran-
s autres ouvrages. Il fut
nicat de la sainte Chapele
erdu une some considera-
ois Pelegrin son ami de la
k le poursuivit en justice.
uva fausse, & le Rosso eut
et de l'avoir intentée qu'il

qui ont travaillé sous lui,
ent remarqué Dominique
ntin, Claude Baldoin qui
vitres de la sainte chapele
harles Carmoi qui en a
 peint

peint la Voute, Louis du Breuïl qui a pein dans les galeries & dans les chambres, Mi chel Rochelet qui representa les douze Apô tres en douze Tableaux; François Clouet d Tours, qui fit les portraits de François I. & de François II. Toussaint du Breuïl qui don le dessein de quatorze Tableaux à Fresque qui sont dans la chambre des Poeles, Etien ne du Perac de Paris, qui peignit la Salle de bains.

Je passe plusieurs autres Peintres pour ve nir à ceux de notre tems. Nicolas Poussi naquit en 1595. à Andeli en Normandie vint à Paris, entra chez Ferdinand & che l'Allemand, fit six grans Tableaux en dé trempe pour la canonization de saint Igna ce, & de saint François Xavier.

En 1624. il alla à Rome, & fut present par le Cavalier Bernin à M. le Cardinal Bar berin, qui lui fit peindre Germanicus. I fit en suite la prise de Jerusalem par l'Empe reur Tite. Ce grand morceau est mainte nant chez M. de Saintot. Le Tableau que l'o apele la Peste, lui dona une grande reputa tion. Il n'en eut alors que soixante écus, & depuis il a esté vendu jusques à mile à M. l Duc de Richelieu. Il peignit pour M. l Marechal de Crequi, un bain de femmes Ce Tableau est aujourd'hui à M. Stella. L Moïse qui frape la roche estoit dans le cabine de M. de Signelai. La Manne qui tombe dan *le desert*, est une piece d'un prix inestimable; *on la voit* dans le cabinet du Roi.

En

Etant revenu en France, il fit le Tableau de la Chapele de saint Germain en Laye, representant la Cene de N. S. un Tableau representant un miracle de saint Xavier au Japon, qui est au Noviciat des Jesuites. Etant retourné à Rome, il y fit le ravissement de saint Paul, les sept Sacremens, le crucifiment de N. S. le Moïse sur les eaux, qui est maintenant dans le cabinet du Roi, une Vierge assise sur des degrés, une Rebecca, l'enlevement de saint Paul. Il y peignit encore un grand Paysage, où l'on voit Diogene rompant son ecuele, un jugement de Salomon, un Moïse qui frape le rocher, un Apollon poursuivant Dafné, une Venus donant les armes à Enée, le miracle des Aveugles au sortir de Jerico, & un grand nombre d'autres, dont le denombrement seroit trop long.

Au milieu de ses grans travaux, il fut ataqué d'une paralisie, qui l'avertit de se preparer à la mort, & finit sa vie à Rome en 1665. à l'âge de 71. ans.

Jean Cousin de Souci proche de Sens, fut grand dessinateur, & excelent Geometre, peignit d'abord sur le verre. Puis s'estant venu establir à Paris, y fit quantité d'ouvrages, dont le plus beau est un jugement general qui se voit dans la Sacristie des Minimes du Bois de Vincenne. Il aquit l'estime de Henri II. de François II. & de Henri III. qui le comblerent de bienfaits.

Simon Voüet naquit à Paris en 1582, passa en Angleterre, en suite M. de Sanci Ambassadeur à la Porte, le mena à Constantinople, où il fit le portrait du Grand Seigneur, aprés l'avoir seulement vu au travers d'une jalousie. Delà il alla à Rome, où il fit des morceaux d'un goût si extraordinaire, qu'on les plaça dans une Chapele de l'Eglise de saint Pierre. En 1627. il fut rapelé à Paris en qualité de premier Peintre du Roi, & y amena sa femme issuë d'une famille considerable de Rome, & qui avoit un talent particulier pour la Peinture.

Il dessina les cartons pour les Tapisseries du Louvre, fit quelques ouvrages au Palais de Luxembourg, aux galeries & à la Chapele du Palais Cardinal, à Ruel, & à Chilli. M. le Chancelier Seguier, informé de son merite, l'employa aux peintures de son hotel. Le Tableau du grand autel de saint Eustache, celui de saint Nicolas Deschamps, & celui des Carmelites de la ruë Chapon : ceux de la maison Professe, & du Noviciat des Jesuites sont de lui. Il mourut à l'âge de 59. ans, & laissa beaucoup d'éleves, & entre autres Charles Messin, Jaque l'Homme, Charles le Brun, François Perier, Pierre Mignard, Charles Person, Michel Corneille, Eustache le Sueur, Michel Dorigni, Alfonse du Frenoi, & le Frere Joseph Feuillant, qui se noya dans le Tibre.

Quelque tems après sa mort, il vint en

pen-

pensée à plusieurs Peintres d'établir une Academie, pour doner des leçons publiques de leur art. Le Roi en autoriza l'établissement par un Arrêt du Conseil du 20. Janvier 1648. M. de Charmois en fut le chef, & aprés lui M. Ratabon. M. le Comte raporte les statuts de l'Academie, & les noms de ceux qui en ont eu successivement les dignitez.

M. le Brun & Mignard, succederent l'un aprés l'autre à M. Ratabon en la qualité de Directeur. Sebastien Bourdon, natif de Montpelier, ocupa une des premieres places dans l'Academie. Le Martire de saint Pierre qu'il representa dans le Mai de Notre-Dame, est une des meilleures de ses pieces.

Laurent de la Hire a beaucoup travaillé dans les Eglises, dans les Palais, & dans les maisons particulieres de Paris. Il a fait aux Carmelites du Faubourg saint Jaques, deux grans Tableaux, l'un de l'entrée de N. S. à Jerusalem, & l'autre de sa resurection.

Jaques Sarasin natif de Noyon, estoit Peintre, Graveur, & Sculpteur. Les Crucifix de S. Jaques de la boucherie, de S. Gervais, & du Noviciat des Jesuites sont de lui, aussi bien que le Tombeau de M. le Prince dans la maison Professe de ces Peres.

Eustache le Sueur, outre le petit Cloître des Chartreux, a peint quantité d'autres ouvrages. Je serois trop long si je voulois parler de tous les Peintres de l'Academie: mais il y en a deux dont je ne saurois me dispenser de dire quelque chose.

L'un eſt M. le Brun, fils d'un Sculpte
naquit à Paris en 1619. fut mis jeun
Voüet, par M. le Chancelier Seguier
envoyé par le meſme à Rome. Peu apr
fut revenu en France, il fit le grand S
d'Airain qui ſe voit dans le refectoire d
puces. Il a depuis achevé un nombre
de Tableaux, qui ont eſté admirez. Le
cipaux ſont, la famille de Darius, la t
Pariſatis, les batailles d'Alexandre, l
fons de la grande galerie de Verſailles,
Salon de Mars. Il mourut le 12. Fev. 16

L'autre Peintre, dont il me reſte à p
eſt M. Mignard, originaire de Troyes
prés avoir apris les principes de ſon ar
Voüet, il alla à Rome, où il demeura
ans, & fit quantité d'ouvrages. Quan
de retour en France, il peignit les Plaf
l'hotel d'Herual, des apartemens de l
de Longueville, le Dome du Val de g
la Chapele des Fons de ſaint Euſtache,
ſieurs Tableaux pour la Chapele de Mo
à ſaint Cloud. Je finirai ici l'extrait de c
ſiéme Volume, pour le reprendre au co
cement du Journal ſuivant.

XVI.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 26. Avril. M. DCC.

Cabinet des Singularitez d'Architecture, Peinture, Sculpture, & Graveure, ou Introduction à la connoissance des plus beaux arts, figurez sous les Tableaux, les Statuës, & les Estampes. Par Florent le Comte 3. & dernier Volume. In 12. à Paris chez Estienne Picart & Nicolas le Clerc, ruë saint Jaques. 1700.

APrés que M. le Comte a raporté les noms & les ouvrages des Peintres qui ont excelé en France jusqu'à notre tems, il parle des étrangers qui ont aquis de la reputation.

Pietro della Francesca de Florence, travailla sous le Pontificat de Nicolas V. aux sales du Vatican. Gentile da Fabriano fut employé à saint Jean de Latran par ordre de Martin V. Lorenzo Costa de Ferare, fit plusieurs Tableaux dans la ville de sa naissance & à Boulogne, Leonard Corona peignit à Venise

nise une Assomption pour l'autel de saint Ermacore. Sebastien Massoni un massacre des Innocens dans l'Eglise de saint Gervais.

Le Cavalier Liberi, peignit dans la mesme ville les Pelerins d'Emaus.

Caterine de Vigriclarice fondatrice du Convent du *Corpus Domini*, y fit un Tableau de l'enfant Jesus, & plusieurs miniatures. Plautilla Nulli, Religieuse de saint Dominique à Florence, y fit quantité de belles peintures.

Granacci, fit les décorations de l'entrée de Leon X. à Florence, & travailla en suite sous Michel Ange. Le Cavalier Passignan Florentin, fit fortune en peu de tems, & se mit dans la curiosité des medailles, & vecut jusqu'à l'âge de 80. ans. Leonard le Limosin, fit à la sainte Chapele de Paris, deux Tableaux aux deux côtez du chœur, où sont peintes sur émail Henri II. & Caterine de Medecis. Lorenzino de Boulogne, peignit pour Gregoire XIII. deux histoires à fresque au Vatican dans la Chapele Pauline.

Jerôme de Trevisi, fit en Angletere quelques Tableaux pour Henri VIII. il s'apliqua à l'Architecture civile & militaire, & fut tué au Siege de Boulogne en Picardie. George Vazari natif d'Arezzo, reçut quelques instructions de Guillaume de Marseille, qui pour lors travailloit à Rome par ordre de Jules II. dessina à Florence d'aprés Michel Ange, & André de Sarte. Il est conu par les vies des Peintres, des Sculpteurs, & des

Ar-

Architectes, dont il a conservé la memoire. Peregrino Tebaldi Architecte & Ingenieur, travailla à la grande Eglise de Milan. Filipe II. l'apela en Espagne, & l'employa à l'Escurial, le recompensa d'une some de cent mile écus, & du Marquisat de Valsada au Milanois. Plusieurs Religieux se sont distinguez dans la peinture. M. du Buisson Chanoine de S. Victor de Paris, égaloit les pastels de Nanteuil. Frere Luc d'Amiens, vint jeune à Paris, & étudia sous Voüet. Ses rares talens lui prometoient une haute fortune, mais, il prefera l'humilité de la Religion aux esperances du siecle, & fit profession dans le Convent des Recolets. M. de Perefixe, Archevêque de Paris le voulut élever au Sacerdoce, mais sa modestie s'y oposa, & il ne reçut que le Diaconat. Il travailla avec tant d'aplication & d'assiduité, qu'il remplit de ses Tableaux plusieurs maisons de son ordre, & principalement celle de saint Germain en Laye. Il finit saintement ses jours en 1684. à l'âge de 72. ans.

Remond la Fage, naquit dans un village de Languedoc, aprit l'Anatomie chez un Chirurgien de Toulouze, s'apliqua à la peinture, vint à Paris, & fit amitié avec un Gentil-home, qui lui dona le moyen d'aller à Rome pour se perfectioner dans son art. Il y remporta le prix du dessein. Ne pouvant demeurer long-tems dans le mesme lieu, il revint en France, s'arêta quelques mois à Paris, & retourna à Toulouze, où il mou-

rut âgé ſeulement de 30. ans. Pluſieurs de ſes pieces ont été gravées.

Nicolas Bachelier Sculpteur, eſtoit de Luques ſelon quelques-uns, & de Toulouze ſelon d'autres. On voit quantité de ſes ouvrages dans cette derniere ville. Il y a fait le retable & l'autel de l'Egliſe de la Dalbade, l'autel de la Paroiſſe de ſaint Etienne, celui de l'Egliſe des Religieux de la Trinité, celui de la Paroiſſe de ſaint Nicolas. Il a eu un fils qui a plus contribué que nul autre à l'embeliſſement de cette ville.

Jean Laurent ſurnomé le Cavalier Bernin, naquit à Naples en 1598. & aquit une parfaite conoiſſance de la peinture, de la Sculpture, & de l'Architecture. Gregoire XV. l'honora de la dignité de Chevalier de l'ordre de Chriſt en Portugal, & Urbain VIII. le choiſit pour être Surintendant de la Fabrique de S. Pierre. Quand on entre à Rome par la porte del Popolo, on eſt frapé d'étonement, de voir trois grandes avenuës qu'il a ſû ménager en perçant trois grandes ruës. L'Egliſe de S. Pierre eſt remplie des productions admirables de ſon eſprit & de ſa main.

François Queſnoi Flamand, a fait pluſieurs ouvrages conſiderables à Naples & à Rome. M. le Comte a écrit, qu'il perit par le feu qu'il avoit merité par un crime abominable. Il reconoit qu'il s'eſt trompé, & que ce qu'il a dit de François Queſnoi, n'eſt arivé qu'à un autre de la meſme famille, nomé Jerôme.

Pierre Puget de Marſeille, fut Peintre, Sculpteur & Architecte ; & fit quantité d'ouvrages dans l'état de Genes.

Ce denombrement des Peintres, tant François qu'étrangers, deſquels je n'ai pu nomer qu'une partie, eſt ſuivi de la deſcription des ouvrages qui furent expoſez l'anée derniere, dans la Galerie du Louvre. On fit alors une liſte des Tableaux, des Portraits, des Buſtes & des Figures, dont ce vaſte lieu étoit orné. M. le Comte en explique ici toutes les beautez, & marque la grandeur des ouvrages, circonſtance d'autant plus neceſſaire, qu'elle aide à porter jugement du caractere de chaque piece. Il y ajoute les Tableaux de la grande ſale de la maiſon Profeſſe des Jeſuites : il y en a trois grans d'André del Sarte, l'un de la rencontre de Jacob & d'Eſaü, l'autre de la Manne, & le troiſiéme du frapement de la roche. Il y a quelques anées qu'ils furent achetez par le P. de la Chaiſe.

Il y a un Adieu de S. Pierre & de S. Paul allant au ſuplice, par Dominique Paſſignan, doné au P. de la Chaiſe, par M. le Cardinal de Janſon.

Dans la ſale haute, il y a une tête de N. S. couroné d'épines, qui eſt du Titien : un S. Jean Batiſte prêchant au deſert, peint par l'Albane, & doné au P. de la Chaiſe par le Prince Vaini, Seigneur Romain : un grand Tableau de M. le Brun, repreſentant Tomiris, qui fait plonger la tête de Cirus dans le ſang ; le Roi à cheval peint par Vander

Meulen, & doné par lui-mesme au P. de la Chaise.

Dans l'apartement du mesme P. il y a une Vierge de marbre, tenant l'enfant Jesus, faite par Albert Durer. Enfin sur la cheminée de cet apartement, il y a un grand dessein de têse par Tempête, qui la devoit graver, si la mort du Card. Ubaldo, à qui elle auroit été dediée, ne fût survenuë. Elle represente l'histoire qui a doné origine aux armes de cette famille.

Il ne reste plus dans ce Volume que les Portrais des Sadelers, avec des catalogues de tout ce qui a été gravé d'aprés Raphael, & d'aprés M. le Brun. Cela est précedé d'un discours, où M. le Comte explique les qualitez que doit avoir un Graveur, & les perfections que doit avoir son burin.

Parmi les ouvrages gravez d'aprés M. le Brun, M. le Comte avoit écrit à la page 233 que Leonard Picart avoit gravé deux pieces du tombeau de M. le Cardinal de Richelieu, & que ces ouvrages avoient été inventez par M. le Brun. Depuis ayant reconu qu'il s'estoit mépris, il a fait faire un carton, pour avertir le public de sa méprise, & pour déclarer que le tombeau de cette Eminence, a été inventé, fait en marbre, & posé dans l'Eglise de Sorbone, par M. Girardon, Sculpteur ordinaire du Roi, & que M. le Brun n'y avoit rien contribué; & il est bien aise de rendre encore ici ce témoignage à la verité, & au rare merite de l'auteur de cet ex-

cellent ouvrage, duquel le nom celebre, tant qu'il y aura de l'estime, & de l'amour pour les beaux arts.

Motifs de la conversion de Madame la Marquise de la Vieuville, en Bretagne, diocese de Rennes. In 12. à Paris chez Jean & Michel Guignard, ruë saint Jaques. 1700.

MAdame Elisabeth Mongommery, Veuve de M. le Marquis de la Vieuville, fit profession de la Religion Catolique au mois de Mars de l'anée 1699. Un de ses amis qui l'avoit vuë fort entêtée de la religion pretenduë reformée, la suplia de lui aprendre les motifs de son changement. Elle lui écrivit la Letre qu'on done ici au public, dans laquelle elle lui raporte qu'au mois de Septembre 1694. elle fut arêtée par ordre du Roi, & conduite au chateau de S. Malo. On l'acusa d'avoir des intelligences avec les Enemis de l'Etat. Deux femmes deposerent contre elle. L'une estoit de la religion pretendue reformée, & elle l'avoit reçue chez elle, d'où elle sortit pour un vol. L'autre estoit une de ces infames qui suivent les regimens, & avoit été chassée par un Capitaine zelé pour la discipline de sa Compagnie.

D'abord la solitude parut afreuse à Madame la Marquise de la Vieuville, & sa constance en fut ebranlée; son cœur fut agité de mille mouvemens diferens. Elle pensa qu'on

pou

pouvoit aussi bien se tromper dans sa Comunion que dans l'Eglise Romaine. La reflexion qui fit la plus forte impression sur son esprit, fut qu'il devoit y avoir jusqu'à la fin du monde une Eglise visible contre laquelle les portes de l'enfer ne prevaudroient jamais, & qui trionferoit de tous ses enemis. Elle vit que l'Eglise Romaine estoit la seule qui avoit ces marques, qu'elle avoit été combatuë par les heresies dans tous les siecles; mais prevenuë de ses anciens préjugez, elle douta de l'uniformité de sa doctrine, & crut come elle l'avoit souvent oui dire, qu'elle avoit quité les sources pures de l'Ecriture pour suivre les eaux bourbeuses des traditions humaines. Cependant elle rapela dans sa memoire ce qu'elle avoit lu autrefois, que dés les premiers siecles on avoit ofert le sacrifice de la Messe, qu'on y prioit pour les morts, que dés le septiéme on honoroit les Images, & que le changement de la doctrine s'estoit fait plutôt dans le parti des Protestans, que dans la comunion de l'Eglise Romaine, que le parti qui se disoit reformé, estoit nouveau, que tous n'y avoient pas la mesme doctrine, & que chacun s'y rendoit juge & arbitre de sa foi. Elle se resouvint des motifs qui avoient porté ses Peres à changer de religion; qu'avant ce changement, il n'y avoit point d'autre veritable Eglise que la Romaine. Pendant cette incertitude dont elle estoit agitée, elle fut mise en liberté, & comença à frequenter les Eglises pour s'instruire de la veri-

té.

té. Bien-tôt aprés son innocence fut reconuë & mise en entiere liberté. Ses filles lui furent renduës. Elles avoient été plus dociles qu'elle & s'estoient sincerement converties.

Dans ce tems-là elle s'entretint souvent avec un Eclesiastique sur la confession, sur l'extrême-onction, sur la présence réele, sur le retranchement de la coupe, eut recours à la priere, lut le livre de la perpetuité de la foi, & sa défense par M. Arnaud contre M. Claude, l'exposition de la doctrine Catolique par M. l'Evêque de Meaux. M. l'Evêque de Rennes lui ayant écrit pour savoir s'il estoit vrai qu'elle travailloit de bone foi à se reünir au troupeau de J.C. elle lui fit une reponse où elle lui decouvrit ses veritables dispositions. Deux jours aprés elle alla trouver ce Prélat, qui la mit entre les mains du P. Gentil Jesuite, à qui elle se confessa, & de qui elle reçut l'absolution; & le jour de Pâque elle participa aux saints misteres dans sa Paroisse. On a promis au Libraire qui a imprimé cette letre, les conferences que Mad. la Marquise de la Vieuville a euës avec l'Eclesiastique dont Dieu s'est servi pour l'instruire, & elles verront bien-tôt le jour.

Glo-

Gloria seculi Gallis vindicata. Oratio habita in regio Ludovici Magni collegio soc. Jes. à Gabriele Francisco le Jay, ejusdem societatis Sacerdote. In 12. à Paris chez la Veuve Simon Benard, ruë saint Jaques. 1700.

QUelque avantage que la France ait remporté pendant le siecle dernier sur les autres nations par les découvertes dans les siences & dans les arts, ce n'est pas de là que le P. le Jay tire les éloges dont il la releve ; & ce n'est que de son zele pour la religion, & de la grandeur de son courage. Sa Religion a eclaté au dessus des autres peuples Catoliques de l'Europe, par la sincerité de sa foi, par sa fermeté, & par sa prudence à la maintenir.

Lors que la maison des Valois eut été éteinte en la persone de Henri III. Henri IV que la loi du Royaume apeloit à la courone, de laquelle ses incomparables qualitez le rendoient digne, ne put se faire reconoître qu'en abjurant l'heresie. Ses sujets lui furent fideles quand ils virent qu'il l'estoit à Dieu, & se soumirent à sa puissance dés qu'il se soumit à celle qui fait regner les Souverains.

Jamais la valeur des François ne fut plus vive, ni plus constante que lors que sous le regne de Louis le juste, il falut ataquer l'erreur & la forcer dans cette fameuse Rochele

dont

dont elle avoït fait le siege de sa desobeïssance, & de sa revolte.

La gloire de la nation dona à ses voisins plus de jalousie dans le dernier siecle que dans aucun autre, & lui fournit de plus éclatantes ocasions de faire trionfer ses armes. Les éforts que ses enemis ont faits dans le regne suivant pour l'abatre, n'ont servi qu'à l'afermir, & qu'à leur faire voir qu'elle est invincible. Le nombre & l'opiniâtreté des puissances liguées contre elle, rendront ses exploits incroyables, & feront douter à la posterité si elle les doit metre au nombre des fables que l'antiquité a publiées de ses Heros. Quarante villes enlevées en un mois à la Holande, la Franche Comté conquise en trois semaines d'un rigoureux hiver, auroient peine à trouver creance, si l'on ne savoit que la providence done les heureux succés à la justice des ames, à la sagesse des conseils, & à la grandeur du courage.

Sancti Euſebii Hieronymi Stridonenſis Presbyteri operum tomus ſecundus, complectens libros editos ac ineditos, Etymologicos, Geographicos, quæſtiones Hebraicas, Epiſtolas criticas & commentarios in ſacra volumina à Geneſi uſque ad Prophetas. Studio & labore Joannis Martianay, Presbyteri Congregationis ſancti Mauri. In fol. à Paris chez Jean Aniſſon, ruë de la Harpe. 1699.

LE ſecond Tome de la nouvele édition des ouvrages de ſaint Jerôme étant celui qui contient les plus dificiles traitez de ce ſavant Pere, l'on ne doit pas être ſurpris que Dom Jean Martianay ſe plaigne dès l'entrée de ſes Prefaces, des peines que lui a coûté ce Volume. Quand il n'y auroit que le ſeul livre des Noms Hebreux en l'état qu'il eſt preſentement avec les originaux Grecs de Philon & d'Origene, l'on comprendroit aiſément que cet ouvrage n'a pû être mis au jour ſans un travail de pluſieurs anées. Mais ſi l'on jete les yeux ſur les autres Ouvrages de ce meſme Tome, il paroitra incroyable qu'un home ſeul ait pû ſoutenir un ſi grand travail, & débrouiller tant de matieres diferentes. Cependant c'eſt ce que notre auteur a fait ſans être preſque aidé de pas un de ſes confreres; & ſans ſe rebuter des obſtacles qui ſe ſont preſentez pendant le cours de ſon édition. Il a doné lui meſme dans les Prolegomenes une

une idée exacte de toutes ces choses, & il suffit de le suivre, pour savoir à fond tout ce que contient le second Tome dont il est question.

Dom Jean Martianay fait donc conoître d'abord le dessein qu'il a eu & l'ordre qu'il a crû devoir suivre en faisant imprimer ce volume. Il nous aprend que la Bible de saint Jerôme n'eut pas plûtôt vû le jour, qu'il pensa aux ouvrages qui devoient entrer dans le 2. Tome de son édition. Mais n'ayant pas voulu en faire le choix lui-même, il consulta les Savans de Paris & de Rome, qui lui conseillerent de faire suivre les Commentaires de saint Jerôme aprés le Texte de la Bible contenu dans le 1. Tome. Cet ordre lui ayant paru le plus naturel, il n'eut pas de peine à se rendre au sentiment des savans. Il commença donc par faire imprimer à la tête de ce 2. volume, le livre des noms Hebreux, & le livre des Lieux, parce que ce sont come deux Dictionaires, l'un Etimologique, & l'autre Geografique, où l'on trouve beaucoup d'éclaircissemens sur toute la sainte Ecriture.

Le livre des noms Hebreux, est sans doute celui qui a doné plus de peine à notre Auteur, puis qu'il nous assure, qu'il auroit mieux aimé faire imprimer un volume entier d'un autre Pere, que ce seul traité de saint Jerôme. En effet, il étoit tres dificile de rétablir dans sa pureté, le texte d'un livre aussi corompu que celui-là, où à peine

pou

pouvoit-on lire deux lignes, sans y trouver un grand nombre de ses fautes, qui étant imputées à saint Jerôme, sembloient donner lieu de croire, qu'il savoit peu d'Hebreu. Maintenant on ne peut plus douter, que tout ce que ce saint Pere a mis du sien dans le livre des noms Hebreux, ne soit digne d'un homme consomé dans la conoissance de la langue sainte, & dans l'étude de l'Ecriture.

Ceux donc qui voudront comparer le texte Grec de Philon & d'Origene, avec le texte Latin de saint Jerôme, reconoitront aisément que ce dernier n'a fait que traduire les étimologies des premiers, qui n'ayant pas une conoissance trop étenduë de la langue Hebraïque, nous ont laissé beaucoup d'explications des noms Hebreux, qui ne sont pas aprouvées des critiques de notre siecle. On ne peut douter que ces étimologies ne soient des Auteurs Grecs, puis que saint Jerôme les condane lui-même en plusieurs endroits de ses autres ouvrages, ainsi que Dom Jean Martianay l'a montré dans son Apologie de ce saint Docteur, ou dans son grand comentaire, sur le livre des noms Hebreux.

Au reste il n'est pas possible de rien ajouter au soin & à l'exactitude que notre Auteur a aportée pour rendre ce livre utile à tous ses lecteurs. Car outre les nouvelles decouvertes, & tant de remarques dont il a enrichi son édition, il s'est doné la peine de faire trois concordances du livre des noms Hebreux; une avec le Texte Hebreu; une autre avec les

Se-

ptante; & la troisiéme avec la Vulgate.
: qui ôte toutes les dificultez & le degoût
e les savans ont trouvé jusqu'à present en
int cet ouvrage de saint Jerôme.
Le *livre des Lieux*, qui peut être regardé
me un Dictionaire Geografique de la sain-
Ecriture, est imprimé aprés celui des
oms. Comme Eusebe de Cesarée en a été
premier Auteur, Dom Jean Martianay a
soin de le doner Grec & Latin, avec une
arte Geografique qui represente à nos yeux
Palestine, come elle se voyoit du tems
Eusebe & de saint Jerôme. Les restitutions
texte de cet ouvrage ne sont gueres moins
equentes, ni moins importantes dans la
ouvelle édition, que celles qu'on a faites
ns le livre des noms Hebreux; car sans
rler des autres, on a restitué sur la foi des
ss. Grecs & Latins, une lacune de deux ou
ois pages entieres que les ancienes éditions
voient laissée entre les mots *Bethleem & Ber-
bee*.
Aprés ces deux ouvrages Dom J. M. a
acé les questions Hebraïques sur la Gene-
, & a mis emsemble toutes les letres cri-
ques où saint Jerôme explique les dificul-
z de la sainte Ecriture. Il a voulu par là
ous doner un comentaire tout de suite sur
Bible, depuis la Genese jusques aux livres
es Profêtes: car n'ayant pû découvrir toutes
s questions Hebraiques que saint Jerôme
ite souvent dans ses ouvrages; il étoit juste
our avoir un comentaire au moins impar-
fait,

fait, depuis la Genese jusqu'aux Profê
rassembler toutes les letres où ce S. D
a expliqué tant de dificultez sur les liv
l'ancien Testament. Notre Auteur a
rangé ces Epîtres selon l'ordre des livr
Bible, de même que les autres comen
qui sont parmi les veritables ouvrages d
Jerôme, ou qui se trouvent dans l'App
en sorte qu'on trouve dans le 2. Vol.
nouvelle édition, un comentaire p
tout entier de la plus grande partie des
de l'ancien Testament.

Come il se trouve des scolastiques, q
soufrent pas volontiers qu'on restituë l
vrages des Peres de l'Eglise sur la foi d
numens anciens, Dom Jean Martianay l
que à la fin de son premier Prolegomen
leur montre que c'est à tort, qu'ils re
l'autorité des Manuscrits, puis qu'ils n
roient rien avancer contre les nouvelle
tions, qui ne retombe sur les anciene
se sert aussi d'un beau passage du P. L
qui fait l'éloge des Manuscrits, & de
qui s'apliquent à les collationer, pour
tuer tant d'endroits corompus dans le
ciens Auteurs.

Le second Prolegomene est destiné
Cronologie des ouvrages de saint Jer
c'est à-dire à doner la conoissance du
auquel ce saint Docteur a écrit ses o
ges. D. J. M. y montre d'abord que
te conoissance est tres necessaire pou
trer dans les sentimens de saint Jerôm

[redacted]

que ſans cela on eſt ſujèt à faire parler ce Pere contre ſon intention; & à lui faire louer ce qu'il a condané. Il done pour exemple l'Auteur de la critique des livres du vieux Teſtament, qui n'ayant pas fait aſſez d'atention ſur la Cronologie des ouvrages de ſaint Jerôme, lui fait faire les queſtions Hebraïques ſur la Geneſe, pour autoriſer ſa traduction Latine du même livre tirée de l'Hebreu ; au lieu qu'il eſt certain que ſaint Jerôme n'a travaillé à ſa traduction de la Geneſe, que ſix ans aprés avoir achevé ſon livre des queſtions Hebraïques. Eraſme & Marianus font auſſi de ſemblables fautes; car ſouvent pour n'avoir pas ſû le tems auquel ſaint Jerôme a écrit ſes letres, ils lui font faire des preſens par Damaſe, pluſieurs anées aprés la mort de ce Pape.

La Cronologie étant donc ſi neceſſaire dans les ouvrages de ſaint Jerôme, Dom Jean Martianay ne s'eſt pas contenté de la marquer au comencement de chaque letre & de chaque comentaire de ce ſaint Docteur ; mais il a prouvé de plus par des faits & par des paſſages exprés, que tels & tels ouvrages avoient été compoſez dans le tems marqué dans ſes notes Cronologiques. Ces preuves ſont ſuivies d'un catalogue de toutes les pieces qui compoſent le 2. Tome, & ces ouvrages qui ſont rangez dans le corps du livre, ſelon l'ordre de la Bible, ſont diſpoſez

en ce catalogue selon l'ordre des tems qu'ils ont été écrits. Toutes ces choses sont trop curieuses pour ne pas meriter d'être lûës dans la source.

Dom J. M. a ajouté encore un troisiéme Prologomene, où il s'est beaucoup étendu sur l'excellence des ouvrages de saint Jerôme, & sur la profondeur de la sience de ce saint Docteur. Il veut que ses lecteurs soient persuadez, qu'il n'y a point d'ouvrage parmi ceux de S. Jerome, qui ne soit plein d'onction & de pieté, quelques secs & steriles qu'ils paroissent d'ailleurs : & pour ce qui est de l'erudition du même Pere, il pretend qu'elle l'a mis au dessus des plus grans Docteurs & de tous les Auteurs Eclesiastiques, n'y en ayant jamais eu aucun dont la sience puisse être comparée à celle de saint Jerome. En effet si l'on a égard aux preuves que notre Auteur aporte touchant la profonde érudition de ce Pere, on se persuadera aisément qu'il n'est point de Docteur ni même de savans parmi les critiques d'aujourd'hui, qui puisse être comparé avec saint Jerome. Car enfin où trouverons-nous un home d'un esprit aussi vif, aussi bien cultivé aussi infatigable dans l'étude. Il a éte instruit dés le berceau par des maîtres habiles ; Rome a été come sa mere nourice dans un tems où les siences & les arts étoient le plus florissans. Il n'y a point eu de grand home, qu'il n'ait frequenté & consulté. Il a été les chercher dans tous les coins du monde, & n'a épargné ni son bien ni ses travaux pour

[redacted]

pour tirer avantage de la frequentation des Hebreux, des Grecs & des Latins. Par dessus tous ces secours humains, sa pieté, ses jeunes & sa penitence lui ont atiré du ciel une infinité de lumieres pour perfectioner ses ouvrages; & l'Eglise Catholique reconoit fort justement, que Dieu lui a doné saint Jerome par une providence particuliere, pour être le plus grand de ses Docteurs, dans les traductions & les expositions de la Bible.

Apres les éloges de la sience de saint Jerôme, l'on refute les objections des plus fameux critiques de ces derniers siecles, & on leur fait voir qu'ils se sont trompez, lors qu'ils ont crû trop legerement que saint Jerôme suivoit aveuglement le sentiment des Juifs, ou qu'il étoit trop credule en ce qui regarde leurs traditions. Les Juifs n'ont jamais eu parmi les Cretiens un plus redoutable adversaire que saint Jerôme, bien loin qu'il ait eu une trop grande déference pour eux.

Au reste je ne pretens pas faire remarquer tous les autres avantages de la nouvelle édition de ce second tome. Les seules citations des Auteurs profanes, des Poëtes & des Historiens qui y sont toutes marquées, demanderoient un fort long discours pour relever le travail qu'il a falu suporter pour chercher tant d'endroits citez dans les notes de Dom Jean Martianay.

Mais que ne pouroit-on dire des Hexaples d'Origene, qu'il a aussi recuellis & rangés sur des colones en la maniere qu'ils étoient dispo-

ſez du tems de ſaint Jerôme? Quand il n'y auroit dans la nouvelle édition qu'une piece de cette importance; le public auroit de grandes obligations à celui qui nous l'a donnée: mais il eſt plus à propos de renvoyer à la ſource ceux qui voudront conoître de ce que je dis.



[redacted]

XVII.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 3. Mai M. DCC.

Sancti Eusebii Hieronymi Stridonensis Presbyteri operum tomus secundus, complectens libros editos ac ineditos, Etymologicos, Geographicos, quæstiones Hebraicas, Epistolas criticas & commentarios in sacra volumina, à Genesi usque ad Prophetas. Studio & labore Joannis Martianay, Presbyteri Congregationis sancti Mauri. In fol. à Paris chez Jean Anisson, ruë de la Harpe. 1700.

UN des premiers devoirs de ceux qui se chargent de faire imprimer les livres des anciens Auteurs, est de savoir distinguer leurs veritables Ouvrages d'avec les suposez, & de ne pas atribuer à ces grans hommes ce que des demi savans ont fait avant eux. Dom Jean Martianay a tâché de ne pas manquer à ce devoir essentiël, puis qu'il a mis à part plusieurs Comentaires sur l'Ecriture, qui ont été imprimez jusqu'à present sous

nom de saint Jerôme, quoi qu'ils n'apartiennent nullement à ce savant Pere.

Il a donc placé ces ouvrages supofez dans un Appendice qu'on trouve à la fin du 2. Tome, où ils sont rangez selon l'ordre de la Bible, de même que les Lettres Critiques de saint Jerôme dont nous avons parlé cidessus. Mais il ne s'est pas contenté de separer le faux d'avec le vrai; il a eu soin encore de faire conoître au public en quel tems ces ouvrages supofez ont été composez, & qui sont les Auteurs qui peuvent les avoir écrits.

Dans le premier Avertissement, il montre que le petit Traité des Murmures des Juifs dans le desert, & de Comentaire sur le cantique de Debbora, sont les ouvrages d'un Auteur Hebreu qui vivoit dans le septiéme siecle, & qui n'est point diferent de celui dont il a parlé fort au long dans les Prolegomenes sur la Bible de saint Jerôme. Il trouve dans ces Comentaires & dans la scolie du Canon Hebreu, un même stile, la même érudition, & les mesmes remarques; d'où il conclut que le Juif qui a mis les scolies marginales aux exemplaires de la Bible de saint Jerôme, est le même qui a composé les deux petis Traitez dont nous parlons.

C'est encore le même auteur qui a écrit les questions Hebraïques sur les Livres des Rois & sur les Paralipomenes : & Dom Jean *Martianay* ne peut assez s'etonner que d'habiles

[redacted]

biles gens, comme Erasme & Marianus ayent atribué ces Questions à saint Jerôme & les ayent fait imprimer aprés les questions Hebraïques sur la Genese. Il n'y a pas moins de diference, dit-il, entre les questions Hebraïques sur la Genese, & entre les mesmes questions sur les Livres des Rois & sur les Paralipomenes, qu'il y en a entre une pierre precieuse & entre un morceau de verre : & il y a lieu d'être surpris qu'on ait pû atribuer à saint Jerôme des observations qui souvent sont tres contraires à ses sentimens, & à ce qu'il enseigne en plusieurs endroits & ses veritables ouvrages. Mais ce qui montre évidemment que les questions sur les Rois ne sont pas de saint Jerôme, c'est qu'on les trouve mot pour mot dans les Commentaires de Raban Maur, citées sous le nom d'un Juif qui vivoit environ ce même tems. Sans parler donc du stile & de la Latinité de ces Questions Hebraïques, qui ne sont pas dignes de l'érudition de saint Jerôme ; les citations de Raban Maur decident nettement la dificulté, & ne laissent aucun lieu de douter qu'elles ne soient d'un auteur Juif qui vivoit de son tems, & qui passoit alors pour un homme fort versé dans l'étude des livres sacrez.

Si l'exposition interlineaire du Livre de Job n'est pas de saint Jerôme, elle est au moins du Prêtre Filipe disciple du mesme Saint. Car puisque le Manuscrit de Corbie,

si ancien, dit en termes exprés que cette explication a été tirée du Commentaire de *Filippe*, il n'est plus permis de douter qu'elle ne soit du mesme Auteur. On avoit déja imprimé ce Comentaire & sous le nom de Filipe, & sous le nom de Bede le venerable : mais nous somes surs aujourd'hui que Filipe en est le veritable Auteur, & qu'on a eu tort de l'atribuer à Bede & mesme à saint Jerôme, qui n'a jamais rien fait pour expliquer le livre de Job, que les questions Hebraïques qu'il cite lui-mesme en divers endroits de ses ouvrages. Marianus ne devoit donc pas se laisser éblouir d'un passage de saint Jerome, où ce Pere dit qu'il avoit parlé plus au long du Leviathan dans le Volume de Job, *plenius in ipso Volumine diximus* : car ce Volume de Job ne doit pas être pris pour un Comentaire; mais pour le livre même que saint Jerôme avoit traduit en Latin, & qu'il cite en ce passage, parce qu'au Chap. 40. & 41. il est parlé bien au long de l'épouvantable Leviath & du Behemoth.

Dom Jean Martianay nous fait encore remarquer que l'exposition du livre de Job est beaucoup plus courte en bien des endroits dans le Manuscrit de Corbie, qu'elle ne l'est dans les livres imprimez; & qu'au contraire il y a des endroits dans le mesme manuscrit où l'explication de Filipe est plus étenduë que les Comentaires imprimez sous le nom de Bede & de saint Ierome. Il con-

jecture

[redacted]

jecture de cette diference qu'il manque plusieurs chôses dans tous les Commentaires ſur Job, atribuez aux auteurs dont nous avons parlé.

Aprés les Commentaires ſur Iob, Dom Iean Martianay a fait imprimer deux Commentaires ſur les Pſeaumes de David, un fort ample, & un autre plus court, & qui n'eſt pas ſur tout le Pſeautier. Il aſſure dans les advertiſſemens ſur ces deux Comentaires, que ſaint Ierome ſurpaſſe tellement en ſience & en érudition tous les Commentateurs de l'Ecriture, qu'il leur eſt impoſſible d'imiter ce S. Docteur, & de faire quelque ouvrage qui aproche de l'exactitude & de la profondeur des ſiens. Cela paroît ſingulierement dans les deux Commentaires ſur les Pſeaumes : car encore que les auteurs y citent le Texte Hebreu, ſelon la metode de ſaint Ierôme, ils le font ſouvent d'une maniere ſi peu ſavante, qu'ils font aſſez conoître combien ils étoient peu verſez dans la conoiſſance de cette langue. Il n'eſt donc pas dificile à ceux qui ont lû avec ſoin les Comentaires de ſaint Jerome, de conoître entre les ouvrages atribuez à ce Pere, quels ſont les veritables ou les ſupoſez ; puis que le ſtile eſt ſi diferent dans les autres.

Mais quand on ne trouveroit pas cette diference de ſtile & d'erudition dans les Comentaires dont nous parlons, au moins auroit-on deu faire quelque atention à des paſ-

ſages formels de ſaint Jerome qui témoigne lui-même écrivant ſur Iſaïe, qu'il n'a jamais fait de Commentaire ſur le Pſeaume 8. ni ſur le Pſeaume 83. leſquels neanmoins ſont expliquez en leur rang dans ces Comentaires ſupoſez. *De quibus in ſuis locis, ſi vita comes fuerit, Domino præſente dicetur.* Il n'avoit donc pas encore travaillé ſur ce Pſeautier en l'anée 410. lors qu'il fit ſes Commentaires ſur Iſaïe : d'où l'oñ doit inferer qu'il eſt mort avant que d'avoir mis en execution le deſſein qu'il avoit d'expliquer les Pſeaumes de David. Car il employa les dix dernieres anées de ſa vie à l'expoſition des Profetes, laquelle il ne pût même achever, ayant laiſſé imparfait le Comentaire ſur Jeremie.

Il y a encore d'autres preuves non moins évidentes, qui ne permetent pas de douter que les Commentaires ſur les Pſeaumes ne ſoient des ouvrages ſupoſez : car on peut dire que s'ils étoient veritablement de ſaint Jerome, il n'auroit jamais manqué de les citer quand il a travaillé ſur le Pſeaume 44. & 89. qu'il expliqua à la priere de ſainte Principie & du Prêtre Ciprien.

C'étoit la coutume de ſaint Jerome dans ſes Comentaires ſur l'Ecriture d'avertir les lecteurs de tout ce qu'il paroît avoir expliqué ailleurs touchant les mêmes livres. Quand il fit ſon Comentaire ſur Iſaïe, il ne manqua pas de remarquer en deux endroits, qu'il avoit déja expliqué depuis long-tems certains cha-

[redacted]

chapîtres du même Profete. Et dans ſes queſtions ſur la Geneſe, ne cite-t-il pas en parlant de Caïn la letre qu'il avoit écrite ſur ce ſujet au Pape Damaſe ? On peut donc juger de cette coutume de ſaint Jerome, que ſi le Commentaire ſur les Pſeaumes étoit de lui, il en auroit fait mention en expliquant à Principie & à Ciprien les Pſeaumes 44. & 89. ou que ſi le Comentaire avoit été écrit depuis ſes lettres, il les auroit citées & raportées écrivant ſur ces deux Pſeaumes. Ce ſilence de ſaint Jerome, done une preuve qu'il n'eſt pas auteur du Comentaire ſur tous les Pſeaumes.

Il ne l'eſt pas non plus du Comentaire imparfait que Dom Jean Martianay a trouvé en d'anciens Manuſcrits, & qu'il a fait imprimer avec un avertiſſement particulier, où il fait voir que l'auteur de ce Commentaire etoit ignorant dans la langue Hebraïque; qu'il citoit la verſion d'Aquila & même celle de ſaint Jerome, en leur donant le nom de texte Hebreu; & qu'enfin c'étoit un auteur tout plein de ſentimens contraires à la doctrine de ſaint Jerome. Ce qui ne permet pas de penſer ſeulement que ſon Commentaire puiſſe être l'ouvrage d'un auſſi ſavant Pere que ſaint Jerome, ou qui merite de lui avoir été atribué par ceux qui ont copié les exemplaires.

L'auteur de ce Comentaire eſt neanmoins fort ancien, puis qu'il témoigne lui-même en expliquant quelques Pſeaumes, qu'il

vivoit ſur la fin du quatriéme ſiecle. Mais ce qu'on doit particulierement remarquer, eſt que celui qui a fait le Commentaire ſur tous les Pſeaumes, & qui n'eſt proprement qu'un Compilateur, a emprunté preſque tout ſon ouvrage de celui dont nous parlons preſentement. On peut voir quantité d'autres remarques dans les avertiſſemens que Dom Jean Martianay a mis à la tête de ſes Commentaires ſupoſez, & l'on n'aura point de peine à ſe perſuader que c'eſt à tort qu'on les atribuoit à ſaint Jerome.

On trouve enfin une préface generale ſur le Pſeautier à la fin de l'appendice du 2. Tome de la nouvelle édition des ouvrages de ſaint Jerôme, & quoi qu'elle ne puiſſe être atribuée à ſaint Jerôme ſans lui faire injure, Dom Jean Martianay l'a pourtant trouvée à la tête du Pſeautier dans les exemplaires du Canon Hebreu, d'où l'on a oſté la veritable préface de ce Pere, pour y mettre le Prologue ſupoſé. Perſone n'avoit encore pû deviner qui a été l'auteur de cette piece ſupoſée : mais Dom Jean Martianay ne doute point qu'on ne la doive atribuer à Euſebe de Ceſarée. Car en la comparant avec les Hipoteſes d'Euſebe ſur les Pſeaumes, on trouve que c'eſt une meſme choſe. Il eſt vrai que celui qui a écrit en Latin cette Préface, étoit ſi peu verſé en cette langue, qu'on pouroit dire de lui ce que ſaint Jerome a dit autrefois du Traducteur

[redacted]

ır d'un autre livre du mesme Eusebe. ım vix primis imbutus litteris, hunc eun-nrum ausus est in Latinam linguam non La-rtere.

d'Origene contre Celse, ou defense de la Reli-ı Chretienne, contre les acusations des Payens, luit du Grec par Elie Bouchereau. In 4. à ıſterdam, & se trouve à Paris chez toine Dezallier. 1700.

a treate ans* que M. Bouchereau co-ıça de traduire ce traité à la persuasion Conrart, & qu'il lui comuniqua la tra-ɔn des quatre premiers livres, avec les rques qu'il avoit faites sur le texte Grec. ; la mort de M. Conrart arivée en 1675. ːrsones d'un merite distingué, témoi-·nt au traducteur, qu'ils croyoient qu'il dangereux de metre ce traité entre les ; de tout le monde, à cause de quelques ɑens particuliers qui y sont contenus; i lui fit interompre ce dessein Cela ɔêcha pas qu'à ses heures de loisir, il evât de traduire les autres livres, qu'il parmi ses papiers jusqu'à ce que sur le]ui courut qu'il y en avoit une autre tra-ɔn prête de paroître à Paris, il fut pres-ses amis de metre la sienne au jour. Il 'it donc avec soin, & y fit deux sortes ɴarques; les unes sont en Latin, & ten-ı representer le texte Grec dans sa pure-; selon les meilleures leçons; les autres

sont en François, & servent à éclaircir les passages les plus dificiles d'Origene, & à faire conoître & le sujet qu'il traite, & les persones dont il parle par ocasion.

Il seroit inutile de relever le merite de cet ouvrage, qui a toujours passé pour le chef-d'œuvre de cet Ecrivain si ancien & si celebre. C'est un des derniers, & un des plus exacts qui soit sorti de ses mains.

Recueil de toutes les Pieces, concernant le procés des Avocats & des Medecins de la ville de Lion contre le traitant de la recherche des faux nobles avec l'Arêt intervenu au Conseil le 4. Janvier 1699. aprobatif de l'usage où sont les Avocats & les Medecins de prendre la qualité de Noble. In 4. à Lyon, & se trouve à Paris chez Jean Guignard ruë saint Jaques. 1700.

BIen que les extraits des principales pieces du procés intenté par le traitant de la recherche des faux nobles contre les Avocats & les Medecins de Lion, ayent été inserez en diferens tems dans le Iournal des Savans; je ne puis me dispenser de dire quelque chose de ce recueil, qui contient les memoires, les requêtes & les productions des parties sur cette contestation qui a fait beaucoup de bruit, & qui aprés deux ans de poursuites a été terminée par l'Arêt du 4. Ianvier 1699 par lequel les Avocats & les Medecins de Lion ont eté déchargez des assignations qui leur avoient

avoient été donées à la requête du traitant, sans que la qualité de Noble qu'ils ont prise ci-devant, & prendront ci-aprés conjointement avec celle d'Avocats & de Medecins, leur puissent aquerir ni à leurs enfans & successeurs le titre de Noblesse, à moins qu'ils ne l'ayent de race & d'ancieneté.

L'Ancien Sacramentaire de l'Eglise, ou la maniere dont on administroit les Sacremens chez les Grecs, & chez les Latins; avec les reglemens des Conciles des derniers siecles, sur les pratiques, les prieres, & les ceremonies de l'Eglise. Par M. J. Grancolas, Docteur en Theologie de la faculté de Paris. Premiere partie. In 8. à Paris chez Jean Nully ruë saint Jaques 1699.

APrés que M. Grancolas a exposé dans le premier Tome les diferentes manieres dont le Sacrifice non sanglant de l'autel s'ofroit dans les premiers siecles, il entreprend d'expliquer quel a été l'ordre d'administrer les Sacremens, & quelles ont été les ceremonies qui ont été ajoutées pour composer le culte exterieur de la Religion.

Il comence par les lieux où les Fideles s'assembloient pour adorer Dieu, & pour lui rendre le service qui lui est dû. Dans la naissance de l'Eglise, ils n'avoient pas d'autres lieux que leurs maisons pour faire leurs prieres, pour lire l'Ecriture sainte, pour entendre la predication des Apôtres, & pour participer aux saints Misteres.

Ils n'apelerent point ces lieux là des Temples, pour se distinguer des Iuifs, & principalement des Payens qui croyoient que leurs Dieux estoient renfermez dans leurs Temples. C'est pourquoi saint Paul dit que Dieu ne demeure point dans les Temples faits par la main des homes.

Les Crétiens s'assembloient quelquefois dans les prisons. S. Ciprien y envoyoit des Prêtres & des Diacres pour consoler les Confesseurs, & pour y ofrir le Sacrifice. Saint Paul a été le premier qui a doné le nom d'Eglise aux lieux où les Fideles s'assembloient. Tertulien les apele aussi Eglises & maisons de Dieu. Saint Ciprien les apele *Dominicum*: on les apela encore *Martyria*, à cause qu'elles estoient élevées en l'honeur des Martirs. S. Augustin les a apelees pour cette raison *memorias Martyrum. Nulli Martyrum, sed ipsi Deo Martyrum sacrificamus, quamvis in memoriis Martyrum consecramus altaria.*

Il est dificile de dire coment les Eglises estoient disposées pendant les persecutions. Tertulien dit seulement qu'elles estoient dans des lieux élevez & tournées vers l'Orient.

Depuis que Constantin eut doné la paix aux Fideles, les édifices furent plus considerables, & la dédicace s'en fit avec de grandes solennitez. Ce fut principalement pour ofrir le Sacrifice qu'on batit les Eglises. Les enemis de saint Atanase lui firent un crime de l'avoir ofert dans un lieu qui n'avoit point été consacré.

Les

Eglises avoient quatre parties; le Por-
la Nef, le Chœur, & le Sanctuaire.
tique estoit découvert & exposé au
& à la pluye. Souvent aprés ce Por-
on entroit dans une cour environée de
ies couvertes, où les pauvres demeu-
nt pour recevoir les aumones. Il y avoit
s fontaines dans ces cours, où on alloit se
aver les mains & le visage. A l'entrée on trouvoit des boëtes, où chacun metoit ce qu'il vouloit doner pour le soulagement des pauvres, & pour l'entretien de la fabrique.

Le cors de l'Eglise d'enbas étoit partagé en trois. Il y avoit au long des galeries qui regnoient tout autour, & au milieu etoit la Nef. En certains lieux il y avoit une cloison pour separer les homes d'avec les femmes: de chaque coté il y avoit une porte. Un Portir ouvroit celle des homes, & une Diaconesse celle des femmes. Les Vierges, les Veuves & les Moines se plaçoient au haut de la Nef, & les persones mariées au dessous.

La troisiéme partie s'apeloit *Ambo*, separée de la Nef par un mur. On y montoit par des degres. c'etoit là que les Clercs chantoient, que le Diacre lisoit l'Evangile, & que l'Evêque prêchoit. Ordinairement il y avoit quatre portes au chœur, deux du coté de la Nef qui étoient apelées *speciosæ portæ*, & deux du coté du Sanctuaire.

Le Sanctuaire etoit separé du chœur par un balustre: au milieu étoit l'Autel où le Prêtre ofroit, ayant le visage tourné vers le peuple.

ple. Les Prêtres & les Clercs étoient rangez au fond du Sanctuaire. Il y avoit aussi des sacristies dans lesquelles on gardoit les vases & les ornemens.

L'Autel qui est quelquefois apelé table, n'a eté élevé que pour ofrir le sacrifice. Il n'étoit ordinairement que de bois. Optat reproche aux Donatistes d'avoir rompu les autels, & d'en avoir emporté les pieces. En quelques endroits ils étoient de pierre. Saint Chrisostome remarque dans la 3. homelie sur la 1. épître aux Corintiens, que l'autel de sa nature n'estoit qu'une pierre, mais qu'il étoit devenu Saint depuis qu'il avoit porté le cors du Seigneur. Depuis ils furent consacrez par l'onction du crême, & par la benediction du Prêtre. On y metoit les reliques.

Il n'est pas clair quand on a comencé à metre une croix sur l'Autel. Il est incertain si l'image de J. C. étoit atachée à ces croix. Quelques-uns pretendent, qu'il n'y a eu des crucifix, que sur la fin du huitiéme siecle. L'usage de metre des chandeliers, & des cierges sur l'Autel est recent; on les metoit auparavant dans des lampes, dans des cercles, dans des herses. Les Statues des Chartreux défendent d'en alumer plus de quatre aux fêtes de Paque & de Noel.

Les parures des autels consistoient en rideaux & en napes. Les couleurs n'étoient pas aussi diversifiées qu'elles le sont. Le violet n'a été introduit dans les Eglises de France *qu'au* trezième siecle. Innocent III. ne par-

[redacted]

le que du rouge, du verd, du noir, & du blanc.

Avant l'an 1215. on ne trouve point de tabernacle. Il n'y a eu des images que fort tard. Le 36. canon du Concile d'Elvire les défend. Les premieres peintures qui servirent d'ornemens aux Eglises, representoient les misteres de la Religion, ou les actions & les soufrances des Martirs.

Au comencement elles ne furent mises dans les Eglises que pour servir d'instruction au peuple, & par la suite du tems elles sont devenues les objects de sa pieté. Les Conciles ont étroitement défendu d'en soufrir d'indecentes & de superstitieuses.

La veneration des reliques est anciene. Elle fut combatuë par Vigilantius, & défenduë par saint Jerome. S. Gregoire le Grand, témoigne que de son tems on ne les transferoit plus à Rome d'un lieu à un autre: mais l'usage en fut retabli bien-tôt aprés, & devint fort comun au huitiéme siecle.

Les calices étoient de matieres precieuses. Au tems de saint Augustin, il y en avoit à Cartage deux d'or, & six d'argent. Saint Ambroise jugeoit que dans les necessitez publiques il étoit permis de les vendre pour assister les pauvres.

Les Ministres de l'Autel sont les Evêques, les Prêtres, les Diacres & les Clercs inferieurs. Les Evêques ont seuls le droit d'ordoner les Prêtres. Ils ne l'étoient autrefois que le Dimanche. Ce fut Gelase qui fixa l'ordination aux quatre tems.

La

La principale fonction des Diacres est de servir au Sacrifice, & de distribuer le sang de J. C. Il est parlé des Soudiacres dans les plus anciens auteurs. & Corneille témoigne que sous son Pontificat, il y en avoit sept à Rome. Le Diaconat n'a été reconu que fort tard pour un Ordre sacré. Le Micrologue qui vivoit dans l'onzieme siecle, ne le met qu'au nombre des ordres Mineurs. Tous les Ministres de l'Eglise avoient des vêtemens diferens lors qu'ils faisoient leurs fonctions, de ceux dont ils se servoient dans la vie commune.

Aprés que M. Grancolas a parlé des ornemens dont se paroient les Evêques & les Prêtres, il traite de l'adoration qui se rendoit à l'Eucaristie, & du soin avec lequel les Prêtres la gardoient. Il fait observer que dans les premiers siecles, les Fideles la recevoient dans leurs mains, & l'emportoient dans leurs maisons. Les Curez la gardoient aussi ou dans leurs maisons, ou dans l'Eglise, ou dans la Sacristie.

On cachoit autrefois l'Eucaristie, & on aprehendoit de l'exposer aux yeux des Infideles. On n'en parloit point devant les Payens, ni mesme devant les Catecumenes. On n'avoit donc garde de la metre dans des soleils. Le Concile de Cologne, tenu en 1452. defend de l'y exposer, si ce n'est le jour de la fête du saint Sacrement & pendant l'Octave. La pratique de doner la benediction au peuple avec cet adorable Sacrement n'a

[redacted]

n'a pas cent ans. La fête que nous celebrons fut instituée par Urbain IV. La procession ne fut instituée que depuis. Vossius Jurisconsulte de Milan, dit qu'on la comença à Pavie, d'où elle se repandit à Angers à cause de Berenger, & en suite ailleurs.

Notre Auteur traite aprés cela de la Comunion, & remarque qu'elle ne se donoit point avant le batême. Le 3. Concile de Cartage défend de la doner aux Catecumenes mesme à Paque, mais seulement le sel qu'on a acoutumé de leur doner. Que si un Catecumene avoit été comunié par meprise, on le batisoit aussi-tôt. On donoit toujours l'Eucaristie aux enfans immediatement aprés leur batême; au lieu qu'on ne la donoit aux adultes qu'aprés avoir examiné leurs dispositions, & on ne la donoit point aux Cliniques, c'est-à-dire à ceux qui étoient batisez dans leur lit.

Quand on donoit l'Eucaristie aux malades, on l'apeloit Viatique. On ne la leur donoit qu'aprés l'extreme onction. Quoi qu'on la refuse aujourd'hui à ceux qui ont été condanez à mort, on la leur acordoit autrefois. Saint Augustin témoigne dans son épître 150. qu'on l'administra dans la prison au Comte Marcellin avant qu'il fût executé. Le Concile de Reims de l'an 630. ordone d'administrer l'Eucaristie aux criminels, pour les fortifier contre les terreurs de la mort. Clement V. condane dans le Concile de Vienne, la coutume de la leur refuser.

En 1475. le Conetable de ſaint Paul, aprés s'être confeſſé, demanda qu'on lui permît de comunier; ce qu'on lui refuſa, on lui donant ſeulement du pain benit.

S. Ciprien & S. Auguſtin nous aprenent que de leur tems c'étoit la coutume d'Afrique, que les Fideles comuniaſſent tous les jours. S. Chriſoſtome ſe plaint dans la 17. homelie ſur l'Epître aux Hebreux, de ce que pluſieurs ne comunioient au plus que trois fois en un an. Le Concile d'Aix la Chapele, tenu en 88. veut qu'on oblige chaque Cretien à comunier tous les Dimanches.

Les Prêtres & les Diacres comunioient dans l'enceinte de l'Autel, au lieu que les Laïques comunioient dehors. On comunioit ſouvent debout, & on recevoit le cors de N. S. dans la main. Cet uſage duroit encore au tems de ſaint Damaſcene. Vers le dixiéme ſiecle les Grecs s'aviſerent de mêler le pain avec le vin & de comunier le peuple avec une cuilliere. La coutume de recevoir le cors de N. S. dans la main a ceſſé au 6. ſiecle. Car un Concile tenu à Auxere en 578. ordona aux femmes d'avoir leur Dominical quand elles comunioient.

C'eſt par les malades qui ne pouvoient prendre d'eux meſmes le cors de N. S. que l'on a comencé à le metre dans la bouche des Laïques. S. Jerome remarque qu'en le recevant ils baiſoient l'Evêque ou le Prêtre qui le leur donoit. Les Diacres le portoient à ceux qui n'avoient pu aſſiſter au ſacrifice.

Le

Le Pape Innocent I. nous aprend qu'il n'y avoit à Rome qu'une Messe, à laquelle les Curez assistoient, pour marquer l'union de tous les Fideles, & on envoyoit aux Curez le reste de l'Eucaristie, pour le distribuer à ceux qui n'avoient pu être presens lors qu'elle avoit été consacrée. On portoit l'Eucaristie dans les voyages, de peur de mourir sans Viatique. On la donoit quelquefois aux morts qui n'avoient pu la recevoir durant leur vie. Cet usage fut défendu par le 3. Concile de Cartage. Je continuerai cet extrait dans le Journal suivant.



XVIII.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundy 10. May. M. DCC.

L'Ancien Sacramentaire de l'Eglise, ou la maniere dont on administroit les Sacremens chez les Grecs, & chez les Latins; avec les reglemens des Conciles des derniers siecles sur les pratiques, les prieres, & les ceremonies de l'Eglise. Par M. J. Grancolas, Docteur en Theologie de la faculté de Paris. Seconde partie. In 8. à Paris chez Jean Nully, ruë saint Jaques 1699.

L'Etroite liaison que les Sacremens ont ensemble, a obligé M. Grancolas de ne les point separer. Il traite dans cette seconde partie qui fait seule un Volume entier, de ce qui regarde le Batême, la Confirmation, la Penitence, & l'Eucaristie.

Ceux qui demandoient le Batême n'y étoient pas admis qu'ils n'eussent été auparavant instruits des devoirs qu'il impose. Pendant qu'ils recevoient les instructions necessaires, on les apeloit Catecumenes, ou écoutans.

[redacted]

coutans. L'ordre avec lequel on les instruisoit est raporté par saint Cirille de Jerusalem, & par saint Augustin; que si pendant cette épreuve ils cometoient quelque peché considerable, leur Batême étoit diferé. Le Concile d'Eluite le difere de cinq ans à une femme adultere.

Aprés plusieurs scrutins, on admetoit les competans au Batême, on leur metoit les cendres sur la tête, on leur faisoit des onctions aux oreilles & au nez avec la salive; on les faisoit renoncer au demon; à ses œuvres & à ses pompes. On leur demandoit s'ils croyoient au Pere, au Fils & au saint Esprit, l'Eglise Catolique, la Comunion des Saints, la resurrection de la Chair, & la Vie éternelle. Puis on soufloit sur eux pour en chasser le demon. On leur metoit du sel dans la bouche, & on disoit la Messe. Aprés la Messe, on faisoit comunier les Parains & les Maraines. Le samedi suivant on faisoit le second scrutin. Le troisiéme se faisoit la quatriéme Ferie aprés le quatriéme Dimanche de Caréme, & on començoit la Messe. Aprés l'Introit & la Colecte, le Diacre lisoit l'Evangile, & le Prêtre l'expliquoit avec le Simbole, & l'Oraison Dominicale. Puis il leur faisoit l'Onction de la salive & des saintes Huiles. Souvent l'Evêque étoit le Parain de ceux qu'il regeneroit en J. C. Magnerie Evêque de Troyes, tint sur les fons Theodebert, & le Pape Adrien tint sur les fons, & batisa Pepin fils de Charlemagne.

Ceux qui devoient eſtre batiſez entroient tout nus dans le Batiſtere. Les Diaconeſſes deshabilloient les filles & les reveſtoient en ſuite, afin qu'il ne parût rien d'indecent aux yeux des homes. Le Prêtre plongeoit par trois fois dans l'eau. Il la verſoit ſeulement ſur les malades, & ſur ceux que la foibleſſe de l'âge ne permetoit pas de plonger. Ce fut vers le treziéme ſiecle que l'on comença à introduire dans l'Egliſe Latine l'effuſion en la place de l'immerſion.

Le Prêtre batiſoit en prononçant le nom des trois Perſones de la Trinité, & leur metoit la robe blanche.

M. Grancolas raporte d'autres ceremonies obſervées dans le Batême par l'Egliſe Greque, & paſſe au Sacrement de Confirmation, dont l'adminiſtration eſt reſervée aux Evêques. Elle ſe donoit par l'impoſition des mains & par l'onction du Creme. Notre Auteur deduit la maniere de doner de Sacrement ſelon les Conciles des derniers ſiecles, aprés quoi il traite de la Penitence. Il comence par la Confeſſion, & s'étend ſur l'inſtitution des Prêtres Penitentiers, ſur l'obligation qu'ils ont au ſecret. Il parle en particulier des Confeſſeurs, des Evêques, des Prêtres, des Religieux, des Religieuſes, des Rois & des Princes; & de la maniere dont ſe faiſoit la Confeſſion, du lieu, de la poſture, & des autres circonſtances.

Les pecheurs ſe confeſſoient au comencement du Careme, recevoient les cendres, &

[redacted]

& étoient mis en penitence, & chassez hors de l'Eglise. Les Penitens passoient par divers degrez, par lesquels on pût reconoître si leur conversion étoit digne de leur foi. Il y a des auteurs qui ont cru que tous les pechez mortels étoient soumis à la penitence solennelle : d'autres n'y ont assujeti que les publics. Tertulien semble les y assujetir tous. Cette Penitence n'étoit proposée qu'une fois. Le 7. Canon du Concile d'Eluire y est precis. Le tems a aporté des changemens considerables à cette discipline. On les peut voir dans l'Original, où ils sont marquez avec beaucoup d'exactitude.

Le dernier traité de ce Volume concerne l'Eucaristie. M. Grancolas y etablit la verité de la presence réele, & de la transubstantiation, & y touche divers questions proposées par les auteurs du neuviéme siecle.

Traité de la generation & de la Nouriture du fetus. Par M. Daniel Tauvry de l'Academie Royale des sciences, Docteur en Medecine de la faculté de Paris. In 12. à Paris chez Barthelemy Girin, quay des Augustins. 1700.

LE dessein qu'a eu M. Tauvry de détruire des erreurs qui se glissoient dans l'Anatomie, l'a oblige à faire plusieurs experiences sur la structure des parties des animaux, qui lui ont doné lieu d'expliquer d'une *nouvele maniere*, l'usage des parties des ani-

maux vivipares & des ovipares. Il a divisé son traité en cinq chapitres. Dans le premier il recherche quelle est l'origine des animaux, dont la machine est d'autant plus dificile à conoitre que celle des plantes, qu'elle est composée d'un plus grand nombre de parties. Examinant les diferentes opinions sur cette origine, il declare d'abord qu'on ne sauroit raisonablement supposer que l'ame se forme son domicile, parce qu'elle n'en connoît point les ressors. Il ne peut non plus se persuader que dés le comencement du monde tous les homes ayent été contenus dans le premier, ni imaginer la matiere come actuelement divisée, bien qu'elle soit divisible à l'infini. Il demeure d'acord que l'air est rempli d'une infinité de graines & de germes: mais quand on supose que les germes de tous les animaux sont enfermez dans ce reservoir, & qu'ils passent dans le sang des animaux pour se filtrer dans les ovaires; il sent que l'esprit se revolte, & ne peut comprendre la diference des filtres à cause de la petitesse des germes. Quand il considere l'œuf des ovipares, il ne trouve dans l'ovaire que le jaune avec une simple membrane revetuë du calice, & atachée par un pedicule à la grape; lors que ce jaune est depouillé de son calice, qu'il est tombé par l'entonoir dans le canal qui le porte à la matrice de la poule, & qu'il y est demeuré quelque tems, il paroît entouré d'une coque dure. Outre le jaune on voit le blanc, dont une portion

qui

[redacted]

qui eſt liquide s'échape d'abord, & l'autre qui eſt renfermée dans une membrane a plus de conſiſtence ; bien qu'on ſupoſe le poulet tout formé dans l'œuf. Il faut expliquer la formation de la coque & de la membrane comune, & la generation de la petite peau qui enferme le blanc ; & il reſte toujours de grandes dificultez.

Ces dificultez ne ſont pas moindres dans l'home ; car quand il ſeroit certain que l'œuf tomberoit muni de ſes membranes & de ſon placenta, il faudroit expliquer coment ce placenta peut eſtre ataché à la matrice, & coment il ſe produit de nouveaux organes dans cette partie pour filtrer le chile, & la limfe dont le fetus a beſoin pour ſe nourir.

C'eſt pourquoi l'Auteur ſans entreprendre d'aprofondir ces queſtions ſur l'origine des animaux, remarque ſeulement qu'il y en a qui metent dehors leurs germes, que la chaleur les fait éclore avec le tems, & on nome ces animaux ovipares. Le germe avec la nouriture qui y eſt atachée, & ſes envelopes font ce qu'on apele l'œuf. Il y a d'autres animaux qui conſervent leurs germes aſſés long-tems dans leur matrice pour en developer toutes les parties ; de ſorte qu'ils donent naiſſance à des animaux vivans, ce qui les a fait nomer vivipares.

Ariſtote diſtingue deux ſortes d'animaux ovipares. Les uns font les œufs imparfaits qui s'augmentent depuis qu'ils ſont ſortis hor

hors; d'autres du cors de l'animal. Tels sont les œufs de plusieurs poissons: d'autres sont parfaits & ne reçoivent plus d'acroissement depuis qu'ils sont sortis hors du cors de l'animal.

Il y a deux sortes d'animaux vivipares. Les uns engendrent un animal sans avoir engendré d'œuf auparavant. Les autres engendrent un œuf qu'ils convertissent en animal dans leur matrice. Ceux qui engendrent d'abord un animal ont des mameles, au lieu que ceux qui engendrent auparavant un œuf n'en ont point.

Cette division ne paroît pas juste à M. Tauvry, parce qu'il pretend que tous les animaux, & mesme les vivipares, naissent d'un œuf, que la nature est uniforme dans ses operations; & que come toutes les parties qui doivent composer le poulet sont actuelement dans l'œuf de la poule, elles sont de mesme dans le germe des vivipares.

Il est vrai que quelques Medecins croyent encore, sur le raport des Anciens, que l'home est formé par le mélange des deux semences. Mais notre auteur montre fort au long d'insurmontables dificultez dans cette opinion, & juge au contraire que tout favorise l'opinion des œufs. Les organes qui dans la femme servent à la generation, sont semblables à ceux des ovipares; les trompes ressemblent à l'oviductus, & les testicules aux *ovaires*. D'ailleurs les Naturalistes ont observé dans plusieurs animaux des œufs aussi aparens

[redacted]

rens que dans les poules, excepté qu'ils ne les metent pas dehors, mais qu'ils en forment un animal dans la matrice, come il arive à la Vipere, & à plusieurs poissons cartilagineux. M. Stenon n'eut pas plutôt remarqué dans un chien de mer qu'il y avoit des œufs, quoi que ce chien de mer fit ses petis vivans, qu'il quita l'anciene opinion, & crut que les testicules des femeles vivipares, tenoient lieu d'Ovaire; & la consequence paroit si naturele, qu'il est étonnant que plusieurs qui avant lui avoient fait la mesme observation n'ayent pas tiré la mesme consequence.

Dans le second Chapitre M. Tauvry fait voir que les vessicules qui se trouvent dans les testicules des femmes sont de veritables œufs, & que les trompes sont les conduits par lesquels ces œufs descendent dans la matrice. Il explique coment ils s'en détachent lors qu'ils sont venus à maturité, coment ils percent la membrane du testicule, bien que le trou par où ils passent ne se puisse voir que tres rarement; coment ils entrent dans la trompe, bien qu'elle ne soit pas immediatement jointe au testicule.

Il explique encore l'action de la semence du Mâle, qu'il fait consister non dans le cors grossier de cette semence, mais dans ses parties plus subtiles, qu'il apele l'esprit seminal. Il dit que cet esprit arosant la Matrice, la picote & l'irite, gonfle ses fibres & ses glandes, & que ce gonflement produit quatre éfets. Le premier est qu'il ferme l'orifice

interne de la matrice. Le second est qu'il épaissit les membranes & les fibres de la matrice, qui se remplissent de sucs nouriciers. Le troisiéme est, qu'il étend la matrice à mesure que le fetus croît. Le dernier est, qu'il comprime les veines, & rend la circulation du sang plus lente qu'elle ne l'étoit auparavant.

Notre Auteur fait voir ensuite coment l'œuf s'atache à la matrice, coment le placenta s'unit avec la membrane interne, coment se forme le cordon ombilical.

Dans le troisiéme Chapitre M. Tauvry parle des membranes qui envelopent le fetus, & du cordon ombilical.

La membrane externe, qui dans les Vivipares envelope le fetus, s'apele Chorium. Elle prend diferentes figures selon que la matrice est conformée. Dans la femme elle est ronde.

Il y a des animaux qui n'ont point d'ataches entre le Chorium & la matrice. Il y en a d'autres dont les ataches ne paroissent que vers la fin du terme. Il y en a dont le fetus a plusieurs ataches, & d'autres dont chaque fetus n'a qu'un seul Placenta. Dans la femme cette atache s'apele Placenta, parce qu'elle ressemble à un gateau. C'est une masse de figure ronde en partie fibreuse, & en partie glanduleuse.

Il y a des placenta qui ne se separent de la matrice qu'avec éfusion de sang, come dans la femme, dans la chiene & dans la chate.

Il y en a d'autres qui dans leur separation n'y laissent point sortir de sang, mais seulement des sucs laiteux. Les animaux dont le placenta est abreuvé de sang, sont carnaciers, & ceux dont le Placenta n'a que des sucs laiteux, vivent d'herbes & de fruits. Il y à encore d'autres diferences entre les Placenta, soi, pour leur nombre, pour leur figure, & pour leur situation.

Notre Auteur décrit d'autres membranes qui sont au dessous du chorium, savoir l'urinaire, l'amnios, & une autre qui ne se trouve qu'en quelques animaux, come le chien, le chat, & le lapin. Enfin il parle du cordon ombilical qui reünit toutes ces membranes. Il est plus gros & plus long selon les animaux où il se rencontre. Les vaisseaux & les membranes qui le composent, se contienent avec le chorium, & avec l'amnios.

Le quatriéme chapitre est employé à décrire les humeurs contenuës dans les envelopes du fetus, & qui lui servent de nouriture. M. Tauvry tient probable que dans les premiers tems ausquels les parties du fetus ne sont pas encore developées, il se nourit seulement par une espece de suintement qui se fait au travers des pores de son cors, & ensuite par la veine ombilicale dont les racines reçoivent les sucs nouriciers dans le Placenta; mais que quand la bouche, l'esofage, & le ventricule paroissent distinctement, il ne se nourit pas seulement par cette veine, mais aussi par la bouche.

Il raporte que Graaf a demontré que le fetus se nourit en partie par le nombril, par l'observation d'un fetus de chiene sans tête & sans bouche, & dont le ventricule étoit entierement vuide. On prouve que le fetus se nourit aussi par la bouche, quand on compare la liqueur contenuë dans l'amnios avec la liqueur qui se trouve dans le ventricule du fetus. On trouve qu'elles sont tout-à-fait semblables, & fort diferentes de celle qui est dans la membrane urinaire.

Dans le dernier Chapitre, M. Tauvry montre coment le sang ombilical entraine avec lui les sucs nouriciers qui se trouvent dans le Placenta, passe avec eux dans la veine ombilicale, & va dans le foye. Cette veine entre par une petite fente dans ce viscere, & va aboutir au sinus de la veine porte d'une maniere un peu oblique.

Outre le traité dont je viens de parler, on trouve dans ce Volume des reflexions que fait M. Tauvry sur des faits raportez par M. Mery dans un traité qu'il mit au jour, il y a peu de mois touchant la circulation du sang dans le fetus, & dont je donai l'extrait dans le cinquiéme Journal de l'anée presente.

Lettre à M. D. B. R. touchant quelques proprietez de l'Aimant, & du Fer aimanté. Par M. La Montre Professeur de Matematique & de Filosofie.

MOnsieur vous m'avez fait plusieurs questions sur diverses proprietés de l'Aimant & du fer aimanté, ausquelles je tâcherai de répondre le plus brievement que je pourai.

L'éguille aimantée d'une boussole étant libre sur son pivot, afecte une situation continuele vers le pole magnetique de la terre, de laquelle elle est facilement detournée, lors qu'on lui presente le Pole d'un petit aiman, parce que ce petit aiman fait couler dans l'éguille un plus grand nombre de meridiens de matiere magnétique, qu'elle n'en reçoit de la terre, quoi qu'elle soit un grand aiman. Cela est facile à concevoir, si l'on considere que les meridiens de la matiere magnétique sont en plus grand nombre & plus serrés vers les poles d'un petit aiman, quoi que des plus foibles, qu'en aucun endroit de la surface de la terre, à l'exception de ses Poles magnétiques, & de quelque espace aux environs d'iceux.

L'éguille aimantée étant ainsi détournée de sa situation naturele par ce petit aiman, se tournera de tel côté qu'on voudra, lors qu'on lui presentera le Pole d'un plus fort ai-

aiman. La réponse que j'ay faite à la premiere question est confirmée par ce que je repons à celle-ci; car le plus fort aiman étant plus abondant en meridiens de matiere magnétique, en comuniquera à l'éguille aimantée une plus grande quantité qu'elle n'en recevoit du petit aiman; ainsi elle sera obligée de ceder à l'agent le plus fort. Cela est clair: passons à autre chose.

Le fer reçoit la vertu de l'aiman, lors qu'il en est duëment touché, ou lors qu'il est touché d'un autre fer ainsi aimanté; le fer devient encore aimanté par la trempe; il peut aussi aquerir la mesme vertu quand il est quelque tems dans une situation perpendiculaire à l'Horizon, &c. Cela est conu de tout le monde.

Vous voulez savoir, Monsieur, si du fer aimanté par un bon aiman, atirant d'autre fer, come un aimant tout nud en atire aussi, pouroit en atirer davantage étant armé de la mesme maniere qu'un aiman qui est armé atire aussi une plus grande quantité de fer. Cette question n'a rien de plus dificile que les precedentes; si vous faites une legere reflexion sur l'hipotese magnétique. Considerez que lors qu'on arme un aiman, on change la détermination des meridiens de la matiere magnétique & on les fait couler plus abondament par un même endroit. Remarquez aussi que l'armure peut toucher en plus de parties, le fer qu'on veut faire soûtenir à cet aiman &c. Vous

ne

ne doutés pas, Monsieur, que le fer touché par l'aiman, n'ait un tourbillon de matiere magnétique, comme l'aiman même ; ainsi vous ne sauriez douter que la matiere magnétique du fer aimanté ne puisse recevoir la même détermination qu'on a donée à celle de l'aiman : car qui peut le plus, peut le moins. La même chose à proportion pouroit se pratiquer à l'égard du fer aimanté en quelqu'une des manieres que j'ai raportées ci-dessus, en suite de celle-ci.

Votre derniere question a quelque chose de plus digne de la curiosité de ceux qui se plaisent aux experiences de l'aiman. Vous savez, Monsieur, que depuis la mort de M. Rohault, on a extremement rafiné sur l'armure de l'aiman, les curieux observateurs des proprietez de cette admirable pierre, s'étant apliquez à en epuiser les forces, de telle sorte qu'aujourd'hui, ils font soûtenir un poids de 25. ou de 30. livres à un aiman qui n'en pouvoit soûtenir que 10. ou 12. du tems de ce savant Fisicien. Vous me demandez presentement, M. s'il seroit possible de trouver une nouvele maniere d'armer l'aiman, qui pût lui faire soûtenir un poids encore plus considerable que tout ce qu'on a fait jusqu'à ce jour. Je repons à cela qu'on est encore bien éloigné de faire produire à l'aiman tout l'éfet qu'il pouroit faire, & qu'on peut inventer une nouvele armure qui le rendra capable de soûtenir un poids de 250. ou de 300. livres, suposé qu'avec l'armure la plus parfai-

te qu'on ait pû trouver jusqu'à present, il en soûtiene seulement 25. ou 30. ce qui est décuple l'un de l'autre. Si cette petite découverte m'avoit coûté autant de meditation que ce que j'ai dit dans un Journal du mois d'Aoust 1696. touchant la déclinaison & variation de l'éguille aimantée, je croirois qu'elle pouroit me faire quelque honeur: mais elle est de ce genre d'inventions qui se presentent come d'elles-mêmes, qui ne coûtent qu'une legere reflexion sur les principes qu'on conoit, & qui peuvent doner plus de reputation à un habile ouvrier qui arme des pierres d'aiman, qu'elles n'en doneroient à quelque Filosofe que ce soit, qui en conoit bien la nature.

Il y a quelques anées que je fis parler de cette invention à un homme de merite qui a un beau cabinet de pierres d'aiman, & un talent merveilleux à en faire un prodigieux nombre d'experiences qui donent du plaisir jusqu'au bout. Il faut pourtant avouer que l'honêteté & les manieres obligeantes du curieux qui possede toutes ces pierres vrayment precieuses, jointes à son savoir, contribuënt autant que tout le reste à la satisfaction de ceux qui ont le bien de l'entendre & de le voir agir. Cependant il m'a été impossible de persuader à cet honête homme, qu'on pût aller plus loin, en ce qui concerne l'armure de l'aiman. Je me reserve à vous en entretenir en particulier, afin que cette petite invention, pouvant peut être faire

plaisir aux curieux, ne soit pas perduë, si je neglige de la publier, comme il pouroit ariver.

Observations Critiques sur l'Histoire de France, écrite par Mezeray. In 12. à Paris chez Jean Musier, ruë du petit Pont. 1700.

L'Auteur de cette critique déclare dés la premiere page qu'il est persuadé avec le public, que M. de Mezeray est un bon Historien, & que ce n'est que par amusement qu'il a entrepris de faire voir qu'il y auroit quelque chose à changer dans son Histoire. Cependant dans l'Avis il dit que son stile est dur, quelques-unes de ses periodes mal liées, ses termes barbares, & conus seulement du menu peuple; qu'il ne sait pas faire le détail d'une action de guerre, & qu'il forme de mauvais raisonemens sur toutes sortes de matieres. Coment un Ecrivain qui tombe dans toutes ces fautes, peut-il être bon Historien? Il semble que le Critique devroit un peu mieux s'acorder avec lui-même.

Il reprend souvent M. de Mezeray d'avoir écrit des choses, qui sont apuyées du témoignage des Anciens. Par exemple, il trouve peu croyable ce qu'il raconte à la page 74. d'un soldat, qui pour ne pas rendre à un Evêque un vase pris dans son Eglise, le brisa d'un coup de hache en presence de Clovis, qui dissimula alor

lors, & un an aprés tua le ſoldat de ſa propre main, à cauſe ſeulement que ſes armes n'étoient pas en bon ordre. M. de Mezeray avoit trouvé ce fait dans Gregoire de Tours, le plus ancien & le plus autoriſé de tous nos Hiſtoriens, auquel ſi c'étoit une faute, elle devoit être plutôt imputée qu'à celui qui ne l'a raportée que ſur ſa foi. On ne peut pas aprouver l'action de ce Prince, dit l'Auteur de la Critique. Il devoit metre au Conſeil de guerre le ſoldat qui lui avoit manqué de reſpect en briſant le Vaſe qui avoit été pris à l'Egliſe de Reims, & non pas le tuer un an aprés pour une faute legere contre la diſcipline militaire. Ce n'eſt pas aprouver l'action que d'en faire le recit. Gregoire de Tours qui l'a le premier écrite, ni tous ceux qui l'ont ſuivi ne l'ont pas non plus aprouvée. Ils ont laiſſé à leurs Lecteurs la liberté d'en juger come il leur plairoit.

Je paſſe ſous ſilence les autres obſervations de l'auteur. Ceux qui les liront verront ſi elles ſont ſuffiſantes pour ôter M. de Mezeray du rang qu'il a tenu juſques ici d'un de nos meilleurs Hiſtoriens.

Du

[redacted]

Du Celibat volontaire, ou la vie sans engagement, par Damoiselle Gabrielle Suchon. In 12. deux Tomes. à Paris chez Jean & Michel Guignard, ruë saint Iaques. 1700.

LE Celibat dont il est parlé dans ce traité, est une vie libre sans engagement ni au mariage, ni au cloître. On montre dans le premier livre en quoi consiste cet état volontaire, en quoi il se distingue des autres, & quels sont ses avantages.

Dans le second livre cet état est comparé avec l'état du mariage, & avec celui de la Religion. Il y est preferé au mariage, parce qu'il exemte du pouvoir que les maris ont sur leurs femmes, du soin qu'elles doivent prendre de leurs enfans, & de mile inquietudes ausquelles elles sont sujets dans le monde. Quant à la Religion, c'est une vie plus parfaite; mais elle est aussi plus penible, impose un joug plus pesant, & charge plus la consience.

Dans le troisiéme livre, il est parlé de l'emploi que les persones libres d'engagement doivent faire de leur tems, des ocupations qui leur convienent le mieux, & des vertus ausquelles elles se doivent particulierement adoner. Le tems a été doné à l'home pecheur, pour satisfaire à la justice de Dieu par son travail. Bien que l'obliga-

tion de le bien employer soit commune à tous les états, elle regarde particulierement les persones libres d'engagement, parce qu'elles n'ont pas leurs heures reglées, & destinées à certains devoirs, comme les ont ceux qui sont dans le cloître ou dans le mariage. L'employ qui leur est conseillé ici, ne pouvoit être plus sage ni plus utile. Car c'est de se consacrer à l'adoration du Souverain Etre, à l'invocation de sa puissance & de son secours au service du prochain, au soulagement des pauvres. Ces occupations sont des moyens d'aquerir les vertus necessaires au celibat, qui sont l'humilité, la charité, & la patience.

Livres nouvelement imprimez.

De la meilleure maniere de prêcher. In 12. à Paris chez Jean Boudot, ruë saint Jaques. 1700.

Sermons sur tous les sujets de la morale Chretienne. Troisieme partie contenant les misteres. In 12. deux Tomes. à Paris chez Jean Boudot, ruë saint Jaques. 1700.

Traité de la virginité, où l'on explique selon l'Ecriture sainte, les Conciles & les Peres, tout ce qui appartient à cette sainte profession. In 8. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne, ruë saint Jaques.

Ex-

Explication & reflexion sur les épîtres de saint Paul, où l'on explique le sens litteral, spirituel & moral. In 12. deux Tomes. à Paris chez Imbert de Bats, ruë saint Jaques.



JOUR-

XIX.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 17. Mai. M.DCC.

L'Ancien Sacramentaire de l'Eglise, ou la maniere dont on administroit les Sacremens chez les Grecs, & chez les Latins; avec les reglemens des Conciles des derniers siecles sur les pratiques, les prieres, & les ceremonies de l'Eglise. Par M. J. Grancolas, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. Seconde partie. In 8. à Paris chez Jean Nully, rue saint Jaques. 1699.

ON a doné le nom de Messe solennele à celle qui se celebroit avec chant, où le Clergé assistoit avec le peuple, & à celle qui se disoit les Dimanches & les Fêtes. Au comencement on n'en disoit point dans les Monasteres, & les Moines alloient l'entendre dans la Paroisse. Depuis on leur a permis de l'entendre dans leurs Monasteres. Lors que saint Epifane ordona Paulinien frere de saint Jerôme, ce fut pour exercer les fonctions du Sacerdoce, non dans une Paroisse,

[redacted]

roiſſe, mais dans une Chapele d'une Communauté Monaſtique. Saint Gregoire Pape, écrivant à un Evêque de Palerme, témoigne que quand les Moines furent élevez au Sacerdoce, il n'y en avoit qu'un dans chaque Monaſtere, & on n'y celebroit autrefois la Meſſe que le Dimanche & le Samedi. Caſſien aſſure que c'eſtoit la coutume des Solitaires d'Egipte. Les Religieuſes alloient auſſi entendre la Meſſe à la Paroiſſe, & le Dimanche ſeulement pour être moins ſouvent expoſées à la vûë des homes. Le 4. Concile d'Orleans leur permit de l'entendre dans leurs Monaſteres.

A l'ocaſion des Meſſes des Saints, M. Grancolas parle fort au long de leur Invocation, de leur Interceſſion, & de leur Canonization. En traitant de la Meſſe de la ſainte Vierge, il s'étend ſur les grandes louanges que les anciens Peres lui ont donées, ſur la devotion envers elle, & ſur la maniere dont il la faut regler pour en éviter l'abus. Il s'étend auſſi ſur l'Inſtitution du Roſaire & du Chapelet.

L'ancien uſage parmi les Grecs, eſtoit de ne point conſacrer les ſaints Miſteres en Carême, excepté le Samedi, le Dimanche, & le jour de l'Annonciation. Les autres jours ils comunioient *ex præſanctificatis*.

Les Meſſes Votives, ſont celles qui ne convienent ni au tems, ni à l'Ofice du jour, & qui ſe diſent à volonté, ou pour honor

un Mistere, ou pour demander une grace, ou pour en remercier Dieu. Alcuin a composé de ces sortes de Messes.

Notre Auteur traite amplement des Messes des Rogations, & des Processions qui se faisoient dans les calamitez publiques, & dans les necessitez pressantes.

En traitant des Messes pour les morts, il raporte les ceremonies des Sepultures, les repas qui se faisoient aux enterremens, & sur les repas de charité que les anciens nomoient Agapes.

Les Messes privées, sont celles où peu de persones assistent sans y comunier. Le 6. Concile de Paris défend aux Prêtres de dire la Messe à moins qu'ils n'ayent quelqu'un pour les servir. On permetoit quelquefois aux Reclus & aux Hermites de la dire seuls.

C'étoit autrefois un usage que des particuliers par devotion pour des Martirs, fissent dire la Messe sur leurs Tombeaux, & que d'autres la fissent dire dans des maisons infectées de malins esprits, pour les en chasser. M. Grancolas propose à ce sujet cette question, Si une Messe apliquée par l'intention du Prêtre à plusieurs personnes, profite autant à chacune d'elles, que si elle n'estoit apliquée qu'à une seule; & raporte le Canon du Concile de Constance, qui condana cette proposition de Wiclef, que les prieres apliquées à une seule persone, ne lui profitent pas *plus que* celles qui se font en general pour *plusieurs*.

[redacted]

l raporte en suite divers reglemens faits les Conciles des derniers siecles, tou-nt la maniere de celebrer les divins Miste- & de les administrer au peuple ; ce qui gage à remarquer divers particularitez, cernant l'érection des Autels, leurs or-nens, la propreté des napes & des cor-aux. Il traite amplement du precepte de Comunion Pascale, & du Concile de La-n, qui a ordoné à chaque Fidele de rece-r l'Eucaristie au moins à Pâque aprés s'ê-confessé à son propre prêtre. Il esta-pareillement l'obligation d'assister à la sse de Paroisse, recomandée par le Con-d'Eluire, & par plusieurs autres tenus de-is.

Le pain & le vin sont la matiere du Sacre-nt. Les Grecs consacrent avec du pain é, & les Latins avec du pain non levé, & uns & les autres le font validement. Cha-n d'eux suit en cela licitement le rit de son lise. Les Prêtres consacrent le pain & le n, & quand ils disent la Messe, ils sont o-gez de comunier sous les deux especes, à listinction des Laïques qui ne comunient e sous celle du pain.

Quoi que l'Evangile n'ait rien dit du mélan-de l'eau avec le vin, l'Eglise l'a pratiqué s les premiers siecles, pour marquer l'u-on du peuple avec J. C. Il n'y a que les êtres qui ayent le pouvoir de consacrer, quand les Diacres l'ont voulu faire, les onciles ont reprimé leur entreprise. Sain

Jerôme n'a jamais dit la Messe quoi
Prêtre, ce qui n'a point été toleré
tems qui l'ont suivi. Le Pape Innoc
déclara suspens dans le Concile de
les Prêtres qui à peine sacrifioient
fois l'an. Le Concile de Trente leu
ne de le faire tous les Dimanches &
les Festes.

L'Institution de l'eau Benite est
ciene. Optat reproche aux Donati
bus qu'ils en faisoient. Saint Gregoi
écrivant au Moine Melite, l'avertit q
consacrer les Temples qui avoient
culte des Idoles, il faloit y répandre
Benite. L'eau avec laquelle on admi
batême doit estre consacrée par les pr
lon le témoignage de saint Ciprien;
Basile met cette ceremonie entre c
descendent de la tradition des A
Saint Ambroise fait foi que le Prestre
dans le Batistere, començoit par e
l'eau pour en chasser le demon. G
de Tours dit qu'aprés avoir exorcisé l
Fons, on la distribuoit au peuple a
s'en servît dans les maladies. Les
laires de Charlemagne ordonent q
les Dimanches le Prestre benira l'ea
que de dire la Messe, afin que le pe
prene entrant dans l'Eglise. *L. 5.* C

M. Grancolas traite ensuite de la
sion qui se faisoit au dedans de l'Eglis
la Messe, des Ornemens dont les E
& les Prestres estoient revestus, de

qui servoient au sacrifice, & de la langue en laquelle se disoit l'Ofice. Dans les premiers siecles cette langue étoit entenduë de tout le peuple. Quand le Grec & le Latin ont cessé d'être vulgaires, l'Eglise en a conservé l'usage, & a ordoné aux Prêtres d'expliquer les Misteres en langue entenduë du comun des Fideles. Le Concile d'Aquilée tenu en 1596. exhorte les Evesques d'Illirie à cesser de dire l'Ofice & la Messe en leur langue, & à prendre le Breviaire Romain.

De tout tems on a défendu le trafic des Messes, & la venalité du Sacrifice. Le Concile de Lambech de l'an 1281. déclare que c'est une erreur de croire qu'un Prêtre qui a reçu de l'argent pour dire des Messes, y satisfasse en n'en disant qu'une, sous pretexte que le Sacrifice est d'un prix infini. Le Concile de Mexique de l'an 1585. a fait des reglemens considerables sur ce sujet. Il défend aux Prêtres de recevoir l'argent que les Fideles doneront par Testament ou par devotion, & ordone qu'il y aura un homme preposé pour cet éfet, & qui aura soin que les Messes soient aquitées incessamment. Il préferera les Prêtres les plus pauvres aux autres, & principalement ceux qui seront les plus assidus à la residence & au Service. C'est principalement pour assister les malades, & de peur qu'ils ne meurent sans Sacremens, que la residence est si étroitement enjointe aux Prêtres. C'est au Curé que l'on doit se confesser au tems de la

la maladie. On ne peut se confesser alors à un autre sans sa permission comme le disent plusieurs Conciles, & entre autres celui d'Arles de l'an 1275. parce que c'est le Curé qui est chargé du soin des ames, & que comme il les a reçues dans l'Eglise par le Batesme, il doit les remetre entre les mains de Dieu à la mort.

Le premier Concile de Milan marque la plupart des choses qu'il faut observer dans les funerailles, & défend d'alumer plus de vint-quatre cierges autour du cors d'un Evesque. Il défend aussi les écussons, les armoiries, les trofées, & les oraisons funebres, si ce n'est pour des personnes distinguées, & que l'Evesque aura jugées dignes de cet honeur. Il veut aussi que l'Evesque regle ce qu'il faudra donner au Clergé, aux Fossoyeurs, & aux Sonneurs, & ne permet pas de rien exiger. Le Concile d'Angers de l'an 1262. défend aux Moines de sortir de leurs Monasteres pour aller aux enterremens. Celui de Bourges de l'an 1584. excommunie les Reguliers qui causeront quelque trouble dans l'execution de pareils Statuts.

Lettre de M. Delise à M. Cassini, sur l'embouchure de la riviere de Missisipi.

M. J'apris il y a quelques jours de M. de la Montre, que la Carte Manuscri-

te

te du nouveau Mexique que M. le Duc d'Escalone a envoyée à M. Regis, & que M. Regis a renvoyée à l'Academie pour y être examinée, avoit été remise entre vos mains, & qu'il y voit deux choses sur cette Carte bien diferentes de ce qui se voit sur celles que j'ai fait graver. La premiere que l'embouchure de la riviere de Missisipi estoit à l'éxtremité Occidentale du Golfe de Mexique presque Nort & Sud, avec l'embouchure de Rio Bravo & de la riviere de Panuco, & à peu prés sous le mesme Meridien que la Ville de la Veracrux, au lieu que dans mes Cartes, l'embouchure de Missisipi est d'environ 5. degrez plus Orientale que celle de Rio Bravo & que les autres endroits que j'ai nommez ci-dessus : Et la seconde, que la Carte de M. le Duc d'Escalone, fait une Isle de la Californie, au lieu que dans la miene, la Californie paroît comme une partie du Continent.

Comme les preuves que je veux donner au public des corrections que je crois avoir faites sur les Cartes, ne paroissent pas encore, Je veux, M. vous rendre conte ici des raisons que j'ai eües de faire les choses come je les ai faites, d'autant plus qu'ayant eu l'honeur de presenter mes Globes à l'Academie, dont vous êtes un des principaux membres, je suis dans une espece d'engagement de justifier mes sentimens devant cette savante Compagnie.

Je comencerai par la riviere de Missisipi, & je vous déclarerai d'abord que je n'ai pu tirer aucun secours de vos observations qui m'ont été si utiles ailleurs, parce que les Satellites ne se sont pas encore fait connoître en ce Pays-là, & que les Eclipses de Lune qui ont servi jusqu'ici au defaut de celles des Satellites, nous manquent pareillement. Il se trouve à la verité quelques unes de ces Eclipses de Lune observées en Europe & à la Veracrux; mais elles ne peuvent servir de rien pour déterminer l'embouchure de Missisipi.

Je n'ai gueres tiré plus de lumiere des Cartes imprimées ou de toute la Floride, ou simplement de la Côte, parce que la riviere de Missisipi ne paroît sur aucune de ces Cartes, si ce n'est sur celle du S. Nolin, sur laquelle il n'y a aucun fonds à faire, & que cette Côte est une des moins conuës de l'Amerique. *Le Flambeau de la mer* n'éclaire que mediocrement en ce parage, & celui qui en est l'auteur, ou au moins qui a fait le dernier recueil des routes & des courses de mer, déclare nettement qu'il n'a fait ici que fort peu de remarques, & qu'il n'a pas jugé à propos d'en faire davantage; parce que, dit-il, il n'y a rien à faire pour le commerce en ce Pays-là. Il done à la verité les hauteurs de quelques caps & les embouchures de quelques rivieres; mais il n'en done point les distances, ni par quels Rumbs de vent on va

des

des uns aux autres ; ce qui seroit necessaire. Herrera nous manque pareillement en cet endroit, & je n'ai trouvé que Gomara qui puisse en quelque maniere supléer à ces defauts.

J'ai donc été obligé de m'en raporter presque uniquement aux relations ; & de toutes celles qui ont été faites sur ce Pays-là, il n'y a eu que celles de Pamfile, de Narvaés, de Ferdinand, de Soto, & de M. de la Salle qui m'ayent servi.

L'an 1572. Pamfile de Narvaés ayant obtenu de l'Empereur Charle-Quint la permission de faire la conquête de toutes les terres qui sont depuis le Cap de la Floride jusqu'à la riviere des Palmes, s'embarqua dans l'Isle de Cuba, & alla prendre terre à un village que l'on apeloit Carlos du mesme nom que l'Empereur, ce qu'il crut être d'un présage heureux pour son expedition ; mais il se trompa bien fort ; car aprés avoir fait 280. lieües par terre avec beaucoup de fatigues, il fut obligé de se rembarquer, & perit sur la mer, n'y ayant eu que quelques-uns des siens, entre autres Alvare Nugnez surnommé Cabeça de Vacca, lesquels étant échapez du naufrage, coururent une partie du Pays durant plusieurs anées avec des peines incroiables.

Comme on ne savoit ce que Narvaés étoit devenu, l'Empereur dona le gouvernement de l'Isle de Cuba & le Titre de General de la Floride à Ferdinand de Soto, lequel

quel étant afriandé par les richesses qu'il avoit amassées au Perou, mouroit d'envie de découvrir des terres riches où il pût encore mieux établir ses afaires, & obtint du même Empereur la permission de conquerir la Floride, & d'y marquer 30. lieuës de pays en longueur, & 15. en largeur qui seroient érigées en Marquisat, & dont il seroit fait Seigneur proprietaire.

Sur ces entrefaites ariva en Espagne Cabeça de Vacca, qui publia la perte de Narvaés, & fit à l'Empereur une relation de ses avantures, s'étendant beaucoup sur les fatigues qu'il avoit essuyées: mais come il ne s'expliquoit que malignement sur la qualité du Pays, il dona tant d'envie à plusieurs d'y aller, qu'il y en eut qui vendirent tous leurs biens pour y acompagner Soto, qui emploia aussi tous les siens à cette expedition.

Soto partit de la Havane le 18. Mai. 1539. Quelques jours aprés on découvrit la Floride, & l'on jeta l'ancre dans une baye que l'on apela du saint Esprit, à cause que l'on y étoit entré le jour de la Pentecôte. Soto débarqua tout son monde, & renvoia quelque tems aprés ses vaisseaux à la Havane. Il fut 5. ans à courir le Pays & à chercher des Mines; mais il mourut au bout de ce tems-là au milieu de ces Nations sauvages, ayant perdu la plupart de ses gens & de ses chevaux; & celui qui lui succeda au comandement, remena le mieux qu'il lui

fut

fut possible à Panuco le reste de cette petite armée.

Quand on eut apris sa mort en Espagne, plusieurs demanderent le Gouvernement de la Floride & la permission de continuer la découverte: mais l'Empereur Charle Quint ne voulut plus écouter persone là-dessus. Cependant les Espagnols n'ont pas laissé de s'établir dans la suite à saint Augustin & à saint Mathieu à Apalache, & peut-être encore ailleurs.

Dans ces derniers tems les François sont entrez dans la Floride par la Riviere de Missisipi. M. de la Salle étant descendu sur cette Riviere plus bas qu'aucun autre François, & en ayant disoit-il reconu l'embouchure, obtint du Roi la permission de faire un établissement dans ces endroits, & M. de Beaujeu l'y conduisit par mer. Il alla aborder à une Baye, qu'il apela de S. Louis, & il y débarqua son monde. Mais come il alloit par terre cherchant sa riviere, & observant les peuples de ces endroits, il fut malheureusement tué par un de ses gens: & la guerre étant survenuë quelque tems aprés, on ne fit plus de tentatives sur ce pays-là.

Ce n'est qu'avec le secours de ces relations que j'ai fait ma Carte de l'interieur & de la Côte de la Floride; mais je m'y suis particulierement ataché: j'ai lû avec atention les avantures de Pamfile de Narvaés, & de Cabeça de Vacca, le Voyage de

de Ferdinand de Soto, tant celui qui a été composé par Garcilasso de la Vega, que celui qui a été fait par un Gentilhome d'Elvas en Portugal, & qui fut tiré il y a quelques années de la Biblioteque de M. Bulteau pour être doné au public. J'ai mesme fait une Carte sur laquelle j'ai marqué les routes de Cabeça de Vacca & de Ferdinand de Soto, autant que l'obscurité de la matiere me l'a pu permetre.

J'ai examiné tout ce qui a été imprimé sur la riviere de Missisipi & sur les voyages de M. de la Salle, & j'en ai mesme vû quelques relations Manuscrites. J'ai entretenu M. de Beaujeu & M. Cavelier frere de M. de la Salle, & qui l'a acompagné dans son dernier voyage. J'ay vû deux Cartes Manuscrites du Pays, l'une de la Côte qui vient de M. de Beaujeu, & une autre des terres, qui vient de M. de la Salle, & j'ai eu plusieurs conferences avec feu M. d'Amanville Prêtre habitué à saint Sulpice, & qui a été dans cette expedition. Je l'ai dis-je entretenu plusieurs fois de cette matiere avant & aprés son depart.

C'étoit alors une grande question parmi les curieux, de savoir positivement l'endroit où la riviere de Missisipi se jete dans la mer, soit que le dit Sieur de la Salle ne l'eût pas assez observé, soit qu'il ne voulût confier son secret à persone come il est plus probable. Et la dificulté ne laissa pas de subsister lors que M. de Beaujeu en fut de re-

tour,

tour, parce que ni lui, ni M. de la Salle ne trouverent point l'embouchure de cette riviere. Come on ne voyoit point de riviere sur la Côte de la Floride à laquelle on osât atribuer ce que l'on disoit de la riviere de Missisipi, il y avoit des persones & entre autres feu M. Thevenot qui vouloient qu'elle n'eust point d'embouchure remarquable & sensible, & qu'elle se perdît en terre ou dans des lagunes, parce qu'il est certain que la Côte de la Floride est fort basse, & que les rivieres par leurs avalaisons ont formé plusieurs Isles le long de cette Côte, qui se joindront peut-être un jour au Continent come il est arivé à tant d'autres endroits dans le monde. D'autres, sur tout M. l'Abé Bernou, soutenoient que cela ne se pouvoit pas, & qu'une riviere semblable à celle que l'on avoit décrite jusqu'alors, devoit avoir une grande & une profonde embouchure: & il s'en trouvoit d'autres encore qui croyoient sauver les aparences, en disant que la riviere de Missisipi étoit celle que les Espagnols apeloient Rio Escondido; & telle a été l'opinion du P. Cornelli, come on voit par la Carte que le Sieur Nolin son Graveur a mise au jour.

Dans cette Carte la riviere de Missisipi se jete dans la mer à l'extremité Occidentale du Golfe de Mexique. Pour moi je n'ai jamais pu être de cette opinion à cause du cours que l'on donoit à la riviere de Missisipi que j'ai examiné rac à rac, &

je trouvois ſelon mes calculs qu'elle ne pouvoit pas aller ſi fort à l'Occident. Je puis meſme dire ici avec aſſurance, que dans le tems que j'avois l'honeur d'enſeigner la Carte à M. le Marquis de Courtenvaux, Monſieur de Louvois m'ayant demandé d'où venoit cette riviere & où elle ſe jetoit, je lui en figurai le cours ſur la Carte dont nous nous ſervions: & quoi que je ne l'euſſe fait que par conjecture, neanmoins ſon embouchure s'eſt trouvée à peu prés come je l'avois marquée.

Je fus bien confirmé dans cette penſée par le dernier voyage de Monſieur de la Salle, lequel allant chercher avec M. de Beaujeu, l'embouchure de cette riviere, alla aborder à une Baye qu'il apela de ſaint Louis, beaucoup plus à l'Occident que l'embouchure de ladite riviere, ſoit qu'il n'eût pas aperçu cette embouchure en paſſant, ou qu'il voulût pouſſer plus loin pour reconoître la Côte & s'aſſurer des peuples qui étoient à l'Occident de cette riviere; ce qui eſt plus probable. Quoi qu'il en ſoit, M. de la Salle en allant à cette Baye de ſaint Louis, fit route preſque toujours droit à l'Oueſt, come je l'ai apris de Meſſ. de Beaujeu & d'Amanville; ce qui ſe pouroit verifier par le Journal dudit ſieur d'Amanville que je n'ai pas, mais que l'on m'a dit être entre les mains de M. de Villermont.

Quand

Quand je n'aurois pas le témoignage [de] ces Mess. il est aisé de prouver que la Ba[ye] de saint Louis est beaucoup plus Occide[n]tale que la riviere de Missisipi, parce qu'o[n] voit par la relation du P. le Clerc imprimée [à] Paris, & par celle du P. Hennepin imprimée à Utrecht que Mess. de la Salle & Cavelier son frere, en partant de la Baye de saint Louis pour aller chercher ladite riviere, firent environ 250. lieuës jusques aux Akansas (qui sont sur cette riviere) marchant tantôt au Nordest & tantôt à l'Est Nordest, qu'ils passerent par 50. peuples diferens, & qu'ils traverserent environ 20. rivieres, dont quelques-unes se jetent dans Missisipi, mais dont la plupart se doivent jeter dans la mer, ce qui fait voir qu'il doit y avoir beaucoup de mer entre la riviere de Missisipi & la Baye de saint Louis. J'ai marqué cette route & ces rivieres dans ma Carte particuliere de la Floride.

Que si on vouloit objecter que l'endroit de la riviere où sont les Akansas est éfectivement éloigné de la Baye de saint Louis, mais que son embouchure en est proche; j'oposerois la route de Cabeça de Vacca qui fit naufrage à l'Ouest de cette grande riviere, & qui erra long tems dans le Pays pas loin de la mer parmi diferens peuples, & traversa beaucoup de rivieres avant que de se rendre au nouveau Mexique.

Voilà, Monsieur, les raisons que j'avois

quand je dressai ma Carte pour metre l'embouchure de Missisipi à l'endroit où je l'ai mise. Ce n'est come vous voyez que par raisonement, par conjecture, par estime, & par raport aux pays voisins que j'ai tâché d'établir cette position. Mais que faire quand on n'a point d'observation ni de point fixe où l'on puisse metre le pied avec assurance? Pour aujourd'hui bien loin de reculer cette embouchure en Occident & de la metre à l'endroit où la Carte de Monsieur le Duc d'Escalone & celle du P. Coronelli la representent, je vois bien qu'il faut la metre encore plus en Orient; & la question a été décidée par le voyage que M. d'Iberville a fait sur cette Côte. Vous savez, Monsieur, que la paix qui fut heureusement conclue l'an 1697. ayant fait renaître l'envie des établissemens, le Roi envoia mondit Sieur d'Iberville chercher l'embouchure de Missisipi, & y établir une Colonie dans l'endroit qu'il jugeroit le plus convenable à cela; qu'il partit de la Rochelle avec Mess. de Chateaumorand & de Surgeres, qu'il ariva sur la Côte de la Floride le 24. Janvier 1698. & qu'ayant trouvé les Espagnols établis à Apalachicoli & à Pensacola, il fit son établissement sur la Baye de Bilocchi où il fit élever le Fort de *Maurepas*. Mais ce qui fait plus à la question, est qu'il trouva l'embouchure de Missisipi veritablement un peu embarassée, mais profonde come l'avoit pensé

Mon-

[redacted]

Monsieur l'Abé Bernou; que pour s'assurer que ce fût elle, il la remonta plus de cent lieuës, & qu'il revint en France rendre conte de ce qu'il avoit fait.

J'ai une Carte de la Côte qu'il a envoyée à un de ses amis, avec la copie de deux lettres qu'il a écrites sur cette matiere. J'ai une autre Carte que Monsieur de Chateaumorand a faite des endroits de cette mesme Côte où il a été: enfin j'ai encore la copie d'une letre d'un Garde Marine qui étoit sur ces vaisseaux: & par tous ces memoires & le peu que j'ai trouvé dans les livres Holandois, j'ai conu qu'il devoit y avoir prés de cent lieuës de l'embouchure de Rio Bravo à celle de Missiſſipi en tirant à l'Est-Nord-Est; ce qui est bien diferent d'être sous le mesme meridien.

M. d'Iberville y est retourné come vous savez, bien resolu de n'en pas revenir sans être parfaitement informé du Pays, come il se voit par une de ses letres, & j'espere à son retour en savoir davantage: car avant qu'il partît pour ce second voyage, on lui envoya une Carte & des memoires que j'ai faits, avec priere de faire atention aux choses que je lui demande.

J'aurai l'honeur de vous parler au premier jour de la Californie.

Suite des Caracteres de Theophraste, & des mœurs de ce siecle. In 12. chez la Veuve d'Etienne Michalet, ruë saint Jaques. 1700.

LE Libraire qui auroit interêt que le public reçût cette suite des caracteres de Teofraste, come une veritable production de feu M. de la Bruyere, a mis son Portrait à la tête, & n'a osé y metre son nom. L'auteur ne l'a composé que pour son divertissement, & n'a jamais eu la pensée de lui emprunter un nom étranger pour le rendre recomandable. Les sujets qu'il a choisis sont beaux, & la maniere dont il les a traitez a de l'elegance & de l'agrément.

Lettres nouvelles de M. Boursault, accompagnées de fables, de contes, d'épigrames, de remarques, de bons mots, & d'autres particularitez aussi agreables qu'utiles, avec treize lettres amoureuses d'une Dame à un Cavalier. Seconde édition beaucoup plus ample que la premiere. In 12. deux Tomes. à Paris chez Nicolas Gosselin, dans la Grande Salle du Palais, 1699.

LA plupart de ces letres sont adressées à des persones distinguées, ou par le rang qu'elles tienent dans le monde, ou par la reputation qu'elles y ont aquise. Les Poesies dont elles sont mêlées: les rendent extremement agreables; leur diversité fait qu'on les lit sans

[redacted]

›n se puisse jamais ennuyer. La multitu-
es exemples que j'en pourois doner, m'en
l le choix dificile. Le nom de feu M. de
ıbet me fait préferer ces vers que sa mo-
ie n'a pu empêcher d'être publics.

'igure du monde qui passe
't qui passe dans un moment;
ıpe, richesse, honeur, funeste amusement,
ıt un mortel s'enivre, & jamais ne se lasse:
ȷuoi sert vôtre éclat à l'heure de la mort?
'e peut ni changer, ni retarder le sort.
**. plus haut que lui ne voioit que son metre,*
ıns le comble des biens, des grandeurs des plaisirs,
rs qu'il le craint le moins, la mort le vient saisir.



JOUR

XX.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundy 24. May. M. DCC.

Seconde Lettre de M. de Lisle à M. Cassini pour justifier quelques endroits de ses Globes & de ses Cartes.

JE vous ai fait voir, Monsieur, dans ma letre précedente les raisons que j'ai eues de metre la riviere de Missisipi à l'endroit où je l'ai mise, contre ce qui se trouve dans la Carte du Pere Coronelli, gravée par le Sieur Nolin, & dans celle qui a été envoyée à l'Academie. Il faut presentement discuter l'autre question, qui consiste à savoir *si la Californie est une Isle ou une partie du Continent.* Come elle ne peut être éclaircie que par les faits & que les observations n'ont point ici de lieu, je comencerai par raporter la découverte du Pays qui doit beaucoup servir, si je ne me trompe, à la décision de la question.

Aprés que Ferdinand Cortez eut fait la conquête de la nouvelle Espagne, il s'atacha à la

e des pays voisins & à celle de
d. L'an 1534. il envoya deux
découvrirent le bout de la Cali-
23. degré & demi de latitude;
eut un qui se brisa, & l'autre ne
us loin.
suivante Cortez se mit lui-mesme
se rendit à l'endroit où son premier
étoit peri, qu'il apela le Port de sain-
x. Il reconut la riviere de saint Pierre
aint Paul, traversa la mer qui est entre
rre Ferme & la Californie, perdit son
eau sur la Côte de Culvacan, & s'en re-
rna avec bien de la peine à l'endroit d'où
oit venu.
'an 1539. il envoya François d'Illoa avec
ux bâtimens pour continuer la découverte.
s visiterent la Côte Orientale de la Califor-
ie, & quand ils furent arivez environ au 30. degré de latitude, ils virent la terre à droite & à gauche, & l'on comença d'agiter la question, *si la Californie étoit une Isle ou une partie du Continent*, & toutes les deux opinions avoient leurs partisans. Quelques 50. lieuës plus loin ils trouverent que l'eau changeoit de couleur & blanchissoit come de la chaux. Ils firent encore 9. ou 10. lieues la sonde à la main, trouvant qu'à mesure qu'ils avançoient, la mer avoit toujours moins de profondeur, & ils continuerent jusqu'à ce qu'ils n'eurent plus que 5. brasses d'eau, & d'une eau trouble & bourbeuse, remarquant que la mer couroit là d'une grande impetuosité vers la terre.

Alors

que l'on pouroit continuer par cet endroit les conquêtes ſpiritueles & temporeles ; & voilà ce que je ſai de plus recent de ce Pays-là. Il faut preſentement diſcuter l'afaire qui eſt en queſtion, ſavoir *ſi la Californie eſt une Iſle, ou ſi elle fait partie du Continent.*

Il eſt hors de doute que quand on eut reconu l'étendue de la Côte Occidentale de ce Pays-là, on crut conſtament qu'il étoit du Continent ou de la Terre Ferme ; & l'on voit par Wytfliet, qu'il y avoit des gens qui croyoient que du Cap Enganno on pouvoit aller à pied juſques en Tartarie, & qui donnoient à cette Côte juſqu'à 1700. lieues d'étendue : mais les navigations poſterieures ont bien fait rabatre de la longueur de cette Côte. Dudley aſſure que les Pilotes les plus entendus & ceux qui vont continuellement du Mexique aux Filippines, ou des Filippines au Mexique par la Californie, ont touvé que cette Côte n'avoit que 600 lieues de 20. au degré depuis le Cap S. Lucar juſqu'au Cap Mendocin, dont le premier eſt à 23. degrez & le 22. 42 degrez & 30. minutes. Laet ne lui en done que 500. mais ce ſont des lieues Eſpagnoles de 17. & demie au degré, ce qui revient au meſme ; ainſi il doit y avoir une étendue de mille ou douze cent lieues de mer ou de terre entre l'extremité de la Californie & l'extremité de la Tartarie.

Quand on eut reduit la Californie à ſes bornes natureles, & que l'on eut trouvé que *la mer retournoit* en Orient vers le 43. degré

evation, on comença à croire que
ıer alloit rejoindre celle que l'on avoit
erte entre la Californie & le nouveau
ıe, & l'on fit une Isle de la Californie.
:nt les Espagnols qui comencerent;
autres croyoient que la mer qui sepa-
alifornie du nouveau Mexique, étoit
:e qui se terminoit en cul de sac; aussi
t-on doné le nom de Mer Rouge ou
Vermeille à cause dit, Wytfliet de la
›lance qu'elle a avec la mer Rouge qui
l'Arabie de l'Egypte. Mais les Hol-
ayant pris aux Espagnols une Carte
:au raport de Janssonius dans son *mon-*
itime, on reconut que la Californie
ne Isle, & depuis ce tems-là on l'a
ıement representée de la sorte.
t donc sur la foi de cette Carte Espag-
ue l'on a cru & que l'on croit encore
Californie est une Isle: mais il est que-
e juger de la valeur de cette Carte, &
oir si elle est faite sur de bons & de fi-
memoires; & c'est ce que j'ai de la
ı me persuader, parce que si la chose
ıre & constante parmi les Espagnols,
'artes seroient uniformes en ce point
voilà Laet qui dit que c'est une chose
ıine jusqu'à present: que l'on voit à la
de vieilles Cartes Geografiques & Hi-
ıfiques qui en font une Isle & qui la se-
: du Continent par un détroit assez lar-
comencement, mais qui s'etrecıt en
ıuant: *qu'au reste* dans les Cartes mo-
dernes

dernes elle eit plus souvent jointe au Continent qu'elle n'en est separée, & il croit si peu qu'elle soit une Isle; qu'il recherche ce qui a pu doner ocasion à cette erreur.

On me dira peut-être que depuis le tems de Laet, cela été découvert; & en éfet la relation de la nouvelle descente des Espagnols dans ce Pays-là de l'an 1683. en parle come d'une Isle & la nome par tout de la sorte. Le Sieur Froger qui nous a doné la curieuse relation du voyage de M. de Genes au détroit de Magellan, a dit à mon fils qu'il avoit vû un Pilote qui l'assuroit avoir navigé tout autour de la Californie, & il faut bien que cela soit ainsi, puis que la Carte envoyée à l'Academie qui est faite en 1695. la represente de la sorte.

Je répons à cela que la relation de 1683. qui done toujours le nom d'Isle à ce Pays-là, en parle suivant les ancienes idées que l'on en avoit prises; & une marque de cela est qu'elle done à cette prétenduë Isle dix-sept cent lieues de longueur, & cinq cent de largeur come l'on fit dans les comencemens; ce qui est neanmoins évidemment faux. D'ailleurs l'Auteur de la relation dit positivement que quand on aura fait une entiere découverte de tout le Pays, on en poura parler plus précisement. On ne savoit donc pas en ce tems-là si ç'étoit une Isle ou non. L'an 1686. on ne le savoit pas non plus, puis que Dampier *Voyageur* celebre qui étoit cette anée-là dans *la mer de Sud*, dit que des Cartes modernes

des

Espagnols n'en faisoient qu'une presqu'Is-
Enfin les Jesuites qui étoient chez les
·ises & les Pimases l'an 1690. mande-
t en Europe qu'à l'endroit où ils étoient la
r étoit si étroite, qu'ils voyoient distin-
ment la Côte de la Californie; qu'ils es-
'oient qu'en montant plus haut, *on trouve-*
ou que la Californie est jointe aux terres de la
velle Espagne, ce qu'ils ont ardament souhai-
le savoir, mais à quoi l'on n'a pû encore par-
ir, ou que la mer se voit si étroite en cet
droit, que l'on pouroit avec de petis bâti-
:ns & en fort peu de tems passer aisément
un côté à l'autre. Et cette relation est si
nforme à ce qui est raporté ci-dessus de la
couverte d'Ulloa, qu'il n'y a pas moins
doute de la verité ni de l'un ni de l'autre.
is une reflexion qu'il ne faut pas manquer
faire là dessus, est que depuis cette dé-
verte d'Ulloa qui se fit en 1539. jusques
n 1690. pendant plus de 150. ans, on
pas sçu si la Californie étoit jointe au
:inent, ou si elle en étoit separée, &
onsequent la Carte Espagnole que les
ndois prirent, & qui aparemment a ser-
fondement aux Hollandois & aux au-
pur faire une Isle de la Californie, est
arte sur laquelle il ne faut pas conter,
ble à tant d'autres que des Pilotes van-
vendent come fort exactes & qui ne
qu'à faire perir ceux qui y ont trop de
ce. J'ai vû des Cartes de l'une & de
façon. *Celle* que M. le Duc d'Esca-
lone

lone a envoyée peut n'être pas meilleure qu'une autre sur ce chapitre-là, & ce n'est jamais sur la foi des Cartes qu'il faut prononcer quand elles ne sont pas acompagnées d'instructions & de raisonemens.

Je croyois il y a quelques anées avoir trouvé la decision de cette dificulté dans la navigation d'Alarçon de l'an 1540. de la maniere qu'elle est raportée par Laet; car cet Auteur dit positivement qu'Alarçon passa jusques au fond du Golfe de Californie. Cela me paroissoit devoir être ainsi par ce qu'en avoit dit François d'Ullo un an auparavant. Eh! qui est-ce qui n'y seroit pas surpris ayant le témoignage d'un auteur curieux & d'ailleurs exact & diligent? Mais M. l'Abbé de Longuerue m'a fait voir que ce passage étoit mal traduit, & que dans l'original de cette navigation qui est en Espagnol, il n'est pas dit que ce fût le fond du Golfe. Que ceux qui ne sont pas initiez aux misteres de la Geografie, ne se mêlent pas de faire des Cartes mais aussi que ceux qui ont bone volonté, qui travaillent serieusement, ne s'en fass pas acroire, puis qu'aprés tant de recherc & tant d'aplication, on est encore sujet à trompé, ou par la malice, ou par l'igno ce, ou par l'indiligence des auteurs, s'il permis de me servir de ce terme.

Mais que dire au Sieur Froger? Je que s'il disoit avoir navigué lui mesme de la Californie, je l'en croirois sur sa mais pour son Pilote que je ne con

s presentement acoutume a ne plus
aisément. En un mot, en 1690.
: savoit pas si la Californie étoit une
ı non. La Carte envoyée par M. le
'Escalone, est faite en 1695. Il faut
que l'on ait fait la découverte depuis
590. jusqu'à l'an 1695. Il y avoit prés
o. lieues de Côte à découvrir de-
:mbouchure de la riviere de Bona guia,
ıu Cap Mendocin; j'ai de la peine à
que cela se soit fait en si peu de tems,
ıe les Etats du Roi d'Espagne vive-
ıtaquez en Europe, ne laissoient pas
rince la liberté de faire des dépenses
; & des découvertes de cette force.
dant come cela pouroit être, j'ai pris
ıution de representer sur mes Globes
ıes Cartes, la Côte coupée & interom-
ns cet endroit, tant du côté du Cap
ıcin, que du côté de la Mer Vermeil-
i laissé dans ces deux endroits come
:rres d'atente *pendent opera interrupta*,
'ai pas cru devoir me déterminer sur
ɔse qui est encore si incertaine: ainsi
fait de la Californie ni une Isle ni une
lu Continent, & je demeurerai dans ce
ent, jusqu'à ce que j'aye vû quelque
le plus positif que ce que j'ai vû jus-

sieur Nolin qui m'a copié trait pour
ns cet endroit come en plusieurs au-
ıe sachant pas ce qu'il faisoit ni pour-
le faisoit, n'a pas usé de cette précau-
ɔ. R tion.

sone a envoyée peut n'être pas meilleure qu'une autre sur ce chapitre-là, & ce n'est jamais sur la foi des Cartes qu'il faut prononcer quand elles ne sont pas acompagnées d'instructions & de raisonemens.

Je croyois il y a quelques anées avoir trouvé la decision de cette dificulté dans la navigation d'Alarçon de l'an 1540. de la maniere qu'elle est raportée par Laet; car cet Auteur dit positivement qu'Alarçon passa jusques au fond du Golfe de Californie. Cela me paroissoit devoir être ainsi par ce qu'en avoit dit François d'Ulloa un an auparavant. Eh! qui est-ce qui n'y seroit pas surpris ayant le témoignage d'un auteur curieux & d'ailleurs exact & diligent? Mais M. l'Abbé de Longuerue m'a fait voir que ce passage étoit mal traduit, & que dans l'original de cette navigation qui est en Espagnol, il n'est pas dit que ce fût le fond du Golfe. Que ceux qui ne sont pas initiez aux misteres de la Geografie, ne se mêlent pas de faire des Cartes: mais aussi que ceux qui ont bone volonté, & qui travaillent serieusement, ne s'en fassent pas acroire, puis qu'aprés tant de recherches & tant d'aplication, on est encore sujet à être trompé, ou par la malice, ou par l'ignorance, ou par l'indiligence des auteurs, s'il m'est permis de me servir de ce terme.

Mais que dire au Sieur Froger? Je repons que s'il disoit avoir navigué lui-mesme autour de la Californie, je l'en croirois sur sa parole; *mais pour* son Pilote que je ne conois pas,

je

[redacted]

presentement acoutumé à ne plus
aisément. En un mot, en 1690.
savoit pas si la Californie étoit une
non. La Carte envoyée par M. le
Escalone, est faite en 1695. Il faut
jue l'on ait fait la découverte depuis
90. jusqu'à l'an 1695. Il y avoit prés
i. lieues de Côte à découvrir de-
nbouchure de la riviere de Bona guia,
1 Cap Mendocin; j'ai de la peine à
que cela se soit fait en si peu de tems,
: les Etats du Roi d'Espagne vive-
:aquez en Europe, ne laissoient pas
nce la liberté de faire des dépenses
& des découvertes de cette force.
lant come cela pouroit être, j'ai pris
ution de representer sur mes Globes
es Cartes, la Côte coupée & interom-
is cet endroit, tant du côté du Cap
:in, que du côté de la Mer Vermeil-
laissé dans ces deux endroits come
'res d'atente *pendent opera interrupta*,
.i pas cru devoir me déterminer sur
se qui est encore si incertaine: ainsi
ait de la Californie ni une Isle ni une
1 Continent. & je demeurerai dans ce

tion. Il a fait un Golfe de la Mer Vermeille, & il l'a fermée à son extremité. C'est à lui qu'il faut demander les raisons de ce qu'il a fait. Il n'en a assurement point d'autre que de n'avoir pas assez bien regardé mes ouvrages.

Voilà, Monsieur, ce que j'avois à dire touchant les choses qui se trouvent dans mes Cartes diferentes de celle de M. le Duc d'Escalone. Quand je l'aurai vuë & que j'aurai le moyen de l'examiner, j'y trouverai peut-être de quoi me satisfaire; & il me sufit de vous avoir montre les moyens sur lesquels j'ai travaillé. Vous avez dit une autre chose à mon fils qui ne regarde pas cette Carte, mais qui paroît encore contraire aux mienes, savoir qu'une persoue vous avoit assuré qu'il avoit fait par mer le tour du Japon. Je veux pareillement répondre à cela; mais come cette letre est deja trop longue, vous voulez bien que je reserve cette dificulté pour servir de matiere à une autre. Je suis.

Depuis que cette letre a éte écrite, M. Cassini a envoyé à l'Auteur un precis des navigations & des entreprises que l'on a faites pour la decouverte de la Californie, tiré de la Carte dont il est question, par où le Sieur de Lisle a vû que la derniere entreprise s'est faite l'an 1694. & que l'on n'a poussé la decouverte de la Mer vermeille que jusqu'au 34. degré, c'est-à-dire un demi degre ou un degre plus qu'il n'en est marqué sur les Cartes dudit de Lisle : ce qui ne sufit pas pour faire une

une Isle de la Californie, puis qu'il reste encore à decouvrir au moins huit degrez de Côte pour atraper le Cap Mendocin.

Jacobi Tollii Epistolæ Itinerariæ ex auctoris schedis posthumis recensitæ, suppletæ, digestæ; annotationibus, observationibus, & figuris adornatæ cura & studio Henrici Christiani Henninii. In 4. Amstelædami, & se trouvent à Paris chez Ant. Dezallier, ruë saint Jaq. 1700.

LE public est redevable de ces Letres de M. Tollius Professeur en éloquence dans l'Université de Duisbourg, à M. Hennin son successeur en la mesme profession, & Docteur en Medecine. M. Tollius n'a pas eu le loisir de metre la derniere main à ces Letres. Il ne les a écrites que sur des remarques qu'il avoit faites à la hâte avec un crayon sur ses tabletes dans le cours de ses Voyages, & les avoit laissées imparfaites, & entrecoupées de ratures & de lacunes, de sorte qu'il étoit tres dificile de les lire, & d'en conoître le sens. Tout autre moins laborieux que M. Hennin, & moins acoutumé à l'écriture de M. Tollius auroit été incapable de ce travail.

Il a falu qu'il ait mis au net toutes ces Letres de sa propre main, qu'il en ait rempli les vuides, en les conferant avec les ouvrages de M. Tollius sur la Chimie, & avec d'autres memoires. Outre cela il y a joint ses propres observations pour éclaircir ce qui étoit ob-

obscur, & pour étendre ce qui étoit trop concis, & a fait graver des planches pour embelir l'ouvrage, & pour le rendre plus agreable.

Il n'y a que six Letres dans lesquelles M. Tollius a decrit son Voyage en Alemagne, en Hongrie, & en Stirie. La premiere est adressée à M. Witsen, à qui M. Hennin a dedié tout l'ouvrage. M. Tollius y raporte qu'il partit d'Amsterdam le 20. Janvier 1687. dans une voiture publique, qui marche jour & nuit; qu'il vit Hannover, ville assez belle pour le pays, où le Duc de Brunswic a un Palais qui n'a rien qui le distingue de la maison d'un Particulier. De là il passa par Brunswic, & ariva à Wolfenbutel, où il ne trouva que deux choses considerables, la Citadelle & la Biblioteque. M. Stenger qui en a la garde le reçut tres civilement, & lui montra une Inscription gravée sur une table de plomb trouvée dans le tombeau de l'Empereur Lotaire. M. Tollius en prit copie, & fit aussi l'extrait d'un manuscrit Grec d'Heliodore, où il est traité en vers Iambes de la Chimie. Il avoit dessein de le metre au jour aprés l'avoir collationé avec un autre manuscrit de la Biblioteque de Vienne, & d'y joindre d'autres Opuscules concernant le mesme sujet. Il vit au mesme lieu des manuscrits de Xenofon, de Tibulle, de Virgile, d'Horace, de Lucain, de Perse & de Saluste, un Portrait d'Erasme de la main d'Holben. Pressé par les Voituriers de partir, il ne put voir l'Arsenal, & ariva à Goslar.

Il bruloit d'envie depuis long-tems d'en visiter les mines, il y descendit, & y mania avec un indicible plaisir des goutes de Vitriol. Il y en avoit de rouge, de verd, de bleu & de blanc. Il s'en trouva au fond d'un puis un morceau verd long de huit doits, & large de cinq d'une merveilleuse beauté. M. Tollius l'emporta à dessein d'en faire present à M. l'Electeur de Brandebourg: mais une servante l'ayant mis en son absence sur un fourneau pour le secher, il se calcina si bien, qu'il n'en resta que des fragmens. Ces mines sont fertiles en cuivre, en plomb, en argent, en alun, & en arsenic. M. Tollius examina avec soin la maniere dont on y fait le vitriol, dont on le cuit, dont on le purifie, & on le fait durcir come du cristal. Il y vit separer par le feu l'airain d'avec son soufre, ce qui ne se fait qu'en trois mois. Il y vit aussi separer l'argent d'avec le plomb & le cuivre.

Les gens qui travaillent à ces mines, s'imaginent qu'on peut decouvrir des tresors par le moyen d'une baguete. Quand M. Tollius leur demanda d'où vient qu'ils ne s'enrichissoient pas par ce moyen, ils lui répondirent que c'étoit que les demons leur envioient ce gain-là, & transportoient les tresors ailleurs. M. Hennin traite fort au long de la baguete dans ses annotations sur cet endroit.

M. Tollius étant parti de Goslar, passa par *Halberstad* & par Magdebourg, sans avoir le ten-

tems d'y rien remarquer. Il traversa la Ville de Brandebourg pendant la nuit, & n'y put rien voir, à cause que les voitures vont ainsi à toutes les heures sans s'arêter, si ce n'est à midi & au soir pour changer de chevaux. Ces Voitures sont découvertes, & les voyageurs exposez à la pluye, à la neige, & à toutes les autres incomoditez des saisons. M. Tollius ariva de la sorte à Spandaw.

Il raconte dans la seconde letre coment étant dans cette Ville il alla saluer M. l'Electeur de Brandebourg, auquel il presenta des medailles rares, & entre autres une d'or, sur laquelle étoit la tête de Venus, & au revers un Perroquet, une d'argent qui represente Valerien, une de bronze, une de Gordien, de Vaballathus fils de Zenobie, avec la tête de Galien au revers. M. l'Electeur de Brandebourg reçut tres bien son present, & lui fit voir quantité de livres pris à Bude. Les jours suivans il lui fit l'honeur de s'entretenir familierement avec lui, & en lui parlant des diverses nations qui habitent dans ses états, il lui dit qu'il y avoit des Vandales, gens inquiets & remuans qui parlent la langue Esclavone. Il lui raconta qu'ils ont secretement un Roi de leur nation qui a une Courone & un Septre, & qui leve de petis impots; qu'il l'avoit vû un jour, qu'il étoit jeune & bien fait, & que come il le regardoit atentivement, un

[redacted]

Vieillard qui s'en aperçut, dona à ce jeune Roi un coup de bâton pour le faire retirer, & pour ôter à M. l'Electeur le soupçon qu'il en auroit pû prendre. M. l'Electeur lui dit qu'il avoit fait traduire la Bible en leur langue, & composer des Catechismes, afin qu'ils s'en servissent dans leurs Eglises.

Il lui dit qu'il avoit aussi des Prussiens parmi ses sujets, & qu'il leur avoit pareillement doné des bibles, des catechismes & des himnes en leur langue. Ces Prussiens ne s'allient jamais avec les étrangers, & ne contractent mariage qu'avec des persones de leur nation.

Monsieur Tollius eut de longues conferences avec M. l'Electeur sur diverses operations de Chimie, & en prenant congé de lui reçut un ordre par écrit adressé à des Oficiers de Berlin pour lui montrer la Biblioteque, & tout ce qu'il y a de plus curieux.

Quand il y fut arivé, il y vit un grand nombre de livres en Arabe & en autres langues Orientales, un manuscrit du nouveau Testament sans accens, un autre de la version Vulgate, dont Erasme témoigne s'être servi. Il y collationa un manuscrit de Florus avec l'édition de Monsieur Grevius.

Il y vit encore le cabinet des medailles de tout metail, & de toute grandeur, des instrumens de matematique parfaitement bien

travaillez, des pierres, des bustes, & quantité d'autres antiques.

Dans la troisiéme Letre Monsieur Tollius raconte coment aprés avoir pleinement satisfait sa curiosité à Berlin, il prit congé de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, & continua son voyage. Il ne vit rien de considerable à Witemberg, si ce n'est l'école de Teologie ornée de quantité de beaux tableaux, dans laquelle il entendit l'explication d'un vieux Professeur. Il partit le même jour de cette ville, & se rendit à Lipsic, dont l'Université est la plus fameuse d'Allemagne. Il y vit un Jardin de Plantes rares, & s'y entretint long tems avec Monsieur Aman Professeur en Botanique. Monsieur Feller Professeur en Poesie & Garde de la Biblioteque de l'Université, lui montra plusieurs Manuscrits, un d'Homere avec les comentaires de Tzetze qui n'ont jamais été imprimez, la guerre des Juifs écrite par Josephe, les letres de Sinesius, l'histoire Bizantine de Ginesius depuis Leon l'Armenien jusques à la mort de Basile de Macedoine, le testament & les catequeses de Teodore Studite, une letre de Naucratius sur la mort de Teodore Studite, un discours de Macaire sur la sortie de l'ame hors du cors. Monsieur Tollius prit copie de ces trois derniers ouvrages à dessein de les doner au public, & il traduisit mesme sur le champ le discours de Macaire, & laissa une copie de sa *traduction* Latine avec l'Original Grec. Le

jour

[redacted]

jour suivant il fut mené par Mess. Aman & Feller à la Biblioteque de la ville, dont Monsieur Godefroi Grevius frere de Monsieur Jean George Grevius lui fit voir un grand nombre de medailles.

Notre auteur au sortir de Lipsic alla à Dresde, ville autrefois ruinée par le feu. M. Spener, Conseiller & Confesseur de Monsieur l'Electeur de Saxe, lui fit voir les riches ornemens de la chapele, & deux manuscrits de la Bible, que l'on y garde avec grand soin, principalement à cause des fables qui y sont mêlées.

On lui montra encore un Alcoran en Arabe, un Panegirique de Monsieur l'Electeur en 15. langues en diferens caracteres, presque tous Orientaux, composé par Pfeiferus, & ecrit de sa main. On lui montra pareillement plusieurs écrits de celle de Luter, entre lesquels il y avoit un Poëme en Aleman sur une planche au bas de laquelle est une Image scandaleuse, qui represente le Pape coupant la tête à l'Empereur. En partant de Dresde il trouva les chemins tout couverts de neige & de glace jusques à Prague. C'est une ville qui en contient cinq. La vieille & la nouvele sont fortifiées de plus de trente tours. Des trois autres; l'une s'apele la petite Prague, la seconde Augezd, & la derniere Hradezau, où se voit le Palais de l'Empereur, embeli d'un grand nombre de Tableaux des meilleurs maitres de l'Europe, de Titien, de Tintoret, de Jule Romain

de Paul Veronese, de Raphael Urbin, & de Rubens.

Monsieur Tollius remarqua dans une gallerie de ce Palais, deux Portraits d'une maitresse de l'Empereur Rodolfe II. & il aprit à cette ocasion que come cet Empereur s'adonoit à l'Astronomie & à la Chimie, Tico-Brahé qui étoit à sa Cour, lui dit que s'il se marioit, il n'auroit que des enfans injustes & cruels. Cet avis empêcha ce Prince de se marier; mais il n'empêcha pas qu'il n'eût de cette maitresse un fils d'un naturel si violent, qu'il exerça les dernieres cruautez sur une fille qui n'avoit pas eu pour lui toute la complaisance qu'il souhaitoit. L'Empereur voyant la prédiction de Tico acomplie, fit ouvrir les veines à son fils, & delivra le monde d'un monstre si dangereux. Au mesme lieu M. Tollius vit une chaise d'un bois fort pesant & fort bien travaillé, d'où l'on prétend que le demon rendoit autrefois des Oracles par la bouche d'un Magicien fort cheri de l'Empereur dont je viens de parler. Les Tombeaux de plusieurs Empereurs, de plusieurs Rois, & de plusieurs Princes se voyent dans une Eglise qui est proche du Palais.

Le Colege des Jesuites de Prague est magnifique. Le P. Steiner fit voir à Monsieur Tollius la Biblioteque remplie d'un nombre infini de livres. Le P. Balbin lui fit present de huit Volumes in folio qu'il a composez sur les curiositez de la Boheme. En allant de Prague à Vienne, il passa par les mines

de

de Cuttenberg, où il n'eut pas le loisir de s'arêter come il auroit bien souhaité. Il en emporta seulement un morceau de cristal long de quatre doits, & aussi gros que le bras. L'extrait des trois autres lettres paroitra dans le J. suivant.



XXI.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 31. Mai M.DCC.

Jacobi Tollii Epistolæ Itinerariæ ex auctoris schedis posthumis recensitæ, suppletæ, digestæ; annotationibus, observationibus, & figuris adornatæ curâ & studio Henrici Christiani Herminii. In 4. Amstelædami, & se trouvent à Paris chez Ant. Dezallier, ruë S. Jaq. 1700.

MOnsieur Tollius raporte dans sa quatriéme letre, que deux jours apres qu'il fut arivé à Vienne, il alla saluer M. Nesselius Bibliotecaire de l'Empereur. Il y avoit long-tems qu'il esperoit voir dans cette Biblioteque un Saluste entier qu'il avoit ouï dire y avoir été aporté de Bude; mais il n'y trouva que des feuilles déchirées & rongées de vers. La douleur qu'il conçut de cette perte, fut un peu diminuée par la vuë de quantité d'autres beaux Manuscrits. Il en vit un de Tite Live, un de Lactance, un de l'Aritmetique, de la Geometrie, & de la Musique de Boece. Il en

col-

collationa un de Lucrece, & un de Salúste avec les imprimez. M. Tollius s'étend ici fort au long sur les entretiens qu'il eut sur les secrets de la Chimie avec M. l'Archevêque de Prague, & avec M. de Becker, premier Medecin de l'Empereur. Il décrit en suite le tresor de ce Prince, rempli d'une infinite de statuës, de bustes, d'images d'or & d'argent, de pieres gravées & non gravées, de perles, de diamans, de courones, de sceptres, d'armes, & de vases de diferentes matieres, & de diferentes grandeurs. Il y admira une lame, sur laquelle sont gravées les images de tous les Empereurs de la maison d'Autriche. On assure qu'elle étoit composée de plusieurs metaux fondus ensemble, & qu'elle fut changée en or par Venceslas Reinesberg, Religieux Augustin, qui en avoit apris le secret d'un Prieur de son Ordre, auquel il avoit été laissé par le Comte Schli k, mort à Prague.

On lui dit que ce Venceslas Reinesberg avoit composé une balle magique, par le moyen de laquelle on découvre l'or & l'argent en quelque part qu'il soit caché. L'Empereur eut un jour l'envie d'en faire l'épreuve, & aprés avoir fait metre une piece d'or dans un arbre de son jardin, il envoya querir le Religieux Augustin, qui mit sa balle à terre, & aussi tôt elle roula vers l'arbre où la piece d'or avoit été mise. Notre Auteur ajoute qu'on reconut dans la suite que ce Religieux n'étoit qu'un imposteur.

M. Tollius raporte dans sa cinquiéme lettre, qu'il monta sur le Danube en partant de Vienne, & ariva à Presbourg, petite ville qui n'a que 2500. pas de tour, trois portes & trois Eglises. Les Faubourgs sont grans, la Citadelle bâtie sur un roc bien fortifiée, & les habitans plus polis qu'à Vienne. Il y vit un cabinet de medailles amassées par le Grefier de la ville. Il y en avoit quelques-unes des Rois des Gots. Parmi les Greques, il y en avoit des Rois de Sirie; & parmi les Latines, il y avoit un Pertinax, un Didius Julianus, un Pescennius, & un Gordien l'Afriquain.

Au sortir de Presbourg il admira la fertilité du pays, dont il croit avoir découvert la cause dans la nature du terroir outre la situation. Le premier lit n'est que d'une terre fort legere & peu profonde qu'un cheval seul laboure aisément. Le lit de dessous est d'une chaux vive. Lors que la pluye a detrempé le premier lit, la chaux y envoye des exhalaisons, dont la chaleur acruë par celle du soleil, fait qu'elle produit comme d'elle mesme une abondance incroyable de toute sorte de biens. Il est vrai pourtant que cette chaux a de mauvais éfets; car elle infecte les fontaines & les puis, & gâte les vignes, de sorte que l'eau & le vin causent à plusieurs persones la piere & la goûte. Notre Auteur continuant son voyage, vit avec douleur les ruines de Javarin, de Comare, de Neuhausel, & de Nitras; & ne put s'empêcher de détester la fureur des ar-

mes

[redacted]

qui avoient desolé un Royaume autre-
fi florissant : mais quand il fut arivé à
mniez, il quita ces tristes pensées, & y
ucceder l'esperance de contempler les
veilles que la nature y déploye. Il y fut
bien reçu par l'Intendant des Mines &
ieres de l'Empereur, & le jour suivant
duit aux Mines qui ne sont éloignées de la
que d'une demie heure de chemin. Ce
e surprit d'abord, ce fut la multitude des
riers, l'ordre qu'ils gardent dans leur tra-
, & l'artifice des machines dont ils se
ent. En cet endroit de sa letre, il inse-
n état en Alemand, du nombre des ou-
rs, de la paye qu'un chacun d'eux reçoit,
u revenu que sa M. Imper. en touche.
roche de la mine est une essayrie établie,
r examiner le titre des metaux. Le jour
ant, M. Tollius descendit dans une autre
e assez proche de la premiere, & crut y
r découvert le moyen de changer le cui-
n argent, & l'argent en or. Il n'expli-
pas ce moyen. Lors neanmoins qu'il fut
tour de Vienne, il ofrit d'en faire l'é-
ve en presence de l'Empereur : mais sa
e voulut pas accepter ses ofres, afin peut-
de lui épargner la honte de n'avoir pû
uter ce qu'il prometoit.

une lieuë de-là est un Bourg nomé Bo-
ium, d'où l'on tire beaucoup d'argent
d'or. A deux lieuës plus loin est la peti-
lle de Kanisberg, proche de laquelle est
mine moins riche que les autres. En ce
e

[illegible]

Le premier de Juin, M. Thilon traversa une haute montagne, puis descendit dans une plaine [illegible] le Gian, & arriva à Chamm[illegible], petit bourg où il n'y a que trente deux maisons. Quand il eut vû les ruines de [illegible] une montagne pour [illegible] où il admira le marché de la [illegible] & d'autres bêtes qui s'y [illegible]. Il y remarqua que les gens du peuple [illegible] ou d'autre [illegible] chemise où ils serrent leur pain & leurs autres provisions. Les Chiens [illegible] ce pain, & en reçoivent souvent des morceaux trempez de la sueur de ceux qui le portent pendant la chaleur; sur quoi nostre Auteur fait cette reflexion, que c'est de-là que naît l'amour que les chiens ont en ce Pays-là pour les hommes: de mesme que l'amour que les Tartares ont pour leurs chevaux, naît de ce que la viande qu'ils man-

gent,

[redacted]

, a été boucanée ſous la celle où ils la
nt, & où elle ſe penêtre ſouvent de la
de ces animaux. Au ſortir de-là, il
iſiter une Fabrique où l'on travaille le
e, où on le ſepare d'avec ſon ſoufre,
fond & on le purifie. Ayant en ſuite
hé quatre jours, il rencontra une autre
au fond de laquelle il deſcendit avec au-
le peine que de danger; & il conſidera
ource d'où coule continuelement une
ninerale, qui etant reçuë dans des ca-
de bois, conſume le fer que l'on met
ns, & en ſix ou ſept ſemaines le con-
en cuivre.

-là il retourna à Newſol, puis alla à
Abaye de l'Ordre de ſaint Benoiſt aſſiſe
Gran. L'Abé lui fit un acueil tres fa-
ble. M. Tollius lui ayant demandé s'il
une Biblioteque, il lui montra ſon cel-
rempli d'un grand nombre de pieces de
L'Abaye eſt bien fortifiée; & en 1664.
rniſon qui la défendoit, repouſſa vail-
ent les Turcs qui l'étoient venus ata-
au nombre de trente mile.

re Auteur ſe rendit aprés cela à Bude
es chemins remplis de voleurs, & en
vec douleur les ruines, parmi leſquel-
ne reſtoit preſque nulle maiſon entiere.
ia quelques inſcriptions Arabes dans l'E-
de ſaint Etienne, & dans une Moſquée
ſt proche du Pont. Il vit en ſuite Peſte
on començoit alors à rebâtir, & qui eſt
oup mieux peuplée que Bude.

Le

Le 23. Juin, il prit un bâteau pour remonter le Danube, passa par Strigonie que l'on començoit à reparer, & aborda trois jours aprés à Comore, où l'on lui proposa quatre énigmes dont on a acoutumé de demander l'explication aux Etrangers: Ce que c'est que de distribuer le pain aux soldats par mereaux; ce que c'est que passer la nuit avec une fille qui demeure vierge; ce que c'est que de metre des enfans au monde dans une Eglise; & ce que c'est que de se décharger au poids ou à la livre, des superfluitez de la nature.

L'explication est, que l'on y distribuë aux soldats du pain dont la quantité est écrite sur un mereau; qu'ils font garde la nuit aux murailles, au long desquelles est le Tombeau d'une fille, de qui l'on raconte des avantures merveilleuses; que proche de l'Eglise il y a un mur autour duquel sont des hutes, dans lesquelles ils passent la nuit; & qu'ils font leurs necessitez sur le Wag, qui en Alemand signifie le poids d'une livre.

De Comore, M. Tollius retourna à Presbourg & à Vienne. Sa derniere letre contient ce qu'il vit en Stirie. En allant de Vienne à Graez, il vit avec compassion les habitans des montagnes tourmentez d'écroueles, & qui se moquent des étrangers qui n'ont pas la mesme incomodité. De Graez, il fut conduit à la forteresse du Comte de Serin, où l'on lui montra la Biblioteque, le Cabinet, l'Arsenal, & l'Ecurie. Parmi les che-

vaux,

vaux, il y en avoit un fort vieux qui avoit
autrefois servi au Comte dans ses expedi-
tions contre les Turcs. Il les sentoit de fort
loin, & en avertissoit son maître par son
hennissement. On lui montra les prisoniers
Turcs employez à travailler aux fortifica-
tions, & nouris de pain & d'eau seulement.
Il en vit un avancé en âge qui faute de payer
sa rançon, recevoit souvent des coups de bâ-
ton sur la plante des pieds. Quand M. Tol-
lius témoigna être touché de ce traitement,
on lui dit qu'il n'étoit pas des plus rigoureux,
& que l'on donoit quelquefois jusques à six
cent coups à d'autres prisoniers. Il prit co-
pie de deux inscriptions trouvées dans un
Tombeau, & il les a inserées à la fin de cette
Lettre.

roisieme Lettre du S. de Lisle à M. Cassini sur la question que l'on peut faire si le Japon est une Isle.

Ome je me suis engagé, Monsieur, à
vous justifier la maniere dont j'ai repre-
é le Japon sur mes Cartes & sur mes Glo-
voici sur quoi j'ai fondé mes conjectu-
je dis mes conjectures, car je vous
que je n'ai rien de bien positif sur ce
re-là.

question est de savoir si le Japon est ve-
nent une Isle entierement separée de
d'Ieço, par un détroit qui communi-
deux mers, c'est-à-dire celle qui est
au

au Septentrion du Japon, avec celle qui est à l'Orient du mesme pays. Il semble que cela doive être de la sorte, puis que toutes les Cartes qui ont paru du Japon, sans en excepter aucune, en ont fait une Isle, & qu'une persone vous a dit qu'il avoit navigué tout autour : mais pour l'éclaircissement de la chose, je crois qu'il n'est pas hors de propos de dire un mot de la découverte du Japon, & de la terre d'Ieço.

On n'a jamais bien sû qui a été le premier des Européens qui a ouvert aux autres le chemin du Japon. Maffée pretend que ce furent des Portugais qui s'en allant à la Chine, furent jetez par la tempête sur les côtes de ce pays environ l'an 1540. & l'on voit dans une letre de saint François Xavier, datée de Cochin l'an 1548. que cete découverte n'étoit faite que depuis peu de tems. Quoi qu'il en soit, les Portugais ayant reconu le grand profit qu'ils y pouroient faire, continuerent d'y aller, & dans la suite il y alla reglément des vaisseaux de Malaca & de Macao.

Quand Filippe II. Roi d'Espagne, eut fait la conquête de Filippines, les Espagnols comencerent aussi d'aller au Japon ; & ce voyage se fit encore avec plus d'assiduité, lors que ce mesme Prince se fut rendu maître du Portugal & de toutes les places que les Portugais possedoient dans les Indes. Long-tems aprés les Anglois y allerent aussi, & enfin les *Hollandois* qui y font aujourd'hui un comerce qui les enrichit.

[redacted]

; le tems que les Portugais ne faisoient mencer à y aller, un Japonois qui a-ii parler à quelques-uns d'entre eux t François Xavier, le vint chercher dans les Indes; & ce saint Missio-e resolut d'aller lui-mesme au Ja- & il y aborda le 15. d'Aoust de l'an

i qu'il n'eût travaillé dans ce Pays-là peu plus d'un an, neanmoins il y con-plusieurs persones, & il y laissa les si bien disposées, que ceux qu'il avoit avec lui, & ceux que l'on y envoya suite, y firent des progrez conside-, & qu'il s'y forma une Eglise tres euse & tres florissante, qui fut soute-incipalement par les Jesuites: & come on n'étoit pas assez grand pour borner ele, ils passerent dans la terre d'Ieço, nt les premiers qui donerent aux Eu-s la conoissance de ce Pays-là. L'an le P. Louis Frois en écrivit aux Jesui-Goa. L'an 1615. P. Jerome *de An-* envoya une relation au P. Rodriguez rovincial du Japon. L'an 1620. le P. aglio y passa, & l'anée suivante come moigna au mesme P. *de Angelis*, que ouhaitoit d'avoir une plus ample infor-n de ce Pays-là, il y fut & en écrivit econde relation.

auroit aparemment plus de conoissan *e Pays-là* sans la persecution qui ari *on l'an 1637.* & qui continua les ar

parmi les Europeens qui font le com[...]
Japon. Mais ce qu'on a perdu d'un côté, a
été en quelque maniere reparé d'un autre
par la découverte qu'ils ont faite d'une partie de cette terre d'Ieço, qui nous étoit entierement inconuë: car l'an 1643. voulant
reconoître la partie Orientale du Japon ou de
la Tartarie, & la mer dont ces pays sont arrosez, ils firent partir deux vaisseaux de
Batavia, savoir le *Breskens* & *le Castricom*, dont le premier étoit comandé par le
Capitaine Schaep qui étoit Amiral de cette
petite flote.

Ils avoient ordre de se rendre à la pointe la
plus septentrionale du Japon, & de pousser
jusqu'au 56. degré d'elevation; mais à 56.
lieuës d'Yendo, la tempête les separa, & ils
ne se revirent plus. *Le Castricom* tint sa
route, & decouvrit l'Isle des Etats, la terre
de la Compagnie & la partie Orientale du
Pays d'Ieço jusqu'au 48. degré & 50. minutes d'élevation; mais le Breskens ayant relâché à la côte du Japon, & le Capitain[e]
Schaep en étant imprudemment sorti av[ec]
quelques-uns de ses gens, se laissa amuser p[ar]
quelques Seigneurs du Pays, qui le men[e]rent à Yendo avec ses camarades,

: ſuivante les Holandois envoyerent
aſſadeurs à l'Empereur du Japon ,
; ſiens Blokhovius & Friſius , & cet-
ſſade a eté magnifiquement impri-
Holande. Aprés celles la ſont ve-
deux de Wagenaar en 1656. & en
elle d'Indyk en 1660. celle de Van
1 & autres qui ont été recueillies &
au public par une perſone qui ne s'eſt
é , mais qui dit s'être trouvé à la plus
:es Ambaſſades.
revenir à la terre d'Ieço, le P. des
lit qu'il n'y a point de Tenſadon,
lire de Seigneur general à qui tous
:s obéïſſent come au Japon, ni mê-
Seigneur particulier, & que chacun
aître abſolu chez ſoi ſans reconoître
:. Cependant les Holandois aſſurent,
ui qui comande à Matſmey, que les
is apelent *Maſmey-Sinadonne*, va tous
à Yendo pour y faire la reverence à
reur du Japon, & qu'il lui porte pour
beaucoup d'argent & quantité de ri-
de precieuſes fourures.
uoi que cela paroiſſe être tres verita-
'égard de Matſmey, neanmoins il n'y
: d'aparence que tout le Pays ſoit à
:reur du Japon, puis qu'il n'eſt pas
entierement conu aux Japonois. On
ır les relations Holandoiſes, qu'il y a
Japonois qui y ſont entrez à diverſes
foi: ,

a plus que cela, car le Pays n'est pas
conu aux Jeçois de Matſmey, à qui
des Anges s'en eſt informé; & il n
pas non plus à ceux que les Japonois
trerent dans les montagnes, lors q
loient à la découverte.

Il eſt tems preſentement de venir
qui eſt en queſtion, & de faire voir p
je n'ai pas fait une Iſle du Japon, &
me ſuis en cela éloigné de toutes les C
ont paru de ce Pays-là. Sur quoi il
marquer.

1. Que nous n'avons point de C
Europe faite par les Matematiciens
pon, & qu'il n'y a que les Jeſuites q
pû nous en doner de ce Pays-là, par
ſont les ſeuls des Europeens qui ont
dans l'interieur du Pays. Il eſt vrai

curieux de ce qui est hors de leur Empire ; & il faut bien que le P. Martinius ne les ait pas cru bones, puis qu'il ne les a pas donées, & qu'il a mieux aimé nous en doner de faites sur les memoires de ceux de sa Compagnie. Le P. Briet en a fait une sur les mesmes memoires, & peut-être sur de plus amples encore, & dans toutes les deux le Japon est entierement isolé.

3. Texeira Cosmografe du Roi de Portugal a fait une Carte pour la navigation des Indes Orientales, & M. Thevenot assûre qu'on la done aux Pilotes qui vont dans ce Pays-là. Cette Carte marque pareillement le Japon come une Isle aussi bien que celle de Dudley fameux navigateur Anglois, qui a ramassé avec un grand soin tout ce qu'il a pû recouvrer de bon dans son excellent livre Del l'arcano del mare.

4. Dans la relation que Tavernier a faite du Japon au 3. Tome de ses voyages, il y a une Carte qui fait une Isle du Japon, & il y est dit qu'un Pilote Holandois qui a reconu la Côte d'Ieço a raporté qu'elle étoit separée du Japon par un petit espace de mer que ceux du Pays apelent *détroit de Sangaar*. Mais il y a dans cette relation une autre histoire qui est bien plus positive, pour faire voir que le Japon est veritablement une Isle. Il y est dit que dans le tems que M. Caron assez conu en Europe & en Asie, étoit Président du Contoir que les Holandois ont au Japon, il manda au General de Batavia, d'équiper deux vaisseaux

 pour

trouverent une Isle qu'ils nomerent
Etats, qu'en suite ils toucherent à u
terre qu'ils apelerent terre de la Com
& reconurent être un mesme Contin
le Niulhan & la Corée, & qu'aprés a
long-tems sur ces mers, ils passere
troit de Sangaar qui separe la terre d'
vec le Japon, & revinrent le long de
tes à l'Est; mais qu'ils furent surpr
tempête, que les deux vaisseaux se b
& qu'il ne s'échapa que l'Amiral, &
sones qui gagnerent la terre. Que
nois les menerent à Yendo, que l'E
ayant interrogé l'Amiral, celui-ci
beaucoup acroire, & lui cacha le
sujet de sa navigation, & que l'Em
fit remener au Contoir des Holando
raconta tout à loisir ses avantures au
ron. Il ne se peut rien de plus positif
pour faire voir que le Japon est une I

signa la relation qu'il leur en fit. Aussi les Cartes du Japon faites en Holande, ne manquent pas de metre une mer entre la partie Septentrionale du Japon & la terre d'Yeço. Enfin dans la Carte de la Tartarie que l'on a depuis quelques années envoyée de la Chine, le Japon est aussi marqué come une Isle, & par consequent entierement separé de la terre d'Ieço.

Voilà bien des préjugez pour isoler le Japon : mais je répons à toutes ces choses, qu'il n'est pas probable que les Etrangers soient mieux instruits du Japon que les Japonois mesmes, & qu'encore aujourd'hui ils sont incertains si leur Pays touche à celui d'Ieço, ou s'il en est entierement separé ; parce que le Golfe ou le pe tendu détroit qui est entre les deux Pays, est bordé de hautes montagnes & de precipices qui sont inaccessibles. Que les Jeçois qui vienent en grand nombre au Japon, y vienent veritablement par mer, & mesme *le Matsmei Sinnadone* quand il va faire sa cour à l'Empereur, & que les Japonois d'Aquita & de Zungur qui vont à Metsmey, font aussi ce chemin par eau, mais que c'est à cause des montagnes, qui font que la route par mer est plus courte ou au moins plus aisée, & qu'on a laissé la route par terre qui est impratiquable, ce qui a fait que l'on n'a pû reconoître, si ces montagnes font la

jonction des deux Pays : que s'il y a une mer qui les separe entierement l'un de l'autre, Vossius dit qu'elle est si étroite & si embarassée de rochers, que les Japonois assurent que l'on n'y sauroit passer.

Mais les Holandois eux-mêmes, au moins ceux qui parlent avec le plus de précaution, assurent qu'il n'y a point de passage : car il est dit dans la grande relation de l'Ambassade du Japon, que le Pays d'Ochio, *confine à la Contrée de serte d'Ieço;* que le Golfe qui est entre Zungar & Ieço, *n'a point de sortie de l'autre côté*, & qu'il s'étend seulement environ 40. lieuës vers les montagnes desertes qui couvrent Ochio & qui lui servent de bornes. Que les Holandois qui furent jettez vers la Côte du Japon environ 42. degrez, *n'ayant point trouvé de passage*, insererent neanmoins qu'ils étoient à la Côte d'Ieço, bien *que le Golfe qui est entre Zungar & Jeço n'a point de sortie* : ils disent même que le P. Louis Frois dans sa letre de 1565. que je n'ai pas vûë, dit que la partie Septentrionale du Japon, *se joint à une fort grande terre....* Celui qui a fait le recueil des dernieres Ambassades dit la même chose. *Il est certain, dit-il, que Jesso est contigu au Japon, & que le Golfe qui le separe du Royaume de Zungar ne passe point au travers*, mais qu'il est borné aprés 40 lieuës de longueur par les montagnes desertes qui sont vers la Contrée d'Ochio par où *Jes-*

so

se tient au Japon : mais parce que le chemin qu'on pouroit prendre le long des montagnes de ce Golfe est inaccessible, on a toujours fait le trajet de Sungar à Jesso dans de petites barques dont on se sert encore aujourd'hui.

Que répondroit à cela, Monsieur, celui qui nous a dit qu'il avoit fait le tour du Japon : il devoit bien vous dire aussi sur quel vaisseau il étoit monté, de quelle nation étoit ce vaisseau & celui qui le comandoit, vous marquer l'anée que cela est arivé, & à quelle ocasion on faisoit cette navigation. Je ne crois pas que les Holandois osent se hazarder à cela, aprés ce qui est arivé au Capitaine Schaep, ni choquer l'Empereur du Japon avec lequel ils ont tant d'interêt de vivre en bone intelligence, & qui a neanmoins défendu aux Etrangers la navigation d'Ieço. Peut-être étoit il sur quelque vaisseau Espagnol qui faisant la route des Filippines à la nouvelle Espagne, fut jetté par quelque vent de ce côté-là. Mais coment s'est il retiré des mains des Espagnols, pour quoi faire le tour du Japon & ne pas reprendre sa route. J'aurois une grande curiosité d'entretenir un home come celui-là.

Voilà ce que je sai de plus probable touchant la mer qui est entre le Japon & la terre d'Ieço, que je crois n'être qu'un Golfe. Mais que répondre aux cartes qui au lieu d'un Golfe, marquent toutes un détroit ? Il y a une réponse generale à cela, que les Cartes, quand *elles* ne sont pas acompagnées d'instructions,

ftructions, ne doivent fervir tout au plus qu'à nous doner quelque fcrupule, fi elles ne font pas conformes à nos idées ; que quand elles feroient les meilleures du monde, je ne pourois pas les préferer aux plus mauvaifes, fi je n'avois des conoiffances d'ailleurs, & qu'il faut plus que des Cartes pour établir une verité Geografique.

La Carte de Dudley paroît de meilleur aloi ; mais cet Auteur s'eft étrangement mépris dans l'étenduë qu'il done à la terre d'Ieço, trompé par les premieres relations des Jefuites qui n'en ont parlé que fur le raport des Ieçois, qui avouoient eux-mêmes ne le favoir pas. D'ailleurs nous avons vû que s'il y avoit un détroit entre le Japon & la terre d'Ieço, il étoit fi ferré & fi embaraffé de rochers, qu'il étoit impraticable ; & cependant Dudley en met un fort lárge, qui dan l'endroit le plus etroita au moins 16. lieu de largeur.

XXII.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 7. Juin. M. DCC.

Lettre de M. de Lisle au R. P. sur la longitude de Paris.*

VOus me demandez, mon R. Pere, quelle raison j'ai euë de metre Paris à 20. degrez de longitude; si c'est pour grossir le nombre des opinions: & vous dites que la varieté est si grande parmi nos Geografes sur cet article, que l'on ne sait à quoi s'en tenir. Que Mess. Sanson le pere & le fils metent Paris à 23. degrez & demi, Mess. de l'Academie à 22. & demi, le Neptune François à 21. M. de Fer à 20. & demi. Que des Cartes qui se vendent chez le S. Nolin, il n'y en a pas une qui soit constante en ce point, & que de cinq ou six que vous avez vuës où paroît la Ville de Paris, elle se trouve dans toutes diferemment située? Que pensera-t-on, dites-vous, de nos Cartes, si nous nous acordons si peu touchant la Capitale du Royaume que nous habitons, une des villes du

du monde des plus considerables. Vous ajoutez avec beaucoup de raison, qu'il seroit de la derniere importance de convenir de cela, à cause d'un grand nombre d'observations que l'on a faites, mais qui ne reglent la position des places, que par raport au Meridien de Paris; & pourquoi, dites-vous, ne s'en pas tenir à la decision de l'Academie qui a mis cette grande Ville avec son fameux Observatoire à 22. degrez & demi.

Vous n'êtes pas le seul, mon R. P. qui avez fait cette reflexion. Il y a environ 2. ans, que feu M. Piques Docteur de Sorbone, assez conu des savans pour son merite, me vint faire la mesme demande pour satisfaire à la curiosité d'un étranger qui lui en demandoit des nouveles par ses letres. Pour répondre plus nettement à votre question, il faut 1. convenir de l'endroit par où doit passer le 1. Meridien. 2. tâcher d'établir la longitude de Paris. 3. répondre à ce que vous me dites touchant la décision de l'Academie.

A l'égard du 1. point, vous savez mieux que moi, que les anciens ont placé le 1. Meridien aux Isles fortunées qui étoient les dernieres terres qu'ils conoissoient en Occident, & cela est tres raisonable; car d'où pouvoit-on mieux comencer à conter les longitudes que du bout du monde, si j'ose parler de la sorte, & à des Isles au delà desquelles on ne croioit pas qu'il y eût aucune terre, mais seulement une vaste mer, d'une étenduë que l'on ne conoissoit pas, & que l'on

croioit

croioit servir de bornes à l'habitation des homes.

Pour les modernes, il semble que dans une chose arbitraire come celle-là, ils auroient dû se conformer à ce sentiment des anciens, & parler le mesme langage qu'eux. Neanmoins diferens auteurs, & mesme des nations entieres ont placé differemment le 1. Meridien pour des raisons que je n'ai que faire d'examiner. Et il me sufit de remarquer ici ce qui s'est observé en France.

Au comencement, il semble qu'on le plaçoit aux Canaries, come on voit par les voyages du Capitaine Alfonse, qui dit que le 1. Meridien qu'il apele *la ligne de Diametre*, passe par dessus l'Isle de Fer: mais depuis que Mercator l'eût mis aux Açores, l'autorité de ce grand home atira plusieurs persones dans son sentiment, & il semble qu'en France il fut le plus suivi, quoi qu'il fût libre à un chacun de se faire là-dessus tel sistême que bon lui sembloit; car on voit que le Capitaine Beaulieu, qui conduisit une flotte aux Indes l'an 1619. le suposoit au Cap de bone esperance, à cause que l'éguile ne varioit pas en ce lieu-là. Mais l'an 1634. aprés l'examen de quelques savans qui s'étoient assemblez pour ce sujet à l'Arsenal par ordre du Roi, S. M. ordona qu'il seroit placé à l'Isle de Fer la plus Occidentale des Canaries.

Il étoit de consequence de faire un re-

glement là-dessus, afin que les gens de mer s'entendissent plus facilement, & que l'uniformité de leur langage contribuât à une plus grande sureté de leurs navigations. Mais il y avoit en cela une raison de politique. Les Espagnols qui jouïssoient alors des découvertes & des conquêtes des Portugais, vouloient empêcher toutes les autres nations, de faire aucun comerce aux Indes Orientales ou Occidentales, sous pretexte qu'on les alloit troubler dans la jouïssance de ce qu'ils avoient conquis; mais aucun Prince de l'Europe ne vouloit convenir de cette pretention, & ne pouvoit se persuader, que qui que ce fût, eût droit de les exclure d'un comerce qui leur étoit ouvert par le droit des gens. Ces prétentions reciproques causoient des bateries entre les nations, quoi qu'elles fussent d'ailleurs en paix les unes avec les autres : mais pour sauver la bone foi des traitez, les hostilitez ne se faisoient qu'en pays éloignez, je veux dire au delà du 1. Meridien & du Tropique de l'Ecrevice. Deux lignes imaginaires bornoient les amitiez des Princes, & au delà de ces lignes, ils n'avoient plus de menagement les uns avec les autres. Tel étoit l'usage de ce tems-là, & la disposition des traitez. Cela se voit évidemment par l'extrait d'une letre que la Reine Marie de Medicis alors Regente en France, écrivit l'an 1613. au *Roi* de la grand'Bretagne, au sujet de quel-

quelques vaiſſeaux Eſpagnols qui avoient ataqué des vaiſſeaux François au delà de ces bornes, & que les François avoient pris, car il eſt dit expreſſement dans cette letre *que le Roi de France n'a jamais reconu le Roi Catolique pour Seigneur des Indes ni de l'Amerique, parce qu'il y avoit autant de droit que lui, & que ce droit lui étoit comun avec tous les autres Princes de l'Europe qui ne reconoiſſent tous aucun traité de paix au delà du Meridien des Açores, pour l'Oueſt; & du Tropique du Cancer pour le Sud, & que cela ſe voit par tous les traitez faits depuis le Roi François I. & par tout ce qui a été pratiqué depuis ce tems-là*

Cet extrait eſt raporté par Bergeron, Ecrivain curieux, dans ſon traité des navigations. M. de la Mothe le Vayer dans ſa Geografie du Prince, imprimée en 1651. repete les paroles de la Reine, en diſant qu'on ne reconoît aucun traité de paix au delà du Meridien des Açores. Mais il devoit dire au delà du Meridien de l'Iſle de Fer; car les bornes étoient alors changées come nous avons dit ci-deſſus; puis que dés l'anée 1634. le Roi avoit permis à ſes ſujets d'ataquer les Eſpagnols & les Portugais au delà de ce Meridien & du Tropique du Cancer, quand ils y trouveroient leur avantage, juſqu'à ce que leſdits Eſpagnols & Portugais euſſent ſoufert le comerce des François dans les terres & dans les mers des Indes & de l'Amerique.

Et parce que j'ai vû des persones qui doutoient que cela fût ainsi, & qui croyoient que ce reglement n'avoit jamais été fait; pour rendre la chose plus autentique, je raporterai ici l'extrait de la déclaration que le Roi en fit. *Afin que l'on puisse plus facilement juger, si les prises auront été bien ou mal faites, & que le 1. Meridien auquel ont été bornées les amitiez & les aliances, soit mieux reconu qu'il n'a été depuis quelque tems; aprés que notre cher & bien aimé cousin le Cardinal Duc de Richelieu, Pair & Grand Maître, Chef & Surintendant General de la navigation & comerce de France, s'est fait informer par persones capables & experimentez au fait de la navigation: Nous faisons inhibitions & défenses à tous Pilotes, Geografes, Compositeurs & Graveurs de Cartes & de Globes Geografiques, d'innover & changer l'ancien établissement des Meridiens, ni de constituer le 1. d'iceux ailleurs qu'en la partie la plus Occidentale des Isles Canaries, conformement à ce que les plus anciens & fameux Geografes en ont déterminé; & partant Voulons que desormais ils ayent à reconoître & placer dans leurs dits Globes & Cartes, ledit premier Meridien en l'Isle de Fer, come la plus Occidentale desdites Isles, & conter de-là le 1. degré des longitudes en tirant en Orient. Sans s'arêter aux nouvelles inventions de ceux qui par ignorance & sans fondement, l'ont placé aux Açores, sur ce qu'en ce lieu, aucuns navigateurs auroient raporté l'éguille n'avoir point de variation, étant certain qu'elle n'en a point en plusieurs autres endroits qui n'ont jamais été pris pour le 1. Me-*

n. Si donons en mandement &c. Doné Germain en Laye le 1. Juillet 1634.

iique toutes les nations ne soient pas s de se conformer à ce reglement quelisonable qu'il soit en lui-mesme, neanil n'en faut pas davantage aux Franur placer indispensablement le 1. Meà l'Isle de Fer; & je montrerai la ation imprimée à quiconque en sera r.

. Meridien étant ainsi fixé, il est quee montrer presentement, que Paris loigné de ce Meridien que de 20. de environ. Pour cela, je comencerai blir la longitude du Cap Verd que je tre de 35. minutes ou environ; & voie je le prouve. Faites un triangle dont les soient au Cap Verd à l'Isle de Sel & Fer. Le Cap Verd, est à 14. degrez minutes de latitude Septentrionale, à l'Isle de Sel, il y a 112. lieuës en ti'Ouest-Nord-Ouest; & de l'Isle de sle de Fer, il y en a 229. au Nord-Est. Ces distances & ces rumbs de vent tirez des meilleurs & des plus recens s des Holandois, me font conoître nce & le rumbs de vent qu'il y a de Cap Verd: car vous savez, M. R. P. nd on conoît deux côtez d'un trianl'angle qu'ils enferment, on conoît utre côte, & les deux autres angles iangle. C'est donc par-là que je coil doit y avoir de l'Isle de Fer au Cap

Verd 256. lieuës en tirant au Sud deux degrez & demi à l'Est; & cette distance avec le rumbs de vent, ne done que 35. minutes ou environ de diference en longitude. Je sai bien que le P. Riccioli trouve quelque chose à redire à cette maniere; mais elle est reçuë parmi les navigateurs, & elle ne seroit pas mauvaise, si l'on étoit assuré que les Pilotes eussent bien observé la déclinaison de l'éguille, & que les rumbs de vent fussent précisement tels qu'ils les ont marquez, & non pas quelques autres airs de vent aprochans de ceux-là. Je me sers de cette preuve, parce qu'il n'y a encore rien de plus precis.

Les Portugais donent au Cap Verd 45. minutes de longitude, c'est-à-dire dix minutes plus que je n'en trouve; mais ils disent qu'ils ne le font que pour prendre un milieu entre ceux qui ne lui donent que 30. minutes de longitude, & ceux qui lui donent un degré entier. Au reste, come je ne suis pas bien loin de conte avec eux, je ne dois pas être non plus bien éloigné du conte des Espagnols ni de celui des Holandois, puis que le P. Fournier assure que ces trois nations sont d'acord touchant les longitudes dans toute la Côte Occidentale d'Afrique jusques au Cap des Palmes.

La distance du premier Meridien au Cap Verd, étant ainsi prouvée, il n'y a plus à voir que celle du Cap Verd à Paris; & celle là ne sauroit être controversée, puis que Mess. Varin & des Hayes, étant à l'Isle de Gorée

en

... & y ayant fait plusieurs observa-
il s'est trouvé par ces observations &
que l'on fit en mesme tems à Paris,
tte Isle n'étoit eloignée du Meridien
s que de 19. degrez & 25. minutes,
s si l'on ajoute les 35. minutes que je
entre l'Isle de Fer & le Cap Verd; il
a qu'il y a de l'Isle de Fer à Paris juste-
o. degrez. Il est vrai que Mess. Varin
Hayes ne firent pas leurs observations
nent au Cap Verd, mais à l'Isle de
& qu'ils ont cru que l'endroit où ils
ient, étoit d'environ 5. minutes plus
l que le Cap Verd: mais j'ai negligé ces
ites pour faire un conte rond, en at-
qu'on sache cela d'une maniere à
uvoir plus douter: & je ne conte que
rez du 1. Meridien à Paris, quoi que
e 5. minutes de plus.

me reste plus, M. R. P. qu'à vous ré-
sur l'objection que vous me faites
t Mrs. de l'Academie Royale des
que vous dites avoir determiné la lon-
de Paris à 22 degrez & demi. Sur
aut remarquer que l'Academie n'a
ncore fait d'observation à l'Isle de
elques vuës qu'elle ait pû avoir pour
quelques démarches qu'elle ait fai-
s'assurer d'une position qui est aussi
nte que celle-là. C'est ce qui a fait
ne s'est point encore determinée là-
& que les observations qu'elle a fai-
t doné jusqu'ici la diference des lon-
gitudes

gitudes que raport au Meridien de Paris. Neanmoins quelques Membres de cette savante Compagnie ayant eu besoin dans certaines ocasions de s'énoncer conformement à l'usage ordinaire, qui est de determiner les longitudes par raport au premier Meridien, ils ont été obligez de suposer une distance entre Paris & le Premier Meridien. Ils ont fait comunement cette distance de 22. deg. & demi. En voici la raison.

Come il est de notre interêt de profiter des lumieres des Anciens, il est aussi de la justice, & il faut avoir ce respect-là pour eux, de ne rien changer dans les choses qu'ils ont établies, jusqu'à ce qu'on puisse les coriger avec assurance & conoissance de cause. Mess. de l'Academie en ont usé de la sorte à l'égard des anciens Geografes; & cela étoit tres raisonable pour garder toute l'uniformité qui se pouroit entre l'anciene & la nouvele Geografie, qui est un point de perfection où il seroit à souhaiter que cette sience pût ariver. Que s'il y avoit quelque Pays dans le monde pour lequel ces Mess. dussent avoir quelque égard particulier, c'étoit sans doute la France où ils travailloient, & sur tout la ville de Paris, au Meridien de laquelle ils vouloient raporter toutes les observations faites ailleurs. Et come dans cette disposition d'esprit où ils étoient, ils remarquerent que Ptolomée avoit raisonablement bien rencontré dans la distance qu'il done de la ville de Nice qui est à l'extremité *orientale* de la France, jusqu'au Cap Gobée

que

que nous apelons aujourd'hui le Cap du Four, qui est à son extremité occidentale, ils avoient lieu de presumer que la distance que ce même auteur met entre le Cap Gobée & le premier Meridien, seroit aussi dans la justesse, & par consequent que Paris & les autres villes du Royaume, se trouveroient à peu prés dans les longitudes que Ptolo[illegible]ée leur a donées. Cependant come il est ord[illegible]né aux Geografes Françoi[illegible]eridien à la partie Occiden[illegible]Fer, & que Ptolomée l'av[illegible]é plus à l'Occident : ces M[illegible]d'un degré le 1. Meridien [illegible]ner à Paris 23. degrez & de[illegible], come a fait Ptolomée, ils [illegible] que 22. & demi. Or quoi q[illegible]u'ils a[illegible]été obligez de déroger en quelque maniere à cette disposition des anciens ; il semble neanmoins qu'ils n'ont rien fait en cela contre leur intention, puis que l'esprit des anciens étoit sans dificulté de metre le 1. Meridien aux dernieres terres qu'ils conoissoient, & qu'il semble qu'ils ne l'ont mis un degré plus loin, que parce qu'ils ne se croioient pas assurez dans la conoissance qu'ils avoient des Isles fortunées ; & il est vrai qu'ils ne les conoissoient gueres, puis que Ptolomée les a mises sous un même Meridien, au lieu qu'elles sont situées pour la plus-part Est & Ouest, & qu'il n'a do-[illegible] la plus Meridionale qu'environ 10. [illegible]z de latitude, quoi qu'elle en ait en-

[illegible] 28.

Voilà ce que Meſſ. de l'Academie ont fait ſur la longitude de Paris ; encore ne l'ont-ils fait que par une eſpece d'hipoteſe, & en attendant qu'ils ayent des obſervations immediates pour fixer la diference de ce Meridien à celui de l'Iſle de Fer. Je ne ſai ſi dans ce que j'avance ſi hardiment, je ſuis bien entré dans l'eſprit de cette societé : voilà au moins ce que je me ſuis imaginé là-deſſus ; & une preuve évidente (& à laquelle vous pouviez M. R. P. faire reflexion) qu'il n'y a encore rien de déterminé là-deſſus dans l'Academie, c'eſt que M. de la Hire, qui eſt un des principaux & des plus anciens membres de ce cors, ne done à Paris que 20. degrez & demi de longitude, pour vous dire que c'eſt une choſe encore arbitraire.

Come M. de la Hire a vû que le Cap Verd étoit fixé par raport au Meridien de Paris, il a cru que par la diſtance de l'Iſle de Fer au Cap Verd, il pouvoit fixer la longitude de ce Cap ; qu'il étoit d'un degré plus Oriental que l'Iſle de Fer, & par conſequent que Paris étoit à 20. degrez & demi ; & il eſt bien ſeur que ſi par les obſervations à venir, les choſes ne ſe trouvent pas tout-à-fait de la ſorte, au moins elles en aprocheront bien ; & tout cela n'eſt toujours qu'en atendant mieux, c'eſt-à-dire en atendant que l'on ait une ou pluſieurs obſervations à l'Iſle de Fer, ſans quoi l'Academie ne ſe determinera pas, *parce qu'elle* veut pouvoir parler la-deſſus

avec

ertitude ; & qu'elle croit ne le pou-
ire qu'aprés de bones observations.
m'objectez donc plus, M. R. P. l'au-
le l'Academie pour la longitude de
puis qu'elle n'a point encore décidé
is, & que d'ailleurs je ne done mon
1 que come une conjecture ; persua-
nmoins que si l'on fait l'un de ces
uelque observation à l'Isle de Fer, la
de qui en resultera, ne se trouvera
e que de quelques minutes de celle
supposée, tant je fais de fond sur les
rs Holandois dont je me suis servi pour
iner la position du Cap Verd à l'égard
e de Fer.

*i Spanhemi F. F. Brevis Introductio ad hi-
m sacram utriusque Testamenti, ac præ-
Christianam, ad A. M. D. VIII. Ac-
it orationes duæ novissimæ, Editio fere no-
omnium purgatissima. In 4. Francofurti
ipsiæ*, & se trouve à Paris chez Antoi-
ezallier 1699.

re de cet ouvrage fait conoitre qu'il y
ux parties; l'histoire de l'ancien Testa-
& celle du nouveau. M. Spanheim
t la premiere à neuf Epoques. La
re s'étend depuis le comencement du
jusqu'au deluge, & est de 1656. ans
texte Hebreu & la version Vulgate ;
ie selon la version des Septante elle
1242.

Ce

Ce qu'il y a principalement à considerer dans cette Epoque, c'est la creation de l'home, la situatiou du Paradis terrestre, la tentation, & la desobeïssance de nos premiers parens, la promesse du Reparateur, la langue & la Religion des Patriarches, le meurtre d'Abel, les actions de chaque Patriarche & son caractere. A l'égard d'Adam, il y a une atentiou particuliere à faire sur la perfection de l'état où il a étę creé, sur l'étenduë de ses conoissances, & sur la penitence qu'il a faite de son peché.

Les autres circonstances qui meritent encore d'être considerées, sont la naissance de Seth, ses études, sa piété, l'éducation de sęs enfans au travail desquels est dû la premiere conoissance des siences, dont ils laisserent un monument sur deux colones qu'ils éleverent, l'une de brique, & l'autre de piere pour l'instruction de leur posterité. On y voit en suite l'extrême coruption des descendans de Caïn, & le debordement des crimes qui firent prendre à Dieu la resolution d'exterminer le genre humain, & de comander à Noé de bâtir l'arche pour sauver sa famille du deluge, dont il faut considerer les causes & les efets.

La seconde Epoque s'étend depuis le deluge jusques à la creation d'Abraham. Les Cronologistes ne convienent pas de sa durée; mais les évenemens en sont grans, savoir la sortie de l'arche, les promesses faites à Noé, *ses profeties, le* partage de la terre entre ses

trois

la dispersion de leurs descen-
igine des Nations, l'atachement
ille de Sem au veritable culte de

utre côté l'on observe dans cet es-
ems l'impieté de Cham cru auteur
ie, le progres de l'injustice & de la
sous Chus & sous Nimbrod, sa
on tiranique, la construction de la
bel, la confusion des langues, l'ou-
eritable Religion, les superstitions
r & de Thara, ayeul & Pere d'A-
qui consistoient peut-être moins
ojet du culte, que dans sa ma-

orte à la mesme Epoque les fables
l'ocasion du deluge & des trois fils
, les dinasties des Rois d'Egipte,
des Babiloniens, des Assiriens, des
s & des Grecs, la multitude des
les honeurs rendus au soleil, à la
ux etoiles ; à la terre considerée
femme du ciel, à l'Ocean, au feu,
ux vens, aux pluyes, au tonere,
es. On joint à tout cela le culte
es & des statuës, celui des demons,
ajoûtée aux oracles ; les diferens
onez aux mesmes Dieux selon les
z qui leur étoient atribuées, & se-
ens dont ils étoient estimez dispen-

isiéme Epoque est depuis la vocation
am jusqu'à la sortie des Israëlites
hors

hors de l'Egipte. Les anées en sont diversement comtées par les Cronologistes. Les principaux faits qui s'y trouvent, sont qu'Abraham élevé dans la superstition par Thara son pere, reçût de Dieu l'ordre de sortir d'un lieu situé dans la partie de la Mesopotamie, qui confine à la Caldée, le pact fait avec lui & avec sa posterité; la promesse de la terre de Canaam, le depart d'Abraham, le comandement de la circoncision non observée encore alors, ni par les Egiptiens, ni par les Etiopiens, ni par aucuns autres peuples; les aparitions faites à Abraham, ses voyages, l'enlevement de Sara sa femme, ses guerres, la rencontre de Melchisedec; la naissance d'Isac, le comandement de l'immoler, son mariage, ses enfans & sa mort.

En suite se presentent les diferens de Jacob avec Esaü, sa retraite en Mesopotamie, ses mariages, ses femmes, ses enfans, son retour, sa reconciliation avec Esaü; l'enlevement de Dina sa fille, la cruelle vengeance que ses fils en tirerent, la douleur qu'il conçut de la prise de Joseph, son voyage en Egipte au tems de la famine; la demeure qu'il y fit jusques à sa mort, précedée de ses profeties, & des comandemens qu'il dona à ses enfans.

On voit aprés cela que Joseph survêcut 53. ans à Jacob, & qu'il demeura avec ses freres en Egipte; que dans la suite du tems les Israëlites extrêmement multipliez, devinrent suspects aux Egiptiens, & furent per-

z par Pharaon Rameſes, qui ayant
dans le cours d'un long regne quan-
vrages publics, de canaux, d'O-
, & meſme de villes entieres les a-
travail.
atriéme Epoque s'étend depuis la
Egipte juſques au tems de Samuel.
diverſité des opinions touchant les
i la compoſent, M. Spanheim croit
u'il y a de plus probable, c'eſt qu'il
conter 396. depuis la mort de Moï-
au gouvernement de Samuel.
i ſe voit de plus merveilleux dans cet
e tems, c'eſt la reſolution que prit
e delivrer ſes compatriotes, la de-
qu'il fit faire à Pharaon d'aller ſacri-
s le deſert, les miracles qu'il fit, les
s dont uſerent les Magiciens de Pha-
les playes dont l'Egipte fut frapée,
ion de la Pâque, l'enlevement des
des Egiptiens, la ſortie des Iſraëli-
paſſage de la mer rouge, les miracles
ns le deſert, la publication de la Loi
de Dieu ſur la montagne de Sinaï,
eptes ceremoniaux, la marche, &
pemens pendant quarante ans dans
t, la conſtruction du Tabernacle,
tion du Sacerdoce, le murmure du
, la fonte du Veau d'or, le chatiment
ime, les combats contre les Amale-
& la mort de Moïſe.
et endroit notre auteur fait une digreſ-
r les ouvrages, ſur les vertus, & ſur
la

tres Peuples, qu'ils l'ont ce[illegible] sous divers noms, come sous ceux de Mercure, d'Osiris, de Bacchus, de Denis, de Minos, & de Tifon. Quelques-uns y ajoutent ceux d'Apis, de Serapis, de Zoroastre, d'Apollon, d'Esculape, d'Orfée, de Cecrops, de Janus, & de Romulus. Mais notre auteur croit qu'ils ne l'ont fait que sur de foibles conjectures.

Les Mahometans ont dans leur Alcoran altere sa vie par plusieurs fausses circonstances. Les Grecs & les Latins y ont aussi mêlé beaucoup de fictions raportées par Josephe, par S. Justin Martir, par Clement d'Alexandrie, par Origene, par Eusebe, & par Photius.

Josué succeda à Moïse dans le gouvernement, & se rendit celebre par le passage du Jourdain, par son entrée dans la terre de Canaan, & par le partage de cette terre entre les Tribus, par la prise de Jerico, & par ses victoires sur sept nations.

Notre auteur persuadé, que pour illustrer l'histoire sainte, & pour en fixer les évenemens, il est avantageux de la comparer avec la profane, indique ce qui s'est passé pendant *cette Epoque* dans les pays étrangers. Il raporte

ms des Rois qui comanderent
x qui furent Ramises fils de ce-
eri dans la mer rouge, Armaïs,
Busiris.

comanda en Phenicie un peu
livrance des Israelites, & eut
urs Phenix, & Cadmus ses deux
dmus porta en Beotie l'alfabet
ns. Le Royaume des Sicio-
au tems de Moïse & de Josué.
ns & les Thessaliens s'étoient
dés auparavant.

passées par les Israelites sous le
nt des Juges fournissent un
re de particularitez remarqua-
ruption de leurs mœurs fut ex-
r tems. Incontinent aprés la
ué, les Israelites contracterent
s avec les Cananéens, adorerent
& s'abandonnerent à toute so-
s.

ue les Israelites tomboient dans
s, Bel, Ninus, & Semiramis
Assirie, Protée & Remfis à
'est à ces Rois que l'on atribue
on des plus belles piramides qui
pte. La prise de Troye est or-
raportée au tems du Juge Tho-
i de lair son successeur. Tan-
oit au même tems en Frigie,
Cecrops & Pandion à Atenes.

T JOUR-

XXIII.

JOURNAL DES SAVANS

Du Lundi 14. Juin. M.DCC.

Friderici Spanhemii F. F. Brevis Introductio historiam sacram utriusque Testamenti, ac pr cipuè Christianam, ad A. M. D. VIII. A cedunt orationes duæ novissimæ. Editio rè nova, omnium purgatissima. In 4. Fr cofurti & Lipsiæ, & se trouve à Paris ch Antoine Dezallier. 1699.

LA durée de la cinquiéme Epoque d puis Samuel jusques à la division Royaume sous Roboam, n'est que 120. ans. On y remarque l'avarice des d'Heli, la prise de l'Arche, la demande d' Roi, le Sacre de Saül, les guerres avec Ammonites, les Amalecites, & les Filistir la reprobation de Saül, l'élection de Davi son regne, sa piete, sa demeure à Jeru lem, la translation de l'Arche.

Salomon son fils surpassa tous les autr Rois par l'éminence de sa sagesse, par grandeur de ses richesses, par la ma nificence qu'il fit paroître dans la fondati *de plusieurs villes*, dans la construction

le, & dans celle de son Palais. Les
& les honneurs dont Dieu le combla,
êcherent pas que prêtant l'oreille aux
rs trompeurs des femmes étrangeres,
andonât son service pour adorer les
. Cette Epoque est celebre par la
osition de plusieurs livres, par celui
sué, par celui des Juges, par les deux
ers des Rois, par les Pseaumes de Da-
& par le livre de la Sagesse, par les
rbes & l'Eclesiaste.

voit dans le même espace de tems
es pays étrangers, Sanconiaton, le
ocien de leurs Ecrivains, les colonies
ées par les Pheniciens en Afrique, &
dation de la nouvele Cartage; en
: Chemnis, qui selon Diodore de Si-
bâtit la plus haute des piramides; à
s Codrus, qui fut le dernier des Rois.

sixiéme Epoque est de 368. ans sui-
: calcul de M. Spanheim, en comen-
epuis la division arivée sous Roboam,
s à la captivité de Babilone. La se-
on des dix Tribus qui secouerent le
e Roboam, fut suivie du changement
eroboam introduisit dans la Religion,
'assurer l'autorité qu'il avoit usurpée.
endant que si les dix Tribus qui l'a-
: suivi se rendoient aux fêtes solenne-
Temple pour y ofrir leurs sacrifices,
ie retournassent à l'obeïssance de leur
1 Souverain, il éleva deux veaux
l'un à Betel, & l'autre à Dan,

acoûtuma le peuple à les adorer. Il y eut dix-neuf Rois en Israel depuis Jeroboam jusques à Osée, sous qui les dix Tribus furent transportées au delà du Tigre & dans les montagnes de la Medie par Salmanasser Roi d'Assirie, pour être en suite envoyées plus loin jusques en Tartarie & en Afrique. Le vainqueur qui avoit enlevé les Israelites de Samarie, y envoya de nouveaux habitans, qui par le mélange d'un reste de Judaïsme avec l'impieté payenne, y formerent une nouvele espece de Religion.

Les évenemens les plus considerables que l'histoire profane fournit dans l'espace de cette Epoque, sont la fin de l'Empire des Assiriens, la mort de Sardanaple, la domination d'Itobal Roi de Sidon & pere de Jezabel, qui est la même qu'Elise, & Didon femme de Sichée tué par Pigmalion Roi de Tir, les richesses & l'avarice de Midas Roi de Frigie, le Gouvernement des Arcontes dans Atenes, le rétablissement des jeux Olimpiques par Iphitus, les Olimpiades, qui ne comencent pourtant que 108. ans plus tard, la fondation du Royaume des Macedoniens, celle de Calcedoine & de Bizance, le Regne d'Amulius pere de Rea Silvia, de qui naquirent Romulus & Remus, la seconde anée de la seconde Olimpiade.

La septiéme Epoque n'est que des 70. ans que dura la captivité de Babilone. On distingue trois transportations des Juifs. L pr

Jeconias Roi de Juda, lors
nosor lui imposa un tribut;
us Jeconias son fils, lors qu'il
captif avec ses tresors & avec
Temple: & la troisiéme sous
lors qu'aprés s'être revolté il eut
crevez, que la ville de Jerusalem
, & le Temple détruit.
ant que les Juifs gemirent sous une
tion etrangere, plusieurs d'entre eux
nt les superstitions des Nations, quel-
oin que Daniel, Ezechiel, Jeremie &
ch prissent de les consoler & de les re-
dans la veritable Religion.
es originaux des livres sacrez perirent
le Temple, mais il y en eut des copies
servées, come il paroît par le 9. chap.
Daniel. Dans le même tems les Profe-
es en composerent de nouveaux, pour sou-
enir les captifs dans leur afliction. Jeremie continua ses profeties, & écrivit ses Lamentations. Daniel expliqua les songes, & predit les changemens qui devoient ariver. Ezechiel écrivit ses Revelations.

Dans le cours des 70. anées de la captivité, Nabucodonosor le fils se rendit maître de l'Egipte, & rétablit Babilone. Ciaxares comanda en Medie, Aliates pere de Cresus gouverna les Lidiens, & eut Cresus pour successeur, qui fut vaincu par Cirus. Solon, Thales, & les autres Sages de Grece parurent au même tems. Pisistrate usurpa dans Atenes la souveraine autorité; Servius

Tullius, & les Tarquins regnerent à Rome.

La huitiéme Epoque est de 375. ans depuis la fin de la captivité jusques à la principauté des Macabées. Les Juifs furent délivrez de leur captivité par un Edit de Cirus, qui leur permit de rebâtir le Temple, & leur en rendit les vases sacrez. Zorobabel partit aussi-tôt avec Josué Grand Pontife, Nehemias, & un grand nombre de peuple, & travailla aux fondemens du second Temple. Les Juifs traversez par les Samaritains dans cette entreprise, implorerent la protection de Darius, & obtinrent de lui un second Edit pour continuer le travail. Le jeune Cirus leur en acorda un troisiéme; & enfin Nehemias en obtint un quatriéme d'Artaxerxes pour rebâtir les murailles & les tours de Jerusalem.

Les Juifs depuis leur retour, ne parlerent plus la langue Hebraïque, ni la Caldeéne qu'ils avoient aprise à Babilone, mais une langue composée du mélange de ces deux-là, & se servirent de nouveaux caracteres. Ils furent alors gouvernez par un grand Conseil qu'ils apeloient Sanedrin, & reçurent des livres nouvelement composez, les Paralipomenes, les livres d'Esdras, les profeties d'Agée, de Zacarie, & de Malachie, sans parler de la Version des Septante, ni du Pentateuque des Samaritains. Les Grans Prêtres qui vêcurent en ce tems là, sont raportez par Josephe & *par Eusebe.* Les plus illustres furent Simon,

mon, Eleazar, Manaſſes, Onias, & Simon II.

Dans le tems que toutes ces choſes ſe paſſoient parmi les Juifs, les Babiloniens furent aſſujetis par les Perſes, les Ptolomées établirent leur Empire en Egipte, les Macedoniens acrurent extrêmement leur puiſſance, & les Grecs délivrez de la tiranie de Piſiſtrate, donerent les fameuſes batailles de Maraton, & des Termopiles.

Ils eurent alors de grans Capitaines, Miltiade, Ariſtide, Themiſtocle, Cimon; de celebres Hiſtoriens, Herodote, Thucidide, Xenofon; de fameux Filoſofes, Socrate, Platon, Ariſtote; d'éloquens Orateurs, Iſocrate, Demoſtene, Eſchine; d'excellens Poëtes, Eſchile, Cherile, Sofocle, Euripide, Pindare, Empedocle, Ariſtofane.

Les Romains exterminerent au même tems les Rois, & introduiſirent les Conſuls, ſous leſquels ils étendirent leur puiſſance par les armes dans toutes les parties du monde.

La neuviéme Epoque n'eſt que de 163. depuis le gouvernement des Macabées juſques à l'Ere de J. C. On y voit que la perſecution des Juifs comenca en la ſixieme anée d'Antiochus Epifane, qui à l'ocaſion de la ſedition excitée par Jaſon contre Menelaüs pour la ſouveraine ſacrificature, s'empara de Jeruſalem, & enleva les treſors du Temple. Depuis, lors qu'aprés la victoire remportée par les Romains ſur Perſée, il fut contraint de retourner en Sirie, il fit un Edit pour

contraindre les Juifs à ofrir des sacrifices à Jupiter Olimpien. Matathias secondé par ses cinq fils, fit tous les éforts possibles pour conserver & la Religion, & la grandeur temporele des Juifs. Ces défenseurs intrepides de la loi & du culte du vrai Dieu, rendirent leur nom de Macabées, & d'Assemonéens celebre dans tous les siecles.

Les Samaritains au contraire abatus par les menaces d'Antiochus, & par la crainte du danger, furent si lâches que de lui presenter un memoire, par lequel ils renoncerent au nom de Juifs, au Sabat, & aux autres ceremonies, & demanderent que leur Temple de Garizim fût dedié à Jupiter. Neanmoins aprés la mort d'Antiochus Episane, & les victoires remportées par les Macabées, ils abandonerent le service de faux Dieux, & eurent de longues & d'opiniâtres contestations avec les Juifs pour la préference de leur Temple de Garizim sur celui de Jerusalem. Il y eut bien-tôt aprés de pareilles contestations entre les Juifs, au sujet d'un autre Temple élevé par Onias dans la préfecture d'Heliopolis. Sous les descendans de Matathias, plusieurs sectes s'éleverent, qui altererent en plusieurs points la doctrine de Moïse. Les Farisiens parurent sous Jonatas, Macabée, & prétendirent se distinguer par la simplicité de leur habit, & par l'austerité de leur vie.

Les Saducéens abusant d'une maxime de *Soguée leur* maître, qu'il ne faut pas servir Dieu

vue de la recompense, nierent
on du cors, & l'immortalité de

iens furent un peu plus recens,
oître un grand amour du silen-
emperance, un grand éloigne-
océs, & de toute dispute, mê-
de la Loi.

utre cela des Hemerobaristes,
is, des Nazareens, des Hero-
aulanites, & des Scribes; mais
être rangez sous une des trois
dont je viens de parler.

e civile survenuë entre Hircan
oule son frere dona lieu à Anti-
er à une grande puissance, & à
primer la Nation. Quand il se
maître de Jerusalem il rétablit
emmena Aristobule à Rome pour
nement à son trionfe.

s d'Antipater fut chargé du Gou-
de la Galilée, gagna les bones
oine, alla à Rome pour implo-
tion, & y fut declaré Roy par le
and il fut maître de Jerusalem il
éligion par des ceremonies paye-
s combats & par des jeux insti-
neur d'Auguste. Il ne laissa pas
e Temple avec une grande dé-
s'insinuer par ce moyen dans l'a-
peuple.

u même tems de grans change-
les afaires des autres Nations.

Les Romains devinrent maîtres de deux Royaumes, de celui de Pergame par le testament d'Eumene, & de celui de Bitinie par le testament de Nicomede.

Mitridate Roi de Pont, qui comandoit à vintdeux Nations, soûtint de grandes guerres contre Marius, contre Luculle, & contre Pompée, & fit massacrer en un seul jour quatrevint mile Romains répandus dans l'Asie.

Il y eut aussi d'étranges revolutions en Egipte, causées par les cruautez des derniers Ptolomées, & par l'ambition de Cleopatre.

Sur la fin de la Republique il y eut la sedition des Graques, la domination de Silla, la conjuration de Catilina, les guerres civiles de Cesar & de Pompée, & les proscriptions du Triumvirat.

Je n'ai plus rien à ajouter à cet extrait, si ce n'est que les jeunes gens qui desirent de s'instruire à fond des évenemens contenus dans ces neuf Epoques, doivent principalement consulter les livres historiques de l'ancien Testament, & les confronter avec Josephe, à condition de l'abandoner lors qu'il ne s'acordera pas avec eux. Il faut outre cela qu'ils lisent quelques auteurs Juifs, entre autres Maimonide, la Cronique Orientale, la Cronique d'Alexandrie, celle d'Eusebe, l'histoire de Severe Sulpice; à quoi ils pouront ajouter les Comentateurs de l'ancien Testament, & de Phaleg de M. Bochart.

Dem-

Determination de la Situation en laquelle toute machine composée de pois finis solides ou liquides, doit demeurer en repos ; ou refutation generale du mouvement perpetuel, avec ces sortes de machines par M. D. L. R. D. S.*



CEux qui faute de connoissance dans les Mecaniques, cherchent le mouvement perpetuel par les causes dont on vient de parler, ou qui du moins n'en voyent pas l'impossibilité, n'acordent pas qu'il se doive trouver dans toute sorte de machines muës *par ces sortes* de causes quand elles sont *finies*, une situation où il y ait équilibre en

tre tous les poids, situé de part & d'autre du centre de la machine. Mais pour peu que les premiers soient enemis de la tromperie, & les uns & les autres amis de la verité & de la lumiere, il ne sera pas dificile de les en convaincre sans même aucune conoissance particuliere, mais par la seule lumiere de la raison, aidée de quelque legere experience aisée à faire.

Ayez donc un Carton fort solide HMI ou plutôt quelque planche de bois de sapin fort legere; atachez y solidement en quelque part que ce soit, des poids ABC en quelque nombre que ce puisse être les plus pesants que le carton ou la planche les pouront porter verticalement; suspendez en suite votre planche par un point H pris à volonté au moyen d'un petit essieu, sur lequel il puisse tourner avec facilité; & apliquant un fil avec un plomb au point H, marquez le point L où le fil coupe le bord d'en-bas du carton; tirez en suite la ligne droite HL; suspendez encore le même carton avec ses poids, sans y rien changer par un autre point I pris à volonté avec le même essieu, en sorte qu'il puisse encore tourner facilement autour du point I; on peut si l'on veut au lieu d'un essieu, suspendre le carton ou la planche avec une cordelete atachée d'abord en H & en suite en I; posez encore votre fil avec son plomb contre le point I, & marquez le point M. où le fil coupe le bord d'en-bas de votre carton. Menez la ligne

[redacted]

ite I M qui coupe H L en P, & marquez oint P en sorte que vous le puissiez re-oître dans la suite.

l faut déja remarquer, que si vous suf-dez votre carton par tant d'autres points l vous plaira, come ci-dessus; marquant jours avec le fil & le plomb le point d'en où la ligne verticale coupe le carton, & ;ant par ce point & par celui de suspen-ı la verticale, toutes vos verticales se peront dans le seul & même point P. qui est aisé à experimenter. Ce point st celui qu'on apele le Centre de pesan-· comun des poids A B C.

;'experience ci-dessus fait donc voir qu'il un centre de pesanteur entre un nom-déterminé de poids A B C; & que ce tre est unique, c'est-à-dire qu'il n'y en ı'un.

i l'on soutient presentement le carton ou lanche avec ses poids par quelque autre nt N pris entre ces poids, & qu'on ata-quelque poids S diferent des precedens, la ligne horizontale E N F menée par ıoint N en diferens endroits de cette lig-jusqu'à ce qu'on ait trouvé dessus un nt E où il fasse èquilibre avec les poids ı C, ce qui se trouvera en peu de tems; verra aussi-tôt qu'en détachant les poids C des lieux où ils sont, pour les ata-r ensemble en P, en laissant toujours la ite E N F dans la situation horizontale; e poids s'ataché au même point E, il

demeurera encore en équilibre come aupa-ravant avec les poids ABC. Ce qui prouve d'une maniere convaincante, que les poids ABC n'agissent ni plus ni moins contre le poids S, s'étant reduits dans leur centre de pesanteur comun P, qu'ils faisoient dans leurs lieux naturels.

Quand on metra presentement la planche dans une autre situation, tirant toujours par N une horizontale ENF, come en premier lieu, remetant les poids ABC dans leurs lieux naturels; & atachant le poids S sur cette nouvelle horizontale come en E, en sorte qu'il fasse encore équilibre avec les poids ABC; on vera qu'en détachant les corps ABC pour les réunir dans leur centre de pesanteur P sans toucher au reste, ils demeureront encore en équilibre avec le poids S, come quand ils étoient dans leurs lieux naturels, & cela continuelement. Ce qui est aisé à pratiquer. D'où l'on doit conclure, qu'ayant des poids come ABC distribués en quelques lieux que ce soit, leur force est toute reunie dans un certain point P qui est entre ces cors. Et si l'on n'est pas encore content de ceci, on n'a pour s'en assurer davantage, qu'à ôter maintenant le poids S, & à soutenir la machine par le point P, laissant les poids ABC dans leurs lieux naturels; car on verra aussi qu'en quelque sens qu'on situe la planche tout de P, ces poids demeureront toujours en repos; ce qui prouve invinciblement

[redacted]

toute la force de ces poids pour descendre, est reuni en P; puis qu'en soutenant le point P, on les rend tous immobiles.

Ceci étant établi, il ne sera pas dificile de venir à notre but en deux manieres. Car premierement si les cors ABC dont on veut se servir solides ou liquides, ont quelque étenduë considerable, j'envisagerai leurs forces particulieres pour descendre reduites dans leurs centres particuliers de pesanteur ABC, afin de n'avoir que ces points ABC à considerer, au lieu des cors proposez.

Suposant donc presentement que les poids ABC &c. sont apliquez à une machine quelquonque qui soit soutenuë sur le centre N, & avec laquelle on pretende faire un mouvement perpetuel, & qu'ayant mis cette machine dans une situation à souhait, les centres des cors ABC, se trouvent aux lieux ABC. Prenons encore, du moins par pensée, pendant une situation, le centre de Pesanteur P comun des poids situez en ABC, & faisant faire un tour à la machine successivement & d'instans en instans, prenons dans chaque instant le centre de gravité comun P des mêmes poids. Il est aisé de voir que tandis que chaque poids ABC aura parcouru sa route particuliere selon la disposition de la machine; le centre P aura aussi parcouru une route particuliere à lui seul, savoir POT autour de N. Or il est aisé de voir que cette route POT ne s'éloignera pas du point N infiniment, puis que l'étenduë de

nies continuelement dans leur centre
de pesanteur P, pendant le mouver
la machine. Or il est évident que to
forces étant arivées en O, cesseront
puis que pour continuer d'agir, il
qu'elles remontassent vers T, ce qui
tre leur nature, qui les porte à des
Donc la machine & les poids deme
en repos quand leur centre comun
santeur P sera arivé dans son plus bas
. En second lieu, si l'on mene par
tre N de la machine une droite
RNQ, il sera aisé de voir que quand
tre de pesanteur P, où toutes les for
reunies, sera parvenu dans la vertica
au point Q où sa route la coupe, to
forces demeureront encore immobile
qu'elles tendent toutes à descendre
verticale RNQ, & que la machine au
que toutes ces puissances reduites en

[redacted]

n si l'on veut s'assurer davantage de
ıx principes, on n'a qu'à atacher les
A B C come ci-dessus à la planche
, ôtant le poids S, & suspendant la
e par un point N à volonté. Car on
qu'en faisant tourner cette planche
es poids autour de N, le centre P,
ı un cercle POT Y aussi autour de N,
quand il sera arivé dans le point O le
:s du cercle, tous ces poids demeure-
n repos.

s on aura en même tems le plaisir de
ıe ce point le plus bas O se trouvera
verticale RNQ; & qu'en continuant
e tourner la machine jusques à ce que
:e P arive en X dans la verticale RNQ
us de N; tous les poids demeureront
en repos, ce qui prouve l'acord par-
ces deux principes.

propriétez du centre de pesanteur ont
›nuës de tous les savans Mécaniciens
Archimedes jusques à ce jour, &
.trées fort au long d'une maniere pu-
Geometrique dans les Elements de
ique & de Fisique qui ont paru ces
.erniers: mais il s'agissoit ici de les
palpables & sensibles à toutes sortes
sones, afin qu'on cessât enfin d'ajou-
à ceux dont toutes les belles & chi-
es promesses se terminent à reconoî-
ın malgré eux un centre de gravité,
:re leur aprentissage aux dépens de
u'ils trompent.

On

On peut ajouter à ceci en faveur des ſavans que les deux principes précedens nous en font conoître encore deux autres qui ſubſiſtent en même tems qu'eux ; ſavoir que le produit du cors A par ſon hipotetique indiviſible dans le ſens vertical d'une part de R Q eſt égal à la ſomme des produits des cors B & C par leurs mouvemens hipotetiques indiviſibles dans le ſens contraire, d'autre part. Le ſecond que le moment de A par ſa diſtance Y N, eſt égal à la ſomme des momens des cors B & C par leurs diſtances particulieres N F N G, d'autre part de R Q, quelque nombre de poids qu'il y ait de part & d'autre. Ce que le calcul fait voir ; & avec un de ces deux derniers principes pris à ſouhait, lors qu'une machine ſera donée, on déterminera toujours ſa ſituation. Car les routes des cors ABC ſont déterminées par la nature de la machine ; & celle du centre P, par celles-ci, de ſorte que les ſituations de tous les cors de P, ſont déterminées entre elles par la machine dans tous les inſtans de ſon mouvement autour de N. C'eſt pourquoi toutes variables ſe reduiront d'abord à une ſeule (y en eût il 10000. &c.) laquelle contiendra perpetuelement la ſituation de la machine. Or cette ſeule variable ſe conoîtra par un des deux derniers principes : ce qui eſt aiſé à voir pour peu qu'on ait d'Analiſe.

Ceux qui ne voudront pas ſe doner la peine de faire l'experience que l'on a raportée ci, pouront la venir voir chez l'Auteur le jeudi jour de ſes conferences, ſur les cinq heures du ſoir, ruë des Boucheries du Faubourg ſaint Germain.

de quelques poesies morales par M. A. R. D. *In* 8. à Paris chez Flo-
...tin & Pierre Delaulne ruë saint Ja-
...es. 1700.

...outes les matieres de ce recueil sont ...ien choisies & bien touchées. Il y a ...pieces sur le merite & la fortune, sur ...son & l'autorité ; sur la verité & l'hu-...é, sur l'ambition & l'hipocrisie ; sur ...iens & les maux du mariage, & sur ...res sujets semblables. On ne les sau-...ire sans y prendre beaucoup de plai-... & sans souhaiter qu'elles fussent plus ...nes.

...ation & reflexions sur les Epîtres de saint ...l, où l'on explique le sens litteral, spi-...l, & moral. *In* 12. deux Tomes. à ... chez Imbert de Bats, ruë saint Ja-... 1700.

...blic doit cette explication des Epî-... de saint Paul à un Ecclesiastique ... & habile, ataché depuis long-...l. le Cardinal Delphino, ci devant ...n France, auquel il l'a dediée. Il ...'il ne l'a point entrepris pour les ...ais seulement pour ceux qui sont ... à lire le langage des Saints, & ...uer. La metode qu'il y garde, ...orter d'abord les paroles de l'A-

pôtre,

pôtre, traduites en notre langue, & c
ce qu'il apele la letre. Il met en ſuite en t
une explication de la penſée de ſaint Pa
& c'eſt ce qu'il nome l'eſprit. Il y aj
te enfin des reflexions, pour aprendr
ſes lecteurs, le fruit qu'ils doivent t
des paroles & des penſées qu'ils ont lu
& ces reflexions ſont ſous le titre de M
rale.



XXIV.

JOURNAL

ES SAVANS,

Du Lundy 21. Juin. M. DCC.

Pastorale de Monseigneur l'Illustrissime & verendissime Evêque Comte de Noyon, Pair France; aux Curez de son Diocese, tou- nt la conduite des nouveaux Reünis. In à Paris chez Pierre Esclassan, place de mbray. 1699.

M. L'Evêque de Noyon avertit les Curez de son Diocese de faire co- noître aux Fideles dans leurs In- tions publiques & dans leurs entretiens culiers, la conformité de la Discipline Eglise Gallicane pour la conversion des eltans, avec la Discipline de l'Eglise rique pour la reünion des Donatistes. ifin que cette discipline soit uniforme toutes les Eglises de son diocese, il ordone de conferer aux enfans le Sa- nent de Batême aussi-tôt qu'ils en seront z, & aux parens de les presenter dans vint quatre heures aprés leur naissance, peine d'interdit de l'entrée de l'Eglise.

Il

Il enjoint aux Curez de faire le cat
me au moins deux fois la semaine, d'
ter les questions inutiles, les disputes,
vaincre l'opiniâtreté des nouveaux R
par la patience, & par la force de la
proposée avec la simplicité de l'Evang

Il recomande aux Magistrats de per
aux Curez l'entrée des prisons, pour
soler & pour instruire les anciens Cato
& les nouveaux convertis qui y sont
nus pour crimes ou pour detes. Il
mande aux Curez d'avoir une aplic
continuele pour l'instruction des enfan
particulierement de ceux dont les pare
soient autrefois profession de la Religi
R. de leur parler avec douceur & ter
se, de leur expliquer avec soin les v
catoliques, & d'examiner si on ne le
spire point quelques restes dés erre
leurs peres.

Il exhorte les parens d'envoyer les
aux écoles & aux Catechismes dés l'â
5. ou de six ans.

S'il y a dans le Diocese quelques I
ou quelques Heretiques, qui n'ayent p
core fait abjuration de l'erreur, il o
aux Curez de leur remontrer avec
de force que de charité, de profiter
grace que l'Eglise leur ofre de les re
dans son sein; & lors qu'ils les jugeron
disposez, ils en avertiront un des Ecle
ques, ausquels il a doné le pouvoir d'a
dre les Heretiques, afin qu'il se rende

aroisse, & qu'il reçoive l'abjuration,
t l'acte sera écrit dans les regitres.
ue si les enfans des Heretiques & des
veaux Reünis ont fait depuis leur Batê-
quelque acte de la Religion P. R. il veut
s en fassent abjuration, & profession de
i.
défend à tous Prêtres d'absoudre de
esie, sans en avoir reçu de lui le pou-
par écrit; & permet toutefois aux Cu-
de les absoudre de tous les cas reservez,
ıême de l'heresie occulte jusques au hui-
ıe jour d'aprés le prochain Sinode.
ors que les Curez jugeront que les nou-
ıx Reünis de leurs Paroisses seront sufi-
ent instruits, ils les disposeront à faire
sainte confession, &. à recevoir digne-
ıt le Cors de Nôtre Seigneur.
exhorte tous les Fideles, tant les an-
ıs Catoliques que les nouveaux Conver-
d'assister les Dimanches & les Fêtes au
n Ofice, afin d'atirer sur eux les graces
Ciel; & leur enjoint de garder les pre-
es de l'Eglise pour les abstinences, les
ıes & la cessation du travail.
l ordone aux Medecins qui trouveront
malades en peril de mort, d'en avertir
Curez, afin qu'ils puissent leur admini-
r les Sacremens, & leur doner les au-
e cours dont ils auront besoin. Il en-
aux Curez d'empêcher que les malades
ent visitez par des persones suspectes.
nouveaux Reünis etant malades, re-
fusent

fusent de recevoir les Sacremens, ils les priveront de la sepulture Eclesiastique, jusques à ce que par lui il ait été autrement ordoné.

La Ville de Riga Capitale de la Province de Livonie. à Paris chez Jaques Langlois, ruë saint Jaques à la Renommée. 1700.

ON a gravé depuis peu de jours le plan de cette Ville, qui sert d'entretien à toute l'Europe; & on y a joint un discours qui explique ce qu'il est necessaire d'en savoir. On y aprend qu'elle est assise sur la riviere de Dune à deux lieües au-dessus de son embouchure; qu'elle a la figure d'un arc, dont la riviere fait la corde; qu'elle a six bastions & quatre Eglises; que les habitans sont Luteriens, à la reserve d'un petit nombre qui parlent la langue du Pays.

Il y aborde tous les ans plus de mile bateaux de Moscovie, chargez de peleteries qui se transporterent par mer en France, en Angleterre, & en Holande. Il y arive tous les ans deux cent vaisseaux Marchans Holandois. Elle vaut par an cinq cent mile écus au Roi de Suede.

Des Marchans de Breme qui avoient quelque comerce avec ceux de Livonie, obtinrent d'eux au douziéme siecle la permission de s'établir dans une Isle à six lieuës de l'embouchure de la riviere. Quelques anées aprés Alexandre III. y envoya un Evêque nomé Menard. Bertold qui lui succeda

comen

ıça à bâtir la Ville de Riga. Albert
t le troisiéme Evêque, la ferma de
ıles, y éleva une Eglise.
ı premiers Evêques ayant fondé d'au-
vêchez dans la Province, l'Eglise de
ıut érigée en Archiepiscopale, & en Me-
e en 1215. par le Pape Innocent III.
:emiers Evêques étoient maîtres abso-
la ville. Les Chevaliers Teutoni-
ı prirent en 1330. & s'y maintinrent
.s, aprés quoi ils la rendirent aux Ar-
ques en execution de quelques regle-
du Pape & de l'Empereur.
Bourgeois enrichis par le comerce,
ıulurent plus obeïr aux Archevêques
ıour le temporel, prirent les armes
: eux, & entrerent dans l'alliance des
Anceatiques.
1523. le Luteranisme s'introduisit dans
d'où les Eclesiastiques furent chassez.
'61. les Conquêtes des Moscovites &
ıedois, obligerent les Habitans à im-
le secours de Sigismond Auguste,
e Pologne, & à se soumetre à lui.
ans aprés tous les Eclesiastiques ayant
la Religion Catolique, l'Archevêché
:int. En 1587. Etiene Batori Roi de
ne alla à Riga, y mit les Jesuites en
ſion de l'Eglise de saint Jaques, &
ona un Colege.
ſtave Adolfe Roi de Suede, prit Riga
21. & permit aux Catoliques de se re-
En 1656. le Grand Duc de Mosco-

vie entre en Livonie, mit le siege devant Riga, & le leva six semaines aprés.

Friderici Spanhemii F. F. brevis Introductio ad historiam sacram utriusque Testamenti, ac præcipuè Christianam, ad A. M. D. VIII. Accedunt Orationes duæ novissimæ. Editio fere nova, omnium purgatissima. In 4. Francofurti & Lipsiæ, & se trouve à Paris chez Antoine Dezallier. 1699.

BIen que l'histoire du nouveau Testament soit renfermée dans un espace beaucoup moindre que celle de l'ancien, elle est beaucoup plus étenduë dans l'Introduction que M. Spanheim nous en done, & elle contient un plus grand nombre d'évenemens. J'indiquerai seulement les plus remarquables de chaque siecle, sur lesquels ceux qui se veulent instruire, se doivent arêter.

Ce qui se presente d'abord à l'entrée du premier siecle, c'est l'acomplissement de la Profetie de Jacob, la fin des semaines de Daniel, l'anée de la naissance du Sauveur, diferente de celle que Denis le Petit a fixée; le denombrement de l'Empire ordoné par Auguste, la conception de saint Jean Batiste, l'annonciation faite par l'Ange à la sainte Vierge, le comencement de la prédication de saint Jean en la 15. anée de l'Empire de Tibere, le Batême de N. S. lors qu'il avoit environ trente ans, les anées de son ministere, le nombre des Pâques qu'il cel[e]-
br[a]

t, sa passion, sa mort, sa resurection, son ascension.

Les actes des Apôtres vienent en suite, ur predication, leurs travaux, la conver-on de saint Paul, les voyages des Apôtres 1 tems de la mort de saint Jaques fils de ebedée, les livres des quatre Evangelistes, s Epitres de saint Paul & les Canoniques, tems précis auquel ces livres & ces Epitres nt eté écrites, la fondation des Eglises en sie, en Afrique & en Europe, la forme leur gouvernement, l'institution des Di-iples, l'élection des sept Diacres, l'ordi-ation des Evêques, les persecutions exci-es par les Juifs contre les Cretiens, & par s Payens sous Neron & sous Domitien ontre les Cretiens & contre les Juifs; les onciles, les revolutions arivées dans les aires des Juifs, la prise de Jerusalem, le ionse de Vespasien & de Tite, & la dis-ersion des Juifs.

Le second siecle represente le progrés de Religion Cretiene dans tout le monde, mort de saint Jean l'Evangeliste, l'état es Eglises d'Alexandrie, d'Antioche & de ome. la celebration du Dimanche, les ssemblées des Fideles dans des maisons par-culieres, dans des cimetieres & dans des averneș, la lecture de l'Ecriture, les prie-s, la participation aux sacrez Misteres, s Agapes, le Batême, la Penitence, le gne de la croix, les heresies de Saturnin, e Basilide, de Carpocrate, de Valentin,

des Gnostiques, de Cerdon, de Marcion, de Montan & de quelques autres.

On vit paroitre dans le même siecle plusieurs traductions de l'Ecriture; celles de l'ancien Testament en Grec par Aquila, par Theodotion & par Simmaque; la Version du nouveau en Siriaque, & les Latines de l'un & de l'autre Testament.

Les persecutions se renouvelerent sous Trajan, sous Adrien, sous Antonin le pieux, & sous Antonin le Filosofe, & saint Justin, Meliton, & Atenagoras publierent des Apologies, pour l'innocence des Cretiens.

Les autres Eclesiastiques qui parurent au même tems, sont saint Ignace, saint Policarpe, Papias, Hegesipe, Teofile Evêque d'Antioche, saint Irenée, Clement d'Alexandrie, & Tertullien. Il y eut aussi plusieurs Conciles en Orient & en Occident, soit pour la condanation des Heretiques, ou pour les diferens survenus entre les Evêques pour la celebration de la Fête de Pâque.

L'Etat de l'Eglise parut assés heureux au troisiéme siecle. Les Princes, les Grans & même les Filosofes y embrasserent la Religion Cretiene. On met de ce nombre Mammée mere d'Alexandre Severe, & l'Empereur Filipe, bien que plusieurs savans ne convienent pas du dernier. La doctrine y fut alterée par les erreurs de Clement d'Alexandrie, & par celles d'Origene, & de Tertullien. On y rendit de grans honeurs

re des Martirs, & à leurs Reli-
y garda une grande rigueur en-
ui avoient cedé à la violence des
& on les soumit à une longue
ise penitence.

eleva un grand nombre d'heresies
Trinité, contre la Divinité de Je-
st, contre l'unité du Principe de tou-
oses, contre l'immortalité de l'ame,
resurection du cors. Il y eut aussi
chismes, entre lesquels celui des Nova-
s excita les plus grans desordres. Il y
encore de grans diferens entre les Evê-
es touchant le Batême des Heretiques.

Les persecutions y furent frequentes &
elles sous l'Empereur Severe, sous Maxi-
in, sous Dece, sous Valerien, sous Aure-
en, & sous Diocletien.

Les Docteurs les plus celebres furent Origene, saint Gregoire Taumaturge, Denis d'Alexandrie, Metodius, Tertullien, saint Ciprien. Minucius Felix, & Arnobe y défendirent la verité de la Religion, & l'innocence des Cretiens. Les Conciles y fletrirent les erreurs, & y maintinrent la discipline.

Au comencement du quatriéme siecle, Constantin dona la paix à l'Eglise, défendit les sacrifices, abatit les Idoles, & changea leurs temples en lieux consacrez au culte du vrai Dieu. L'Evangile fut porté aux nations les plus éloignées, & neanmoins le Paganisme fut conservé dans les

grandes villes, par l'autorité de Julien.

Les Dioceses & les Provinces Eclesiastiques y furent distinguées suivant la forme du gouvernement civil de l'Empire ; & les titres d'Archevêque, d'Exarque, de Primat & de Patriarche y furent atribuez aux Evêques des grans sieges. Les Empereurs y prirent une grande autorité sur la police exterieure, & y joüirent du droit de convoquer les Conciles.

L'heresie d'Arius excita dans l'Eglise d'Alexandrie des troubles qui agiterent longtems l'Eglise Universele. Elle fut solennelement condanée dans le Concile Ecumenique de Nicée, convoqué par Constantin. Le jour de la Fête de Pâque y fut fixé, le Schisme des Novatiens apaisé, le pouvoir des Metropolitains établi ; & plusieurs reglemens y furent faits pour la reconciliation des Penitens.

Le Concile de Constantinople tenu en 381. décida la question de la Divinité du saint Esprit contre Macedonius, jugea la cause de saint Gregoire de Nazianze, & atribua un nouveau rang à l'Evêque de Constantinople immediatement aprés le Pape de Rome.

Le Concile d'Eluire en Espagne, fit plusieurs Canons, entre lesquels celui du Celibat des Eclesiastiques, & celui des Images sont des plus remarquables. Celui d'Arles *dans* les Gaules termina le diferent du Batême *des* heretiques. Les Docteurs les plus

ce-

celebres de ce ſiecle, furent Euſebe de Ceſarée auteur de la Cronique & de l'Hiſtoire Ecleſiaſtique, ſaint Atanaſe defenſeur de la foi contre Arius, ſaint Baſile, les deux Gregoires, l'un de Naziance & l'autre de Niſſe, ſaint Cirille de Jeruſalem, ſaint Epifane, ſaint Criſoſtome, Lactance, ſaint Hilaire de Poitiers, ſaint Optat, ſaint Paulin, ſaint Jerome & ſaint Auguſtin.

La vie Solitaire, Monaſtique & Cenobitique, fut inſtituée au même tems par ſaint Antoine, par ſaint Hilarion & par ſaint Pacome, dont l'exemple fut ſuivi par une troupe innombrable d'humbles mortifiez qui peuplerent les deſerts, & les ſanctifierent par leur penitence.

On publia dans ce ſiecle des narrations incertaines, come pluſieurs de celles qui ſont contenuës dans les actes de ſaint Silveſtre Pape, come la donation de Conſtantin, & come pluſieurs circonſtances du Martire de ſainte Caterine, de l'Hiſtoire de ſainte Urſule, & de la vie de ſaint Nicolas.

Le cinquiéme ſiecle dona un acroiſſement conſiderable au Chriſtianiſme par la converſion des Hibernois, & par celles des Bourguignons & des François. D'un autre côté la foi y fut combatuë par les nouveles hereſies des Donatiſtes, des Pelagiens, des Neſtoriens & des Eutichiens. Les Donatiſtes & les Pelagiens furent vaincus par ſaint Auguſtin; les Neſtoriens furent condanez par

le Pape ſaint Celeſtin, & par ſaint Cirille d'Alexandrie. Jean d'Antioche & Teodoret défendirent d'abord la perſone de Neſtorius plutôt que ſes ſentimens.

Les Eutichiens furent premierement condanez par Flavien Evêque de Conſtantinople, puis par le Pape ſaint Leon I. & en ſuite par le Concile Ecumenique de Calcedoine: mais bien loin de reconoître leur erreur, ils s'opiniâtrerent à la ſoutenir, & continuerent de long-tems troubler la paix.

Les ſavans qui éclairerent alors l'Egliſe par leur doctrine, furent entre les Grecs Teofile d'Alexandrie, ſaint Cirille ſon neveu, Sineſius, Iſidore de Damiete, Teodoret, Socrate, Sozomene; & entre les Latins Rufin, Sulpice Severe, ſaint Proſper, Paul Oroſe, Prudence, ſaint Hilaire d'Arles, Caſſien, Vincent de Lerins, Eucher Evêque de Lion & Sidonius. Il ne faut pas oublier le Code Teodoſien compilé au mois de Fevrier de l'an 435.

Les Colquéens, les Laziens, les Etiopiens, les Armeniens, & d'autres peuples reçurent l'Evangile, & les Wiſigots renoncerent à l'Arianiſme au comencement du ſixiéme ſiecle. Le nombre des Fêtes y fut augmenté de celles de l'Annonciation de la ſainte Vierge, de la naiſſance de ſaint Jean Batiſte, de la Chaire de ſaint Piere & de quelques autres. Pluſieurs ceremonies y furent introduites, & pluſieurs devotions inſtituées,

[redacted]

iées, come les processions des Rogations. ustinien y prit grande part aux afaires de ¿eligion, & principalement dans la dis- e des trois Chapitres, éleva un grand nbre d'Eglises, & fit quantité de con- ɪtions pour rétablir la discipline parmi les esiastiques & parmi les Moines. Plu- ɪrs heresies s'éleverent sous son Empire, ;urent considerées come des rejetons de e d'Eutiche. On met de ce nombre les ardocites qui disoient que le Cors de N. ɪvoit été sujet à la coruption, à la faim) la soif, à la lassitude, & aux autres in- nitez semblables. Les Fantasiastes sou- oient au contraire qu'il en avoit été :mt, & qu'il ne les avoit soufertes qu'en .rence. On met au même rang les noetes, qui disoient que N. S. avoit ig- :é le jour du Jugement.

Il n'y eut pas seulement des heresies qui :rerent la pureté de la Foi: il y eut en- 'e de fâcheuses contestations qui trouble- ıt la paix des Catholiques. Le sujet qui divisa consistoit à savoir si l'on pouvoit e qu'une Persone de la Trinité avoit été icifié. Quelques Moines de Scitie sou- ıoient l'afirmative; & un Diacre nomé ctor, la négative. Les Moines ne purent tenir du Pape Hormidas qu'il prononçat leur faveur; mais ils tirerent une apro- :ion des Evêques d'Afrique, releguez en rdaigne: & le Pape Jean II. successeur Hormisdas fut du même sentiment.

Ces disputes & ces heresies, obligerent à convoquer des Conciles en plusieurs villes de l'Empire. Il y en eut un Ecumenique à Constantinople sous l'Empereur Justinien & sous le Pape Vigile, où les erreurs d'Origene & les trois Chapitres furent condanez. Les Ecrivains les plus renomez de ce siecle là, furent Procope de Gaze, Leon de Bizance, Evagre, Anastase Sinaïte Evêque d'Antioche, Euloge d'Alexandrie, Ennode, saint Fulgence, Alcime, Avit Archevêque de Vienne, Cassiodore, Boece, Pascase Diacre de Rome, Denis le Petit, Gregoire de Tours, Ferrand Diacre de Cartage, Liberat aussi Diacre de la même Eglise, Facundus & saint Gregoire Pape.

L'Ordre de saint Benoît qui a rempli l'Occident d'un nombre infini de saints Moines, fut institué en Italie au comencement de ce siecle. L'Ere de Denis le Petit, de laquelle on comte comunement les anées, fut introduite en la 32. anée. Le cors du droit civil composé des Instituts, du Code, du Digeste, & des Noveles, fut redigé par ordre de Justinien.

La prédication de saint Augustin, moine de l'Ordre de saint Benoît & de ses compagnons, envoyez en Angleterre par saint Gregoire Pape sur la fin du sixiéme siecle, y convertit dans le septiéme une multitude incroyable de peuple à la Foi, qui fut bien-tôt *aprés* anoncée au Danemarc, à la Westfalie, à *la* Turinge & à l'Alemagne par le mini-

stere

[redacted]

ſtere de pluſieurs Moines du même Ordre.

La Fête de tous les Saints fut inſtituée à Rome par le Pape Boniface IV. & a depuis été celebrée dans les autres Egliſes. Le droit d'Azile fut introduit bien-tôt aprés par Boniface V. & l'inveſtiture des Evêques, & le Pallium par Leon II.

Le titre d'Evêque Univerſel pris autrefois par Jean ſurnomé le Jeuneur Patriarche de Conſtantinople, & rejeté par S. Gregoire I. aprés avoir doné lieu à de longues conteſtations, fut enfin atribué au Pape.

Dans la 622. anée de l'Ere de Denis le Petit, l'impoſteur Mahomet ſecondé du Moine Sergius, publia l'impieté du Mahometiſme, & l'établit par les armes.

Outre les ancienes hereſies des Manichéens, des Ariens, des Pelagiens & des Neſtoriens qui s'opoſoient à la Foi, il s'en éleva de nouveles, & entre autres celle des Monotelites qui ne reconoiſſoient qu'une volonté dans J. C. L'Empereur Heraclius fut acuſé de la favoriſer, & le Pape Honorius ſoupçoné de la tenir. Elle fut condanée dans un Concile écumenique, celebré à Conſtantinople en 680.

Les guerres des Sarazins, & les autres calamitez publiques qui ſurvinrent en ce ſiecle, le rendirent moins fertile que les autres en excellens Ecrivains. On ne laiſſe pas d'y trouver Teofilacte Simocate qui a écrit l'hiſtoire de l'Empereur Maurice, Filopone le Grammairien auteur des livres

contre Proclus, l'auteur de la Cronique d'Alexandrie, ſaint Eloi Evêque de Noyon, ſaint Iſidore Evêque de Seville, ſaint Ildefonſe Evêque de Tolede, & Bede ſurnomé le Venerable.

L'Ordre de ſaint Benoît s'acrut merveilleuſement en ce tems-là par les travaux de ſaint Colomban & de ſaint Maur, & par la liberalité des Princes qui fonderent à l'envi des Monaſteres. Les plus conſiderables ſont les Abayes de ſaint Gal, de ſaint Luxeu, de Bobio, de ſaint Denis en France, & de Fleuri ſur Loire.

Le progrés prodigieux des armes Mahometanes en Egipte & en Afrique pendant le 8. ſiecle fut funeſte à la Religion Cretiene. Mais elle ſe dédomagea en quelque ſorte de ces pertes par les nouveaux établiſſemens qu'elle fit en Eſclavonie, en Hongrie, en Saxe, en Baviere & ailleurs, & par les érections des Evêchez de Mayence, de Saltbourg & de Friſingue.

Ce fut en ce tems-là que les Evêques comencerent à s'engager à l'obeiſſance du Pape par un ſerment, dont le Cardinal Baronius raporte la formule dans ſes anales ſur l'an 723.

Les diſputes ſurvenuës au même tems au ſujet des Images, exciterent beaucoup de bruit; & leur culte fut enfin établi par le ſecond Concile de Nicée, nonobſtant les opoſitions de l'Empereur Conſtantin fils d'Irene, & celles de Charlemagne.

L'he-

L'herefie de Felix d'Urgel, qui foutenoit que J.C. étoit veritable fils de Dieu felon la nature divine, & fils adoptif feulement felon la nature humaine, fut répanduë dans la France par Elipaad, & condanée par les Conciles de Ratisbone, & de Francfort.

Les auteurs qui fleurirent en ce fiecle-là; furent faint Jean Damafcene, zelé défenfeur des Images, George Sincelle, Nicefore Patriarche de Conftantinople, Teofane, Teodore Studite, Alcuin, Paulin Patriarche d'Aguilée, Paul Warnefvide Diacre de la même Eglife. Les Turcs jeterent au même fiecle les fondemens de leur Empire, qui eft parvenu depuis à un haut point de grandeur & de puiffance.

Lettres de Pieté des Saints Peres Grecs, & Latins des quatre premiers fiecles de l'Eglife, où il eft traité fous divers titres, des principaux fujets de la Morale Chretiene. In 12. trois Tomes, par le P. Prêtre de l'Oratoire.* à Paris chez Edme Couterot, ruë faint Jaques. 1700.

LE P. de l'Oratoire qui a travaillé à cette traduction, a cru rendre fervice au public, en choififfant entre les letres des faints Peres des quatre premiers fiecles, celles où ils traitent des preceptes de la Morale, & des devoirs de la vie Cretiene. Il les a donc rangées fous divers titres, non felon l'ordre du tems, mais fous celui des matie-

res. Il a mis dans le premier rang celles qui regardent les devoirs generaux, puis celles qui regardent les devoirs particuliers envers Dieu, envers le prochain, & envers soi même. Il a ajouté celles qui contienent les devoirs d'un Evêque, d'un Prêtre, d'un Moine, d'un Oficier de guerre, d'un Magistrat; celles qui concernent les obligations des persones mariées; & enfin celles qui instruisent les Vierges & les Veuves.

Extrait d'une Lettre de M. Nolin Geografe ordinaire du Roi, & de son Altesse Royale, Monsieur.

BIen que M. de l'Isle fasse depuis longtems profession d'enseigner la Geografie, il ne comença qu'au mois de Mars dernier d'en publier quelques ouvrages, & s'imagina que pour leur doner du credit, il faloit persuader que ceux qui avoient paru auparavant étoient fort defectueux. Il s'est particulierement déclaré contre M. Nolin, qu'il a nomé dans ses letres inserées aux Journaux des 17. & 24. du mois de Mai. Il y ataque la Mapemonde que M. Nolin eut l'honeur de presenter à sa Majesté dés le mois de Novembre dernier, quatre mois avant que les ouvrages de M. de l'Isle eussent paru; ce qui fait voir qu'il n'y a rien dans cette Mapemonde qui soit emprunté de lui. M. Nolin va doner au public la *Terre Sainte* en quatre feuilles, avec les divi-

[redacted]

divisions ancienes & modernes, les principales actions arivées pendant l'un & l'autre Testament, & une Cronologie des Chefs des Israëlites. Les ornemens sont composez de plusieurs monumens des lieux Saints. Cet ouvrage sera suivi des quatre parties du monde en plusieurs feuilles, acompagnées des plus grans évenemens qui y sont arivez depuis le deluge. Il se reserve de rendre sur chacune de ces grandes parties, raison au public des principaux changemens, qu'il y a faits, ayant en cela suivi tres exactement les savantes & utiles observations de Mess. de l'Academie des siences, sans qu'il ait eu la temerité de les vouloir changer ou perfectioner par ses foibles raisonnemens. Il se raportera de tout au jugement des persones intelligentes & desinteressées, sans vouloir entrer en dispute ni contre M. de l'Isle, ni contre aucun autre.

JOUR-

XXV.

JOURNAL
DES SAVANS,

Du Lundy 28. Juin. M. DCC.

Friderici Spanhemii F. F. brevis Introductio ad historiam sacram utriusque Testamenti, ac præcipuè Christianam, ad A. M. D. VIII. Accedunt Orationes duæ novissimæ. Editio fere nova, omnium purgatissima. In 4. Francofurti & Lipsiæ, & se trouve à Paris chez Antoine Dezallier. 1699.

LE nieuviéme siecle est remarquable par les travaux que suporta Charlemagne pour abolir l'ignorance, la barbarie, la superstition, & l'idolatrie; & par la conversion de la Boëme, de la Moravie, & de la Pologne à la Foi. Les Capitulaires de ce Prince, & ceux des Empereurs Louis le Debonaire, & Charles le Chauve, font foi des soins qu'ils prirent de metre un bon ordre dans leurs états, d'y faire fleurir les arts, & regner la pieté.

Les Ecoles établies dans les Evêchez, dans les Monasteres, & même dans les Palais des Princes, avancerent merveilleuse-

t le renouvelement de l'étude. Les
:ions de plusieurs Eglises Catedrales, &
'oleges de Chanoines, favoriserent le
ie dessein.
n raporte à ce tems-ci la Fable ridicule
. Papesse Jeanne, que quelques Histo-
: ont placée sur le saint Siege entre Leon
& Benoit III.
: livre de Pascase Ratbert Moine de Cor-
celui de Ratram Moine de la même
re, & celui de Jean Scot Erigene, do-
nt lieu à de grandes disputes au sujet de
ate Eucaristie. Il y en eut aussi sur la
e & la prédestination, à l'ocasion des-
les Gotescalc fut mal traité par Hinc-
, & enfermé dans une étroite prison, où
meura plus de vint ans, jusques à la
: sans changer de sentiment.
. deposition de saint Ignace Patriarche
'onstantinople, & l'intrusion de Photius
. le Schisme qui separe encore aujour-
l'Eglise Greque d'avec la Latine. Pho-
fut un des plus savans homes de ce sie-
à. Sa Biblioteque fait conoître quelle
l'etenduë de sa lecture, & la profon-
de son érudition.
y eut aussi des Ecrivains de reputation
)ccident, come Rabanus Maurus Abé
ulde, & depuis Archevêque de Mayen-
Aimon Abé d'Hirsfeld & Evêque d'Hal-
ad, Amalarius Fortunatus, Claude Evê-
le Turin, Agobard Archevêque de Lion,
fride Strabon, Anastase le Bibliotecai-
re,

re, Hincmar Archevêque de Reims, Eginard auteur de la vie de Charlemagne, & Teodulfe Evêque d'Orleans. Les courses & les irruptions des Normans sur les Côtes d'Angleterre, de France & d'Espagne, y porterent une horible desolation, & y ruinerent un grand nombre d'Eglises & de Monasteres. La découverte du cors de saint Jaques le Majeur, pretenduë faite à Compostele, & la translation de celui de saint Marc à Venise, sont des faits qui meritent d'estre remarquez.

Quelqu'afreuse que soit la peinture que font les Historiens des desordres qui regnoient au dixiéme siecle, il faut avouer que la vertu n'y fut pas entierement negligée. Les Normans y firent profession de la Foi à l'exemple de Rollon leur Roi, qui à son Batême, prit le nom de Robert; & les Moscovites firent la même chose à l'exemple de Wolodimir leur Duc. Les Polonois & les Hongrois, qui peu auparavant avoient reçu l'Evangile, comencerent à le pratiquer.

Les Empereurs y prirent soin des afaires de l'Eglise. Oton I. procura dans Rome la déposition du Pape Jean XIII. & Oton III son petit fils rétablit sur le saint Siege Gregoire V. qui en avoit été chassé par un indigne Usurpateur.

Il est vrai que les bons Ecrivains y o[nt] été rares. On y trouve neanmoins Te[o]lacte, Ecumenius, Simeon Metafras[te,] Reginon, Flodoard, Vitiquind, Luitpr[and]
&

[redacted]

moin. On y a vû fonder non seule-
des Evêchez & des Abayes, mais l'Or-
ntier de Cluni, qui dans les siecles sui-
a produit un grand nombre de Moines
excellente doctrine, & d'une éminen-
inteté.

comencement du siecle suivant vit sur
nt Siege Silvestre II. home si habile
les siences humaines, qu'il fut soûpço-
ne pouvoir les avoir aprises que par
noire intelligence avec les Demons.
ma le premier le dessein de la guerre
, publiée depuis par Urbain II. dans
ncile de Clermont, & entreprise pour
ouvrement des Pays santifiez par l'a-
lissement des plus grans misteres de no-
eligion.

s Croisez s'assemblerent au nombre
ois cent mile sous la conduite de Hu-
e Grand frere de Filipe I. sous celle de
rt Duc de Normandie, de Robert Com-
Flandre, de Raimond Comte de Tou-
, de Godefroi de Boüillon Duc de Lo-
Les premiers exploits de leurs armes
t heureux par la prise de Nicée, & par
d'Antioche & de Jerusalem.

Empire d'Occident fut étrangement
lé en ce tems-là par le diferent surve-
ntre l'Empereur Henri IV. & le Pape
oire VII. au sujet des investitures.
pereur fut excomunié, & deposé,
loné de la plus grande partie de ses su-
& *contraint d'aller* en Italie durant les

plus

plus grandes rigueurs de l'hiver pour obtenir son absolution.

Le titre de Cardinal qui avoit toujours été au dessous de celui d'Evêque, fut mis au dessus, & honoré de plusieurs Privileges, & entre autres de celui d'élire le Pape.

La question de la presence reéle du Cors de N. S. au Sacrement de l'Eucaristie, fut agitée avec une extrême chaleur; & Beranger Archidiacre d'Angers qui la nioit, condané à Rome, à Verceil & à Tours, & contraint de se retracter. On croit pourtant qu'il demeura dans son sentiment jusques à la mort.

Le Schisme des Grecs fut renouvelé par Michel Cerularius, Patriarche de Constantinople, & les Latins acusez d'erreur au sujet de la Procession du Saint Esprit, de la consecration en pain sans levain, du jeûne du Samedi, de celui de Carême moins austere en Occident qu'en Orient, & de la barbe des Prêtres.

Outre les Conciles convoquez contre l'heresie de Beranger, il y en eut plusieurs autres contre la Simonie, contre le mariage des Prêtres, contre les investitures faites par les Empereurs, & contre divers abus qui s'étoient glissez dans la discipline.

On comte peu d'Ecrivains Grecs en ce tems-là, & on n'y trouve presque que Cedrenus, Scilitze Curopalate, Psellus, Xifilin Patriarche de Constantinople abreviateur de Dion Cassius, Gregoire Palamas, & Samuel

hianus Juif converti, & auteur
de l'avenement du Messie, tra-
oe en Latin, & inseré dans le IV.
la Biblioteque des Peres de l'édi-
ris.

eut un plus grand nombre parmi
s, savoir Glaber Radulfus, Ditmar
de Mersbourg, Hermannus Con-
, Ademarus, Lambertus, Schahna-
nsis, Marianus, Scotus Moine de Ful-
Adamus Chanoine de Breme, Sige-
Moine de Gemblours, Gaufridus à Ma-
a, & Guillaume Appuliensis. On y
ajouter Brunon, Lancfrand, S. Ansel-
, Hugues Evêque de Langres, Durand
é de Teoarne, Deodwin Evêque de Lie-
, Guitmond, Alger, & Adelman. On
ne doit pas oublier Fulbert Evêque de Char-
tres, Piere Damien, Humbert Cardinal de
l'Eglise Romaine, Bernon Abé d'Auge, &
Brunon Evêque de Wurtzbourg. Les Or-
dres des Chartreux, de Citeaux, de saint
Antoine, & de Grammont prirent naissan-
ce en ce tems-là.

Pascal II. comença au douziéme siecle à
ne plus dater les Brefs & les Bulles des anées
des Empereurs, mais de celles de son Pon-
tificat. La Pomeraine, la Livonie, la Nor-
vege, la Finlande, & d'autres Pays du Nord
furent éclairez de la lumiere de l'Evangile.

Godefroi de Boüillon étant mort Bau-
doüin son frere, & Foulques gendre de
Baudoüin porterent la Religion Creüen

Y

:s aux bors de l'Eufrate, & y aboli-
e Mahometisme.

ois nouveles Croisades furent entrepri-
ans ce siecle pour le recouvrement de
erre Sainte; l'une par Guillaume VIII.
; d'Aquitaine, & par Hugues le Grand;
tre par l'Empereur Conrard III. & par
ois VII. Roi de France; & la derniere
r Frederic I. Empereur, par Filipe Au-
iste Roi de France, & par Richard Roi
Angleterre. Mais l'ambition, la jalousie,
t la discorde qui diviserent ces Princes,
ointes à la coruption des mœurs, & à tou-
te sorte de débordemens, leur atirerent
tant de mauvais succés, que les Sarazins
eurent le moyen d'en profiter, & de se re-
metre en possession de Jerusalem, & de tou-
te la Palestine.

Alexandre III. mit au nombre des Saints Edouard Roi d'Angleterre, Saint Thomas de Cantorbie, & saint Bernard.

Les Vaudois, les Pauvres de Lion, & les Albigeois, furent condanez par le même Pape dans le III. Concile de Latran, & par plusieurs Conciles tenus en France. Piere Abaïlard le fut aussi dans un Concile de Soissons, & dans un de Sens à la poursuite de saint Bernard. Gilbert de la Porée Evéque de Poitiers le fut pareillement dans un Concile de Reims.

Dans le cours de ce siecle, il y eut trois Conciles Generaux, celebrez tous trois à Rome. Dans le premier, l'Empereur re-

nonça

nnelement au droit d'investir les
ır l'anneau, & par le Bâton Pas-
.ns le second les erreurs d'Arnauld
disciple d'Abaïlard, furent pro-
x les mariages des Ecclesiastiques &
gieuses interdits; & dans le troisié-
ıt ordoné que l'election du Pape se-
: par les Cardinaux, à condition
a auroit au moins les deux tiers des
s.
e Lombard Evêque de Paris, com-
ı ce tems-là ses quatre Livres des Sen-
, à l'imitation de ceux de la Foi Or-
: composez long-tems auparavant par
ean Damascene. Les Docteurs qui
vi sa metode, & illustré sa doctrine,
té des questions curieuses, avec une
subtilité de raisonement. Gratien
peu prés au même tems le decret
a premiere partie du droit Canoni-
es autres Ecrivains de ce siecle sont
Piere de Cluni, saint Bernard,
& Richard de saint Victoire, Pie-
ıis, Jean de Salisberi, l'Abé Joa-
es de Chartres, Oton de Frisin-
Guillaume de Tir. Outre l'Ordre
ntré fondé en 1120. par saint Nort-
eut des Ordres militaires instituez
oir les Pelerins de Jerusalem, &
ner les courses des Infideles. Les
ndians prirent aussi naissance au
s. Enfin la découverte des *Pan-*
rence. dona lieu au rétablisse-
ment

ment de l'Etude du droit Civil, & à la creation des titres de Docteur, & de Bachelier à Boulogne, d'où ils sont passez aux autres Universitez.

La Prusse assujetie par les armes des Chevaliers de l'Ordre Tentonique, reçut le joug du Christianisme au comencement du treiziéme siecle, & la Tartarie le subit au même tems, bien qu'elle l'ait secoué depuis. Plusieurs Juifs reçurent aussi le batême en Espagne, & ailleurs, les uns par force, & les autres volontairement, entre lesquels fut Nicolas de Lira, Religieux de l'Ordre de saint François, conu par ses Comentaires sur l'Ecriture.

Les Croisades continuerent au même tems à la sollicitation d'Innocent III. Baudoüin Comte de Flandre prit la Ville de Constantinople, où il se fit reconoître Empereur d'Orient. Frideric II. y passa bientôt aprés, y reprit Jerusalem & toute la Palestine, & en fut rapelé par les diferens qu'il eut à soutenir contre les Papes, & par les guerres des Guelfes, & des Gibelins.

Saint Louis Roi de France, entreprit une expedition dont les premiers succés furent heureux par la prise de Damiete, qu'il rendit incontinent aprés au Sultan d'Egipte, pour obtenir sa liberté. Sa mort causée à Tunis par une maladie contagieuse dans une seconde expedition, mit fin à la guerre Sainte, & ôta aux Cretiens l'esperance de délivrer Jerusalem de la tiranie des Sarazins.

erres contre les Infideles furent ſui-
lle à laquelle le Pape Innocent III.
ceſſeurs exciterent les Princes con-
ıudois & les Albigeois. Aprés de
combats, donez & ſoutenus avec
ıntages, Raimond le fils Comte de
ſe ſoumit à l'autorité d'Honoré III.
t obeïſſance, & les deux partis mi-
es armes. Les Albigeois diſperſez
terre, en Flandre, en Alemagne,
me, eurent pour Succeſſeurs les
& les Huſſites, dont je parlerai
ıite de cet Extrait. La Fête du
ement fut inſtituée en ce tems-là
n IV. & le Chapelet par ſaint Do-

ıpereurs Grecs qui avoient repris
nople, & en avoient chaſſé les
ne pouvant reſiſter ſeuls à la puiſ-
Turcs, implorerent le ſecours des
l'Occident. Michel Paleologue
é par Arſene Patriarche de Con-
, pour avoir fait crever les yeux
eur Laſcaris, envoya des Ambaſ-
Pape Gregoire X. pour lui pro-
ſunion des deux Egliſes, qui fut
ı Concile de Lion, & mal entre-
es Grecs.
u même tems de grandes diſputes
Docteurs en Teologie de l'Univer-
s, & les Religieux Mandians. Jean
General des Cordeliers, avoit pu-
re ſous le titre d'Evangile Eternel,

quel Guillaume de Saint Amour en avoit posé un autre intitulé *De periculis novissimorum temporum*. Alexandre IV. fit bruler secretement celui de Jean de Parme, & condana publiquement celui de Guillaume de Saint Amour.

Lors que la bule de la condanation fut publiée, Guillaume de saint Amour étoit sur le chemin d'Italie avec trois autres Docteurs de Paris. Ils continuerent leur voyage, & quand ils furent arivez à la Cour de Rome, Guillaume de saint Amour fit voir si clairement son innocence, qu'il fut déchargé des acusations des Mandians, ausquelles les Dominicains avoient la plus grande part. Aprés qu'il eut obtenu d'Alexandre IV. la permission de s'en retourner, ce Pape acorda aux importunitez des Dominicains une autre Bule par laquelle il lui défendit de rentrer en France, & le priva de ses benefices, & de toute fonction de Docteur.

Il se retira au lieu de sa naissance, & y demeura jusques à la mort d'Alexandre IV. aprés quoi il revint à Paris, où il composa un autre livre pour la défense du premier sous le titre de Collections de l'Ecriture sainte, & l'envoya à Clement IV. qui lui promit de l'examiner.

Il y eut dans ce siecle trois Conciles generaux, un de Latran, & deux de Lion. Albert le Grand, Alexandre de Halés, saint Thomas, & saint Bonavanture introduisirent dans l'Ecole la Filosofie d'Aristote qu'i n'avoie

…luës que sur des traductions ex-
…nt défectueuses, & furent suivis par
…bre presqu'innombrable d'auteurs de
…s de Teologie.
…principaux auteurs entre les Grecs fu-
…Nicolas Coniate, Anne Comnene,
…re Brienne, George Acropolite, Can-
…ne, Pachimere, Jean Veccus Patriar-
…e Constantinople; & entre les Latins
…ard Abé d'Ursperg, Mathieu Paris,
…tinus Polonus, Jacobus de Voragine,
…cent de Beauvais, Guillaume Nangis,
…ul de Venise, & Raimond Lulle.

Le massacre des François fait en Sicile à …heure de Vêpres le jour de Pâque de l'an 1281. fut un des plus cruels évenemens de ce siecle-là. La publication faite du premier Jubilé universel par le Pape Boniface VIII. est aussi un des plus remarquables évenemens.

Le diferent de Filipe le Bel avec Boniface VIII. fut une afaire de grand éclat à l'ouverture du quatorziéme siecle. Les Papes suivans tinrent leur Siege à Avignon l'espace de soixante & dix ans. Aprés la mort de Gregoire XI. qui l'avoit reporté à Rome, les Cardinaux partagez sur l'élection d'un Successeur, firent un Schisme qui divisa long-tems les Princes & les peuples, & qui ne put être éteint que par l'autorité du Concile de Constance, come il se verra ci aprés.

La supression de l'Ordre des Templiers fut encore un évenement de grande impor-

 tance.

tance. Ils avoient été acusez de crimes énormes, & plusieurs avoient été condanez, & executez. Une partie de leurs biens furent donez aux Hospitaliers de Jerusalem.

Les Grecs dans le triste état de leurs afaires n'eurent d'Ecrivains de quelque nom que Nicefore Caliste, assés poli pour le langage, mais peu judicieux, & rempli de Fables, Gregoras, Franza, Calcondile, & Ducas. Les Latins en eurent un plus grand nombre, dans lequel je ne nomerai que Dante, Marsile, Petrarque, Ubertin, Tauler, Oresme Evêque de Lixieux, Occam, & Jean de Paris.

L'étude des Langues necessaires pour l'intelligence des livres sacrez, se rétablit en ce tems-là en Occident. Crisoloras, Bessarion, Teodore Caze, & George de Bizance aporterent la Greque en Italie, & les Universitez de Paris & d'Oxfort eurent des Professeurs qui enseignerent l'Hebraïque, la Caldaïque, & l'Arabe. Il y eut même de noveles Universitez fondées en France, en Italie, & en Alemagne, à Angers, à Orleans, à Pise, à Ferrare, à Prague, à Heidelberg, & à Cologne.

La bule d'or de l'Empereur Charles IV. qui dona la forme à l'élection des Empereurs, est de ce tems-là. Les Juifs y furent rigoureusement poursuivis en Espagne, en France & en Alemagne, enfermez dans d'étroites prisons, & brulez vifs. Les Turcs firent de grandes conquêtes sur les Cre-

ç les Tartares y porterent le Maho-
: en plusieurs Pays sous les Ensei-
Tamerlan.

:faite & la prise de Bajazet, donr-
ıx Grecs le loisir de respirer au co-
:ment du 15. siecle, & d'avoir recours
'rinces d'Occident, bien que ce fût inu-
nent, puisque la ville de Constantinople
reduite par les Turcs vers le milieu du
me siecle. Le Schisme des Papes, qui
it toujours continué jusques alors par l'o-
iatreté invincible des pretendans au Pon-
ıcat, fut enfin terminé par la déposition
e Jean XXIII. & par l'élection de Martin
V. faites au Concile de Constance, qui con-
dana Jean Hus & Jerôme de Prague non-
obstant le saufconduit de l'Empereur Sigis-
mond, dont ils pensoient se pouvoir prévaloir. Celui de Bâle travailloit avec zele à la
reformation de l'Eglise, lors qu'il fut transferé par Eugene IV. à Florence, où se fit
une nouvele union des Grecs avec aussi peu
de fruit que les precedentes.

Ce siecle fut fertile en Ecrivains en toute sorte de siences, dont Sixte de Sienne,
Possevin, Gesner, & Aubert le Mite nous
ont laissé des catalogues.

Au comencement du seiziéme siecle, l'Eglise Greque gemissoit sous la tiranie des
Turcs, & la Latine soupiroit aprés la reformation sous Alexandre VI. & sous les Papes ses Successeurs. Le V. Concile de Latran ouvert sous Jules II. & fermé sous Leon

X. se termina à l'abrogation de la Pragmatique Sanction, & à la publication du Concordat.

Quelque long que soit cet Extrait, je n'y ai pu toucher que legerement tant de choses arivées pendant un si grand nombre d'années: ceux qui voudront s'en instruire à fond, voyent bien combien ils auront à travailler non seulement pour étudier l'Introduction de M. Spanheim, mais aussi pour en examiner les sentimens & les preuves.

Lettre de M. Tolet seul Chirurgien du Roi pour la Piere.

LE Jeudi treiziéme Mai 1700. je fus apelé pour aller voir Madame l'Allemant âgée de soixante & dix ans, Marchande Joailliere, demeurante à Paris devant le Temple. Son indisposition étoit une chute inveterée de tout le cors de l'Uterus, qui formoit exterieurement une Tumeur grosse, à peu prés, come un œuf d'autruche ou un petit melon: outre cela elle avoit une dificulté & frequence d'urine, acompagnée de grandes douleurs. Ayant manié cette tumeur, j'entendis un craquement, qui me fit juger qu'il y avoit plusieurs mediocres pierres, & que la vessie avoit suivi l'uterus dans sa chûte, parce qu'il me fut impossible d'introduire la sonde, dans l'uretre plus avant qu'une ou deux lignes. Ayant cru que ce fait singulier meritoit d'étre vû par des perso-

éclairées dans la chirurgie, je fis
l. Triboulleau Chirurgien des
x Armées de sa Majesté, & M.
mon Successeur & Confrere dans
de la Charité des homes. Aprés
us eûmes examiné l'état de la mala-
de la maladie avec Monsieur Carlos
eur en Medecine, & M. Giraut Chi-
en de M. le Grand Prieur du Temple,
conclûmes tous à l'operation que je fis
ur presence.

a malade étant couchée sur le dos & au
d de son lit, tenuë par les bras & par les
nbes, je tins ferme la Tumeur avec la
main gauche; & dans le même tems, je fis
la partie superieure, déclinant à la latera-
e gauche de la tumeur, une incision lon-
gue à la superficie, & profonde de 2 travers
le doit, dans laquelle j'introduisis l'indice
de ma main gauche; mais n'ayant pas avec
le doit senti les pieres à nud, je conduisis
le bistori le long du doit, en profondant jus-
qu'au lieu où étoient les pieres: en suite je
conduisis le long du doit une petite tenette
droite, avec laquelle je tirai six pieres qui
pesoient ensemble deux onces & quatre drag-
mes. Il y en avoit une qui pesoit seule plus
de demi once, & la plus petite étoit de la
grosseur d'une aveline ronde. Elles n'a-
voient rien de remarquable que les seques
de collision; leur couleur étoit grise,
blanche.

Aprés m'être assuré qu'il n'y avoit plus de
 piere,

piere, je reduisis avec les doits joints, le cors de l'Uterus dans son lieu naturel, me servant seulement de petis roulleaux de linge, figurez à peu prés en pessaires trempez dans le vin, & du bandage en Té, pour contenir les parties.

Cette reduction faite, je n'eus pas de peine d'introduire la sonde en la maniere ordinaire.

Dans les premiers pensemens, je m'apperçus de quelque écoulement d'urine par le vagin qui ne venoit point de l'uretre, & six jours aprés l'operation, la malade urina entierement par l'uretre, en sorte que graces à Dieu, elle est parfaitement guerie de l'operation en moins de huit jours, & elle n'a pas gardé le lit pendant six jours entiers, parce que ne lui étant survenu aucun accident, si ce n'est une legere fiévre, elle fut en état de se lever avant le sixiéme jour.

La Maniere de se bien preparer à la mort par des considerations sur la Cene, la Passion & la Mort de Jesus-Christ, avec de tres belles Estampes Emblematiques, expliquées par M. de Chertablon, Prêtre & Licencié en Theologie. In 4. à Anvers, & se trouve à Paris chez Antoine Dezallier, ruë saint Jaques. 1700.

IL y a dans cet ouvrage quarante deux planches tres bien gravées, & acompagnée

mées de discours qui en expliquent le
et d'une maniere à ne pas ennuyer.
préface découvre la veritable cause de
mort, qui est le peché, la crainte que
tte mort inspire, les raisons de la crain-
, & les considerations qui la peuvent fai-
cesser.

Le sujet est tout Cretien, & contient
qui se passa à la Cene lors que le Sau-
ur lava les pieds à ses Apôtres, lors
'il fut ataché à la Croix, & lors qu'il
ndit son esprit à son Pere. Etant tout
é des livres sacrez qui renferment les
incipes solides & inebranlables de notre
eligion, il n'avoit pas besoin du foible
cours des idées que les Poëtes & les Fi-
sofes ont euës de la mort, & qui ne pro-
dent que de leur presomption, & de leur
gueil.

ouvelles Cartes de M. de Fer. A Paris chez l'Auteur, sur le Quai de l'horloge du Palais à Sphere. 1700.

M. De Fer vient de doner au public une Introduction à la Geografie, la Mapemonde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amerique, la Thebaïde Anciene, & Moerne, les Postes de France, les Postes 'Italie, le Plan de Versailles, la nouve- Carte pour servir à intelligence des pays u Nord, les plans Hemispheres de M. de , Hire.

Chacune de ces Cartes eſt d'une dreſſée ſuivant les dernieres obſervations de Meſſ. de l'Academie des Siences.

Il publiera au mois de Juillet prochain la premiere partie de ſon Atlas, intitulé le Monde, qui ſera ſuivie de la Terre ſainte anciene & moderne, c'eſt à-dire telle qu'elle étoit au tems de N. S. & telle qu'elle eſt aujourd'hui.



XXVI.

JOURNAL
DES SAVANS,

Du Lundi 5. Juillet. M.DCC.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des Auteurs originaux, avec une Chronologie, où l'on fait un abregé de l'Histoire Ecclesiastique, & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Cronologie. Tome septiéme, qui comprend les histoires particulieres depuis l'an 328. jusqu'en l'an 375. hors saint Athanase; & où l'on verra l'origine des Solitaires, des Cenobites, des Congregations, & des Chanoines reguliers. Par M. le Nain de Tillemont. In 4. à Paris chez Charles Robustel, ruë saint Jaques. 1700.

LA plus grande partie de ce Volume est employée à raporter ce qui regarde l'institution des Solitaires, qui pour éviter la coruption du siecle, se sont retirez dans les deserts, & y sont demeurez, ou dans des Hermitages, ou dans des Monasteres. On y voit que saint Antoine fut un

des plus parfaits modeles de ce genre de vie auquel quelques Anacoretes s'étoient engagez avant lui, qu'il étoit Egiptien, né dans un village apelé Coma du Territoire d'Heraclée en Arcadie; qu'il naquit sous le Regne de Dece, en la troisiéme anée de la 257. Olimpiade, en la 252. de J.C. Qu'il fut élevé jusques à l'âge de 18. ou 20. ans dans la maison de son pere, & de sa mere qui étoient Cretiens; qu'il ne voulut pas appendre les letres humaines, de peur que cela ne l'engageât à avoir comunication avec les autres enfans; qu'il avoit neanmoins une vivacité d'esprit nonpareille; & qu'un Filosofe lui ayant demandé un jour coment il pouvoit se passer de l'instruction que les autres tirent de la lecture, il lui répondit qu'il lisoit le livre de la nature; ce qui ne prouve pas qu'il ne sût pas lire, come quelques-uns l'ont cru.

Saint Antoine raporte qu'ayant perdu son pere & sa mere au tems de son Batême, il abandona à ceux de son Village 150. arpens de terre, qu'il avoit, & vendit ses meubles dont il dona le prix aux pauvres, en reservant seulement une partie pour sa sœur, qui entra dans un Monastere, qui est peut-être le plus ancien de l'Eglise.

Quand il se fut s'étant ainsi dépouillé de son bien, il se retira hors de son Village auprés d'un vieillard qui suivoit le même genre de vie, & s'adona avec lui à la priere & au travail. S'étant afermi dans la vertu, il s'en-

s'enferma dans un Sepulcre éloigné du Village; & à l'âge de 25. ans il se retira au desert dans un vieux Château à l'Orient du côté de la mer Rouge, & y demeura vint ans. Alors il comença à former des Disciples qui venoient le trouver pour imiter sa maniere de vivre. Saint Hilarion fut un des premiers qui se mit sous sa conduite. Il ne demeura que prés de deux mois avec lui. Car ne pouvant soufrir la multitude de ceux qui venoient trouver saint Antoine, il se retira dans la Palestine, où il introduisit la vie Monastique, qui se répandit depuis dans des Provinces plus éloignées.

Au tems de la persecution de Maximin vers l'an 311. saint Antoine alla à Alexandrie pour y servir les Martirs, & il esperoit y aquerir lui-même la courone du Martire. Mais l'anée suivante, lors que la persecution eut été apaisée, il retourna à sa demeure ordinaire; mais n'y pouvant soufrir les visites qui troubloient son repos, & blessoient son humilité, il alla en la haute Tebaïde, où il n'y avoit pas un seul Cretien. Vers l'an 355. il fit un voyage à Alexandrie à la priere de saint Atanase, pour y rendre témoignage à la divinité de J.C. Il y fit plusieurs miracles, y vit Didime qui avoit perdu la vuë dés l'âge de quatre ans. Il s'en retourna ensuite sur sa montagne, aprés avoir neanmoins visite les Monasteres de dehors pour dire adieu à ses freres, & il y mourut quelques mois aprés, entre les bras d'Ama-

te & de Macaire ses Disciples, qui l'enterent come il leur avoit recomandé, dans un lieu dont nul autre qu'eux n'eut conoissance, de peur que l'on enlevât son cors pour lui bâtir une Chapele.

M. de Tillemont parle fort au long des Disciples de saint Antoine, & des Solitaires du même tems, & entre autres de saint Pacome Fondateur d'un grand nombre de Monasteres. Il parle dans le même Volume des plus illustres Evêques qui ont éclairé l'Eglise par la lumiere de leur doctrine, come Eusebe de Cesarée; ou qui ont soutenu sa Foi come saint Hilaire de Poitiers, & S. Eusebe Evêque de Verceil. Il parle aussi amplement de sainte Helene mere de Constantin, & de la persecution excitée par Julien.

Réponse de M. Delisle à la plainte de M. Nolin.

J'Ai avancé daus un Journal que M. Nolin ayant trouvé moyen d'avoir un Globe M S. de ma façon, qui étoit dans la Bibliote que de feu M. le Chancelier Boucherat, avoit pris plusieurs choses singulieres, & c avoit sans la Mapemonde qu'il a présentée Roi: mais que j'esperois de faire voir clair ment qu'il étoit un mauvais Copiste, q pour ne pas paroître plagiaire il avoit g plusieurs choses qu'il avoit trouvées bien tes, & que ce qui étoit de bon dans sa C te ne pouvoit venir de lui. Et pour f voir que je persistois dans ce que j'ai av

je lui ai doné quelques legeres ateintes
,quelques Journaux posterieurs. M. No-
ans répondre à ces petites ataques, a crû
pour persuader le public qu'il n'avoit
emprunté de moi, il n'avoit qu'à avan-
hardiment, come il a fait, qu'il avoit
senté sa Mapemonde quatre mois avant
: mes ouvrages parussent. Mais outre
: ce n'est pas la répondre au Globe manu-
.t qui est fait & doné il y a trois ans &
ni, il peut encore se souvenir, aussi-tôt
sa Mapemonde fut au jour qu'une per-
.e de merite qui avoit bien voulu doner
soins à l'ornement de celle que j'avois
l'honeur de presenter *auparavant* à Mon-
gneur le Duc de Chartres, lui dit positi-
ment que nos deux Mapemondes se res-
mbloient si fort, qu'il faloit que j'eusse tra-
llé sur ses memoires, ou qu'il eut travail-
sur les miens. Ce qui fait voir qu'il n'a
s doné sa Mapemonde avant que la miene
t paru, come il le dit.

Il ajoute qu'il doit doner les quatre parties
monde, & que sur chacune de ces parties
veut rendre raison des principaux change-
ens qu'il y a faits. Come je me suis aussi
gagé à la même chose, & que quand le
emier de nous deux l'aura faite, il sera ai-
à l'autre de dire qu'il a travaillé sur les mê-
s originaux, il seroit bon pour détruire
te defense, qui est le retranchement or-
aire des Plagiaires, de convenir d'une
nference pardevant des Experts & des
gens

gens du metier; que dans cette conference chacun des deux fût obligé de montrer ou d'indiquer les memoires manuſcrits ou imprimez ſur leſquels il a travaillé; de répondre aux demandes qu'ils ſe feroient l'un à l'autre, ou qui leur ſeroient faites par les arbitres; & enfin de rendre conte de la conſtruction de ſa Carte; & que celui des deux qui ne pouroit le faire, fût contraint d'avouër qu'il a copié l'autre, & de biſer ſur ſa planche, ce qu'il s'eſt fauſſement atribué. Je m'aſſure que M. Nolin embraſſera cet expedient, ou qu'il m'en fournira quelque autre pour ſauver ſa bone foi, puis qu'il veut, dit-il, ſe raporter de tout au jugement des perſones intelligentes & deſintereſſées. Il eſt vrai qu'il ajoute qu'il ne veut point entrer en diſpute avec moi: Mais coment pretend-il donc que ces perſones ſavantes & deſintereſſees portent leur jugement? On ſait bien qu'on ne le peut faire équitablement ſans entendre les raiſous & les conteſtations des parties. Voila le moyen que je propoſe à M. Nolin: J'attendrai ſa Réponſe.

Quæſtio Medica quodlibetariis diſputationibus mane diſcutienda in Scholis Medicorum die Iovis 11. Feb. Marco Claudio Berger Doctore Medico, & Academiæ Cenſore Præſide. An felicior & tutior in balneo purgantium uſus? In 4. à Paris chez François Muguet, ruë de la Harpe. 1700.

Tout

TOut l'art de la Medicine tend à conser-
- ver la santé & à la reparer quand elle
perduë. La nature y a la principale
rt. C'est elle qui employe ce qui lui reste
force pour apaiser le mouvement des hu-
eurs ; le Medecin ne fait que la seconder
les disposant doucement à couler & à sor-

La plus grande partie des purgations qui
ntribuent à cet éfet, procedent des plan-
que la terre produit en abondance. Les
s simples purgations sont les meilleures.
; medicamens purgatifs répandent dans
cors du malade les plus subtiles de leurs
ties, qui consistent dans leur chaleur na-
ele, & dans leur humidité radicale ; & les
chassent indiferemment toutes les hu-
urs peccantes, & les autres s'atachent à
humeur particuliere, à la pituite & à la
, & les poussent dehors.

Quelquefois la nature par ses seules forces
écharge de ces humeurs peccantes, mais
us souvent elle a besoin du secours des
edes. Il est de la prudence du Medecin
doner les plus doux qui ébranlent moins
alade.

anciens prenoient frequemment le
& il y avoit des Romains qui s'en ser-
jusques à sept fois en un jour, & qui
oient un grand plaisir. Les Mede-
prescrivent avec succés pour la gueri-
maladies ; mais ils doivent prendre
garde

ns du metier ; que dans cette conference
acun des deux fût obligé de montrer ou
indiquer les memoires manuſcrits ou im-
primez ſur leſquels il a travaillé ; de répon-
re aux demandes qu'ils ſe feroient l'un à
autre, ou qui leur ſeroient faites par les ar-
bitres ; & enfin de rendre conte de la con-
ſtruction de ſa Carte ; & que celui des deux
qui ne pouroit le faire, fût contraint d'a-
vouër qu'il a copié l'autre, & de biffer ſur ſa
planche, ce qu'il s'eſt fauſſement atribué.
Je m'aſſure que M. Nolin embraſſera cet ex-
pedient, ou qu'il m'en fournira quelque au-
tre pour ſauver ſa bone foi, puis qu'il veut,
dit-il, ſe raporter de tout au jugement des
perſones intelligentes & deſintereſſées. Il
eſt vrai qu'il ajoute qu'il ne veut point entrer
en diſpute avec moi : Mais coment pretend-
il donc que ces perſones ſavantes & deſinte-
reſſées portent leur jugement ? On ſait bien
qu'on ne le peut faire équitablement ſans
entendre les raiſons & les conteſtations des
parties. Voila le moyen que je propoſe à
M. Nolin : J'attendrai ſa Réponſe.

Quæſtio Medica quodlibetariis diſputationibus mane diſcutienda in Scholis Medicorum die Iovis IV. Feb. Marco Claudio Berger Doctore Medico, & Academiæ Cenſore Præſide. An felicior & tutior in balneo purgantium uſus ? In 4. à Paris chez François Muguet, ruë de la Harpe. 1700.

Tout

TOut l'art de la Medicine tend à conſerver la ſanté & à la reparer quand elle eſt perduë. La nature y a la principale part. C'eſt elle qui employe ce qui lui reſte de force pour apaiſer le mouvement des humeurs ; le Medecin ne fait que la ſeconder en les diſpoſant doucement à couler & à ſortir.

La plus grande partie des purgations qui contribuent à cet éfet, procedent des plantes que la terre produit en abondance. Les plus ſimples purgations ſont les meilleures. Les medicamens purgatifs répandent dans le cors du malade les plus ſubtiles de leurs parties, qui conſiſtent dans leur chaleur naturele, & dans leur humidité radicale ; & les uns chaſſent indiferemment toutes les humeurs peccantes, & les autres s'atachent à une humeur particuliere, à la pituite & à la bile, & les pouſſent dohors.

Quelquefois la nature par ſes ſeules forces ſe décharge de ces humeurs peccantes, mais le plus ſouvent elle a beſoin du ſecours des remedes. Il eſt de la prudence du Medecin d'ordoner les plus doux qui ébranlent moins le malade.

Les anciens prenoient frequemment le bain, & il y avoit des Romains qui s'en ſervoient juſques à ſept fois en un jour, & qui y trouvoient un grand plaiſir. Les Medecins le preſcrivent avec ſuccés pour la gueriſon des maladies ; mais ils doivent prendre

garde

garde de ne le pas ordoner aux malades qui ont une partie principale foible ; car alors il y a danger que les humeurs peccantes qui y sont amassées, n'excitent du desordre. Ils doivent aussi observer qu'il n'y ait point de crudité dans les veines, de peur que le bain ne cause le frisson, & la fiévre. Hors de ces cas le bain est tres utile pour prevenir & pour guerir les maladies. Il humecte tout le cors, ouvre les pores de la peau, aide la transpiration, & prepare à la purgation, en rendant les humeurs plus fluides.

Les remedes ébranlent souvent le ventricule, les intestins & les autres parties voisines, & les tourmentent par des tranchées, & par des coliques. Les humeurs amassées depuis long tems s'échaufent & s'aigrissent. Par le moyen du bain elles s'adoucissent, se détachent des entrailles, & s'evacuent plus aisement.

Seconde Requeste au Roi, & à Nosseigneurs les Commissaires nommez par sa Majesté pour la Primatie de Lion, servant de réponse à la Requête de Monsieur l'Archevêque de Rouën, du 22. de Decembre 1698. Pour Messire Claude de saint George, Conseiller du Roi en ses Conseils, Archevêque, Comte de Lion, Primat des Gaules, Demandeur : Contre Messire Jaques Nicolas Colbert, Conseiller du Roi en ses Conseils, Archevêque de Rouën, Defendeur.

'Archevêque de Lion comence par
oufler dans cette Requête le repro-
M. l'Archevêque de Rouën lui avoit
metre le trouble dans une des plus
Provinces Eclesiastiques du Royau-
onant des *Visa* à des Prêtres igno-
vicieux de son Diocese. Une acu-
cette nature ne doit pas être avan-
preuves. Celles de M. l'Archevê-
Rouën se reduisent à trois Visa do-
is Prêtres; dont l'un avoit été re-
e ignorant par les grans Vicaires de
l'autre a depuis été suspendu par l'O-
ne Simoniaque; & le dernier à qui
hevêque de Rouën avoit refusé des
s sur le fondement que *locus erat*
M. L'Archevéque de Lion répond
doné le Visa au premier qu'aprés
uré de sa capacité en l'examinant
, & aprés en avoir averti l'Arche-
Rouën; que le second n'avoit point
é acusé de simonie quand il lui a
Visa, & qu'il ne l'a été que pour
qui s'est passée depuis le Visa acor-
nt au dernier que le refus de Vi-
ause que le Benefice est rempli,
ne cause qui doive empêcher le Su-
e l'acorder quand le fait est denié
té. D'ailleurs la conduite de M.
que de Lion est assez justifiée par
age des autres Archevêques sou-
rimatie, qui bien loin de l'acuser
de

de metre le trouble & la confusion dans leurs Provinces, se louent au contraire de sa moderation, de sa justice, & de l'union Sacerdotale, par laquelle il concourt unanimement avec eux au maintien de la discipline & à la punition des coupables.

Aprés cette espece de Préface, Monsieur l'Archevêque de Lion combat un Principe que M. l'Archevêque de Rouën supose, que le droit de Primatie est un Privilege contraire au droit comun, & qui impose une servitude aux Metropoles. Il soutient au contraire que le droit de Primatie est une Jurisdiction semblable à celle du Metropolitain, & que les Metropolitains sont soumis aux Primats par le droit comun, come les Evêques aux Metropolitains. Saint Bernard l' supose, quand il se plaint de ce que l' renverse l'Ordre des Eglises, lors que *Abez sont soustraits de la Jurisdiction des ques, les Evêques de celle des Archevêques les Archevêques de celle des Patriarches o Primats.* Que si le droit de Primatie de est quelquefois apelé un Privilege, c'e le sens que ce terme signifie une Preém ce & une Prérogative, suivant lequel risdictions les mieux établies, & en lier celle de l'Eglise de Rome, sont *Privilege.*

La Requête de M. l'Archevêque est divisée en trois parties. Dan miere il prétend prouver que la P Lion étoit inconue avant le Po

s la seconde, que l'E-
matie par Gregoire VII.
la troisiéme qu'elle n'a
dans la Province de Nor-
rchevêque de Lion divise
en trois parties.

iere il remarque d'abord que
rérogatives & des Preeminen-
enent à quelques Eglises, est
les choses dont il n'y a rien d'é-
nt on peut dire avec Tertulien:
ande une Loi écrite de ces usages, on
ra point; c'est la tradition qui les a au-
a coutume qui les a confirmées, & la
es a fait observer. Ce n'est point la
e n'est point le Canon qui les a éta-
mais les trouvant établis, elle les reco-
& les confirme. Quand on n'auroit
t de preuves qu'ils eussent subsisté avant
oi qui les a confirmés, on devroit tou-
s les reconoître par respect pour la Loi.
n'est pas reçu plusieurs siecles aprés qu'u-
coutume est reconuë & confirmée par
ne Loi, à dire qu'elle n'étoit pas avant la
Loi. Le Concile de Nicée confirme les
Privileges des Eglises d'Alexandrie & d'An-
tioche. On auroit de la peine à trouver
avant ce Concile des preuves bien claires
de leur Prééminence & de leur droit Patriar-
cal. Cependant s'est on avisé sur ce pré-
texte de leur contester leur dignité? Ne su-
fisoit-il pas que le Concile eût déclaré que ce
droit leur apartenoit ancienement? M. l'Ar-
che-

en poſſeſſion, M. l'Archevêque de Rouën n'eſt plus recevable à dire preſentement qu'il n'y avoit point de Primatie à Lion avant Gregoire VII. & que ce Pape eſt le premier qui l'a établie. Quand M. l'Archevêque de Lion n'auroit point d'autre preuve de l'antiquité de ſon droit, celle-ci ſufiroit toute ſeule pour l'établir inconteſtablement. Mais il ſoutient que les preuves qu'il en a portées dans ſa premiere Requête ſubſiſtent dans toute leur force, & que M. l'Archevêque de Rouën, non ſeulement n'a rien dit dans ſa Requête qui les détruiſe, ou qui les afoibliſſe, mais qu'il en a fourni lui même de nouveles, qui confirment, & qui ſoutienent les premieres.

Les queſtions de la Primatie ſe décident par la Preéminence de la Ville, & par l'ancienneté de l'Egliſe. M. l'Archevêque de Rouën avouë qu'avant la diviſion de la Gaule Lionoiſe en quatre Provinces, la Ville de

rovinces Eclesiastiques,
ssairement la division des
tiques, parce qu'il n'est
it Innocent I. que l'Eglise
soufre des divisions & des
e nouveles dignitez par le
s afaires du monde, & selon
e l'Empereur fait pour des rai-
ique. Ce fut pour empêcher
gemens, qu'il fut ordoné dans
de Calcedoine, que l'Evêque de
ole nouvelement érigée par l'Em-
e contenteroit de l'honeur & du ti-
etropolitain, & qu'il n'entrepren-
n sur les droits du veritable Metro-
Cependant parce que l'Eglise s'a-
it toujours à la police de l'Etat, il
n dificile d'empêcher que ce qui se
dans les Provinces civiles ne se fit auf-
ns les Provinces Eclesiastiques, & que
ouveaux Metropolitains n'eussent la Ju-
iction sur leurs Provinces. Mais l'anciene
etropole conserva toujours quelque Preé-
inence sur les nouveles, aussi bien dans
'Eglise que dans l'Etat, & fut considerée
come la Metropole des Metropoles.

La Ville de Lion ayant conservé cette Preé-
minence sur les quatre Lionoses, son Egli-
se retint aussi le droit de Primatie sur les Me-
tropoles de ces quatre Provinces, suivant
l'usage établi tant en Orient qu'en Occident,
par lequel les Evêques des Villes Capitales
des Dioceses étoient au dessus des simples

Metropolitains, & joüissoient d'un droit de Superiorité sur eux. C'est ce droit que le Concile de Nicée aprouve & confirme dans le 6. Canon, où il ne parle pas seulement des Privileges des Eglises de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, mais aussi de ceux de plusieurs autres Eglises. En Orient Ephese, Cesarée de Cappadoce, & Heraclée joüissoient de ce droit sur les Dioceses d'Asie, du Pont & de la Thrace dont elles étoient les premieres villes. En Occident Sirmich étoit la Capitale de toute l'Illirie avant que ce Diocese fût partagé en deux ; & depuis sa division Thessalonique joüit du droit de Primatie sur l'Illirie Orientale. Et aprés que Sirmich eut été détruit, l'Illirie Occidentale eut Aquilée pour principale metropole. Toute l'Afrique étoit soumise dés le tems de saint Ciprien à l'Evêque de Carthage come à son Primat.

En France les Eglises de Vienne & d'Arles contesterent entre elles dés le 4. siecle la Primatie sur les Provinces Viennoise & Narbonoise, parce que ces deux villes pretendoient toutes deux estre Metropoles de la Province Viennoise. On convenoit que celle des deux qui prouveroit son droit de Metropole, auroit aussi le droit de Primatie sur les trois de Provinces, & le Pape Zosime considere ce Privilege, non come une prérogative acordée à l'Evêque d'Arles par le Papes, mais come un droit ataché à la preé minence de sa Ville, & à l'ancieneté d so

t il avoit toujours été en

i a été contesté à la Vil-
amais été à celle de Lion,
été reconuë pour la Vil-
des Gaules, la Metropo-
e Lionoises avant leur di-
pole superieure aprés cet-
glise qui d'ailleurs est la
Nation a joui sans difi-
ciens anexez aux princi-
cefes & dûs à son ancie-

des Evêques d'Arles & de
matie, fait assez conoî-
miers siecles, il y avoit
tre les Metropoles des sie-
& qui avoient jurisdiction
Archevêque de Rouën en
ine preuve, en raportant
I. à Charlemagne, dans
it qu'il acorde le Pallium à
ourges, aprés que ce Pré-
n'etoit sous la jurisdiction
nevêque. Question inu-
là tous les Metropolitains
été égaux, & qu'il n'y en
umis a la jurisdiction des

e de Lion passe ensuite au
t de sa dignité Primatiale,
de son Eglise. Il refute
e que M. l'Archevêque de



én avoit allegué, pour montrer qu'il y
t eu en France des Eglises plus ancienes
celle de Lion, & il ajoute aux preuves
les Savans avoient déja aportées, pour
ntrer que Pothin est le premier qui ait
ndé des Eglises dans les Gaules, deux con-
lerations importantes. La premiere, que
ns le tems de la persecution de Marc Au-
ele, il ne se trouva des Martirs dans les
Gaules qu'à Lion & à Vienne; ce qui est
ne preuve convaincante qu'il n'y avoit point
encore ailleurs de Cretiens, car s'il y en eût
eu, il y eût eu des Martirs, & la memoire
de ces premiers Defenseurs du nom de J.C.
n'auroit pas été ensevelie dans un éternel ou-
bli. La seconde est que de toutes les Egli-
ses de France, il n'y a que celles de Lion &
de Vienne, dont l'origine soit illustre &
certaine. La plus-part des autres est obscu-
re ou fabuleuse, & leurs premiers Evêques
ou sont suposés ou placés plus haut qu'ils ne
doivent être. De-là vient qu'entre ces Evê-
ques, & ceux qui ont été conus dans la sui-
te, on trouve une interruption de succession
qui n'est remplie que de noms fabriquez à
plaisir, ou d'Evêques plus recens à qui l'on
a doné un grand nombre d'années Episcopat.
L'Eglise de Rouën en fournit un exemple.
On prétend que saint Nicaise en a été le pre-
mier Evêque, & on supose qu'il a été Disci-
ple de saint Clement. Cependant entre lui
& Avitien qui assista au premier Concile d'Ar-
les tenu l'an 314. c'est-à-dire pendant deux
cens

cens ans, il n'y a que le ſeul ſaint Melon. La verité eſt que ſaint Nicaiſe n'a été qu'un ſimple Prêtre martiriſé dans le Vexin François du tems de ſaint Denis de Paris, c'eſt-à-dire aprés l'an 250. & que ſaint Malon ou Melon qui vivoit du tems de l'Empereur Conſtance Pere de Conſtantin le Grand, a été le premier Evêque de Rouën, ſelon Orderic Vital.

La dignité de la Ville de Lion, & l'ancieneté de ſon Egliſe étant jointes enſemble, ont ſervi de fondement à la Primatie, dont ſon Archevêque a toujours joui ſur les quatre Lionoiſes. M. l'Archevêque de Lion reprend toutes les preuves qu'il avoit aportées dans ſa premiere Requête, pour montrer qu'il en a toujours joui, & replique à ce que M. l'Archevêque de Rouën y avoit répondu. Il y ajoute même de nouveles preuves, entre autres une tirée de la Conference des Evêques Catoliques de France avec les Ariens, tenuë en preſence du Roi Gondebauld ſur la fin du 5. ſiecle, dans laquelle Etienne Archevêque de Lion préceda les autres Prélats, quoi que l'Archevêque de Vienne portât la parole. Mais il y eſt remarqué que ce dernier n'étoit le plus conſiderable ni en dignité ni en âge ; cela ſupoſe que come il en avoit qui le precedoient en âge, il y en avoit auſſi qui le précedoient en dignité ; ce qui ne peut convenir qu'au ſeul Archevêque de Lion preſent à la Conference, & qui y tenoit le premier rang.

Come la qualité de Patriarche donée par Gregoire de Tours & par le Concile de Mâcon à l'Archevêque de Lion, est une des principales preuves, de la Primatie. M l'Archevêque de Rouën a voulu la détruire, en aportant quelques exemples pour montrer que ce nom a été doné à de simples Metropolitains. Il en aporte deux pour la France; le premier tiré de l'auteur de la vie de Saint Romain Abé de saint Claude, qui done la qualité de Patriarche à Chelidonius Archevêque de Besançon; & le second de la letre de Didier Evêque de Cahors, qui écrivant sur la fin du 8. siecle à Sulpice de Bourges son Metropolitain, l'apele Patriarche. Mais ces deux exemples ne sont d'aucun poids: car le premier est d'un Auteur tres moderne, indigne de foi; & le second prouve seulement que l'Archevêque de Bourges prenoit dés la fin du 8. siecle la qualité de Patriarche. Les Archevêques d'Aquilée & de Grado, n'ont retenu ce titre que parce qu'ils avoient eu autrefois une Jurisdiction Patriarcale ou Primatiale. Enfin M. l'Archevêque de Lion met en fait que tous ceux à qui cette qualité a été donée, avoient ou prétendoient avoir quelque preéminence sur les simples Metropolitains & par consequent que l'Archevêque de Lion en a eu dés les premiers siecles, puis qu'on ne lui a point contesté le titre de Patriarche. La monoye de l'Eglise de Lion, où elle est apelée le *premier siege*

ge des Gaules, eſt encore une preuve de la Primatie. C'eſt en vain que M. l'Archevêque de Rouën tâche d'eluder cette preuve, en répondant que cette monoye n'eſt que du 13. ſiecle, puis que les Conoiſſeurs la croyent du tems de Charles le Chauve, & qu'il eſt conſtant que l'Egliſe de Lion avoit le droit de batre monoye long-tems avant le 13. ſiecle, étant certain que Humbert Archevêque de Lion, mort en 1072. fit rendre ce droit à l'Egliſe de Lion. L'Egliſe de Vienne eſt bien apelée dans ſa monoye *Maxima Galliarum*; mais cette epitéte eſt bien diferente de celle de *Prima ſedes Galliarum* qui n'eſt donée qu'à l'Egliſe de Lion, non ſeulement dans la monoye, mais auſſi dans un Edit de Lotaire, & dans le Concile de Challon de l'an 894. M. l'Archevêque de Rouën a prétendu que ce qui eſt raporté dans le Concile de Challon n'eſt qu'une ſimple narration d'un Moine de Flavigni. M. l'Archevêque de Lion fait voir au contraire que c'eſt une copie de l'acte d'execution du jugement du Concile de Challon, ſignée par les Evêques.

XXVII.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundy 12. Juillet. M. DCC.

Suite de la seconde Requête au Roi & à Nosseigneurs les Commissaires nommez par sa Majesté pour la Primatie de Lion, servant de réponse à la Requeste de Monsieur l'Archevesque de Rouën. Pour Messire Claude de saint George, Archevesque Comte de Lion, Primat des Gaules, Demandeur. Contre Messire Iaques Nicolas Colbert, Archevesque de Rouën, Defendeur.

M. L'Archevêque de Lion prouve que la Primatie de son Eglise étoit établie avant Gregoire VII. par le temoignage de deux Moines de Cluni qui ont écrit la Vie de saint Maiol; par la reconoissance de l'Eglise de Tours; par le decret du Concile de Clermont, qui porte que la Primatie sur les quatre Lionoises a été restituée à l'Archevêque de Lion; par la letre de Louis le Gros, qui avouë que la Primatie de l'Eglise de Lion est un établissement des Anciens; & par un extrait du Concile de

ire à ce qu'on pré-
Sigebert, où il eſt
ains rendent témoi-
on a la Primatie des

ion aprés avoir ré-
quité de ſa Prima-
ar leſquels M. l'Ar-
oulu prouver que
ſiecles de l'Egliſe,
le France étoient
tiré des ſouſcrip-
eſquels on ne voit
Lion ait toujours
etropolitains. On
ue dans les ancie-
point gardé le rang
ivent des Eveſques
cheveſques. 2. que
ſouſcrit aprés d'au-
aprés ceux d'Arles
nt ou qui préten-
qui n'étoient point
3. On ſoutient
que l'Archeveſque
aucun Concile te-
Primatie aprés au-
tains qui en dépen-
n fait voir par plu-
qu'il fut moins an
autres Metropoli-
s a toujours préce-
nt eux, & préſidé
à ces

a ces Conciles. Ainsi cet argument devient une nouvele preuve tres forte en faveur de la Primatie de Lion. Le second moyen de M. l'Archevesque de Rouën, Qu'il y a eu des Conciles où l'Archevesque de Lion n'a point présidé, est encore destruit par cette remarque, parce qu'il a éfectivement présidé dans tous les Conciles de sa Primatie; ce qui sufit pour establir son droit. Le dernier moyen tiré de ce que les causes Eclesiastiques de France estoient terminées dans les Conciles de la Province sans apel au Primat, ne dêtruit point le droit de Primatie: car par la mesme raison on ataqueroit la Primauté du Pape, & les droits des Patriarches & des Exarques; puis qu'autrefois toutes les causes estoient terminées dans le Concile de la Province sans apel au Pape, ni à aucun Superieur. Quelque grande que fût en Afrique l'autorité du Primat de Cartage, on n'apeloit point à lui des jugemens des Conciles Provinciaux: aucun Evesque quelque éclairé qu'il fût, ne présumoit estre plus éclairé lui seul, que l'Assemblée de plusieurs Prelats, & n'entreprenoit de reformer ses jugemens; cela n'apartenoit qu'à des Conciles plus nombreux. Mais cette discipline ne nuit ni à la Primauté du Pape, ni à la dignité des Patriarches & des Primats. Dans la suite des tems quand on cessa de tenir si frequemment des Conciles Provinciaux, & que les Evesques & les Metropolitains comencerent à juger seuls, ou à faire

...ce que les sentences ne sont pas

...ge acordé à Ansegise Archevê-
... par le Pape Jean VIII. ne nui-
... la Primatie de Lion, puis que
... simple commission acordée à la
... Ansegise, par laquelle le Pape l'é-
...son Vicaire dans les Gaules & dans
...anie. M. l'Archevêque de Lion fi-
...e premiere partie de sa Requête en
...tant la qualité de Primat que prend
...evêque de Rouen. Il est défendu
...es Capitulaires de Charlemagne, de
... ce titre à de simples Metropolitains:
... convient en éfet qu'à ceux qui ont des
...evêques dépendans de leur jurisdiction.
...rchevêque de Rouen n'en a point. La
...emiere fois qu'il a pris la qualité de Pri-
...at, c'est en 1527. Elle demeura depuis
...clipsée jusqu'en 1582. que Charles de Bour-
...on s'avisa de la prendre dans un Concile
...rovincial. Avant ce tems-là il ne se trou-
vera aucun Concile où l'Archevêque de
Rouen soit qualifié Primat.

II. Partie de la Seconde Requeste au Roi & à Nosseigneurs les Commissaires nommez par sa

Majesté pour la Primatie de Lion, servant de Réponse à la Requeste de M. l'Archevesque de Rouën.

LA seconde partie de la Requête de M. l'Archevêque de Lion, sert de Réponse aux moyens employez par M. l'Archevêque de Rouen dans la seconde partie de sa Requête contre la Bule de Gregoire VII. qui confirme la Primatie de Lion. Ces moyens sont 1. Que ce Pape a établi la Primatie de Lion, sans que le Roi ni les Archevêques & Evêques de France y eussent doné leur consentement. 2. Que la Bule est nulle, parce qu'il y a une clause abusive, par laquelle il prive les Rois & les Princes de leurs dignitez & de leurs biens temporels, s'ils n'obeïssent pas. M. l'Archevêque de Lion répond au premier de ces moyens, que la Primatie de Lion n'étant pas nouvelement érigée, mais seulement confirmée par Gregoire VII. le consentement du Prince n'étoit pas necessaire. Qu'on ne voit pas que Filipe I. qui regnoit alors en France s'y soit oposé : qu'il y a bien de l'aparence qu'il y consentit : que le Pape fit savoir aux Archeques de Rouen, de Tours & de Sens, le Decret qu'il avoit acordé à l'Archevêque de Lion, & leur enjoignit de lui obeïr come à leur Primat : que celui de Tours ne fit aucune resistance ; que celui de Rouen se soumit aussi-tôt aprés le Concile de Clermont, & que l'Archevêque de Sens fut condané plusieurs

ofin obligé de se soume-
la clause qui est le second
ntre la Bule, on fait voir
e précisement que sur la
biens de l'Eglise de Lion;
use de stile qui se trouve
s Privileges qu'on n'a point
our cette seule raison; qu'el-
point le Roi de France, sous
duquel la Ville de Lion n'é-
ors, mais seulement ceux
oient les biens de l'Eglise de

vesque de Lion ajoute que cette
it été examinée & reçuë dans le
de Clermont, & même dans les
s de Constance & de Bâle, confir-
r plusieurs autres Bules des Papes,
e par quantité d'arrêts, & executée
ce, elle ne peut être acusée de nul-
l'abus.

agit dans la troisiéme partie de cette
este, de montrer que l'Archevesque
Lion a été en possession de sa Primatie
sme sur la Province de Normandie, de-
is le decret de Gregoire VII. Le premier
tre que M. l'Archevesque de Lion en apor-
te, est la Bule d'Urbain II. qui justifie que
la question de la Primatie fut décidée au
Concile de Clermont par un jugement so-
lennel contre les Archevesques de Rouen &
de Sens. L'Archevesque de Lion a pro-
duit cette Bule sur un *Vidimus* fait en 1409.

& il l'a trouvée encore depuis inserée dans une Bule de Martin V. de l'an 1418. dont il raporte un *Sumptum* en bone forme. M. l'Archevêque de Rouen l'acuse de fausseté & de supoſition. Il se fonde sur la date qui eſt du mois de Decembre 1096. car le Concile de Clermont étant du 18. de Novembre 1095. la Bule ne peut eſtre veritable si elle eſt du mois de Decembre 1096. Cette dificulté se leve facilement par la remarque que fait M. l'Archevêque de Lion, qu'il y a plusieurs Bules datées de l'anée de l'Incarnation qui comence au 25. Mars, neuf mois avant l'anée de l'Ere comune. Suivant cette maniere de dater, la Bule d'Urbain du mois de Decembre 1096. eſt selon notre maniere de compter du mois de Decembre 1095. & cela supoſé, cette date s'acorde parfaitement bien avec le Concile de Clermont. C'eſt un uſage conſtant dont on raporte plusieurs exemples, & quelques uns meſme tirés des Bules d'Urbain II. Le nombre des Evêques du Concile de Clermont marqué dans la Bule d'Urbain II. se raporte à celui qui eſt porté dans les Manuſcrits de l'Abaye d'Aniane, où se trouve auſſi le Canon de la Confirmation de la Primatie de Lion. Mais rien n'établit mieux la verité de la Bule que la verification des faits qui y sont raportez par le témoignage d'Ives de Chartres. Les Bules d'Urbain portent que Richer Archevêpue de Sens fut privé de l'uſage du Pallium juſqu'à ce qu'il eût obeï au de-

t du Concile, & qu'il mourut interdit
n'avoir pas voulu le faire; mais que
bert son Successeur obeït, & reconut
matie. On voit dans une des Letres
s de Chartres, Auteur contemporain
voit assisté au Concile de Clermont,
Richer ne vouloit pas se soumetre à la
atie, & que le Pape lui avoit interdit
e du Pallium. Dans une autre, Ives
et au nom de Daimbert, qu'aussi-tôt
sa consecration il reconoîtra l'Arche-
e de Lion pour son Primat. Le mê-
uteur nous aprend que Hugues Arche-
e de Lion étoit en possession du droit
imatie, & qu'il ordona un Evêque d'Or-
au refus de l'Archevesque de Sens. On
eut donc douter que la Bule d'Urbain
uchant la Primatie ne soit veritable,
ue le Concile de Clermont n'ait
é la question entre les parties, l'Ar-
esque de Sens & ses Sufragans pre-
avec trois Evesques de la Province
Normandie. Ce jugement fut con-
dans les Conciles de Tours & de Nis-
L'Archevesque de Rouen & ses Su-
s accepterent non seulement les Ca-
du Concile de Clermont, mais enco-
letre Sinodale d'Urbain II. & la deci-
qu'il avoit faite en faveur de la Prima-
e Lion. M. l'Archevêque de Lion fait
qu'on ne peut entendre autrement les
es de la Preface du Concile de Rouen
au mois de Fevrier qui a suivi le Con-
 ci-

cile de Clermont, c'eſt-à-dire de 1096. ſuivant l'Ere comune, le Concile de Clermont eſtant de l'anée précedente ſuivant la meſme Ere, & de 1096. en comptant les anées depuis l'Incarnation. Daimbert Archeveſque de Sens, employa inutilement le credit de Louis le Gros auprés du Pape Calixte II. pour s'exemter de reconoître la Primatie de Lion: Il y fut condané par une Bule conſiſtoriale du 5. de Janvier de l'an 1121. qui juge la choſe definitivement. Le Concile de Reims tenu en 1148. n'a point préjudicié au droit de l'Archeveſque de Lion. Ce qu'on en raporte eſt un ſimple extrait d'un Manuſcrit d'un pretendu Continuateur de Sigebert. On ne conoît point cet Auteur; & come on n'a point ce Manuſcrit, on ne peut ſavoir de quelle Antiquité il eſt. Ni les actes du Concile de Reims, ni les Auteurs contemporains qui en parlent, ne font aucune mention de cette deciſion prétenduë. D'ailleurs ce qui eſt raporté dans cet Extrait, n'eſt pas une déciſion, mais une ſimple proteſtation de la part des Archevêques de Rouen & de Sens, contre la proteſtation faite par l'Archeveſque de Lion, qui opoſent au droit certain & ancien de l'Archeveſque de Lion la preſcription du long tems. La proteſtation de l'Archeveſque de Lion bien loin de lui nuire, maintient ſon droit; & ſi elle eſt vraye, elle a été ſuivie d'un jugement rendu en ſa faveur par Adrien IV. Succeſſeur d'Eugene III. qui aſſiſtoit au Concile de Reims.

ion étoit sur la fin du
du droit de Prima-
Normandie, puis que
ordées à des Oficiaux
dans d'autres actes il
mat des quatre Pro-
oir à ses Oficiers de
nt la conoissance lui
vinces en qualité de

ouis de Harcourt, est
uves de la possession
e de Lion du droit
vince de Normandie.
le Rouen lui-mesme
e Thurrey Archevef-
é de Primat, pour re-
'il avoit faite de Louis
hevesque de Rouen,
cette qualité, admit
re, dispensa Louis de
l'âge, & lui confera
. Les moyens dont
ouen se sert pour élu-
preuve sont, Que le
s'adressa point à l'Ar-
me à son Primat; que
ant pris la qualité, le
pardevant l'Archeves-
suite au Concile Na-
cane convoqué à Pa-
ette assemblée ordona
que la postulation de
Louis



Louis de Harcourt seroit admise, & noma des Comissaires pour ce sujet qui rendirent leur ordonance le 13. du mois de Decembre, en consequence de laquelle Louis de Harcourt fut instalé le 16 de Janvier 1409. M. l'Archevêque de Lion replique, Que le Chapitre de Rouen ne pouvoit avoir recours en cette ocasion à l'Archevêque de Lion que come à son Primat: Qu'en s'adressant à l'Archevêque de Vienne il déclare qu'il n'entend point assujétir l'Eglise de Rouen à la primatie de Vienne, mais qu'il ne fait aucune protestation semblable dans la Requête presentée à l'Archevêque de Lion: Que l'Ordonance de ce dernier, dans laquelle il prend la qualité de Primat de Normandie, fut publiée dans la Catedrale, & dans trois Paroisses de Rouen: Que l'assemblée de Paris n'avoit pas droit d'admetre la postulation de Louis de Harcourt, ayant par ses propres Reglemens, renvoyé la confirmation des élections & des postulations aux Superieurs ou au Concile de la province, s'il s'agissoit de l'élection d'un Primat: Que la Bule d'Alexandre V. a confirmé les seules confirmations faites conformement à ce Reglement, & qu'ainsi la postulation de Louis de Harcourt ne peut être valable qu'en consequenc de ce qu'elle a été admise par l'Archevêque Lion: Que la piece produite par M. l'A chevêque de Rouen pour montrer que postulation de Louis de Harcourt a été mise par des Comissaires delegués par l

e leurs requiſitions, ſans
: proviſion ni diſpenſe;
nt un refus. L'acte de
le Louis de Harcourt du
'eſt point en qualité d'Ar-
nplement d'Adminiſtra-
n'a été ni pû être legi-
: l'Archevêché de Rouen
a Chapitre, qu'en vertu
ui en ont été acordées le
me anée par l'Archevê-

V. renouvela & confirma
ées par ſes predeceſſeurs
matie de Lion. Le pal-
oncile de Bâle par l'Ar-
à l'Archevêque de Lion,
eſt encore une des plus
exercice de la juriſdiction
hevêque de Lion ſur ce-
qu'on opoſa contre ce
lerable; ainſi ſans nous y
ns à d'autres faits dont
le Lion ne s'étoit point
er Requête.

Le



Le premier est celui de Guillaume de Flocques, élu Evesque d'Evreux par le Chapitre à la place de Jean de Vaux, qui avoit été transferé à l'Evesché de Licieux. Pierre de Corborne se fit en mesme tems pourvoir de l'Evesché d'Evreux par Eugene IV. Guillaume de Flocques fit confirmer son Election par l'Archevesque de Lion en qualité de primat de Normandie. L'afaire portée au parlement de Paris il intervint un Arêt contradictoire le 25. Janvier 1445. par lequel les parties furent apointées, & dans le Plaidoyé de l'Avocat General, il est dit que le Pape ne pouvoit pourvoir à l'Evesché d'Evreux, parce que cette Eglise n'étoit pas sujette immediatement au S. Siege, & qu'elle avoit ses Superieurs. Par un autre Arest du 14. Aoust 1447. le Parlement de Paris ajugea la recreance à Guillaume de Flocques, qui n'avoit point d'autre confirmation de son Election que celle de l'Archevêque de Lion.

Le second fait est celui de Jean Gonaut, élu Abé du Mont S. Michel, à qui l'Evesque d'Avranche & l'Archevesque de Rouen avoient refusé la confirmation de son Election. Il s'adressa à l'Evesque d'Autun Administrateur de l'Eglise de Lion pendant la Vacance, pour l'obtenir. Louis XI. qui n'étoit encore que Daufin, écrivit à cet Evesque de la part du Roi son pere, pour le prier de confirmer l'Election de Gonaut, & il est dit expressement dans la letre que l'

est Primat de l'Ar-
L'Evesque d'Autun
ateur de cette Egli-
de Gonaut par acte

une provision d'un
e Rouen, acordée à
.evesque de Lion en
Olivier prit posses-
Il fut troublé par
ıdant avoir droit au
ause portée aux Re-
arties furent apoin-
gée à Olivier. Pou-
ı Sentence, & sou-
Archevesque de Lion.
Normandie: cepen-
ctoire du 13. de Sep-
e fut confirmée, &
possession de son Be-

nouvelé de la posses-
ie de l'Archevesque
ı Parlement de Pa-
s 1457. rendu entre
qui pretendoit estre
es Lionoises; & l'ad-
esché de Lion, qui
apartenoit. L'Arrest
s Requestes du Pa-
rchevesque de Lion
Primatie sur les Pro-
en, de Tours & de
Le



loix du Royaume. L'Oficial de l'Archevesché de Rouen avoit rendu une Sentence contre le Chapitre de S. Firmat de Mortain au profit de l'Evesque d'Avranches : le Chapitre en avoit interjetté apel & l'avoit relevé à l'Oficialité de Lion où les parties avoient déja fait quelques procedures. Le Cardinal d'Estouteville fit agir le Procureur Fiscal du Pape, qui exposa à Calixte III. que l'Eglise de Rouen étoit soumise immediatement à l'Eglise de Rome ; que cependant l'Oficial de la Primatie de Lion avoit reçû l'apel d'une Sentence renduë par l'Oficial de Rouen. Le Cardinal de sainte Croix comis par le Pape *vivæ vocis oraculo* pour juger cette afaire, déclara par une Sentence du 12. de Decembre 1455. l'Arch. de Rouen & ses Sufragans exemts de la Primatie, & cette Sentence fut, à ce que pretend l'Arch. de Rouen, confirmée par une Bu-

Mais M. l'Arch. de Lion soutient que ce sont des titres abusifs, vicieux, informes & pleins de nullitez. Les principales nullitez qu'il alegue contre la Sentence du Cardinal de sainte Croix, sont 1. qu'elle est obtenuë à la poursuite du Procureur Fiscal du Pape seul partie, procedure qui n'est point reçuë en France. C'est pourquoi le Procureur General du Roi étant averti de cette procedure, fit des remontrances à Charles VII. contre cette Sentence, & obtint des letres patentes pour empêcher l'execution. 2. Que le Cardinal de sainte Croix n'avoit point d'autre comission du Pape qu'une comission verbale, que l'on ne reconoit point en France. 3. qu'il a jugé la chose sans apel & sans entendre les parties. 4. qu'il a jugé sur une information extrajudiciaire & entendu des témoins étrangers; ce qui est une nullité essentiele; ces sortes d'informations devant être necessairement ordonées en jugement, & faites sur les lieux. 5. que le Procureur Fiscal du Pape a fait un faux exposé sur lequel on a jugé sans entendre les parties. 6. que ce jugement est rendu pendant la Vacance du Siege de Lion, & qu'ainsi quand le jugement seroit d'ailleurs dans les formes, il seroit nul suivant la Decretale *Ne sede vacante*. 7. que la procedure du Procureur Fiscal du Pape & la Sentence du Cardinal de sainte Croix, sont un attentat & une entreprise contre l'autorité du Roi & de ses Juges

ges, parce que la cauſe étoit pendante aux Requêtes du Palais & au Parlement de Paris. Enfin cette Sentence eſt contraire aux loix du Royaume, en ce qu'elle ordone que l'Adminiſtrateur de l'Egliſe de Lion, l'Oficial & les autres ſujets du Roi ſeront citez à un Tribunal hors du Royaume, & par devant un Juge incompetant. La nullité de cette Sentence eſt ſi viſible, que dans le procés mû entre le Cardinal d'Eſtouteville, & l'Adminiſtrateur de l'Egliſe de Lion aux Requêtes du Palais, ce Cardinal en fit mention dans ſes Ecritures, mais il n'oſa la produire. L'Adminiſtrateur de Lion en ayant fait voir les nullitez & remontré que par les letres patentes acordées ſur les remontrances du Procureur General du Roi l'execution de cette Bule avoit été arêtée, & défenſes faites de s'en ſervir à peine d'amande envers le Roi. Quoi que l'on ait par ces letres patentes, on en a de toutes ſemblables donées par le Roi Charles VII. contre une Bule obtenuë ſous le nom du Procureur Fiſcal du Pape en faveur de l'Arch. de Bordeaux contre l'Arch. de Bourges pour la Primatie d'Aquitaine. Il eſt encore à obſerver que la Sentence renduë par le Cardinal de Sainte Croix n'eſt pas un jugement definitif, mais ſeulement proviſoire par lequel il ordone que les parties ſeroient aſſignées pardevant lui.

La Bule pretenduë de Calixte III. étant *uniquement* fondée ſur la Sentence du Cardinal

, qu'elle confirme, ne
and poids; & la Senten-
abusive, la Bule le ser-
eurs c'est un *motu proprio*
it point en France, elle est
faux exposé que l'Admini-
glise de Lion étoit present à
a cause a été jugée par le Car-
Croix. Mais il y a plus, c'est
e nia jamais été expediée ni
vant de Calixte III. ni même
esseur Pie II, c'étoit un simple
uré dans le Regitre de ce Pape.
ue sous Paul II. que le Cardinal
lle en ayant demandé une copie,
acordée, à condition qu'elle ne
aloir pour l'établissement d'aucun
droit, mais seulement pour la con-
n de l'ancien: clause qui rend entie-
cet acte inutile à l'Arch. de Rouen.
l'Arch. de Lion ne convient pas nean-
s que M. l'Arch. de Rouen ait aucune
ssion d'independance; il soutient au
aire qu'il est toujours demeuré en pos-
n de sa primatie. Il le prouve 1. par des
tures faites en 1463. par lesquelles il pa-
que l'Arch. de Lion avoit alors un Offi-
al primatial qui conoissoit des causes devo-
uës par apel des Archevêques de Rouen,
de Tours & de Sens. Dans d'autres Ecri-
tures faites sur la fin du même siecle l'Arch.
de Lion se dit Primat des Gaules, & decla-
re qu'il a sous lui quatre grandes & notables

pro-

provinces, ſavoir Rouen, Tours, Sens &
Lion. Les auteurs qui ont écrit dans le 16. ſiecle, come Robert Cenalis Evêque d'Avranches, Janus à Coſta, Gouſtée, Du Moulin, Boſquet, Coquille, & pluſieurs autres ont reconu l'Arch. de Lion pour Primat des quatre provinces Lionoiſes. Enfin toutes les fois que les Arch. de Rouen ont conteſté à l'Archev. de Lion le droit de Primatie, celui de Lion a tousjours été maintenu en poſſeſſion de ſa dignité. Dans l'aſſemblée des Etats, tenuë ſous le Roi François I. en 1517, il fut ordoné que l'Arch. de Lion precederoit les Arch. de Bourges & de Rouen. En 1661. il fut reglé que l'Arch. de Lion prendroit ſeance le premier dans la ceremonie des Chevaliers du S. Eſprit.

L'Arch. de Lion raporte encore des actes de poſſeſſion de ce ſiecle, & entre autres deux Viſa donez par ſon predeceſſeur à des Curez du dioceſe de Rouen, & des Sentences renduës ſur des apelations interjetées des jugemens des Oficiaux de Rouen à la Primatie de Lion. Les Arch. de Rouen ne s'étant point pourvûs contre ces actes, l'Arch. de Lion pretend que quand ſa poſſeſſion auroit été interrompuë pendant quelque tems, il l'a recouvrée par ces actes. Enfin il ajoute que dans l'afaire pendante au Conſeil par l'arêt de l'onzieme Mai 1695. l'on a jugé la proviſion en ſa faveur, & qu'il eſt encore par conſequent en poſſeſſion actuele de ſon droit de Primatie

ıce de Normandie, & que
ſt du Parlement de Rouen
. ſa juriſdiction ſur l'Egliſe de
connuë, puis que l'on a main-
ıon celui qu'il avoit pourvû.
.l des titres que M. l'Arch. de
la fin de ſa Requeſte ſert beau-
decision de la cauſe, & pour
des Lecteurs, & rend cette Re-
vrage digne d'eſtre conſervé à la



XXVIII.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 19. Juillet. M. DCC.

Les Hommes illuſtres qui ont paru en France pendant ce Siecle, avec leurs Pourtraits au naturel; par M. Perrault, de l'Academie Françoiſe. In fol. Tome II. à Paris chez Antoine Dezallier, ruë S. Jaques. 1700.

VOici la ſeconde Partie des Homes Illuſtres qui ont paru en France pendant ce ſiecle. Il y en a pareil nombre que dans la premiere, de toutes ſortes de Profeſſions; des Prelats, des Cardinaux, des Evêques, des Generaux d'armée, des Magiſtrats, des Chanceliers, des Premiers Preſidens, des gens de letres, des Matematiciens, des Filoſofes, des Teologiens, des Juriſconſultes, des Hiſtoriografes, des Orateurs, des Poëtes, des Religieux, des Peintres, & des Graveurs, tous excelens en leur genre. Les Portraits ſont des meilleurs Maîtres, & les Eloges repreſentent le caractere de leur eſprit, les principales actions de leur

Ouvrages qu'ils ont laissez

e M. Perrault en a fait, ne
en au merite de ceux qu'il a
'il reconoît qu'il y en a plu-
qui avoient droit d'entrer dans
, & qui pouront être celebrez
, par d'autres Ecrivains.

Lister, de la Societé Royale de Lon-
. *In* 8. à Paris chez Pierre Au-
& Charles Clousier, sur le Quai
gustins. 1700.

un petit ouvrage sur une matiere
fique & d'Histoire naturele que M.
nous done. Il dit dans la Préface,
Letre auroit été imprimée plutôt
contretems, & sans l'histoire d'Au-
quelle il travailloit en ce tems-là.
it, ajoute-t-il, s'il est vrai qu'on
dans les Actes de la Societé Roya-
idres, il espere qu'elle n'aura rien
avantages de la nouveauté. En
me qu'une compagnie si celebre
ioignée par là de cette Letre, peut
n assez bon garant.
idelot parle ensuite d'une réponse
Vallemont qu'il promet à son pre-
r. Il pretend que cet Auteur n'a
es sufrages de la Rep. des letres de
par tout ce qu'il a publié sur le
or du Cabinet du Roi, & que son

dernier Ecrit eſt encore moins ſolide que le premier. J'ai parlé dans le IV. Journal de l'anée derniere d'une letre qui parut en meſme tems que la ſeconde de M. de Vallemont. M. Baudelot nous aprend qu'elle eſt du P. Jobert. Cette letre diminuë beaucoup l'Heroïſme & la gloire pretenduë de la Galiene, que M. Baudelot avoit ataqué le premier. Les Medailles, dit-il encore, dont on pretend la relever, ne ſont pas de meilleur aloi que les raiſonemens. Au reſte, ajoute-t-il, qui iroit chercher chez M. de Lompré toutes celles qu'on a fait graver, ne ſeroit pas plus heureux dans ſa recherche.

L'Ecrit à M. Liſter roule ſur une groſſe piere trouvée dans le cors d'un cheval. Il comence par un éloge de la Societé Royale de Londre, & par l'origine de l'Academie des Siences de Paris, qu'on attribuë à M. Thevenot. Quoi qu'il ne fût pas nouveau ici que les chevaux fuſſent ataquez de la piere, il paroît neanmoins que M. Liſter, qui a écrit ſur la matiere en general, n'en avoit rien découvert. L'auteur prend ocaſion là deſſus de décrire avec exactitude ce qui regarde ſon deſſein, dans la penſée où il eſt qu'il n'y a rien à negliger dans les fenomenes de la nature. S'il eſt vrai, come le dit Pline, que les chevaux ſoient ſujets aux mêmes maladies que les homes, ces ſortes de recits ne ſauroient eſtre inutiles: Quand on ſait d'ailleurs les éguayer come a fait M. Bau-

ont pas repentir les lecteurs
ez.

jointe à l'age du cheval pa-
ordinaires dans ce qu'on en
ssi bien que ce qu'on nous dit
u plat pays d'Atene, que son
s fit respecter du peuple. On
à cause de cela, Chef beat de
oient les materiaux pour la con-
Temple de Jupiter.

al en question aprés trente ans de
uez les Religieuses d'Argenteuil,
martir de l'ignorance d'un Mare-
ays. Ce fut par hazard qu'on dé-
cause de sa mort à l'ouverture
e Jardinier, assisté des bones Sœurs
it. La piere avoit bouché dans
ssage des excremens; & c'est tout
teur en pût aprendre. Sa figu-
, elle a un pied de circonferen-
environ une livre trois quarts. La
emble à celle d'un marbre ou
veiné de blanc obscur & de gris
noir. Sa superficie est lice &
le paroît composée de plusieurs
les autres de l'épaisseur d'une
noins. Aprés avoir raporté
urs disent des pieres qui croisf-
s les parties du cors animal,
one de ce que la Veterinaire
des anciens ne parlent point
me il croit que les Medecins
nt aussi des chevaux, il ra-

porte

porte ce que le plus ſavant des premiers dit de la formation de la piere & en adopte les conjectures pour ſon ſujet. Ce qui le ſurprend, c'eſt que le cheval qui portoit la piere, n'ait point doné d'indice de ce mal avant les trois derniers jours de ſa vie.

La raiſon du détachement ſubit de la piere ne lui paroiſt pas ſi dificile à developer que le reſte. Pline qui eſt ſon Garant, dit *que le foye des loups eſt d'une meſme figure que le pied du cheval, & que les chevaux ſe rompent lors qu'ils marchent ſur les veſtiges des loups*; & cet endroit ſert de denoûment à ſa conjecture, ſupoſé, dit-il, que l'obſervation de Pline ſoit conſtante. En efet il ſe rencontre par hazard que le cheval alla à Pontoiſe en Octobre 1697. le jour d'auparavant qu'il tomba malade. On ſait auſſi que dans ces tems-là il y avoit un loup enragé qui rodoit le pays, & qui y a fait de grans deſordres. Ces circonſtances, dit enfin M. Baudelot, peuvent avoir eſté cauſe du dernier évenement dont il parle, & il répond en méme tems à l'objection qu'il ſe fait des chaſſes de Monſeigneur.

Extrait d'une Letre écrite au ſujet de l'ouvrage dont on vient de parler.

DEpuis que j'ai écrit la letre à M. Lyſter, je ne m'eſtois point aviſé de regarder la piere qui en fait le ſujet. En la montrant ces jours paſſez à un ſavant Etranger (dont le

tez que j'ai m'avoient atiré
fus surpris que cette piere
couleur. De blanc obscur
de noir qu'elle estoit, elle
peu prés de la couleur de celle
is parle dans son Journal du 9.
Cette derniere circonstance,
a piere d'un cheval de l'Acade-
nardi, m'estoit échapée, quoi
se marquée dans mes Recueils.
neanmoins servi à remplir mon
Quand cela ne m'auroit engagé
ulter le savant Auteur du Journal,
uvois manquer d'en tirer beaucoup
ieres. Il est vray que j'avois en ce
eu de comerce dans le monde à cause
tre ouvrage qui m'apliquoit tout en-
J'aurois apris sans cela qu'on avoit
une semblable piere dans un des che-
de l'écurie de M. l'Electeur Pere de
.R. Madame. On dit que cette piere
oit dans le cors du cheval d'un bout à
re de son ventre. M. Pollier si estimé
Madame pour son merite & sa capacité,
assura mesme que le cheval en mourut à
eu prés come le nostre. Je ne sai à quoi
attribuer le changement de couleur dans la
piere en question que j'ai. Come elle a esté
plus de 2. ans sur la fenestre de mon cabinet,
il se pouroit faire que la chaleur du soleil qui
y done tout le matin, y eust contribué. Il
paroist en éfet une fente inégale dans
presque toute la circonference de cette pie-

re. J'ai crû, Monsieur, devoir vous parler de ces particularitez, qui peuvent servir aux Interpretes des Fenomenes de la nature.

Seconde Lettre du S. Nolin Geografe ordinaire du Roi & de son Alt. R. Monsieur.

J'Avois témoigné par ma premiere lettre, que je ne voulois point entrer en lice contre M. de Lisle ; & j'en serois demeuré là si l'extrait qui s'en trouve inseré dans le Journal du 21. Juin dernier, estoit tout-à-fait conforme à mon intention. Ma lettre marquoit qu'on ne s'égare jamais en suivant exactement les savantes observations de Mess. de l'Academie des siences, & que les décisions fondées sur les foibles raisonemens de la conjecture & de l'imagination, sont de tres peu de solidité ; cela regardoit M. de Lisle, qui dans sa troisiéme letre à M. de Cassini, inserée au Journal du 31. Mai, ne fait point de dificulté de preferer ses conjectures au sentiment de cette illustre Compagnie sur le *Japon*. Tous les Geografes tant anciens que modernes en ont fait une Isle ; le S. de Lisle la reünit au continent, fondé come il l'avouë dés le commencement de sa letre, *sur ses seules conjectures, & sans avoir rien de positif*. Il s'explique de la mesme maniere sur l'embouchure du Mississipi en sa letre du Journal du 17. Mai page 216. *Ce n'est dit-il com*

vou

ont fait quelque observa-
e c'eſt de *raiſoner*, de *con-*
r, *&* *d'eſtimer*. La pre-
certaine; la ſeconde l'eſt
e Liſle; on y *peut eſtre*
malice, *ou par l'ignorance*,
e des auteurs, dit-il en ſa
a Journal du 24. Mai page
me auſſi nouvele que ſes
oit peut-eſtre paſſer pour
e s'en defioit pas lui mê-
au Journal du 17. Mai
que faire quand on n'a
ni de point fixe où l'on puiſ-
vec aſſurance? Cependant
, & qui ſans doute lui fait
on de maiſtre dans ſa 2. let-
24. Mai page 224. *que ceux*
tiez aux miſteres de la Geo-
nt pas de faire des Cartes,
ſon ſens, que ceux qui
profeſſion d'enſeigner la
nt toute leur vie, & aquis
& la facilité de beaucoup
conjecturer & *eſtimer*, doi-
travailler, & lui en laiſſer

Z 5

à lui seul le Privilege, quoi qu'il n'ait jamai voyagé, si ce n'est dans les ruës de Paris e allaut faire ses leçons de côté & d'autre. Ce 25. ou 30. ans de maitrise lui font hardimen declarer la guerre à tous les Geografes tan morts que vivans; c'est sur la fin de sa 3. let tre au Journal du 31. Mai page 242. Il veu que leurs Cartes, pour estre bones, soien *conformes à ses idées*, qu'elles soient *acompa gnées d'instructions*. Aparemment de grand & longues letres come les sienes, & outr cela *avoir encore des conoissances d'ailleurs*, peut estre par quelque voyageur qui assure avo esté sur les lieux? Non cela ne sufit pas. faut pour satisfaire sa *grande curiosité* que c Voyageur l'aille trouver, & qu'il *l'entretu ne. &c.*

Au Journal du 21. Juin dernier j'ai obse vé au public que ma Mapemonde avoit par trois mois avant les ouvrages sur lesquels M de Lisle se plaint en sa 2. letre au Journal d 24. Mai page 225. que je l'ai *copie trait po trait*, quoi qu'il ajoute que je ne *les ai pas a sez bien regardez*; ce qui se contredit. C pour copier *trait pour trait*, M. de Lisle sa bien qu'il faut bien regarder pour éluder consequence qui en resulte, savoir que ce ne se peut, & que sa plainte ne peut pass que pour une imposture. Il replique dans monde que j'ai vû de ses ouvrages entre l mains de ses écoliers, & sur tout son Glob dans la Biblioteque de feu M. le Chancellie *Voilà* le stile de M. de Lisle: il *s'imagine*,

co

lime. Mais que faire quand on
raison? Je ne conois aucun de
& je ne suis jamais entré dans
que. Lors que je portai ma
à la Biblioteque du Roi, Mon-
it, qui s'aplique avec tant de suc-
s les belles conoissances, me fit
t Globe de M. de Lisle, & je lui
ue ces deux ouvrages s'estoient un
ntrez en quelques endroits; & en
is eu autant de sujet de me plaindre
e Lisle. Je ne le fis pas, parce que
s de plaintes ne sont que des chicanes
t bien perdre du tems, & qui ne con-
t nullement à la bonté de l'ouvrage.
que chacun fait come moi tout de son
, outre qu'il se pouvoit faire que nous
ns l'un & l'autre travaillé sur les mêmes
oires. M. de Tralage, dont la capacité
t universele sur la Geografie, & l'humeur
s obligeante envers tous ceux qui y tra-
illoient, en avoit comuniqué à l'un & à
utre. He quoi? M. de Lisle prétend-il être
il *initié dans les misteres* de toutes les rela-
ons? Il en cite une infinité qui sont publi-
ques. S'il en a quelques-unes de particulie-
res, les autres n'en peuvent-ils pas avoir
aussi bien que lui: où est son Privilege
exclusif?

L'endroit qu'il dit estre *copié trait pour trait* dans ma Mapemonde, & qui pourtant n'a *pas esté bien regardé est la Californie*. Pour-quoi M. de Lisle dit il cela? Parce que j'en

ai fait une presque Isle, est-ce que la Californie a passé pour une Isle jusqu'à M. de Lisle ? Herrera s'est donc trompé dans sa description des Indes Orientales, imprimée à Amsterdam en 1522. La premiere Carte n'en fait qu'une presqu'Isle. Abraham Ortelius dans sa Carte *Maris pacifici* imprimée en 1589. n'en fait point autre chose. Pierre Bertius Cosmografe du Roi Louis XIII. de glorieuse memoire, decide aussi dans sa Carte de l'Amerique, que la mer Vermeille est un Golfe. Ces Auteurs & plusieurs autres qui les ont suivis sont entre les mains du public, ce sont des pieces autentiques qui decident de la mauvaise foi de ce nouvel Aristarque. Coment n'a-t-il point dit la mesme chose du cours du Fleuve Missisipi? Il est diferent à la verité, mais c'est sans doute faute de *l'avoir bien regardé*, & la Baye de Hudson de la mesme Mapemonde, quel sort aura-t-elle auprés de M. de Lisle ? Elle ne peut pas estre copiée, elle est trop diferente. Je ne l'ai pourtant pas faite sur le *raisonement*, *la conjecture & l'estime* ; mais sur celle que M. d'Iberville me fit dresser pour presenter à la Cour lors qu'il y fut rendre comte de ce voyage qui lui a esté si glorieux comme le public l'a seu dans le tems.

C'est donc cette Mapemonde qui m'a atiré les invectives de M. Delisle : Je ne veux pas dire que ce soit la jalousie qu'il pou-

que sa Majesté m'a fait
arquer son agrément,
e de l'un de ses Geogra-
ui choque tant M. Deli-
r ses escrits & par ses dis-
entierement destruire:
'est que le Graveur du P.
ost le Sieur de Tralage fai-
& c'est à present le P. Placide.
r ces malicieuses insultes, de
qu'elles vienent, je conviens
j'ai fais graver des Cartes du
i; que dans la suite cet Auteur
s continué à me fournir les des-
nous estions convenus, un peu
tiques que j'ai apris à Rome, &
u dessein que je ne croi pas que
e me puisse disputer, m'engagea à
er à l'estude des Relations & des me-
recens que mes amis me fournissoient
aisir, & sur tout à bien entendre les
es observations de Mess. de l'Acade-
des siences. Tout cela me facilita les
yens d'augmenter, changer, ajouter ou
ninuer sur ce qui estoit déja fait, mais toû-
urs en conformité des nouveles découver-
es, & suivant les avis des Savans, & parti-
culierement de M. de Tralage. Cet illustre
défunt se faisoit un plaisir d'en faire aux gens
qui avoient envie de bien travailler: il ma fait
la grace de m'aider de toutes ses lumieres, &
de jeter les yeux sur les nouveaux desseins que
je composois moi mesme. Mais que M. de

Tralage ait jamais fait quelque dessein ou mê-me quelque trait de Geografie, c'est un fausseté aussi peu soutenable, que la dernier touchant le R. P. Placide, avec lequel je n'a jamais eu aucun comerce ni aucun entretien, quoi que j'aye de la veneration pour son me-rite.

J'ai beaucoup perdu en perdant M. de Tra-lage, mais je n'ai pas perdu l'inclination d bien faire & de travailler utilement. Cett mesme Mapemonde, & les Cartes de la Gre-ce anciene & moderne, du Gouvernement de Champagne, de la Guyenne, de la Gas-cogne & de la Terre sainte, quoi que non revûës ni examinees par M. de Tralage, qu estoit decedé dés l'anée 1698. n'ont pas laiss d'estre agrées par sa Majesté, & de se trouver au goût du public qui s'est déja fourni d'un grand nombre, & qui me fait l'honeur d m'en demander tous les jours. J'espere qu'i me le continuëra, & que m'estant expliqu une bone fois pour toutes, il n'aura aucun égard à tout ce que M. de Lisle pouroit en-core dire dans la suite.

L'Ab-

la viande rendue aisée ou moins
iquer. Ou, Regime de vie avec
it prevenir, ou rendre moins gran-
ditez qui survienent à ceux qui sont
le ménagement des temperamens,
le bon usage des alimens maigres bien
&c. Par M. Barthelemi Linand,
en Medecine. In 12. à Paris chez
Bienfait, sur le Quai des grans Au-
s. 1700.

ité n'est pas seulement un ouvrage
sique ou de Medecine, il est encore
n de sentimens de religion, de ma-
le Morale Chretiene, & de reflexions
ntemperance des homes, & sur le dé-
ment de leurs passions. L'Auteur qui
s en a done il n'y a pas long tems un autre
hant la nature & les proprietez des eaux
erales de Forges, le divise en trois par-

Dans la premiere on voit qui sont ceux qui
e gardent pas l'abstinence dans les jours où
Eglise l'ordone, & pourquoi.

Dans la seconde, aprés que l'Auteur a fait
oir que les alimens maigres n'ont rien de
mauvais de leur nature, & marqué la plupart
des accidens qui survienent dans leur usage,
il raporte les causes qui produisent le plus
comunement ces sortes de dérangemens de
santé.

Enfin dans la troisiéme partie on trouve
dans

dans l'usage des alimens maigres, un regime pour les persones d'une constitution delicate qui veulent pratiquer l'abstinence & le jeûne dans les tems où ils sont d'obligation, afin que par ce ménagement, elles puissent prévenir ou rendre moins grandes les incommoditez que cette nouriture a coutume de causer, quand elles en usent sans précaution.

Et parce que les repas maigres sont ordinairement composez de trois sortes d'alimens, des Potages, des Mets qu'on sert en suite, & des Desserts; l'auteur parle de tout cela en détail d'une maniere fort simple & fort claire, marque les Potages qui convienent le mieux aux persones que le maigre a coutume d'incomoder; traite de la matiere des alimens maigres qu'on sert aprés les Soupes; & parle aussi des diferentes choses dont se font les Desserts, ou les petites Colations de ceux qui pratiquent le jeûne, ou qui en tout tems menent une vie frugale.

M. Linand a cru que ce Livre devoit estre utile à presque tout le monde & en tout tems, l'abstinence de la viande estant pratiquée toute l'anée par beaucoup de persones, & la plupart des autres Fideles devant la garder regulierement deux fois la semaine, sans parler de plusieurs autres encore que l'Eglise y joint de tems en temps. C'est mesme dans ces *jours-là*, que l'Auteur pretend qu'on doit *essayer de pratiquer* exactement les regles *qu'il prescrit*, afin qu'en Carême, où la penitence

ne & de l'abſtinence eſt lon-
'eſt pas tems de comencer à
es alimens maigres dont on
er; on puiſſe ſuivre le regi-
ndra, plus facilement & plus
arce qu'on y ſera déja acoutu-
on aura apris par l'experience
ura faite plus d'une fois, quels
ets qui convienent le mieux,
t encore les manieres de les aprê-
t moins de mal, & juſqu'à quelle
n en peut prendre à chaque repas,
oir incomodé.

. S. A. R. Monſieur Frere Unique Roy. In 4. à Dijon. 1700.

mis depuis peu ſous la preſſe, qua-
Letres de M. l'Abé de Morelet Doyen
itz, à M. Frere Unique du Roi. La
iere eſt ſur le Mariage de M. le Duc de
rgogne avec la Princeſſe de Savoye. La
nde ſur le Mariage de M. le Duc de Lo-
e avec S. A. R. Mademoiſelle. La
ſiéme eſt ſur la Naiſſance des Princes de
voye & de Loraine; & la quatriéme, la
us anciene de toutes, fut adreſſée à la feuë
eine d'Eſpagne par le meſme Abé, lors
u'il lui envoya un Traité de Morale pour
éducation des Princes, tiré des Peintures
de la Galerie de ſaint Clou: Où l'on trouve
une *deſcription de* ſaint Clou, l'explication
des deux Deviſes du Salon, & des inſtru-
ctions

ctions tirées du dessein de sept excellens Ta-
bleaux qui servent d'ornement à la Galeri

*Histoire d'Herodien, traduite du Grec en Fra-
çois avec des Remarques sur la Traductio
In 12. à Paris chez la Veuve de Clau
Barbin, au Palais. 1700.*

HErodien estoit fils d'Apollonius Rete
d'Alexandrie, & il suivit la profession
de son Pere. Il nous aprend lui-mesme qu
avoit esté employé dans les afaires, & qu
avoit exercé plusieurs charges. Son histoi
comprise en huit livres, represente ce q
s'est passé depuis la mort de Marc Aurele ju
ques à celle de Balbin & de Maxime, c'est
dire depuis 182. jusques à 238.

Son stile est clair & elegant au jugeme
de Photius, mais la principale louange qu
merite est d'avoir écrit avec beaucoup de si
cerité. Capitolin, Trebellius Pollio,
Lampridius l'ont acusé d'avoir esté trop f
vorable à Maximin en haine d'Alexandr
Mais celui qui l'a traduit en notre langue,
défend de cette acusation, & fait voir qu
n'a dissimulé ni les vertus d'Alexandre,
les vices de Maximin.

La Traduction est élegante, & fidele.
le represente par tout le sens de l'Origin
& n'en cache que les defauts, en retrancha
*des circonstances trop de fois repetées da
la mesme Narration, & en faisant un p
nombre de transpositions, pour rendr*

intelligible, & plus agrea-

vable à Herodien ſeul de ce
es Ceremonies que les Romains
aprés la mort de leurs Empe-
les metre au nombre des Dieux.
ue lui ne les avoit écrites, bien
nt en uſage pluſieurs ſiecles a-
ms. La maniere dont il en par-
n conoître ce qu'il en croyoit, &
bien en cet endroit, & en tous les
combien il avoit d'averſion de la
tion, & des fables.

*e la Virginité, où l'on explique ſelon
ture ſainte, les Conciles & les Peres,
ce qui appartient à cette ſainte Profeſſion.*
8. à Paris chez Florintin & Pierre De-
ulne, ruë ſaint Jaques. 1700.

E Traité eſt diviſé en quatre parties. L'au-
teur montre dans la premiere, que la Vir-
nité eſt dans l'eſprit bien qu'elle s'exerce
ns le cors; que les perſones qui ſemblent
perdre par une violence étrangere, ne per-
dent en efet ni la pureté de l'eſprit, ni même
la ſainteté du cors quand elles ne conſentent
point au peché. Que c'eſt pour cela qu'il ne
leur eſt pas permis de mentir pour conſerver
leur virginité, ni de ſe tuer pour l'avoir per-
duë contre leur conſentement. Il y parle auſſi
du vœu ſolennel de la Virginité perpetuele,
& ſoutient qu'il en augmente le merite.

Dans

Dans la seconde partie il propose aux Vierges les moyens dont elles se doivent servir pour conserver la pureté de leur cors, qui sont la priere, la lecture, le jeûne, les larmes, la solitude, le travail des mains, le silence, & la garde de tous les sens.

Dans la troisiéme il traite de l'excellence de cet état, des avantages qu'il a sur le Mariage, des heresies qui ont esté sur ce sujet. Dans la quatriéme il considere la Virginité comme n'estant que de conseil pour les persones qui n'en ont point fait de vœu, & comme estant de necessité pour celles qui l'ont fait.

AVIS.

ON travaille à doner une nouvelle Découverte d'un moyen tout recemment trouvé de mesurer les Degrez de la Lumiere ; Ce qui ne s'étoit point encore vû.

XXIX.

OURNAL

SAVANS,

ndy 26. Juillet. M. DCC.

---

conde Partie. *In* 12. à Paris
rentin & Pierre Delaulne, ruë
ues. 1700.

d Tome contient de même que
er un grand nombre de remar-
eflexions, qui ne servent pas peu
ndre des endroits dificiles de l'E-
l'ocasion de ce qui est raporté
hap. de la Genese, qu'aprés le
cultiva la terre & planta la vigne,
au observe que le nom de Janus
s anciens à Noé vient de celui de
gnifie du vin, en Hebreu. Les
iens donerent deux visages à Ja-
qu'il avoit vû deux siecles, celui
le deluge, & celui qui le suivit.
s donerent encore à leur Janus le
otrie, qui vient du mot Grec qui
. Ils lui donerent pareillement
ges qui signifie du pain cuit, &
les Sacrifices.

De

Des Ecrivains considerables font foi que Noé eut encore plusieurs autres noms. Plutarque & Lucien lui donent celui de Deucalion. Macrobe l'apele Soleil, & dit que ce titre le rend maistre des deux portes qui ouvrent & ferment le jour. Diodore de Sicile dit qu'il découvrit beaucoup de chose touchant le mouvement & le cours des astres, & qu'en cette consideration les peuples le placerent dans le Ciel aprés sa mort, & l'apelerent Urane.

On ne peut douter que Noé n'ait esté le Saturne des Anciens. Les cent ans qui s'écoulerent depuis le deluge jusqu'à la naissance de Phaleg, sont le siecle d'or, pendant lequel les homes soumis à un seul Chef de famille, joüissoient de tout le monde en commun.

Saturne eut pour Successeurs ses trois fils, Jupiter, Neptune, & Pluton. Noé partagea toute la terre à ses trois fils Sem, Cham, & Japhet.

Le Cardinal Baronius assure que N. S. nâquit à la campagne dans une grote aux environs de Betleem. Il est certain selon le témoignage de l'Ecriture, que N. S. nâquit non à la campagne ni au faubourg, mais dans la Ville mesme de Betleem. Casaubon & quelques autres aprés lui ont cru que ce qui avoit trompé Baronius, c'estoit une mauvai*se traduction* d'un passage du 33. Chap. *d'Isaïe, Il habitera dans la caverne d'un puissant rocher.* Il y a dans l'Hebreu : *Il habitera* les

lieux

retirera dans les forteresses
ène dans ses livres contre
que de son tems on mon-
la Ville de Betleem, la gro-
avoit pris naissance. Il est
ter du nom : parmi les saints
l'apelent Maison, les autres
autres Etable.
ger si les Peintres ont eu rai-
entrer les Mages avec leurs
& leurs Dromadaires dans un
, & d'y metre encore un bœuf &

ecs ni les Romains n'ont point
Religion des Juifs. Ils se sont trom-
nd ils ont dit que la raison pour la-
ils ne mangeoient point de pourceau,
ou qu'ils l'adoroient, ou qu'ils se
oient de la maladie qu'il leur avoit cau-
Le fondement de la défense que la
ur fait de manger de cet animal,
qu'ordinairement il se nourit d'ordu-
Quelques Rabins se sont imaginez que
porceau estoit venu des excremens des
imaux renfermez dans l'arche, come s'il
'y avoit point eu de pourceau avant le delu-
ge. Les Juifs en avoient une si grande hor-
reur, qu'ils faisoient scrupule de le nomer. On n'en nourissoit point dans la Palestine ; & cependant il y en avoit des troupeaux, tel que celui dans lequel furent envoyez les demons chassez de cors des deux homes qu'ils *avoient possedez.* L'opinion des Inter-
pre-

Ce que M. Chevreau raconte de quelques persones qu'il a particulierement conuës, n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans son ouvrage. Il raporte qu'estant en Suede, il y fit amitié avec le Comte Montecuculli, depuis General des armées de l'Empereur. Ce General aimoit les vers, & en faisoit assez bien. Il fit present à M. Chevreau des Poësies Italienes du Comte Fulvio Testi, imprimées à Venise. M. Chevreau les lut avec plaisir, & en traduisit quelques-unes en notre langue.

Il fit conoissance à Paris avec M. Martial qui y enseignoit les Matematiques. Dans le desir de s'y perfectioner il fit un voyage en Canada. A son retour il parut avoir perdu une partie de son esprit, pour n'avoir vêcu pendant cinq ans qu'avec des Sau-

toit à demeurer ferme dans le
›romit à M. Chevreau de lui
de cette letre. Mais au mê-
ıevreau fit un voyage à Man-
endit plus parler de M. l'Abé
ıit quité Heidelberg.
ez de la vie de M. Neuré ont
dinaires. Persone n'en a esté
que notre auteur, parce qu'ils
ıx de même pays. Ce Neu-
ı gargotier d'un faubourg de
peloit Laurent Même. Il se
à dessein d'y faire ses études,
s de quoi subsister, il passa à
l'habit dans la Chartreuse de
fit profession & y demeura
ıdant lesquels il s'apliqua aux
Lassé des austeritez de l'Or-
ı & vint à Paris, où à la re-
: Madame de Bourneuf il fut
ır de M. le Duc de Longue-
e Comte de saint Paul. Dans
retint comerce avec M. Gas-
in, & ne contribua pas peu à
utuele aversion, & à les ren-
ɔles.
ore plus mal envers Madame
Longueville. L'état de ses afai-
gé à retrancher une partie de
euré, il eut l'insolence de com-
le une Satire; mais l'original
es furent si promtement supri-
: fit presque aucun bruit.

Il y a parmi ces remarques & ces reflexions de M. Chevreau, quantité d'élegies, de madrigaux, de sonets & d'autres poësies qu'il a composées selon les rencontres sur divers sujets, & qui couroient risque d'être perduës s'il n'avoit eu soin de les renfermer dans ce recueil. Quelques-unes de ses remarques sont si amples, qu'elles peuvent tenir lieu de dissertations. Je mets en ce rang ce qu'il dit du devoir de la sepulture, du soin que les Grecs & les Romains ont pris de s'en aquiter, & de l'extravagante superstition avec laquelle ils ont même rendu quelquefois cet honeur aux bêtes.

Il repousse un reproche que M. Baile lui fait dans son Dictionaire, d'avoir raporté peu exactement le martire de saint Babilas, & d'avoir manqué à deux circonstances. L'une est qu'il dit que saint Babilas soufrit le martire avec ses trois enfans; & l'autre qu'il dit qu'il le soufrit par la vengeance de Numerien.

M. Chevreau répond à la premier circonstance que saint Babilas soufrit le martire avec ses trois freres qui estoient encore jeunes, & que saint Babilas apeloit ses enfans à cause qu'il les avoit engendrez à J. C. Il avouë pourtant qu'il auroit esté mieux de metre que Babilas avoit soufert avec ses trois freres encore enfans pour ôter toute équivoque.

Pour éclaircir la seconde circonstance, il *cite plusieurs auteurs* qui metent la mort de *saint Babilas* au tems de Numerien. Il y a

d'au-

utres auteurs qui disent qu'il mourut sous
ce. La diversité de ces témoignages
nd douteux le tems & le genre de la mort
ce saint Evesque.

La Science Ecclesiastique suffisante d'elle-même, sans le secours des sciences profanes. Par M. Carrel, Prêtre, Docteur en Theologie. In 12. à Lyon, & se trouve à Paris chez Edme Couterot, ruë saint Jaques. 1700.

LA question qui est traitée dans cet ouvrage est diferente de celle qui partagea il y a quelques anées les Savans au sujet des études des Solitaires. M. l'Abé de la Trape les vouloit borner uniquement à ce qui regarde la vie ascetique. Le P. Mabillon leur permetoit de s'étendre sur toute sorte de veritez divines & humaines. Le P. l'Ami Benedictin prenant un milieu, laissoit aux Moines une plus grande liberté que le premier, de rechercher les conoissances de la Religion; & une moindre que le second sur les siences humaines, dont il ne retenoit que la Filosofie de Descartes come necessaire pour se bien conoitre soi-mesme. Il y eut une autre dispute entre M. Arnauld & M. du Bois touchant l'eloquence de la Chaire.

Il ne s'agit pas ici des Solitaires, ni des seuls Predicateurs, mais des Ecclesiastiques en general, & de la sience propre à leur état, que M. Carrel renferme dans l'étenduë des

veritez revelées. Il ne produit pas là-dessus les regles, ni les constitutions des Religieux, & ne consulte que l'Ecriture & la Tradition de l'Eglise.

Suposant que chacun est porté à la flater sa propre curiosité, il entreprend de prouver par les Oracles de l'ancien & du nouveau Testament, & par le témoignage des saints Peres, que l'étude des Ecléfiastiques ne doit pas s'étendre aux Poëtes, aux Orateurs, aux Filosofes, ni aux autres Ecrivains profanes. Les Ministres sacrez sont chargez d'instruire les peuples. La loi qui leur en impose l'obligation, leur en prescrit les moyens. Moïse, ni les Profetes, J. C. ni les Apôtres ne les ont jamais invitez à aquerir pour cela les conoissances humaines. Il est écrit dans le Deuteronome : *Gravez mes paroles dans vos esprits & dans vos cœurs. Tenez les suspenduës en vos mains & sur votre front.* Dieu dit à Jesué: *que le livre de cette loi ne s'éloigne poin[t] de devant vous.*

Saint Paul aprend à Timotée *que tou[te] Ecriture inspirée de Dieu est utile pour instr[ui]re, pour reprendre, pour coriger & p[our] porter à la pieté & à la justice.* Les d[eux] Testaments recomandent ainsi la neces[sité] de la sience divine, sans dire un seul mo[t] l'utilité des profanes ; ce qui semble mo[ntrer] que le saint Esprit compte pour rien ce que quelques Missionaires pretendent être u[n] moyen de procurer la conversion des I[...]

les.

, où l'étude & la meditation de
, eſt preſcrite, excluent toute
tion, & demandent tout notre
t notre tems.
alement l'Ecriture ne propoſe pas
profanes come utiles à la Reli-
mais elle les propoſe come dan-
Saint Paul exhorte Timotée *à*
depôt de la foi, & à fuir les pro-
veautez de paroles, & de tout ce
une doctrine qui porte fauſſement le
ſience, dont quelques-uns faiſant profeſ-
ſe ſont égarez de la foi. Le meſme
re écrit aux Corintiens, que Dieu
que le monde avec la ſageſſe humaine
oit point reconu dans les ouvrages de ſa ſa-
divine, il lui a plu de ſauver par la fo-
de la predication ceux qui croyroient en
Auſſi leur proteſte-t-il qu'en leur prêchant,
n'a pas employé les diſcours perſuaſifs de la ſa-
eſſe humaine, afin que leur foi ne fût pas établie
ur la ſageſſe des homes, mais ſur la puiſſance de
Dieu.

Les Peres ne ſont pas plus favorables à la ſageſſe humaine que l'Ecriture. Les ſiences natureles ne ſe peuvent allier avec la ſageſſe divine: elles ont une trop vaſte cariere où l'eſprit s'epouiſe & le courage s'abat. On n'eſpere de les joindre enſemble, que pour ne s'être jamais aſſez fortement apliqué à l'étude de la *parole de Dieu.* Tout le loiſir, & *tous les plus grans talens* ne ſufiſent pas pour la *bien aprendre.*

Entre les siences humaines, la Filosofie est la plus dangereuse. C'est la mere de la curiosité & de la presomption, des doutes, des disputes & de l'opiniâtreté. Les Peres en découvrirent les mauvais éfets, & ne les purent empêcher. *Malheureux Aristote*, s'écrie Tertullien dans le 7 Chapitre du livre des Prescriptions, *qui as inventé la dialectique : cet art trompeur d'établir, & de detruire. De là*, ajoute-t-il, *ces questions inutiles, ces discours qui gagnent come la cangrene, dont l'Apôtre voulant éloigner les Colossiens, leur écrit, Donez-vous de garde que persone ne vous seduise par la Filosofie, & par des raisonemens vains & trompeurs.*

On demeure d'acord que l'anciene Filosofie a eu des defauts que les saints Peres ont condanez, mais qu'il y en a une nouvele qui découvre de solides veritez, & qui bien loin d'ataquer la foi, la défend contre le libertinage. Il est vrai qu'elle fait de magnifiques promesses; mais quand on la regarde de prés, on trouve qu'elle ne parle que de raison, que d'évidence, que de sagesse naturele, que de ce que Dieu a voulu détruire pour laisser à la folie de l'Evangile la gloire de la reparation de l'home.

Il y a une autre Filolofie plus modeste, qui n'entreprend pas de penetrer les Misteres, qui demontre l'existence de Dieu, l'immaterialité de l'ame, son immortalité, le secret de son union avec le cors. Cela est beau. Mais ce n'est pas par là que Dieu veut former ses Saints.

M.

l tâche ensuite de faire voir que
ne doit point être employée dans
retienes. Il met grande diference
rateur & un Prédicateur. L'un
ux, & l'autre sincere. L'un persua-
it de déguisement ; l'autre n'ayant
tre fin que le salut de ses auditeurs,
ce l'Evangile avec simplicité. Les
ont converti des milliers de person-
e seul recit de la Resurrection de leur
, apuyé de quelques predictions que
ofetes avoient faites de lui. Ceux qui
aitent peuvent atendre le même succés,
eu que ceux qui ont recours à des moyens
ains pour le succés de leur predication,
t pour fruit de leurs riches portraits, de
s periodes étudiées, & de leurs pompeu-
expressions, que de chatouiller les oreil-
s & de flater les passions.

Come on cite pour la défense de l'éloquen-
ce des Predicateurs de 4. Livre de la doctrine
cretienne de saint Augustin, notre auteur
examine le sentiment de ce Pere, & fait
voir qu'il a ruiné tous les prétextes que les
Ecclesiastiques pouroient prendre de s'apli-
quer aux letres humaines. Il a pleuré l'é-
tude qu'il en avoit faite dans sa jeunesse ; il a
enseigné que toutes les conoissances necessai-
res aux Ministres de l'Eglise se trouvoient
dans les livres sacrez & ainstit son peuple par
les homelies, qui sont d'aprés les discours
des Apôtres.

Aprés que M. Carrel s'est servi de toutes
ces

ces raisons, qui prouvent le mauvais éfet des siences humaines par raport à l'esprit, il en aporte d'autres qui montrent combien elles sont dangereuses du côté du cœur. La Filosofie inspire la presomption, l'éloquence done de l'orgueil. Les vertus que les belles letres celebrent sont des vices déguisez; ce qui fait conclure que les Ecclesiastiques ne devroient jamais quiter l'Ecriture sainte pour lire les livres des Payens.

On demandera s'il faut fermer les Biblioteques, ou bruler les livres? Il n'est pas necessaire de les fermer. Les Peres, les Conciles, les Historiens de l'Eglise, & les bons Teologiens y demeureront en seureté pour l'usage des Ecclesiastiques. Les Filosofes, les Matematiciens, les Medecins, les Jurisconsultes y serviront à ceux qui par les besoins de la societé civile, sont engagez dans ces Professions.

Les Langues fournissent un specieux pretexte aux Ecclesiastiques pour s'apliquer à la lecture des Auteurs profanes. M. Carrel répond qu'ils n'ont besoin de l'Hebraïque que pour lire l'Ecriture dans sa source. Ils peuvent aprendre cette langue sans le sécours des Payens. A l'égard de la Greque, s'ils la veulent savoir pour lire la Version des Septante, ils l'aprendront dans saint Basile, dans saint Gregoire & dans saint Crisostome qui en ont conservé toute la pureté. Pour lire la Vulgate, les Peres Latins, & les Conciles, il n'est pas necessaire qu'ils ayent mis beaucoup

coup de temps à étudier Saluste, ou Ciceron. Rien de plus ridicule que ce conseil de Scaliger : *Lisez la Métamorfose d'Ovide. Elle est necessaire pour l'intelligence de la Bible.* Les langues vivantes dans lesquelles les Pasteurs expliquent les veritez de la Religion au peuple, ne doivent point être aprises dans les Romains. Saint Augustin deplore dans son premier livre de ses confessions le malheur des jeunes gens, qui entrainez par le torrent de la coutume, cherchoient l'élegance du langage dans des livres dangereux pour les mœurs. Consulté par Dioscore sur des questions de Gramaire dont il aprehendoit de paroistre ignorant, lui remontre fort au long l'inutilité, & la vanité de cette occupation.

Le dernier retranchement est l'exemple des saints Peres, qui en citant des traits des letres humaines en autorisent la lecture. Notre Auteur répond que pour avoir cité quelques traits des belles letres, ce n'est pas une preuve qu'ils les lussent souvent. Ils les avoient luës avant que d'être employez au ministere Eclesiastique ; & en les citant depuis ils n'en recomandoient pas l'étude, au lieu qu'ils recomandoient sans cesse celle des letres sacrées.

De Antiquis Ecclesiæ ritibus libri quatuor, collecti ex variis insigniorum Ecclesiarum libris Pontificalibus, Sacramentariis, Missalibus, Breviariis, Ritualibus, seu manualibus, Ordinariis, seu consuetudinariis, cum Manuscriptis, tum editis, ex diversis Conciliorum decretis, Episcoporum statutis, aliisque Auctoribus probatis permultis. Opera & studio R. P. Domni Edmundi Martene, Presbyteri & Monachi Benedictini è Congregatione sancti Mauri. In 4. Tomi duo. Rotomagi, & se trouvent à Paris chez Pierre Debats ruë saint Jaques. 1700.

PLusieurs savans homes tant Anciens que Modernes ont traité des coutumes & des ceremonies de l'Eglise, mais aucun avant le P. Martene n'a entrepris de parler des coutumes & des ceremonies observées en tous les tems, & en tous les lieux, soit dans la celebration de l'Ofice, & de la Messe; ou dans l'administration des Sacremens. Il a lu tous ces Auteurs; mais il n'y a rien lu qu'il n'eût vu auparavant dans les sources, & dont il ne se fût instruit par la lecture des Conciles, des decrets des Papes, des Rituels, & des autres livres d'Eglise manuscrits & imprimez. En expliquant ce qui regarde la Discipline, il n'a rien omis de ce qui peut servir à regler les mœurs des Eclesiastiques, & à éclaircir les questions de la Teologie. Cela fait voir qu'il a encheri sur le travail de ceux

qui

de la louange qui leur est duë ... mais bien loin
lontiers, & nous aprend une parti
considerable des trois livres *De Ri*-
sia Catholicæ publiez sous le nom
Durantus, Premier President au
de Toulouse. C'est qu'ils ne sont
mais de Piere Danés Disciple de
Budée, Professeur en langue
en langue Hebraïque dans l'Uni-
ris, Precepteur de François II.
r du Roi au Concile de Trente,
le Lavaur, mort à Paris à l'âge
& enterré dans l'Abaye de saint
Prez, où Genebrard fit son O-
e. Il laissa plusieurs ouvrages
es Traductions de Grec en La-
& des Oraisons, & les trois
us Ecclesiæ Catholicæ, achetez
c sa Bibliotheque par Etienne
nom duquel ils ont esté im-

ivre du P. Martene renfer-
ncerne l'administration ce
st divisé en neuf chapitre
soudivisé ...

Batême dans les premiers ſiecles. Il ne ſe conferoit qu'à Pâque, & à la Pentecôte, à moins qu'il n'y eut danger de mort.

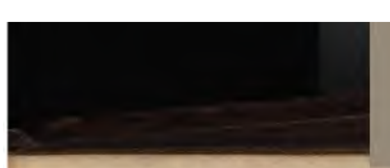
Les Grecs confererent auſſi le Batême le jour de la Fête de l'Epifanie, en memoire de celui de N. S. & les Evêques d'Afrique ſuivirent la même pratique. Les Evêques de Scileen furent repris par le Pape ſaint Leon.

Dans les Gaules le Batême fut conferé à la naiſſance de N. S. à l'Epifanie, à Pâque, à la Pentecôte, & à la Fête de S. Jean Batiſte. Clovis fut batiſé à Noel.

Quelques Evêques d'Eſpagne ajouterent à ces jours-là les Fêtes des Apôtres & des Martirs ; ce qui fut deſaprouvé par le Pape Sirice.

S. Auguſtin jugea qu'on pouvoit conferer le batême en tous les jours de l'anée ; & le Pape Innocent I. ſemble confirmer ce ſentiment dans ſon Epitre à Victricius Evêque de Rouen, où il dit que les Prêtres ſe doivent abſtenir de leurs femmes, parce qu'il n'y a point de jour où ils ne puiſſent eſtre obligez à conferer le batême, & à ofrir le Sacrifice. Socrate témoigne dans le 5. livre de ſon Hiſtoire, qu'on ne batiſoit qu'à Pâque ; ce qui eſtoit cauſe que pluſieurs mouroient ſans eſtre batiſez. La coutume de ne batiſer qu'en certains jours fut abolie ſur la fin de l'onziéme ſiecle, à cauſe que le nombre des Fideles s'eſtoit tellement acru, qu'il eſtoit dificile de diferer ce Sacrement.

Les



Les lieux ne furent pas restreints à cet égard come les tems, car au comencement on batisoit par tout où l'on se trouvoit, & principalement dans les rivieres & dans les fleuves. Depuis on ne le fit plus que dans les Batisteres & dans les Eglises. Plusieurs articles sont employez à representer la discipline qui s'observoit à l'égard des Catecumenes. Le second Chapitre est sur le Sacrement de Confirmation. Le troisiéme est sur l'Eucaristie considerée come Sacrifice, & il y est traité de la Langue dans laquelle se disoit la Messe, du tems, du lieu, de l'Autel, & des Vases sacrez. Dans le quatriéme il est parlé de toutes les parties de la Messe, & des ceremonies qui y ont esté en usage en plusieurs Eglises. Le cinquiéme est sur la coutume de garder le saint Sacrement; sur la Communion faite dans les maisons particulieres, sur celle des malades; sur la coutume de porter le Cors de N. S. dans les Voyages. Il est remarqué que le Roi Robert le faisoit porter dans un Chariot par tout où il alloit, que saint Louis le fit porter, avec la permission du Legat, à son Expedition de la Terre Sainte, & que lors que les Jesuites furent chassez de Venise, à l'ocasion du Diferent de la Republique avec Paul cinquiéme, chacun d'eux emporta une Hostie consacrée à son cou. C'est ici où finit le premier Tome.

Il n'y a dans le second que quatre Cha-

la Discipline anciene de la Penitence, de la Confession, & de la Satisfaction. Entre plusieurs pratiques que le P. Martene raporte, il y a un grand exemple de l'humilité du Roi Pepin, qui se confessa les pieds nus.

Le septiéme Chapitre est des Ceremonies du Sacrement de l'Extreme-Onction; & le huitiéme de celles de l'Ordre. Le neuviéme, & le dernier sont sur le Mariage.

L'explication des autres Ceremonies paroîtra dans les Tomes suivans.

Annalium Paderbornensium pars I. Complectens imprimis fusiorem Episcoporum Paderbornensium, deinde succinctiorem Historiam reliquorum per Westfaliam Antistitum, tum res gestas aliorum. In eadem hac regione clarorum Virorum, postremo Pontificum, Imperatorum, Principum gesta, maximè ea quæ Westfaliam contingunt. Opus posthumum, Auctore R. P. Nicolao Schaten S. J. Neuhusii, & se trouve à Paris chez Antoine Dezallier, rue saint Jaques. 1693.

BIen qu'il semble par le titre de ces Annales qu'elles sont la premier partie de l'histoire Eclesiastique de Westfalie, il est vrai neanmoins qu'elles ne sont que la continuation d'un premier Volume qui parut il y a environ dix ans, & qui contient les choses arivées à Paderborne, & aux pays circonvoisins avant le tems de la mort de l'Empereur Charlemagne. Celui-ci renferme ce qui

›uis touchant l'élection des E-
erborne, & l'adminiſtration de
en quoi le P. Schaten ne s'eſt
renfermé, qu'il n'ait auſſi ra-
:s actions des autres Evêques de
& qu'il ne ſe ſoit meſme étendu
oits des grans homes de Guerre,
:emorables évenemens du même



JOUR-

qui les publient. Il est parlé ensuite de l'Ex-
trême-Onction, de l'Ordre, de l'exame
des Ordinans, & des interstices entre les Or-
dres sacrez, & de l'irregularité.

Il est parlé ensuite du mariage, de ses em-
pêchemens, des dispenses & des divorce
De plus il est traité des Eglises, de leur déd
cace & de leur entretien, des Fêtes, d
Benefices, de leur collation, des reserve
des collations, des presentations, du Patro
nage, des resignations, des pensions, d
revenus, de la simonie.

En dernier lieu il est traité dans cet ouvr
ge des causes Eclesiastiques, du crime c
l'heresie & du Shisme, des Oficiaux, d
peines, des censures, de l'excomunic
tion, & de ses éfets, & l'interdit, & des al
solutions.

M. van Espen ne s'est pas contenté c
representer la discipline presente des Eglis
des pays bas, telle qu'elle est aujourd'hu
il a marqué par quels degrés elle s'est
loignée de la rigueur des anciens Canon
que bien qu'elle ait changé de pratique p
une sage condescendance à la foiblesse d
fideles, elle n'a point changé d'esprit,
à toujours conservé le desir de les ramen
a la perfection du premier état, en reforma
les abus & qu'elle tolere, & qu'elle ne pe
jamais aprouver. Il prend grand soin
distinguer les abus qui se sont glissez dans l
pratiques exterieures, come sont les ce
monies, *le* chant de l'Ofice, la forme

:ux qui alterent la pureté des
:ient qu'au tems même que
le les premiers, elle tra-
ı pouvoir à retrancher les se-

Delisle à la seconde Lettre de M. Nolin.

: vû la Mapemonde de M.
ıiene, tombent d'acord qu'il
ıe nous deux soit plagiaire.
int que c'estoit M. Nolin;
uloit pas convenir, je lui
moyen de me convaincre de
n'obliger à lui faire reparation
i ce moyen ne lui agreoit pas,
ı'en indiquer un autre par où
bone foi, & faire paroître
estoit sans fondement. M.
de me répondre à cela s'est
ıme de quelque jeune Re-
m'insulter en batant la cam-
cuse d'avoir declaré la guer-
ografes. On convient qu'il
s nouveles dans mes Car-
urois prouver que ces nou-
recevables sans condaner in-
qui n'y est pas conforme.
apele declarer la guerre aux
morts. L'expression est un
t que j'ai invectivé contre lui.
: qu'il avoit copié mon tra-
vail

vail & profité de mes veilles ; ce qui eſt vrai, & en chemin faiſant j'ai indiqué quelques fautes qu'il a faites ſur ſes Cartes. C'eſt là toute l'invective dont je me ſuis ſervi. Je n'en veux à perſone en general, ni à lui en particulier : Mais il devoit preſumer que j'eſtois en droit de faire des Cartes comme lui, & de me plaindre ſi on les copioit comme il a fait. Il veut que je ſois choqué de ce qu'il eſt Geografe du Roi. Pourquoy ſe done-t-il la liberté d'interpreter mes penſées ? Ce n'eſt pas la qualité de Geografe du Roi qui me déplaît en lui, parce qu'elle ne me fait ni bien, ni mal ; mais c'eſt celle de Plagiaire & de Copiſte de mes ouvrages ; parce qu'elle me fait du tort, & qu'il ne ſauroit reparer ce tort qu'en me rendant juſtice come il y eſt obligé en conſience. Il ſe pare de ce titre de Geografe du Roi. Il a raiſon, & je le reſpecte en quelque ſujet qu'il ſe trouve : Mais il avoüe que c'eſt la Mapemonde qui l'en a fait honorer ; & je me ſuis engagé à prouver que ce qui eſt bon dans cette Mapemonde ne vient pas de lui. Il me ſera bien aiſé, s'il veut prêter le colet. Je lui ai fait un défi là deſſus, & il n'y répond pas. Il repete que cette Mapemonde a paru avant que mes ouvrages fuſſent publics. Quand cela ſeroit ainſi il ne ſeroit pas juſtifié par là. Mais j'ai déja dit que j'avois preſenté mes Globes & ma Mapemonde à Monſieur le Duc de Chartres avant qu'il euſt preſenté la ſiene au Roi ; & je le ſou

urs on ſait que c'eſt un Glo-
e ma façon qui eſtoit depuis
s le Cabinet de feu Monſieur le
qu'il a copié. Il proteſte qu'il
ntré dans ce Cabinet. Mais
eut avoir eſté copie ailleurs. Il
en de dire que nous avons tra-
s meſmes memoires, & d'inſi-
ous avons tiré l'un & l'autre de M.
ce qu'il y a de reſſemblant dans
rtes. Ne ſait-on pas que quand
res nous auroient eſté comuns, ce
pas aſſurément, nous n'aurions ja-
river à une ſi parfaite reſſemblance
ous copier l'un l'autre. La plupart
rtes de M. Nolin ſont faites éfective-
ſur les memoires de M. de Tillemont
Tralage, qui eſt le meſme, comme
olin l'avouë lui meſme; & les mienes
i diferentes de celles-là, qu'il ne s'y trou-
peut-eſtre pas une poſition qui ſe reſ-
ble. Avec quel front peut-on donc avancer
rés cela que j'ai tiré de ces pretendus me-
moires ce qu'il y a de reſſemblant dans nos
Cartes? Mais c'eſt bien aſſez pour M. Nolin
l'avoir trouvé un Avocat pour ſa méchante
cauſe pour tâcher de ſurprendre ceux qui ne
ſavent pas les choſes. M. de Tralage m'a tou-
jours paru fort ardent à découvrir ce que je
pouvois avoir de particulier (Je crois par la ſeu-
le envie de ſavoir,) & je pourois produire de ſes
letres s'il étoit neceſſaire. Mais je defie M. No-
lin ou quelque autre que ſe puiſſe être, de do-
ner

ner la moindre preuve que j'aye jamais rien tiré de lui, si ce n'est quelques livres qu'il a eu l'honnêteté de me prêter, come je lui en avois reciproquement communiqué des miens. Au reste il n'a jamais revû mes desseins ; & je veux bien que M. Nolin sache que je me serois bien doné de garde de les lui doner à corriger. M. Nolin ajoute que M. de Tralage ne lui a non plus doné aucun dessein. Que m'importe ? Je veux bien lui passer cela ; car il me fait dire des choses de lui & du P. Placide, ausquelles je n'ai jamais pensé, quoi que le public ne lui soit pas en cela si favorable que moi. Mais je le convie à montrer ses desseins & ses memoires, & j'ofre de montrer les miens ; & il n'y veut pas entendre. En un mot, il ne faloit pour l'éclaircissement de toute nostre dispute que la conference que je lui demandois, dans laquelle je me soumetois aux mesmes choses que j'exigeois de lui. Mais point de réponse à cet article, qui étoit le seul en question, & sur lequel je lui avois marqué que j'en attendois. Cependant il espere que s'étant expliqué come il dit, une bone fois pour toutes, on ne croira plus rien de ce que je dirai desormais. Il ne me paroît pas que cela soit assez concluant pour entrainer le consentement qu'il demande. Je me plains. Il dit qu'il a autant de sujet de se plaindre que moi. Pour nous metre d'acord, il ne faloit qu'accepter le moyen que j'avois ofert pardevant des arbitres ou pardevant des *Juges*, & non pas remplir sa letre de paroles vai-

x qui n'aboutiſſent à rien. Je pou-
ner come il a fait, ou au moins co-
ſon petit Orateur. Mais il m'a paru
avite du Journal ne devoit pas per-
s choſes là & je veux garder le re-
ir les Savans à qui ce Journal eſt a-
es priant de conſiderer la neceſſité
de parler pour mon honeur & pour
rêts. Cependant j'avertis les amis
olin & les miens, & ceux qui ſe plai-
ſortes de conteſtations, qu'un de
eut repondre à ſa declamation arti-
rticle, voyant que je ne voulois pas
non tems à ces niaiſeries, & que cet-
nſe paroîtra dans mes queſtions Geo-
s.

*res & Lettres Galantes, avec la Pro-
e des Tuilleries. L'heureux Naufra-
uite des Avantures & Lettres Ga-*
. 2. *Tomes in* 12. à Paris chez
aume Cavelier, dans la grand' Sal-
Palais. 1700.

que cet ouvrage parut, j'en parlai dans
cond Journal de l'anée derniere. Le
u'il a eu a doné lieu à cette ſeconde
plus exacte que la premiere. On y
amans conſtans, & des maitreſſes fi-
des maris jaloux, & des femmes per-
des rivaux qui ſe batent en preſence
auté qu'ils adorent. On y trouve une
fort ſinguliere d'un jeune Seigneur
qui

qui marie ses deux maitresses à deux Financiers; un Prince qui fait mourir deux Medecins pour n'avoir pu guerir une fille qu'il aimoit; un Laquais qui done de l'amour à des Dames Angloises, & qui trompe pendant trois mois toute la Cour d'Angleterre. Enfin on y lit des chasses mêlees d'incidens fort agreables.

Le bon usage du Tabac en poudre, les differentes manieres de le preparer & de le parfumer, avec plusieurs choses curieuses concernant le tabac. In 12. à Paris chez la Veuve Quinet dans la Grand'Salle du Palais, au premier pilier proche la Chapelle, attenant le Bureau du tabac en poudre. 1700.

CE petit livre est fait pour instruire ceux qui veulent avoir une connoissance generale du tabac, de sa découverte, de ses qualitez, des diferentes manieres de le preparer, de le purger, de le metre en poudre; de lui doner la couleur, de le parfumer avec toutes sortes d'odeurs qui composent differentes sortes de tabac; des bons & des mauvais étets du tabac en poudre; & les precautions que doivent prendre ceux qui en usent. Quoi que l'Auteur de ce petit écrit entreprene la defense du tabac en poudre, & qu'il en aprouve l'usage moderé, il done la traduction de la These dont j'ai parlé dans le premier Journal

nal de cette année, & qui fut soutenuë dans les écoles de Medecine, sous les auspices de M. Fagon, premier Medecin du Roi qui condane le frequent usage du tabac.

Relation Historique, & galante de l'invasion de l'Espagne par les Maures, tirée des plus celebres Auteurs de l'Histoire d'Espagne. In 8. à la Haye, & se trouve à Paris chez Jean Boudot ruë saint Jaques, 1699.

LEs avantures galantes mêlées aux exploits de guerre, rendent cette Histoire des plus agreables. J'en remarquerai un peu au long les principales circonstances. Chandasvint General des troupes, avoit usurpé la courone d'Espagne aprés la mort du Roi Tulga qui n'avoit point laissé d'enfans. Chandasvint estant mort lui-mesme six mois aprés Resesvint son fils ainé qu'il avoit associé à la Royauté, la conserva tranquilement jusqu'à la fin de sa vie. Mais n'ayant point laissé d'enfans, les peuples n'eurent point d'égard au droit de ses deux freres, ni à celui de sa sœur, élurent Vamba pour lui succeder, & le forcerent malgré toute sa resistance à accepter la courone.

Vamba dés le comencement de son regne, eut plusieurs afaires sur les bras. Paul parent du feu Roi qu'il avoit envoyé dans la Gaule Gothique pour y domter les rebeles, tourna ses forces contre lui,

& se fit proclamer Roi. Vamba se r
en campagne, apaisa la rebelion par
presence, & se saisit de Paul, qui finit
vie dans une prison.

Quelque tems aprés, les Mores qui avoie
ravagé toute l'Afrique, firent descente
Espagne, & furent taillez en pieces
les Côtes. Vamba y fit plusieurs actio
dignes de memoire, qui n'empêchere
pas qu'aprés huit ans de regne, penda
lesquels il avoit doné d'admirables exe
ples de justice & de clemence, il ne
dépossedé, & reduit à passer sa vie da
un Convent.

Les deux freres de Chandasvint n'avoie
point d'ambition, & contens de leur fo
tune, ils ne songeoient qu'à vivre en r
pos. Ervige leur neveu n'estoit pas
mesme caractere. Aprés le couroneme
de Vamba, il se rendit à Tolede, y devi
son favori, & s'y fit des creatures. Vam
tombé dans une maladie dangereuse,
prepara à la mort, se fit raser, & prit l'h
bit de Religieux à dessein d'y mourir sel
la devotion de ce tems-là. En suite il a
sembla les principaux de sa Cour sur le cho
d'un Successeur, & leur témoigna qu
avoit jeté les yeux sur Egica son neve
Mais son Confesseur lui fit un scrupule s
ce qu'il devoit plutôt restituer la courone
une maison à laquelle elle apartenoit,
sorte que son afection pour Ervige l'ayant fa
pancher de son côté, les grans qui estoie
g

gagnez auſſi bien que le Confeſſeur l'obligerent à ſigner un acte en faveur d'Ervige, qui ne l'eut pas plutôt entre les mains qu'il ſe fit couroner.

Deux jours aprés Vamba ſe porta mieux, & reconut la trahiſon dont on avoit uſé pour le dépouiller. Mais par la meſme grandeur d'ame qu'il avoit autrefois refuſé la courone, il y renonça, & ſe retira au Monaſtere de Pampliega, où il paſſa huit ans dans les exercices de la vie Religieuſe.

Ervige au comble de ſes deſſeins, employa tout ſon eſprit à ſurprendre l'eſtime des peuples, & à leur faire aimer ſon Gouvernement. Il aſſembla des Conciles, retrancha des abus, modera les impoſitions publiques, & fit ſi bien qu'on oublia ſon Predeceſſeur, & qu'on ceſſa de le regreter. Pour apaiſer les murmures de ceux du parti de Vamba, il dona Egilone ſa fille en mariage à Egica, & eſtant tombé malade bientôt aprés, il le déclara ſon Succeſſeur. La Vengeance eſtoit la paſſion dominante d'Egica. Elle l'emporta dans ſon cœur ſur la reconnoiſſance, & peu d'anées aprés qu'il fut monté ſur le Trône, il repudia Egilone bien qu'elle fût un exemple de vertu, & qu'il eût eu d'elle trois enfans. Il pourſuivit avec ardeur tous ceux qui avoient trempé dans la trahiſon qu'Ervige avoit faite à Vamba, & ne pardona à aucun des coupables. *D'ailleurs* il ſe ſignala également dans la paix & dans la guerre, & ſe fit conſiderer

come un modele de sagesse & de prudence. Mais il fut malheureux dans sa famille. Vitizza son fils estoit un esprit feroce qui ne prenoit du plaisir qu'à faire du mal, & qui ne soufroit auprés de lui que des gens de son humeur.

Egica crut qu'il le retireroit de ces desordres en l'employant aux afaires, & en lui aprenant l'art de regner. Il l'associa au Royaume, & né fut pas long tems à s'en repentir. Car aprehendant qu'il n'entreprit sur sa vie, il se vit obligé à l'éloigner, & à l'envoyer en Galice pour en estre Gouverneur.

Vitizza n'y fut pas si-tôt arivé, qu'il y fit voir sa cruauté. Car ayant oui parler de la femme de Faville troisiéme frere du Roi Resesvint, qui estoit Duc de Biscaye, il eut envie de la voir, & fit une partie de chasse pour en trouver l'ocasion. Il n'eut pas si-tôt jeté les yeux sur elle, qu'il en devint passionement amoureux. Il fit des caresses extraordinaires à Faville, & lui dona la charge de Capitaine de ses gardes pour l'arester à sa Cour, & pour l'engager à y faire venir la Duchesse son épouse.

Quand ils y furent, la Duchesse ne fut pas long-tems sans aprendre la cause d'une fortune aussi prompte que celle du Duc son époux. Vitizza lui déclara sa passion, dans la pensée qu'il n'avoit qu'à parler pour estre obeï. Mais ayant trouvé

resistance invincible dans la Duchesse,
estant persuadé qu'elle ne venoit que de
mour qu'elle avoit pour son mari, il re-
olut de s'en défaire. Il l'engagea pour cet
fet dans une partie de chasse, où il lui fit
ne querele, & dans la chaleur de la con-
estation, lui déchargea un coup de massuë
ur la teste, & l'estendit mort sur la place.

La Duchesse acablée d'afliction, fit de
nglans reproches au meurtrier, monta à
heval, & se sauva avec Pelage son fils dans
es montagnes de Biscaye.

Vitizza avoit pour confident Julien Comte
le Tingi, à qui il dona la charge de Capi-
aine de ses gardes avec Faldrine sa sœur en
nariage. Julien n'aspiroit à rien moins
u'au Trône; Faldrine pouvoit l'aider à y
arvenir, & c'est pour cela qu'il ne fit au-
une dificulté de l'epouser, bien qu'il n'i-
norât rien de ses avantures galantes.

Vitizza avoit un frere nomé Opas qui lui
essembloit en tout, excepté qu'il estoit plus
issimulé. Egica leur pere l'avoit nomé à
Archevêché de Seville, quoi qu'il fût peu
ropre à en remplir les devoirs; & Vitizza
ncore moins scrupuleux, le fit Archevêque
e Tolede pour l'avoir auprés de lui, bien
ue le Siege ne fût point vacant. Une con-
ravention si manifeste aux loix de l'Eglise
'estoit pas capable de l'embarasser. Il ne
onsultoit en toutes choses que son caprice.

Il fit une Ordonance pour permetre à tout
me marié de prendre come lui autant de

 mai-

maitreſſes qu'il lui plairoit, & pour la faire aprouver aux Ecleſiaſtiques, il en fit une autre qui donoit pouvoir aux Preſtres de ſe marier, & elle fut au goût du plus grand nombre, bien aiſe de profiter de l'ocaſion, & de ſuivre ſon penchant.

Vitizza ne ſe contenta pas d'avoir publié une Ordonance ſi ſcandaleuſe. Il la fit recevoir dans un Concile de Tolede où Gonderic preſidoit. C'eſtoit un Prelat qui avoit de la vertu, mais pas aſſez de fermeté pour s'opoſer au torrent.

Ces deſordres & pluſieurs autres firent murmurer les gens de bien, & ils començoient à jeter les yeux ſur la famille des Chandaſvints à qui la courone apartenoit.

Le parti des Chandaſvints eſtoit ſecretement apuyé par le Comte Julien, qui ne ſongeoit qu'à troubler l'Etat pour ſatisfaire ſon ambition.

Vitizza ne put aprendre ces ſoulevemens ſans entrer en fureur contre la famille des Chandaſvints. Il fit crever les yeux à Teodefroi. Roderic ſon fils échapa à ceux qui le cherchoient; & Pelage fils du malheureux Duc de Biſcaye ſe ſauva ſous un habit de Pelerin.

Le Roi pour afoiblir les Mécontens fit demanteler les villes, & caſſa les troupes du Royaume.

Roderic ſe mit cependant en campagne à la tête des rebeles. Vitizza amaſſa une armée une fois plus nombreuſe

que le Comte Julien comandoit ſous lui.

Le combat fut doné à quatre lieuës de Cordouë. Julien aprés l'avoir engagé, ſe retira avec un cors de ſes ſujets. L'epouvante ſe mit dans le reſte, & la victoire de Roderic fut complete. Quelques uns diſent que Vitizza fut tué en combatant, d'autres qu'il s'enfuit à Tolede où il mourut, & d'autres aſſurent qu'il fut fait priſonier, & mis par ordre de Roderic dans le même cachot où il avoit fait enfermer Teodefroi ſon pere.

Roderic aprés cette victoire marcha vers Tolede, où il fut couroné. Avant que de monter ſur le Trône, il en avoit eſté jugé digne. Quand il y fut, il laiſſa paroître ſes inclinations, & dona de lui d'autres ſentimens.

Le Comte Julien prit ſa route vers Seville, dans l'eſperance de recevoir le ſecours que les Mores avec leſquels il entretenoit de ſecretes intelligences lui avoient promis. Mais n'ayant alors reçu d'eux que des paroles, il ſe mit bien auprés du nouveau Roi, & remit l'execution de ſes deſſeins à un tems plus favorable.

Il entra bien avant dans ſes bones graces, & ayant pris de l'aſcendant ſur ſon eſprit, il lui conſeilla d'apeler à la Cour les deux fils de Vitizza. Opas obtint auſſi la permiſſion de s'y rendre, & de faire ſa reſidence dans ſon Egliſe. Eba, & Siſebut eſtoient les noms *de ces deux fils.*

Roi, ſe rendit aſſidu auprés de la Reine Egi lone abandonée de toute la Cour à cauſe d l'indiference que le Roi avoit pour elle. Dan les frequens entretiens qu'elle eut avec Eba elle lui parla des ſujets de plainte qu'ell avoit contre le Roi, & lui fit conoiſtre l'a-mour qu'elle avoit conçu pour lui. Eba n répondit qu'avec reſpect, tant pour ne ſ pas metre au hazard de perir, que parc qu'il aimoit la Princeſſe Tingi fille de Ju lien qu'on apeloit autrement la Cave. Ro deric devient amoureux de la Cave, lui de clare ſa paſſion, & n'en remporte que d mepris. Il ſe défie qu'elle a engagé ſo cœur. La Reine a les meſmes ſoupçon contre Eba. Tous deux ſeparement le font épier. Eba & la Cave ménagent un entrevuë ſecrete, & y prenent reſolution d s'en fuir dans vingtquatre heures de la Cour Le Roi & la Reine avertis du lieu où ils de voient ſe parler, s'y firent introduire, & découvrirent tout leur ſecret. La Reine dé couverte elle-meſme par le Roi prend la re ſolution de s'enfuir. Eba de ſon côté aver ti de l'ordre que le Roi avoit doné de l'ar rêter, monte ſeul à cheval, & ſe ſauve douze lieuës de Tolede. L'Oficier charg de l'ordre va à la maiſon d'Eba, & trouv qu'il eſtoit parti. La Cave demeure dan ſon lit, & feint d'eſtre malade.

L'Oficier eſtant à la porte du Palais à deſ ſein d'enlever la Cave, un de ſes gens cou rut à lui pour lui dire que deux Cavalier

de

l'escalier, & qu'ils avoient l'air
déguisées. Il s'y rendit sur le
trouva que deux de ses gens leur
ja doné la main. On mena ces
liers à une maison de plaisance où
atendoit. Il s'avança pour aider
r des deux à descendre de cheval,
nt point que ce ne fût la Princesse
gi, & la serra entre ses bras. Elle
esme action croyant que c'estoit Eba.
n'avoit encore ouvert la bouche.
uand ils furent dans une chambre
clairée, leur surprise fut égale. Le
s'écria que c'estoit la Reine, & elle
ba en foiblesse. L'Oficier desesperé de
méprise, se jeta aux pieds du Roi, & pro-
sta qu'il n'y avoit point de sa faute. Le
oi lui ordona de faire conduire la Reine à
ordouë, & courut au mesme instant à To-
de pour aprendre ce que la Princesse de
Tingi estoit devenuë. Dés qu'il fut au Pa-
lais, le Comte Julien lui demanda justi-
ce contre Eba qui avoit voulu enlever sa
fille.

Au mesme tems le bruit courut qu'Eba soulevoit les peuples dans les Provinces. Le Roi en parla au Comte Julien, qui s'imagina que le Roi le soupçonoit d'être l'auteur de toutes ces intrigues, & lui promit de faire épier Eba. Le Roi lui repartit qu'il ne faloit pas atendre que les rebeles se fussent assurez de quelque ville, & qu'ils eussent apelé les Mores, qu'il

avoit resolu de leur envoyer quelque habile home pour les engager à ne point favoriser la revolte de ses sujets.

Le Comte n'osa s'oposer à l'avis du Roi pour ne point augmenter ses soupçons, & songea seulement à faire tomber le choix de celui qui traiteroit avec les Mores sur quelqu'une de ses creatures. Le Roi lui dit qu'il se remetoit à lui de ce choix. Le Comte lui proposa plusieurs des Grans de la Cour que le Roi ne voulut point agréer, & lui dit qu'il ne voyoit que lui qui fût capable d'une telle negociation. Le Comte lui marqua par son silence qu'il se rendoit à sa volonté, & qu'il executeroit ses ordres.

Le Comte naturelement fertile en reflexions, en fit beaucoup sur cette afaire, & repassa par son esprit les raisons que le Roi avoit de le charger de cette ambassade; & celle de l'amour qu'il avoit pour sa fille ne lui échapa pas. Il auroit bien voulu l'emmener avec lui, & la laisser à Ceuta auprés de sa mere. Il en parla à l'Archevêque son Beaufrere, & ils jugerent qu'il estoit dangereux de laisser la Princesse entre les mains du Roi, & qu'il faloit lui faire agréer qu'elle se retirât au moins à l'Archevêché pendant l'absence de son Pere.

Le Comte en parla au Roi, qui savoit dissimuler, & qui lui répondit d'un air indiferent qu'il estoit maistre de sa fille, mais que

ſtoit doner ocaſion à toutes les au-
es de ſe retirer de la Cour ; &
ur prevenir tous les mauvais bruits,
oit qu'à dire à l'Archevêque qu'il vint
ı Palais auprés de ſa Niece, & qu'il ſe-
a aiſe de ſe ſervir de ſes conſeils. Le
ne put refuſer un expedient qui pa-
ſi honeſte, prit congé du Roi, & par-
un magnifique équipage.



XXXI.

JOURNAL
DES SAVANS,
Du Lundy 9. Août. M. DCC.

Relation Historique, & galante de l'Invasion de l'Espagne par les Maures, tirée des plus celebres Auteurs de l'Histoire d'Espagne. In 8. à la Haye, & se trouve à Paris chez Jean Boudot ruë saint Jaques. 1699.

IL est necessaire pour l'intelligence de ce qui suit, de savoir quelle a esté l'origine des Mores. Mahomet dona une Religion aux Arabes dans le septiéme siecle, & l'establit par les armes. Ebubezer son beau-pere lui succeda sous le titre de Calife, qui veut dire Lieutenant de Dieu. Aprés sa mort, Omar cousin de Mahomet prit sa place, & aprés plusieurs exploits, fut tué par un Persan d'un coup de massuë. Osman fut le troisiéme Successeur de Mahomet. Plusieurs partis se formerent en son tems. Les plus considerables furent le sien & celui

d'Ali.

d'Ali. Ce dernier s'eſtant trouvé le plus fort, Abderamen jeune Prince de vint cinq ans qui eſtoit à la teſte du premier, ſe retira au fond de la Libie avec les Arabes Saraſins, s'empara des deux Mauritanies, & bâtit la Ville de Maroc. Ula ſon fils, & ſon Succeſſeur ſe rendit redoutable à toute la terre.

Ce fut ſous ſon Empire que le Comte Julien fut envoyé en Ambaſſade pour renouveler avec lui ou avec Maza Gouverneur des deux Mauritanies le traité de paix avec les Gots. Julien eut des conferences particulieres avec Maza, dans leſquelles il lui repreſenta l'eſtat des afaires d'Eſpagne, la tiranie de Roderic, le mécontentement des peuples, l'empriſonement de la Reine & la facilité qu'il avoit de doner entrée aux Mores par ſa principauté de Tingi.

Maza écouta tout ce diſcours avec plaiſir, & aſſura le Comte, que ſi l'entrepriſe reüſſiſſoit, ce ne ſeroit que ſur lui, que le Calife jeteroit les yeux pour l'elever ſur le Trône. Le traité de paix fut renouvelé entre les Mores, & les Gots pour endormir Roderic, & on promit du ſecours aux Mécontens, à condition qu'on ne tenteroit point le paſſage qu'ils ne ſe fuſſent rendus maitres de quelque place importante.

Le Comte partit de Maroc, & repaſſa en Eſpagne, où il trouva qu'en ſon abſence le Roi avoit eſté aſſidument à l'apartement

Ce dernier s'estant trouvé le p
lbderamen jeune Prince de vint cin
i estoit à la teste du premier, se re
ond de la Libie avec les Arabes Sa
s'empara des deux Mauritanies, &
Ville de Maroc. Ula son fils, &
:esseur se rendit redoutable à toute

sous son Empire que le Comte Ju-
ıvoyé en Ambassade pour renouve-
ıi ou avec Maza Gouverneur des
ritanies le traité de paix avec les
ien eut des conferences particu-
Maza, dans lesquelles il lui re-
stat des afaires d'Espagne, la ti-
ıderic, le mécontentement des
mprisonement de la Reine & la
avoit de doner entrée aux Mo-
cipauté de Tingi.
ta tout ce discours avec plaisir,
omte, que si l'entreprise reüss-
eroit que sur lui, que le Calife
pour l'élever sur le Trône.
renouvelé entre les Mo-
ır endormir Roderic, &
urs aux Mécontens, à
tenteroit point le passage
endus maitres de quelque

Maroc, & repassa en
qu'en son absence le
ment à l'apartement
Tingi pour l'entrete-

nir

nir de sa passion, & pour l'engager par les ofres d'une couronne à y répondre, & que n'ayant rien pu obtenir, il avoit pris de force ce qu'il souhaitoit.

Le Comte Julien penetré de la plus vive de toutes les douleurs, se persuada aisement que l'action barbare de Roderic, justifioit tout ce qu'il pouroit atenter contre son devoir. Mais il ne jugea pas qu'il fût encore tems d'éclater. Il parut devant le Roi avec l'air le plus satisfait du monde, l'assura qu'il n'y avoit rien à craindre, ni des Mécontens incapables d'exciter aucun trouble, ni des Mores peu disposez à assister des gens pour lesquels ils n'avoient que du mépris, & occupez d'ailleurs par des ennemis au-delà du Mont-Atlas. Le credule Roderic se laissa surprendre. Cependant le Comte reçut une letre par laquelle on lui mandoit que la Comtesse sa femme dangereusement malade, souhaitoit de le voir avec sa fille. Le Roi enivré de ses plaisirs, lui permit de faire ce voyage, & d'y mener la Princesse. Le Comte ne perdit point de tems, assembla les rebeles sur une montagne, prit avec eux la resolution de livrer le Pays aux Mores, & passa jusques à Maroc pour presser le secours que le Divan lui avoit promis.

Il expliqua à Maza le sujet de ce second voyage, reçut du secours, l'embarqua, & le fit descendre à deux lieuës de Cadis où il avoit doné rendez-vous à Eba & à Sesibut. Sa petite armée se trouva de cinq mile hommes,

quoi il courut l'Andalousie jus-
igal. Les Mores amasserent un
butin, & repasserent en Afrique.
s à qui le Comte avoit fait des pre-
ublierent dans leur pays ; & sur
tes le Calife envoya ordre de four-
beles un secours de douze mile

de ces preparatifs Roderic se ré-
ommanda d'assembler les troupes
se metre à leur tête. Mais ayant
né du petit nombre de la premiere
il jugea qu'il estoit indigne de
batre en persone de si foibles ene-

ntenta donc de faire veiller avec
a sur les demarches du Comte ; &
s que le succés du premier secours
rminé les Mores à en doner un se-
fit de nouveles levées, & nomma
he pour les comander.
atre côté Tarif General des Mores,
nouveles troupes, & aborda pro-
raclée qu'on apela de ce jour là Gil-
La Ville ne fit pas grande resistan-
là les Mores & les Mécontens alerent
iege devant Tartesso que l'on noma
rifa.
anche fit avancer son armée jusques
Sidonia, puis continua sa marche
la vuë des enemis. Le jour suivant
partis en vinrent aux mains. Les
ent du desavantage, & Dom San-

che

che fut tué dans le combat. Les vainqueurs chargez de butin, reprirent le chemin des Côtes, & se rembarquerent. Tarif amassa de nouveles troupes jusques à seize mile homes, ausquels des volontaires se joignirent en grand nombre, dans l'esperance de s'enrichir.

Alors Roderic ne dormant plus, fit publier qu'il aloit tomber sur les rebeles avec toutes les forces de son Royaume. L'Archevêque Opas pour lui faire croire qu'il ne trempoit point dans la rebelion de son beau-frere & de ses neveux, leva à ses depens un petit cors, & le Roi se mit sur son Char à la tête de toute l'armée.

Lors que les Mores & les rebeles furent debarquez à Tarifa au nombre de prés de quarante mile combatans, ils aprirent que l'armée Royale s'avançoit à grandes journées, & voulurent lui épargner la moitié du chemin. Ils marcherent droit à Xeres Cavalleros, & se camperent sur le bord de la riviere de Guadalefe. En deux jours les deux armées se trouverent en presence, & témoignerent une grande ardeur de combatre.

Maguel vieux renegat d'une grande experience, soutint qu'avant huit jours l'armée du Roi periroit de faim & de misere. Ainsi les deux armées passerent quelques jours à faire des escarmouches dans lesquelles les Gots eurent de l'avantage, ce qui leur fit demander d'en venir à une bataille.

profiter d'une si belle dispositepara pour le lendemain.
'avis de l'accepter malgré toute de Maguel. Eba comença l'ataversa d'abord tout ce qui se pret lui, mais les Basques que Dom dans les intervales, soutinrent hoc, qu'ils firent plier les rebeles.
Julien avoit à combatre le plus rs à la tête duquel estoit le Roi qui ne portoit point de coup qui rtel. Tarif qui avoit voulu estre ugea que la bataille estoit perduë noit un moment le Comte Jus il trouva l'entreprise plus difine s'estoit imaginé : son cheval tué sous lui, & Pelage lui ayant un grand coup sur son pot de

à craindre que ses gens ne pliasArchevêque Opas n'eût fait passer ile homes du côté des Mores. AbMaguel profiterent de ce renfort, t leurs gens, fondirent tous enles Gots. Pelage fit des éforts inpour les soutenir, mais toujours t. Le Roi voyant sa defaiteineonta sur son cheval de bataille, se eu des Mores, & renversa d'un assuë le Comte Julien.
presenta devant lui avec sa trou tout ailleurs la victoire se declara lores, si bien que Pelage exhor-

ta

ta le Roi à se metre en sureté, & il estoit encore assez fort pour lui en donner le tems, si Eba ne fut survenu, & ne l'eût percé d'un coup de dard. Dés que le bruit de la mort du Roi fut répandu, il se fit un furieux carnage des Gots. Pelage se retira avec quatre mile Basques d'un air plein de fierté. Les vainqueurs se consolerent de la mort de leurs plus vaillans homes par la quantité du butin dont ils se chargerent. Mais Tarif eut une furieuse jalousie de ce qu'Eba avoit tué le Roi, & eu sa Courone en partage.

Lors que la nouvele de cette victoire eût esté portée à Ceuta, & à Maroc, la Princesse de Tingi eut une joye indicible d'avoir esté si glorieusement vangée par son amant de son ravisseur. La Comtesse sa mere crut devoir aler trouver son Mari pour prendre soin de ses blessures, & la mena avec elle au camp. Les réjoüissances qui y duroient depuis quinze jours, recomencerent à leur arivée. Tarif fit cent voyages à l'apartement de la Princesse de Tingi sans pouvoir jamais l'entretenir soule. Elle s'en excusa sur l'estat où estoit le Comte son Pere.

Cette victoire fut d'un si grand éclat dans les deux Mauritanies, que les Mores passerent la mer à grosses troupes pour s'aler ranger sous les enseignes de Tarif. Ce General se resolut d'entrer plus avant dans le Pays pour profiter de la terreur des habitans, proposa au Comte Julien de diviser son armée, & d'en envoyer une partie à Cordouë sous

la

duite d'Eba où Vitizza son pere estoit
ıier, & d'employer l'autre au siege de
ʒa.
Comte aprouva ce dessein, & pressa la
ıe des deux armées, par l'impatience
avoit de renvoyer sa femme, & sa fil-
ı d'éviter les visites que Tarif lui ren-

rif arivé avec son armée devant Mala-
fit sommer les habitans de se rendre,
bone composition, & leur acorda la
de leur Religion à la priere de la Prin-
: Tingi. En suite pour empêcher le
des Princesses, il representa au Com-
en combien leur presence pouvoit fa-
la reddition des places, & la sou-
ı des peuples; & pour le déterminer
nontra des letres par lesquelles on lui
ıit la resolution prise par Maza d'a-
lui-mesme de nouveles troupes en
e. La crainte qu'eut le Comte que
me & sa fille ne tombassent à Ceuta
les mains de ce General, lui fit
tir de remetre leur départ à un autre

if mena en suite son armée à Exi-
: considerable dont la garnison qui
ıoit de vivres, se resolut de mourir en
tant. Le choc dura deux heures, &
ire demeura aux Mores, qui marche-
rés cela vers Illiberis. Elle capitula &
le suivit son exemple.
de son côté assiegeoit Cordouë, & a-
voit

voit beſoin de renfort, parce que les ſoldats & les habitans ſe defendoient vigoureuſement. La Reine Egilone qui eſtoit dedans ne laiſſa pas d'aprehender l'évenement du ſiege; & n'ayant pu diſpoſer le Comandant à ſe rendre, elle envoya demander une entrevuë à Eba, qui contre l'avis d'Abdelaſis, Prince More volontaire dans ſon armée, répondit qu'il ſuivroit en toutes choſes les ordres de la Reine, mais qu'il la ſuplioit de le diſpenſer de l'entrevuë pour ne point doner d'ombrage aux Mores.

La Reine cruelement ofenſée de cette réponſe, ſe rendit ſur la terraſſe où elle avoit propoſé l'entrevuë. Abdelaſis y ala ſeul, & quoi qu'il pût dire à Eba, il ne put l'y amener. Quand il fut arivé il fit dire à la Reine par ſon Interprete, qu'il eſtoit au deſeſpoir de ne lui tenir que la moitié de ce qu'il lui avoit fait prometre, & de n'avoir pu obliger Eba à s'aquiter envers elle de ſes devoirs. La Reine ne répondit qu'avec mepris pour Eba; mais ayant remarqué qu'Abdelaſis entendoit ce qu'elle répondoit, elle voulut qu'il parlât lui-meſme, & ſans ſe ſervir d'Interprete. Abdelaſis entra fort bien en converſation avec elle, & ſans l'interruption des Mores qui craignoient quelque embuſcade s'ils demeuroient là juſqu'à la nuit, elle auroit duré plus long-tems. La Reine qui reconut leur impatience, leur dona congé. Abdelaſis s'en retourna à ſa tente ſans dire une parole, & tout ocupé des char-

s de la Reine. Le jour ſuivant il y
rencontre entre un parti de Mores,
tre des aſſiegez. Abdelaſis demanda
niers à Eba, qui jugeant qu'il en vou-
une galanterie à la Reine, les lui ac-
olontiers. Il les renvoya à cette Prin-
ec tous les rafraichiſſemens qu'il put
. La Reine pour répondre à la civi-
bdelaſis, lui renvoya douze Mores
ſoniers dans la meſme rencontre, &
gea de confitures dont les aſſiegez ne
oient pas.
ure eſtant venuë de rendre une ſecon-
à la Reine, Eba & Abdelaſis monte-
cheval. La Reine ne témoigna pas
ent d'avoir remarqué Eba, quoi
i euſt fait une profonde reverence
ſme tems qu'Abdelaſis. Quand il
ut mêler dans la converſation, & ai-
n ami à s'expliquer, elle lui dit ſans
der, que ce Cavalier n'avoit pas be-
nterprete, ni de confident, & conti-
s'entretenir avec lui. Cette entre-
fut pas ſi longue que la precedente;
que la Reine n'y prenoit pas le mê-
iſir que ſi Abdelaſis y eut eſté ſeul.
ux Cavaliers reprirent le chemin du
, & en firent une partie dans un
ſilence.
roiſiéme jour Abdelaſis envoya de-
r encore une treve, que le Coman-
orda bien qu'il en fût fatigué. Il s'y

indiſpoſée. Ayant neanmoins apris qu'Abdelaſis y eſtoit ſeul, elle l'ala trouver. Abdelaſis lui témoigna la part qu'il avoit priſe à ſon indiſpoſition. Elle lui répondit que ce n'étoit pas pour lui qu'elle avoit eſté indiſpoſée; mais qu'il y avoit des gens pour qui elle le ſeroit toujours. Le Comandant de Cordouë, homme delicat au ſervice, ſe laſſa de tout ce comerce de galanterie, & témoigna à la Reine qu'il en pouvoit ariver quelque ſurpriſe, qui lui ſeroit à elle-meſme auſſi fatale qu'à la Place. La Reine défera à cet avis; mais ce fut avec beaucoup de chagrin d'être privée du plaiſir que lui donoient ces petites conferences. Abdelaſis fut bien plus eſtoné lors qu'ayant envoyé demander au Comandant une nouvele treve, il reçut pour réponſe qu'il n'y en avoit plus à eſperer; & ne ſachant ſi cela venoit de la Reine, il ſouhaita de s'en éclaircir. Il avoit un Valet de chambre Got nomé Lazaril, qui avoit eſté de la Garniſon. Il lui propoſa d'entrer dans Cordouë come priſonier, & de chercher le moyen de parler à la Reine, & de ſavoir pourquoi elle ne venoit plus ſur la terraſſe. Lazaril lui promit d'entrer dans la ville par un trou qui ſervoit autrefois de conduit à l'eau d'un Moulin, & y entra en éfet pendant la nuit, penetra juſqu'à l'apartement de la Reine, qui lui fit mile queſtions ſur Abdelaſis, lui ordona de la revenir voir, & lui promit, d'avoir ſoin de ſa fortune.

La-

conta à son maître ce qu'il avoit
e qu'il lui demanda s'il ne pouroit
.-mesme par le mesme endroit,
t qu'il l'y meneroit sans beaucoup

mit une robe sur un habit magni-
: son Valet, passa par le trou sans
riva au Chateau. La Reine ne fut
ı'il y estoit, qu'elle le fit monter
. derobé, & lui demanda une in-
ses au sujet d'Abdelasis, s'il estoit
il avoit des Maîtresses. Laza-
. ne pouvoir rien répondre de po-
; mais qu'il avoit un Compagnon
satisfaire sa curiosité. La Reine
qu'on le fit monter, & alors
uita sa robe, & introduit dans la
la Reine, se jeta à ses pieds. La
ise de le voir s'écrit, Coment ê-
, la Ville est elle prise, sommes
' Non Madame, repartit Abdela-
nour qui vous a fait cette trahison.
eurs discours la Reine lui dit que
iger de lui qu'il lui fit tort auprés
elle le prioit de ne se pas servir
ge qu'il avoit trouvé pour se ren-
de la Ville, & d'acorder plutôt
s une Capitulation qu'ils ne refu-
.
s lui répondit qu'il ne tiendroit
· la regler. La Reine le pressa de
ıoser au Comandant, & lui dona

Il le reçut avec un ſoupir acompagné de ſermens de ne vivre, & de ne mourir que pour elle, & retourna à la tente. Des la pointe du jour ſuivant, il ala trouver Eba qui lui montra deux letres. L'une de la Princeſſe de Tingi qui lui témoignoit une furieuſe jalouſie, & l'autre de Tarif qui s'excuſoit de lui envoyer du ſecours. Ils convinrent de preſſer le Siege, & Abdelaſis lui propoſa d'envoyer ſommer pour la derniere fois le Commandant. Eba ayant aprouvé la propoſition, le Commandant fut ſommé, & répondit fierement qu'il n'eſtoit pas encore reduit à la neceſſité de capituler. Les Gots ſe preparerent donc à un aſſaut general. Abdelaſis en voulut doner avis à la Reine par Lazaril qui trouva les avenuës ſi bien gardées qu'il ne put aprocher de la place. Les amans ſont impatiens. Abdelaſis monta à cheval, & fit une courſe vers le Chateau pour voir ſi la Reine ne paroitroit à une fenêtre, & pour voir s'il n'auroit point moyen de lui dire un mot en paſſant. A peine y fut-il, qu'il aperçut la Reine, & ſentit tomber au meſme tems une grêle de pieres & de traits, dont il y eut un qui lui entra bien avant dans le cors. Ses gens le reçurent entre leurs bras, & l'emporterent à ſa tente.

Eba ſe diſpoſa à ataquer la Ville lors que Lazaril lui vint dire qu'il ſavoit le moyen d'y introduire toute l'armée ſans qu'il lui en coutât un ſeul home. Eba l'ayant interogé, & ayant oui ſes réponſes, lui dit qu'il vouloit lui-

mesme reconoître le passage ; & don-
ordre à ses troupes de le suivre pour
soutenir. Lazaril le mena à son trou,
il passa le premier. Eba y fit entrer
Oficier qui revint un moment aprés,
lui raporta que l'afaire estoit suire. Il
renvoya le mesme Oficier avec dix
ldats à la queuë desquels il se mit, &
ant trouvé que le coup estoit immanqua-
e, il fit coucher à terre ses dix soldats
long des murailles, & ala chercher le
tachement, le mena vers le trou, & y
passer sept cent homes l'un aprés l'au-
e. Deux cent furent commandez pour
mparer du Chateau, & le reste eut or-
e de se saisir d'une porte de la Ville.
n'y avoit que trente soldats au Chateau
i furent surpris acablez de sommeil, &
is hors d'estat de resistance. Les trou-
s chargées de se saisir de la porte, l'ou-
irent, & y firent entrer toute l'armée.
e desordre fut grand toute la nuit. La
arnison, & les habitans revenus de leur
emiere frayeur, se batirent en desespe-
z.

Le Comandant fit voir qu'il estoit home
e teste & de cœur; & aprés avoir payé de sa
rsonne, reconoissant qu'il faloit ceder au
ombre, il se retira dans une Eglise où il se
éfendit dix jours. S'estant voulu sauver en-
ite il fut pris couvert de blessures dont il
ourut le lendemain.

Eba dés le premier jour, ala rendre ses

devoirs à Vitizza son pere qu'il trouva dans une miserable maison, & fit prier la Reine d'agréer qu'il logeât dans le Chateau. Trois jours aprés Eba ala visiter Abdelasis & lui raconta coment il s'estoit rendu maitre de Cordouë, où il ne tiendroit qu'à lui de se faire porter, & de loger auprés de la Reine.

La Vie de saint François de Sales, Evesque & Prince de Geneve, Instituteur de l'Ordre de la Visitation de sainte Marie. Par M. Marsollier, Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Uzez. Deux Tomes. In 12. à Paris chez Nicolas Couterot, ruë saint Jaques. 1700.

DEs persones fort distinguées ont jugé que les Vies de saint François de Sales qui ont paru jusques ici, avoient des defauts qui devoient faire desirer que l'on en composât une nouvele. En éfet les unes sont d'un langage eloigné de l'usage present. Les autres sont trop courtes; les autres contiennent trop de reflexions & trop peu de faits; les autres en raportent qui sont ou faux, ou au moins suspects de fausseté. Les autres ne representent pas asses fidelement le caractere de son esprit.

Celle que M. Marsollier vient de donner au public, n'a aucun de ces defauts. Le stile a la mesme pureté que les autres ouvrages qui sont sortis de sa plu-

me

)n y trouve des faits nouveaux, par des maisons de l'Ordre de la ›n, & tres bien averez, des re- : sages & judicieuses, & une ex- ı assés étenduë des sentimens & des :s du Saint sur les devoirs de notre n.

teur a divisé son ouvrage en huit li- a raporté dans le premier la naissan- lucation du Saint, ses études, sa pro- aux Ordres sacrez, & ses premieres ions.

crit dans le second les travaux A- ues du Saint en trois Baillages re- par le Duc de Savoye sur les Ge- & sur les Suisses, les dangers qu'il y & la conversion d'un grand nombre inistes.

·ouve dans le troisiéme le conseil ıt François de Sales dona au Duc ›ye de rétablir la Religion Cato- ıns tous ses estats, trois conferen- il eut sur ce sujet avec Teodore qui lui avoua dans la premiere qu'on faire son salut dans l'Eglise Romaine. une autre Conference le Saint à Beze un Bref du Pape, par ı Sainteté lui ofroit une retraite ho- par tout où il lui plairoit, quatre us d'or de pension; de lui payer ses ; & ses livres au prix qu'il les vou- timer, & de lui donner toutes les qu'il jugeroit necessaires. Beze

surpris de ces ofres, garda un morne silence, & retenu par la honte de se dedire, par des respects humains, & par de secrets engagemens, lui répondit qu'il lui avoit avoué qu'on pouvoit se sauver dans la Comunion Romaine, mais qu'il ne desesperoit pas de le faire dans celle où il estoit.

Saint François de Sales ne jugea pas à propos de le presser davantage, & crut devoir remetre l'afaire à une autre ocasion. Mais il ne la retrouva plus. Beze tomba malade, & demanda de parler à François. Les Calvinistes alarmés lui fermerent toutes les entrées. On assure que Beze se repentit d'avoir quité l'Eglise Catolique, & qu'il retracta ses erreurs. Mais estant mort au pouvoir des Protestans, il est dificile d'avancer rien de certain d'un fait de cette importance.

On voit dans le quatriéme livre comment l'Evêque de Geneve proposa à saint François de Sales de le faire son Coadjuteur, coment il y consentit aprés beaucoup de resistance, coment il ala à Rome, coment il y fut examiné par le Pape mesme, & obtint ses Bulles; & coment il revint en France, fit un voyage à Paris, & coment il y refusa les ofres avantageuses que le Roi Henri IV. lui fit pour l'arêter en France.

L'Auteur raporte dans le livre suivant que l'Evêque de Geneve estant mort, saint François de Sales fut sacré par l'Archevêque de Vienne dans l'Eglise de Thorens, gros Bourg situé au voisinage du Chateau de Sales, qu'

lans Anneci, visita son Dio-
blit un bon Ordre. Il racon-
ent il fut empoisoné dans le
come il y vouloit faire execu-
1 Parlement de Bourgogne,
biens usurpez par les Calvi-
it restituez. Coment il re-
e en France, & le Chapeau
ue le Pape Leon XI. lui of-

livre fait voir coment saint
ales composa l'Introduction à
, & le traité de l'amour de
: il contracta une estroite ami-
ierre Camus, qu'il sacra Evê-
& coment il refusa la Coadju-
chê de Paris.
livre contient la fondation de
Visitation sous la Jurisdiction
son progrés dans toute l'Euro-
maladie du Saint, sa mort &
n.
trace son veritable caractere,
parfaite idée de la doctri-
lle il regloit toute sa con-

Heures Chrétiennes tirées de l'Ecriture Sainte, & des saints Peres, contenant les exercices pour tous les jours de la semaine &c. Par M. Horstius, Docteur de l'Université de Cologne, & Curé dans la mesme Ville. Traduction nouvelle de son livre intitulé Paradisus animæ Christianæ. In 12. deux Tomes. à Paris chez André Pralard, ruë S. Jaques. 1700.

HOrstius ne voulant rien avancer de luimesme sur les Misteres de notre Religion, ni sur les devoirs de la vie Cretiene, n'a rien mis dans ses Heures qu'il n'eust tiré de l'Ecriture sainte. Il a proposé dans la premiere Partie pour le Dimanche, le culte de la Sainte Trinité ; dans la seconde pour le Lundi, l'exemple des Saints, & l'invocation que nous faisons de leur secours ; dans la troisiéme pour le Mardi, il a traité de la Confession des pechez, & de la Penitence ; & dans la quatriéme pour le Mecredi, des Vertus propres à tous les Fideles, & particulierement de celles des persones Religieuses. Dans la cinquiéme, qui est pour le Jeudi, il a parlé du pain celeste qui nous nourit, & nous fortifie, & y a joint des reflexions sur le Sacrifice où ce Pain celeste est offert & consacré. Dans la sixiéme, qui est pour le Vendredi, il a exposé la Vie, la Passion, & la Mort de Notre-Seigneur, pour nous animer à souffrir

ent les maux qui nous ari-
cours de cette vie; & enfin
éme, qui est pour le Same-
de la sainte Vierge, & la pré-
a mort.



XXXII.

JOURNAL
DES SAVANS,

Du Lundi 16. Août M. DCC.

Relation Historique, & Galante de l'invasion de l'Espagne par les Maures, tirée des plus celebres Auteurs de l'Histoire d'Espagne. In 8. à la Haye, & se trouve à Paris chez Jean Boudot ruë saint Jaques. 1699.

APRE'S que Tarif eut passé quelques mois à Grenade pendant lesquels il se rendit insuportable au Comte Julien par sa fierté, & à la Princesse de Tingi par sa galanterie, il fit la revuë de son armée, & la mena vers Murcia. Les habitans agirent en gens qui vouloient absolument conserver leur Religion, & se soucioient peu de leur vie. Le courage ne leur manqua que lors qu'ils n'eurent plus de vivres, ni de forces. La défense qu'ils avoient faite porta Tarif à en bien user avec eux. Ils dresserent eux-mesmes les articles de la capitulation, & reçurent les assiegeans dans leur ville, où ils avoient preparé un magnifique repas, qui

fut

fut acompagné & suivi de toute sorte de divertissemens.

Sur la fin du bal Eba ariva. La Princesse qui le reconut, passa tout d'un coup de la tristesse où elle estoit plongée, à une extrême joye. Tarif le reçut d'un air froid. Le jour suivant le Comte Julien rendit visite à ce General, ne l'entretenant d'abord que d'afaires indiferentes, & atendant qu'il lui parlât le premier de la venuë d'Eba. Tarif aussi dissimulé que lui, ne lui en ayant pas dit un mot, le Comte fut obligé de tomber sur le siege de Cordouë. Tarif lui répondit qu'il estoit facile au Prince de s'emparer d'une ville où il avoit des intelligences; qu'il estoit estrange qu'il ne s'en fust pas servi plutôt, & qu'il eust fait perir tant de monde pendant un siege de deux mois. Il ajouta que partir d'une armée sans l'ordre du General n'estoit pas d'un homme qui sût son devoir, & que ces sortes de fautes ne se pardonoient point en ceux même qui avoient trionfé.

Le Comte comprit bien d'où procedoient ces dégouts; mais prenant un air de complaisance il lui dit, qu'il avoit toujours conu Eba pour un home plus porté à la gloire, qu'attaché à ses plaisirs; que la Reine n'avoit en rien contribué à la prise de Cordouë, & que les Mores estoient dedans, avant qu'elle en eust eu aucune nouvele; qu'à l'égard du voyage qu'Eba avoit fait sans son ordre, il lui en diroit lui-mesme les raisons lors qu'il lui

viendroit rendre comte de tout ce qui s'estoit passé au siege. Tarif l'interrompit pour lui dire qu'il ne lui conseilloit pas de prendre cette peine, parce qu'il savoit à quoi sa charge de General l'engageroit, & que ce qu'il pouvoit faire de mieux estoit de s'en retourner incessamment à son armée.

Le Comte & Eba jugerent que pour ne pas rompre avec Tarif, il faloit que le Prince s'en retournât au plutôt. Mais ce qui estoit le plus dificile à resoudre, c'estoit ce qu'ils feroient de la Princesse de Tingi, qui demandoit de se retirer à Ceuta. Ils ne savoient quel parti prendre, lors qu'Eba proposa au Comte de le marier avec la Princesse. Le Comte aprés avoir révé quelque tems, lui répondit que c'estoit le plus seur, & le plus glorieux, & le chargea d'en aler porter la parole à sa fille.

Cependant Tarif ayant fait de profondes reflexions sur l'estat où il se trouvoit, crut avoir imaginé un expedient qui metroit fin à ses peines ; & lors que le Comte le vint visiter, il lui dit : *Je vous ai vengé de votre cruel ennemi, & reparé l'affront fait à votre sang. J'ai soumis en peu de tems quatre Provinces qui prometent la conqueste du reste du Royaume. Je serois indigne d'une si glorieuse fortune si je n'en profitois pas. M'estant concilié l'affection des peuples par la douceur de gouvernement, je sai le secret d'avoir à m de soixante mille hommes, avec lesquel crains ni l eur des Mauritanie*

Calife mesme. Mais que me serviroit d'e- maistre d'un si puissant Etat, si je n'avois e personne avec qui j'en partageasse le plai- ? J'ai choisi pour cela votre Fille. Je ne udrois estre Maistre de l'univers, que pour metre la courone à ses piés. Si celle d'E- agne lui paroit digne d'elle, elle l'a recevra ma main.

Le Comte entendant ce discours ne fut as si maistre de son visage, qu'il n'y pa- it beaucoup de trouble. Tarif qui le re- arqua, crut qu'il procedoit de ce que le omte regardoit le mariage d'un More avec ne Cretiene come incompatible avec sa eligion; & pour lever ce scrupule, lui re- resenta que des Mores avoient épousé des rincesses Greques, & mesme du sang des mpereurs; qu'il laisseroit toujours à l'E- pagne l'exercice de la religion Cretiene, & ar consequent à une Princesse qu'il n'au- oit épousée qu'à cette condition.

Tarif eut beau dire, le Comte n'en pa- oissoit pas moins inquiet. Il jeta un pro- ond soupir. Puis reprenant la parole, *Je i*, lui dit-il, *les obligations que je vous ai; lles sont de celles qu'on n'oublie jamais sans ne vraye ingratitude. Mais le comble de mon alheur, est de n'estre plus en estat de rece- oir l'honneur que vous voulez faire à ma fa- ille, de partager avec elle votre fortune. Car nfin, Seigneur, ma fille est mariée avec Eba. un amour qui a comencé dès leur en- Je ne m'y suis pas oposé. C'a esté*

viendroit rendre comte de tout ce qui s'estoit passé au siege. Tarif l'interrompit pour lui dire qu'il ne lui conseilloit pas de prendre cette peine, parce qu'il savoit à quoi sa charge de General l'engageroit, & que ce qu'il pouvoit faire de mieux estoit de s'en retourner incessamment à son armée.

Le Comte & Eba jugerent que pour ne pas rompre avec Tarif, il faloit que le Prince s'en retournât au plutôt. Mais ce qui estoit le plus dificile à resoudre, c'estoit ce qu'ils feroient de la Princesse de Tingi, qui demandoit de se retirer à Ceuta. Ils ne savoient quel parti prendre, lors qu'Eba proposa au Comte de le marier avec la Princesse. Le Comte aprés avoir révé quelque tems, lui répondit que c'estoit le plus seur, & le plus glorieux, & le chargea d'en aler porter la parole à sa fille.

Cependant Tarif ayant fait de profondes reflexions sur l'estat où il se trouvoit, crut avoir imaginé un expedient qui metroit fin à ses peines; & lors que le Comte le vint visiter, il lui dit : *Je vous ai vengé de votre cruel ennemi, & reparé l'affront fait à votre sang. J'ai soumis en peu de tems quatre Provinces qui prometent la conqueste du reste du Royaume. Je serois indigne d'une si glorieuse fortune si je n'en profitois pas. M'estant concilié l'affection des peuples par la douceur de mon gouvernement, je sai le secret d'avoir à ma solde soixante mille hommes, avec lesquels je ne crains ni le Gouverneur des Mauritanies, ni le*

le Calife mesme. Mais que me serviroit d'estre maistre d'un si puissant Etat, si je n'avois une personne avec qui j'en partageasse le plaisir ? J'ai choisi pour cela votre Fille. Je ne voudrois estre Maistre de l'univers, que pour en metre la courone à ses piés. Si celle d'Espagne lui paroit digne d'elle, elle l'a recevra de ma main.

Le Comte entendant ce discours ne fut pas si maistre de son visage, qu'il n'y parût beaucoup de trouble. Tarif qui le remarqua, crut qu'il procedoit de ce que le Comte regardoit le mariage d'un More avec une Cretiene come incompatible avec sa Religion ; & pour lever ce scrupule, lui representa que des Mores avoient épousé des Princesses Greques, & mesme du sang des Empereurs ; qu'il laisseroit toujours à l'Espagne l'exercice de la religion Cretiene, & par consequent à une Princesse qu'il n'auroit épousée qu'à cette condition.

Tarif eut beau dire, le Comte n'en paroissoit pas moins inquiet. Il jeta un profond soupir. Puis reprenant la parole, *Je sai*, lui dit-il, *les obligations que je vous ai ; elles sont de celles qu'on n'oublie jamais sans une vraye ingratitude. Mais le comble de mon malheur, est de n'estre plus en estat de recevoir l'honneur que vous voulez faire à ma famille, de partager avec elle votre fortune. Car enfin, Seigneur, ma fille est mariée avec Eba. C'est un amour qui a comencé dès leur en-*

le principal sujet du Voyage de mon Neveu. Il ne manquera pas de partir demain, & il emmenera son Epouse. Le General lui répondit fierement, qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit.

Tarif transporté de fureur assembla les principaux de son armée, pour leur declarer qu'il avoit découvert que les Gots cherchoient à les abandoner; que c'estoit Eba qui conduisoit ce dessein; qu'il devoit emmener la Princesse, & que c'estoit ce que le Comte trouvoit de plus embarassant dans sa desertion, parce qu'elle servoit come d'ôtage de sa fidelité; qu'il faloit pourvoir à cette entreprise, où il ne s'agissoit de rien moins, que de conserver toutes leurs conquêtes.

Quelques-uns des Oficiers qui savoient le peu d'intelligence qu'il y avoit entre Tarif & Eba, n'ajouterent pas beaucoup de foi à ces acusations; mais come il ne s'agissoit que d'arester le Comte, & le Prince, ils y donerent les mains.

Tarif ne manqua pas d'en doner l'ordre. Dés la mesme nuit il fit partir cinq cens homes qui s'alerent placer en embuscade dans un bois par où il faloit que le Prince passât pour aler à Cordouë, & en détacha cinq cens autres bien montez pour le suivre. Le Prince qui malgré les avis du Comte ne s'estoit pu imaginer que Tarif se portât à atenter à sa vie, ne se détourna point du chemin ordinaire, & ne fut pas si tôt arivé

au

au bois, qu'il ſe vit inveſti par cinq cent fantaſſins, dont quelquesuns s'eſtoient déja ſaiſis du char de la Princeſſe. Il y courut, & les écarta. Mais come la partie n'eſtoit pas égale, il reçut un coup de javelot dans le cors. Les cavaliers qu'il avoit avec lui combatirent come des lions, & en un quart d'heure les Mores furent reduits à vint hommes. Eba ſe mit dans le char pour tâcher de gagner la premiere ville, & s'y faire traiter de ſa bleſſure. Mais les cinq cent cavaliers que Tarif avoit envoyez aprés lui s'eſtant avancez, il monta à cheval pour les combattre, & ce ne fut que pour eſtre tué aux piés de ſon Epouſe.

Le char fut conduit à Murcie, aux cris & aux lamentations du peuple qui vit la Princeſſe tenant entre ſes bras Eba mourant, & tout baigné de ſon ſang. Le Comte fut mis en arreſt dans ſa maiſon, & Tarif ne pouvant ſoufrir les marques de douleur & de regret que donoit toute la ville, en partit à deſſein de faire marcher l'armée.

Il n'eut pas fait deux journées, qu'il reçut des nouveles qui changerent toute la face des afaires. Maza eſtoit deſcendu en Eſpagne avec une armée de douze mile homes, & avoit mis le ſiege devant Medina Sidonia. Tarif n'en parla à perſone; mais Maguel qui avoit reçu des letres en ſon particulier, en dona avis au Comte Julien.

Pendant la marche de l'armée, Tarif qui

nuë de Maza, mit le Comte en liberté, & rendit les armes aux Gots. Il ne trouva pas le moindre obstacle depuis Murcie jusques à Tolede. Mais dés que l'arivée de Maza fut publique, les Gots l'abandonerent. Il ne laissa pas d'ariver à Tolede avec une armée de vinthuit mile homes, presque toute de Mores acoutumez à vaincre. L'ataque fut vive, & la défense assez bone d'abord: mais les assiegez se relâcherent, & firent leur composition. Il y a des Espagnols qui écrivent que Tolede ne fut prise que par la trahison des Juifs.

Tarif y fit son entrée avec le Comte, qui marchoit à côté de lui. La Princesse n'y voulut entrer que de nuit. Le General pour gagner l'afection des Habitans, en dona le Gouvernement au Comte. Mais cette grace n'efaça pas dans son esprit le souvenir des injures. Le meurtre de son Neveu, la desolation de sa Fille, son arrest dans sa maison, & sur tout l'aveu qu'il lui avoit fait de ses ambitieux desseins sur la Courone d'Espagne, estoient des playes trop aigries pour pouvoir guerir aisément. De plus il avoit mandé toutes ces choses à Maza son mortel ennemi, de sorte qu'il estoit obligé à suivre son nouvel engagement.

Un second Courir aporta la nouvele de la prise de Medina Sidonia, avec ordre d'envoyer quatre mile homes sous Maguel pour servir au siege de Carmona, que l'on aloit entreprendre. Maza ajouta dans sa letre que ne

ne conoiſſant pas encore le pays, il ſeroit bien aiſe d'avoir le Comte auprés de lui.

Le Comte eut la meſme joye de cet ordre, qu'un Eſclave a devoir rompre ſes fers. Il ſe prepara à partir, & diſpoſa la Princeſſe ſa fille à le ſuivre, & à conſentir que le cors d'Eba fuſt enterré à Tolede avec les Rois.

Maguel ſe mit en marche à la teſte de ſes quatre mile homes; & le Comte, la Comteſſe, & la Princeſſe de Tingi le ſuivirent peu de jours aprés. Quand le Comte eut joint Maguel, ils prirent enſemble les devants pour ariver plus prontement auprés de Maza, & laiſſerent les Princeſſes à l'armée, qui eſtoit une eſcorte plus que ſufiſante pour les bien garder.

Il faut dire ici quelque choſe du motif qui avoit porté Maza à paſſer la mer. Il n'eut pas ſi-tôt apris le ſuccés des armes de Tarif en Eſpagne, qu'il ſe repentit de n'avoir pas fait lui-meſme cette expedition, qui lui auroit aporté tant de gloire & tant de richeſſes. La jalouſie jointe à l'ambition & à l'avarice, le fit reſoudre à le traverſer. Il dona avis au Calife du deſſein qu'avoit Tarif de ſe rendre Souverain en Eſpagne, & reçut ordre d'y paſſer lui-meſme avec des troupes, de l'obſerver, & de l'informer de tout ce que ce General entrependroit contre ſon ſervice.

Maguel & le Comte Julien ariverent au camp de Maza au tems qu'il ſurprit Carmona par un ſtratageme de guerre. De là il ala vers Seville, dont les Habitans firent

quel-

quelque devoir pour se défendre ; mais la partie n'estoit pas égale. Abdelasis avoit amené son armée à son pere ; si bien que les habitans sortirent sans bruit, & se retirerent en Portugal.

Le jour suivant Maza ayant apris que les Princesses n'estoient qu'à trois lieuës de Seville, ala au devant d'elles, & les amena à la ville, les conduisit au Palais des Rois, & les y fit traiter en Reines. La presence d'Abdelasis son fils l'embarassoit, parce que la Princesse sembloit ne se consoler que quand elle lui parloit. Quelque tendresse qu'il eust pour son fils, il la changeoit en haine quand il le voyoit avec la Princesse. Il lui proposa donc d'aler du côté de Valence, où il y avoit des conquestes à faire, & lui permit de passer par Cordouë pour visiter la Reine qu'il aimoit, & de qui il estoit aimé. Pour le Comte il avoit tout sujet d'estre satisfait de Maza quoi qu'il vît bien que sa fille seroit la Victime de sa politique. Maza ayant fait partir l'armée de son fils, mena la siene vers Beja, & la prit. De là il marcha vers Merida la principale du pays. Les habitans montrerent qu'ils se sentoient encore de la valeur des anciens Romains leurs Fondateurs. Les Mores furent prés de quatre mois devant. Mais enfin les assiegez rendirent leur Ville, & Maza y entra en trionfe. Il ne s'y aresta pas long-tems. Car il avoit reçu ordre du Calife de faire arester Tarif, & il le comuniqua au Comte. Ils jugerent

Le premier Livre de l'Iliade en vers François, avec une dissertation sur quelques endroits d'Homere. Par M. l'Abbé Regnier. In 8. à Paris chez Jean Anisson, ruë de la Harpe. 1700.

M. L'abé Regnier a renfermé plusieurs pieces dans ce petit Volume. La dissertation sur Homere contient d'excellentes regles pour bien traduire. La plus generale est de s'aracher à rendre le plus parfaitement qu'il est possible le sens de l'Auteur, & cette regle ou demande une exactitude rigoureuse, ou soufre une plus grande liberté selon la diference des sujets.

L'exactitude rigoureuse qui veut qu'on exprime jusques au moindre mot, jusques à la moindre particule ne regarde gueres que les livres saints qui renferment quelque mistere de la Religion, ou quelque precepte de la morale. Dans les autres endroits on remplit le devoir de fidele Traducteur, quand on done une idée claire & distincte des faits dont il s'agit.

Dans la traduction des autres Auteurs, on a une plus grande liberté, qui toutefois a ses bornes. Les matieres de sience exigent d'un Traducteur une plus grande precision dans les termes pour ne rien changer à la doctrine de l'Original. Il n'en est pas de mesme des ouvrages d'éloquence & de pur esprit; car il sufit de choisir les expressions & les tours que

les

les Auteurs Originaux auroient employez eux-meſmes s'ils avoient écrit dans la langue, dans laquelle on les traduit. Il faut pourtant avoüer que plus un ouvrage eſt parfait, & plus il y a de peine à en rendre les beautez. Cette dificulté augmente quand on traduit un Poëme en proſe, eſtant mal aiſé qu'une traduction dénuée de l'harmonie des vers repreſente toute leur nobleſſe & toutes leurs graces.

La ſeconde piece de ce Volume eſt la traduction du premier livre de l'Iliade en vers François, avec ce qu'Andromaque dit à Hector pour l'empêcher de retourner au combat, & de ce que Priam dit à Achille en lui demandant le cors d'Hector.

Bien que M. l'Abé Regnier ne croye pas qu'Homere paroiſſe auſſi grand dans ſa traduction, qu'il l'eſt dans ſa langue, je ne doute point que ceux qui s'y conoiſſent bien ne l'y trouve parfaitement reſſemblant.

Les Odes d'Anacreon qui ſuivent, repreſentent fidelement les graces, & les fineſſes de l'Original. L'Oraiſon d'Iſocrate qui eſt à la fin, contient d'excellens preceptes pour la conduite de la vie, & peut eſtre regardée comme un modele de la morale des Grecs. Quelques-uns l'atribuent à Iſocrate l'Atenien contemporain de Platon, quelques autres à un Iſocrate d'Apollonie, & d'autres à un troiſiéme Iſocrate qui vivoit au tems de Denis d'Halicarnaſſe.

De

*De la meilleure maniere de prescher. Par le Sieur*** In* 12. à Paris chez Jean Boudot, ruë S. Jaques. 1700.

LEs manieres d'anoncer la parole de Dieu ont esté extrêmement diferentes depuis un siecle. Autrefois les Predicateurs remplissoient leurs sermons d'érudition profane, de traits d'histoires, de bons mots de Filosofes, d'imaginations poëtiques. Un Prelat choisi pour expliquer l'Ecriture Sainte au milieu du Sacrifice à l'ouverture d'une Session du Concile de Trente, compara cette sainte assemblée où les Evêques se devoient rendre, au cheval où se renfermerent les Grecs pour prendre Troye.

On substitua depuis les Docteurs de l'Eglise aux Auteurs du Paganisme, & on agita dans la Chaire des questions d'une Scolastique indigeste, plus propre à dessecher le cœur qu'à éclairer l'esprit.

On debita aprés cela la doctrine des S. Peres; mais on les cita si souvent en Latin, que le peuple qui n'entend pas cette langue perdoit aisement la suite du discours, & n'en pouvoit comprendre la force.

Quand on eut déchargé les sermons de cet amas confus de passages, on les composa de pensées guindées, de conceptions sublimes, & de termes énigmatiques.

Si l'on quita ce faux sublime, & si l'on évita

évita l'obſcurité, on ne laiſſa pas d'afecter de faire paroître le bel eſprit, & au lieu de dire des choſes comunes, quoi que ſolides & neceſſaires, on chercha des tours ingenieux, & des imaginations vives pour ſurprendre l'Auditeur.

On comence depuis quelques anées à traiter les matieres de la Religion d'une maniere plus grave; mais le deſir de plaire fait employer une éloquence rafinée, qui ne conſiſte qu'en jeux de mots, en pointes, en figures, en antiteſes qui ne ſont propres qu'à flater l'oreille. Pluſieurs voyant que des portraits delicatement touchez plaiſent, font leur capital de ces peintures, & s'y atachent de telle ſorte, qu'ils oublient d'eſtablir la verité qu'ils avancent, & de faire conoître l'eſtenduë des obligations qu'elle impoſe.

L'Auteur de ce traité n'a marqué ces defauts où tombent des Predicateurs, que pour leur faire reconoître combien ils ſont opoſez à la fin de leur miniſtere, & combien ils nuiſent à l'édification de leurs auditeurs. Pour recueillir du fruit d'un ſermon, il faut qu'ils croyent que le Predicateur eſt fortement perſuadé des ſentimens qu'il propoſe; & c'eſt ce qu'ils ne peuvent faire quand il s'exprime avec trop d'art, & trop de délicateſſe. Inſtruits par un inſtinct ſecret de la nature, ils ſentent que quand le cœur eſt bien penetré d'une grande verité, il ne permet pas à l'eſprit de l'exprimer d'une maniere ſi fleurie.

Ils

Ils se persuadent alors qu'il n'est point touché des sentimens dont il les veut toucher eux-mesmes. Enfin ils croyent qu'un Predicateur qui fait paroistre tant d'art, n'est qu'un esprit artificiel, & mesme faux; puis qu'au lieu de tendre à la fin de sa profession, il s'en eloigne.

De tout ceci l'Auteur conclut qu'un Predicateur rempli d'un grand sentiment de notre Religion se doit exprimer d'une maniere simple & naturele. Il soutient que la beauté de l'elocution consiste à doner des idées claires & vives, de ce qu'on veut faire entendre, & qu'un stile simple & naturel est d'autant plus beau qu'il est plus propre à imprimer ces idées.

Il compare ensuite les sermons suivis & metodiques avec les explications familieres de l'Ecriture que l'on apele Homelies. Bien loin d'exclure de la Chaire cette derniere metode, il declare qu'elle est sufisament autorisée par l'exemple des Saints Peres, & que d'ailleurs elle est tres propre à instruire, & à edifier les fideles; ce qui est la fin de la predication. Il croit neanmoins que les discours reguliers ont de grans avantages sur l'Homilie. Quand il s'agit ou d'establir la verité d'un mistere de la Religion, ou même ou point de la morale, il faut employer au moins un discours d'une heure pour en deployer les preuves, & pour convaincre l'esprit. Or cela est plus aisé à faire dans un sermon regulier, & qui n'a qu'un sujet, que

dans

dans une Homelie qui ſuit pluſieurs points renfermez dans un meſme Evangile.

L'Auteur propoſe aprés cela la regle par laquelle on doit juger de la bonté d'un ſermon. La fin de la predication eſt d'enſeigner aux homes leurs devoirs, & de les porter à les acomplir. Tout ſermon qui produit cet éfet, eſt bon. Tout ce qui contribuë à cette fin eſt utile. Tout ce qui n'y contribuë pas doit eſtre rejeté.

Apérs avoir combatu certains jugemens qui s'opoſent à cette regle, il parle dans les trois derniers chapitres de la pureté d'intention qu'un Predicateur doit avoir en compoſant ſes ſermons, & montre qu'elle lui fera connoiſtre les qualitez que doit avoir une penſée pour eſtre propoſée à ſes auditeurs, ſavoir qu'elle ſoit veritable, intelligible, édifiante, convenable au ſujet ; & qu'au meſme tems elle lui aprendra la maniere juſte & exacte dont cette penſée doit eſtre énoncée pour faire impreſſion ſur l'eſprit & ſur le cœur, de ſorte qu'il garde un ſage temperament entre la trop grande negligence, & la trop grande regularité du langage.

Ca-

ti Ludovici Tolneri Historia Palatina, seu rimorum & antiquissimorum Comitum Palatinorum ad Rhenum res gestæ, eorumque in Palatinatu Rhenano vera & indubitata, hactenus non satis cognita successio, ubi & simul agitur de &c. Adjectus Codex Diplomaticus Palatinus, seu Diplomata & Imperatorum, & Comitum Palatinorum Rheni, ipsam Historiam Palatinam illustrantia, & confirmantia. In fol. Francofurti ad Mœnum. Et se trouve à Paris chez Antoine Dezallier, ruë S. Jaques. 1700.

L'Histoire des Comtes Palatins du Rhin a esté tellement embrouillé par plusieurs Auteurs, qu'il est extremement dificile de la débrouiller. Il y a beaucoup à travailler pour déterrer la verité qu'ils n'ont point conuë, & pour découvrir de memorables évenemens qui sont échapez à leurs recherches. Triteme a jeté une grande confusion dans les afaires du Palatinat, & elle a esté augmentée par ceux qui l'ont suivi aveuglement, & n'ont fait que le copier. Trompé par la ressemblance des noms il a introduit des Personages estrangers qu'on est oblige de rejeter, & a répandu dans la Cronologie des fautes que Vossius & Meibomius ont remarquées.

M. Tolner n'a épargné ni peines, ni fatigues pour se bien instruire; & en examinant

les monumens de l'antiquité, il a trouvé la diference de l'Avocat du Monastere de saint Maximin assis dans un Faubourg de Treves, & de l'Avocat de la Ville & de l'Eglise de Treves, & a reconu par la lecture d'une Cronique de la mesme Ville, que les Historiens du Palatinat pour ne s'estre pas avisez de la distinction de ces deux Avocats, estoient tombez dans de grandes fautes.

Il a encore reconu que d'anciens Auteurs avoient encore répandu d'épaisses tenebres sur l'Histoire d'Alemagne, en confondant Ezon, & Hezilon, ce qui a été cause que Hezilon, frere de l'Imperatrice Cunegonde, a esté mis au nombre des Comtes Palatins du Rhin, au lieu que c'estoit à Ezon Fils du Comte Herman que cette dignité apartenoit, come il est justifié par le témoignage de Ditmar.

Ces découvertes ont excité sa diligence pour en faire plusieurs autres qui aportent un grand jour à son ouvrage. Il l'a divisé en 19. Chapitres, & y a joint un recueil considerable d'anciens Titres qui confirment les principaux faits qu'il y avance.

Livre nouvelement imprimé.

Petavii Dogmata Theologica. In folio 6. Vol. Antuerpiæ. 1700. & se trouvent à Paris chez Antoine Dezallier.

XXXIII.

JOURNAL
DES SAVANS,

Du Lundy 23. Août. M. DCC.

Relation du Voyage fait à la Chine, ſur le vaiſſeau de l'Amphitrite en l'anée 1698. *Par le Sieur Gio Ghirardini Peintre Italien, à Monſeigneur le Duc de Nevers. In* 12. à Paris chez Nicolas Pepie ruë ſaint Jaques. 1700.

LOrs que M. Girardini Peintre Italien travailloit à la Biblioteque de la maiſon Profeſſe des Jeſuites de Paris, le P. Bouvet envoyé en Europe par l'Empereur de la Chine pour chercher des Miſſionaires, & des gens habiles dans tous les arts, lui propoſa de faire le voyage avec lui pour contribuer par les tableaux qu'il pouroit faire des miſteres de notre Religion, à la converſion d'un Prince qui y eſt déja favorablement diſpoſé par l'eſtime qu'il a pour les ſiences & pour les arts de l'Europe.

Ils s'embarquerent enſemble à la Rochel-

le le vendredi septiéme de Mars de l'année 1698. Le 18. d'Avril ils passerent la ligne avec les ceremonies ordinaires, & quelques-uns reçurent plus de cent seaux d'eau sur leurs cors. Le 27. Mai ils virent le Cap de Bone Esperance, qui leur fit oublier presque tous leurs maux.

Le 18. d'Août ils mouillerent dans la Rade d'Achen Ville Capitale d'un Royaume de même nom, qui est le plus considerable de l'Isle de Sumatra. Les maisons sont de cannes de roseaux & d'écorces, & les habitans sont de diferentes nations. Le 23. ils entrerent dans le detroit de Malaque & y demeurerent un mois. Le 5. Octobre ils découvrirent l'Isle de Sancien, où saint François Xavier mourut, & implorerent sa protection. Le 24. ils ariverent à la ville de Macao, & de là sans peine à Canton. Le dernier Octobre M. Girardini quitta le vaisseau, & partit pour Canton avec le P. Bouvet, & alla loger dans une maniere d'hôtel qu'on avoit preparé pour ce Pere. Quand il sortoit, il estoit accompagné de tous les gens qui lui avoient été donez come à l'Envoyé de l'Empereur. La musique marchoit devant lui, & estoit suivie des Crieurs & des gens qui portent des chaînes, & de ceux qui sont armez de fouëts. Il y en avoit qui portoient des planches vermeilles, où l'on voit écrit en grosses lettres *Kingt* chai, qui veut dire, *Envoyé de la Cour*. D'autres tenoient deux dragons dorez & plantez sur deux bâtons quarez.

ui portoient le Palanquin mar-
enſuite. Pluſieurs alloient à pied
x côtez de la chaiſe. Il y en avoit un
oit un paraſol de ſoye jaune. Un
oit un grand éventail qui ne ſervoit
rnement, parce que la chaiſe du P.
eſtoit fermée. M. Girardini remar-
le P. Bouvet ne ſoufroit tous ces ho-
ie malgré lui.

ies de Canton ſont eſtroites & pa-
ne pierre fort dure, les maiſons d'u-
ne grandeur ſans feneſtres & ſans
Les habitans n'ont aucune idee des
ts, ils ne ſavent que preparer le ris,
l'argent.

npereur eſtoit encore en Tartarie lors
rit le retour du P. Bouvet, & il en
ſa joye ſur les letres que ce Pere lui
rites. Il revint trionfant à Pekin
oir fait cinq ou ſix cent lieües dans
ts, & avoir defait le dernier enemi
de troubler la paix.

que l'Empereur aprit que le P. Bou-
it demeuré à Canton, il lui en-
Pekin deux Jeſuites avec un Man-
artare qui firent le voyage en un
uoi qu'il ſoit de cinq cent ſoixante
Le P. Bouvet alla les recevoir ſur le
la riviere, & s'eſtant mis à genoux
coutume, leur demanda des nouveles
té de l'Empereur, & du Prince heri-
Empire. Les trois Envoyez lui repon-
ie *l'un* & l'autre ſe portoient bien,
&

& que l'Empereur leur avoit doné ordre de l'acompagner jusques à Pekin. Alors le P. Bouvet se leva, & s'estant tourné du côté du Nord, remercia l'Empereur, & se mit à genoux par trois fois, baissant neuf fois le front jusqu'à terre. Le General de l'armée fit ensuite la mesme ceremonie au nom de la Province.

M. Girardini ne dit rien de ce qu'il fit à la Chine; il le dira peut-estre dans une autre letre, & done lieu de croire qu'il y fit peu de chose, parce qu'il n'y fut pas si tôt arivé qu'il conçut un grand desir de revenir en Europe.

Lilii Gregorii Gyraldi Ferrariensis Opera omnia, duobus Tomis distincta, complectentia Historiam de Deis Gentium, Musis & Hercule, rem Nauticam, Sepulcralia, & varios sepeliendi ritus, Historiam Poetarum Græcorum & Latinorum, Kalendarium Romanum & Græcum, cum Libello de Annis, Mensibus, ac insuper alia, quæ omnia partim Tabulis æneis & nummis, partim Commentario Joannis Faes, & Animadversionibus hactenus ineditis Pauli Colomesi, nec non Indicibus emendatioribus & locupletioribus illustrata exhibet Joannes Jensius. In fol. Lugduni Batavor. Et se trouvent à Paris chez J. Anisson, ruë de la Harpe 1696.

LIlius Gregorius Giraldus nâquit à Ferrare le 13. Juin de l'anée 1479. aprit la Gram-

Grammaire ſous Vergnarinus, & ſous Luc Ripa, & les belles letres ſous Guarini. Enſuite il ſe retira à la Principauté de Carpi auprés d'Albert Pie, & de Pic de la Mirande, & lut tous les bons Auteurs dans leur Biblioteque. De là il alla à Milan où il eſtudia un an la langue Greque ſous Demetrius Calcondile. Puis il demeura à Modene chez les Comtes de Rangon, ſuivit le Cardinal Hercule de Rangon à Rome au tems du Siege & du ſac de cette Ville où il eut beaucoup à ſoufrir. Aprés la mort de ce Cardinal, il ſe retira chez Pic de la Mirande qui fut tué par Galeot ſon neveu.

Lilius Giraldus dépouillé de tout ſon bien, & tourmenté de la goute, retourna à Ferrare, où il paſſa quelques anées avec Manard & Celius Calcagninus, ſes intimes amis; c'eſt là où ne pouvant plus marcher qu'il travailla à la compoſition de pluſieurs ouvrages juſques à la ſoixante & douziéme anée de ſon âge, dans laquelle il finit ſes jours acablé d'infirmitez & de miſere. Il fut enterré à Ferrare, & on mit ſur ſon tombeau cette Epitafe qu'il avoit compoſée lui-meſme.

Quid hoſpes adſtas? tymbion
Vides Gyraldi Lilii.
Fortunæ utramque paginam
Qui pertulit: ſed peſſimâ
Eſt uſus alterâ, nihil
Opus ferente Apolline.
Nil ſcire refert amplius
Tua, aut ſua, in tuam rem abi.

M. Jenſius qui a pris le ſoin de cette nouvele édition des œuvres de Lilius Giraldus, ne les a pas rangées ſelon l'ordre auquel elles ont eſté miſes au jour la premiere fois. Il a placé à la tête le traité des Muſes, puis l'hiſtoire d'Hercule, le livre de la maniere dont les anciens enſeveliſſoient les morts, les himnes, la traduction du traité Grec de Simeon Seth de la force des alimens, le livre des navires & de la navigation, le livre des anées, des mois, des jours & des heures, avec les faſtes, & le Calendrier, les dix dialogues de la vie des Poëtes Grecs & Latins, un diſcours contre les ingrats, les deux dialogues des Poëtes de ſon tems, avec une Epître en vers ſur les pertes & les incomoditez qu'il ſoufrit au ſac de Rome, & enfin le gros volume des Dieux des payens, de leurs noms, de leurs Temples, de leurs ſtatuës, & de la maniere de les honorer.

Au lieu que dans les premieres éditions les paſſages des Auteurs citez par Giraldus avoie[nt]

it esté imprimez de mesme caractere
on Texte, M. Jensius les a fait impri-
lans celle-ci de caractere diferent pour
tinguer. Il y a joint le Comentaire
n Faes sur le livre de la maniere d'en-
r les morts, & les remarques de Paul
nesius sur les Dialogues de la vie des
es.

A. Jensius ayant observé que Lilius Giral-
avoit cité plusieurs passages des anciens
rement qu'ils ne paroissent aujourd'hui
s leurs Ouvrages, a suivi les dernieres
tions dans lesquelles ils ont esté restituez
le travail des Savans Critiques, & a ra-
rté dans sa Preface plusieurs exemples de
s sortes de restitutions.

Le livre de S. Augustin de l'Esprit, & de la Letre traduit en François sur l'édition des Peres Benedictins de la Congregation de S. Maur. Par M. du bois de l'Academie Françoise. In 12. à Paris chez Jean Baptiste Coignard, ruë S. Jaques. 1700.

SAint Augustin ayant écrit dans le 2. livre de la remission du peché & des peines qui lui sont duës, qu'il se pouroit faire qu'un home fust sans peché s'il le vouloit avec le secours de la grace, quoi que persone ne soit arivé, ni ne doive ariver dans cette vie à une telle perfection, que celui-là seul en qui tous seront vivifiez, Marcellin lui témoigna d'être surpris qu'il crût pos-

impies. Il y montra que le secour
qui nous fait operer la Justice, ne
pas dans la Loi que Dieu nous a
quoi que remplie de bons & de sai
ceptes, mais dans l'esprit de la gr
aide, & releve notre volonté, sa
nous ne pouvons aucun bien; & c
un tel secours, la conoissance de
n'est qu'une Letre qui tuë, en ce qu
plutôt des prevaricateurs, qu'elle n
des impies.

Feu M. du Bois de l'Academie F
avoit achevé la traduction de ce livre
tems avant qu'il eût commencé c
Sermons du mesme Pere sur le
Testament, dont on vient de don
blic les deux derniers Volumes in 8.

'ie de Don Pedro Giron Duc D'Offone ·eroi de Sicile & de Naples, lequel a un prodige de bon Gouvernement, tra- ·uite de l'Italien de M. Leti. Trois To- mes. In 12. à Paris chez Antoine Dezallier, ruë S. Jaques. 1700.

QUelque grand que soit le nombre des évenemens de la vie du Duc d'Offone, ils auroient pu aisement être renfermez dans un seul volume au lieu de trois qu'ils remplissent, si M. Leti avoit voulu les serrer un peu davantage, & y joindre moins de digressions.

L'ouvrage contient trois parties, & chaque partie trois Livres. Tout le premier est employé à décrire le genie des Espagnols, la Cour du Roi Catolique, ses Officiers, ses Conseils, & les principales villes de son Royaume.

Strabon & Pline disent que les anciens Espagnols estoient si grossiers, qu'ils ne vivoient que de gland. Aujourd'hui ils sont encore fort sobres, & depensent plus à s'habiller qu'à se nourir. Jamais ils ne changent de modes, cultivent peu les lettres, & ont un grand zele pour la Religion, mais leur devotion se borne à l'exterieur; ce qui a fait dire que leur pieté est dans le cors, au lieu que celle des autres est dans l'ame. Ils sont tellement mêlez avec les Mores & les Juifs, qu'il est dificile de dis-

difcerner parmi eux les veritables Catoliques.

Le titre de Catolique fut pris par Recarede I. Roi des Gots, à caufe de la victoire qu'il remporta en 600. fur les Ariens. Ses Succeffeurs n'en firent aucun cas ; mais il fut repris par Alfonfe en 740. en vertu d'une Bule de Gregoire III. Ferdinand en fut de nouveau mis en poffeffion par Innocent VIII.

Toutes les Charges fe donnent par le Roi, qui n'en vend aucune. Son premier Oficier eft le Mayor Dome ; le Sommelier eft le fecond, & le Grand Ecuyer le troifiéme, qui a feul droit d'avoir un carroffe à fix chevaux.

Le nombre des Secretaires d'Etat, & des Oficiers du Secretariat eft prefque infini. Il y a auffi un grand nombre de Gentilshommes de la chambre, qui portent une clef de vermeil doré.

Il n'y a en Efpagne que trois Ordres de Chevalerie ; l'Ordre de S. Jaques, celui de Calatrava, & celui d'Alcantara.

Il y a trois Ordres de Grans introduits par Charle-quint. Les premiers fe couvrent auffi-tôt qu'ils ont comencé à parler au Roi. Les fecons lui parlent découverts, & ne fe couvrent que lors qu'il leur parle. Les troifiémes lui parlent, & l'écoutent la tête nuë. Le Grandat eft toujours annexé au titre de Duc. Il y a auffi des Grans parmi les Marquis & les Comtes.

L'Archevechè de Tolede est de trois cent
le écus de rente, celui de Seville de qua-
vint, celui de Compostelle de vintqua-
, celui de Valence de trente, celui de Sa-
gosse de cinquante, celui de Taragone de
ze, & celui de Burgos de trente. Ces
it Archevêchez sont d'un plus grand reve-
que tous les Evêchez d'Italie, qui sont
5 en nombre. Il n'y a pas beaucoup d'A-
yes en Espagne, & elles y sont presque
ites entre les mains des Reguliers selon
ir institution.

La Nonciature est une des plus considera-
es de l'Europe, & rapor'e vint mile écus;
is comter les trois mile que le Pape done
on Nonce, qui confere tous les Benefices
ii ne sont que de trente écus de revenu.

Il n'y a point de Cour au monde, ex-
pté celle de Venise, où il y ait tant
: Tribunaux & tant de Conseils. Il y
le Conseil Royal, celui d'Aragon, ce-
i de Castile, celui d'Italie, celui de la
inte, celui des Indes, celui des Finan-
s, & d'autres.

y sont excellentes. Le Pays abonde en chevaux. Il se trouve des mines d'or & d'argent dans l'Andalousie. Les cabarets & les auberges sont peu d'usages parmi les Espagnols, & les voyages y sont incommodes.

Madrid est la residence des Rois, sur tout depuis Filipe II. qui l'a extremement embelie. Les maisons y sont pour la plupart estroites & faites de bois. Le Palais du Roi est sur une petite hauteur vis à vis la riviere de Manzanarés qui est ordinairement gueable en esté, bien qu'elle ait un pont pour l'hiver.

L'Escurial passe pour la huitiéme merveille du monde. M. Leti en fait une ample description. C'est un Monastere à sept lieuës de Madrid que Filipe II. fit bâtir en l'honneur de saint Laurent, & en memoire de la fameuse victoire qu'il remporta à S. Quentin en 1588. Le Palais contient de superbes apartemens bastis à l'Italiene. Il est composé de vint deux cours, chacune desquelles a quatre cors de logis tres-vastes. L'Eglise est admirable, & aprés celle de saint Piere de Rome, il n'en est point qui l'égale en magnificence & en richesses. On monte à l'autel par vint degrés de porfire, & il est environé de quatre rangs de colones de jaspe, & d'images des Apôtres. Le Sanctuaire est en forme de dome avec la tour, soutenu par dix-huit colones, avec une figure du soleil qui est d'or & enrichie de pie-

reries, au dedans de laquelle eſt une boëte d'or maſſif qui ſert à enfermer la ſainte hoſtie. Au deſſus de cette boëte eſt une emeraude groſſe come un œuf.

Il y a quarante autres autels enrichis de figures de bronze doré. Au deſſus du grand Autel eſt le cabinet du Roi revêtu d'or & de piereries. Du côté de l'Epître on voit le tombeau de Filipe II. avec ſes quatre femmes qui ſont à genoux. De l'autre côté on entre dans le Panteon, qui eſt le Mauſolée des Rois Catoliques, preſque tout de jaſpe & de porfire.

L'entrée du Sanctuaire eſt interdite aux Proteſtans par ordonance de Filipe II. Les Religieux qui conduiſent ceux qui ſe preſentent pour y entrer leur ſont baiſer la croix, qui a ſouvent eſté baiſée par des Proteſtans & par des Juifs, qui pour contenter leur curioſité, vouloient bien paſſer pour Catoliques.

Le Cloiſtre du Monaſtere eſt quaré, pavé de marbre noir, & blanc, & orné de belles peintures. Le Chapitre contient quantité de tableaux originaux des meilleurs Maitres. Les eſcaliers ſont doubles & tout de marbre Le chœur le plus beau de l'Europe, contient des ſieges d'ebene, où deux cent Religieux peuvent s'aſſeoir.

La Biblioteque eſtoit une des plus conſiderables du monde avant l'incendie arivé *il y a environ* vint-cinq ans. Ce qui en reſte *remplit encore* pluſieurs chambres. On y

comte plus de quinze mile volumes, entre lesquels il y en a trois mile Arabes couverts de velours cramoisi.

L'Apoticairerie a esté fort enrichie par Filipe II. Le Refectoire est si grand que deux cent persones y peuvent manger. On y voit les chaises qui servent au Roi & à la Reine lors qu'il leur plaît d'y aller diner. Il y a des Coleges pour l'usage des Religieux. Le Jardin est delicieux, orné de quantité de fontaines, & de jets d'eau.

La Ville de Tolede est sur un rocher. Les ruës en sont etroites, & l'Eglise d'une structure ordinaire. Le dedans est peu riche, le dehors est estimé à cause de quantité de chaines qui y ont esté penduës par des esclaves délivrez des Turcs.

Valladolid est une des plus celebres villes d'Espagne située dans une plaine fertile. Filipe IV. la choisit pour sa residence à cause qu'il y estoit né. Il y a soixante & dix Convens.

Salamanque est renomée pour son Université. Les ruës sont larges & netes, & les places magnifiques. La maison des Jesuites est le plus beau lieu de la Ville. On tient qu'il y a autant de fenétres que de jours en l'an. Il ne leur est pas permis d'y tenir Colege. L'Université en a plus de trente bien fondez. Elle fut establie par le Roi Ferdinand, & par la Reine Elizabeth qui donerent plus de quatre-vint mile écus de rente.

cala de Henares, en Latin *Complutum*, une lieuë de Madrid, a une Universi- vint-six Coleges, avec soixante mile de revenu.
govie est une grande Ville, ornée d'un rable Aqueduc.
on est riche. Les ruës en sont belles, des Palais qui apartienent presque tous marchans.
rgos a des rues étroites, & des maisons basties. On voit dans la Chapele du re des Augustins un crucifix au devant el il y a deux cent lampes. On y done elerins des plumes de coq & de poule, nt de la race de quelques autres qui aprés esté rotis retournerent en vie. L'Eglise lrale passe pour la plus belle l'Epagne.
ragosse est la capitale d'Aragon. L'E- catedrale n'a rien d'extraordinaire que nd Autel.
dis est come la clef des tresors d'Espa- Seville capitale d'Andaloussie est la ncienē & la plus riche de toutes. Il a- de toutes les parties du monde des vaiss- à sa grande riviere qui est son port.
enade est fameuse pour avoir esté long- la Cour des Rois Mores. Le Royaume esme nom produit le vin que l'on apele de Canarie Les murailles sont forti- de plus de mile tours.
lence capitale du Royaume du mê- *om*, est assise à demi lieuë de la *On y voit* de beaux Palais. Celuy de

de l'Archevêque eſt de marbre. Les Dames y ſont en reputation de grande beauté.

Murcie capitale d'un Royaume eſt petite, mais delicieuſe par les jardins dont elle eſt entourée & par les fruits qui y croiſſent.

Alicante eſt un Port tres bien muni, où ſe fait grand comerce de vin, de raiſins ſecs, & d'olives.

La Catalogne eſt eſtenduë & fertile. Bercelone eſt ſa capitale, une des plus fortes places de la Mediteranée. Girone a eſté achetée par les Ducs d'Oſſone, à cauſe qu'elle porte le nom de la famille de Giron d'où ils ſont ſortis. Taragone eſt petite, mais elle ſe vante de n'avoir jamais eſté priſe.

L'Hermitage de Montferrat eſt fameux pour la devotion. C'eſt le lieu où ſaint Ignace forma le deſſein de ſa Compagnie, & où il compoſa le livre de ſes exercices.

Perpignan capitale de Rouſſilon, a une Citadelle bien pourvuë de toute ſorte de munitions, depuis principalement qu'elle apartient à la France.

Le ſecond livre contient une longue ſuite des predeceſſeurs du Duc d'Oſſone. La maiſon de Giron qui l'a produit, tire ſon origine de celle de Giſneros. Dés le neuviéme ſiecle, Raimond Giſneros ſollicita les Aragonois de metre la Courone ſur la terre de Ramiere, come ils firent en éfet. En

1096. Robert Giffero mena à la Terre Sainte trente soldats, avec Raimond Comte de Toulouse son allié. Rodrigue Gonzales Gisneros épousa Dona Sancha fille d'Alfonse VI. qu'il delivra des mains des Mores qui l'avoient fait prisonier. Le Roi pour recompenser un si grand service, coupa une piece de sa robe, & la lui dona. Cette robe s'apele Giron, à cause peut-estre qu'elle tourne autour du cors. Rodrigue Gonzales Gisneros mourut en 1141.

D. Pedro de Giron fut Grand Maitre de l'Ordre de Calatrava aprés la mort de sa premiere femme. Il la resigna en faveur de Dom Roderic Teles son fils pour épouser Dona Isabella de Portugal, Sœur de Henri IV. Roi de Castille. Mais il mourut avant que ce mariage eust pu estre celebré. Dona Isabella conserva beaucoup d'estime pour cette Maison depuis qu'elle avoit esté promise à D. Pedro Giron [illegible] de ses Conseillers [illegible] Giron [illegible] Teles [illegible] ron. Dona Isabella [illegible] Ferdinand [illegible]

Lors [illegible] Cardinal [illegible] [illegible] Ferdinand [illegible] l'a [illegible] grand [illegible] mere [illegible] tion de [illegible] [illegible]

royaume de Naples. Il mourut bien tôt aprés la Reine Isabelle, & aprés le Roi Ferdinand, qu'il avoit servis avec une parfaite fidelité, sans avoir pourtant suivi les maximes de la Politique de ce Prince.

D. Juan Telles Giron eut toutes les Charges de son pere, & epousa Dona Maria de la Cueva, fille de D. Francisco Fernandes de la Cueva Duc d'Albuquerque.

Lorsque le Prince Charles alla en Espagne en 1517. pour prendre possession de ses Etats, D. Juan Telles Giron fut un des Seigneurs qui alerent au devant de lui. Il fut bien-tôt aprés fait Grand d'Espagne, & Conseiller d'Etat. En 1526. il fit le voyage de Portugal pour le mariage de Charles-Quint avec Dona Isabella, fille d'Emanuel Roi de Portugal. En 1530. il passa en Italie avec l'Empereur, & assista à son couronement. En 1543. il ala en Portugal pour le mariage de Filipe II. avec Dona Maria, fille de Jean III. Roi de Portugal. Il mourut d'une colique.

D. Pedro Giron son fils aîné prit possession de sa succession. En 1554. il passa en Angleterre avec Filipe II. qui aloit epouser la Reine Marie, fut blessé à la bataille de saint Quentin, vint à Paris avec le Duc d'Albe, envoyé pour epouser au nom de *Filipe II.* Isabelle de France, & assista au tournois où Henri II. fut tué.

D. Pedro épousa Dona Eleonora de Gusman, fille de D. Juan Alonso de Gusman VI.

Du

le Medina Sidonia. A peine la pro-
: de ce mariage étoit devenuë publi-
qu'il fut honoré du Brevet de Duc
one. Il fut envoyé en Portugal en
:é de Plenipotentiaire pour y soutenir
·oits de Pilipe II. sur cette Courone.
581, il fut nomé Viceroi de Naples,
ordre d'y établir l'Inquisition. Sixte
yant esté elu Pape, il eut ordre d'aller
me en qualité d'Ambassadeur d'obe-
:e. De retour à Naples il travailla aux
ıratifs de la flote qui devoit envahir
gleterre. Le malheureux succés de cet-
ıtreprise lui causa un sensible déplaisir,
oint à ses infirmitez le mit en peu de
au tombeau. Il laissa pour heritier
ıan Telles Giron II. Duc d'Ossone son
pere de D. Pedro Giron III. Duc d'Os-
, dont la Vie est écrite dans la suite de
ıuvrage.

Livre Nouveau.

*raité general du Commerce, plus ample &
exact que ceux qui ont paru jusqu'à pre-
Par Samuel Ricard. In 4. imprimé à
nsterdam*, & se trouve à Paris chez Denis
Puis, ruë saint Jaques. 1700.

JOUR-

XXXIV.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 30. Août M. DCC.

La Vie de Don Pedro Giron Duc d'Offone Viceroi de Sicile & de Naples, lequel a esté un prodige de bon Gouvernement, traduite de l'Italien de M. Leti. Trois Tomes. In 12. à Paris chez Antoine Dezallier, ruë S. Jaques. 1700.

D. Juan Telles Giron II. Duc d'Offone ne ressembla pas à D. Pedro son pere, & ne s'avança pas beaucoup. Il estoit propre à toute autre chose qu'aux grandes affaires. Dés l'age de seize ans il épousa Dona Anne Marie de Velasco fille du Conetable de Castille, qui dans l'anée acoucha d'un fils, qui fut tenu au sortir des fons par son ayeul, & nomé come lui D. Pedro. La Duchesse sa mere voulut le nourir.

D. Pedro son ayeul lui dona pour Precepteur André Savone Espagnol natif de Medina, home facetieux, qui lui fit lire les Colloques d'Erasme, & ne l'entretint que de co

[redacted]

ontes agreables à cause qu'il aprehendoit u'il ne fût d'une humeur trop sombre. Il ut ensuite à Salamanque, & mis en pension chez François Minga home grave qui etenoit l'inclination excessive qu'il avoit ux plaisanteries. Ce Minga composa une)de funebre sur la perte de la flote destinée ontre l'Angleterre, & la fit prononcer par)om Pedro.

Il ne demeura qu'un an & demi à Salamanque, & retourna à Madrid, où son ,yeul lui fit aprendre l'histoire.

Lors que Henri III. Roi de France eut ;sté tué, Filipe II. qui n'avoit point de plus grande afaire que d'empêcher que Henri .V. ne fust reconu, envoya le Duc de Feria :n France, bien qu'il y eust déja trois au:res Ambassadeurs. D. Pedro y alla avec ui, & pendant six mois qu'il y demeura, y ıprit plus de choses, soit pour la guerre,)u pour la politique, qu'il n'avoit encore ait. Il demanda bien-tôt aprés la permission d'aller voir le Portugal dont il fit la lescription adressée à Dom Velasco son :ousin.

Il fit un voyage à Paris avec les Ambassadeurs nomez pour y voir jurer la paix. Fi... II. mourut bien-tost aprés. D. Pedro ...on estant aussi mort, il épousa Dona ...erina Henriquez fille de D. Ferdinand ...iqués de Ribera, & crut pouvoir par... *iraux charges* & aux gouvernemens pos... *...z autrefois par ses* ancêtres. Voyant que

...usieurs qui lui estoient inferieurs en
...nce & en âge, s'avançoient plus que
...a Cour de Filipe III. il prit la resolution
...ver un regiment à ses dépens, & d'aller
...ir en Flandre. Au même tems le Roi
...avoya le Conetable de Castille pour y
...ister l'Archiduc Albert de ses conseils. D.
...dro Giron Duc d'Offone lui demanda
...ermission de l'acompagner, & passa avec
...i par Paris.

Le Conetable fut reçu par Henri IV. avec
de grandes marques d'honeur, qui ne vou-
lut jamais permetre qu'il lui parlast qu'il
ne se fût couvert. Le Duc se couvrit
aussi ne se tenant en rien inferieur au Co-
netable. Le jour suivant les Princes du Sang
qui estoient demeurez découverts s'en
plaignirent au Roi, qui fit examiner le ce-
remonial, & trouva que les Princes du Sang
avoient autrefois accoutumé de se couvrir
lors que les Ambassadeurs estoient couverts,
& que cet usage n'avoit changé qu'au tems
de François I. Ensuite de quoi il ordonna
qu'à l'avenir les Princes du Sang se couvri-
roient lors qu'il feroit couvrir les Ambassa-
deurs.

Les Espagnols assiegoient Ostende au
tems que le Duc d'Offone ariva en Flandre.
Peu de jours aprés il reçut ordre d'aller
au secours & la Ville de Grave devant la-
quelle le Prince Maurice avoit mis le Siege.
Peu de tems aprés il fut comandé pour in-
vestir Grool, & y perdit le pouce de ...

Par quelque...
dona le col...
La treve ay...
tolique, &...
na en Espa...
Chambre...
Conseil de...
Madrid, i...
certain Fr...
aussi bien...
te, & q...
toute so...
qui lui...
moyen...
mois...
du co...
avec...
du le...
L...
Co...
&...
di...
d...
a...
f...

main droite. L'Archiduc Albert fut si satisfait le ses services, que pour les reconoître par quelque récompense honorable, il lui dona le collier de l'Ordre de la Toison d'or. La treve ayant esté concluë entre le Roi Catolique, & les estats de Hollande, il retourna en Espagne où il fut fait Gentilhome de la Chambre, & un des quatre Conseillers du Conseil de Portugal. Pendant qu'il estoit à Madrid, il aprit qu'il y avoit à Lisbone un certain François Perillo, à qui manquoit aussi bien qu'à lui le pouce de la main droite, & qui ne laissoit pas d'écrire & de faire toute sorte d'exercices avec les quatre doits qui lui restoient. Le Duc d'Ossone trouva moyen de l'atirer à Madrid, & en six mois aprit de lui à écrire, à se servir du couteau, de la fourchete, & de l'épée avec autant de facilité qu'avant qu'il eût perdu le pouce.

La proposition ayant esté faite dans le Conseil du Roi Catolique de chasser les Juifs & les Mores; le Duc d'Ossone y fit un discours pour remontrer combien la perte de tant de sujets seroit prejudiciable au Royaume. Nonobstant les raisons du Duc ils furent chassez, & les Provinces demeurerent dépeuplées.

Bien-tôt apres le Duc d'Ossone fut pourvu du gouvernement de la Sicile, dont M. Leti fait une description fort ample. Pour moi je remarquerai seulement que le Roi *Catolique* se qualifie Monarque temporel &

iritual dans ce Royaume en vertu d'une
e acordée à Roger I. Roi de Naples. Il
un Tribunal, auquel il establit un Pre-
Espagnol qui fait les mesmes fonctions
Espagne, que les Nonces du Pape dans
s autres Etats.

Trois ans aprés le Duc fut nomé Viceroi
e Naples, & s'apliqua à en retrancher les
bus, & à y establir un bon ordre. L'Au-
teur raporte quantité de reglemens fort uti-
les qu'il y fit, & quantité de sentences qu'il
y rendit, entre lesquelles il y en eut plusieurs
de fort extraordinaires, & qui avoient mê-
me quelque chose d'extravagant. Il y avoit
à Naples un riche Marchand nomé Jaques
Morelli, qui se vantoit d'avoir aquis de grans
biens sans estre sorti une seule fois de la
Ville depuis quarantehuit ans. Le Viceroi
lui envoya défendre de sortir jamais du
Royaume sous peine de dix mile écus. Le
Marchand inquiet de cette défense envoya
les dix mile écus, monta en carosse, alla
dans l'estat Eclesiastique, & retourna à Na-
ples quatre jours aprés. Le Viceroi infor-
mé de son retour, assigna cinq mile écus
à l'Hôpital des Invalides, & rendit les cinq
mile autres au Marchand.

Le Viceroi ôta la taxe sur le pain qui avoit
souvent causé des seditions, augmenta le
poids d'un tiers sans en augmenter le prix,
& gagna par là l'afection du peuple. Les Je-
suites ayant entrepris d'élever une grande
Eglise à Naples, presenterent au Roi un

memoire pour lui demander un petit quadrin de cent ſur le pain. Le quadrin n'eſt qu'un dixiéme du ſou de France. Le Conſeil de Madrid regardant ce petit quadrin de cent, come peu de choſe acorda la demande avec ordre au Viceroi de la metre à execution.

Le Viceroi ayant reçu l'ordre par les mains du Provincial des Jeſuites, lui répondit qu'il en confereroit avec le Collateral ſelon la coutume, & qu'il lui rendroit réponſe dans huit jours. Il manda les receveurs & les treſoriers, & leur ordona de faire le comte au plus juſte de la quantité du pain qui ſe mangeoit par jour dans tout le Royaume. On trouva que les non exents de la taxe mangeoient quatre millions de livres de pain par jour, & que ce que les Jeſuites avoient obtenu, montoit à plus de cent trente mille petis quadrins par jour.

Le Viceroi ordona enſuite de faire le denomérement des maiſons que les Jeſuites avoient dans le Royaume de Naples, & des Religieux qu'ils avoient dans ces maiſons, & on reconut que l'exemtion de la taxe ſur le pain dont ils jouïſſoient, montoit à cent ducats par mois. Le Viceroi envoya ce comte à la Cour de Madrid, & fit voir que le petit quadrin que les Jeſuites avoient obtenu montoit à une fois plus que le Roi ne recevoit de toute l'impoſition ſur le pain. *Le Conſeil* de Madrid fit reflexion ſur les *avis du Viceroi*, & aprehendant que le peu-

ple ne s'irritât de l'augmentation d'une si grande charge, & que les autres Religieux ne fissent de pereilles demandes, dona charge au Viceroi de retirer la parole de sa Majesté Catolique.

Le Viceroi ayant reçu cet ordre, manda e Provincial & d'autres Peres de la Compagnie, & leur fit voir les inconveniens qui seroient arivez, s'ils avoient joui de leur demande, & le prejudice que la Courone en auroit soufert.

Les grans armemens que le Viceroi fit par mer sous pretexte de resister à la formidable puissance du Turc, donerent de l'ombrage à la Republique de Venise, & exciterent dés plaintes contre lui.

Le 8. Janvier 1620. il fit une action imprudente qui avança sa perte. Il dona un magnifique repas aux Princes, aux Ducs, & aux Comtes du Royaume, & aprés le diné les mena voir l'ancien tresor des Rois de Naples. Aussi-tôt qu'il fut entré dans la chambre de ce tresor, il alla à un grand balcon, d'où estant vu par le peuple, il reçut les acclamations qu'il estoit accoutumé de recevoir toutes les fois qu'il paroissoit en public. Etant ensuite rentré il se promena, & dit des plaisanteries selon sa coutume; puis ayant pris la courone, & le sceptre du Roi Alfonse, il mit la courone sur sa tête, & tint le sceptre à la main, & se tournant vers les Seigneurs, il leur demanda coment il leur sembloit que cette courone al-

alloit sur sa tête. Le Prince de Bisignano, home d'un grand sens, lui répondit : *Cette couronne va bien sur la teste de notre Roi, mais non pas sur la vôtre.* Le Viceroi l'ayant ôtée à l'instant, repartit : *C'est ainsi que je l'entens, & non autrement.* On crut que si les Seigneurs & le peuple avoient aplaudi, il auroit esté bien aise de se voir proclamer Roi. Cependant il employa tout ce qu'il avoit d'adresse & de credit pour se faire continuer Viceroi, & pour retarder le départ du Cardinal Borgia nomé pour lui succeder.

Ce Cardinal partit de Rome sur la fin du mois d'Avril pour s'avancer vers Gayete. Les Regens du Conseil collateral conferérent secretement avec le Cardinal sur les moyens de le metre en possession du gouvernement, & l'introduisirent dans le chateau neuf, où il fut reçu au bruit de toute l'artillerie. Le Duc d'Ossône entra en fureur d'avoir esté ainsi suplanté par un Prêtre.

Le Cardinal le traita avec civilité, & lui ofrit des galeres pour le transporter en Espagne. Il prit terre en Provence, & continua son chemin par le Languedoc. Quand il fut arivé à Madrid, il y fut caressé par le Marechal de Bassompiere Ambassadeur de France, qui parle de lui dans ses Memoires. S'entretenant un jour avec des Seigneurs *François* de la suite de l'Ambassadeur, il *leur dit qu'il* auroit bien-tôt audiance du Roi

Filipe IV. & qu'il se proposoit de lui ... qu'il y avoit alors trois grans Princes qui gouvernoient le monde, dont l'un estoit âgé de seize ans, l'autre de dix-sept, & le troisiéme de dix-huit, qui estoient le Roi d'Espagne, le Roi de France, & le Grand Seigneur, & que celui des trois qui auroit la meilleure épée seroit son maitre.

Cette parole fut raportée par un Espagnol qui avoit ordre de l'épier, & jointe aux acusations precedentes sufit pour le rendre criminel. Le 17. d'Avril il fut resolu dans le Conseil de l'arester. La resolution fut executée, on fit inventaire de ses papiers, & on envoya ordre à Naples d'informer contre lui. Lors que les informations furent arivées de Na... ples, on les mit entre les mains des J... ges avec ordre d'instruire le procés. ... choisirent les faits les plus essentiels ... lesquels ils l'interogerent. Les intero... toires sont raportez par M. Leti avec ... réponses dans la troisiéme partie de l'a... ouvrage.

Sur la fin du mois d'Avril de l'a... 1624. les deux Oidorés ayant ra... tout le procés en firent raport en ... sence du Roi dans son Conseil. ... terogatoires y furent lûs pendant ... jours, & à peine la lecture en e... achevée, que le Comte Olivares ... Ministre, ne put s'empêcher

les acusations dont on char-
ic, & dont on faisoit tant de
toient que de legeres fautes.
tems-là on lui laissa un peu
erté dans sa prison, & on per-
arens & à ses amis de le vi-
t un peu soulagé de la gou-
souvent se promener dans les
u Chateau, & cela dura plus
aines. Cependant sa longue
e jeta dans une profonde me-
uivie d'une apoplexie, où il
10. Septembre. Il demeura
es sans sentiment. Lors que
la parole lui furent revenus,
sacremens. Le 25. Septem-
it l'esprit; & à l'heure mesme
stins qui l'avoient assisté à la
vêtirent de l'habit de leur Or-
il l'avoit ordoné par son Tes-
fut enterré sans pompe. Quel-
it cru que les enemis du Duc
exercer sur lui leur vengeance
de la justice, lui firent doner
& d'autres que ce fut Dona Ca-
mme qui le lui fit doner pour
la honte de mourir sur un é-

Lettre de M. du Mont, Chirurgien Juré à Auch, sur la maniere dont se forme l'espece d'Hidropisie nomée Ascités, lors qu'elle succede à l'Isquirie.

AYant esté mandé pour ouvrir le cors d'un Eclesiastique de cette ville, mort de supression d'urine, je trouvai des hidatides sur la surface des reins, de la grosseur d'une noisette, remplies d'une serosité de couleur orangée, dont l'Hidropisie auroit esté une suite, si la mort n'avoit pas surpris le malade dans un redoublement & paroxisme de delire.

Cette espece d'hidropisie ne vient pas des hidatides qui se forment sur la surface des reins par un gonflement & distension des vaisseaux limfatiques, qui en se crevant petit à petit, répandent & laissent couler la limfe qu'elles contenoient, & se rejoignent de nouveau, se remplissent de serosité, se r'ouvrent en suite, & causent successivement cette espece d'hidropisie; ce qui arive par le vice & l'embarras des reins, où la serosité doit se separer; & voici coment.

Les glandes dont presque toute la substance des reins est composée, ayant reçu le sang qui leur a esté porté par les rameaux des arteres emulgentes qui s'y terminent, en separent l'urine par la configuration de leurs pores, s'en déchargent dans plu-

s tuyaux, qui ſe reüniſſant for-
les cors papillaires par l'inégalité
s extremitez, qui la diſtilent dans
inet, d'où elle coule enſuite dans
ſſie par les Ureteres. Le ſang qui
é porté à ces glandes par les arteres
lgentes, & qui n'a pu paſſer par les
ces de ces petis tuyaux, eſt repris
les rameaux des Venes Emulgentes
le reportent dans la Vene Cave.

inſi le ſang ne s'épurant pas par l'ob-
ction & par le dérangement des par-
s urinaires, dont les particules craſſes &
erreſtres qui nagent dans les ſeroſitez en
mpêchent la ſeparation, de ſorte que l'u-
ine regorgeant dans la maſſe en ocaſione
a diſſolution & la diſſipation des principes volatils, dont les ſels & les autres matieres heterogenées en ſe corporifiant, deſuniſſent les molecules du ſang, & forcent ainſi la ſeroſité prédominante à couler par l'extremité des arteres, dont la figure des petis globules du ſang eſtant viciée, la limfe s'ouvre de nouveles routes & traverſe les ancienes, en telle ſorte que les hidatides & les vaiſſeaux limfatiques ne pouvant contenir la ſeroſité, ſe crevent, & laiſſent couler la limfe qu'ils contienent dans la cavité de l'abdomen.

Cette ſeroſité s'épanche & ſe répand encore dans le bas ventre, en ſuite de l'obſtruction de ces vaiſſeaux limfatiques, qui s'étendent depuis les glandes meſenteriques juſ-

jusques aux reins, dont la serosité du chile & de ces glandes est filtrée, & portée directement jusques dans le bassinet des reins où ils aboutissent; de sorte qu'estant embarassez par quelque matiere visqueuse & crasse, la serosité qui doit estre puisée par ces vaisseaux dans les reins pour en faire la distribution dans un tres petit espace de tems, come il est tres aisé de le voir lors qu'on prend les eaux Minerales, est enfin contrainte de retourner en arriere, & en retournant sur soi-mesme de gonfler les cors papillaires, les glandes des reins, les vaisseaux limfatiques, & les glandes mesenteriques d'où la serosité venoit, dont leur grosseur augmente toujours jusques à ce qu'estant trop remplis, ils crevent & distillent dans le bas ventre la limfe qu'ils contenoient, & y causent l'hidropisie en tres peu de tems, come j'ai vu ariver plusieurs fois. A Auch ce 25. Juin. 1700.]

Examen des voyes interieures. Par le R. P. Raymond Chaponel, Chanoine Regulier de sainte Genevieve, Prieur de Roissy en France. In 12. à Paris chez Jean Baptiste Coignard, ruë S. Jaq. 1700.

IL y a long-tems que les écrits outrez de quelques contemplatifs, & les regles qu'ils se sont prescrites pour des oraisons extraordinaires, ont fait découvrir au P. Chaponnel les idées de perfection imaginaire.
&

llusions qui ont conduit quelques per-
au fanatisme, & à l'erreur.

sont ces sortes d'illusions & d'abus qu'il
ine dans cet ouvrage, où il en fait voir
nger, non seulement par la lumiere de
aison, & par les principes de la foi & de
Teologie, mais encore par des compa-
sons familieres. Il a cru que les Letres
torales des Prelats, & les savans Livres
s Docteurs n'ayant pas entierement arêté
e cours du mal, un ouvrage plus simple,
& plus proportioné aux ames humbles, &
peu éclairées, pouroit avoir un heureux
succés à leur égard, & les preserver de la
contagion qui se glisse insensiblement dans
des esprits qui ont quelque desir de la vraye
pieté.

Les sentimens de S. Augustin sur la grace opposez à ceux de Jansenius, par le P. Jean-le Porcq prêtre de l'Oratoire de Jesus. Seconde édition revuë & augmentée par l'Auteur en differens endroits marquez à la fin de la Preface, & en particulier d'une XVII. preuve, où l'on fait voir l'opposition des sentimens de Jansenius avec l'esprit de pieté, par les ouvrages de pieté des Auteurs de ce tems de la plus grande reputation. In 4. à Lion, & se trouve à Paris chez Jean Guilletat, ruë saint Jaques 1700.

CEtte seconde édition est augmentée de quatre considerations. La premiere est une

une dix-septiéme preuve tirée des sentimens qu'inspire l'esprit de pieté. L'Auteur entreprend d'y faire voir que cet esprit porte à penser, & à croire que Dieu ne manque jamais le premier de fidelité au juste, & qu'il y a des graces sans nombre que nous recevons en vain, & que nous frustrons de l'éfet pour lequel elles nous sont donées, & qu'elles pouroient avoir dans les conjonctures même, & les circonstances qu'elles nous sont donées.

Pour doner des bornes à cette preuve, il se renferme dans les ouvrages de dix Auteurs, qui sont M. Godeau Evêque de Vence, M. Hermant Chanoine de Beauvais, la Mere Agnez Abesse de Port Royal, M. de saint Ciran, M. de Saci, M. le Tourneux, M. Feideau, M. Nicole, & l'auteur de la Vie des Saints, & de la Vie des Patriarches, & des Profetes.

La seconde augmentation est au nombre IV. du chap. XXXI. de la seconde partie. Le P. le Porcq y explique la diference que saint Augustin paroît metre dans le livre de la correction & de la grace, entre la grace de l'estat d'innocence, & celle de l'estat present; & pour resoudre l'argument qu'en tire Jansenius, il répond que cette diference ne regarde *pas toutes* les graces de l'un & de l'au*tre estat*, & que saint Augustin ne la *met* qu'entre la grace donée à Adam innocent

t pour pouvoir perseverer jusques à
, & la grace que Dieu done main-
à ses Elus pour perseverer jusques
n.

roisiéme augmentation est au nom-
III. du chap. XXXI. de la mesme
le partie, & tend à refuter ce que
d Jansenius que saint Augustin s'est
engagé dans le demipelagianisme,
eulement quelque tems avant son
pat, de quoi on lui demeure d'ac-
mais aussi tout le tems qui a pre-
on Episcopat.

quatriéme augmentation est au nom-
I. du chap. XLVII. de la seconde
. Elle consiste en de noveles preu-
ue le P. le Porcq y done de ces
s de saint Paul, *Dieu veut que tous
mes soient sauvez.*

tre ces quatre augmentations, il y
d'autres que le P. le Porcq a ajou-
our éclaircir & pour confirmer quel-
endroits de son ouvrage.

ns la Préface il tâche de convain-
nsenius par son propre témoignage
a doctrine ne peut estre celle de S.
stin, & qu'il ne peut se purger de
nisme, & de Luteranisme sur la
, ni des cinq propositions condanées
son nom.

Devises de Mademoiselle de Scudery. In 4. à Paris chez la Veuve de Claude Mazuel, au bout du Pont saint Michel. 1700.

LE cors de la devise est un Chêne avec ces mots.

Gallis nota, & chara Jovi
Petit astra
Annis, & virtute clarior.

L'aplication en est faite par ces vers.

Son esprit plus qu'humain
Est cheri de la France, & de son Souverain.
Son merite par tout si connu, si vanté,
L'éleve à l'immortalité.
La vigueur de l'esprit, le nombre des années
Font admirer ses destinées.

Elles sont encore expliquées par un Idile de M. Moreau de Mautour sur les chênes; à quoi Mademoiselle de Scudery lui a répondu par une letre en prose & en vers.

Me.

[redacted]

enologium, ſeu brevis & compendioſa Illuminatio relucens in ſplendoribus Sanctorum, Beatorum, Miraculoſorum, Incorruptorum, Extaticorum, Beneficorum, & quocunque ſanctimoniæ, vel virtutis fulgore illuſtrium, ſingularium aut præcellentium famulorum, famularumque Dei, Martyrum, Confeſſorum, Virginum, Viduarum, Pœnitentium ab initio Minoritici inſtituti uſque ad moderna tempora. &c: authore R. P. Fortunato Huelbero &c. In fol. & ſe trouve à Paris chez Antoine Dezallier, ruë S. Jaq. 1698.

LA Préface qui paroît à la teſte de cet ouvrage diviſée en pluſieurs titres en aprend tout le plan & toute l'économie. L'Auteur y déclare qu'il a rangé les perſones des trois Ordres de ſaint François diſtinguées par leur pieté, ſelon l'ordre des mois, & ſelon les jours auſquels ils ont ſaintement fini leur vie. Elle décrit auſſi l'inſtitution de l'Ordre de ſaint François, la fin de ſon inſtitution, les moyens par leſquels il tend à cette fin, ſes vœus, ſes exercices, ſon progrés, ſon établiſſement dans toutes les parties du monde, ſes provinces, ſes maiſons, ſes miſſions aux pays les plus eloignez, ſes travaux, ſes perſecutions, ſes ſoufrances.

On y voit les noms de ceux qui ont eſté tirez de cette nombreuſe famille de ſaint François, pour eſtre chargez de la conduite ſpirituele des peuples en qualité d'Evêques, d'A

d'Archevêques de Patriarches & de Souverains Pontifes, de ceux qui ont esté honorez de la Pourpre Romaine, des Grans & des Princes, des Rois & des Reines, qui ont esté du tiers Ordre; de ceux qui ont répandu leur sang pour la défense de la Foi, & de ceux qui ont esté mis au nombre des Saints par l'autorité du Siege de Rome.

L'Atlas curieux, ou le Monde representé dans des cartes generales & particulieres du ciel & de la terre, divisé tant en ses quatre principales parties, que par Etats & Provinces, & orné par des plans & des descriptions des Villes Capitales, & principales, & des plus superbes édifices qui les embelissent, comme sont les Eglises, les Palais, les maisons de plaisance, les jardins, les fontaines, &c. Par N. de Fer Geographe de Monseigneur le Dauphin. à Paris chez l'Auteur sur le Quai de l'Orloge à la Sphere Royale. 1700.

LOrs que M. de Fer dona au public la derniere partie des Forces de l'Europe, il promit de lui en doner les beautez. Maintenant il promet celles du monde, & comence à s'aquiter de sa promesse en metant au jour cinquante feuilles dont vintcinq sont des Cartes & des Plans, & vintcinq sont des descriptions. Chaque anée il publiera un pareil nombre de Feuilles,

lesquelles il continuera à repre-
ec tout l'art dont il est capable, la
des beautez qui sont répanduës dans
& sur la terre. Il vient de publier
rte des Etats de la Suede, du Dane-
de la Pologne sur la Mer Baltique,
aciliter l'intelligence des afaires du



XXXV.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 6. Septembre M. DCC.

La Vie de Messire Jean d'Aranthon d'Alex Evêque & Prince de Geneve, avec son Directoire pour bien mourir, le reglement de sa maison, la societé des bons amis, les lettres Patentes de l'etablissement de la maison de la Propagation, l'establissement d'une mission Pastorale, & sa lettre Pastorale sur le Quiétisme. Seconde édition revuë, & beaucoup augmentée, & particulierement de quelques pieces originales utiles & curieuses, concernant le Quiétisme. In 8. à Lion, & se trouve à Paris chez Jean Guilletat, ruë S. Jaques. 1699.

LE P. General des Chartreux a écrit la Vie de M. d'Aranthon d'Alex à l'imitation de Dom Guigues cinquiéme General du mesme Ordre, qui écrivit autrefois celle de saint Hugues Evêque de Grenoble, Fondateur de la Grande Chartreuse.

Jean

Jean d'Aranthon d'Alex nâquit le 29. Septembre 1620. dans le Château d'Alex à deux lieuës d'Anneci. A l'âge de neuf ans il fut mis au Colege de la mesme Ville, & y fit ses humanitez, & sa Filosofie, & répondit de tout le cours sous les Barnabites. De là il fut envoyé à Paris pour étudier en Teologie, ce qu'il fit en Sorbone pendant trois ans sous Mess. du Val, & l'Escot.

A l'âge de 23. ans il reçut la Tonsure & les Ordres Mineurs de la main de Dom Juste Guerin Evêque de Geneve. L'anée suivante il reçut le Soudiaconat de M. de Passelegue Evêque de Belai, le Diaconat de M. Theofile de Chevron Archevêque de Tarantaise, & la Prêtrise de M. l'Evêque de Belai. Au mesme tems il fit la harangue Sinodale, & fut élu Chanoine de l'Eglise Catedrale de Geneve par le Chapitre. Trois Cures ayant vaqué bien-tôt aprés dans le Diocese, l'Evêque celebra le concours de la maniere qu'il est ordoné par le Concile de Trente, & dona la Cure de Ceuri à M. d'Aranthon.

Dom Juste Guerin Evêque de Geneve estant mort en 1645. Charles Auguste de Sales neveu de saint François de Sales lui succeda, & chargea M. d'Aranthon de la direction des Urselines de Gex, & consentit qu'il quittast la Cure de Ceuri, où il faisoit peu de fruit, & qu'il vînt resider à sa Catedrale.

En

En 1649. Madame Criſtine de France Regente de Savoye le choiſit pour faire le voyage de Rome avec Dom Antoine de Savoye, & la Princeſſe Marguerite ſa ſœur Religieuſe du tiers Ordre de ſaint François qui deſiroient d'y voir les ceremonies du jubilé. Ils y furent tres bien reçus du Pape Innocent X. Quand ils furent de retour à Turin, le Prince Maurice quita ſes benefices pour ſe marier, & ils furent donez au Prince D. Antoine, qui reſigna la Comanderie de Quiers, & de Chivas à M. d'Aranthon, qui en employa depuis le revenu à l'eſtabliſſement du Seminaire d'Anneci.

Pendant qu'il eſtoit à la Cour de Savoye, l'Evêché de Lozane vaqua, & Madame la Regente jeta les yeux ſur M. d'Aranthon pour l'élever à cette dignité. Mais il refuſa de l'accepter ſur ce qu'il ne ſavoit pas l'Alemand, & ſur ce qu'il lui ſeroit impoſſible de l'aprendre, & encore plus de boire ſelon la coutume du Pays.

Charles Auguſte de Sales Evêque de Geneve, eſtant mort en 1660. le Chapitre preſenta ſelon ſa coutume trois perſones à ſon A. R. de Savoye pour remplir ſa place, ſavoir M. le Prevôt Doncieux, M. Jai, & M. d'Aranthon. Le Conſeil fut aſſemblé, & M. d'Aranthon choiſi.

Sa nomination n'eut pas ſi-tôt eſté publiée, que des perſones mal intentionées répandirent à la Cour de Savoye, à celle de Rome, & en France meſme des écrits in-

pour la faire revoquer, & pour le
peĉt en ses mœurs & en sa foi.
vit ces acusations, il prit le parti
leurs Altesses Royales de jeter
sur un autre, & leur representa
is de l'Episcopat estoit de lui mê-
pesant, sans qu'il fust encore
e répondre à tant de calom-

Maupas Evêque du Pui ocupé alors
re la Canonization de saint Fran-
iles qui avoit conu M. d'Aranthon
, & contraĉté amitié avec lui,
e détromper plusieurs persones de
& de leur faire conoître l'inno-
M. d'Aranthon. Il écrivit aussi au
r dissiper la calomnie. Sa sainte-
trois persones, un Jesuite, un
, & un Eclesiastique seculier pour
r de la doĉtrine & des mœurs de
nthon, & sur le raport avantageux
en firent, il lui acorda ses Bules;
que les frais devoient monter fort
use que l'Evêché de Geneve avoit
fois de grand revenu, il lui en re-
is grande partie, & se contenta
mile livres, en consideration de ce
ens avoient esté usurpez par Mess.
ve. Les persecuteurs de M. d'A-
ne changerent pas pour cela de sen-
& ne cesserent pas de le noircir par
mnies.
Oĉtobre 1661. Il fut sacré dans
Tu-

Turin par l'Archevêque de cette Ville, assisté de deux Evêques. Madame Rosale qui estoit presente à la ceremonie, lui témoigna son estime en lui donnant un anneau de cent pistoles, & une Bague de moindre prix.

Bien-tôt aprés qu'il eut pris possession de son Evêché, il fit un voyage à Paris pour y sollicier la démolition des Temples du Pays de Gex. Il y porta un Bref du Pape Alexandre VII. qui recomandoit l'afaire au Roi. Elle fut raportée dans le Conseil, où M. l'Evêque de Geneve fut entendu, & les Deputez de la Ville. L'arrest qui intervint ordona la démolition de vint-trois Temples, & fut executé par Monsieur de Bouchu.

M. de Geneve demeura sept mois à Paris dans le Seminaire de saint Sulpice, où un Gentilhome de la Religion pretenduë reformée lui fut presenté, & eut avec lui plusieurs conferences, dont le resultat fut que ce Gentilhome feroit dans ce Seminaire une retraite de dix jours. Il estoit marié depuis peu de tems à une femme savante qui avoit entrepris de répondre aux controverses du Cardinal de Richelieu. Elle demanda à lui parler. On s'en excusa, & on lui permit seulement de lui écrire. La letre n'ébranla point la constance du Gentilhome. La femme en écrivit une seconde, par laquelle elle lui manda que s'il ne revenoit à *sa maison* elle avoit un poignard tout prest

pour

ſa douleur avec ſa vie. Dés qu'il
i, elle éfaça ſans peine les bones
is qu'il avoit reçuës. Il redevint
ns l'erreur ; & elle au contraire
x fit profeſſion de la Religion Ca-

ue M. l'Evêque de Geneve par-
is, la Reine Mere lui ofrit un
France, qu'il s'excuſa d'accep-
x ans aprés elle lui fit propoſer
: de dix mile livres de rentes dans
e de ſon Dioceſe ; mais il la re-
ſant qu'il lui ſeroit plus aiſé de ſu-
auvreté, que la pluralité des Be-

. il fit une Miſſion de vint-qua-
ſtiques dont Meſſ. Briſacier, Ge-
: Chamillard eſtoient les Chefs.
rent dans la Ville de Gex à deſſein
rer quatre ou cinq mois ; mais les
prevenus par leurs Miniſtres, é-
ujours les Miſſionaires, de ſorte
purent faire le fruit qu'ils preten-

ѐque de Geneve fit pluſieurs au-
ns qui eurent des ſuccés plus heu-
ui ariva un cas fort extraordinaire
petite ville voiſine de Thonon.
: Demoiſelle ſe preſenta à lui au
le la penitence, & lui dit qu'elle
e nourice ſorciere, & qu'elle por-
a cors une marque que le demon y
:. L'Evêque lui dona l'abſolu-
tion,

tion, & lui permit de comunier. Le jour suivant elle se presenta encore pour se confesser, & lui déclara qu'elle l'avoit trompé. L'Evêque l'interogea sur ce qu'elle lui avoit dit dans sa confession precedente, & elle eut la hardiesse de lui répondre que jamais elle ne lui avoit rien dit de semblable. Pressée par les circonstances des faits, elle lui dit, *Si je vous ai dit cela, c'est que j'estois folle.* Elle se presenta une troisiéme fois à son confessional, & lui dit : *Ayez pitié de moi, le demon va m'étrangler.* Il la regarda, & reconut qu'elle avoit la bouche toute tournée vers l'épaule. Il fit sur le champ un exorcisme, & le demon la quita.

En 1680. M. L'Evêque de Geneve fit un second voyage à Paris pour obtenir la restitution des biens usurpez par Mess. de Geneve sur son Eglise. La justice de sa demande fut reconuë, mais le tems ne fut pas jugé propre à l'acorder.

M. l'Evêque de Geneve estant à Par[is] eut plusieurs entretiens avec Mad. Guyo[n] & crut qu'elle vouloit, comme elle l'[…] assuroit, se consacrer dans le Pays de G[ex] à l'establissement d'une maison de la Pro[pa]gation. Elle alla en éfet à Gex & dem[eu]ra quelque tems avec les filles de la Pro[pa]gation, où elle fut souvent visitée pa[r le] P. de la Combe qui demeuroit à To[non]. Mad. Guyon y alla bien-tôt aprés der[…]rer elle-mesme, & répandit ses max[…]

parmi des Religieuſes auſquelles elle faiſoit de grandes charitez. M. l'Evêque de Geneve s'en aperçut, & areſta par ſa prudence le cours du mal, en témoignant au Pere de la Combe & à la Dame, qu'ils lui feroient plaiſir de ſortir de ſon Dioceſe.

Le reſte de ſa vie ne contient plus que les ſentimens de pieté qu'il avoit conçus dans ſes retraites & dans ſes prieres. Le 10. Juin 1695. il partit pour aller viſiter ſon Dioceſe, & eſtant dans la meſme Paroiſſe par laquelle il avoit autrefois comencé ſes viſites, peu de tems aprés ſon ſacre, il fut ataqué d'une pleureſie qui en trois jours l'enleva du monde.

Le P. General des Chartreux a mis à la fin de ſa vie quelques-uns de ſes écrits, come le regitre de ſes ſentimens & de ſes reſolutions, l'eſtabliſſement d'une Miſſion Paſtorale dans chaque Archipretriſe, l'ordre de l'emploi du tems pour les Miſſionaires, la ſocieté des bons & veritables amis, ſon Teſtament, & ſa letre Paſtorale contre le Quiétiſme.

Lettre de M. Nolin, Geografe, &c.

LA Terre Sainte que j'ai promiſe au Public dans le Journal des Savans du 21. Juin dernier, vient d'eſtre achevée. Je ſuplie ceux qui prendront la peine de la voir, de faire un peu d'attention au deſſein que j'ai eu de les ſatisfaire. Pluſieurs habiles

biles Geografes ont travaillé avant moi sur cette matiere, & je ne puis que les louer des soins qu'ils y ont aportez. Le celebre Adrichomirs, s'est principalement signalé par ce travail. Mais come la Carte qu'il nous a donée n'estoit pas tout à fait dans les regles de la Geografie, & que ceux qui y ont travaillé aprés lui, quoi que tres habiles, ne se sont pas souciez de l'étendre jusques à Alexandrie, & qu'ils se sont contentez de donner separement la longue marche des Israëlites dans le Desert, sans marquer aucune mesure; j'ai cru que je ferois plaisir au public de supléer à ces defauts, & de joindre au secours que j'ai eu des nouveles observations de Mess. de l'Academie Royale des Siences, ce que j'ai tiré des derniers voyages qui se sont faits dans la terre sainte par plusieurs persones intelligentes, qui y ont fait des remarques curieuses tant pour le plan de la Carte que pour l'histoire. J'ai dressé ce nouvel ouvrage sur ces fondemens, & j'y raporte les Bouches du Nil telles que le R. P. Cherubin Bouchage de Lion, Religieux du Tiers Ordre de saint François & Missionaire apostolique qui a demeuré environ huit ans en Terre Sainte ou en Egipte & sept ans en Perse, me les a donées. Ce Pere m'a fait aussi observer qu'il n'y a point de branche du Nil qui passe à Alexandrie, où il a demeuré deux ans en deux differens tems; mais seulement *un* Canal qui se joint au Nil environ dix

ou

uës au dessus de Rousset. Les
:s du Nil sont aportées par ce
as Alexandrie pendant les Mois
:mbre, d'Octobre & de Novem-
i est le mois où le Nil est dans
grande hauteur; ce qui cause une
iverséle dans Alexandrie & au pays
our, les habitans se regalant, &
des festins le long de ce canal,
es eaux se déchargent dans plusieurs
ies, qui ont esté nettoiées & vui-
es eaux de l'anée precedente, les-
s sur la fin devienent salées à cause du
ir qui est naturelement salé. Quand
ux du Nil baissent, ce canal se des-
, & ne paroît que come un grand
ce qui a fait dire à quelques-uns
'y en avoit point, ne s'estant pas ren-
:z sur les lieux dans le tems de l'inon-
i du Nil. Ce Religieux a encore eu
iosité de fouiller la terre à quelques
its de ce Canal, où il a remarqué
:stoit pavé de marbre; mais come on
is eu le soin de le nettoier, ce pavé
rouvé couvert par le limon de la ter-
: par le gazon qui s'y est amassé. On
que ce sont les Romains qui ont fait
dépense, & que dans leur tems ce
l estoit bien entretenu. Il m'a aussi
niqué la route du Grand Caire à Je-
m. Ce Pere l'a faite plusieurs fois
le Kaznadar ou Tresorier du Grand
ieur, qui tous les ans acompagné d'un

Bacha & ſuivi d'une Caravane d'environ trois mile perſones, porte par terre à Conſtantinople le Tribut de l'Egipte, & des Terres voiſines apartenantes au Grand Seigneur. C'eſt cette Route qui m'a doné l'étenduë du Deſert de Sinai, & des autres marquez ſur ma Carte, que les Iſraëlites ont parcourus pendant quarante ans. A chacun des endroits ſur la Carte qui ont pu contenir le recit des actions qui s'y ſont paſſées, je les y ai marquées ; & aux endroits où la place ne l'a pas permis, j'ai ſupleé par le moyen d'une Table alfabetique, dans laquelle je raporte tous les grans évenemens qui y ſont arivez, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament. Il y a au comencement de chacun de ces articles deux Letres, qui ſervent de renvoi à celles qui ſont marquées autour de la Carte, & qui ont raport aux Careaux. Cela done une grande facilité pour trouver ſans peine les poſitions.

J'ai cru qu'il eſtoit encore neceſſaire, pour ſatisfaire entierement la curioſité, de faire mention des Peuples qui ont habité cette contrée, & de quelle maniere ils avoient partagé le Pays entre eux. Je comence bien avant le tems d'Abraham, puis que je marque les premieres habitations qu'y firent les enfans de Cham, petit fils Noé ; & continuant d'y marquer les diferentes revolutions, je done la diviſion du pays, tel qu'il eſt aujourd'hui ſous la domi-

nation

nation des Turcs. Je done aussi une Cronologie des Chefs du peuple de Dieu, tirée du Pere Sallian Jesuite, afin que l'on ait une idée generale de l'histoire des Juifs: je l'ai acompagnée de quelques vuës & de quelques plans des Saints Lieux, qui font un ornement aux côtez de la Carte.

J'ai parlé de cet ouvrage, come je l'ai fait observer au comencement de ma letre, dans ma premiere réponse à quelques chicanes que me faisoit M. de l'Isle sur ma Mapemonde. Par ma seconde letre inserée au Journal du 19. Juillet, je me suis expliqué touchant la Californie, qui est le seul endroit qu'il m'objecte. J'ai fait conoître au public les Auteurs & les Memoires dont je me suis servi, non seulement pour cet endroit, mais aussi pour le reste de l'Amerique Septentrionale; c'est ce que M. de l'Isle a passé sous silence dans sa derniere réponse du 2. Août, où il fait paroistre un peu plus de chaleur contre moi qu'à l'ordinaire; & traitant de niaiseries ce que je raporte de lui, il ne s'aperçoit pas que c'est lui-même qui les a avancées dans diferens Journaux dont je cite les lieux & les pages. Il dit qu'un de ses fils y répondra plus amplement. J'ai apris qu'il s'est mis en devoir de publier cette réponse, & qu'elle auroit déja paru s'il avoit pu obtenir la permission de l'imprimer.

Tout ce qui m'a fait de la peine dans la *derniere réponse* de M. de l'Isle, c'est le

peu de reconoiſſance qu'il fait paroiſtre envers la memoire de feu M. de Tralage. Tous ceux qui ſont témoins des conferences qu'il a euës pendant pluſieurs anées avec ce ſavant home, n'en ſont pas moins ſurpris que moi. Lors que ſa Biblioteque, qui eſt la plus complete qu'il y ait au monde pour la Geografie, ſera publique ſuivant l'intention de cet illuſtre Défunt, les Savans y pouront examiner les endroits d'où M. de l'Iſle auſſi-bien que moi a tiré pluſieurs memoires.

Godefridi Guillelmi Leibnitii Acceſſiones hiſtoricæ, quibus potiſſimum continentur ſcriptores rerum Germanicarum, & aliorum hactenus inediti, &c. In 4. Tomi duo. & ſe trouvent à Paris chez Antoine Dezallier, ruë S. Jaques. 1700.

PErſone ne doute qu'il ne ſoit tres avantageux d'avoir les ouvrages des Ecrivains du moyen âge qui eſtoient demeurez juſques ici, dans les Biblioteques, & que ceux qui les en tirent, ne rendent un bon ofice au public. M. Leibnitz vient d'en publier cinq, & ſe prepare à en publier pluſieurs autres.

Le premier eſt un Cronologiſte Saxon, qui comence ſon hiſtoire à la naiſſance de N. S. & la finit à l'an 1188. Il eſt probable qu'il a paſſé une grande partie de ſa vie dans le Monaſtere de ſaint Jean de

,ourg, dont il raporte les afaires
& mesme celles de tout l'Ar-

'il semble ne pouvoir pas estre
poids dans le recit des choses
t passées au tems precedent,
: pas de nous aprendre des cir-
qui ne se trouvent point dans
:rs plus anciens, & plus auto-
qu'il écrit sur l'anée 602. en
mple. Voici ses paroles: *Uni-*
(an tunica an unica?) hoc est
omini, seu vera Icon quam qui-
, impressam volunt in Zaphat non
herusalem in archâ marmoreâ re-
e à Gregorio Antiocheno, à Tho-
imitano, & Joanne Constantino-
r aliis multis Episcopis Ierosoli-
'a, posita est in Ecclesiâ, ubi crux
ratur. Mauritius Imperator dignâ
: astringens precibus, & lacrimis
à Deo postulabat, ut in hoc secu-
m suorum pœnas solveret. Qua-
nocte vidit in somnis apud æneam
'am se coram populo multo imagi-
Salvatoris assistere, & vocem ter-
eadem imagine se audire dicentem:
'itium, & tenentes eum judiciorum
fuerunt eum apud purpureum umbi-
illic erat. Cui eadem vox imagi-
i vis reddam mala quæ fecesti, hîc,
seculo? At ille respondit, Ama-
i Domine, & Judex juste, hîc mi-

bi potius quam in futuro seculo retribue, & jussit divina vox eum, & Constantiam uxorem ejus, & filios, & omnem cognationem ejus tradi Focæ militi.

Ces paroles confirment la conjecture de Lucas Holstenius, du P. Dom. Jean Mabillon, & du P. Papebroch, que *Veronica* n'est autre chose *que vera icon Servatoris.*

Le second Historien est Jean Vito Duranus dont Vossius a parlé come d'un Religieux de l'Ordre de saint François, qui a vêcu au tems de l'Empereur Charles IV. & écrit une Cronique jusques à l'an 1348.

Le troisiéme ouvrage a pour titre *Gesta Trevirorum.* Gaspar Bruschius eut autrefois dessein de le metre au jour. Goldaste en avoit un Manuscrit qu'il dona à Freherus pour le faire imprimer. Il estoit persuadé que l'Auteur estoit un Moine de S. Mathias de Treves nomé Goschier.

Le quatriéme ouvrage est une anciene Cronique d'Holsace composée par Helmodus home peu équitable envers les Danois, & dont il semble souvent parler avec passion.

Le dernier ouvrage dont M. Leibenitz fait present au public, est la Cronique d'Alberic Moine de trois fontaines. Elle comence à la creation du monde, & finit en 1241. Elle est considerable en ce qu'elle contient les genealogies de quantité de grandes Maisons, & des fragmens de plusieurs auteurs dont les ecrits ne sont pas venus jusques à nous, tel qu'est Gui, Chantre de l'Eglise de *S. Etiene de Chalons.* Re-

Scientiarum Academiæ Ephemerides jux-
recentissimas observationes ad meridia-
n Parisiensem in observatorio Regio.
uthore Gab. Philip. de la Hire ejusdem
cademiæ socio, ad annum ab incarnatio-
Verbi MDCCI. à creatione Mundi
ro. à correctione Gregoriana 119. Au-
numerus 11. Cyclus solaris 2. Epacta
Indictio Romana 9. Littera Domini-
B. In 4. & se trouvent à Paris
z Jean Boudot, ruë saint Jaques.
10.

uis qu'il a plû au Roi de donner
e nouvele forme à son Academie
ces, elle a jugé à propos que
ses membres fît des Ephemeri-
les publiât chaque anée, & elle
I. de la Hire de ce travail. Il
s'en aquiter, & promet d'y
de soin & tant d'exactitude
e peu de fautes, & qu'il ap-
perfection où les ouvrages
peuvent parvenir.

La Concordance des temps pour l'intelligence des Auteurs Ecclesiastiques des huit premiers siecles. In 4. à Paris chez Jean Anisson, ruë de la Harpe. 1700.

CE n'est qu'un essai de la concordance des tems que l'on se propose de donner au public dans un Volume in 4. de cinq cent pages, qui contiendra trois parties. Dans la premiere on expliquera toutes les manieres dont on a compté par heures, par jours, par semaines, par mois, par années, par revolutions d'anées, come par Olimpiades, par Lustres, par Indictions, par anées Sabatiques, par Jubilez, & par siecles. Dans la seconde partie on traitera de toutes les Eres qui ont esté suivies par les Auteurs des huit premiers siecles, & l'on montrera que la concordance que l'on en fera, est seure, & n'a rien d'arbitraire. Cette partie finira par un catalogue Cronologique des Grans Prêtres, des Procureurs de Judée, & des Gouverneurs Romains, qui ont comandé en Sirie depuis Pompée, jusques à la ruine entiere des Juifs.

La troisiéme partie ne sera qu'une table où les pages qui se feront facer exposeront l'acord des Eres qu'on trouve dans les auteurs des huit premiers siecles, avec les mois ausquels elles comencent chaque année.

On ne comencera l'Impression que sur

la

... que les ... , pour
...onté d'adresser, ou au P. le
... l'Oratoire à saint Magloire,
... histoire Ecclesiastique, ou à
... Directeur de l'Imprimerie Ro...
... la Harpe.

... Imperatorum, Augustarum,
... à populis Romanæ ditionis Gra...
...s, ex omni modulo percussa, quib...
...mina, dignitates, prærogativæ, ...
...pochæ, Numina, illustres Mag...
...sta, ludi, certamina, & ali...
... eas spectantia consignantur. Edi.
... ab ipso Auctore recognita, e.
...ptingentis Nummis aucta, addi-
...ibet Imperatorem Iconibus. Cui
...tis Græcorum Numismatum lite-
... altera de Numeralibus explana-
...m. Vaillant, Bellovacum, Doct.
...enissimi Ducis Cenomanensis
... In fol. Amstelædami. Et se
...ris chez Antoine Dezallier.

dailles qu'il y ait dans toute l'Europe.

A peine cet ouvrage eut-il vu le jour, que des Libraires de Holande prirent la resolution d'en faire une plus belle édition, & qu'ils s'offrirent à l'embelir des planches qui manquoient à l'édition de Paris. M. Vaillant se rendant à leur desir, leur envoya les modeles des Empereurs & des Imperatrices, y joignit sept cent medailles qui n'estoient point dans l'édition de Paris, & corigea les fautes qui s'y estoient glissées par la negligence des Imprimeurs.

Pour diminuer la grosseur du Volume, & pour éviter la repetition entiere des mots qui revienent souvent, il s'est servi d'abreviations. Par exemple, il a mis mul. stol. au lieu de mulier stolata.

Il a marqué la grandeur des medailles par les chifres 1. 2. 3. & celle des medaillons par la letre M. Il a indiqué les cabinets & les autres lieux, où il a vu les medailles qu'il décrit, ce qu'il reconoît ne pouvoir entierement satisfaire la curiosité des Lecteurs, à cause des changemens qui peuvent estre survenus depuis par la vente des medailles, ou par la mort de ceux qui les possedoient.

M. Vaillant n'a pas parlé absolument de toutes les medailles frapées par des villes Grecques en l'honeur des Empereurs. Il en a qui sont encore inconuës. On en tire tous les jours de dessous la terre, on

ts les plus éloignez de
t a parlé de toutes cel-
s à sa conoissance, qui
re ses mains, & qu'il
loisir. S'il avoit voulu à
& de Mezobarbe metre
les dont on lui auroit en-
auroit grossi le Volume;
a foi d'autrui, il auroit é-
certitude, & auroit me-
ice.

i'il a principalement choi-
pouvoient servir à la No-
s, & à faire conoître les
s autres villes distinguées
par leurs Privileges. Il
s Epoques, leurs Fonda-
x, leurs Princes, leurs
Fêtes, leurs Jeux, & a
out ce qui pouvoit illustrer

XXXVI.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 13. Septembre M. DCC.

Methodicus ad Positivam Theologiam Apparatus, in quo in gratiam Candidatorum Positivæ & Scholasticæ Theologiæ, Scripturæ sacræ, Traditionis Divinæ, SS. Ecclesiæ Patrum, sacrorum Ecclesiæ Conciliorum, Pontificiarum Ecclesiæ decisionum; nec non ortarum in Ecclesia hæresum clara, brevis, & expedita delineatur idea. Auctore R. P. Petro Annato, Congregationis Doctrinæ Christianæ P. G. In 4. à Paris chez Nicolas Couterot, ruë saint Jaques. 1700.

CEt ouvrage est compris en sept livres. Dans le premier le P. Annat done une idée simple & claire de la Teologie qui est la sience de Dieu & des choses divines. Cette sience est ou naturele fondée sur la lumiere de la raison, ou surnaturele & fondée sur la Revelation & sur la Foi. La surnaturele est ou infuse comme dans les Apostres, ou aquise par le travail.

, erronée, une do-
ne doctrine ſcandaleu-
s. Il enſeigne aprés ce-
une conclusion Teologi-
ie Catolique. La conclu-
eſt celle qui eſt tirée ou de
le Foi, ou d'une premice de
remice de raiſonement. Le
ue eſt ou comandé, ou libre,
comandé eſt propoſé avec
e croire; le libre eſt propo-
tant de Foi, mais ſeulement
nt rien de contraire à la Foi.
celui qui eſt rejeté par un
de Teologien, & n'eſt pas
né.
vre eſt ſur l'Ecriture Sainte
e de Dieu écrite. C'eſt une
à l'home envoyée, ou par la
re, ou par celle de la Profe-
re eſt divine parce qu'elle a
e Dieu, & que pluſieurs mo-
la croire, ſavoir la pureté de
a maniere dont elle a eſté a-
ut le monde, & confirmée
par

par le sang des Martirs. L'Auteur parle ensuite du Canon de l'Ecriture Sainte, & du nombre de ses livres, & des éditions, entre lesquelles il croit que l'Hebraïque estoit autrefois autentique, & qu'aujourd'hui il n'y a plus que la Vulgate Latine qui le soit; ce qui est contraire au sentiment de plusieurs Savans Teologiens, qui soutienent que le Concile de Trente ne l'a point preferée aux textes originaux.

Il traite des sens de l'Ecriture, du Literal & du Spirituel, & donne des regles pour la bien entendre. Il traite aussi des poids, des mesures, & des monoyes dont il est parlé dans l'Ecriture, de ses Interpretes anciens & modernes.

Le troisiéme livre est de la tradition, qui est la doctrine de la Foi & des mœurs, non écrite, & enseignée seulement de vive voix. Il y en a de Divines, d'Apostoliques, d'Eclesiastiques, d'universeles & de particulieres. Il ajoute quelque chose des traditions des Juifs, de la Mischne & de la Gemare.

Le quatriéme est des Peres distinguez par l'eminence de leur doctrine, & par la sainteté de leur vie. Il dit qu'aucun d'eux n'est infaillible, mais que quand ils s'accordent tous en un point, ils ne se trompent pas, parce que Dieu les a mis dans l'Eglise pour la preserver d'erreur.

Il propose d'excellentes regles pour la *lecture* des Saints Peres, qui consistent à

égard au tems auquel ils ont écrit,
ge, parce que quelques-uns ont
dans leur vieilleſſe ce qu'ils a-
vancé dans leur jeuneſſe, come
int Auguſtin.
diſtribue en trois claſſes, met
premiere ceux qui ont eſté du
s Apoſtres, & du tems imme-
nt ſuivant; dans la ſeconde,
i ont vécu depuis juſques à l'an
dans la troiſiéme ceux qui ont
puis 552. juſques à ſaint Tho-
e P. Annat met dans la premie-
Martial Eveſque de Limoges,
end avoir eſté parent de ſaint
emier Martir. Il y met auſſi
s l'Areopagite premier Evêque
Auteur des livres que nous a-
ſon nom, & ſuit cette opi-
me vraye, bien qu'il recon-
lle eſt rejetée par des Catoli-
Leſquels il nome le P. Morin
unoy, dont il refute fort
aiſons.
ſme livre eſt des Conciles.
vé contre Luter qu'ils ſont de
que N. S. leur a promis l'aſ-
on Eſprit. *Ubi fuerint duo,
ati in nomine meo, ibi ſum in*
Notre Auteur conclut de
nciles ne ſont plus aſſem-
J. C. quand ils ne le ſont
à qui il a doné le pouvoir

tenus par les Apoſtres, [...] des Conciles parti-
ciles generaux, & des Conciles particu-
liers.

Il traite aprés cela des conſtitutions des Papes, du Cors du droit Canonique contenu dans le decret & dans les decretales du Bullaire, & des regles de la Chancellerie Romaine. Il montre dans la ſuite de ce livre que l'Egliſe eſt infaillible dans la deciſion, non ſeulement des queſtions de Foi, mais encore dans celle des faits Dogmatiques, où il s'agit de declarer non le ſens interieur qu'a eu un Auteur condané, mais le ſens exterieur qu'ont naturelement ſes paroles.

Il fait voir auſſi que la primauté du Pape eſt de droit divin, come celle de ſaint Piere. Il entreprend de montrer que la Religion Cretiene a eſté établie dans les Gaules dés le tems des Apoſtres, & ſe ſert [...] du 6. Chapitre de

.le pour y avoir soin
pilles & des veuves,
es Regionaires & Car-
Prêtres qui furent mis
ou dans les Paroisses
les Sacremens, fu-
& Cardinaux, & que
savoir vers l'an 1057.
s plus proches de Ro-
Pape, & le soulageoient
, furent apelez Cardi-
ue c'est de là qu'est ve-
des trois Ordres des

ur nombre ne dépen-
ile volonté du Pape,
xa à vint ; que pen-
iege estoit à Avignon,
; & que le Concile de
qu'il n'excederoit ja-
te quatre, nonobstant
soixante & cinq sous
& dix sous Paul IV.
sous Pie III. Et Six-
585. qu'ils ne seroient
ni

noissent, comme sont la Congregation de l'Inquisition apelée par excellence le saint Ofice, la Congregation de la signature de Grace, la Congregation de sa signature de Justice, la Congregation de la propagation de la Foi, instituée par Gregoire IV. la Congregation du Concile de Trente, la Congregation des afaires des Evêques, & de celle des Reguliers, celle des Rits, celle de l'Indice des livres défendus, celle de l'examen des Evêques, celle des causes consistoriales, celle des immunitez Eclesiastiques, & celle des Indulgences. Notre Auteur parle aussi du Conclave au Vatican où les Cardinaux s'assembloient pour élire le Pape, & de leurs prerogatives, qui sont de l'élire seuls, de preceder les Evêques en vertu d'un decret d'Ugene IV. d'avoir le titre d'Eminence par une Bulle d'Urbain VIII. & de porter la

ibatu ou l'existence de Dieu, ou ou la trinité des Persones, & es qui ont ataqué les Misteres, arnation, la Divinité de J. C. int Esprit, les autres Misteres, nens, l'autorité du Pape, la ju- les Evêques, la Profession des igieux.

de Dom Jean de la Barriere, Abbé & Instituteur des Feuillans troubles de la Ligue, & son atta- au service du Roi Henri III. Par un Feuillant. In 12. & se trouve à ez François H. Muguet rue No- ie. 1699.

ite ville de Querci dona naissan- ean de la Barriere, le 29. Avril arens l'engagerent dans l'estat par l'Abaye de Feuillans qu'ils our lui de Charles IX. Le vint à Paris sous la condui- ux Arnaud d'Ossat, pour y con- des qu'il avoit comencées à Toulouse. Il est à croire que onseils de ce sage Precepteur solution d'establir la regle de dans son Abaye. Il en co- rme par la profession & par els qu'il y fit. Quatre ans ans que ses paroles, ni ses trouvassent aucun imitateur.

Il

jeune homme s'ofrit de se metre sous sa conduite, & de garder la mesme austerité de vie. Alors les anciens Religieux se plaignirent au General de Citeaux de la nouveauté qu'il introduisoit. Sur leur plainte il alla à pied au Chapitre general, resolu d'obeir à tout ce qu'il plairoit à ses Superieurs de lui ordonner. Son obeïssance lui merita sans doute la nombreuse Comunauté qui se rangea sous lui. L'Abaye de Feüillans fut bien-tôt trop petite pour contenir ceux qui s'y rendoient de toutes parts, pour y observer la Regle de saint Benoît à la letre. Ces nouveaux Religieux entreprirent de marcher les piés nus, de ne manger que du pain de pure farine, non criblée, des herbes cuites à l'eau sans sel & sans huile, & de ne boire que de l'eau. La terre nuë ou couverte d'ais leur servoit de lit; une piece de bois, ou une grosse piete estoit leur chevet. Cet-

nouriture. L'Abé & quel-
s Religieux joignirent à ces
niftere de la Predication dans
truisoit, ne leur permetant
la Bible, qu'il avoit soin de

ri III. informé de la sainte-
écrivit à l'Abé, & le pria de
ur y demeurer deux mois.
artreux, d'où il aloit au Lou-
is qu'il y estoit mandé. Dans
qu'il eut avec le Roi, il lui
les austeritez qui se prati-
n Abaye, & toutes les maxi-
les il la conduisoit.
nission de s'en retourner qu'à
revenir avec soixante Reli-
ablir un Monastere à Paris.
Bref du 5. Mai 1586. con-
ne dans tous ses points, &
fit expedier une Bule qui eri-
le Congregation des Feuil-
netant d'establir des Maisons
nde Cretien.
à le départ des soixante Feuil-
la permission de l'Abé Gene-
pourvut les soixante Reli-
orte, pour les garantir des in-
pes qui couroient le Royau-

1587. ils partirent en pro-
dez de la Croix, chantant
x heures du Monastere. Les
au-

Aprés vint cinq jours de marche, ils arriverent à Vincennes le 9. Juillet. Les principaux Seigneurs de la Cour allerent juſques à Charenton pour les recevoir, & le Roi voulut aller à pied audevant d'eux juſques à ce qu'il les euſt rencontrez.

Les Religieux furent introduits en preſence du Roi, des Reines, & de toute la Cour dans la Chapele de Vincennes, où ils chanterent Vêpres. Le jour ſuivant l'Abé celebra la grande Meſſe en preſence de leurs Majeſtez, & prêcha l'aprésdinée. Cette Religieuſe Comunauté demeura à Vincennes juſques au 7. Septembre, qu'elle vint prendre poſſeſſion du Monaſtere de la ruë S. Honoré, que le Roi avoit fait bâtir avec une diligence incroyable. Le Roi s'y retiroit ſouvent, viſitant les Religieux malades, & aſſiſtant à leur mort.

Lors qu'à la journée des baricades il

: déclaroient pour la ligue.
ıyant obtenu permiſſion du Roi
ter ſon Abaye, partit de Paris
d'Août. Il n'y avoit pas long-
eſtoit à Feuillans, lors que les
de l'Iſle En jourdain, reſolu-
défaire de lui, & de raſer ſon
. Ils apelerent à leurs ſecours
Comté de Foix ; mais ceux-ci
ſer la Garone le dernier d'Octo-
ouverent ſi extraordinairement
'elle rompit leur deſſein, & ſau-
le Monaſtere.
ele de la mort du Duc, & du
le Guiſe, n'eut pas ſi-tôt eſté
oulouſe, qu'elle ſe revolta contre
ean Etiene Duranti premier Pre-
Jaques d'Afis Avocat General,
ıt genereuſement à la fureur des
our ſoutenir l'autorité de leur
La fermeté du premier Preſident
quelques jours dans le reſpect,
njurez l'ayant rendu ſuſpect au
ſſiegerent le 27. Janvier 1589.
Ville, ſe ſaiſirent de lui, &
dans le Convent des Domi-
. Fevrier les revoltez inter-
tres que d'Afis Avocat Gene-
Marechal de Matignon, & à
Premier Preſident de Bor-
ır demander du ſecours ; &
n r l'arivée du Marechal,
Convent des Dominicains,

en brulerent les portes, maſſacrerent le premier Preſident, & trainerent ſon cors par les ruës juſques à la place deſtinée aux executions publiques, l'y expoſerent ataché au portrait du Roi, & l'y laiſſerent un jour entier, aprés quoi il fut envelopé dans la toile du méme portrait, & porté à l'Egliſe des Cordeliers pour y être enterré. L'Avocat General d'Afis reçut un moment aprés un pareil traitement.

Le premier Preſident ſongeant ſerieuſement dans ſa priſon à la mort dont il eſtoit menacé, écrivit le 4. Fevrier à l'Abé de Feuillans ſon intim[illegible]ni, pour lui dire le dernier adieu. Su[illegible]in de ſa letre, il le ſuplie d'avoir ſoin que ſon livre *de Ritibus Eccleſiæ* fût prontement imprimé à Rome. Ceci eſt contraire à ce que le P. Martene Benedictin de la Congregation de S. Maur raporte dans ſon grand ouvrage ſur le même ſujet, comme je l'ai remarqué dans le 29. Journal de la preſente anée, que ce livre *de ritibus Eccleſiæ* eſt de Piere Danes Profeſſeur du Roi, & que le Manuſcrit fut vendu aprés ſa mort avec ſes livres à M. le premier Preſident Duranti ſous le nom duquel il a eſté imprimé.

L'Abé de Feuillans n'eſtant plus utile au Roi dans ſon Abaye, ala à Bordeaux, où peu de jours aprés ſon arivée on lui donna une Egliſe pour eſtablir un Monaſtere de ſon Ordre. Il prêchoit dans cette Egliſe la fidelité duë au Roi, lors qu'une main parici-

de

de l'enleva à la France. L'Abé honora la memoire de ce Prince par de magnifiques funerailles, au milieu desquelles il prononça l'Oraison funebre.

La Ligue generale du Royaume en produit de particulieres dans les Familles & dans les Comunautez. Pendant que l'Abé estoit en son Abaye, D. Bernard de Percin, de ntgaillard, né en Gascogne d'une fa-le noble, & conu sous le nom de Petit illant, suivit le torrent de la revolte, & traîna toute la Maison de Paris. Depuis moment les Religieux qui la compo-, ne regarderent plus leur Abé que un home qui avoit des sentimens con-aux interêts de la Religion, & obtin-ixte V. la convocation d'un Chapi-al en Italie.

informé des intentions de sa Sain-rendit à pied à Turin, & aprés y u l'assemblée, composée seulement -urs des Maisons d'Italie, il ala à eu de tems aprés qu'il y fut ari-Citeaux à la solicitation des aris, y convoque un Chapitre rdre, & s'y rend avec l'Abé de & D. Bernard Percin de Mont-

de Franciscis Procureur Ge-inicains deputé par Clement presider au Chapitre, ren-cez de Citeaux & de Mori-s Abayes, & transfera D. Ber-

 nard

nard Percin à l'Ordre de Citeaux, dans le-buel on lui dona l'Abaye d'Orval en Luxembourg.

Ensuite il informa contre l'Abé de Feuillans, l'interogea sur ce qui avoit esté déposé contre lui; & prenant sa réponse simple, & generale Qu'il estoit pecheur, pour un aveu juridique des crimes qui lui estoient imposez, il le suspendit de l'administration de son Abaye, lui défendit de dire la Messe, & lui ordona de se presenter une fois par mois au tribunal de l'Inquisition. L'Abé se soumit humblement à cette penitence, qui dura plus de huit ans.

Le Chapitre General assemblé à Rome en 1598. deputa au Pape pour lui demander le rétablissement de l'Abé. Mais Alexandre de Franciscis alors Evêque de Forli, persuada au Pape de ne point toucher à cette afaire. Le Cardinal de Joyeuse eut envie de l'enlever, & de l'emmener à Paris. Mais l'Abé n'y voulut jamais consentir. Caterine de Nobilis, Duchesse de Sforce s'adressa au Cardinal Bellarmin, qui parla au Pape en faveur de l'innocence oprimee par la calomnie. Le Pape chargea le Cardinal Bellarmin de revoir le proces. Il le revit, entendit tous les Religieux separement, s'entretint plusieurs fois avec l'Abé sans lui parler du procés, fit raport de tout à Clement VIII. & l'assura que l'Abé estoit un Saint qu'on tenoit dans les liens.

Le Pape détrompé, reprocha à l'Evêque

de

ce de sa sentence, & lui dé-
tre jamais devant lui. L'E-
:e coup de foudre, alla faire
\be, & mourut trois jours
onte & de douleur.
que le procés eut esté revu
en celle de plusieurs Cardi-
u Cardinal Bellarmin d'aller
ntence d'absolution, & vou-
à Rome, qui sollicitoit la
n retourner en son Abaye
pela à soi. Sa maladie dura
'il employa à se preparer à

çu les Sacremens il se fit ap-
qui contenoient l'establis-
orme, & d'autres ouvrages
le mit au feu pour éviter les
s lui auroient meritées.
d'Ossat visita souvent l'Abé
lie, & le voyant hors d'espe-
n, lui demanda sa benedi-
amassant ce qui lui restoit de
terre, & protesta qu'il ne se
u'il n'eust reçu la benedi-
il qui vaincu dans cette pieu-
dona sa benediction à l'Abé
, & le laissa mourir en paix,
5. Avril 1600.

Le Miroir des Urines, par lesquelles on voit, & connoit les differens temperamens, les humeurs dominantes, les sieges & les causes des maladies d'un chacun. Par le S. Davach la Riviere, Doct. en Med. 2. édit. In 12. à Paris chez Guil. de Luyne & Nic. Gosselin, au Palais. 1700.

LEs Urines sont un des plus seurs moyens pour connoitre les temperamens des hommes, & les causes de leurs maladies. Pour bien juger de l'urine, il faut qu'elle soit dans un Urinal spacieux, diafane, & clair, qu'elle n'ait pas esté exposée au soleil, parce que la chaleur empêcheroit qu'elle ne fit un sediment. On en juge mieux quand elle a esté renduë le matin, & lors que la digestion est achevée; & il la faut voir environ une heure aprés qu'elle a esté renduë.

On considere dans l'Urine la couleur, la quantité, la substance, & le contenu. La couleur est causée par les qualitez actives, comme par la chaleur & par le froid. Elle vient aussi des qualitez passives, comme quand il se méle avec l'urine beaucoup de sang, ou de bile.

Les couleurs de l'Urine sont diferentes. Il y en a d'extrêmes, & de moyenes. Les extrêmes ne sont que deux; la noire, & la *blanche*. Les moyenes sont jusques à vint-*quatre*; la lactée, la grise, la soupâle, la

une, la rouſſe, la rouge,
ıée, la verte, la poracée,
lques autres, qui toutes ont
, qui ſont deduites dans cet

ité de l'Urine les Medecins
ɔndance, le peu, & la me-
:ſones de bone conſtitution
noins d'urine, que n'eſt la
ıens liquides qu'ils ont pris.
ſubſtance, on n'entend pas
ɔle, ou compoſée de l'uri-
iere d'être dans ſa ſubſtance
'oſſiereté ou à ſa ſubtilité, ce
ir expliqué plus au long dans
le contenu de l'urine on en-
: les ſens y peuvent aperce-
eur, la quantité, & la ſub-
odeur, la ſaveur, l'écume,
ıteilles, le cercle, les grains,
le ſang, l'atome; le fur-
:endre, le ſable, les éceril-

ſt une ſubſtance ſuperfluë
ne. Quand elle eſt enhaut
Quand elle eſt enbas, on
, & elle ne retient propre-
hipoſtaſe que quand elle eſt
en a de deux ſortes; une
, & l'autre qui ne l'eſt pas.
:es deux hipoſtaſes eſt expli-
ment par M. Davach de la

 Mou-

Nouveaux Elemens de Geometrie pratique concernant l'arpentage des superficies accessibles, & inaccessibles, ensemble la methode de thoiser la puissance solide des corps parfaits & imparfaits, & un abregé du nivellement, tant pour la conduite des ouvrages d'Architecture, que pour le coulant des sources ou fontaines. Par le Sieur A. Moiteres de Blainville. In 12. *à Rouen*, & se trouve à Paris c[illegible]ez Edme Couterot, ruë S. Jaques. 1700.

C[illegible]egé explique clairement les prin-[illegible]s dificultez [illegible]Geometrie, sur tout en c[illegible]arde le t[illegible]sé des cors solides, & le[illegible]pou[illegible]a conduite tant des bât[illegible] L'Auteur y a joint un [illegible] à cause du raport que [illegible]x arts [illegible]ensemble.

Livres Nouveaux.

Le Theatre Italien de Gherardi, ou Recueil general de toutes les Comedies & Scenes Françoises jouées par les Comediens Italiens du Roy pendant tout le temps qu'ils ont esté au Service. In 12. 6. *Voll.* & se trouve à Paris chez Jean Baptiste Cusson & Pierre Witte ruë S. Jaques, vis à vis S. Ives. 1700.

Petri

kmans Conciliarii Regii Opera omnia.
ruxellis, & se trouve à Paris chez
ı BAPTISTE CUSSON & Pierte, ruë S. Jaques, vis à vis S. Ives

le Henri VII. Roi d'Angleterre, sur-le Sage & le Salomon d'Angleterre.
f. de Marsolier, Chanoine de l'Eglise
. à Paris chez Gregoire Dupuis ruë
ues. 1700.



XXXVII.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 15. Novembre M. DCC.

Censura & Declaratio Conventus Generalis Cleri Gallicani congregati in palatio regio Sangerm[illegible] *anno 1700. in materia fidei, & m*[illegible]*, ejusdem Ge*[illegible]*ralis Conventus jussu p*[illegible]*dita. In 4.* à Paris c[illegible]et, ruë de la Harpe. 1[illegible]

LE[illegible]lez à saint Germain en Laye, [illegible]conu que plusieurs erreurs cont[illegible]octrine de la Foi, & de la Morale quoi que déja condanées, se renouveloient en ce tems-ci, ont cru devoir interposer leur autorité pour en arêter entierement le cours.

Ils se sont abstenus de rien prononcer au sujet du livre du Cardinal Sfondrate intitulé, *Nodus prædestinationis dissolutus*, parce que le Pape Innocent XII. en a pris conoissance, & a promis d'y pourvoir.

A l'égard des autres erreurs, ils les ont

rangées sous divers titres, & ont mis sous le premier quatre propositions extraites d'un livre intitulé : *Augustiniana Rom. Ecclesiæ doctrina*, lesquelles ils ont déclaré estre fausses, temeraires, scandaleuses, injurieuses au Clergé de l'Eglise Gallicane, aux souverains Pontifes, & à l'Eglise universele, schismatiques, & favorisant les erreurs condanées.

Sous le second titre sont deux propositions touchant la Grace, qui sont condannées come renouvelant d'un côté le Semipelagianisme, & come contenant de l'autre une imagination temeraire & erronée touchant un pact fait entre Dieu & J. C. notre Mediateur.

Sous le troisiéme titre sont plusieurs propositions touchant les vertus Teologales, dont les unes sont condanées, come scandaleuses, erronées, & pernicieuses dans la pratique; & les autres come heretiques.

Le quatriéme titre contient six propositions qui regardent l'obligation d'aimer Dieu. La premiere est qualifiée d'heretique, & les cinq autres de scandaleuses, pernicieuses, offensives des pieuses oreilles, aneantissant le premier Comandement de la Loi, & esteignant l'esprit de l'Evangile.

Sous le cinquiéme titre sont cinq propositions touchant l'amour du prochain, condanées come scandaleuses, pernicieuses, contraires au second precepte de la Loi, & respectivement heretiques.

Le sixiéme titre ne contient que cette proposition, Que le precepte d'observer les fêtes, n'oblige pas sous peine de peché mortel, pourvu qu'il n'y ait ni scandale, ni mépris. Elle est condanée come scandaleuse, & come ouvrant la porte au violement des loix Civiles, des Eclesiastiques, & mesmes des Apostoliques.

Le titre suivant renferme treize propositions touchant l'homicide. La premiere est qu'un fils qui estant ivre a tué son pere, peut s'en réjouïr à cause de la succession qui lui en revient. La seconde est qu'il est permis à un Religieux de tuer un calomniateur qui menace de noircir, ou lui, ou son Ordre de crimes énormes. La troisiéme est qu'il est permis à un home injustement acusé, de tuer de faux témoins, & le Juge mesme de qui il est assuré d'estre condané, sur tout quand il n'a point d'autre moyen de défendre son innocence. La quatriéme est qu'un mari, qui de sa propre autorité tuë sa femme surprise en adultere ne peche point. La sixiéme est qu'une fille se peut procurer l'avortement avant que l'enfant soit animé. La huitiéme est qu'il est permis de tuer un voleur pour la conservation d'un écu d'or. Ces propositions sont condanées les unes come scandaleuses & erronées, & les autres come contraires au Décalogue, au droit naturel, & au droit des gens.

Sous le huitiéme titre sont deux propositions sur le duel, condanées come fausses, scan-

, au droit naturel.

tre ſont quelques propoſi-
a chaſteté, dont quelques-
ifiées de temeraires & de
& les autres d'erronées, &
à la loi de Dieu. Le dixié-
ferme pluſieurs propoſitions
coruption des juges, & ſont
la Cenſure come fauſſes, per-
à la ſocieté civile.

onziéme titre ſont ſix propoſi-
hant l'uſure, dont les premieres
dannées comme fauſſes, ſcanda-
& illuſoires, & la derniere comme
re à la parole de Dieu, & à la perfe-
Evangelique.

ous le titre ſuivant ſont pluſieurs propo-
ons touchant le menſonge, le faux té-
oignage, & le parjure. Elles ſont con-
nées les unes come fauſſes, temeraires,
andaleuſes, pernicieuſes, & les autres
ome contraires à l'Ecriture Sainte.

Il y a pluſieurs autres titres, ſcavoir de la calomnie, de la ſimonie, du ſacrifice de la Meſſe, de la comunion, de la confeſſion, de l'abſolution, des ocaſions prochaines, du jeûne, des heures canoniales, de l'aumone, du peché filoſofique, & de la probabilité. Les propoſitions rangées ſous ces titres ſont condanées avec diverſes qualifications.

La cenſure eſt ſuivie d'une déclaration du

Clergé de France touchant deux points importans dans la practique. L'un est la necessité d'un comencement au moins d'amour de Dieu, consideré come source de toute justice dans le Sacrement de Penitence; & l'autre est l'obligation de choisir entre plusieurs opinions probables, la plus probable, & la plus sure.

Nouvelle Decouverte sur la lumiere pour mesurer & en compter les degrez. Par le P. François Marie de Paris Capucin, Predicateur, & ancien Professeur. Dedié à S. A. R. Monseig. le Duc de Chartres. In 12. à Paris chez Laurent d'Houry, ruë S. Jacq. 1700.

C'EST l'ouvrage dont j'avois averti le public à la fin du Journal du 19. Juillet. L'Auteur aprés avoir bien consideré la construction du Thermometre, & des autres instrumens semblables, s'en fait la question à lui mesme, & à plusieurs Curieux dans Paris; savoir si l'on ne pouroit pas sur ce modele trouver un moyen de fabriquer & de former un Instrument propre à mesurer & à comter les degrez de la lumiere, la plus belle des qualitez sensibles, come on mesure ceux de la chaleur par le Thermometre, ceux de la pesanteur de l'air par le Barometre, & ceux de l'humidité par l'Higrometre.

N'ayant pas crû la chose impossible, il s'est apliqué à la rechercher; & ayant esté

de Forli l'injuſtice de ſa ſentence, & lui défendit de paroiſtre jamais devant lui. L'Evêque frapé de ce coup de foudre, alla faire ſatisfaction à l'Abe, & mourut trois jours aprés acablé de honte & de douleur.

Le Pape aprés que le procés eut eſté revu en ſa preſence & en celle de pluſieurs Cardinaux, ordona au Cardinal Bellarmin d'aller prononcer la ſentence d'abſolution, & voulut retenir l'Abé à Rome, qui ſollicitoit la permiſſion de s'en retourner en ſon Abaye lors que Dieu l'apela à ſoi. Sa maladie dura peu de jours, qu'il employa à ſe preparer à a mort.

Aprés avoir reçu les Sacremens il ſe fit ap- ter ſes écrits qui contenoient l'eſtabliſ- ient de ſa reforme, & d'autres ouvrages devotion, & le mit au feu pour éviter les anges qu'elles lui auroient meritées.

Le Cardinal d'Oſſat viſita ſouvent l'Abé cette maladie, & le voyant hors d'eſpe- de gueriſon, lui demanda ſa benedi- L'Abé ramaſſant ce qui lui reſtoit de ſe jeta à terre, & proteſta qu'il ne ſe point qu'il n'euſt reçu la benedi- Cardinal qui vaincu dans cette pieu- tion, dona ſa benediction à l'Abé du Pape, & le laiſſa mourir en paix; Avril 1600

Histoire de l'Academie Françoise. Par M. Pelisson. In 12. à Paris chez Jean Baptiste Coignard, ruë S. Jacques 1700.

IL est estonnant que cette illustre Compagnie apuyée du credit d'un Ministre aussi élevé par son genie, & par sa fortune que le Cardinal de Richelieu, ait trouvé pendant deux ans des obstacles qu'elle eut peine à surmonter. M. Conrart fut chargé de dresser les letres Patentes pour la fondation de l'Academie. M. Seguier, alors Garde des Seaux, avoit trop d'inclination à cette sorte d'exercice pour [illegible] aporter de la resistance. Il les sella d[illegible] que les Députez lui en parlerent, & e[illegible] les [illegible]rent aportées à l'assemblée par M. Ceris[illegible] 29. Janvier 1635. mais il falut beaucoup [illegible]e tems & de peine pour en obtenir l'en[illegible]gistrement. Aprés qu'elles eurent esté signées en comandement par M. Delomenie Secretaire d'Etat, & mises entre les mains de M. Hennequin de Bernay Conseiller en la Grande-Chambre, pour en faire le raport, on ordonna diverses députations tant à lui, qu'à Messieurs les Gens du Roi, & à M. le Premier President le Jay: mais elles furent toutes inutiles. Cela fut cause que le Cardinal de Richelieu en écrivit au Premier President. Le Roi acorda trois lettres de cachet, l'une pour le Procureur & les A[illegible] Generaux; l'autre pour le Parlement;

&

& la troisiéme pour le Premier President: & aprés plusieurs sollicitations, les lettres Patentes ne furent verifiées que le 10. Juillet 1637.

On fit alors diverses Satires contre l'Academie. Le premier qui écrivit contre elle fut l'Abé de saint Germain de Morgues qui estoit alors à Bruselles, M. du Chatelet lui répondit. Sa réponse estoit dans une piece qu'il n'eut pas le tems d'achever, & qui ne vit point le jour. Bien-tôt aprés parut *la Comedie de l'Academie*, qui apres avoir couru long-tems manuscrite, fut imrimée en 1650. avec beaucoup de fautes. [illegible]n vit ensuite une piece intitulée *Rolle des* [illegible]*ntations faites aux grans Jours de l'Eloquen*[illegible] *rançoise*. On croit qu'elle estoit de l'Au[illegible] du Francion, & du Berger Extravagant. [illegible]niere piece est la requeste des Diction[illegible] composée par M. Menage. L'Aca[illegible] méprisa ces Satires, & resolut de ne [illegible]épondre à tous les écrits qu'on pou[illegible] [illegible]

ſuite dans les aſſemblées. Le Cid de Monſieur Corneille ayant eſté pluſieurs fois repreſenté avec une grande aprobation, M. de Scudery y fit des obſervations, & écrivit à l'Academie pour s'en remetre à ſon jugement. Quelque repugnance que l'Academie euſt à entreprendre ce travail, le Cardinal s'en expliqua ſi ouvertement, qu'il lui fut impoſſible de s'en exemter. Elle noma trois Commiſſaires pour examiner le Cid, & les Obſervations contre le Cid, M. de Bourzei, M. Chapelain, & M. Deſmareſts. Ils ne furent chargez que de l'examen de l'ouvrage en gros; car pour celui des vers, il fut reſolu qu'on le feroit dans la Compagnie. Meſſ. de Cerizi, de Gombauld, Baro, l'Etoile eurent ordre de les voir en particulier, & de raporter leurs obſervations, ſur leſquelles l'Academie ayant deliberé en diverſes Conferences, M. Deſmareſts fut chargé d'y metre la derniere main.

Aprés que l'Academie eut achevé ſes ſentimens ſur le Cid, elle ſe propoſa de travailler ſerieuſement au Dictionnaire. M. de Vaugelas qui avoit fait de belles remarques ſur la Langue, les ofrit à la Compagnie, qui les accepta, & ordona qu'il en confereroit avec M. Chapelain, & que tous deux enſemble doneroient des memoires pour le plan du Dictionnaire.

Ceux qui donerent naiſſance à l'Academie ſecrete furent M. Godeau, M. de Gombauld, M. Giry, M. Chapelain, Monſ. Ha-

bert,

bert, M Conrart, M. de Serisay, & M. de Maleville. A ceux là se joignirent Mess. Faret, Desmarests, & de Boisrobert:

Lors que le Cardinal en voulut former un cors, on y ajouta Mess. de Bautru, Silhon, Sirmond, Bourzey, de Meziriac, Mainard, Colletet, de Gomberville, de saint Amant, de Colomby, Baudouin, de l'Etoile, & de Porcheres d'Arbaud. En ce tems-là comencerent les assemblées reglées, & le regitre qui justifie en quel jour chacun des autres Academiciens a esté reçu. Ceux qui le furent depuis, sont Mess. Servien, Balzac, Bardin, de Boissat, de Vaugelas, de Voiture, de Porcheres Laugier, Habert de Montmor, de la Chambre, M. Seguier Garde des Seaux, M. de Chambon, M. Granier, M. Giry, M. Bourbon, M. d'Ablancourt, M. Esprit. M. de la Mothe le Vayer, & M. de Priezac pour remplir la seule place qui restoit du nombre de quarante. Ceux qui ont esté reçus en la place des morts, sont Mess. de Besons, de Salomon, du Rier, Corneille, Balesdens, de Mezeray, de Montereul, Tristan de Scudery Doujat, & Charpentier, Talleman, & le Duc de Coislin. M. Pelisson finit son histoire par l'eloge des dix sept Academiciens qui estoient déja morts au tems qu'il la composoit.

Catechisme pour les nouveaux Catholiques, où l'on fait connoistre la veritable Eglise. Par M. P. S. D. Docteur de Sorbonne. In 12. à Paris chez Pierre Aubouyn, Quai des Augustins. 1700.

UN Docteur de la Faculté de Teologie de Paris, envoyé en 1685. dans un Diocese pour instruire ceux de la Religion Pretenduë Reformée que l'on tâchoit de faire rentrer dans le sein de l'Eglise, s'apliqua à leur faire conoistre ce que c'est que la veritable Eglise, & en mesme-tems à leur tracer le caractere des assemblées heretiques, telles qu'elles sont representées par les Auteurs des quatre premiers siecles, & à leur montrer la conformité qui estoit entre ces anciennes assemblées & celles de leur Nouvele Reforme.

Il écouta leurs dificultez, tirées pour la plupart de passages de l'Ecriture Sainte qu'ils entendoient selon les fausses interpretations que leurs Ministres leur en avoient donées, & s'éforça de les resoudre. Un particulier lui ayant mis en main un écrit, contenant des doutes sur lesquels il demandoit d'estre éclairci, ce Docteur lors que sa mission fut achevée, resolut d'y répondre, & mit à la tête une dissertation pour découvrir l'abus que les heretiques de tous les siecles ont toujours fait des livres sacrez. Le mesme Docteur ayant prêché le Carême de

me lieu, reconut
l'il avoit instruits
ient encore quel-
s préventions, &
u jour la réponse
cabinet. Il n'a
ites les controver-
e depuis un siecle.
de faire une in-
chisme pour afer-
es dans la doctri-

ties, dont l'une est
l'autre de l'Eglise
iere il explique les
es les Cretiens doi-
sont l'humilité &
nt atendre de leurs
sens selon lequel
iture doit estre en-
ue qu'ont tenu les
les Conciles pour
des passages ob-
ue les Apôtres, &
t cru dans tous les
ns, au lieu que les
bité que les pensées

ie, le mesme Do-
lée de l'Eglise qui est
sous la conduite de
que cette Eglise est
& Apostolique, &
que

...x qui se sont separez de la ...des Evêques, ont formé des particulieres, qui bien loin d'é-...ble Eglise, ne sont que des bran-...chées de leur tronc, & des ruis-...arez de leur source.

...tre Italien de Gherardi, *ou recueil gene-...de toutes les Comedies & Scenes Françoi-...jouées par les Comediens Italiens du Roy ...dant tout le temps qu'ils ont esté au ser-...ce &c.* In 12. 6. *Vol.* à Paris chez JEAN BAPT. CUSSON & Pierre Witte ruë saint Jaq. AU NOM DE JESUS. 1700.

LE premier Volume de ce Recueil de Comedies Italienes, qui fut imprimé à Paris en 1694. & contrefait en Flandre, en Holande & ailleurs, dona lieù dés ce tems-là à un home illustre de notre siecle de le nomer un *Grenier à sel* par les choses piquantes & agreables qu'on y trouve de tous côtez. L'Auteur de ce nouveau Recueil, aprés avoir ramassé non seulement ce qui a esté representé par les Comediens Italiens depuis 1694. mais encore ce qu'il avoit oublié d'inserer dans le Volume qu'il en avoit doné d'abord, a fait un choix de pieces assez ample pour composer six Volumes. On y trouvera 55. Comedies, dont quarante sont entieres, c'est-à-dire Pieces Françoises acommodées au Teatre Italien. Les autres sont des Scenes Françoises liées à des sujets Italiens

Scenes, ...
d'esprit & ...
liens n'apre...
susi soit d'av...
que d'entrer ...
qu'un bon ...
remplacer ...
Ces six To...
en taille douc...
mes & à la tête ...
de laquelle tou...
se trouvent gr...
chifrée.

De la ...

COmeil...
le mo...
toutes so...
explique...
l'essence...
n'entre...
la natu...
tous l...
strain...
apele...
à-di...
pis...
lac...

it, la plus grande beau-
ction ; & excepté ces
outes par des hommes
, les Comediens Ita-
en par cœur, & il leur
sujet un moment avant
atre. C'est ce qui fait
n Italien est si dificile à
ient à manquer.
nt enrichis d'Estampes
mencement des Volu-
aque Comedie, à la fin
irs qu'on y a chantez,
vec leur Basse continuë

la beauté corporelle.

de plus équivoque que
té, puis qu'il s'atribuë à
ets, je ne pretens pas
eneral en quoi consiste
e qu'on apele beau ; je
esme de faire conoistre
uté qui se trouve dans
sibles ; mais je me re-
en quoi consiste ce qu'on
erieure des cors, c'est-
s figures. Je ne pretens
plus décider absolument,
s les figures corporelles
té ; puis que du consen-
les hommes il y a un
nom-

nombre infini de beautez diferentes, qui peuvent paroiſtre toutes preſque également belles aux yeux d'un meſme home; & qu'au jugement, ou plutôt au goût de diferens peuples de la terre, les beautez corporelles ſont preſque auſſi diferentes qu'il y a de peuples differens. Je chercherai donc ce qu'il y a de comun dans toutes les figures qu'on dit ordinairement eſtre belles, & qui atirent le deſir ou l'admiration des peuples, & l'ayant trouvé j'y mettrai le ſiege de la beauté.

Sans m'arreſter donc au jugement que l'on porte des perfections de l'eſprit par quelques marques exterieures qui font ſouvent trouver une eſpece de beauté dans un ſujet où il n'y en a point, ou du moins tres peu de corporelle; puis que cette eſpece de beauté ne peut ſe rencontrer que dans des ſujets doués d'eſprit & de raiſon, & que celle dont je recherche la nature peut ſe trouver au contraire dans toutes ſortes de ſujets corporels, & meſme dans ceux où l'on eſt perſuadé qu'il n'y a ni l'un ni l'autre; ſans dis-je m'arreſter à ces ſorte de préventions, j'examinerai plutoſt l'o pinion de ceux qui penſent que la bea té corporelle conſiſte dans de certai raports tres conus, ou du moins tres ſés à imaginer, & en un mot dans l'h monie qui ſe trouve entre les difer

ties d'une figure. Et pour refuter
timent, je considere premierement
a des figures dans lesquelles les
sont tres peu distinguées, & dont
orts sont tres inconus & peut-ê-
possibles à imaginer, & dans les-
cependant on convient generale-
qu'il y a de la beauté, come on
ra dans la suite de ce discours.
considere en second lieu que ces
s raports, & cette mesme harmo-
nsistent dans les vieillars, dans les
es maigres, malades, irritées, tri-
&c. où l'on ne trouve cependant
mesme beauté, & le plus sou-
point en tout. Si de plus on en-
que ces prétendus raports sont tout
ns dans les diferens sujets qui sont
s beaux, comme par exemple que
es visages plus ovales ils sont tout
que dans les ronds, & dans les
; que dans les plats; Que dans les
is, les Ethiopiens, les Européens,
pons, les Ilinois &c. qui ont cha-
eur beauté particuliere à leur goût,
esmes raports sont si diferens qu'on
uve aucune convenance; si l'on
re enfin que le raport de 5. à 20.
mple qui est un des plus simples,
consequent un des plus aisés à
oir, c'est-à-dire, pour parler le
ordinaire, un des plus beaux,
cependant de si prés de celui

de 5. à 19. ou à 21. que les yeux ne sauroient s'apercevoir que tres dificilement de la difference de beauté qui se trouveroit entre deux parties de colone qui seroient entre elles come 5. à 20. & 2. autres qui seroient come 5. à 16. ou à 21. & à plus forte raison, si au lieu de 19. ou de 21. on prenoit quelque nombre irrationel qui aprochât de 20. tant prés qu'on voudroit, quoi que cependant ces derniers raports soient tres dificiles, & peut-estre impossibles à se representer; si dis-je on fait atention à toutes ces marques, on sera obligé d'avouer que ce qu'on appelle beauté corporelle ne consiste aucunement dans ces raports; si ce n'est peut-estre accidentellement, c'est-à-dire eu égard à l'habitude que l'on a d'envisager des objets dans qui se trouvent certaines proportions. Mais pour se déprevenir que ces habitudes fassent l'essence de la beauté corporelle, il ne faut que considerer, que des proportions toutes oposées sont plus estimées par d'autres peuples & dans d'autres tems, & qu'on ne sauroit répondre que celles qui sont estimées presentement le soient à jamais & par toutes sortes de peuples; & on verra aussi-tôt que ce qu'on appelle beauté du consentement de tous les peuples, ne consiste aucunement dans ces proportions.

On pouroit penser aussi que la beauté consiste dans la varieté des parties

J'avouë que la varieté plaiſt ſou-
mais puis qu'il y a de la beauté
arieté, come on le remarque dans
ırs parties des cors, come le front,
:, le bras, la main, la gorge, la
, du conſentement de tous les
ıes, quoi qu'il y ait dans ces parties
u point du tout de varieté diſtin-
, il eſt manifeſte que la beauté ne
te pas eſſentiellement dans la di-
.

elqu'un pouroit peut-eſtre penſer que
ıuté corporelle ne conſiſtant eſſen-
nent ni dans l'harmonie ni dans la
é, a peut-eſtre ſon fondement dans
ſualité ou concupiſcence de ſes ad-
eurs; mais il eſt bon de les en dé-
nir. Or cela ne ſera pas dificile ſi
:onſidere que des perſones exemtes
nſualité à l'égard d'autres, ne laiſ-
pas d'y trouver la meſme beauté.
l eſt évident que ſi un enfant de 6.
ans trouve de la beauté dans ſa com-
: ou dans ſon compagnon, on ne
pas dire que ce ſoit un effet de ſen-
é & de concupiſcence, & encore
s quand il n'y a pas diverſité de ſexe
lors qu'une femme dit qu'elle eſt
née de la beauté d'une autre femme,
ı homme de celle d'un autre hom-
De plus on eſt preſque également
d'une belle ſtatuë; ou d'un beau
ıu, *que de l'Original* meſme, quoi

 qu'on

qu'on n'y atribuë aucune vie. Enfin il s'ensuivroit de là qu'il n'y auroit que ceux qui auroient goûté la sensualité, qui pouroient juger de la beauté ; ce qui est contre toute sorte d'experience & de raison.

Il nous reste donc maintenant à chercher la beauté dans la beauté mesme, c'est-à dire, dans les figures des cors ; & pour y parvenir j'examinerai auparavant quelles sont les figures qui détruisent absolument le caractere de beauté, & quelles sont celles qui l'establissent du consentement de tous les peuples. Or je n'en trouve point dans qui cette premiere proprieté se trouve plus essentiellement, que dans celles qui ont des angles saillans ou rentrans, & qui sont environées de lignes droites & de plates. Et pour s'en convaincre il ne faut que considerer ce qui arive à un visage beau & en bon point, quand il devient afreux ; on verra que le seul changement consiste en ce que toutes les courbures douces & sferiques dont il estoit tout composé, ou come parsemé, se sont changées en cavitez ou éminences aigues que le nez & le menton sont devenu pointus, les sourcils angulaires, les jou creuses, les pommettes éminentes, front plat & ridé, la bouche s'est apla & retirée, & que tous les muscles reste du cors s'estant dessechez, ont

oître les éminences des os. En un
out le monde sait que rien ne pa-
lus diforme & plus dégoutant qu'un
:idé, & dont les chairs sont pen-
s, quoi qu'il y ait toujours la mê-
armonie & la mesme varieté.



XXXVIII.

JOURNAL
DES SAVANS,

Du Lundi 22. Septembre M. DCC.

De la Nature de la Beauté corporelle.

A L'égard des figures qui constituent l'essence de la beauté, je n'en trouve point de plus propres à cet éfet que les figures courbes mêlées de convexitez, de concavitez & d'inflexions. Car tout le monde convient qu'on ne trouve jamais plus de beauté dans un cors que quand il a de l'embonpoint, c'est-à-dire quand il est couvert de muscles relevez en diferentes courbures douces & lentes; & on ne sauroit mesme atribuer la beauté de la gorge, des bras, des doits, des jouës, du nez, du front, qu'à ces sortes de courbures; puis qu'on ne trouve plus de beauté où ces courbures ne paroissent plus: & c'est sans doute pour cela qu'on dit que la beauté est *le partage* des femmes & de la jeunesse *generalement* parlant, à cause de leur em-

embonpoint & des rondeurs de leurs muſcles ; & qu'au contraire dans les homes les éminences des os & des muſcles qui les couvrent ; paroiſſent pour l'ordinaire davantage. Or non ſeulement les courbures ſimples contribuent à la beauté, come celles dont on vient d'aporter des exemples, mais encore celles qui ſont compoſées de convexitez & de concavitez, en ſorte que les paſſages des uns aux autres, qu'on apele leurs inflexions, ſoient elles meſmes des courbures lentes & douces. On a des exemples de ceci dans les ſourcils, dans les angles des yeux qui ſont adjacents au nez, dans la jonction du nez avec les jouës, des jouës avec le menton, de la bouche & du menton avec le reſte du viſage : dans les rondeurs & les inflexions de la gorge, dans les contours des mains & des doits, des bras de jambes, des pieds, & de preſque toutes les parties du cors des perſonnes qui ſont en bon point. On en trouve encore des exemples dans les autres animaux, comme dans la croupe & le poitral des chevaux, dans le front des [illegible]euls, dans la gorge des pigeons, [illegible] es queuës des poiſſons &c. Et même dans les cors inanimez, come dans [illegible] jonctions des troncs des arbres avec [illegible] branches, dans pluſieurs feuilles & [illegible], dans pluſieurs fruits, comme dans [illegible]ires, les gourdes, dans les vaſes, co-

autres ouvrages tournez qui
sez de rondeurs diferentes, li-
erens sens, par de douces infle-
ns les bouillons des eaux, des fu-
s nuages &c. en un mot dans tou-
gures courbes, simples ou compo-
t qu'on y distingue une varieté ou
iformité de parties, soit qu'on con-
es raports de ces parties, ou qu'on
conoisse pas.

contraire la beauté disparoît dans tous
xemples ci-dessus, du moment que les
deurs ne paroissent plus. Car il est evi-
t qu'on ne trouve plus la mesme beau-
dans un fruit fané, dans des vases ou au-
es ouvrages composez de faces planes &
'angles; si ce n'est peut-estre pour diversi-
fier, en les mêlant avec d'autres figures
courbes, afin de faire mieux apercevoir la
beauté de ces dernieres.

On pouroit peut-estre penser aussi que
les courbures & les inflexions des figures
solides n'inspirent le sentiment de beauté
que par les nuances de la lumiere & des cou-
leurs dont elles sont parsemées; parce qu'é-
fectivement ces nuances ne manquent ja-
mais de se rencontrer dans les courbures des
cors. Mais on reconoistra bien-tôt que quoi
qu'elles contribuent à l'agrément de la beau-
té, aussi-bien que l'harmonie & la varieté,
elles ne font pas l'essence de la beauté. On
pouroit au contraire ajouter qu'elles ne con-
tribuent à la beauté qu'en ce qu'elles ser-
vent

inflexi...
vaincu
se renc...
bures, o...
la beauté
monde, ...
ries des eto...
nemens de ...
ture qui en so...
autres sujets.
Enfin on ...
sentiel des fi...
xions avec l...
que la bea...
mens. O...
brasselets
droneme...
mêmes l...
jusques ...
mens d...
Menui...
ou de ...
qui e...
d'inf...
A...
les
te...
c...

à faire imaginer les courbures & les
xions des cors.. Et on en sera con-
cu en considerant que ces nuances ne
ncontrent point dans plusieurs cour-
s, où il se trouve cependant bien de
eauté du consentement de tout le
de, comme dans toutes les brode-
des etofes & des parures dans les or-
ens de fizelures, dans les traits d'écri-
qui en sont si remplis, & dans plusieurs
s sujets.

nfin on cessera de douter du raport es-
el des figures courbes & de leurs infle-
avec la beauté, quand on considerera
la beauté en tire ses principaux orne-
. On le reconoist assez par les coliers,
lets, les pendants d'oreilles, les go-
mens, les frisures dont les femmes &
s les homes se sont parez de tout tems,
s là que les femmes apelent ces orne-
les favoris, des engagentes &c. Les
fiers ont aussi une espece d'ornement
moulure qu'ils apelent une Doucine,
de cette espece de courbure mêlée
ion.

ard des yeux, ceux-là sont dit-on
beaux qui se trouvent en mesme
plus grans & les plus fendus, par-
rs il se trouve des inflexions join-
s rondeurs qui sont celles de leur
leur iris, & des parties qui les
t; en un mot on reconoît aussi-
it ce pouvoir des yeux ne proce-

de que de la multitude & de la diversité des courbures & des inflexions qu'ils presentent à la fois plus qu'aucune autre partie du visage, & mesme du cors.

On peut encore ajouter à toutes ces preuves quelques reflexions sur les divers aspects d'un visage. Car on trouve qu'en le regardant sous diferentes obliquitez, les proportions qu'on remarquoit entre ses diferentes parties sont souvent tres changees, souvent aussi le profil d'un visage vû de côté aura quelque chose de diforme, c'est-à-dire éloigné de la proportion la plus comune du païs; & cependant si le visage est muni de rondeurs & d'inflexions, soit qu'il soit vû de front ou de côté, il paroistra toujours agreable.

On peut encore joindre ici une remarque qui a esté faite plusieurs fois & qui n'a presque jamais manqué, savoir qu'on peut juger presque infailliblement de la beauté d'une femme sans la voir, par le plus ou le moins de rondeur qui se trouve dans son col vû par derriere.

Enfin un des plus beaux ornemens de la beauté du consentement de tous les peuples, est le tein, non pas tant par sa couleur & ses nuances, puisque toutes sortes de visages peuvent estre colores & nues de la mesme maniere, que par sa delicatesse. Et cette remarque est si generale, qu'elle s'étend universellement à toutes sortes de cors composez de figures courbes; car tout

tout le monde ſait aſſez par experience, que plus les ſurfaces de ces cors ſont unies, & plus ils ſont de plaiſir à la vuë. Or cette delicateſſe de ſuperficie ne contribuë à la beauté qu'entant qu'elle fait imaginer des figures courbes, & des inflexions plus lentes & plus douces ; come il paroit aſſez dans les beaux viſages à qui il ſurvient d'eſtre gâtez de petite verole ; car à moins de les regarder de loin on n'y trouve plus la même beauté, à cauſe que les courbures n'en paroiſſent plus ſi ſimples & ſi diſtinctes ; mais qu'elles ne preſentent que de la confuſion à l'imagination quand on y regarde de trop prés.

Mais on ne manquera pas de m'objecter qu'il y a quantité de viſages qui ſont couverts de courbures & d'inflexions, & qui ont cependant toujours quelque choſe d'afreux ou de degoutant à l'égard de quelques perſones ? ainſi comunement parlant les Mores, les Lapons, les Ilinois, les Patagons, & pluſieurs autres nations étrangeres & barbares dont on a déja parlé, paroiſſent diformes aux Européens. Or la réponſe à ceci eſt aiſée ; ſavoir que cette laideur qu'on trouve dans ces nations barbares n'eſt que relative, par raport à celle qu'on a tirée ci-devant des figures planes & des angles ; c'eſt-à-dire que nous ne trouvons ces perſones diformes, qu'en comparaiſon des viſages auſquels notre imagination eſt accoutumée, à cauſe de la figure

nouvelle du visage de ces estrangers qui ne s'acomode pas aisément dans notre cerveau, avec celles qui y sont emprein-tes de tout tems. Et la preuve que cet-te espece de sentiment de laideur ne vien que de notre habitude, est que si d'ai leurs ces persones sont en bon point, ont le tein beau, on s'acoutumera bie tôt à les voir & à les souffrir. Et il a pas presque de visage si diforme & sauvage, qui d'ailleurs eût les conditi essentielles de la beauté telles que je ai raportées, dont on ne devînt à l épris par une frequentation trop reit On pouroit aporter un nombre in d'exemples de ceci. Au contraire frequentoit toujours à la fois une persone & une laide, il est certain derniere paroistroit toujours diform ce qu'afin que son visage trouve dans notre imagination, & qu'elle cupe la capacité, il faut qu'elle d ou du moins qu'elle afoiblisse l l'image de la beauté qui s'en e rée.

Un objet nous paroist hideux par le souvenir qu'il reveille come quand il retrace dans n veau des images que nous n'ai telles que celle d'une persone triste, folle, furieuse, enemie celle de quelque chose qui n ou fait mal au cœur, ou de

us craignons ou que nous
pris. Ainsi on a de l'aver-
ı visage de singe, une mi-
un museau de cochon, une
arpe ou de raye, des yeux
renard, de taureau, de chat.
e que si le caractere essen-
auté ne laisse pas encore de
ans ces sortes de visages, on
, de ce que l'on a de l'aver-
ıx, tirer aucune consequen-
qui a esté establi de la beauté.
t presentement encore à exa-
ferentes figures courbes qui ont
ns de beauté les unes que les
ercher celle qui en a le plus de
nfin d'où vient l'empire que
e ces sortes de figures ont sur
a non seulement des hommes,
de plusieurs autres animaux;
e un examen particulier, c'est
finis ici ce discours pour le pre-

Clarissimi ac Amplissimi D. Petri Stockmans olim in Academia Lovaniensi legum Professoris, postea in supremo Brabantiæ Concilio, demum in sanctiore Consiliarii Regii, atque supplicum libellorum Magistri, Archivorum Brabanticorum Custodis, justitiæ militaris supremi Præfecti, nec non ad comitia Imperialia titulo circuli Burgundici quondam Ablegati, opera omnia, quotquot hactenus separatim edita fuere, nunc primum in unum corpus collecta, & emendatiora prodeunt. In 4. Bruxellis, & se trouvent à Paris chez Jean Baptiste Cusson, & Pierre Witte, ruë S. Jacques, au nom de JESUS. 1700.

TOutes les œuvres de M. Stockmans dont quelques-unes avoient paru separement, ont esté recueillies dans ce volume. La premiere partie contient cent cinquante décisions faites dans le Conseil de Brabant sur diferentes matieres. Par la premiere il a esté jugé que dans les causes sur lesquelles les coutumes du Pays, ni les ordonnances des Princes n'ont rien prononcé, il faut avoir recours au droit Romain.

Parmi les Plaidoyez de M le Maistre, il y en a un pour montrer qu'une coutume ne parlant point de l'âge requis pour faire testament, on doit plutôt suivre le droit Romain, que la coutume de Paris. La cause ne fut point jugée au Parlement de P

les raisonemens de M. Marion é-
s solides, mais qu'en d'autres
raisons dont il s'estoit servi dans
qui ne fut pas jugée, pouvoient
uivre plutost le droit Romain, que
ue de Paris.

n de ces décisions se trouvent des
nces faites par le Conseil de Bra-
Archiduc Leopold sur une nouvele
de Conseillers en ce Conseil, &
alité des ofices de Judicature.

premier Chef le Conseil de Brabant
e que dans son comencement il
té composé que de seize Conseil-
d'un Chancelier, & que pendant
nombre d'anées il avoit esté sufi-
terminer les diferens de la pro-
qu'il ne pouvoit estre augmenté
harger les sujets.

second chef, qui regarde la ve-
Charges, le Conseil de Brabant
que le Droit du pays défend de
une chose pour les obtenir, &
l'en 1312. Jean II. Duc de Bra-
it avec serment de ne créer pour
un ofice de judicature, & que
ses

ses successeurs ont prêté le mesme serment, & ne l'ont violé sous aucun pretexte de necessité publique.

Le traité du droit de dévolution fait la seconde partie des œuvres de M. Stockmans. Ce droit consiste en ce que par les coutumes du Brabant, & des pays circonvoisins, lors qu'un premier mariage est rompu par la mort d'un des conjoints, les enfans issus de ce mariage devienent proprietaires des biens immeubles de leurs parens, savoir des biens du defunt par droit de succession legitime, & des biens du survivant par droit de dévolution, de sorte que le survivant n'en est qu'Usufrutier, & ne les peut aliener, mais les doit conserver aux enfans de son premier mariage jusques à ce qu'ils en jouïssent pleinement à sa mort par droit de succession legitime, soit qu'il ait contracté depuis un second mariage, ou qu'il soit demeuré en viduité.

M. Stockmans témoigne avoir eu deux raisons d'entreprendre ce travail. L'une que persone n'avoit traité exactement de ce droit, qui avoit esté illustré par une décision du Conseil de Brabant qu'il raporte au septiéme Chapitre de la premiere partie, & l'autre que la plupart des Particiens du pays n'en estoient pas encore bien instruits.

deliberations concer-
in forme de bref de
nocent XII. du 12.
condannation & pro-
ilé Explication des ma-
la vie interieure. Par
Salignac Fenolon Ar-
&c. avec la delibera-
e 23. Juillet 1700. dans
u Clergé de France, à
aye. In 4. à Paris
guet ruë de la Har-

it tant à Rome qu'en
livre des maximes des
dans cette relation.
t un extrait du pro-
lée generale du Cler-
. par lequel il paroist
Meaux le plus ancien
t que Messeigneurs de
estoient convenus de
e qu'avoit suivi l'af-
as la relation qu'elle
c qui s'estoit passé en
doctrine condannée
nnocent X. & de l'ac-
t esté faite. Aprés
è & laissée sur le bu-
un de Messieurs les
loisir de l'examiner
&

particuliere.

La relation est en suite, & cont
plication de la nouvele spiritualité
la nouvele Oraison qu'on a voulu
re dans ces dernieres anées en It
France. Elle contient encore le
livres composez par une Dame po
fense de cette nouvele Oraison. L
pour titre *le moyen court*, & l'autre
tation sur le cantique des cantiques.
aussi plusieurs conferences sur ce
& sur la nouvele spiritualité qui y e
tenuë. M. l'Abé de Fenelon écri
veur de la nouvele spiritualité.
condanée par feu M. l'Archevêque
& par Messieurs les Evêques de Me
Chalons, & de Chartres. Leurs
ces auroient étoufé le mal dans sa
si M. l'Archevêque de Cambrai n'

ion, puis la constitution du
XII. qui condane le livre des
ats. La constitution est du

mesme mois le Pape écrit
i sur le mesme sujet. Le
esté écrivit au Pape de sa
ır lui témoigner sa joye du
avoit rendu. Le 9. M.
Cambrai fit un Mande-
il adhera à la constitution,
propre livre sans aucune re-

le Roi écrivit une letre cir-
Metropolitains du Royau-
e il leur adressa une copie
n, avec ordre d'assembler
pour recevoir la constitu-
ıvenir des moyens les plus
executer.
rovinces Eclesiastiques de
rent dans une parfaite una-
paroît par les procés ver-
rovince qui sont recueillis

ayant unanimement ac-
tion du Saint Siege, le Roi
ution dans toute l'étenduë
une déclaration du 4. Août
ée, laquelle a esté enregi-
Parlemens.

Ode

Ode Latine traduite en vers François sur la statuë equestre du Roi, élevée dans la place de Louis le Grand. In 4. à Paris chez Jean Baptiste Coignard, ruë saint Jacques. 1700.

LEs beaux arts ne manquent jamais de fleurir dans les Etats qui prenent soin de les cultiver. La statuë Equestre élevée dans la place de Loüis le Grand auroit fait honeur aux plus excellens Sculpteurs de la Grece, & l'Ode Latine qui la décrit, n'auroit pas esté indigne des meilleurs Poëtes de l'anciene Rome. La traduction Françoise rend heureusement les beautez, & les graces de l'Original, & ainsi notre siecle a des hommes habiles en toute sorte de professions qui tendent à la perfection des modeles que les siecles precedens leur ont laissez.

S. Op-

Optati Afri Milevitani Episcopi de schismate Donatistarum libri septem, ad manuscriptos codices & veteres editiones collati & innumeris in locis emendati. Quibus accessere Historia Donatistarum, unà cum monumentis veteribus ad eam spectantibus, nec non Geographia Episcopalis Africæ. Opera & studio M. Ludovici Ellies du Pin sacræ Facultatis Parisiensis Doctoris Theologi, nec non Philosophiæ Professoris Regii. In fol. à Paris chez André Pralard ruë saint Jaques. 1700.

LE Texte d'Optat avoit esté jusqu'à present tres corrompu dans toutes les éditions qui ont esté faites. La premiere est celle de Maïence de l'an 1549. faite par les soins de Jean Coftée. Il y a autant de fautes que de lignes, dans laquelle, si l'on en croit M. Baudouïn, qui dona une nouvelle édition de cet Auteur à Paris en 1563. Cette édition ne contenoit que six livres, ausquels il a joint peu de tems aprés le septiéme, & fit paroître en 1569. une nouvelle édition revuë sur un manuscrit que M. du Tillet lui avoit communiqué. Quoi qu'il y eût corigé bien des fautes, il avouë qu'il y en restoit encore beaucoup. L'Edition de M. de l'Aubespine est encore plus fautive. Celle que Meri Casaubon a fait paroître à Londres, n'a esté sur aucun manuscrit. Il y a seulement quelques endroits co-

rigez par conjecture avec divers suc-
cés. M. le Prieur, dont le nom se trou-
ve à la tête de la derniere, bien loin de
restablir le Texte, y a laissé glisser de
nouveles fautes. Il estoit à souhaiter que
quelqu'un entreprît une nouvelle edition
d'un ouvrage aussi important que celui-
là. M. du Pin s'en est chargé, & l'a
executé avec toute la diligence & l'exa-
ctitude possible. Il a trouvé quatre an-
ciens manuscrits, sur lesquels il a revû
le Texte d'Optat & l'a restitué en une
infinité d'endroits : Il a corigé plusieurs
fautes, restabli des passages à leur lieu
naturel, suplée plusieurs periodes entie-
res omises, retranché des additions. En-
fin l'on peut dire que le Texte d'Optat
est à present corect & en son entier.
Il a mis à la fin de chaque page les di-
verses leçons qui font voir combien il a
corigé de fautes, & combien d'endroits
qui n'avoient pas de sens auparavant,
sont heureusement restablis. Il a enco-
re distingué le Texte en Paragrafes, &
a mis en marge les argumens de cha-
cun.

Les Notes qu'il a placées au bas des
pages sont courtes & en petit nombre,
mais savantes & necessaires. Il a mis à
la fin celles de Baudouin, de l'Aubespi-
ne, de Casaubon, de Barthius & d'au-
tres. Ces Notes sont suivies des Monu-
mens anciens qui concernent l'histoire
des

... pas nouveau que
...ette de semblables Recueils à la
... Livres d'Optat : il l'avoit fait lui-
..., & l'on en trouve un dans le
...crit de Cormery que l'on a suivi
...es editions de l'Aubespine & de
... Prieur. Mais le Recueil que M.
... met à la fin d'Optat, est beau-
... plus ample. Il contient tous les
... des Conciles & des Conferences
...pales, les letres des Evêques, les
... des Empereurs, les gestes Procon-
...s & les actes des Martirs qui ont
...ort à l'Histoire des Donatistes, dis-
... par ordre cronologique depuis le
...encement jusqu'au tems de saint
...ire le Grand. Il a suivi les meil-
... éditions de ces monumens, en a
...uelques-uns sur des manuscrits en a
...e nouveaux.

... ce n'est pas là le principal de l'ou-
...e M. du Pin. L'Optat est précedé
... traitez considerables : l'un est l'Hi-
...s Donatistes, & l'autre une Geo-
...rée d'Afrique acompagnée d'une
... Carte. Comme ces deux pie-
...ndent des reflexions particulie-
...e reserve à en parler dans le Jour-
...t, & ajoute seulement ici ce qui
...a Préface qui est à la tête du

... divisée en trois parties. La
...ontient la Vie d'Optat : La
se-

de conclure de-là qu'il vivoit vers
Il parle de Photin qui eſt mort en
me d'un heretique vivant. Saint
dit qu'il a écrit ſous les Empereu
tinien & Valens, & par conſeque
372. & 375. Le nom de Sirice qu
ve dans le Catalogue qu'il fait des
de Rome, feroit croire qu'il écri
tard, puis que Sirice n'a eſté éle
ſaint Siege qu'en 384. Mais M. du
voir qu'Optat a ajouté le nom de
aprés avoir achevé ſon ouvrage, a
que le nom de deux Evêques D
de Rome. D'où il conclut qu'
vécu juſqu'au Pontificat de Siri
ne ſait pas l'année de ſa mort. S
rôme, & ſaint Auguſtin citent ce
avec éloge. Saint Fulgence lui
nom de Saint. Cependant il n'eſt

toit bien d'estre aussi au rang des Saints, il l'a placé au 4. de Juin sans aucune fondement. Quoi qu'il en soit on ne sait point le jour de sa mort, & il n'y a aucune Eglise ni aucun Autel sous son nom.

Les livres d'Optat donent plus de lieu à M. du Pin de s'étendre. Ils sont écrits contre Parmenien Evêque des Donatistes à Cartage, qui avoit succedé à Donat vers l'an 355. & qui estoit estranger. L'ouvrage de Parmenien refuté par Optat, est diferent de celui contre lequel S. Augustin a écrit. La réponse d'Optat étoit divisée en six livres.

C'estoit une question celebre entre les critiques, si le septiéme livre estoit d'Optat ou non. Mais il n'y en a plus presentement : Car M. du Pin fait voir que ce qui est dit dans ce livre pour diminuer la grieve- ... du crime des Traditeurs, ne se trouve dans ... un manuscrit, & est par consequent su- ...é ; & que les autres parties ne sont pas ... re separé, mais des additions à quel- ... uns des livres précedens. Cela re- ... toutes les dificultez.

... u Pin montre ensuite l'utilité des li- ... d' Optat, & fait un precis de sa do- ... Il loüe son stile & en découvre le ... ere. Il l'excuse de la maniere alle- ... dont il interprete quelques passa- ... de l'Ecriture sainte.

... enfin raison de son édition & de son ... La Preface est suivie des témoigna-

 ges

ges des Anciens touchant la Vie & les Livres d'Optat.

Tout cela fait un volume in fol. assez gros, imprimé en beaux caracteres, sur de bon papier & tres correct.



XXXIX.

JOURNAL
ES SAVANS,

Lundi 29. Novembre M. DCC.

---

ti Afri Milevitani Episcopi de schismate tistarum libri septem, ad manuscrip- dices & veteres editiones collati & ris in locis emendati. Quibus ac- Historia Donatistarum, unà cum entis veteribus ad eam spectantibus, Geographia Episcopalis Africæ. Ope- studio M. Ludovici Ellies du Pin, aculiatis Parisiensis Doctoris Theo- c non Philosophiæ Professoris Re- ol. à Paris chez André Pralard ques. 1700.

ie n'a pas eu le bonheur d'estre e des lumieres de l'Evangile par tres mesmes, elle ne les a reçuës aprés la naissance de J. C. & ment aux Romains à qui elle miere semence, qui a produit ns une grande moisson de Cre- ue les persecutions en ayent de

tems

tems en tems diminué le nombre. L'Eglise d'Afrique semble avoir reçû un plus grand acroissement par les tourmens & par les suplices de Cretiens, en sorte que rien n'est plus vrai que ce que Tertulien dit aux Payens au nom des Cretiens d'Afrique: *Quand vous nous moissonez nous devenons plus nombreux. Le sang des Martirs est une semence qui produit des Cretiens.*

La persecution de Diocletien & de Maximien a esté la plus cruele en Afrique aussi-bien qu'aux autres pays de l'Empire. Anulin dans la Province Proconsulaire, & Florus dans la Numidie, n'oublierent rien de ce qu'ils pouvoient faire pour pervertir les Cretiens. Un des principaux moyens dont les Magistrats se servoient pour corompre les Cretiens, estoit d'exiger d'eux de livrer les livres Saints, les vases sacrez, & les autres ornemens de l'Eglise. Ceux qui les livrerent furent apelez *Traditeurs*. Quelques uns passant dans une extremité oposée, déclaroient publiquement qu'ils avoient les livres sacrez, mais qu'ils ne vouloient pas les livrer. D'autres plus religieux que les premiers, & plus prudens que les derniers, cachoient les livres sans déclarer qu'ils les avoient, & estant pris & interogez, mouroient plutôt que de les livrer. Mensurius Archevêque de Cartage garda cette conduite. Il cacha les livres sacrez, & mit à la place dans l'Eglise des livres d'Heretiques que les persecuteurs en-

:verent au lieu des livres ſacrez. Le Pri-
de Numidie Second Evêque de Tigi-
ſe vanta d'avoir eſté plus genereux, en
arant qu'il avoit les livres ſacrez, &
l ne les livreroit pas : mais Purpurius de
iate lui reprocha de ne s'être tiré d'afai-
qu'en livrant les livres ſacrez, ou en do-
t ordre qu'ils fuſſent livrez. Paul Evê-
de Cirte & ſon Diacre Silvain, livre-
: les livres & les ornemens. Les Confeſ-
s de la Ville d'Abitine ayant eſté ame-
priſoniers à Cartage, Menſurius ordon-
ı ſon Archidiacre Cecilien d'empêcher
les Cretiens ne vinſſent en foule à la
on, de crainte que cela n'aigrit les
ens contre les Cretiens. C'eſt apa-
ment là l'origine de la calomnie que les
iatiſtes debiterent dans la ſuite contre
ilien, Qu'il avoit empêché qu'on ne
:ât à boire & à manger aux Martirs qui
ient en priſon. Ils acuſerent Felix
ptonge qui ordonna Cecilien, d'avoir
né aux Payens les livres ſacrez. Mais il
uſtifié par la ſuite que cette acuſation
it fauſſe, & qu'Ingentius avoit falſifié
letre du Magiſtrat d'Aptonge pour le fai-
roire, eſtant fâché contre Felix parce
: avoit excommunié l'Evêque d'Utique
ami.

a preſecution eſtant un peu relâchée,
ou douze Evêques de Numidie s'aſſem-
ent à Cirte dans la maiſon d'Urbain Do-
le 5. Mars de l'an 305. Second de

Tigise Primat de Numidie présida à ce Sinode, & acusa la plupart des Evêques d'avoir esté Traditeurs: mais voyant qu'ils se preparoient à l'acuser à leur tour, il laissa leur jugement à Dieu, & les fit asseoir come Juges dans le Concile. Ils ordonerent en suite Silvain, qui avoit esté Traditeur, Evêque de Cirte en la place de Paul, malgré l'oposition du Clergé & des notables de la Ville.

Quoi que Mensurius de Cartage & Second de Tigise ne fussent pas bien ensemble, il n'y eut pas neanmoins de schisme déclaré entr'eux du vivant de Mensurius: mais aprés sa mort l'ordination de Majorin que les Evêques de Numidie oposerent à Cecilien qui avoit esté le premier ordoné Evêque de Cartage, divisa premierement l'Eglise de cette Ville, & en suite toutes les Eglises d'Afrique. Optat décrit éloquemment les causes & l'origine de ce Schisme. Lucille femme puissante estoit irritée contre Cecilien, parce qu'il l'avoit reprise de ce qu'elle baisoit tous les matins l'os d'un prétendu Martir, avant mesme que de recevoir le pain & le vin spirituel de l'Eucaristie. Un Diacre nomé Felix, acusé d'avoir fait un libelle difamatoire contre l'Empereur, fut mandé à la Cour. S'estant caché, Mensurius reçut ordre de l'envoyer ou de venir lui-mesme. En partant, il laissa les vases d'or & d'argent de l'Eglise de Cartage en *depôt à des* vieillars, en ayant fait un me-

moire

moire qu'il confia à une vieille femme pour le doner à son Successeur au cas qu'il mourût dans le voyage, comme il ariva. Bottus & Celestius qui estoient deux hommes riches, voulant se faire ordoner Evêques de Cartage, firent venir les Evêques voisins de cette Ville, sans y apeler ceux de Numidie, croyant venir par là plus facilement à bout de leur dessein : mais ils se tromperent. Cecilien fut élû par le peuple, & ordoné par Felix d'Aptonge. Le memoire des vases & des ornemens de l'Eglise de Cartage fut remis entre ses mains. ... vieillars qui s'en estoient emparez, de ... r d'estre contraints de les rendre, se se... erent de la comunion de Cecilien. Bo... Celestius mécontens qu'on le leur ...éferé, en firent de mesme. Lucil... ...ie de Cecilien se separa avec tous ...i dépendoient d'elle. C'est ainsi, ...t, que ce Schisme fut enfanté par ... une femme, nourri par l'ambi... ...ux persones, & afermi par l'a... ... vieillars. Tout ceci ariva aprés ...ë à l'Eglise d'Afrique par les ...axence, c'est-à-dire en l'an... ...xence n'ayant esté maistre de ... aprés la mort de Maximien ...vée en 310.

... Tigise Primat de Numidie ...t à Cartage avec 70. Evêques ... entre lesquels il y avoit plu... ...eurs, croyant qu'il estoit juste

 qu'un

qu'un Primat fût ordonné par l'autre Primat. Ayant trouvé Cecilien ordonné & reconnu par tout le Clergé & par tout le peuple, à l'exception de ceux dont je viens de parler, ils ne purent entrer dans l'Eglise, & se retirerent chez les ennemis de Cecilien qui les reçurent à bras ouverts. Ces Evêques s'estant assemblez dans une maison particuliere, citerent Cecilien, le condannerent quoi qu'absent, & ordonnerent Evêque de Cartage Majorin domestique de Lucille à la sollicitation de cette femme qui leur donna de l'argent pour faire ce choix. Ils écrivirent une letre Sinodale contre Cecilien. Mais malgré leur jugement, Cecilien demeura en possession de son Siege, & uni de comunion avec toutes les autres Eglises. L'Empereur Constantin lui ayant écrit come au legitime Evêque de Cartage, ceux du parti de Majorin presenterent une Requête à cet Empereur qu'ils donerent à Anulin Proconsul d'Afrique, par laquelle ils acusoient Cecilien de plusieurs crimes, & lui demandoient en même tems par une autre suplique, qu'il leur donât pour Juges des Evêques des Gaules. L'Empereur ayant reçû leurs Requêtes, noma Marin d'Arles, Reticius d'Autun & Maternus de Cologne pour juger cette afaire avec le Pape Miltiade. Ces Juges s'estant rendus à Rome y tinrent un Sinode avec quinze Evêques d'Italie l'an 313. au Mois d'Octobre, dans lequel ils examinerent la cause

de

Cecilien. La chofe fut agitée pendant
; jours. Le premier jour il ne fut rien
dé fur l'afaire de Cecilien, parceque fes
ırfaires ne produifirent pas leurs té-
ns, mais ils promirent de le faire.
r Donat de Cafes-noires, il fut convain-
l'avoir commencé le Schifme a Cartage
dant que Cecilien eftoit encore Archidia-
d'avoir rebatifé & d'avoir impofé les
ns fur des Evêques qui eftoient tombez.
fecond jour on agita ce qui regardoit le
ıcile de 70. Evêques de Numidie, & ce
l'on aleguoit contre l'Ordination de Ce-
n. Enfin le troifiéme jour Cecilien fut
aré innocent, & Donat condanné par
frage de tous les Juges. On ne pronon-
ien contre les autres Evêques, & on leur
à la liberté de demeurer dans leur digni-
s'ils vouloient rentrer dans l'unité, en
e mefme que dans les lieux où il y avoit
x Evêques, l'un du parti de Majorin, l'au-
de celui de Cecilien, celui des deux qui
it le premier ordonné, refteroit en pof-
on.
.es Donatiftes ne voulant pas s'en tenir
e jugement, s'adrefferent encore à
npereur Conftantin pour lui demander
nouveau jugement. Conftantin fit
miner la caufe de Felix qui avoit ordon-
Cecilien, pardevant le Proconful d'Afri-
. Il demeura conftant par la dépofi-
des témoins qu'il eftoit innocent du cri-
dont il eftoit acufé. Il convoqua enfuite

un Concile à Arles, qui fut tenu l'an 314. au mois d'Août. M. du Pin fait voir qu'il ne fut composé que de 34. Evêques, ou environ. L'acusé & les acusateurs y furent entendus, & le jugement du Concile de Rome, confirmé. Les Donatistes apelerent encore de ce jugement à l'Empereur, qui détesta leur obstination & refusa d'abord de conoitre de cette cause; mais enfin vaincu par leurs importunitez & pour rendre la paix à l'Eglise, il dona son jugement, par lequel il declara Cecilien innocent, & les Donatistes des calomniateurs.

Majorin estant mort, Donat de Cartage, diferent de celui de Casesnoires, lui succeda, & se fit chef de cette faction qui prit de lui le nom de Donatistes. L'Emp. Constantin fit des Loix tres severes contre eux, & ensuite se relâcha de sa severité. Les Donatistes envoyerent quelques persones à Rome pour y avoir des Evêques. Ces Evêques n'avoient point d'Eglise, & s'assembloient sous une montagne, d'où ils furent apelés à Rome *Campites & Montiens*. Les Successeurs de Constantin, à l'exception de Julien l'Apostat, firent des Loix contre les Donatistes, & firent reprimer l'audace de leurs Circumcellions par des Oficiers. Leontius, Ursacius, Paul & Macaire sont ceux qui se sont le plus signalez contre eux. La Secte des Donatistes se divisa en deux partis, savoir les Maximianistes, & les Primianistes. Saint Augustin a combatu long-

tems

tems contre les Donatistes avec succés. La Conference de Cartage de l'an 411. a achevé de les abatre. Elle a esté suivie de plusieurs Loix des Empereurs contre cette Secte. Sous la domination des Vandales ils ont eu le mesme sort que les Catoliques. Il en est resté neanmoins jusqu'au tems de Saint Gregoire le Grand. Voila le sommaire de l'histoire des Donatistes.

M. du Pin a joint à l'Histoire des Donatistes une Geografie sacrée d'Afrique, ou une Notice des Evêchez de ce Pays-là. C'est la partie du monde où les Evêchez
ent esté en plus grand nombre, & où
Sieges soient moins conus. M. du Pin
stant apliqué aprés Charles de S. Paul,
tenius, M. Baluse & le P. Ruinart à
rcir cette matiere, l'a traitée avec tou-
ctitude que l'on peut desirer. Il se-
ouhaiter qu'on traitât de la mesme
e les autres Parties du monde: Nous
s une Geografie Sacrée complete &
lus exacte que celle de Charles de

Pin comence par faire une descrip-
erale de l'Afrique. Ce nom se
trois manieres. 1. Pour la troi-
e du monde separée de l'Asie
, ou par les embouchures du
onée par tout de la mer. 2.
n apeloit le Diocese d'Afrique
l'Egipte, qui s'étend le long
puis l'Ocean Atlantique, jus-

qu'à l'extremité de la grande Sirte. 3 Ce nom se prend pour la seule Province Proconsulaire dont Cartage estoit la Metropole. L'Afrique se prend ici dans le second sens. Elle a esté divisée ancienement en deux Mauritanies, la Numidie & la Zengitane ou l'Afrique. Celle-ci a depuis esté divisée en trois; la Province Proconsulaire, la Bizacene, & la Tripolitaine : de sorte que du tems de l'Empereur Theodose il y avoit six Provinces en Afrique; la Province Proconsulaire, la Numidie, la Bizacene, la Tripolitaine, la Mauritanie Sitifienne & la Mauritanie Cesarienne : la Mauritanie Tingitane ayant esté jointe à l'Espagne pour le Civil, mais non pour l'Ecclesiastique. L'Eglise a suivi la mesme division. La Mauritanie Sitifienne a fait une Province Ecclesiastique separée des autres avant l'an 397. Chaque Province avoit son Primat (c'est ainsi qu'ils apeloient en Afrique les Metropolitains) & cette dignité n'estoit pas annexée come par tout ailleurs à la Metropole civile, mais à l'antiquité de l'Episcopat. Le plus ancien Evêque de la Province estoit toujours le Primat. M. du Pin le prouve par tant d'exemples que l'on n'en peut douter. Il faut excepter de cette loi l'Evêque de Cartage, qui non seulement estoit le Primat fixe & certain de la Province Proconsulaire; mais come le Patriarche de toute l'Afrique, sur laquelle il avoit des prerogatives & des privileges,

e une autorité particuliere. M. du Pin
: l'étenduë, & marque les bornes de
rovinces, qui estoient tres fertiles &
peuplées. Il y avoit un tres grand
re d'Evêchez, parce qu'il y en avoit
blis non seulement dans des villes con-
bles, mais encore dans des bourgs,
des villages, dans des châteaux, &
uefois dans des terres. On y en érigeoit
uveaux assez facilement; c'est pour-
l ne faut pas s'estoner de ce grand nom-
Evêchez qu'il y avoit en Afrique. Dés
ns de saint Ciprien on trouve dans un
ile de la Province Proconsulaire & de
idie sur la rebatization 70. Evêques.
Donat Prédecesseur de saint Ciprien
t heretique de la Colonie de Lam-
avoit esté condané dans un Concile
o. Evêques. On compte dans la
rence de Cartage 470. Evêchez en
ue, & 458. dans la Notice des Evê-
d'Afrique exilez sous Hunneric. A-
que Justinien eut recouvré l'Afrique
Vandales, l'Eglise y fut restablie dans
e qu'elle estoit auparavant, & le
des Evêques y estoit encore fort
uis que l'on a les souscriptions de
ques de la Province Proconsulaire
la Bizacene aposées à deux lettres
s dans le Concile de Latran sous
Martin I. Mais depuis que les
eurent chassé les Romains d'A-
l'Eglise y fut reduite dans un si pi-

toyable eſtat que du tems du Pape Gregoire VII. il n'y avoit pas trois Evêques dans toute l'Afrique.

Pour revenir à ces tems heureux de l'Egliſe d'Afrique, M. du Pin a trouvé les noms de 690. Evêchez d'Afrique. De ce nombre il n'y en a que 78. dont il n'aſſigne pas la Province, & il y en a 257. deplacez dans la Carte. Il a découvert dans ſes notes pluſieurs bevuës de Charles de ſaint Paul & des autres Geografes. Avant que de raporter ſa Notice, il fait une deſcription de la ſituation de l'anciene Ville de Cartage à preſent entierement deſtruite, & fait l'Hiſtoire des Evêques qui ont gouverné cette Ville.

La Carte du Sr. de l'Iſle qu'il y a jointe, eſt belle & exacte. L'Afrique y eſt repreſentée ſelon les dernieres obſervations. L'anciene diviſion des Provinces y eſt obſervée. Les villes Epiſcopales dont on n'a pû ſavoir la ſituation y ſont marquées, & celle de quantité d'autres villes & lieux qui ont ſervi à les placer. Les Metropoles civiles y ſont écrites en plus gros caracteres. Les lieux où l'on a tenu des Conciles y ſont indiquez par une eſtoile. Enfin M. de l'Iſle a pris toutes les precautions poſſibles pour la rendre corecte & exacte, & la plus parfaite qu'il a pû.

Re-

Recueil de differentes pieces pour l'establissment de deux Seminaires fait dans le Diocese de Reims, l'un à Reims, l'autre à Sedan par Monseigneur Charles Maurice le Tellier Archevêque Duc de Reims, premier Pair de France, Commandeur de l'Ordre du saint Esprit, Proviseur de Sorbonne &c. In 4. à Paris chez François Muguet, ruë de la Harpe. 1700.

E Recueil a esté imprimé par ordre de M. l'Archevêque de Reims, à la priere e le Clergé assemblé cette année à saint ermain en Laye lui en a faite, dans la eance qu'il seroit d'une grande utilité à les Dioceses du Royaume.

ès l'année 1567. M. le Cardinal Charle raine, Archevêque de Reims, à so du Concile de Trente fonda un peti aire dans cette Ville pour l'instructio lques jeunes gens. Mais parce que c aire n'estoit pas sufisant pour les Or M. l'Archevêque de Reims a eu re Majesté, qui par ses Letres paten is de Juin 1676. lui a permis d'esta petuité un autre Seminaire dans eims, pour y instituer les Eclesia on Diocese en la maniere pre saints Decrets ; & pour facil on de ce Seminaire, lui a perm tous les moyens portez par l & par les Ordonances par l'unio d'u

n, ou de plusieurs Benefices jusques à la
ne de dix mile livres de revenu anuel, à
ndition que les obligations, & les charges
e ces Benefices seront aquitées par le Se-
minaire.

De plus il est permis par les mesmes letres à M. l'Archevêque de Reims, d'imposer anuelement sur tous les Benefices de son Diocese, autres que les Cures, la some de trois mile livres par an, à condition que l'imposition cessera, aussi-tôt que ces unions, & anexes de Benefices, qui peuvent estre faites au Seminaire jusques à la some de dix mile livres de rente, il y en aura pour la some de trois mile livres par an. Ces letres furent regitrées au Parlement de Paris le 17. Août 1676.

Les pieces qui suivent concernent l'union de plusieurs petis Benefices simples au Seminaire de Reims, & sont des Requestes du Superieur du Seminaire & du Promoteur de l'Archevêché, des Decrets de M. l'Archevêque de Reims, des Arrests du Parlement, & des Letres patentes du Roi pour confirmation de l'union.

M. l'Archevêque de Reims a pareillement obtenu de Sa Majesté des Letres patentes du 7. Septembre 1681. par lesquelles il paroît que par Arrest du Conseil du 9. Juillet precedent, il avoit esté ordoné que le Colege & Academie de ceux de la R.P.R. de Sedan demeureroit esteint, & suprimé pour toujours. Par les mêmes letres, il est ordon

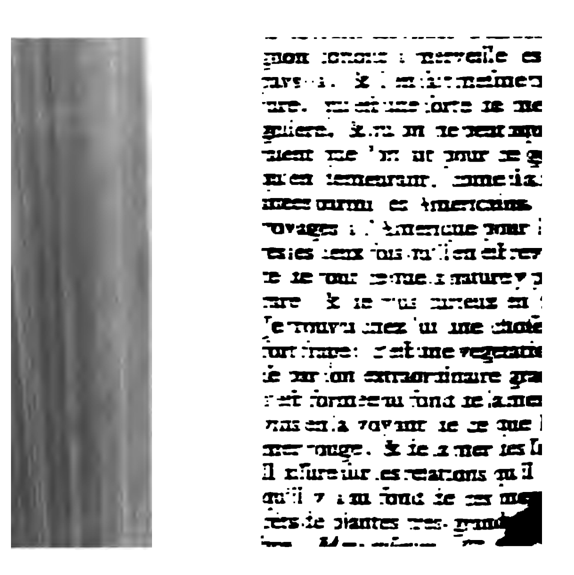
doné que de la fome de quatre mile cinq cent livres employée dans l'eftat des charges affignées fur les Domaines du reffort de la Chambre des Comptes de Mets, fous le nom des Profeffeurs & autres de la R. P. R. de Sedan, il foit payé au Curé de la Paroiffe de Sedan trois mile livres pour eftre employées fuivant les ordres de M. l'Archevêque de Reims à la fubfiftance des Eclefiaftiques qui feront élevez fous la conduite du Curé de S. Laurent.

Par d'autres Lettres patentes du 13. Mars 1685. il eft ordoné au Parlement de Mets de regitrer un Arreft du Confeil du mefme jour, portant attribution d'une autre fome de quinze cent livres par an au Seminaire de Sedan.

Il y a dans ce Recueil d'autres Lettres patentes pour l'eftabliffement des Filles de l'Enfant JESUS, employées à l'inftruction de la jeuneffe; & d'autres pour l'eftabliffement des Filles de la propagation de la foi, avec les Arrefts d'enregitrement, les procés verbaux, & les autres actes neceffaires.

Extrait d'une Lettre de M. de Vallemont Docteur en Teologie, à un Curieux de fes amis; fur un Panache de mer.

J'Ai trouvé une chofe qui doneroit bien du luftre à votre Cabinet, où vous avez ramaffé



, il y a sous les eaux de cette mer [illegible]
d'arbres qui fleurissent, & qui por-
es fruits, come si la nature vouloit
dédomager par ces vegetations mari-
de ce qu'elle ne nous produit rien dans
res seches, & steriles de l'Arabie De-
Il y a dans cette mer, dit Pline, [illegible]
s lauriers, & des oliviers. Le laurier y
es grains, & l'olivier y est chargé d'o-
Mirum est in mari rubro silvas vivere,
maxime, & olivam ferentem baccas.
es des Indes d'Occident ne renferme
oins de merveilles sous ses eaux. La
ation que j'ai vûë chez M. Lignon [illegible],
une belle & agreable demonstration.
vegetation est une espece de plante
e, toute plate, estenduë en forme
ntail, percée à jour come un crible, &
s curieux nomment un *Panache de mer,*
Palme marine. Ces Panaches croiss-
dans la mer de l'Amerique, & s'éle-
e long des rochers, où ils ont leur ra-
Leurs branches sont tissuës tres-deli-
ent, en forme de point coupé, ou
dit *Clisine*, come un filet, ou un rets
ndre des poissons, & des oiseaux.

massé tant de curiositez rares, & dignes du Cabinet d'un grand Prince.

On me mena, il y a quelques jours, chez M. Lignon le jeune, pour y voir une grande quantité de plantes, de graines, de fleurs, & de fruits des Indes Occidentales. M. Lignon conoist à merveille les plantes de ce pays-là; & il en sait mesme tres-bien la culture, qui est une sorte de merite assez singuliere, & qu'on ne peut aquerir, quelque talent que l'on ait pour ce genre d'estude, qu'en demeurant, come il a fait, plusieurs anées parmi les Americains. Il a fait deux voyages à l'Amerique pour le Roi; & toutes les deux fois qu'il en est revenu, il a raporté de tout ce que la nature y produit de plus rare, & de plus curieux en fait de plantes. Je trouvai chez lui une chose, dont je fus fort frapé: c'est une vegetation tres-curieuse par son extraordinaire grandeur, & qui s'est formée au fond de la mer. Je me souvins en la voyant de ce que Pline dit de la mer rouge, & de la mer des Indes d'Orient. Il assure sur les relations qu'il en avoit vûës, qu'il y a au fond de ces mers de vastes forêts de plantes tres-grandes, & sans nombre. *Mare rubrum, & totus Orientis Oceanus refertus est sylvis. Hist. nat. lib. XIII. cap.* 25. Il remarque ensuite fort curieusement que, pendant qu'il y a aux environs de la mer rouge des solitudes afreuses, sans plantes, & sans arbres, si on en excepte une espece d'épine, qu'on ne trouve que de loin à

sous les eaux de cette mer des
s qui fleurissent, & qui por-
s; come si la nature vouloit
ager par ces vegetations mari-
qu'elle ne nous produit rien dans
seches, & steriles de l'Arabie De-
y a dans cette mer, dit Pline, *sur*
riers, & des oliviers. Le laurier y
ins, & l'olivier y est chargé d'o-
rum est in mari rubro sylvas vivere;
timè, & olivam ferentem baccas.
s Indes d'Occident ne renferme
de merveilles sous ses eaux. La
que j'ai vûë chez M. Lignon,
belle & agreable démonstration.
tation est une espece de plante
oute plate, estenduë en forme
percée à jour come un crible, &
ieux noment un *Panache de mer*,
ne marine. Ces Panaches crois-
la mer de l'Amerique, & s'éle-
g des rochers, où ils ont leur ra-
urs branches sont tissuës tres-deli-
en forme de point coupé; ou
Clusius, come un filet, ou un rets
des poissons, & des oiseaux.
use de cette admirable contextu-
savant home nome cette plan-
Retiformis. Ce lacis si délicat
dans le milieu des branches, par
de carde, ou de côte, qui sort
& qui se termine vers le haut de
où cette espece de nerf se
perd

Livre Nouveau.

... du Monde confondu dans le ... l'aveuglement ... monde, pour ... convertir & se disposer ... Paris ... volume in douze. A Paris ... Pepie, rue S. Jacques. 1700.



X L.

JOURNAL
ES SAVANS,

Du Lundy 6. Decembre M. DCC.

---

ra sacra Facultatis Theologiæ Parisiensis a in propositiones excerptas ex libris, quorum hac est inscriptio, Nouveaux Memoires r l'Etat present de la Chine. Histoire de Edit de l'Empereur de la Chine. Lettre des eremonies de la Chine. In 4. & in 12. à aris chez Louis Josse, rue S. Jacques. 700.

Livre Nouveau.

L'Homme du Monde confondu dans le delai de sa conversion; ou l'aveuglement de l'homme dans la vie du monde, pour servir de motif à se convertir & se disposer au Jubilé. Un Volume in douze. à Paris chez Nicolas Pepie, ruë S. Jacques. 1700.



DES SAVAN

Du Lundy 6. Decembre. M. DCC

sura sacræ Facultatis Theologiæ Pari
ta in propositiones excerptas ex libris,
hæc est inscriptio, Nouveaux Me
l'Etat present de la Chine. Hist
dit de l'Empereur de la Chine. Let
emonies de la Chine. In 4. & in
is chez Louis Josse, ruë S. Ja



contestation qui est penda
ne entre les Jesuites & les
ionaires de la Chine, tou
ue les Chinois rendent à
leurs Ancêtres, semble
on à la Censure que vie
orbone. Il y a quelques
perieur & les Directeurs
es Missions Etrangeres d
ils adresserent au Pape e
il dernier, lui déferere

propositions semblables à celles qui sont censurées & extraites des mesmes Livres.

Le premier jour du mois de Juillet M. Salomon Prioux, Docteur en Teologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Societé de Sorbone, l'un des Directeurs des Missions Etrangeres, defera en son nom & come membre de la Faculté, *Les Nouveaux Memoires sur l'estat present de la Chine, imprimez à Paris chez Jean Anisson en 1696. & en 1697. L'Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine, imprimée par le mesme Jean Anisson en 1698. La letre sur les Ceremonies de la Chine, imprimée à Liege chez Daniel Momnal en 1700.* & declara qu'il y avoit dans ces livres des propositions qui meritoient d'estre censurées. Le Sindic de la Faculté qu'il avoit, suivant l'usage, averti auparavant de la proposition qu'il devoit faire, declara qu'il ne s'y oposoit point, & demanda que l'on choisist des Deputez pour lire & examiner les livres deferez, qui en feroient leur raport à la Faculté. L'assemblée noma huit Deputez, savoir Mess. Boileau Chanoine de la sainte Chapelle & Vuitasse Professeur en Teologie, de la Maison & Societé de Sorbone, Mess. le Feuvre & le Breton Professeurs en Teologie de la Maison & Societé de Navarre, Mess. Roulland Prevôt de la Catedrale de Reims, & du Pin Pro-

;esseur Royal en Filosofie, & les PP. Ma-
Carme & Rocheblanche Cordelier. Ces
f. s'estant assemblez plusieurs fois en
iculier dans la maison de la Faculté, &
nt examiné les livres en question, en ont
'ait plusieurs propositions qu'ils ont ra-
:ées à cinq articles, & y ont joint les
ifications qu'ils ont tous jugé que ces
>ositions meritoient.
e 2. jour du mois d'Août M. Boileau
cien des Deputez fit son raport à la Fa-
é des propositions extraites par les De-
:z des livres qu'on les avoit chargez
xaminer, & des qualifications qu'ils
ient jugé qu'elles meritoient. M. du
Docteur de la Maison & Societé de
>one, forma une oposition verbale à la
clusion du mois précedent, sur ce fon-
nent, que l'afaire ayant esté déferée au
e par Mess. des Missions étrangeres, la
ulté devoit par respect pour le saint
ge, s'abstenir d'en conoistre. Il reïte-
'ette oposition le lendemain, & la fit si-
ier à l'assemblée par deux Notaires.
s la Faculté qui en semblables rencon-
a jugé plusieurs fois de causes portées
Tribunal du Siege de Rome, à qui les
es ont eux-mesmes renvoyé des causes
dantes devant eux; qui a toujours eu droit
:té en possession de doner son avis doctri-
sur les livres & sur les propositions qui
ncernent la Religion, & qui y a esté
intenuë, mesme à l'égard des causes
 dont

dont le saint Siege auroit déja pris conoissance par arrest du Parlement rendu en l'anée 1658. à l'ocasion de la censure de *l'Apologie pour les Casuistes*, ne jugea pas l'oposition de M. du Mas bien fondée ; d'autant plus que quoi que dans la letre des Superieurs des Missions estrangeres on eût déferé quelques propositions au Pape, le saint Siege n'en avoit point encore pris conoissance ni retenu la cause. Elle ordona que sans avoir égard à l'oposition de M. du Mas, l'indicule de ces propositions seroit imprimé sans les qualifications de la Censure, qu'il seroit distribué à tous les Docteurs, & qu'il y auroit une assemblée le 17. jour d'Août pour comencer à déliberer sur ce sujet.

Les propositions sur lesquelles la Faculté avoit à déliberer, se raportent à cinq articles.

Le premier contient cette proposition: *Le peuple de la Chine a conservé prés de deux mil ans la conoissance du veritable Dieu, & l'a honoré d'une maniere qui peut servir d'exemple & d'instruction mesme aux Cretiens.* Memoires de la Chine Tome 2. p. 141. de la 1. Edition & 114. de la troisieme.

Le second cette autre proposition. *Si la Judée a eu l'avantage de consacrer (un Temple à Dieu) plus riche & plus magnifique, sanctifie mesme par la presence & par les prieres du Redempteur, ce n'est pas une petite gloire à la Chine d'avoir sacrifié au* Crea-

ur dans le plus ancien Temple de l'U-
Ibid. p. 134. & 135. de la pre-
Edition & 109. de la troisiéme.
troisiéme contient un grand nom-
e propositions qui peuvent se re-
à celle-ci: *Que la pureté de la Mo-*
la sainteté des mœurs, la foi, le culte
u Dieu interieur & exterieur, les Prê-
les sacrifices, des Saints, des hommes
t de Dieu, des miracles, l'esprit de la
n, la charité la plus pure qui est la
ion & le caractere de la Religion, &,
'ose dire, dit l'Auteur *l'Esprit de Dieu*
rseveré autrefois chez les Chinois pen-
leux mil ans & plus.
quatriéme contient cette proposi-
Quoi qu'il en soit dans la sage di-
ion de graces que la Providence divine a
parmi les nations de la terre, la Chine
s sujet de se plaindre, puis qu'il n'y en
une qui en ait esté plus constamment fa-
e. Memoires de la Chine Tom. 2.
7. & 148. de la premiere Edition &
de la troisiéme.
cinquiéme cette autre proposition.
u reste il ne faloit pas que sa Majesté
noise) regardât la Religion Cretiene co-
ne Religion étrangere, puis qu'elle estoit
'sme dans ses principes & dans ses points
mentaux, que l'anciene Religion dont les
& les premiers Empereurs de la Chine
ent profession, adorant le mesme Dieu
'es Cretiens adorent, & le reconoissant
 aussi-

aussi bien qu'eux pour le Seigneur du ciel & de la terre. Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine livre 2. p. 104.

Toutes ces propositions se peuvent reduire à celle-ci. Que le peuple de la Chine a conservé la vraye Religion & la vraye Foi plus de deux mil ans, c'est-à-dire depuis Noé jusqu'à quelque siecle prés de J.C. car les Auteurs de ce Sistême font continuer la vraye Religion à la Chine jusqu'au tems de J.C.

Les déliberations de la Faculté sur ces propositions ont comencé le 17. d'Août. On y entendit ceux des Deputez qui voulurent parler pour instruire la Faculté. En suite la chose fut mise en déliberation. Il s'est tenu trente assemblées sur ce sujet, dans lesquelles cent soixante Docteurs ont opiné, & plusieurs d'entr'eux avec beaucoup d'éloquence & d'érudition ; cent quatorze ont esté pour la Censure, desquels il y en a eu cent six qui ont admis toutes les qualifications raportées par les Deputez, ausquelles plus de quarante cinq ont ajouté sur la derniere proposition, qu'elle introduisoit le Deïsme : Huit ont retranché quelques-unes des qualifications des Deputez : Les quarante six autres ont esté d'avis qu'il faloit s'abstenir de faire une Censure, & atendre le jugement de Rome.

La Censure des propositions a esté concluë le 18. jour d'Octobre suivant les qualifications des Deputez.

remiere proposition a esté censu-
ne *fausse, temeraire, scandaleuse, er-*
injurieuse à la sainte Religion Cretie-

ęconde come *fausse & temeraire.*
loctrine de la troisiéme come *faus-*
raire, scandaleuse, impie, contraire à
e de Dieu, & heretique; qui ren-
Foi & la Religion Cretiene, &
tile la passion & la Mort de Jesus-

uatriéme come *fausse, temeraire, er-*
contraire à la parole de Dieu.
inquiéme come *fausse, temeraire,*
use & erronée.
e Censure a esté reluë & confirmée
emain sans aucune oposition, & en
nprimée par ordre de la Faculté.
r de la conclusion le Pere Charles
ien Prêtre de la Compagnie de Je-
disant chargé des afaires des Mis-
le ladite Compagnie à la Chine,
son nom, que come se faisant
ant fort du Pere Louïs le Comte de
ne Compagnie, fit signifier un acte
lic de la Faculté, par lequel il se
lui & le Pere le Comte Auteurs des
ssemens qu'ils avoient fait impri-
ju'il pretend devoir arrester la Cen-
k au cas que la Faculté vînt à passer
protesté de nullité de tout ce qui
: & se fera.
culté avoit épargné les noms des Au-

teurs des livres censurez. Par cet acte, qui a depuis esté imprimé, le Pere le Gobien a fait conoistre que l'Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine estoit son ouvrage, & que l'Auteur des nouveaux Memoires de la Chine & de la letre sur les Ceremonies de la Chine estoit le Pere le Comte. C'est le seul éfet qu'a produit cette protestation; car elle a esté méprisée en Sorbone comme un acte informe, & qui ne devoit point arrester la conclusion de l'afaire.

Methode pour la mesure des surfaces, la dimension des Solides, leurs centres de pesanteur, de percussion & d'oscillation. Par l'application du calcul Integral. *Par M. Carré, de l'Academie Royale des Siences. In* 4. à Paris chez Jean Boudot, ruë S. Jaques. 1700.

NOus somes à la fin d'un siecle qui a esté fecond en nouveles découvertes, & il est certain que l'on a fait plus de progrez dans la Filosofie & dans les Matématiques pendant l'espace de soixante anées que depuis le comencement du Monde. Il semble que tout cela estoit reservé pour metre le comble à la gloire du plus grand des Rois de l'Univers, puis que son regne n'est pas glorieux seulement par ses actions heroiques & par la multitude de ses conquêtes, mais aussi par l'avancement des siences & des arts qui est dû aux bienfaits dont

ſté a favoriſé les gens de letres. En-
:ore un témoignage autentique dans
au Reglement qui vient d'eſtre or-
›ur l'Academie Royale des Sien-
:elebre par les Savans de diferen-
ions qui la compoſent, & par le
ıombre d'ouvrages qu'ils ont pu-
ju'elle eſt regardée dans toutes les
lu Monde come un Tribunal que les
; & les Matematiciens peuvent reco-
our juge de leurs découvertes.
ṙrage dont on va doner quelque
eſté compoſé par un des membres
: illuſtre aſſemblée. C'eſt l'aplica-
ın Calcul nouveau qu'on apele *Inte-*
t on eſt redevable aux celebres Meſſ.
s & Newton qui ſont auſſi de cette
ıie pour quarer les eſpaces, meſurer
es, & pour trouver les centres de
ır, de percuſſion & d'oſcillation. On
ırs regardé cette matiere come une
ſublimes des Matematiques, & ſur
de ſavans Geometres ont déja tra-
lais come il s'en faut bien que la me-
nt ils ſe ſont ſervis n'aproche de la
té, de la feconuite & de la generali-
lle que l'on employe ici, il n'y a pas
s'eſtoner ſi l'on s'y eſt apliqué de
u. L'Auteur dit meſme que ce n'eſt
ſſai de ce Calcul, quoi qu'il reſolve
ement un grand nombre de problê-
i ont paſſé pour dificiles.
e Metode conſiſte à trouver par une

seule operation de calcul la some infinie des parties, dont on conçoit qu'une quantité est composée: car come l'étenduë est divisible à l'infini, l'on peut considerer une grandeur composée d'une infinité de parties, par exemple la ligne composée d'une infinité de points, la surface d'une infinité de lignes, le solide d'une infinité de surfaces: Ainsi s'estant proposé de trouver la valeur d'une figure plane ou solide, on prend à volonté une de ses parties infiniment petites, que l'on apele *diferentielle*, ou element, & l'ayant exprimée en termes analitiques, & fait quelques substitutions afin que les caracteres qui expriment cette diferentielle soient de mesme espece, on done une regle generale pour trouver tout d'un coup la some infinie de ces diferentielles ou élemens, ou ce qui est la mesme chose, la valeur de la figure proposée. Cette regle peut servir dans beaucoup de cas; mais l'Auteur avouë qu'il y en a une infinité d'autres où elle n'est pas sufisante, & il assure que si l'on pouvoit trouver des regles generales de ce Calcul, on n'auroit plus rien à desirer dans la Geometrie.

Cet ouvrage est divisé en quatre Sections. On done dans la premiere la mesure de quelques espaces. On comence d'abord par l plus simples, afin d'acoutumer ceux qui sont encore qu'initiez dans les principes l'Analise à un Calcul dont on ne sau assez admirer la beauté, puis qu'il a

nd facile la Geometrie la plus ab-
On passe en suite à la quadrature
ces bornez par des lignes courbes,
paraboles, les hiperboles, les spi-
linaires, les spirales logaritmiques
oliques, la Cicloïde, la Cissoïde,
choïdes, & plusieurs autres. Ces
ne se quarrent pas immediatement,
fait voir coment leur quadrature
de celle du cercle ou de l'hiper-

la seconde Section on aplique le
ntegral à la mesure des solides en-
par le mouvement de ces espaces,
nous dit que quoi que l'on puisse
ir la formation des solides de plu-
nanieres, on n'en considere qu'une
plus simple, & la plus facile,
celle de la revolution d'un plan
que autour d'une ligne que l'on
come l'axe du solide qui en sera.
Cette maniere d'engendrer les
sert beaucoup pour l'intelligence
netode dont on se sert.
done dans la troisiéme une regle
ouver les centres de pesanteur ; &
que le centre de pesanteur d'une
quelconque plane ou solide, est un
ans lequel on considere que le poids
es les petites partites qui la compo-
tellement reuni, que si on la sou-
ou suspendoit par ce point, elle de-
it immobile & en équilibre, en sor-

te que toutes ses parties seroient dans des distances de ce point reciproquement proportionelles à leurs masses ; & l'on sait que c'est le premier principe de Mecanique pour metre des poids en equilibre. La regle est qu'il faut prendre la some des momens des petites parties pesantes de la figure qui est le produit de ces parties par la distance de l'axe d'equilibre au centre de pesanteur, & diviser cette some par celle des poids ; le quotient sera la distance que l'on cherche. L'on ajoute cette remarque, que la decouverte des centres de pesanteur sert à trouver d'une maniere également belle & facile la valeur des surfaces, & la dimension des solides.

L'on parle enfin dans la Section 4. des centres de percussion, en nous disant qu'il y a cette diference entre le centre de pesanteur & celui de percussion, que dans celui-là on regarde les parties du cors come en repos les unes auprés des autres, & dans celui-ci on les regarde en mouvement, & qu'ainsi le centre de percussion est à l'égard des vitesses, ce que le centre de pesanteur est à l'égard des poids, en sorte que ces parties partagent leur quantité de mouvement non pas en raison des espaces parcourus seulement, mais en raison composée de leurs vitesses & des distances de ce centre reciproquement proportionelles à ces vitesses, c'est-à-dire que la quantité de mouvement est égale de part & d'autre de ce point.

On

On considere que les cors se meuvent parallelement à eux mesmes, ou à l'entour d'un point fixe ou d'un axe. Dans le premier cas, il est clair que le centre de percussion est le mesme que celui de pesanteur. Mais dans le second il en est diferent, parce que les parties du cors estant inegalement distantes de l'axe de balancement, parcourent en des tems égaux dès arcs inegaux; ainsi pour avoir le centre de percussion, il faut trouver le raport des vitesses aux espaces parcourus, & la regle est qu'il faut toujours prendre le produit des momens par les vitesses pour avoir la some des forces; & alors si on regarde toutes ces forces come des cors pesans atachez à un levier, il n'y a qu'à chercher le centre de percussion de la mesme maniere que l'on a trouve celui de pesanteur, puis que ce centre est celui d'équilibre des poids en mouvement, de sorte que si on soutenoit ce levier par ce point, on soutiendroit en mesme tems toutes ces forces: car de mesme que l'on considere le cors pesant come si toutes ses parties estoient reünies dans le centre de pesanteur, de mesme le cors en mouvement doit estre regardé come si toutes ses forces estoient ramassées dans le centre de percussion, tellement que s'il rencontroit un obstacle oposé à son mouvement, il le fraperoit avec le plus grand efort que par quelque autre point que ce soit. On tire de là une metode pour trouver le cen-

tre d'oscillation. Car ce centre est un point dont la distance de l'axe de balancement est égale à la longueur d'un Pendule simple, c'est-à-dire d'un cors suspendu à un fil inflexible, & dont on considere toutes les forces de ses parties come ramassées en ce point, & dont les vibrations seroient isocrones à celles d'une figure proposée. Ainsi de quelque figure que soit un pendule, on le considere toujours n'ayant de longueur qu'autant qu'il y a de distance du point de suspension au point de percussion.

Les Monumens de Rome, ou descriptions des plus beaux ouvrages de peinture, de sculpture, & d'architecture qui se voyent à Rome & aux environs, avec des observations sur les principales beautez de ceux de ces ouvrages dont on ne fait pas des descriptions. In 12. à Paris chez la Veuve de Claude Barbin au Palais, & la Veuve de Daniel Hortemels, ruë saint Jacques. 1700.

M. L'Abé Raguenet releve dans ce Livre l'excellence des Anciens & des Nouveaux Monumens de peinture, de sculpture, & d'architecture qu'il a estudiez pendant le long sejour qu'il a fait à Rome. Il y est entré dans l'esprit des Peintres, des Sculpteurs, & des Architectes, sans être conduit par aucun guide; il a tâché de découvrir leurs pensées & leurs in-

ntions les plus secretes. Je ne le suivrai dans toutes les descriptions qu'il fait merveilleux ouvrages de ces grans ge-s. Je ne m'arêterai qu'aux plus remar-blez.

a colone de Trajan, & celle d'Anto-meritent une atention particuliere. s sont toutes deux de marbre blanc imace, & toutes couvertes de bas re-s. La premiere est haute de cent qua-te pieds, & la seconde de cent soixan-& quinze. Il y a un escalier à vis s chaque colone, par lequel on monte ques au dessus de leur chapiteau. L'esca-de la premiere a cent soixante & treize grez, & celui de la seconde en a cent trevint dix.

Les bas reliefs representent les victoires portées par les Romains sous le regne de deux Empereurs. Tout y vit, tout y rche & tout y combat. On y voit un mbre infini de figures & d'actions. niformité du travail est une chose éto-nte. Tout y est également achevé, & il ble que tout soit de la mesme main & du sme ciseau. La proportion des figures y té si bien observée par raport à leur situa-n, qu'à mesure qu'elles sont élevées, el-vont toujours en grandissant, & que cel-qui sont au haut se voyent aussi-bien que es qui sont au bas, & qu'elles paroissent tes de mesme grandeur.

Les deux colones ont esté si bien conser-

vées, qu'elles ſont encore auſſi entieres que le jour auquel on les acheva

Quand on entre dans les termes de Diocletien, l'eſprit demeure ſuſpendu entre le merite des anciens Architectes, & celui des modernes. La grandeur des ſales de ces bains eſt au deſſus de tous les édifices modernes de cette nature. Les colones qui ſoutiennent la voute ſont les plus hautes & les plus belles qui ſoient reſtées de l'antiquité : d'un autre côté on ſent une agreable ſurpriſe quand on conſidere que Michel-Ange a ſu faire une des plus belles Egliſes du monde des ruines de ces anciens edifices. On n'en voit point de plus claire ni de plus parfaite. Le Cloître des Chartreux, quoi qu'un des plus vaſtes eſt du deſſein le plus elegant qu'il y ait en Italie. Les colones qui ſoutienent la Galerie du côté du Jardin ſont d'une ſi grande delicateſſe que la Galerie eſt auſſi claire que s'il n'y avoit rien de ce côté-là. Toute la Galerie eſt tapiſſée des plus belles Eſtampes de l'Europe.

La Chaire de ſaint Piere eſt un des plus grans ornemens de la plus belle Egliſe de l'Univers. L'eſprit y a ſupléé à la matiere, & l'art y a ſurpaſſé la nature. Le Cavalier Bernin a enchaſſé la Chaire de ſaint Piere dans une Chaire de bronze doré percée à jour, & enrichie de tous les ornemens que la Sculpture peut fournir ; il l'a élevée au fond de l'Egliſe, où elle eſt ſoutenuë par qua-

ırs, qui sont des images beau-
ıdes que le naturel, & l'a cou-
loire rayonante aussi de bron-

rbre ne fut mieux travaillé que
otre-Dame de Pitié qui se voit
la Grande Chapele, qui sert de
Chanoines. Il semble que ce
que Michel-Ange a maniée &
il a voulu.
u peuple est l'ouvrage des deux
rchitectes que l'Italie ait pro-
lerniers tems. La Façade qui
de la Ville a été faite par Mi-
& celle qui est au dedans par le
nin. La noble simplicite de cel-
jours plus estimee que les orne-
s autres sont toutes chargées.
ie d'Apollon & de Dafné passe
cle de l'architecture moderne.
Bernin a fait d'un bloc d'une
ıë, deux figures dont l'une fuit,
apres. Il n'y a pas plus de de-
distance entre l'une & l'autre.
quand le Dieu saisit la Déesse,
ıprés avoir couru à perte d'ha-
ais on ne vit de plus beaux traits
igure.
au de Jules II. seroit le plus ma-
vrage de Rome, s'il avoit esté
n le dessein de Michel-Ange.
en est le plus grand ornement.

Let-

Lettres Spirituelles sur les Misteres, & sur les Fêtes. In 12. à Paris, chez Edme Couterot. 1700.

CEs letres sont remplies de quantité de pensées propres à entretenir & à augmenter la devotion des Fideles. Les deux dernieres sont precedées d'un avertissement qui a esté jugé necessaire pour prevenir les Lecteurs sur les faits extraordinaires qu'elles contienent. Voici à quoi il se reduit. Lors que Dieu permit que la moitié des Urselines de Loudun fussent possedées du demon, la Mere Gabriele Colombiere de l'Incarnation se trouva chargée du Gouvernement, à cause que la Mere Jeanne des Anges Superieure, estoit une des possedées. Elle s'en aquita avec beaucoup de zele, & ne mourut que le 1. Novembre 1660.

Elle avoit souvent témoigné pendant sa vie, que si Dieu le lui permetoit, elle reviendroit declarer à la Mere des Anges ce qu'elle auroit connu dans le Ciel d'avantageux au progrez & à l'avancement spirituel de la Communauté. On assure qu'aprés sa mort Dieu permit ce qu'elle souhaitoit, & qu'elle aparut à la Mere des Anges avec les circonstances que l'on peut voir dans l'avertissement, & dans les deux letres.

Joh.

Fabricii Bibliotheca Latina, lutorum veterum Latinorum, a ad nos pervenerunt. Ac- appendix, &c. In 12. à Pa- Aniſſon, ruë de la Harpe.

vrage ſe peut reduire à trois 1 eſt de raporter ſelon l'or- iologie les anciens Auteurs es œuvres ſont venuës juſ- s neanmoins y comprendre raité des matieres de notre Catalogue comence par le ui fleurit au tems de la ſe- 'unique, & finit par Jornan- ers le milieu du ſixiéme ſie- d point eſt de parler de tous ui reſtent de ces auteurs- ème eſt d'avertir des meil- , du lieu & du tems où faites, des Commentaires es dont elles ſont augmen- out ce qu'elles ont de plus e utile & agreable la lecture teur. Le ſavant home qui r ce travail, en a entre- ble ſur les anciens auteurs

Tra-

Traduction de l'Ode Seculaire adressée au Pape Innocent XII. à l'ouverture de l'Année Sainte. In 4. à Paris chez la Veuve d'Antoine Lambin, ruë saint Jacques. 1700.

SI les jeux seculaires que nul homme vivant n'avoit vûs, & ne devoit plus jamais voir estoient toûjours acompagnez d'himnes en l'honeur des Dieux, il estoit bien plus juste que la Poësie Cretiene celebrât la ceremonie de l'anée sainte, & qu'elle chantât le trionfe de la pieté & les vertus du grand Pape que le Ciel vient d'enlever à la terre. M l'Abé Boutard ne pouvoit choisir de sujet plus noble, ni le traiter avec plus de succes La traduction que M. Moreau de Mautour Auditeur de la Chambre des Comptes a faite de l'Ode Latine en a conservé toute la grace, & toute la force.

XLI.

JOURNAL
ES SAVANS,

u Lundi 13. Decembre M. DCC.

---

rum Scriptorum & Monumentorum Mo-alium, Historicorum & Dogmaticorum ad es Ecclesiasticas, Monasticas & Politicas llustrandas nova collectio. Tomus I. Studio & opera Edmundi Martene Presbyteri & Monachi Benedictini è Congregatione sancti Mauri. In 4. Rotomagi. Sumptibus Antonii Maurri Regis Typographi. 1700. & se trouve à Paris chez Jean Boudot, ruë saint Jacques.

ON peut considerer ce Recueil comme un nouveau Spicilege, ou comme une suite de celui que le P. Dom Luc Dachery donna il y a quelqùes anées au public, puis que l'on s'y propose le méme dessein, l'on y garde le même ordre, & qu'on l'a imprime en semblable volume & en semblable caractere. Si l'on en a changé le titre, ce n'a este que pour deferer aux Savans que l'on a consultez là-dessus; & pour sui-

ſuivre l'intention du P. Dach
ayant mis fin à ſon Spicilege
Volume, & voulant travailler ju
mort à laquelle il ſe preparoi
ſainte vie, en recomença un
un nouveau titre. Il pria le Per
de le ſoulager dans ce nouveau tra
ce Pere eſtant pour lors ocupé à d
vaux, & la mort ayant mis fin
Dom Luc Dachery, ce deſſein ne
cuter. Depuis ce tems-là le Per
ayant eſté obligé de voir un gran
de biblioteques & d'archives, &
des MſſT. qu'il y a vû une aſſez gra
tité de pieces pour en pouvoir f
ques volumes, a cru que l'on l
mauvais gré s'il laiſſoit plus l
de ſi precieux monumens dan
rité, & s'il diferoit davantage d
voir le jour.

La premiere piece qu'il donne
prend les avertiſſemens de S. Orie
Poëte Cretien, qui fleuriſſoit il y
douze cens ans, duquel Fortuna
de Poitiers & Sigebert parlent a
Juſqu'à preſent les Savans avoier
té de recouvrer ſes ouvrages, &
tres le Cardinal Baronius avoit g
ſes annales de ce que les écrits d'un
Ecrivain eſtoient tellement enſe
l'oubli, qu'à peine en avoit-on
vé le nom. Ce fut pour ſatisf
juſte deſir que le Jeſuite Delrio ay

vé dans un Mſ. de l'Abaye d'A
premier livre, quoi que fort d
plein de fautes & de lacunes, c
moins rendre un ſervice au publi
ſant imprimer tel qu'il eſtoit. M
Martene ayant trouvé l'ouvrage e
un excellent Mſ. de ſaint Martin
écrit il y a plus de 800. ans &
rect, diviſé en deux livres, dc
ſond tout entier manquoit dan
Anchin, le done en ce prem
prés avoir corigé les fautes &
cunes qui ſe trouvoient dans
Delrio, & y a ajouté d'autres
me Auteur.

trouve en ſuite les actes d
nt d'entre les Egliſes de
l, au ſujet du droit de M
ferent a duré plus de 300
gué la patience de prés de v
ça en 846. que les Bret
joug des François, vou
nouveau Metropolitain d
oient un nouveau Souver
urs conſiderables qui f
t donné par le P. Sirm
minoé Duc de Bretag
s- là l'Archevêché de
de S. Brieux & de
timent eſt inſoutena
eſtant beaucoup plus
quoi Nicolas I. écriva
de Bretagne, & à

intrus dans le Siege de Dol, parle de cette Eglise comme d'une anciene Eglise: & les Peres du Concile de Soissons, celebré en 866. parlent de Salocon Evêque de Dol, & chassé de son Siege par Nominoé; & les Evêques du Concile de Savoniere, reprochant à Nominoé ses crimes & ses entreprises, ne disent pas un mot de la temerité qu'il auroit euë s'il avoit érigé de son chef trois Evêchez. Il y a bien plus d'aparence que ce furent les Evêques intrus en la place de celui que Nominoé avoit chassé, qui desesperant de pouvoir estre sacrez par l'Archevêque de Tours, se firent eux-mesmes un Metropolitain dans l'Eglise de Dol dont ils pussent recevoir l'ordination, & qu'ils furent en cela favorisez par le Prince.

Quoi qu'il en soit l'Archevêque de Tours ne pouvant soufrir un si grand demembrement de sa Jurisdiction, porta ses plaintes au saint Siege. Leon IV. qui le remplissoit alors en fit des reproches aux Bretons, & les exhorta d'obeïr à leur ancien Archevêque. Benoît III. en fit autant, mais fort inutilement, & Salomon qui avoit succedé à Nominoé aprés Erispoé, eut la hardiesse de demander au Pape Nicolas I. le Pallium pour Festinien intrus dans le Siege de Salocon Evêque de Dol. Mais ce souverain Pontife qui n'estoit pas d'humeur à favoriser l'ambition des Eclesiastiques, ni les desseins injustes des Princes, aprés de grandes recherches dans les archi-

ves

l'Eglise Romaine, & avoir exami-
né le prétendu droit de Festinien,
que l'Eglise de Tours estoit Metro
de tous les Evêchez de Bretagne,
les devoient lui obeïr. Jean VIII.
XIII. firent la mesme chose, &
X. au Concile de Reims prononça
sentence contre l'Evêque de Dol.
Grégoire VII. pour favoriser les Bretons
ayant de son tems renoncé à la simo-
nie & investitures des Laïques, ayant
l'Evêque de Dol Evenus Abé de saint
lui permit de prendre le nom
Evêque, & lui acorda le Pallium, à
condition que c'estoit sans préjudice
de l'Eglise de Tours. Raoul qui
Archevêque s'en plaignit à Gre-
qui enfin ayant examiné de nouveau
, prononça en sa faveur. Urbain
lui succeda aprés Victor III. dona
une sentence contre l'Evêque de Dol,
à Rome, & ensuite au Con-
Clermont.
ces ces sentences neanmoins ne fu-
capables de domter l'opiniâtreté
à refuser obéïssance à l'Arche-
de Tours, & à continuer de la ren-
l'Evêque de Dol, & à le reconoître
leur Métropolitain, & ce fut en cette
que Baudry assista aux Conciles de
sous Calixte II. & de Rome sous
II. & d'Innocent II. Mais aprés la
ce Prélat, Hildebert qui avoit esté
trans-

e l'Eglise du Mans en celle de
nouvela le procez, & se fut pour
a ses plaintes & à sa Requête qu'In-
II. cita l'Archevêque de Dol
nir en sa presence répondre aux de-
s d'Hildebert. Mais le Pape estant
peu aprés, l'afaire demeura indécise
bien que sous le Pontificat de Celestin.
us II. qui fut créé aprés lui rendit une
ence contre l'Eglise de Dol, & investit
gues Archevêque de Tours des Evêchez
Dol, de S. Brieux & de Treguier, avec
petit bâton qui se conserve encore dans
s archives de l'Eglise de Tours. Eugene
II. & Anastase IV. confirmerent la sen-
tence de Lucius II. mais l'ambition qui est la
maistresse des inventions, fit trouver aux
Bretons des subterfuges pour éluder tou-
tes ces sentences renduës contre eux. Les
Papes fatiguez d'un si long procez, exhor-
terent les parties à s'acorder, & S. Bernard
Abé de Clervaux, l'arbitre des grandes a-
faires de son tems, fut employé à cela.
Adrien IV. Alexandre III. & Lucius III.
semblerent favoriser l'Eglise de Dol; ce qui
irrita justement Filipe Auguste Roi de Fran-
ce, qui en fit des reproches au Pape, & ce
fut pour cela qu'Etienne de Tournai lui
écrivit au nom de ce Prince les Epitres
125. 126. & 127. qui se trouvent parmi ses
œuvres. L'afaire estant demeurée indecise
par la mort de Lucius, Innocent III. qui
lui succeda la termina enfin en faveur de
l'Egli-

Egli...
...oncer il fit en...
parties, & les ex...
...oder à l'amiable.
...e de Tours s'y tro...
...la paix, & ils ofri...
...e titre d'Archev...
...gans, pourvû
l'Archevêque de
& recevoir de s...
Pallium, lors
Mais Jean élu
ofres si avan...
Pape à pro...
lui un cou...
afin qu'à
clara nul...
se de D...
produir...
tous le...
peuv...
poin...
gler...
test...
tel...
d...
I...

l'Eglise de Tours. Mais avant que de prononcer il fit encore venir en sa pensence les Parties, & les exhorta à la paix, & à s'acomoder à l'amiable. Les Deputez de l'Eglise de Tours s'y trouverent tout à fait portez à la paix, & ils ofrirent à l'Evêque de Dol le titre d'Archevêque avec deux Sufragans, pourvû qu'il voulut reconnoistre l'Archevêque de Tours pour son Primat, recevoir de ses mains l'Ordination & le Pallium, lors que le Pape le lui envoiroit. Mais Jean élu Evêque de Dol, refusa des ofres si avantageuses, & obligea enfin le [illegible] à prononcer ces mots qui furent pour [illegible]n coup de foudre, *Doleat Dolensis*; & qu'à l'avenir on n'y revint plus, il de[illegible] nuls tous les prétendus titres de l'Eglise [illegible] Dol qu'elle avoit eu assez de tems de [illegible]re pendant 300. ans. On done ici [illegible]s actes de ce fameux diferent, qui [illegible]t beaucoup servir à éclaircir des [illegible] histoire & de discipline, & à re[illegible] pretentions des Prelats & les con[illegible] qu'ils ont quelquefois entre eux, aujourd'hui celui des Archevêques & de Rouen touchant le droit de

[illegible] sont suivis de quelques Conci[illegible] anciens statuts sinodaux de l'Eglise [illegible] ce, des statuts de l'Abaye de S. [illegible] Rouen, des ancienes coutumes [illegible]ines Reguliers de Mont fort [illegible] iocese de saint Malo. Il paroît

 par

par les ſtatuts ſinodaux de Coutance qui furent faits quelque tems aprés le Concile de Latran, que l'on choiſiſſoit grain à grain le froment qui devoit ſervir à faire des hoſties pour dire la Meſſe. Les coutumes des Chanoines Reguliers font voir quelle a eſté leur premier inſtitut, l'auſterité de leur vie, leur abſtinence, leurs jeûnes, leur ſilence, leur ſolitude, & tous leurs exercices qui ne diferent en rien de ceux des Moines, ſur tout de ceux de Citeaux dont ils emprunterent les uſages.

Aprés cela, on trouve ici un mélange de chartes & de lettres; parmi leſquelles il y en a pluſieurs qui regardent la captivité de Jean Roi de France, arivée à la bataille de Poitiers. Ces pieces ſont tirées d'un Mſ. de Monſieur Bulteau, Docteur de Sorbonne, & Curé de S. Laurent de Rouen, qui ſe faiſant un ſingulier plaiſir d'aider les gens de letres, l'a communiqué au P. Martene de la maniere du monde la plus obligeante.

Les pieces qui ſuivent ſont une Hiſtoire des Archevêques de Rouen écrite par un Anonime de l'onziéme ſiecle, une Hiſtoire du renverſement du Monaſtere de ſaint Florent le vieil par les Bretons & les Normans, & la fondation de celui de Saumur. La vie de ſaint Adjutere écrite par Hugues Archevêque de Rouen, & tirée de l'original, & enfin une Hiſtoire des guerres d'Italie ſous le Pontificat de Gregoire onziéme

en vers François par un Auteur
ɔporain qui y eſtoit preſent.

*& la ſcience des Nombres, ou l'A-
etique pratique & ſpeculative, en Fran-
& en Latin, compriſe en dix livres,
les ſept premiers, &c. Par feu M.
rard, Chanoine de l'Egliſe de Tours.*
ıris chez Jean Jombert, prés des
ıſtins. 1700.

rouve dans ce Traité tout ce qu'il y a
plus curieux & de plus utile dans
ce des Nombres, & tout ce qui en
it par Euclide & par les Auteurs les
ebres, tant pour la theorie que pour
que, come l'on conoîtra facilement
ivifion de cet Ouvrage.
ntient dix Livres, dont le premier
s definitions ordinaires de l'Arithme-
& l'explication des termes qui lui a-
ent, ſes diferentes ſortes de nom-
de mesures pour tous les arts & pour
es ſiences. Le ſecond livre enſeigne
que des quatre Operations de l'Arit-
e ordinaire, ſavoir l'Addition, la
ction, la Multiplication, & la Di-
des nombres entiers : & le troiſié-
ſeigne la meſme choſe à l'égard des
es rompus, ou fractions. Aprés l'A-
que pratique, ſuit l'Aritmetique
tive dans le quatriéme livre qui con-
s difinitions de toutes ſortes de nom-

 bres,

res, & leurs diviſions en pluſieurs eſpeces differentes. Le cinquiéme livre traite de diferentes raiſons & proportions, des progreſſions, de la regle de Trois directe & indirecte, de la regle de Compagnie, & de la regle de fauſſe poſition, que l'Auteur aplique à quelques queſtions curieuſes & divertiſſantes. Le ſixiéme livre aplique les nombres à la Muſique, & le ſeptiéme traite de la generation des puiſſances que l'Auteur apele nombres figurez, parce qu'ils repreſentent des figures regulieres de pluſieurs côtez, où l'on trouve la maniere de tirer telle racine qu'on voudra, d'un nombre propoſé. Ce ſeptiéme livre qui eſt le dernier de la premiere partie, finit par une explication plus particuliere de ce livre & des trois precedens qui contienent la Teorie des nombres, & par un extrait des deux livres d'Aritmetique de Boëce, qui contienent auſſi la Theorie des nombres, & leurs proprietez en general & en particulier.

Le huitiéme livre qui fait le commencement de la ſeconde partie, contient les quatre operations de l'Algebre, tant en entiers qu'en fractions. Enfin le neuviéme livre traite des Equations; & le dixiéme aplique l'Algebre aux principales dificultez qui ont eſté expliquées dans les livres precedents, & à pluſieurs queſtions utiles & agreables, qu ſont auſſi reſoluës par l'Aritmetique ordina re, pour ceux qui n'entendent pas l'Algebr

Pour rendre cet ouvrage utile à plus

perſones
François
ſe plus f
les prin
les en
à la Po

Hiſtoir
ſen
Ba
1

C

a
&
N
l

persones, l'Auteur nous l'a voulu doner en François & en Latin : & afin que l'on puisse plus facilement retenir dans sa memoire les principales regles qu'il done, il les a mises en vers Latins, pour ceux qui se plaisent à la Poësie.

Histoire de l'Eglise depuis J. C. jusqu'à present divisée en quatre parties, &c. Par M. Basnage. Deux Tomes in fol. à Rotterdam. 1699.

Quoi que l'on ait vû plusieurs histoires de l'Eglise, & que divers Savans ayent publié des traitez sur certains dogmes, & sur quelque partie du culte, celle que M. Basnage vient de metre au jour, ne laisse pas d'avoir quelque chose de nouveau, parce que son dessein est plus estendu, & qu'il y rassemble des parties separées dont il a composé un cors. Elle roule principalement sur les faits, bien qu'il y ait fait entrer quelques raisonnemens qui servent de liaison. La longue digression que M. l'Evêque de Meaux a faite contre les Albigeois & les Vaudois que les Pretendus Reformez regardent comme leurs Ancêtres, en a esté l'ocasion.

M. Basnage a divisé son ouvrage en quatre parties. La premiere contient les principaux évenemens qui sont arivez dans les Dioceses d'Alexandrie, d'Antioche, d'Afrique, des Gaules, de Constantino-

 ple,

ple, & de Rome. Il y fait entrer le détail des Loix par lesquelles chaque Diocese se conduisoit.

Dans la seconde il a traité des principaux dogmes, du Canon de l'Ecriture sainte, des traditions des Conciles Ecumeniques, de la Justification, de la Grace & de l'Eucaristie. Il a placé dans la troisiéme partie ce qui regard l'adoration du cors de N. S. dans l'Eucaristie, le culte des Anges & des Saints, leurs reliques, & les images. La quatriéme contient l'Histoire des Albigeois & des Vaudois, dans laquelle M. Basnage pretend faire voir leur doctrine, & leur discipline par de nouveaux actes.

Dans ces quatre parties il pretend avoir suivi les Auteurs contemporains, & les avoir toujours preferez à ceux qui avoient vécu depuis le tems auquel sont arivez les faits & les évenemens qu'il raporte. Par le mesme principe il a preferé les Ecrivains du pays aux étrangers, dans la pensée qu'il étoit aisé de se laisser tromper par les bruits vagues & incertains qui se répandoient quelquefois d'une nation à une autre, sur tout dans les siecles où le comerce des letres étoit rare, & où les Grecs ignoroient le Latin, & les Latins le Grec.

Lors que les Auteurs ont raporté diferement un mesme fait, il a tâché de penetrer l'interêt qui les faisoit écrire, sans neanmoins vouloir trop doner à ses conjectures,

qu'il

enoît ne pouvoir être que douteu-
and elles s'estendent sur les mouve-
crets du cœur humain. Il a pourtant
les Historiens libres de tout engage-
ceux qui par leur estat sembloient
flater les Princes. Il s'est bien gar-
nder l'abime des jugemens de Dieu
rouver la cause des évenemens, & a
ec soin cette dangereuse temerité
rains superstitieux. Quelque bone
souvent la preuve tirée de l'argu-
gatif, il ne s'en est servi qu'au de-
positives, & ne l'a fait valoir qu'au-
le silence estoit universel. Il reco-
enuement avoir emprunté les remar-
s critiques modernes de Mess. de
Noris, de Valois, Buluze, du P.
l, du P. Pagi, & du P. Mabillon &
ques autres.

ion sur la Sainte Larme de Vendôme,
M. Jean Baptiste Thiers Docteur en
gie, & Curé de Vibrail. In 12. à
chez la Veuve de Claude Thibouft
rre Esclassan, vis-à-vis le College
l. 1699.

Religieux Benedictin de la Congre-
on de saint Maur, pour acréditer
elique, a publié depuis quelques an-
n livre intitulé : *Histoire veritable*
inte Larme que Notre Seigneur pleu-
le Lazare, dans lequel il essaye

de prouver que la ſainte Larme de Vendôme eſt l'une de celles que Notre Seigneur *pleura ſur le Lazare*, Qu'un Ange la recueillit dans un vaſe, & la dona à la Madeleine; Que la Madeleine l'aporta en France lors qu'elle y vint, qu'eſtant prête de mourir, elle la confia à ſaint Maximin Evêque d'Aix, qui la garda ſoigneuſement tant qu'il vécut; qu'aprés la mort de S. Maximin elle demeura à Aix juſqu'au tems de Conſtantin, qu'en ſuite elle fut tranſportée à Conſtantinople, où elle demeura juſqu'environ l'an 1040. que Michel Paphlagon, Empereur d'Orient ayent fait venir à Conſtantinople Geofroi Martel, Comte d'Anjou & de Vendôme, il la lui dona ſur la fin de l'anée 1042. pour récompenſe de ce qu'il avoit chaſſé les Sarazins de Sicile. Enfin que Geofroi Martel la fit aporter en France par un de ſes Gentils-hommes & qu'il la mit dans le Monaſtere de Vendôme qu'il avoit fondé il n'y avoit guéres que deux ans.

M. THIERS pretend faire voir d'une maniere ſi juſte, ſi claire & ſi forte, que tous ces faits & tous ces évenemens ſont ou fort incertains, ou abſolument faux, qu'aprés avoir lû ſa DISSERTATION, il faudra s'aveugler volontairement ſoi-même pour ne pas être de ſon ſentiment, & pour croire qu'il y ait jamais eu, & qu'il y ait encore aujourd'hui dans l'Abaye de Vendôme une des Larmes que le Fils de Dieu jeta ſur la mort de Lazare.

Aprés

Aprés en avoir expliqué les rai
répond exactement & solidement
que les partisans & les adorateurs
Larme aleguent pour sa justificat
Messe qu'on en a inserée dans le
Vendôme, & dans quelques autres
aux Auteurs qui en ont écrit, à ce q
dition populaire en tient ; aux leço
fice de saint Arnoul Evêque de G
il en est fait mention : à la f
d'une lampe qui est devant ; à de
tions qui ont esté faites en sa faveur
de Louis de Bourbon, Comte de
; à la délivrance qui se fait to
Vendôme d'un criminel le Ven
zare, aux letres de protection
baye de Vendôme par quatre
ce ; aux translations qui en on
enfin aux miracles qui ont es
ertu.

nclut sa dissertation en fai
hoses ; l'une qu'il seroit
ines de Vendôme de supr
uë sainte Larme, & que
feroit honeur & édifier
re que M. l'Evêque de Bl
duquel Vendôme se tr
est en droit de la fair
ndanner à un éternel
autorizé pour cela pa
sur tout par celui de
celui d'Amidon Evêque
d'un saint Evêque d'A

dont il est parlé dans l'Histoire de Guillaume de Neubrige, & par celui de S. Charles Bortomée dont on disoit en comun Proverbe, *Qu'il ne laissoit en repos ni les vivans, ni les morts*, parce qu'il s'apliquoit particulierement à reformer son Clergé, & à examiner les reliques qu'il faisoit enterrer lors qu'elles n'estoient pas autentiques.

Il seroit à desirer pour la gloire de l'Eglise, qu'on eût examiné avec autant de soin toutes les reliques qu'on expose en divers lieux à la veneration des Fideles, qu'a fait M. Thiers la Larme de Vendôme, afin que le vil estant separé du precieux, on rendît à celles qui sont veritables le culte qui leur est legitimement dû, & qu'on ne donnât pas sujet aux ennemis de la Religion Catolique, de nous reprocher que nous honorons ce que nous ne devons pas honorer.

Lettre d'un Benedictin à Monseigneur l'Evêque de Blois, touchant le discernement des anciennes reliques, au sujet d'une dissertation de M. Thiers contre la sainte Larme du Vendôme. In 8. à Paris chez Pierre & Imbert de Bats, ruë saint Jacques. 1700.

LE Religieux Benedictin qui a écrit cette letre à M. l'Evêque de Blois, lui represente les fausses regles que done M. Thiers pour reconoître la verité des saintes Reliques, les mauvaises aplications qu'il fait des

des exemples des Saints, & les fâcheuses consequences qui se peuvent tirer de sa dissertation.

La principale, & presque l'unique regle qu'aporte M. Thiers pour discerner les fausses reliques d'avec les veritables, est celle de la tradition ou divine, ou Apostolique, ou Eclesiastique. Par ce principe M. Thiers pretend rendre la creance de la sainte Larme de Vendôme douteuse, parce quelle n'est apuyée d'aucune de ces traditions, mais seulement d'une tradition populaire.

Le P. Benedictin suposant que M. Thiers ne pretend pas qu'il faille prouver par la tradition divine, ni par la tradition Apostolique, la verité d'une Relique reduit la question à la tradition Eclesiastique, atestée par des Auteurs considerables. Pour détruire cette regle, il remarque d'abord ...e son adversaire n'estoit pas autrefois si ...gide lors qu'il écrivoit contre M. de Lau...oi, puis qu'alors il assuroit qu'un argu...ent negatif, tiré du silence de tous les Au...urs anciens, n'estoit pas concluant lors ...l estoit contredit par un seul Ecrivain ...ile, quoi que nouveau.

...n suite il entreprend de montrer que ...lication que M. Thiers fait de cette ...le à la sainte Larme est fausse, injuste, & ...eraire. Fausse parce qu'en la suivant ...droit rejeter presque toutes les veri...les reliques, puisqu'il n'y en a peut-être ...ne qui puisse être atestée par des Au-

teurs de tous, ou de presque tous les siecles. Elle est injuste parce qu'elle renverse la bone foi de presque toutes les Eglises qui possedent de veritables reliques, qui ne sont point atestées par des Ecrivains de tous les tems. Elle est temeraire parce qu'il est impossible de discerner par ce moyen les veritables reliques d'avec celles qui sont fausses ; come de déterminer quel est le veritable Chef de S. Jean-Batiste.

Le P. Benedictin venant aux exemples qu'aporte M. Thiers, pour porter M. l'Evêque de Blois à suprimer la sainte Larme de Vendôme, repond à l'égard du premier qui est celui de saint Martin, qu'il ne faudroit rien moins qu'une revelation semblable à celle qu'eut ce grand Saint pour juger de la verité de la Relique dont il s'agit.

Le 2. exemple est de Theobolde Evêque de Langres, qui ayant apris que deux Moines avoient porté à l'Eglise de S. Benigne de Dijon les ossemens d'un pretendu Saint, consulta Amelon Archevêque de Lion, & suivant son avis, fit enterrer ces ossemens, non dans l'Eglise, mais proche dans un lieu honête, afin que puis qu'on ne savoit pas certainement si elles étoient d'un Saint, ou non, quelque honeur leur fût rendu sans donner lieu à la superstition. Le P. Benedictin répond qu'il y a une extrême diference entre les ossemens d'un pretendu Saint dont on ne savoit pas seulement le nom nouvelement aportez par deux particuliers sans autorité, &

:Larme aportée à Vendôme il y a
s fiecles, & expofée durant un fi
ns à la veneration des peuples.
oifiéme exemple eft d'un jeune ho-
paffant par la Ville d'Hamton y fut
un home à qui il avoit doné de l'ar-
: depôt, enterré par quelques fem-
i l'honorerent come un Martir, &
furent imitées du peuple. L'Evêque
is fi-tôt avis de cette nouvele devo-
u'il la defendit, & fit renverfer le
u. Il paroift à notre Auteur encore
propre que les autres à eftre propofé
a fainte Larme.
ernier eft celui de S. Charles qui fai-
vifite de l'Eglife de Liano y aprit qu'il
dans le voifinage un tombeau où
oyoit qu'il y avoit des reliques de
s Saints, & qu'il en fortoit de l'eau
ndance. S. Charles s'informa d'où
ques eftoient venuës, & n'en pût
rendre: d'ailleurs il reconut que l'eau
uloit que par artifice & non par mi-
Il fit donc cacher ces reliques fous
afin que perfone n'eût ocafion de les
r. Il n'y a pas dans la fainte Larme
dôme une feule circonftance par où
femble à cet exemple de S. Charles.
e de la fainte Larme de Vendôme eft
acompagné de bone foi, & ne
e aboli fans fcandale.
Benedictin ajoute qu'il y a de l'inju-
s le procedé de M. Thiers, que fous

dôme, & contre la Congregation de saint Maur, y mêle des railleries tirées de l'Apologie d'Herodote, & capables de porter au mépris de toute sorte de reliques.

Quoi que ce ne soit pas le dessein du P. Bénedictin d'examiner maintenant la verité de la sainte Larme de Vendôme, il ne laisse pas de joindre à sa letre un memoire contenant le recit de la maniere dont elle fut apportée en France, & quelques autres pieces sur ce sujet.



IOUR-

XLII.

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 20. DECEMBRE M. DCC.

---

*Reponse à la Lettre du P.***. touchant la pretenduë sainte Larme de Vendôme, par M. Jean-Baptiste Thiers Docteur en Theologie, & Curé de Vibraie,* In 12. à Cologne. 1700.

LA Letre d'un P. Benedictin à M. l'Evêque de Blois n'a pas si-tôt paru, que M. Thiers y a fait une réponse qu'il a [...]essée au mesme Prelat, en le supliant de [...]ndre conoissance du diferent dont il s'a[...], & en lui prometant de se soumettre ab[...]ent au jugement qu'il aura agreable [...]porter.

[...] lieu que le P. Benedictin n'a pas voulu [...]iner maintenant la verité de la sainte [...]e de Vendôme, & s'est contenté de [...]ésenter le peu de justesse des regles que [...]iers a proposées, & les fâcheuses con[...]ces qui pouroient se tirer de ses prin[...] M. Thiers aprofondit beaucoup davantage

vantage le sujet, répond à tout ce qui a esté dit ou contre les regles, ou contre les principes qu'on lui atribuë; montre les raisons qu'il a euës d'apliquer à la sainte Larme de Vendôme les exemples de saint Martin, de saint Charles & d'autres saints Evêques qui ont suprimé des reliques fausses ou suspectes; confirme les preuves qu'il a employées pour montrer que la relique de Vendôme a ces defauts, & merite d'estre traitée de la mesme sorte, se justifie de l'acusation d'avoir écrit contre l'Ordre de saint Benoît, & contre la Congregation de saint Maur, proteste de l'estime & du respect qu'il a pour les Comunautez Religieuses, & repousse le reproche d'avoir fait des railleries indignes de sa profession, & capables de diminuer la devotion des Fideles.

Il reconoist que quand il a dit que les Moines de Vendôme exposoient leur relique par un motif d'interest il peut s'étre trompé en cela, & ajoute qu'on lui doit pardoner cette faute qu'il a comise avec quantité d'honestes gens scandalisez aussi bien que lui de voir que cela se fait avec un esprit oposé à l'esprit de desinteressement avec lequel l'Eglise veut qu'on expose les saintes reliques.

Pour se défendre d'avoir cité l'Apologie d'Herodote, il aporte l'exemple des Peres qui ont cité les livres des payens, des heretiques, & des autres enemis de la Religion Cretiene, lors qu'ils ont eu lieu de la faire,

&

que le sujet qu'ils traitoient le demandoit, dit que Philon a composé un traité pour ontrer que tout livre est bon, *quod omnis bus liber*, & par consequent qu'il n'y en point de méchant. S'il avoit lû le titre du re de Philon dans l'original, il se seroit abenu de cette citation, & auroit bien vû ie le titre du livre de Philon a un autre ns.

udovici de Dieu Critica Sacra, sive Animadversiones in loca quædam difficiliora veteris & novi Testamenti. Editio nova, recognita ac variis in locis ex auctoris manuscriptis aucta. Suffixa est Apocalypsis D. Joannis Syriaca, quam ante aliquot annos ex manuscripto Josephi Scaligeri Auctor primus edidit, versione Latinâ, notisque illustravit. In fol. Amstelodami, & se trouve à Paris chez Jean Anisson. 1699.

LOuïs de Dieu savant dans les langues Orientales, naquit en 1590. Daniel de Dieu son Pere, quitta Bruselles Ville de sa naissance, lors qu'elle fut prise par le Duc de Parme, & se retira à Flessingue, où il fit la fonction de Ministre de la Religion Pretenduë Reformée pendant vint deux ans. Louïs de Dieu Pere de Daniel fut domestique de l'Empereur Charles le-Quint qui lui dona des lettres de Noblesse.

Louïs

Louïs de Dieu fils de Daniel fut élevé par Daniel Colonius son Oncle Maternel, & fit de merveilleux progrez dans l'estude des langues, & dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte, comme il paroit par ses ouvrages qui sont renfermez dans ce Volume. Il exerça quatre ans la fonction de Ministre dans l'Eglise Pretenduë Reformée de Middelbourg, & enseigna long-tems la langue Hebraïque.

Son grand ouvrage contient une explication des lieux les plus difficiles de l'ancien Testament. Son Commentaire sur les quatre Evangiles dedié à Daniel Colonius son Oncle, est d'un immense travail. Il raporte lui-mesme dans la préface, que lors qu'il eut entrepris d'examiner le nouveau Testament en Siriaque, & qu'il en eust conferé les traductions Latines, il trouva que les Traducteurs s'estoient éloignez en plusieurs endroits du sens du Siriaque, ce qui l'engagea à examiner l'Evangile Hebreu de saint Mathieu, publié par Munster & par Mercerus, & à le conferer avec la version Latine Vulgate, & avec celles d'Erasme & de Beze, & marquer les endroits où ces versions s'acordent avec le Texte Grec, & les endroits où elles ne s'y acordent pas. Il examina ensuite la Version Ethiopienne, & bien qu'il y ait quelque diversité dans toutes ces versions, il reconut que ce n'estoit que dans la narration de certaines circonstances peu importantes, mais qu'elles s'acordoient parfaitement

nit dans la suite de la vie de notre Sei-
& dans tous les points qui regardent
é des misteres & de la doctrine de la

ût aussi des remarques sur les actes des
s adressées à Usserius Primat d'Irlan-
d'autres sur quelques Epîtres de saint

gard de la Version Siriaque de l'Apo-
qu'il a donée au public, elle vient
amuscrit de Joseph Scaliger, où il
oint de distinction de chapitres ni de
. Cette Version a esté faite sur le
Grec par un Auteur qui est inconu,
s un tems qui est incertain. Louïs
i la dedia à Daniel Heinsius. Il a fait
d'autres ouvrages, savoir une
aire des langues Orientales, une
e la langue Persane, & l'Histoire
).

on doit mesurer les colines & les buttes.

eometrie speculative nous enseigne
tout Parallelogramme rectangle a
côtez oposez égaux; cependant la
trie pratique nous fait voir le con-
come dans cette piece d'heritage fi-
dont les côtez A, B, B, C, &
nt unis & aplanis; & le côté A B
it 20. perches de long.
côtéz B C, & A D, chacun 12. perches
&

& demie, mais le côté CD dont le terrain est élevé en bosses, ayant esté mesuré suivant ses pentes, contient 22. perches, & n'en devroit avoir que 20. estant d'angles droits à son côté oposé AB qui a seulement 20. perches.

La Question est de savoir come on doit mesurer cet heritage, & ce qu'il doit contenir en superficie?

Si l'on a égard aux angles & aux regles de Geometrie, le côté CD ne doit contenir que 20. perches, & l'heritage ne doit avoir en superficie que 250 perches.

Mais si on a égard à ses hauteurs & valons où il faut plus de semence, & où il vient plus de bled & legumes, que s'ils étoient aplanis & unis; & si on mesure suivant ces pentes & élevations, ce côté CD se trouve contenir en longueur 22. perches, & cet heritage qui est situé prés de Belleville se trouve contenir deux arpens & demi demi-quartier, qui est demi quartier plus que ce qu'il doit avoir originairement, d'autant que ces elevations ont esté faites par des terres raportées des carrieres voisines; & le bruit comun est que tout ce terrain étoit autrefois uni, ce qui a causé plusieurs procez, & ce qui merite une decision positive pour éviter à l'avenir les procez & les abus.

ues, les Meditations, & le Ma-
aint Augustin, traduction nouvelle
tion Latine des PP. BB. de la Con-
de saint Maur, avec des notes.
édition revuë & retouchée par
ur. In 12. à Paris chez Jean-
Coignard, ruë saint Jacques

parlé de la premiere édition de cet
ge dans le 18. Journal de l'année
me reste rien à dire de celle-ci,
M. Bonnodiere qui en est Auteur
& retouchée avec soin & n'a rien
r la rendre élegante & fidele.



TABLE DES MATIERES

Contenues dans les Journaux de l'année M. DCC.

A

B

E

G

I

M

P

Q



IOUR-

JOURNAL DES SAVANS,

Du Lundi 27. DECEMBRE M. DCC.

Bibliographie, ou, Catalogue des Livres imprimez tant en France que dans les pays Etrangers, dont il est parlé dans les Journaux de l'année, 1700.

Biblia Sacra, Interpretes, & Concilia.

Novum Testamentum D.N. J.C. ex versione vulgata, cum paraphrasi & adnotationibus Henrici Hammondi, ex Anglicâ linguâ in Latinam transtulit Joh. Clericus. *In fol.* duobus Tomis. Amstelodami. 4 j.

Continuation du I. traité des Ecritures, où l'on répond aux difficultez qu'on a faites contre ce même traité, & où l'on défend la Bible de saint Jerôme contre la critique de M. Simon, ci-devant Prêtre de l'Oratoire. Par Dom Jean Martianay; Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. In

a. à Paris chez Guillaume Huart. 9.
n.

Dissertationes Historicæ, criticæ, chro-
gicæ in Scripturam sacram veteris
tamenti, authore D. Math. Petitdidier,
sbytero & Monacho Benedictino è Con-
gatione SS. Vitoni & Hydulphi. In 4.
li Leucorum, & se trouve à Paris chez
rre Emeri. 11. & 12. journ.

dderici Spanhemii F.F. brevis introdu-
ad Historiam sacram utriusque Testa-
nti, ac præcipue Christianam, ad A. M.
CIII. Accedunt Orationes duæ noviss-
e. Editio fere nova, omnium purga-
ma. In 4. Francofurti & Lipsiæ, &
rouve à Paris chez Ant. Dezallier. 22.
t 24. journ.

xplications & reflexions sur les Epîtres
aint Paul où l'on explique le sens litte-
spirituel & Moral. In 12. 2. Vol. à Pa-
chez Imbert Debats. 23. journ.

Sancti Patres, & Theologi.

ndement de Monseigneur l'Evêque
mte de Noyon, pour la constitution
re saint Pere Innocent XII. portant
nation & deffense du livre intitulé
ation des Maximes des Saints sur la vie
re &c. In 4 à Paris chez Pierre Esclas-
journ.

es ingenieuses des Peres de l'E-
glise.

e. In 12. à Paris chez Louis Josse. 10. urn.

Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Gap, aux nouveaux Catholiques de son Diocese. In 12. à Paris chez Jean & Michel Guignard xii. journ.

Mandement de Monseigneur l'Evêque Comte de Noyon, pour l'execution de la declaration du feu Roi Louis XIII. & des ordres nouveaux de S. M. en faveur du culte de la sainte Vierge &c. In 4. à Paris chez Pierre Esclassan. xiv. journ.

S. Cæcilii Cypriani opera recognita & illustrata à Joanne Fello, Oxoniensi Episcopo. Accedunt Annales Cyprianici sive decim annorum quibus S. Cyprianus inter Christianos versatus est, brevis historia chronologice delineata à Joanne Pearsono Cestriensi Episcopo. Editio tertia, cui additæ sunt dissertationes Cyprianicæ & Henrici Dodwelli. in fol. Oxonii, & Jean ... Paris chez Louis Guerin & ... xv. journ.

Sancti Eusebii Hieronimi S... Presbyteri operum tomus secundus complectens libros editos ac ineditos ... logicos, geographicos, quæstiones ... cas &c. studio & opere Jo... nay Presbyteri Congregationis ... ri. in fol. à Paris chez Jean ... & xvii. journ.

Traité d'Origene contre ... fense de la Religion Chreti...

ccusations des Payens ; traduit du Grec par
Elie Bouchereau. in 4. à Amsterdam, & se
ouve à Paris chez Antoine Dezallier. xvii.
ourn.

Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evê-
e Comte de Noyon, Pair de France,
x Curez de son Diocese, touchant la con-
ite des nouveaux Reunis. in 4. à Paris
z Pierre Esclassan. xxiv. journ.

Lettres de pieté des saints Peres Grecs &
ins des quatre premiers siecles de l'E-
, où il est traité sous divers titres, des
cipaux sujets de la Morale Chretienne.
. trois Tomes par le P. * Prêtre de l'O-
re. à Paris chez Edme Couterot xxiv.
.

Ecclesiasticum universum hodiernæ
inæ, præsertim Belgii, Galliæ, &
um Provinciarum accomodatum ;
. Canonibus, jure decretalium de-
um. Auctore Zegero Bernardo van
Presbytero, J. U. D. SS. Can. Pro-
Academia Lovaniensi. in fol. 2.
Paris chez Jean Boudot & Antoine
r xxx. journ.

e de saint Augustin de l'esprit & de
raduit en François sur l'édition des
nedictins de la Congregation de
r, par M. du Bois de l'Academie
in 12. à Paris chez J. B. Coi-
iii. journ.

timens de saint Augustin sur la
posez à ceux de Jansenius. Par

glise. In 12. à Paris chez Louïs Josse. 10. journ.

Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Gap, aux nouveaux Catholiques de son Diocese. In 12. à Paris chez Jean & Michel Guignard xii. journ.

Mandement de Monseigneur l'Evêque Comte de Noyon, pour l'execution de la declaration du feu Roi Louïs XIII. & des ordres nouveaux de S. M. en faveur du culte de la sainte Vierge &c. In 4. à Paris chez Pierre Esclassan. xiv. journ.

S. Cæcilii Cypriani opera recognita, & illustrata à Joanne Fello, Oxoniensi Episcopo. Accedunt Annales Cyprianici sive tredecim annorum quibus S. Cyprianus inter Christianos versatus est, brevis historia chronologice delineata à Joanne Pearsonio, Cestriensi Episcopo. Editio tertia, cui additæ sunt dissertationes Cyprianicæ Henrici Dodwelli. in fol. Oxonii, & se trouve à Paris chez Louis Guerin & Jean Boud[...] xv. journ.

Sancti Eusebii Hieronimi Stridone[...] Presbyteri operum tomus secundus, c[...] plectens libros editos ac ineditos, eti[...] logicos, geographicos, quæstiones He[...] cas &c. studio & opere Joannis M[...] nay Presbyteri Congregationis Sancti [...] ri. in fol. à Paris chez Jean Anisson [...] & xvii. journ.

Traité d'Origene contre Celse, [...] fense de la Religion Chretienne, co[...]

des Payens; traduit du Grec par
ereau. in 4. à Amsterdam, & se
ris chez Antoine Dezallier. xvii.

astorale de Monseigneur l'Evê-
de Noyon, Pair de France,
de son Diocese, touchant la con-
ouveaux Reunis. in 4. à Paris
Esclassan. xxiv. journ.

de pieté des saints Peres Grecs &
quatre premiers siecles de l'E-
l est traité sous divers titres, des
sujets de la Morale Chretienne.
Tomes par le P. * Prêtre de l'O-
Paris chez Edme Couterot xxiv.

lesiasticum universum hodiernæ
, præsertim Belgii, Galliæ, &
Provinciarum accomodatum;
nonibus, jure decretalium de-
. Auctore Zegero Bernardo van
bytero, J. U. D. SS. Can. Pro-
cademia Lovaniensi. in fol. 2.
is chez Jean Boudot & Antoine
xx. journ.

de saint Augustin de l'esprit & de
duit en François sur l'édition des
edictins de la Congregation de
, par M. du Bois de l'Academie
in 12. à Paris chez J. B. Coi-
iii. journ.

timens de saint Augustin sur la
posez à ceux de Jansenius. Par
le

le Pere Jean le Porcq, Prêtre de l'Oratoire. Seconde Edition augmentée d'une 16. preuve &c. in 4. à Lion & se trouve à Paris chez Jean Guilletat. xxxiv. journ.

Methodicus ad positivam Theologiam Apparatus, in quo in gratiam Candidatorum Positivæ & Scholasticæ Theologiæ, Scripturæ sacræ, Traditionis divinæ &c. clara, brevis & expedita delineatur idea. Auctore R. P. Petro Annato, Congregationis Doctrinæ Christianæ P. G. in 4. à Paris chez Nicolas Couterot. xxxvi. journ.

Censura & declaratio Conventus Generalis Cleri Gallicani congregati in Palatio Regio Sangermano, anno 1700. in materia fidei & morum, ejusdem Generalis Conventus jussu publicata. in 4. à Paris chez François Muguet. 37. journ.

S. Optati Afri Milevitani Episcopi de schismate Donatistarum libri septem, & quibus accessere Historia Donatistarum u cum monumentis veteribus ad eam spect tibus &c. operâ & studio M. Ludovici E du Pin sacræ Facultatis Parisiensis Doc Theologi. in fol. à Paris chez André Jard. 38. & 39. journ.

Censura sacræ Facultatis Theologiæ siensis lata in propositiones excerptas No bris, quorum hæc est inscriptio. *Memoires sur l'Etat present de la Chine.* re de l'Edit de l'Empereur de la Chine. des ceremonies de la Chine. in 4. à Paris chez Louis Josse 40. journ.

Theologico Philologicus, sive
:rtationum Elegantiorum ad
lustriora Vet. & N. Testamen-
eologis Protestantibus in Ger-
tim diversis temporibus con-
secundum ordinem utriusque
Librorum digesta. Amstelæd.

:ilegium S. S. Patrum.
ıes primæ de primo & secon-

Enchiridion Theologiæ Chri-
ıekeræ.
ıæstiones Hieronymianæ.
ıorus Propheticus seu Mosis &
ıticinia: novo ad istius Can-
us librum Propheticum com-
strata, & cum justa rerum Hi-
ıtius collata. Hisce accedit dis-
adoxa Theologico-Chronolo-
ɔ, mense & die nati Christi 4.
).
rum Sparsio ad Historiam Pas-
Christi, cum figuris æneis, ejus-
ı de Triumpho J. C. in cruce in
ed. apud Jansonio Waesbergios.
ra Clericum Epistola Apologeti-
iniquas Criminationes in Epi-
:is & Ecclesiasticis nuper editis,
enta ejus pro Eusebii Arianismo
revocantur, calumniæ diluuntur,
u & auctoritate Sanctorum Pa-
quibusdam Clementis Alexan-
drini

drini dogmatibus de Concilio Nicæno I. II. aliiſque nonnullis differuntur. Londini. 1700.

Aſcetici.

TRaité de la veritable Oraiſon, où les erreurs des Quietiſtes ſont refutées, & les maximes des Saints ſur la vie interieure, ſont expliquées ſelon les principes de ſaint Thomas ; par le R. P. Antonin Maſſoulie, Docteur en Theologie &c. in 12. à Paris chez Edme Couterot 2. journ.

Les œuvres de pieté de la venerable Mere Louïſe Blanche Thereſe de Ballon, Fondatrice & premiere Superieure des Religieuſes Bernardines reformées de Savoye & de France, recueillies de ſes propres écrits par le R. P. Jean Groſſi, Prêtre de la Congregation de l'Oratoire de J. N. S. in 8. à Paris chez Nicolas Couterot. 14. journ.

Du Celibat volontaire, ou la vie ſans engagement, par Damoiſelle Gabriel Suchon. in 12. deux Tomes à Paris ch[ez] Jean & Michel Guignard. 18. journ.

La maniere de ſe bien preparer à [la] mort par des conſiderations ſur la C[roix,] ne, la Paſſion & la Mort de Je[ſus-] Chriſt, avec de tres belles eſtampes [em-] blematiq[ues]

matiques, expliquées par M. de Cher-
lon, Prêtre & licentié en Theolo-
in 4. à Anvers, & se trouve à
ris chez Antoine Dezallier. 25. jour-
.
Traité de la virginité, où l'on expli-
selon l'Ecriture sainte, les Conciles
les Peres, tout ce qui appartient à
e sainte profession, in 8. à Paris
z Florentin & Pierre de Delaulne.
journ.
a science Ecclesiastique suffisante à
mesme, sans le secours des sciences
anes. Par M. Carrel Prestre, Docteur
Theologie. in 12. à Lion, & se trou-
à Paris chez Edme Couterot. 29.
n.
eures Chretiennes tirées de l'Ecri-
sainte, & des saints Peres conte-
les exercices pour tous les jours de
maine &c. par M. Horstius, Doc-
de l'Université de Cologne. Tra-
ion nouvelle de son livre intitulé
sus animæ Christianæ. in 12. deux
à Paris chez Florentin & Pier-
ne, Jean-Baptiste Cusson & Pierre
enis Dupuis, Denis Mariette,
ndré Pralard, Pierre & Im-
& Nicolas Pepie. 31. jour-

rieures. Par le
Chanoine re-
Prieur de
Boissi

Boissi en France. in 12. à Paris chez Jean-Baptiste Coignard. 24. journ.

L'homme du monde confondu dans le delai de sa conversion &c. in 12. à Paris chez Nicolas Pepie. 39. journ.

Lettres spirituelles sur les misteres & sur les fêtes. in 12. à Paris chez Edme Couterot. 40. journ.

Concionatores & Controvertistæ.

SErmons sur tous les sujets de la morale Chretienne. Troisiéme partie contenant les Misteres. in 12. 2. Vol. à Paris chez Jean Boudot. 18. journ.

Catechisme pour les nouveaux Catholiques, où l'on fait connoitre la veritable Eglise. Par M. P. S. D. Docteur de Sorbonne. in 12. à Paris chez Pierre Aubouyn. 3. journ.

Histo-

Sacri & Prophani.

bregé de Louïs le Grand,
e de Bussi Rabutin, adres-
ıs. in 12. à Paris chez
Pierre Delaulne. 1. jour-

couvertes d'un tres grand
s l'Amerique, entre le
ue & la mer glaciale &c.
Louïs Hennepin Mission-
. in 8. à Utrecht. 1. jour-

histoires des plus fameux
i ont paru en Europe de-
précis historique des cau-
de l'Eglise Angelicane &c.
chez Jean Guignard. 1.

vie de saint François de Sa-
ris chez Florentin & Pier-
journ.
ue des personnes les plus
tous les siecles. in 12.
Paris chez Urbain Couste-

hel de Ruiter, Duc, Che-
ant Amiral general de Hol-
st-Frise, où est comprise
ne des Provinces Unies de-

puis l'an 1652. juſques à 1676. traduite du Hollandois de Gerard Brandt. in fol. à Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Antoine Dezallier. 2. journ.

La vie d'un Solitaire inconnu, mort en Anjou en odeur de ſainteté, le 24. Decembre 1691. in 12. à Paris chez Urbain Couſtelier. 5. journ.

Hiſtoire de la découverte & de la Conquête du Perou, traduite de l'Eſpagnol d'Auguſtin de Zarate, par S. D. C. deux Tomes in 12. à Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Jean Boudot. 6. & 7. journ.

Hiſtoire de France, contenant le regne des Rois des deux premieres Races, par Monſieur Louis le Gendre, Chanoine de l'Egliſe de Paris. Trois Tomes. in 12. à Paris chez Jean Guignard. 7. journal.

Hiſtoire du monde, par M. Chevreau. Seconde Edition augmentée de l'Hiſtoire des Empereurs d'Occident &c. cinq Vol. in 12. à la Haye, & ſe trouve à Paris chez Antoine Dezallier. 9. journ.

Hiſtoire des mouvemens arrivez dans l'Egliſe au ſujet d'Origene, & de ſa doctrine, in 12. à Paris chez Nicolas le Clerc. 10. journ.

Milord ** ou le Payſan de qualité Nouvelle galante. Par M***. in 12. à Paris chez Martin & George Jouvenel. 10. journ.

Histoire de tous les Archevêchez & Evêchez de l'univers, par tables Geographiques & Chronologiques &c. par Monsieur l'Abbé de Commanville. in 8. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne. 11. journ.

Histoire des Isles Marianes nouvellement converties à la Religion Chretienne, & de la mort glorieuse des premiers Missionnaires qui y ont prêché la Foy; par le P. Charles le Gobien, de la Compagnie de Jesus. in 12. à Paris chez Nicolas Pepie. 13. & 14. journ.

La vie de Messire Benigne Joly, Prêtre, Docteur de la Faculté de Paris, de la Maison & Societé de Navare, Chanoine de l'Eglise Abbatiale & Collegiale de saint Etienne de Dijon, Instituteur des Religieuses Hospitalieres de la mesme Ville &c. Par un Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. in 8. à Paris chez Louis Guerin. 15. journal.

Idée generale de l'Histoire universelle, contenant tout ce qui s'est passé depuis la creation du monde jusqu'à la prise de Troye arrivée l'an du monde 2820. par M. A. D. C. in 12. à Paris chez Pierre Emery. 15. journ.

Observations critiques sur l'Histoire de France écrite par Mezeray. in 12. à Paris chez Jean Musier. 18. journ.

Jacobi Tollii Epistolæ itinerariæ ex au-

ctoris schedis posthumis recensitæ, supple-tæ, digestæ &c. curâ & studio Henrici Christiani Herminii. in 4. Amstelædami, & se trouve à Paris chez Antoine Dezallier. 20. journ.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des aucteurs originaux avec une Chronologie &c. Tome 7. qui comprend les histoires particulieres depuis l'an 328. jusqu'en l'an 375. hors saint Athanase, & où l'on verra l'origine des Solitaires &c. par M. le Nain de Tillemont. in 4. à Paris chez Charles Robustel. 26. journ.

Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siecle, avec leurs portraits au naturel, par Monsieur Perrault de l'Academie Françoise. in fol. Tome II. à Paris chez Antoine Dezallier. 28. journal.

Histoire d'Herodien, traduite du Grec en François, avec des remarques sur la traduction. in 12. à Paris chez la veuve de Claude Barbin. 28. journ.

Annalium Paderbornensium pars I. complectens imprimis fusiorem Episcoporum Paderbornensium, deinde succinctiorem Historiam reliquorum per Westfaliam Antistitum, &c. opus posthumum, auctore R. P. Nicolao Schaten. S. J. Neuhusii, & se trouve à Paris chez Antoine Dezallier. 29. journ.

Re-

lation historique & galante de l'inva-
le l'Espagne par les Maures, tirée
lus celebres Auteurs de l'histoire d'E-
e. in 8. à la Haye, & se trouve à
chez Jean Boudot. 30. 31. & 32.

vie de saint François de Sales, Evê-
t Prince de Geneve, Instituteur de
re de la Visitation de sainte Marie.
M. Marsollier, Chanoine de l'E-
Cathedrale d'Uzez. Deux Tomes.
. à Paris chez Nicolas Couterot. 31.

oli Ludovici Tolneri Historia Palati-
seu primorum & antiquissimorum
tum Palatinorum ad Rhenum res ge-
c. Adjectus codex diplomaticus Pa-
s. in fol. Francofurti ad Mœnum, &
uve à Paris chez Antoine Dezallier.
urn.

ation du voyage fait à la Chine, sur
seau de l'Amphitrite en l'année 1698.
Sieur Gio Ghirardini Peintre Ita-
in 12. à Paris chez Nicolas Pepie. 33.

vie de Don Pedro Giron Duc d'Osso-
ceroi de Sicile & de Naples, tradui-
l'Italien de M. Leti. Trois Tomes.
à Paris chez Antoine Dezallier. 33.
journ.

nologium, seu brevis & compendiosa
natio relucens in splendoribus Sancto-
Beatorum, Miraculosorum &c. ab

initio Minoritici instituti usque ad moderna tempora. Auctore R. P. Fortunato Huelbero. in fol. à Paris chez Antoine Dezallier. 34. journ.

La vie de Messire Jean d'Aranthon d'Alex Evêque & Prince de Geneve, avec son directoire pour bien mourir, le reglement de sa maison &c. Seconde Edition augmentée de quelques pieces originales, utiles & curieuses, concernant le Quietisme. in 8. à Lyon, & se trouve à Paris chez Jean Guilletat. 35. journ.

La concordance des tems pour l'intelligence des Auteurs Ecclesiastiques des huit premiers siecles. in 4. à Paris chez Jean Anisson. 35. journ.

La conduite de Dom Jean de la Barriere, premier Abbé & Instituteur des Feuillans, durant les troubles de la ligue, & son attachement au service du Roy Henry III. par un Religieux Feuillant. in 12. à Paris chez François H. Muguet ruë Notre Dame 36. journ.

L'Histoire de l'Academie Françoise par M. Pelisson. in 12. à Paris chez Jean-Baptiste Coignard. 37. journ.

Relation des Actes & deliberations concernant la constitution en forme de Bref de N. S. P. le Pape Innocent XII. du 12. Mars 1699. portant condannation & prohibition du livre intitulé, *Explication des maximes des Saints*, &c. in 4. à Paris chez *François* Muguet. 38. journ.

Les monumens de Rome, ou description des plus beaux ouvrages de peinture, de sculpture & d'architecture qui se voyent à Rome & aux environs &c. in 12. à Paris chez la Veuve de Claude Barbin & la Veuve de Daniel Hortemels. 40. journ.

Histoire de l'Eglise depuis Jesus-Christ jusqu'à present, divisée en quatre parties. par Monsieur Basnage. Deux Tomes, in fol. à Rotterdam. 41. journal.

Memoires de Monsieur d'Ablencourt Envoyé de sa M. T. C. Louïs XIV. en Portugal contenant l'Histoire de Portugal depuis l'an 1659. jusques à 1668. avec les revolutions arrivées pendant ce tems à la Cour de Lisbonne, & au detail des batailles données, & des sieges formées sous les ordres, & le commandement du Duc de Schomberg avec le traité de Paix fait entre les Rois d'Espagne, & Portugal, & celui de la ligue offensive, & defensive conclue entre sa Majesté trés Chrestienne & cette Couronne à Paris.

Memoires de Monsieur d'Artagnan Capitaine des Mousquetaires du Roy, contenant quantité de choses particulieres, & secretes qui se sont passées sous le Regne de Louis le Grand. à Cologne.

Maximes & Remarques Politiques, & Morales avec des sentences melées composées, & recueillies des meilleurs Autheurs

 de

de ce tems Mr. par in 12. à Amſterdam chez Janſſons à Waesberge 1701.

Elemens d'Euclide expliquez d'une nouvelle, & tres facile maniere avec l'uſage de chaque propoſition pour toutes les parties des Mathematiques. par Claude François Millet de Charles. in 12. à Amſterdam chez Roger.

Hiſtoire du Regne de Louis XIII. contenant les choſes les plus remarquables arrivées en France, & en Europe durant la Minorité de ce Prince. par Monſieur Michel le Vaſſor, deux Tomes. in 12. à Amſterdam. 1700.

Memoires de Dannemark, contenant la vie, & le regne de defunt Chriſtienne V. Roy de Dannemark, avec une relation exacte de la Source, & du progrez des differens qui regnent aujourd'hui entre les deux Maiſons de Dannemark, & de Holſtein Gottorp, & des circonſtances les plus remarquables de ces differens, le tout tiré de Lettres, & de Regiſtres Authentiques avec les Copies de Traitez de Fontainebleau, d'Altena, & de Pinnenberg, traduit de l'Anglois. à Uttrecht.

Parrhaſiana ou Penſées diverſes ſur des matieres de Critique, d'Hiſtoire de Morale, & de Politique, par Theodore Parrhaſe, Tome ſecond, in 8. à Amſterdam chez Henri Schelte.

Eſſay d'un Dictionaire, contenant la con-

connoissance du Monde, des sciences uni
verselles, & particulierement celle de
Medailles, des Passions, des Mœurs, de
vertus, & des vices & represente par de
Figures Hierogliphiques expliquées en pro
se, & en vers. in 4. à Wesel. 1700.

St. Evremoniana, ou recueil de diver
ses Pieces curieuses, avec des Pensées ju
dicieuses, des beaux traits d'Histoire, &
des remarques tres utiles de Mr. de St. Evre
mont. à Amsterdam. 1701.

Raguagli Historici è Politici overo Com
endio della virta Heroiche sopra la Fe
elta de Suditi, & amore verso la Patri
e veri Cittadini con le cause della cadut
i tanti Prencipati e Republiche, mutat
oni di Cittadinanze e Natura del Traffic
le pretettione che devono i sopra n
Mercatura Opera nicessarissima a Pren
a Suditi, a Magistrati, & a Citta
uovamente ristampata considerabil
ro ordine della Precedenza tra Pren
delle differenti Guerre nella Reli
, di Religione e per la Religione
[illegible]itione di Gregorio Leti. 2. Tom
[illegible] di Figure. in 8. Amsterdamo Ap
[illegible]anssonio Waesberge. 1700.

[illegible]chomanie ou la cenoure, &
[illegible] Roman intitulé, les aventure
[illegible]que fils d'Ulise. in 12. Eleuth
1700.

[illegible] chorsies de Monsieur Simo

 o

où l'on trouve un nombre de faits Anecdotes de la Literature. in 12. à Amsterdam. 1701.

Apologetique de Tertullien ou defense des Chretiens contre les accusations des Gentils de la traduction de Monsieur Giry, nouvelle Edition avec le texte Latin à côté, augmenté d'une dissertation Critique touchant Tertullien, & ses Ouvrages. in 8. à Amsterdam chez Lombrail.

Taxe de la Chancelerie Romaine, & la Banque du Pape, ou l'absolution des Crimes les plus enormes se donne pour de l'argent. in 8. à Londres. 1701.

Instructions pour les Nicodemites, ou pour ceux qui feignent d'estre d'une Religion dont ils ne sont pas, & qui cachent leurs veritables sentimens in 12. à Amst. 1700. chez Henr. & Jean Boom.

Les trois Ambassades du Comte de Carlisle, Ambassadeur de Charles second, Roy de la G. nde Bretagne, vers Alexey Michailovitz Czar, & Grand Duc de Moscovie, Charles IX. Roy de Suede, & Frederick III. Roy de Dannemarck & de Norvege, commencées au mois de Juillet 1663. & finies au mois de Janvier 1665. où l'on voit quantité de choses remarquables touchant les opinions, les coûtumes, & le Gouvernement des Peuples du Nord in 12. à Amsterdam. 1700. chez Henry, & Jean Boom.

Description du Royaume de Siam, par Mon-

Monsieur de la Loubere, Envoyé extraordinaire du Roy auprés du Roy de Siam en 1687. & 1688. où l'on voit quelles sont les opinions, les mœurs & la religion des Siamois; avec plusieurs remarques de Physique touchant les plantes & les animaux du Païs. 2. Vol. in 12. à Amsterdam. 1700. chez Henry & la Veuve de Theodore Boom. avec figures.

Recueil des traitez de Paix, de Trêve, de Neutralité, de Suspension d'Armes, de Confédération, d'Alliance, de Commerce, de Garantie, & d'autres Actes Pu-ics, comme contracts de Mariage, Tes-mens, Manifestes, Declarations de Guer-, &c. faits entre les Empereurs, Roys, epubliques, Princes, & autres Puissan-s de l'Europe, & des autres parties du de, depuis la Naissance de Jesus-Christ, à la Paix de Ryswik. Servant à éta-les droits des Princes, & de Fonde-t à l'Histoire. in fol. 4. Voll. 1700. à sterdam chez Henry & la Veuve de ore Boom. & à la Haye, chez Adr. ns, & Henr. van Bulderen.

Oratores & Poëtæ.

LYcophronis Calcidensis Alexandra, cum Græcis Isaaci Tzetzis Commentariis &c. curâ & operâ Joh. Poteri. in fol. Oxonii. 1. journ.

Eruditissimis Regiæ scientiarum Academiæ Sociis, ut in suam societatem artem Typorum cooptent. in 4. Typis Claudii Thiboust. 2. journ.

Discours & harangues de Monsieur Hebert Tresorier de France, de l'Academie de Soissons. in 12. à Soissons, & se trouve à Paris chez Michel Brunet. 3. journ.

Claudii Joly, Præcentoris ac Canonici, necnon Officialis Parisiensis laudatio, auctore Ludovico le Gendre, Canonico Parisiensi. in 8. à Paris chez Jean Guignard. 6. journ.

Josephus fratres agnoscens, Tragœdia, acta ludis solennibus in Regio Ludovici Magni Collegio apud Patres societatis Jesu. Auctore Gabriele Francisco le Jay, ejusdem societatis sacerdote. in 12. à Paris chez la Veuve Simon Benard. 8. journal.

Le Theatre Espagnol, ou meilleures Comedies des plus fameux auteurs Espagnols, traduits en François, in 12. à Paris

ez Jean Moreau. 10. journal.
Fontaine de Gouſſainville, Poëme.
Paris chez la Veuve Claude Mazuel.
urn.
iſon funebre de tres-haut & puiſſant
eur Meſſire Louïs Boucherat, Che-
, Chancelier, Garde des ſceaux de
e, Commandeur des Ordres du Roy,
ncée dans l'Egliſe de ſaint Gervais ſa
ſſe; par le R. P. de la Roche, Prêtre
)ratoire. in 4. à Paris chez Jean Bou-
2. journ.
ria ſæculi Gallis vindicata. Oratio
in Regio Ludovici Magni Collegio
atis Jeſu, à Gabriele Franciſco le
ejuſdem ſocietatis Sacerdote. in 12.
is chez la Veuve Simon Benard. 16.

cueil de quelques Poëſies morales
M. L. A. R. D. in 8. à Paris chez
ntin & Pierre Delaulne. 23. jour-

premier livre de l'Iliade en vers Fran-
, avec une diſſertation ſur quelques
oits d'Homere. Par Monſieur l'Ab-
egnier. in 8. à Paris chez Jean Aniſ-
32. journ.
viſes de Mademoiſelle de Scudery.
à Paris chez la Veuve de Claude Ma-
34. journ.
Theatre Italien de Gherardi, ou le
il general de toutes les Comedies &
es Françoiſes jouées par les Come-
Nn 7 diens

pes en ... à Paris chez J. Cu... journ.

Ode Latine traduite en vers François sur la statuë equestre du Roy élevée dans la place de Louïs le Grand. in 4. à Paris chez Jean-Baptiste Coignard. 38. journal.

Traduction de l'Ode seculaire adressée au Pape Innocent XII. à l'ouverture de l'anné Sainte. in 4. à Paris chez la Veuve d'Antoine Lambin. 40. journ.

Philosophi.

NOuveau Systême du monde, dedié son Altesse Serenissime Madame Princesse de Conty Douairiere. in 4. Paris chez Jean Moreau. 11. journ.

Medici.

medica Cardinalitiis disputatio-
mane discutienda, in scholis
ı, an ex tabaci usu frequenti
a brevior ? in 4. à Paris chez
luguet. 1. journ.
ı sistême concernant la genera-
ıaladies veneriennes, & le Mer-
é en deux parties, par Charles
ıaunay. in 12. à Paris chez Bar-
irin. 4. journ.
:ions sur la maniere de tailler
:ux sexes, pour l'extraction de
pratiquée par Frere Jacques.
stême de la circulation du sang
ovale dans le fœtus humain &c.
lery de l'Academie Royale des
n 12. à Paris chez Jean Bou-
rn.
l'une lettre de M. Silvestre du
s Medecins de Londres, où l'on
s sentimens de M. Mery, pu-
s memoires de Mathematique
ļue de l'Academie Royale des
mois de May 1692. sur le mou-
sang par le trou ovale. à Paris
:nt d'Houry. 11. journ.
e la generation & de la nourri-
:tus. Par M. Daniel Tauvry de
l'A-

l'Academie Royale des sciences, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris. in 12. à Paris chez Barthelemy Girin. 18. journal.

Quæstio medica quodlibetariis disputationibus mane discutienda, in scholis Medicorum, an felicior & tutior in balneo purgantium usus? in 4. à Paris chez François Muguet. 26. journ.

L'abstinence de la viande renduë aisée ou moins difficile à pratiquer, ou regime de vie avec lequel on peut prevenir, ou rendre moins grandes les incommoditez qui surviennent à ceux qui font maigre &c par M. Barthelemy Linand. Docteur e[n] Medecine. in 12. à Paris chez Pierre Bie[n-] fait. 28. journ.

Le bon usage du tabac en poudre, [...] differentes manieres de le preparer [...] in 12. à Paris chez la Veuve Quinet. [...] journ.

Le miroir des urines, par lesquelle[s on] voit & connoist les differens temperam[ens,] les humeurs dominantes, les sieges [...] causes des maladies d'un chacun. [...] S. Davach la Riviere, Docteur en [Mede-] cine. in 12. à Paris chez Guillaume de [...] & Nic. Gosselin. 36. journ.

[...] Blancardi Opera Medica, Th[...] Practica, & Chirurgica, quæ omn[ia] observationibus, experimentis, tan[...] poribus valetudinariis, cadaverib[us] ex Mechanicis illustrantur, & el[...]

iguris æneis accuratissimis. 2. Vol. Lugd. Bat. 1701.
ausen Curiosa Medica Decas de vinana Theoretice & Practice per Pharn prolonganda. in 4. Coesfeldi Pei. Prostant Amstelodami, apud Jans-Waesbergios.
:macopoea Batæana qua nongenta r Pharmaca pleraque omnia è praxi i Bates excerpta ordine alphabetico : exhibentur cum viribus, & dositexis. Huic accesserunt Arcana Godia. Item Orthotonia Medicorum ıta, & Tabula Posologica dosibus acorum accommodata cum indice rum, & Curationum, & Appendi-Autographo eximii Authoris nunc n desumpta Londini. in 4. 1701. ıt apud Janssonio-Waesbergios.
ulleri Operum Epitome in Comm redacta. in 8. Londini. 1701.
ke Praxis Medico-Chirurgica ratiou observationes Medico-Chirurgicæ iiis Philosophicis illustratæ.
ıs prima. in 4. Groningæ. 1701.
té des Pierres qui s'engendrent dans 'res, & dans les Animaux, où l'on ractement des Causes qui les forment Hommes, la methode de les pre-& les abus pour s'en garentir, & les même hors du Corps. Par feu Mr. Venette enrichie des Figures. in 12. rd. chez Janss. à Waesberge. 1701.
Ma-

Mathematici.

Elevation des eaux par toute ſorte de machines &c. Par le Chevalier Morland. in 4. à Paris chez Jean Jombert. 1. journ.

Calcul fait de tout toiſé de ſuperficies ſolides &c. avec ſix methodes pour les faire. Par Deſenne. in 12. à Paris chez Nicolas Goſſelin. 6. journ.

Globes celeſte & terreſtre, dedié. à S. A. R. Monſeigneur le Duc de Chartres, par Deliſle Geographe. à Paris chez l'Auteur ruë des Canettes prés de ſaint Sulpice. 10. journ.

Traité élementaire de Mechanique & de Phiſique, où l'on donne geometriquement les principes du choq & des équilibres entre toutes ſortes de corps, avec l'explication naturelle des machines fondamentales. in 12. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne. 14. journ.

Determination de la ſituation en laquelle toute machine compoſée de poids finis ſolides ou liquides, doit demeurer en repos; ou refutation generale du mouvement perpetuel, avec ces ſortes de machines. Par M*. D. L. R. D. S. 23. journ.

La Ville de Riga Capitale de la Province de Livonie. à Paris chez Jaq. Langlois. 14. j.

Nou-

Nouvelles Cartes de M. Defer. à Paris
ez l'Auteur, sur le Quai de l'Horloge
Palais à la Sphere. 25. journ.

L'Atlas curieux, ou le monde represen-
dans des cartes generales & particulieres
ciel & de la terre. &c. Par N. Defer
ographe de Monseigneur le Dauphin. à
ris chez l'Auteur sur le Quai de l'Horlo-
du Palais à la Sphere. 34. journ.

R egiæ scientiarum Academiæ Epheme-
juxta recentissimas observationes ad
dianum Parisiensem in Observatorio
o. Authore Gab. Philip. de la Hire
dem Academiæ socio, ad annum ab
rnatione Verbi M DCCI. &c. à Paris
. Jean Boudot. 25. journ.

ouveaux élemens de Geometrie prati-
, concernant l'arpentage des superficies
ssibles & inaccessibles, ensemble la me-
le de toiser la puissance solide des corps
s & imparfaits &c. Par le Sieur A. Moi-
le Blainville. in 12. à Rouën, & se
à Paris chez Edme Couterot. 36.

velle découverte sur la lumiere pour
er & en compter les degrez. Par
rançois Marie de Paris Capucin. in
Rouën, & se trouve à Paris chez Lau-
'Houry. 37. journ.

hode pour la mesure des surfaces,
ension des solides, leurs centres de
eur, de percussion, & d'oscillation
Par M. Carré de l'Academie Royale
des

des ſciences. in 4. à Paris chez Jean Boudot. 40. journ.

L'art & la ſcience des nombres ou l'Aritmetique pratique & ſpeculative en François & en Latin &c. Par feu M. Ouvrard Chanoine de l'Egliſe de Tours. à Paris chez Jean Jombert. 41. journ.

Juridici.

TRaité des droits honorifiques des Seigneurs dans les Egliſes, par feu Monſieur Marechal Avocat, avec un traité du droit de Patronage &c. Par M. Simon, augmenté en cette derniere édition de nouvelles obſervations &c. Par M. Danty Avocat. in 12. deux Vol. à Paris chez Jean Guignard. 7. journ.

Les qualitez neceſſaires au juge avec la reſolution des queſtions les plus importantes ſur les devoirs de ſa profeſſion. Par M*. Conſeiller au Parlement. in 12. à Paris chez Pierre Emery. 15. journ.

Recueil de toutes les pieces concernant le procés des Avocats & des Medecins de la Ville de Lion, contre le Traitant de la recherche des faux Nobles &c. in 4. à Lion, & ſe trouve à Paris chez Jean Guignard. 17. journ.

Seconde Requête au Roy & à Noſſeigneurs les Commiſſaires nommez par ſa Ma-

Majeſté, pour la Primatie de Lion, ſervant de réponſe à la Requeſte de M. l'Archevêque de Rouën. Pour Meſſire Claude de ſaint George, Archevêque, Comte de Lion, Primat des Gaules, Demandeur, contre Meſſire Jacques Nicolas Colbert, Archevêque de Rouën, Deffendeur. 26. & 27. journ.

Seconde partie de la ſeconde Requête au Roy & à Noſſeigneurs les Commiſſaires nommez par S. M. pour la Primatie de Lion, ſervant de réponſe à la Requête de Monſieur l'Archevêque de Rouën. 27. journ.

Clariſſimi ac ampliſſimi D. Petri Stokmans olim in Academia Lovianenſi legum Profeſſoris, poſtea in ſupremo Brabantiæ Concilio &c. opera omnia, quotquot hactenus ſeparatim edita fuere, nunc primum in unum corpus collecta & emendatiora prodeunt, Bruxellis, & ſe trouve à Paris chez Jean-Baptiſte Cuſſon & Pierre Witte. 38. journ.

Poll. de Exhæredatione.

Wiſſenbachii in Libros XII. Codicis D. Juſtiniani Prælectiones repetitæ, & Commentationes Cathedrariæ, in quibus plurimæ leges, & Juriſconſultorum loci notantur, illuſtrantur, & emendantur. Editio pluribus in locis emendata. in 4. Franekeræ. 1701.

Knobbart Jus Civile Gandenſium. in fol. Bruxellis.

& Jac...
omnia. in 4. A...
... Joan. Boom.

Miſcellanei.

FAſciculus ſextus, ſeptimus & octavus opuſculorum quæ ad hiſtoriam ac philogiam ſacram ſpectant &c. in 12. Roterdami, & ſe trouve à Paris chez Jean Aniſſon. 2. & 3. journ.

Cabinet des ſingularitez d'Architecture, Peinture, Sculpture & graveure &c. Par Flor. le Comte Sculpteur & Peintre. Tom. II. & III. in 12. à Paris chez Nicolas le Clerc. 2. 3. 15. & 16. journ.

De Græcæ Eccleſiæ hodierno ſtatu Epiſtola, auctore Thoma Smitho, ſacræ Theologiæ Doctore & Eccleſiæ Anglicanæ Presbytero. Editio nova auctior & emendatior. in 8. Trajecti ad Rhenum, & ſe trouve à Paris chez Antoine Dezallier. 4. journ.

Defenſe de l'ancien ſentiment de l'Egliſe Latine touchant l'Office de ſainte Madeleine, ou ſuite de la diſſertation Latine ſur le meſme ſujet. Par le P. Bernard Lamy Prêtre de l'Oratoire. Eclairciſſemens de quelques points importans pour l'intelligence de l'Ecriture. in 12. à ... & ſe trouve à Paris chez Jean Aniſ-

quetin...
Madelein...
Judici...
morum ſæc...
di quod Do...
verus Deus; a...
Epiſcopium, ...
Ballo. S. S. T...
in 8. Amſte...
Antoine De...
Joannis ...
cedit ad J...
Diodori S...
Comitis ...
toine D...
Lettr...
ti mat...
da lui...
molti...
Amb...
Con...
To...
ris ...

tre écrite au R.P. Lamy, Prêtre de oire, sur le sujet de la femme peche- le l'Evangile &c.. Ce qui sert d'é- ssement à la dissertation de M. An- ı, Curé de Lions, sur sainte Marie eine. in 12. à Rouën. 6. journ.

icium Ecclesiæ Catholicæ trium pri- n sæculorum, de necessitate creden- ıd Dominus noster Jesus Christus sit Deus; assertum contra M. Simonem ıpium, aliosque. Auctore Georgio S. S. T. P. Presbytero Anglicano. Amstel. & se trouve à Paris chez ne Dezallier. 8. journ.

nnis Jensii lectiones Lucianeæ, ac- ad J. G. Grævium, super aliquot ıri Siculi locis Epistola. in 8. Hagæ is, & se trouve à Paris chez An- Dezallier. 8. journ.

re di Gregorio Leti sopra differen- erie, con le proposte, & Risposte o vero à lui scritte nel corso di anni, da o à Principi, Titolati sciatori, Ministri di stata, Nobili, glieri, Cardinali &c. in 12. duo Amsterdamo, & se trouvent à Pa- Antoine Dezallier. 9. journ.

s sur la Peinture & pour appren- heorie & se perfectionner dans la , contenant &c. Par Monsieur du Puis des Grez Avocat au nt. in 4. à Paris chez Florentin Delaulne. 9. jour.

Ni-

...lua...
... 11. jour.
...ur la nouvelle ...
... P. Lamy Prêtre de l'O... con-
... au mot de Pechereſſe con...
...on univerſelle de l'Egliſe, pour
...rciſſement à la diſſertation de
...nquetin, Curé de Lyons ſur
...ie Madeleine. in 12. à Roüen,
...ve à Paris chez Jean Aniſſon.

...n.
...ria Flagellantium, de recto &
...o flagellorum uſu apud Chriſtia...
ex antiquis Scripturæ Patrum, Pon...
...m &c. monumentis, cum cura...
expreſſa in 12. à Paris chez Jea...
...iſſon. 13. journ.

Pro quatuor Gordianorum Hiſtoria Vi...
...ciæ. in 12. à Paris chez Florentin & Pie...
...re Delaulne. 14. journ.

Diſſertation ſur l'utilité des colleges, &
les avantages de l'éducation publique
comparée avec l'éducation particuliere.
Par M. P. P. in 12. à Paris chez Nicolas
le Clerc. 14. journ.

Dictionarium antiquitatum Romanarum
& Græcarum, in uſum Sereniſſimi Delfi...
ni, & Sereniſſimorum Principum Burgu...
...diæ, Andium, Biturigum. Collegit & la...
...Gallico reddidit juſſu Regis Chriſtia...
...rus Danetius Academicus...

ou la ma...
ſacremens...
avec les re...
niers ſiecles
& les cere...
Grancolas, ...
Faculte de...
Jean de ...
Lettre...
...fault, a...
tes, d'é...
amour...
conde...
Goſſe...
Le...
Roy...
Pie...
jo...
C...

Abbas sancti Nicolai Virdunensis. in 4. à Paris chez la Veuve Claude Thibouft & Pierre Esclassan. 14. journ.

Motifs de la conversion de Madame la Marquise de la Vieuville, en Bretagne, Diocese de Rennes. in 12. à Paris chez Jean & Michel Guignard. 16. journ.

L'ancien Sacramentaire de l'Eglise, [illegible]u la maniere dont on administroit les [illegible]acremens chez les Grecs & les Latins; [illegible]vec les reglemens des Conciles des der-[illegible]iers siecles sur les pratiques, les prieres [illegible] les ceremonies de l'Eglise. Par M. [illegible]rancolas, Docteur en Theologie de la [illegible]aculte de Paris &c. in 8. à Paris chez [illegible]ean de Nully. 17. 18. & 19. journ.

Lettres nouvelles de Monsieur Bour-[illegible]ault, accompagnées de fables, de con-[illegible] d'épigrammes &c. avec treize lettres [illegible]oureuses d'une Dame à un Cavalier. Se-[illegible]de Edition. in 12. à Paris chez Nicolas [illegible]elin. 19. journ.

[illegible]ettre à Monsieur Lister de la Societé [illegible]yale de Londres &c. in 8. à Paris chez [illegible]re Aubouyn & Charles Clousier. 28. [illegible]rn.

[illegible]ettres à S. A. R. Monsieur Frere uni-[illegible] du Roy. in 4. à Dijon. 28. journ.

[illegible]evræana. Seconde partie. in 12. à [illegible] chez Flor. & Pierre Delaulne. 29. [illegible]

[illegible] antiquis Ecclesiæ ritibus libri qua-[illegible] collecti ex variis insigniorum Eccle-

[illegible]oo. Oo siarum

n libris Pontificalibus, Breviariis &c. op
Missalibus, Breviariis &c. Opera
o R. P. Domini Edmundi Martene
sbyteri & Monachi Bened. è Congre-
ione S. Mauri in 4. 2. Vol. Rothoma-
Et se trouve à Paris chez Pierre De-
ts. 29. journ.
De la meilleure maniere de prêcher. Par
e S. in 12. à Paris chez Jean Boudot. 32.
journ.
Lili Gregori Gyraldi Ferrariensis opera omnia, duobus Tomis distincta, complectentia Historiam de Deis Gentium, Musis & Hercule, rem nauticam, sepulchralia & varios sepeliendi ritus; historiam Poëtarum Græcorum & Latinorum, &c in fol. Lug. Bat. & à Paris chez Jean Anisson. 33. journ.

Numismata Imperatorum, Augustarum, & Cæsarum à populis Romanæ dictionis Græce loquentibus, ex omni modulo percussa &c. Editio altera per Joan. Vaillant, Bellovacum &c. in fol. Amstelodami, & à Paris chez Antoine Dezallier. 35. journal.

Recueil de differentes pieces pour l'établissement de deux Seminaires dans le Diocese de Reims. in 4. à Paris chez François Muguet. 39. journ.

Joh. Alberti Fabricii Bibliotheca Latina &c. in 8. à Paris chez Jean Anisson. 40. journ.

Veterum scriptorum & monumentorum

mus I. stud
ne in 4. R
chez Jean
Differta
dôme. Pa
Paris chez
41. journ
Roel
Theolog
tis una,
posita.
Har
monst
quenti
nire
Ph
piaru
naqu
Lud
mi
fro
Sc
du
1
Mo-

m, Hiſtoricorum & Dogmatico-
res Eccleſiaſticas, Monaſticas &
illuſtrandas nova collectio. To-
ſtudio & operâ Edmundi Marte-
. Rotomagi, & ſe trouve à Paris
an Boudot. 41. journ.
tation ſur la ſainte Larme de Ven-
Par M. Jean-Bap. Thiers. in 12. à
ez la Veuve de Claude Thibouſt.
n.
, Diſſertationes Philoſophicæ de
ogia Naturali duæ; de Ideis inna-
, Cl. Gerardi de Vries Diatribæ op-
. in 8. Franekeræ, 1700.
wich Orator Belgico-Latinus, de-
rans quo laboris compendio elo-
iæ candidatus ad oratoriam perve-
oſſit. in 8. Amſt. 1701.
edri Aug. Liberti Fabularum Æſo-
n Libri V. cum notis integris Ta-
lli Fabri, Iſæi, Niveleti, Joan.
Praſchii. Accedunt Publi Syri Mi-
m emendationibus Tan. Fabri; in
adjecta eſt Phædri vita à Joan.
ero ſcripta & J. L. Praſchii intro-
in Phædri fabulas. Franekeræ.

nielis Eremita de Vita Aulica ac Ci-
Ejuſdem Opuſcula varia cum præ-
e, Joannis Georgii Grævii. in 8. Ul-
i. 1701.
avii Rationarium Temporum in par-
s, libros tredecim diſtributum in quo
 æta-

atum omnium sacra profanaque Historia Chronologicis probationibus munita; ummatim traditur Editio ultima. Quod nonnullis accessionibus auctius factum], & ab Auctore recognitum in 8. Franeq. 1700.

Hildebrandi Antiquitates Romanæ in compendium contractæ, & juxta ordinem Alphabeti, dispositæ bono Juventutis. Editio Octava figuris æneis exornata; Accedunt Ottonis Aicher de Comitiis Romanorum Libri tres in 12. Franeq. 1700.

Lomeierus de Lustrationibus Veterum Gentilium Syntagma. in 4. Daventriæ. 1700.

Marson Templum Jani Christo nascente reseratum. in 8. Roterod. 1700.

Bayle Institutiones Physicæ ad usum Scholarum accommodatæ. in 4. Tolosæ.

Historia Religionis Veterum Persarum eorumque Magorum, ubi etiam nova Abrahami, & Mithræ, & Vestæ, & Manethi Historia, atque Angelorum officia, & præfecturas ex Veterum Persarum sententia, item Persarum annus antiquissimus tangitur, &c. de Persiæ ejusdemque linguæ nominibus, deque hujus dialectis, & à moderna differentiis. Authore Thoma Hyde in 4. Oxfort. 1700.

Dillingham Vita Laurentii Chadertoni unà cum vita Jacobi Usserii Archiepiscopi Armachani. in 8. Cantabrigiæ. 1700.

Abercrombii (Davidis) Fur Academicus,

upplementum ad Bibliographiam.

